This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

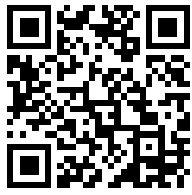

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 50118 4

Digitized by Google

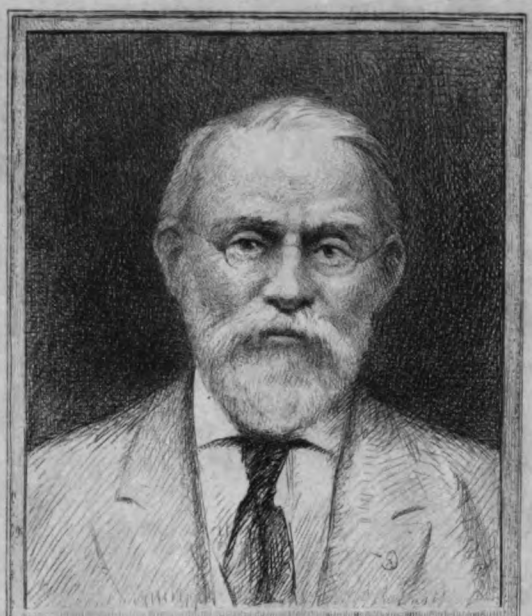

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

# DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE
DE
# COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

TOME X — ANNÉE 1895

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE
1895

Digitized by Google

Digitized by Google

# LISTE ALPHABÉTIQUE

DE MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

## BUREAU

Baron de LASSUS, *Président:*

A. COUGET, Vice-Président, archiviste.
Baptiste ABADIE, *Secrétaire.*
Maurice PICOT, *Trésorier.*
Victor BOUGUES, *Membre.*
Hippolyte CABANNES, Membre.
Dr Jean PAYRAU, *Membre.*

## MEMBRES HONORAIRES

ALLMER (Auguste), membre correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue épigraphique du Midi de la France,* à Lyon.
BABEAU (Albert), correspondant de l'Institut, à Paris.
LAPPARENT (A. de), professeur de Géologie, membre de la Société géologique de France, à Paris.
RUSSELL (comte Henry), membre de la Société géographique de Paris, de la Société géologique de France, de l'*Alpine club,* et du Club alpin français, à Pau.

## MEMBRES TITULAIRES

ABADIE (Baptiste), ancien maire de Saint-Gaudens.
AZÉMAR (Emile), avoué, à Saint-Gaudens.
BABEAU (Albert), correspondant de l'Institut de France, Paris.
BAURIER (Léon), membre correspondant de la Société archéologique du Midi, au château de Mascaron, par Muret.
BERNARD (Bertrand), membre de la Société française d'archéologie, à Luchon.
BOUGUES (Victor), ancien député, à Saint-Gaudens.
CABANNES (Hippolyte), contrôleur principal des Douanes en retraite, à Saint-Gaudens.
CARGUE (Frédéric), avoué honoraire, ancien juge suppléant, à Saint-Gaudens.
CAU-DURBAN (David), curé de Castelnau-Durban (Ariège).
CHOPINET (Charles), médecin-major au 34e, à Mont-de-Marsan.
CIEUTAT (Léon), conseiller à la Cour d'appel, à Agen.
CLOCHARD, architecte, à Saint-Gaudens.
COMMINGES (comte Aimery de), lieutenant écuyer, à Saumur.
COMPANS (abbé), ancien vicaire général, à Bordeaux.
COUGET (Alphonse), membre de l'Académie de Législation et de la Société archéologique du Midi, à Saint-Gaudens.
COURET, curé de Saleich, lauréat de la Société archéol. du Midi.
DUFAUR (Auguste), avocat, à Saint-Gaudens.
GERMAIN (Louis), notaire, à Saint-Gaudens.
GOURDON (Maurice), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, à Luchon.
LABROQUÈRE (Henri), membre de l'Association Pyrénéenne, à Galan (Hautes-Pyrénées).
LASSUS (baron Marc de), ancien député, membre de la Société des Bibliophiles de France, à Montrejeau, — et à Paris.
MARIANDE (Alphonse), ancien maire de Saint-Gaudens.
PAYRAU (Jean), docteur en médecine, à Saint-Gaudens.
PELLEPORT (Emile), avocat, à Saint-Gaudens.
PICOT (Maurice), directeur départemental des Postes et Télégraphes en retraite, à Saint-Gaudens.
THÉVENIN (Nuno), président du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
TOUJEAN (Jean), conducteur des ponts et chaussées, à St-Gaudens.
TRESPAILLÉ (Alexis), commandant d'artillerie en retraite, à Antignac.

Digitized by Google

# MEMBRES LIBRES

## ET SOUSCRIPTEURS A LA " REVUE DE COMMINGES "

Les lettres **ml** désignent les membres libres ou correspondants

ABADIE (Félix), pharmacien, à Saint-Gaudens, **ml.**
ABADIE (Noël), imprimeur-libraire, à Saint-Gaudens, **ml.**
ADOUE (Paul), à Montrejeau, **ml.**
ADOUE, curé, à Anan.
AMALRIC (Eugène), à Toulouse.
AMBRODY (Frédéric), instituteur public, à Escanecrabe, **ml.**
ANÉ, propriétaire, à Boulogne.
ANLA, négociant, à Lille (Nord), **ml.**
ARCHIVES de la Haute-Garonne.
ARCHIVES de la Société historique de Gascogne, à Auch.
ARMAND, curé, à Orthez (Basses-Pyrénées), **ml.**
ASHER, libraire, à Berlin.
ASPET (Bibliothèque de la ville d').
ASTRIÉ, ancien vice-consul, à Luchon.
AUBÉRY (Mme la marquise d'), au château de la Fontaine, par les Ormes (Vienne).
AURIGNAC (Bibliothèque de la ville d').
AVIRAGNET (Elie), expert des Cies d'assurances, à St-Gaudens, **ml.**
BAGNÈRES-DE-LUCHON (Bibliothèque de la ville de).
BARBAZAN (Bibliothèque de la ville de).
BARON, expert-géomètre, à Labarthe-Rivière, **ml.**
BASCANS (Louis), officier d'Académie, à Saman, **ml.**
BATMALLE, au château de Sarremezan, **ml.**
BAUDOUIN, archiviste départemental, à Toulouse, **ml.**
BAZERQUE, curé à Cierp.
BAURIER, manufacturier, à Barcelone.
BEAUREGARD (de), au château de Gabarret, à Labarthe-Inard.
BEDIN (l'abbé), curé-doyen à Saint-Bertrand de Comminges.
BELLOC (Emile), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, du Club Alpin français, délégné de la section des Pyrénées au Conseil d'administration, à Paris, **ml.**
BENQUE (de), secrétaire général de la Banque de France, à Paris, **ml.**
BERGOUGNAN, propriétaire, à Montrejeau.
BINOS DE POMBARAT (de), à Toulon.
BIZE (Hyacinthe), banquier à Montrejeau.
BLADÉ, correspondant de l'Institut de France, à Agen, **ml.**
BORDES (abbé), professeur de sciences, à Juilly (Seine-et-Marne).
BORDÈRES, docteur-médecin, à Montrejeau.
BORGELLA (Edmond), officier d'Académie, juge d'instruction, à Saint-Gaudens, **ml.**
BOUCHE, curé à Guran.
BOUCHE, curé, à Huos.
BOUILLON (Gaston), avocat, à Saint-Gaudens.
BOULOGNE-SUR-GESSE (Bibliothèque de la ville de).
BOURDETTE (Jean), homme de lettres, à Toulouse.
BOURGADE, pharmacien, à Boulogne.
CARDAILLAC (de), avocat, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), **ml.**
CARAYON-LATOUR (marquise), à Podensac.
CARSALADE DU PONT (abbé J. de), membre de la Société française d'archéologie, secrétaire général de la Société historique de Gascogne, à Auch (Gers), **ml.**
CARTAILHAC (Emile), directeur de l'*Anthropologie*, à Toulouse.
CASSE (Jean-Marie), manufacturier, à Saint-Gaudens.
CASTERAN (Paul de), avocat, à Toulouse.
CAZENEUVE, curé-doyen, à Montrejeau.
CHAMAISON, percepteur, à Saint-Martory.

Digitized by Google

CHIBALIE (Léonard), avocat, à Saint-Gaudens.
CIEUTAT (Joseph), greffier du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
CLOUZET (Bertrand), négociant, à Montrejeau.
CONDESSE (Justin), notaire, à Alan, **ml.**
CORBIER, huissier, à Montrejeau.
COUGET (Georges), à Bordeaux — et à Luchon, **ml.**
COURET (Henri), pharmacien, à Saint-Gaudens.
COURTOIS (de), boulevard Malesherbes, à Paris.
COUTURE (abbé), professeur à la Faculté libre de Toulouse.
CROSTE, rue Cassette, 6, à Paris.
DARAM, lt-colonel en retraite, à Labarthe-Inard.
DASQUE (Henri), professeur de musique à Montrejeau.
DEADDÉ, général de brigade en retraite, à Saint-Gaudens.
DÉCAP, instituteur, à Muret, **ml.**
DELASSUS, capitaine au 83e, à Saint-Gaudens.
DOUAIS (abbé), professeur à l'Institut catholique de Toulouse, secrétaire général de la Société archéologique du Midi, **ml.**
DOUX, avoué, à Saint-Gaudens.
DUBUC (Sylvain), licencié en droit, à Cazavet (Ariège), **ml.**
DULAC (abbé), à Tarbes.
DULON, professeur, à Saint-Germain-en-Laye, **ml.**
DUMAS DE RAULY, archiviste de Tarn-et-Garonne, **ml.**
ENCAUSSE DE LABATUT (baron d'), à Eoux, près d'Aurignac.
FABRE D'ENVIEU, chanoine de Saint-Denis, ancien professeur à la Sorbonne, château de Montpezat, à Saint-Martory, **ml.**
FAURE (Louis), notaire, à Montrejeau.
FERRAN (abbé), curé de Baurech (Gironde).
FONTENILLES (Léon de La Roche Mis de) à Paris.
FERRAS, docteur médecin, à Luchon, **ml.**
FOURCADE (Henri), curé à Saint-Elix.
FOURCADE, curé à Nestier.
FRANQUÈS, instituteur à Ganties, **ml.**
FAGES (Barthélemy), officier d'Académie, aumônier du collège de Saint-Gaudens en retraite, à Saint-Gaudens, **ml.**
FOCH (Jean), docteur en médecine, à Saleich, **ml.**
GALARD (Mme la comtesse de) à Aurignac.
GARONNE, curé, à Urau.
GORSSE (de), conservateur des forêts, à Pau, **ml.**
GOULARD (Marc de), au château de Luscan, par Loures.
GUILHOT de Lagarde, au château de Boussan, près d'Aurignac, **ml.**
HAY (Aristide), à Talence, Bordeaux.
JAFFARY (Jules), notaire, à Saint-Gaudens, **ml.**
JORDY (André), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
LACROIX, supérieur du Petit-Séminaire de Polignan,
LAHONDÈS (Jules de, président de la Société archéologique du Midi de la France, **ml.**
LAMARQUE (Raymond), avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
LAPIERRE, avocat, bibliothécaire honre de la ville, à Toulouse, **ml.**
LARRIEU, pharmacien, à Montrejeau.
LASSUS (Bertrand de), à Montrejeau, **ml.**
LASSUS (Henri de), au château de la Nine, à Boussan.
LESTRADE, vicaire de la Dalbade, à Toulouse, **ml.**
L'ISLE-EN-DODON (Bibliothèque de la ville de).
LONGUEFOSSE (Charles), à Saint-Gaudens, **ml.**
LOUGE, docteur-médecin, à Demu (Gers).
LOZÈS (Lucien), conseiller général, à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
MARIBAIL (Henri de), docteur en droit, avocat, à St-Gaudens, **ml.**
MARSAN, curé de Soulan (Hautes-Pyrénées), **ml.**
MATHIEU, curé, à Saint-Mamet, **ml.**
MENGAUD, inspecteur des forêts, à Saint-Gaudens.
MIFFRES, receveur de l'Enregistrement, à Luchon.
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, à Paris.

Digitized by Google

MONTOUSSÉ-DULYON (Charles), au château de Barbazan, **ml.**
MONTREJEAU (Bibliothèque de la ville de).
NOUAILLAN (M^me^ la V^sse^ de), au château de Prat-Bonrepos (Ariège).
PARTSCH, professeur à l'Université de Breslau.
PELLEPORT-BURETTE (vicomte de), ancien sénateur, Bordeaux, **ml.**
PÉRISSÉ (Firmin), avocat, à Toulouse — et Aspet.
PIETTE (Edouard), juge, membre de la Société d'anthropologie de Paris et de la Société des Antiquaires de France, à Rumigny (Ardennes), **ml.**
PIOU (Jacques), ancien député, à Paris, **ml.**
PLANTE, propriétaire, à Lannemezan.
POTTIER (abbé), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban. **ml.**
POUY (de), 9, rue d'Anjou, à Paris.
PRIVAT (Paul), libraire-éditeur, à Toulouse, **ml.**
PUJO, à Montrejeau.
RÉGNAULT (Félix), de la Société d'anthropologie de Paris, à Toulouse, **ml.**
REULET, curé-doyen, à Aurignac.
RIVIÈRE, docteur-médecin, à Malvezie.
RUAU (Joseph), licencié ès lettres d'histoire, à Toulouse, **ml.**
RUBLE (baron de), à Beaumont-de-Lomagne.
SACASE (Charles), ancien magistrat, à Marignac, **ml.**
SALES (Joseph), juge au Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
SAINT-ARROMAN (Charles), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
SAINT-BÉAT (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-GAUDENS (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-JEAN (Eugène), officier de l'Instruction publique, à Villeneuve-de-Rivière, **ml.**
SAINT-MARTORY (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-PAUL (Anthyme), homme de lettres, à Paris, **ml.**
SAINT-PAUL (Damien), négociant, à Montrejeau.
SALIES-DU-SALAT (Bibliothèque de la ville de).
SAPORTA (de), à Solliers-Pont (Var).
SARRIEU (Gustave de), à Montrejeau.
SARTHE, libraire, à Luchon.
SAUDINOS-RITOURET (M^me^), à Paris,
SOCIÉTÉ académique de Tarbes.
SOCIÉTÉ ariégeoise des lettres, sciences et arts, à Foix.
SOCIÉTÉ archéologique du Midi, à Toulouse.
SOCIÉTÉ archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
SOCIÉTÉ des Etudes historiques à Paris.
SOST, capitaine en retraite, à Saint-Gaudens, **m^l^.**
SOUQUES (Armand), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
SOUVILLE, officier supérieur de marine en retraite, à Aurignac.
SUARÈS D'ALMEYDA (de) au château de la Terrasse, à Saint-Elix.
TERRADE, architecte, à Saint-Gaudens, **ml.**
TERSAC (de), propriétaire, à Castelbiague.
TOUZET, curé-archiprêtre, à Saint-Gaudens.
TRESPAILLÉ (Jean), avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
VERDIER (Sylvain), à Castelnau-Magnoac, **ml.**
VIDAILHET, curé-doyen, à Boulogne-sur-Gesse.
VICAIRES (les) de Saint-Gaudens.

---

Digitized by Google

# LA RÉVOLUTION

## A SAINT-LIZIER (ARIÈGE)

### 1789-1804

---

(SUITE)

Malgré tous les comités qui existaient déjà, il y avait encore des délateurs en disponibilité. La loi des suspects venait de leur créer un titre officiel ; ils furent préposés à son impitoyable exécution, sous le titre de membres de la *Sûreté générale*. Plus de cinquante mille comités furent établis : celui de Saint-Lizier fut installé le 17 novembre. Les citoyens Pierre Bergès, Dupré, Monroux, Delage, Nicolas et Seillé furent appelés à en faire partie. Il entrait dans leurs fonctions « d'appeler et de surveiller le comité de la *Société populaire.* »

La notoriété de ces titulaires nous assure, dans leur résolution, une modération relative. Heureuse circonstance pour Saint-Lizier qui eut, à l'heure voulue, sous sa main un personnel intelligent et honnête, qui sut maintenir dans de sages bornes l'application d'une législation féroce.

Les armées de la République bataillaient en Vendée, sur le Rhin, au pied des Vosges et des Pyrénées, contre des ennemis nombreux, riches en munitions, en armes, en subsistances, tandis qu'elles étaient sans habits, sans pain et sans fusils.



Digitized by Google

La Convention avait ordonné dans cette extrême nécessité que les commissaires des assemblées primaires fissent toute sorte de réquisitions d'armes et de subsistances. Le 25 août, on fit une première réquisition de vingt sétiers de blé, que les familles les plus aisées, les Bronde, Carrère, Duclos, Dupré, Rozès, Galatin, Biros, Saint-Blanquat, etc. durent subir. En juillet, le citoyen de Méritens avait été requis de délivrer son cheval, sellé et bridé, pour aller au port d'Aula à l'extrémité de la vallée de Seix. Les métayers de Lagarde, Miguet, Mouliéri, Friquet et de Saint-Blanquat avaient été réquisitionnés pour le transport des équipages du 4e bataillon de l'Ariège. Puis successivement, 30 bœufs ou vaches, 271 quintaux de foin sont requis pour l'approvisionnement de l'armée des Pyrénées-Orientales ; puis encore arrive une lettre du suppléant du procureur général syndic du département et un arrêté du représentant du peuple portant que, dans le district de Saint-Girons, il sera levé 12 chevaux par canton. Ces chevaux devront avoir au moins cinq ans et six pans de taille mesurés sous potence. Le conseil fait timidement observer qu'il n'existe point dans son arrondissement des chevaux de cette qualité. Une première fois déjà des commissaires ont parcouru le pays pour faire une levée et ont amené tout ce qui se trouvait dans les conditions exigées. Néanmoins, pour montrer son dévouement à la cause publique, deux délégués seront immédiatement envoyés dans toute l'étendue de l'arrondissement afin de requérir les municipalités de faire livrer les chevaux disponibles, ainsi que l'avoine, selles, brides, bottes, tout ce qui, en un mot, peut être utile à l'armée, sauf indemnités de gré à gré ou au dire d'expert. Cette sommation est transmise à la municipalité de Saint-Lizier, le 6 novembre, et le soir du même jour à six heures, nouvelle sommation du citoyen Rouzel,

Digitized by Google

commissaire de la levée extraordinaire des chevaux, pour que le lendemain, à quatre heures du soir, soient amenés tous les chevaux ou juments, pleines ou non, qui sont dans l'étendue de la commune. Les municipalités du canton devront, dans le même délai, exécuter la même réquisition. La municipalité demeure, en outre, chargée de faire des visites domiciliaires pour s'emparer de tous les effets utiles à un cavalier, tels que selles, brides, bridons, housses, pistolets, fontes de toute espèce, sabres, bottes, etc. En cas d'inexécution, la municipalité sera sur-le-champ destituée et incarcérée.

Ainsi pressée par une autorité qui n'admet point de sursis à l'exécution de ses ordres, la municipalité se hâte d'envoyer aux communes du canton un double de la réquisition, avec ordre de s'y conformer. Michel Ortet va signifier cette sommation à Taurignan-Castet, Mercenac, Bagert et Betchat; Baptiste Ferré à Montjoie, Taurignan-Vieux et Gajan; Guillaume Anel à Saintaraille, Caumont, Prat, Lacave, La Bastide du Salat, Mauvezin; et Lizier-Fort à Montgauch et Cazavet.

Quelques jours plus tard, le sieur Seillé est chargé de faire des visites domiciliaires dans toutes les maisons de la commune pour s'emparer de tous les fusils de guerre qu'il y trouvera.

Les citoyens Bergès Laurent, Auriac et Dalmont vont de maison en maison, pour faire la note de toutes les couvertures de laine que chaque particulier pourra céder à la République.

L'administration ayant demandé un état de la population effective avec mention du nombre des citoyens ayant droit de voter, des militaires, étudiants et absents de la commune, les citoyens Bergès et Jean Bergès, curé, furent chargés de faire le tableau de la

Digitized by Google

population urbaine. Le dénombrement de la population de la campagne, hameaux et métairies fut confié à Tatareau, Bergerat et Seillé.

Une des plus mémorables séances de la municipalité fut celle du 25 brumaire 1793. La municipalité de Saint-Lizier s'attribua un instant le rôle d'une petite Convention chargée de sauver la grande République. Dans un discours indigné, le maire dit « que plusieurs malintentionnés se plaisent à jeter l'alarme dans le cœur des bons citoyens, en publiant que la liberté n'est plus qu'une tyrannie, que les opinions sont gênées, les propriétés violées et les sans-culotte n'ont plus que l'esclavage à attendre. Considérant qu'il importe de prévenir les suites qui peuvent résulter de ces propos séditieux et contre-révolutionnaires qui n'ont d'autres but que celui d'insurger le peuple ; que la liberté est le premier de tous les droits les plus sacrés de l'homme, et est expressément garantie dans l'acte constitutionnel ainsi que la liberté des opinions, et que toutes les lois mettent sous leur sauvegarde les propriétés et les personnes ; considérant que dans un gouvernement révolutionnaire le salut de la République exige des autorités constituées la plus scrupuleuse surveillance et leur commande d'être aussi impassibles que la loi ; que par devoir et par amour de la patrie, elles ne doivent rien négliger pour arrêter les machinations odieuses dont les faux patriotes, d'accord avec les ennemis déclarés, font usage pour l'exécution de leur criminel dessein ; considérant enfin que la religion dont ils s'appuient n'est qu'un vain prétexte dont on se sert pour séduire les âmes simples et crédules, semer la division parmi les citoyens et enfanter les horreurs de la guerre civile;

» D'après ces considérations il propose, comme mesures révolutionnaires, les articles suivants qui de-

Digitized by Google

vront être proclamés au son du tambour et affichés partout où besoin sera :

« Art. 1er. — Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir tenu des propos séditieux tendant à compromettre la tranquillité publique sera regardé comme *suspect* et traité comme tel.

« Art. 2. — Seront regardés comme contre-révolutionnaires et traités comme tels, tous ceux qui seront convaincus d'avoir dit, publiquement ou autrement, que le gouvernement républicain est tyrannique, que les propriétés et les personnes sont violées et que la liberté des opinions est gênée.

« Art. 3. — Seront également regardés comme contre-révolutionnaires et traités comme tels, tous ceux qui, sous prétexte de religion ou autrement, chercheront à faire insurger le peuple.

« Art. 4. — Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir eu connaissance des délits ci-dessus et qui néanmoins, par une coupable lâcheté ou par quelque considération particulière, ne les aura point dénoncés dans les vingt-quatre heures aux autorités constituées, est, d'ores et déjà, regardé comme complice et sera puni comme tel.

« Art. 5. — Seront encore considérés comme *suspects* et traitres à la patrie, tous ceux qui publieront des fausses nouvelles tendant à alarmer le peuple et à troubler l'ordre public.

« Art. 6. — Les commandants et officiers de la force publique, ainsi que tous les bons citoyens, sont autorisés à les arrêter provisoirement, sauf ensuite aux autorités constituées à statuer ce que de droit.

« Art. 7. — Le comité de surveillance de la commune demeure expressément chargé de prendre toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour connaître les auteurs de ces délits attentatoires à la liberté, et de les dénoncer au corps municipal pour y être statué ce que de droit.

Digitized by Google

« Art. 8. — La société populaire de cette ville sera invitée, au nom de la loi et du salut public, à remplir, de son côté, les dispositions contenues en l'article 7, afin d'accélérer la punition des coupables.

« Art. 9. — La présente ordonnance sera publiée etc.

« Sur quoi, ouï le procureur de la commune,

« Le conseil, applaudissant aux vues dudit maire, arrête que l'ordonnance ci-dessus sera proclamée au son du tambour et affichée partout où besoin sera, et que la municipalité tiendra la main à son exécution.

« Vignaux, maire ; Bergès, fils, procureur de la commune ; Court, Dupré, Duclos, officiers municipaux; Bergès, père, greffier. »

Voilà une ordonnance draconienne digne des temps de Tibère, où le silence et la parole, la tristesse ou la joie se payaient de la vie.

Elle était inspirée des mesures révolutionnaires prises dans le club des Jacobins de Paris. Pour se mettre à l'abri de ses atteintes, les citoyens qui jusque-là se flattaient d'être suffisamment protégés par leur civisme notoire, les Bergès, les Monroux, les Dalmont, crurent prudent de demander à leur tour un certificat.

L'esprit public était continuellement tenu en éveil par les réquisitions incessantes, par l'arrivée des courriers qui portaient des nouvelles des armées et des assemblées politiques de la capitale. On commentait, dans les réunions privées, les assemblées populaires, ces nouvelles qui tenaient ainsi dans une surexcitation fiévreuse la pensée publique. On devenait crédule, naïf, enthousiaste, soupçonneux ; on cherchait à connaître la pensée des présents et la conduite des absents; l'espionnage et la dénonciation semblaient devenus un élément de sécurité personnelle.

Digitized by Google

Aussi aux administrations du district et du département affluaient des écrits anonymes, qui étaient quelquefois, lorsqu'ils tombaient en des mains prudentes, renvoyés pour information aux municipalités respectives.

Le 21 frimaire, le maire de Saint-Lizier reçoit du bureau du district de Saint-Girons une lettre qui requiert le corps municipal de lui répondre sur les questions suivantes : 1° Depuis quel temps Dupré, ci-devant garde du corps ou pensionnaire de l'Espagne, était rentré en France? Où habitait-il depuis sa rentrée? A quelle époque est-il sorti de France, la dernière fois? Est-il allé en Espagne à la dernière disparution de ce pays-ci? — 2° Avez-vous des renseignements certains sur la résidence de Trinqué fils?

Ces diverses questions prouvent, en effet, que ce n'est qu'à la suite d'une lâche dénonciation qu'une enquête se produit sur la conduite de ces deux citoyens. Le maire répond que le citoyen Dupré, ex-garde du corps d'Espagne et pensionnaire dudit gouvernement, vient quelquefois en France depuis 1787 ; qu'il séjourne à Saint-Lizier chez son neveu, le citoyen Dupré, où il n'a pas reparu depuis une époque antérieure à la déclaration de guerre avec l'Espagne. Durant son séjour au milieu de nous, ajoute le maire, Dupré s'est montré zélé et imperturbable révolutionnaire, sans jamais faire aucun acte de citoyen actif ni dans les assemblées de la commune ni dans les assemblées primaires ni dans la garde nationale, alléguant qu'ayant quitté la France depuis vingt-huit ou trente ans et n'étant, d'ailleurs, compris dans aucun rôle d'imposition, il ne peut être considéré comme citoyen français. Ce serait donc faire injustice au citoyen Dupré oncle, et tort à la République, que de le comprendre dans la liste des émigrés.

Relativement au citoyen Trinqué fils, il a, comme

Digitized by Google

témoignage de sa résidence en France, plusieurs lettres, notamment une de Laval, capitaine des grenadiers au 72e régiment ci-devant Vexain, en date du 23 février 1792, qui annonce au citoyen Trinqué père que son fils est parti pour rejoindre son régiment. En outre, il a entre ses mains une lettre écrite du camp de Bonne-Espérance, en date du 21 mai 1793, par Trinqué fils à son père.

L'abbé Dargein s'étant éloigné depuis quelque temps du pays, et la municipalité ne pouvant justifier son absence, fut déclaré émigré, et, en vertu de la loi du 28 mars, ses biens furent mis sous séquestre comme étant acquis à la République.

Emportée par l'esprit de réforme, la Convention ne craignait de froisser ni l'histoire ni les habitudes établies. On venait de régulariser les poids et mesures; on modifia la division du temps. L'ère grégorienne fut changée en ère républicaine, et le nouveau monde républicain data du 22 septembre 1792, l'an Ier de la Liberté. Les mois reçurent leurs dénominations de la température et des travaux de la campagne. Ils furent divisés en décades et le repos des dimanches transféré au décadi. On supprima, dit Gabourd, « les solennités religieuses et des noms révérés furent remplacés par de scandaleuses indications dignes de l'idolatrie égyptienne[1]. » Désormais, les actes municipaux porteront la date de l'ère nouvelle. Nous devrons aussi, dans les pages suivantes, nous conformer à cette innovation.

L'Assemblée constituante, en obligeant les prêtres à prêter serment à la Constitution civile du clergé, les avait scindés en deux catégories : les assermentés et

1. *Histoire de France*, t. XIX, p. 173.

Digitized by Google

les réfractaires. Ces derniers, privés de leurs fonctions, étaient demeurés pourvus d'une pension. L'Assemblée législative les soumit à la surveillance des autorités du département, et décréta même qu'ils pourraient être bannis du territoire français par un de leurs jugements. La Convention, plus inexorable encore, les condamna tous à la déportation et confisca leurs biens. Après avoir frappé le prêtre, il ne restait plus qu'à détruire l'autel. La Convention, par un dernier respect du sentiment religieux, n'osa pas prendre l'initiative de l'abolition des cultes; plus audacieuse, la Commune décida, le 23 vendémiaire, que les ministres d'aucune religion ne pourraient exercer leur culte hors des temples et prohiba tous les signes extérieurs de religion. Le délire de l'impiété alla jusqu'à défendre la vente, dans les rues, des images, livres et statues de la Vierge et des saints. On supprima, dans les cimetières, les emblèmes de l'espérance et de la vie future, et dans les niches des Madones, au coin des rues, on hissa les bustes de Marat et de Le Pepelletier. Par une contradiction familière à l'erreur, un culte nouveau remplaça celui qui avait au moins pour lui la consécration des siècles.

Ceci se passait en vendémiaire, à Paris; avec les lenteurs de transmission de l'époque, le nouveau décret de la Commune ne fut signifié à la municipalité de Saint-Lizier que le 13 frimaire. Elle était invitée à faire abattre toutes les croix qui se trouveraient dans les cimetières et autres lieux publics; tous les oratoires et toutes les figures qui peuvent être attachées sur les frontispices des églises ou autres lieux extérieurs; elle devra aussi avertir les prêtres de ne plus faire, hors de l'église, aucune cérémonie publique; et le conseil, obéisssant et « considérant que tout signe extérieur du culte va contre les droits de l'égalité, arrêta, que le décret serait ramené à exécution et que

Digitized by Google

le procureur de la commune demeurait chargé d'en faire remplir les dispositions dans le plus bref délai ». Ce motif invoqué des droits de l'égalité est une vraie trouvaille que Chaumette aurait envié à nos perspicaces concitoyens. Pour moi, je ne saisis point en quoi l'existence d'un oratoire ou d'une image de la divinité peut nuire à l'égalité des citoyens.

A la même époque, la vieille chapelle de l'abbaye de Combelongue près Rimont, un des plus beaux vestiges de l'architecture romane dans le Couserans, fut changée en magasin à fourrage pour tout le district de Saint-Girons. Singulière destinée ! Bâti pour abriter les méditations et les prières des religieux de saint Norbert, ce pieux édifice devint, sept siècles après, un vulgaire dépôt de fourrages pour les chevaux de l'armée[1].

Alors aussi survint dans le personnel du tribunal un changement que nous ne pouvons passer sous silence. Delort, juge du district judiciaire de Saint-Lizier, avait été transféré à Saint-Girons où il occupa la place de procureur-syndic. Le prêtre Guillaume Amans fut désigné comme son successeur à Saint-Lizier, le 7 octobre, par les agents du *Comité de Salut public;* mais sa fragile santé ne lui permit pas de garder longtemps ce poste et il dut bientôt après résigner ses fonctions. Il écrivit, le 24 frimaire, au citoyen Alard.

« Citoyen,

» Affligé depuis longtemps d'une humeur dartreuse qui parcourt tout mon corps, et d'une forte palpitation du cœur, je suis obligé de vivre continuellement de régime, d'éviter les fortes tensions d'esprit. Malgré cela, pour prouver mon obéissance et mon amour pour

1. Cette profanation eut lieu le 21 septembre 1793.

Digitized by Google

la Révolution, j'ai accepté la place de juge au tribunal de Saint-Lizier. Il est trop malheureux pour moi, tandis que le sacrifice de ma vie ne me coûterait rien s'il était utile à ma patrie, que mon âge et mes infirmités continuelles me forcent à t'offrir la démission de ma place de juge.

» Veuille bien l'agréer pour le bien public, et sois persuadé que le peu de santé qui me reste sera employé pour le triomphe de la Révolution vraiement républicaine. AMANS, signé. »

« Vu la démission du citoyen Amans juge, et connaissant ses infirmités, le commissaire civil, délégué par les représentants du peuple dans le département de l'Ariège, affligé de voir un patriote aussi constant et aussi prononcé obligé de quitter son poste, acceptant à regret le démission dudit citoyen Amans, juge du tribunal, et cela étant, le premier suppléant montera pour y prendre la place à laquelle la confiance publique l'a appelé.

» A Saint-Girons, le 26 frimaire, l'an II de l'ère républicaine. ALARD. »

Du même jour, nomination du citoyen Gouazé.

« République française

« Les commissaires civils délégués par les représentants du peuple dans le département de l'Ariège ;

« Au citoyen Gouazé, premier suppléant des juges du tribunal du district de Saint-Girons siégeant à Saint-Lizier.

« Nous te prévenons, citoyen, que le citoyen Amans, juge du tribunal, vient de donner sa démission ; nous l'avons acceptée, vu les raisons légitimes qui ont nécessité sa démarche. Nous t'invitons donc à aller prendre de suite sa place à laquelle t'a appelé la confiance publique, d'accord avec notre vœu. Salut et fraternité. ALARD. »

Digitized by Google

« P. S. Nous t'envoyons la démission dudit citoyen Amans et notre acceptation au bas; tu en feras tel usage qu'il conviendra, et tu la rendras au démissionnaire. »

Nous sommes à la fin de l'année 1793, et il est temps de mettre le rôle des contributions en recouvrement et de dresser le tableau des dépenses communales. Dans une réunion spéciale à cet objet, le maire dit qu'il a été imposé pour l'année 1793 une somme de 1,658 livres, 6 sols 8 deniers ; un tiers au rôle de la contribution foncière et deux tiers au rôle de la contribution mobilière. Le rôle de l'imposition mobilière ayant été remis depuis plusieurs jours, il est instant de remplir la côte des impositions locales. Cette dernière imposition est établie sur le pied du rôle de l'année précédente avec une augmentation de deux cents livres pour les arrérages dûs au médecin.

Les charges locales sont ainsi fixées :

| | | |
|---|---|---|
| 1° | Aux portiers. . . . . | 48 livres. |
| 2° | Au greffier. . . . . | 50 l. |
| 3° | Au valet de ville. . . . | 36 l. |
| 4° | Au gardien des cochons. . | 9 l. |
| 5° | Pour l'entretien de l'horloge. | 36 l. |
| 6° | Feu de Saint-Jean. . . . | 5 l. |
| 7° | Intérêts à la fabrique. . . | 14 l. 10 s. |
| 8° | A la consorce des chapelains. | 15 l. |
| 9° | Pour les obits des chapelains. | 60 l. |
| 10° | Intérêts à Villa. . . . . | 70 l. 10 s. |
| 11° | Intérêts à l'hôpital. . . . | 115 l. |
| 12° | Frais de bureau. . . . . | 72 l. |
| 13° | Au percepteur des contributions foncières . . . . | 214 l. 0 s. 10 d. |
| 14° | Au percepteur des contributions mobilières . . . . | 52 l. 5 s. |
| 15° | Dépenses imprévues et traitement du médecin . . . | 600 l. |
| | TOTAL. . . . | 1.387 l. 5 s. 10 d. |

1. Delibération du 6 nivôse.

Digitized by Google

## VIII

Loi du *maximum*. — Mouvement de la machine révolutionnaire accéléré. — Prise de Toulon. — Surveillance étroite des prisons. — Violentes exactions. — Fabrication de Salpêtre. — Heures et prix des journées d'ouvriers.

Nous avons vu que d'énormes quantités d'assignats, jetés dans le public, avaient éveillé sa défiance. Ils n'étaient plus acceptés qu'au tiers de leur valeur nominative ; on ne pouvait donc espérer de les remettre au niveau du prix des denrées et des marchandises dont le peuple avait usuellement besoin. La loi de *maximum*, que l'on n'avait d'abord appliquée qu'aux grains, fut étendue à toutes les marchandises de première nécessité : viande, pain, légumes, bois, chanvre, laine, sel, drap, boisson, etc. Les marchands devaient faire une déclaration de tout ce qu'ils avaient en magasin, ces déclarations devaient être vérifiées par des commissaires et toute fraude était punie de mort. Malgré cette terrible législation, il paraît que certains marchands de Saint-Lizier trouvaient moyen d'éluder la loi, et il est dit par le maire, en séances du 9 et du 23 nivose, « que plusieurs particuliers vendaient différentes denrées à un prix exorbitant, au mépris du *maximum*, et que ces ventes se faisaient clandestinement. « Cette violation, ajoute-t-il, porte le plus grand préjudice à la République dont le salut dépend de l'exacte observation de cette loi. » Obtempérant à la demande du maire, le conseil arrête que la *Société populaire*, le *Comité de surveillance* de la commune, ainsi que tout bon citoyen, seront invités à tenir la main à l'exécution de la loi du *maximum ;* ils devaient dénoncer tous ceux qui en violeraient les dispositions ; et tout

Digitized by Google

citoyen dont le zèle le portera à faire connaître « les intrigants » aura bien mérité de la patrie.

Le 28 nivôse, le conseil municipal, alarmé des plaintes incessantes du peuple, avec une conviction qui prête au sourire, croit avoir trouvé un moyen efficace pour ramener le calme dans les esprits. Il arrête qu'il fera « dans le plus bref délai, une proclamation pour ordonner de plus fort l'exécution de la loi du *maximum*, et pour inviter tout bon citoyen à veiller à ce qu'elle ne soit point violée. » Il donnera même une récompense à quiconque dénoncera et prouvera les délits faits contre cette loi.

Mais ce n'est pas de sonores paroles que vit le peuple ; une bouchée de pain fait mieux son affaire, et les belles proclamations des orateurs de la maison de ville ne remplissaient pas le pot de la pauvre ménagère. La misère devint grande à ce point que « les trois quarts de la commune n'avaient point mangé de pain depuis quatre jours. » Le bel auditoire pour entendre des proclamations ! On accuse les riches de cacher leurs grains, et les marchands d'en avoir accaparé d'énormes quantités, dans le but de spéculer honteusement sur la disette et de soulever le peuple contre le gouvernement.

La municipalité décide alors qu'usant des pouvoirs extraordinaires que la loi lui confère, elle nommera des commissaires pour faire des visites domiciliaires afin de prendre note de tous les grains qui peuvent être dans la commune et les faire distribuer aux boulangers, pour que sans retard on donne du pain au peuple. Mais il résulte de ces visites que les provisions de blé sont minimes et insuffisantes pour l'alimentation publique, et que la commune est incessamment menacée de la famine ; d'autre part, on sait que le district est absolument dépourvu de toute subsistance. Dans cette extrême nécessité, on rédige une adresse au

Digitized by Google

représentant Paganel, à Toulouse, pour lui exposer les malheurs dont la population de Saint-Lizier sera infailliblement la victime si la municipalité n'est autorisée à requérir, dans tout le département de l'Ariège, et à défaut dans celui de la Haute-Garonne, les grains nécessaires à la consommation.

Quand l'homme souffre, il perd bientôt toute notion de justice et d'obéissance à l'autorité. Le peuple de Saint-Lizier a faim ; il accuse les marchands, les meuniers, les bouchers, et la municipalité intimidée par les murmures de la populace se résigne à de méticuleuses recherches : chez les uns, à l'examen des meules, des mesures et des caisses dont les meuniers se servent, au dire des clients soupçonneux, pour réduire à moitié la farine qui leur est dûe ; chez les autres, tels que bouchers et épiciers, les balances sont un objet d'inquisition ; leur forme sphérique « comme de petits chaudrons » se prête à la fraude ; « on ne peut pas voir ce qui peut y être dedans » ; on veut qu'ils soient tenus de se pourvoir immédiatement de balances plates ; et humble exécuteur des exigences populaires, le maire impose aux bouchers d'être journellement pourvus de viande, de la vendre au taux fixé par la loi du *maximum*, et de se procurer sur le champ des balances plates.

La machine révolutionnaire se compliquait tous les jours de quelque nouveau rouage. L'inexpérience ou la mauvaise volonté des administrations départementales et communales en retardait souvent le mouvement, et le *Comité de Salut public*, sentant qu'elle allait bientôt se détraquer au milieu des embarras qu'on lui créait, lui imprima, le 14 frimaire, une subite et violente impulsion. Elle signifia à toutes les municipalités que « les autorités constituées devaient marcher *révolutionnairement* et être aussi

Digitized by Google

impassibles que la loi ». La municipalité de Saint-Lizier se mit au pas[1].

D'après les nouveaux décrets, les procureurs des communes étaient supprimés et remplacés par les *agents nationaux*; notre municipalité, voulant que le titulaire de la nouvelle fonction passât par le creuset d'une épuration, convoqua la commune, qui donna sa confiance à Bergès fils, que son constant dévoûment aux institutions nouvelles désignait à son choix.

Quelques jours après, se constituant en tribunal de police, elle condamna à vingt-quatre heures de prison les citoyens Bondié fils et Alexis Soum, qui avaient refusé d'aller exploiter deux cannes de bois dans le bosquet de Saint-Blanquat. Répression qui peut nous paraître aujourd'hui un peu exagérée, mais n'oublions pas, comme le disent les considérants du jugement municipal, que « dans un gouvernement révolutionnaire, les autorités doivent user de toute la sévérité des lois, car une désobéissance aux ordres donnés par une municipalité provoquerait l'anarchie et le désordre ». Que nous sommes déjà loin de cet état social où l'école de Rousseau pensait remplacer l'attirail des vieilles lois monarchiques par les maximes humanitaires de la philosophie !

La législation de nos anciens parlements a disparu, mais les prisons sont depuis longtemps trop étroites et la guillotine est en permanence sur les places de nos grandes villes.

Au milieu de ces sombres préoccupations, la nouvelle subite de la prise de Toulon sur les Anglais vint jeter un rayon de joie dans nos murs. La *Société populaire* prit, à cette occasion, l'initiative d'une fête civique qui devait être célébrée au 2me décadi de nivôse ;

1. Séance du 15 nivôse.

Digitized by Google

elle en régla elle-même le mode, et invita les autorités constituées et les corps militaires à se rendre à la salle de ses séances. La population donna un instant libre expansion à sa joie, mais revint le lendemain à ses sombres pensées.

Dans un précédent arrêté, le chef de la municipalité avait enjoint à ses collègues de veiller sur les prisons; mais, il paraît que la garde n'a pas été assidûment faite, car il apprend un jour que Frédéric et Adélaïde de Méritens, ainsi que Catherine Siadoux, détenus, ont repris leur liberté sans avoir obtenu leur élargissement de l'autorité compétente. Il leur intime l'ordre de rentrer, sur l'heure, dans la maison de réclusion, sous peine d'y être réduits par la force armée, et prescrit aux commissaires des prisons de mettre à la porte de la maison d'arrêt deux sentinelles avec consigne expresse de ne pas laisser communiquer les prisonniers avec l'extérieur.

Quelques jours après, le maire, faisant une tournée dans la maison d'arrêt, remarque l'absence d'un nouveau détenu, le sieur Anouilh, qui y avait été consigné pour désertion. Le geôlier raconte qu'un matin vers les six heures, tandis qu'il était occupé, sur les portes de la ville, à distribuer des paquets pour les communes du canton, le nommé Baich, cordonnier, de Taurignan-Vieux, demanda à parler au détenu; il profita traîtreusement des préoccupations du gardien pour favoriser l'évasion du déserteur; mais la municipalité, n'acceptant point ces explications, se constitue immédiatement en tribunal de police municipale, lance un mandat d'arrêt contre Baich et destitue de ses fonctions le geôlier Fort. On sentit dès lors le besoin de mieux organiser la surveillance des prisons. L'agent national qui était chargé de ce service, alléguant que ses nombreuses occupations ne lui permet-



Digitized by Google

taient pas de le remplir avec toute l'exactitude nécessaire, donna sa démission, et cette commission fut confiée au citoyen Dominique Dargein, qui fut chargé d'adresser, tous les jours, à la municipalité un rapport sur l'état des prisons. Les officiers municipaux durent aller, chacun à leur tour, faire, chaque matin, la visite des prisonniers, et le *Comité de surveillance* dut veiller à ce que l'ordre fût maintenu dans la maison d'arrêt, avec mission de dénoncer quiconque chercherait à le troubler.

Nous avons vu que l'Etat aux abois avait fait des réquisitions de tous genres, pressant les populations de lui livrer les choses les plus indispensables au commerce, à l'agriculture, à la subsistance quotidienne. Ses exigences redoublent avec ses nécessités ; il lui faut maintenant, outre des chevaux harnachés, des charrettes propres au transport des fourrages, des toiles, treillis et fils pour sacs, des souliers à double semelle, du plomb, du laiton, des hommes pour porter les armes, des ouvriers charpentiers, menuisiers, faucheurs, charretiers, du blé pour nourrir ces ouvriers et ces soldats, des chevaux, des mulets pour le transport de leurs équipements et outils, et encore de l'avoine et du foin pour nourrir ces chevaux et ces mulets. On n'a rien, on a besoin de tout ; on entre violemment dans les domiciles, on rançonne tout ce que l'on y trouve, et si le propriétaire se récrie et demande qu'on lui laisse quelques onces de froment pour ses enfants, quelques poignées de foin pour ses bêtes, on lui répond brutalement, que sa maison, ses champs et tous ses revenus appartiennent à l'Etat, et que lui-même, s'il ne veut pas être traité d'incivique et de suspect, doit partir incontinent à la frontière pour défendre la patrie. Jamais Saturne n'avait dévoré plus avidement ses enfants ; et quand les ogres de la

Digitized by Google

Révolution ont passé dans les maisons, les greniers, les écuries et les champs, il ne reste plus que la misère noire[1]. La municipalité déclare qu'elle est absolument sans ressource; elle fait appel au patriotique désintéressement des administrés, les engageant à donner selon leur faculté. La *Société populaire,* elle-même, est invitée à provoquer de la part de ses membres des offrandes; mais il paraît qu'on s'adressa à des bourses vides, et ni numéraire ni assignats ne vinrent réconforter les finances communales. En pareille situation, l'État avait vendu les biens nationaux; la municipalité décida qu'elle vendrait les biens communaux. Une commission fut instituée, qui fut chargée de les diviser en nombreux lots qui, de préférence, devraient être vendus aux vrais sans-culottes. Il restait encore, dans les églises dépouillées de vases et d'ornements sacrés, des confessionnaux dont quelques sculptures étaient légèrement dorées, et l'avide misère crut avoir là un trésor; leur vente fut fixée au 24 thermidor[2]. Nous ne savons si l'illusion qu'on s'était faite sur la valeur de ces meubles ne fut point reconnue ou s'ils ne trouvèrent pas acquéreurs, mais nous croyons qu'ils ornent encore les chapelles latérales de la vieille église de Saint-Lizier.

Encore une des grandes sollicitudes de la municipalité, la fabrication du salpêtre. La salle du « moulin à papier » appartenant au citoyen Court, fut réquisitionnée pour y construire un atelier où devaient venir travailler toutes les personnes, de quelque âge ou de quelque sexe qu'elles fussent, non occupées aux travaux des champs. Elles devaient faire les approvisionnements de bois et d'eau, l'extraction, le transport et le lessivage des terres. Les citoyens Dalmont et Fort

1. Voir délibérations des mois de germinal, floréal, prairial.
2. Séance de 12 thermidor.

Digitized by Google

furent délégués pour faire, dans les caves et ailleurs, la recherche des terres propres au salpêtre.

On mit à contribution tous les tonneaux, barriques et comportes que l'on put trouver; les trois seules chaudières en cuivre que l'on découvrit dans le canton furent envoyées à la forge de Castelnau-Durban pour être fondues en une seule et grande chaudière; mais l'appel que l'on avait fait pour la fabrication du salpêtre n'eut pas plus de succès que celui de la souscription patriotique. L'invitation même qui fut adressée au peuple de brûler les fougères et broussailles et d'en porter les cendres à la maison commune demeura sans effet, quoique on eût promis de payer ces cendres au maximum. La municipalité devait faire respecter ses invites et ses arrêtés; aussi ordonna-t-elle, sous les peines portées par les lois, que les femmes et les enfants seraient nominativement sommés d'obéir à ses ordres. Ces menaces n'ayant amené aucun résultat, la municipalité rendit responsables de la désobéissance des enfants leurs parents et décida que, « sans délai, on arrêterait, les père, mère, frères ou sœurs de ceux qui, étant commandés, n'obéiraient pas, comme ennemis de la cause publique ». Les citoyens Dutap fils et Roquemaurel cadet furent chargés de l'exécution des ordres et prescriptions municipales.

Les diverses réquisitions dont nous avons parlé avaient successivement enlevé au pays les ouvriers valides et actifs; les travaux étaient les mêmes et les bras avaient considérablement diminué, surtout depuis le départ des faucheurs pour Puycerda. La même somme de labeur devrait donc être produite par moins d'ouvriers et ceux-ci réclamèrent, avec justice, une augmentation de salaire. Sur l'invitation du *Comité du Salut public*[1], le conseil municipal fixa, le 27 prairial,

1. Prairial.

Digitized by Google

les heures de travail, le prix des journées des ouvriers, transport de récoltes, location des animaux, voitures et instruments servant aux travaux de la campagne. Ce règlement qu'il sera intéressant de connaître fut ainsi établi :

**Heures de travail.** — Depuis le 1er germinal jusqu'au 1er vendémiaire (du 21 mars au 22 septembre), depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, avec heures de repos accoutumées.

Depuis le 1er vendémiaire jusqu'au 1er germinal, de 7 heures du matin jusqu'au déclin du jour ; pas d'autre heure de repos que celle du diner.

**Prix des journées.** — Depuis le 1er germinal jusqu'au 1er vendémiaire :

| | |
|---|---|
| Aux journaliers | 20 sols. |
| Si on donne le diner | 10 sols. |
| Aux journalières | 12 sols. |
| Avec le diner | 6 sols. |

Depuis le 1er vendémiaire jusqu'au 1er germinal :

| | |
|---|---|
| Aux journaliers | 16 sols. |
| Avec le diner | 8 sols. |
| Aux journalières | 10 sols. |
| Avec le diner | 5 sols. |

Les journaliers et journalières, qui ne voudront travailler qu'aux heures accoutumées jusqu'à présent, gagneront :

| | |
|---|---|
| Les hommes | 15 sols. |
| Avec le diner | 7 sols. |
| Les femmes | 9 sols. |
| Avec le diner | 5 sols. |
| Les bouviers, en toute saison, outre la dépense usitée | 35 sols. |

Les charretiers — par charretée :

| | |
|---|---|
| Pour la Lane d'Antichan, au maximum | 18 sols. |
| Pour les autres quartiers de la ville, au maximum | 15 sols. |

Aux voituriers — par voyage de cheval et mulet :

| | |
|---|---|
| A la Lane d'Antichan | 5 sols. |
| Pour les autres quartiers du territoire | 4 sols. |
| Par journée et par chaque bête de somme, outre la dépense du voiturier | 25 sols. |

C'était une amélioration considérable dans la situation de l'ouvrier. On l'augmentait de la moitié de son ancien salaire qui n'était que de 10 sols en 1790, s'il voulait garder les anciennes heures de repos ; et du double, s'il voulait se soumettre au nouveau règlement.

Digitized by Google

## IX

Ineptes persécutions politiques et religieuses. — Inanité des brevets civiques. — Le culte de la Raison dans l'antique cathédrale. — Résistance du bon sens populaire. — Les décadis. — Impossibilité de faire accepter la nouvelle religion.

Les nombreuses difficultés matérielles n'absorbaient pas tellement les facultés de nos gouvernants, à Saint-Lizier comme à Paris, qu'ils ne pussent encore consacrer une partie de leur malveillante attention aux âmes les plus inoffensives. Ni le malheur, ni le caractère, ni l'âge ne leur imposent le moindre sentiment de respect. De par la loi du 14 août 1792, les Religieuses qui avaient leur domicile dans la commune sont appelées à prêter le serment civique. Par devant le maire et les officiers municipaux, ces timides et saintes femmes, qui ne connaissaient que la prière et les offices de la charité, les sœurs Marie Bélesta, Marie Peyrat, Thérèse Delort, Elisabeth Bordes, Marie Rivière, Suzanne Servat, Marie Galotin, Elisabeth Marfaing, tour à tour « levant la main, à Dieu promettent et jurent d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, et de mourir en les défendant. »

Odieux et ridicules jeux de tyrannie qui font sourire de pitié. Ce n'était pas assez que de chasser ces anges du dévouement de leurs retraites, de leur interdire cette vie de sacrifice et de piété qu'elles avaient choisie ; comme à de vieux démocrates on leur fait solennellement jurer de mourir pour la défense d'un état de choses qui a violenté leur conscience et brisé le charme surnaturel de leur existence. Le bourreau veut se faire abhorrer par ses victimes.

Digitized by Google

Il ne suffisait pas, pour se sauver de la prison, de faire un serment, il fallait encore appartenir à un club de sans-culottes, à une société populaire régénérée, et en obtenir un certificat de civisme.

Or, M. de Saint-Blancat demande et obtient ce diplôme sauveur, qui constate « que, tant qu'il a résidé dans la commune[1], il n'a cessé de donner des preuves certaines de son attachement à la Révolution ; que son amour pour la cause publique lui mérita la confiance de ses concitoyens qui le nommèrent d'abord maire, puis juge de paix, et enfin député auprès de l'Assemblée nationale pour y défendre leurs intérêts ; avant la Révolution, il n'avait d'ailleurs jamais abusé de sa qualité de ci-devant seigneur, ayant au contraire rempli les fonctions de médiateur dans toutes les contestations qui s'élevaient parmi ses concitoyens, les engageant, par des bienfaits personnels, à l'union et à la paix ».

M. de Roquemaurel fait constater aussi, par la *Société populaire* dont il fait partie, que sa conduite a toujours été républicaine.

Delort, que nous avons vu remplissant avec impartialité des fonctions judiciaires, se fait aussi délivrer, par la *Société populaire* dont il était un des membres les plus actifs, un témoignage de conduite républicaine, « dès avant même que la République française fût décrétée ».

Le chanoine Bélissens lui-même, qui n'avait jamais refusé aucun gage de dévouement au régime révolutionnaire, avait obtenu toutes les garanties de protection de la part de la *Société populaire* où il s'était enrôlé dès le début: et nous voyons M. de Saint-Blancat enfermé dans les prisons de Toulouse; l'abbé de Roquemaurel mis en état d'arrestation pour être

1. Il quitta Saint-Lizier en septembre 1791

Digitized by Google

aussi envoyé dans une maison de réclusion à Toulouse[1]; Delort, détenu à la maison d'arrêt de Saint-Lizier; de Bélissens, par ordre de Chaudron-Rousseau, dirigé aussi sur les prisons de Toulouse.

Ce dernier fait appel aux sentiments de confraternité de ses collègues de la *Société populaire,* et leur demande, le 14 germinal, « un témoignage de civisme et d'innocence ». Il a été dénoncé, dit-il, comme prêtre fanatique cherchant à soulever le peuple au sujet de l'abolition du costume ecclésiastique, et employant, en outre, toutes les ruses sacerdotales pour empêcher les progrès de la raison; Bélissens espère que la *Société* lui rendra justice en détruisant les inculpations mensongères dont il est victime; mais, c'est ici qu'apparaît la lâcheté de ces clubs, fondés par des sectaires et grossis de gens apeurés. La *Société* n'ose pas disputer une victime au terrible représentant du peuple et renvoie l'affaire au *Comité de surveillance* de la commune, avec une timide invitation « d'employer, le plus promptement possible, tous les moyens qui sont en son pouvoir pour faire triompher, s'il y a lieu, l'innocence du citoyen Bélissens.

Mais trois jours après[2], se repentant de ce sentiment de clémence, elle signifie au *Comité de surveillance* de ne plus s'intéresser à ce prisonnier; elle vient d'apprendre qu'au moment de son départ pour Toulouse, il a trompé la vigilance et la bonne foi de ses conducteurs et s'est évadé; son devoir, au contraire, serait de le faire incarcérer le plus tôt possible, et, abdiquant à son endroit toute apparence de sympathie

1. L'abbé de Roquemaurel, qui se relevait d'une grave maladie, fut autorisé, sur le vu d'un certificat délivré par l'officier de santé Trinqué, à demeurer, provisoirement et jusqu'au rétablissement de sa santé, en arrestation dans sa propre maison; mais, par mesure de sûreté, un garde nourri et payé à ses frais fut placé à sa porte. Nous ignorons s'il fut plus tard dirigé sur Toulouse; en tous cas, six mois après, sur la fin de fructidor, il obtint de la municipalité la mission de surveiller l'exécution de l'arrêté pris contre les citoyens qui se refusaient à la fabrication du salpêtre.

2. Séance du 19 germinal an II.

Digitized by Google

ou de complicité, elle le raya de la liste de ses membres comme émigré.

C'était bien la peine de se parer de tous les titres civiques, de consentir à toutes les abjurations, serments et apostasies, pour être confondu avec les réfractaires et les ennemis de l'ordre public.

A côté de la persécution politique, la persécution religieuse, celle-ci plus inepte que l'autre : elle s'attaque à une liberté plus précieuse que celle qu'on restreint par les chaînes et les verrous. Mais c'était la mission de la Révolution d'attaquer les personnes et les choses sous tous les aspects. Tout était vieux, vermoulu, indigne de la raison affranchie ; il fallait tout refaire, jusqu'au nom des lieux empreints de souvenirs monarchiques ou religieux. A l'exemple de Saint-Denis, de Bourg-la-Reine, le nom de Saint-Lizier « fruit du fanatisme et de l'erreur », devait être changé, et la municipalité envoya à la Convention une pétition pour se faire autoriser à donner à sa ville le nom d'Austrie-la-Montagne ; il y avait déjà longtemps que cette pétition sommeillait dans les cartons de la Convention, qui avait d'autres soucis que ceux de donner satisfaction à de si burlesques fantaisies. Chaudron-Rousseau, se trouvant en séance à Saint-Girons, fut prié par notre municipalité impatiente, à titre de membre du Comité de division à qui appartenait l'examen de cette pétition, de vouloir bien la faire sortir le plus tôt possible.

Ce n'était pas seulement le nom d'un saint évêque qui offusquait la raison de nos grands et petits réformateurs, mais la religion elle-même dont il était le héros ; et une date tristement mémorable dans les annales religieuses de la cité fut celle du 9 germinal an II, où le maire Vignau osa dire, en pleine assemblée du conseil général de la commune : « Il est temps que le peuple ouvre les yeux et ne reconnaisse d'autre

Digitized by Google

temple que celui de la Raison, d'autre culte que celui de la Liberté et d'autre amour que celui de la Patrie!» Il demanda, en outre, que l'église fût fermée et qu'un temple fût consacré à la Raison. Et la municipalité, « reconnaissant la vérité de ces principes, arrêta: qu'il serait consacré un temple à la Raison, et que, le peuple serait invité, à l'assemblée qui devait avoir lieu le lendemain, décadi, à ne reconnaître d'autre culte que celui de la Raison, et à fermer l'église comme n'étant qu'un temple de fanatisme et d'erreur ».

L'homme qui incarnait le mieux le programme des Jacobins était cet ancien garde national qui, par scrupule de conscience, avait refusé, jadis, d'assister avec son peloton à une cérémonie religieuse présidée par un prêtre assermenté, le maire Vignaux: oublieux de son passé, il allait l'appliquer dans son esprit et sa lettre autant que les événements le lui permettraient. Le culte de la Raison avait été solennellement inauguré à Notre-Dame de Paris; on devait donc l'introduire dans la cathédrale de Saint-Lizier. Le principe étant admis par la municipalité, il s'agissait de le faire accepter par le peuple.

Mais avant d'adopter un culte nouveau il faut supprimer l'ancien, et il y a bien des raisons pour cela: il obscurcit l'entendement humain, il est un instrument de tyrannie, une source de préjugés et de superstitions, une cause de division et de trouble; le dimanche, la célébration des offices attire à la ville une foule considérable des hameaux et des paroisses du voisinage; ces attroupements sont un danger imminent pour l'ordre public, il faut les prévenir; rien donc de plus sage que de « suspendre, par prévision, les cérémonies du culte »: et on arrête, dans l'assemblée municipale, le 7 floréal, « qu'il sera fait invitation au peuple des communes voisines, au nom de la loi et du salut public, de rester chez lui les jours de fête, à cause des

Digitized by Google

dangers qui peuvent résulter de leur rassemblement ».

Sur la pente de la persécution on ne s'arrête pas à demi chemin. Le 19 floréal, il est dit à l'assemblée du corps municipal, par un membre que le procès-verbal a la pudeur de ne point nommer, « qu'il est urgent et indispensable de suspendre, comme mesure de sûreté générale, tout exercice du culte, et il se fonde sur les divisions qui naissent à raison d'icelui dans les communes voisines, les intrigants s'en servant comme d'un moyen assuré pour faire soulever le peuple dans les communes qui ont fermé leurs églises et pour y enfanter les horreurs d'une guerre civile; et comme on doit s'empresser de prévenir toutes ces suites funestes qui ne tendent qu'au renversement de la cause publique, il demande que l'assemblée exprime son vœu à cet égard et que demain, décadi, le peuple, réuni dans le temple de la Raison, soit invité, d'après ces considérations, à suspendre l'exercice de son culte ».

Naturellement, l'assemblée se range de l'avis du préopinant et reconnaît « que l'exercice du vieux culte est, dans cette circonstance, nuisible à la cause publique et que le salut de la patrie exige qu'il soit suspendu jusqu'à nouvel ordre; qu'en conséquence, les clefs de la porte de l'église seront déposées devers le greffe de la municipalité; que le présent arrêté sera lu demain dans le temple de la Raison et que le peuple sera invité à le sanctionner par son approbation, l'exécution d'icelui étant subordonnée à sa volonté; qu'à cet effet il ne sera rien négligé pour lui faire voir l'avantage qui en résulte pour la cause publique ».

Il est à présumer, en effet, que toutes les ressources de l'éloquence furent employées pour convaincre le peuple de la pernicieuse influence de la religion qu'il professait, car le discours prononcé par l'orateur fut

Digitized by Google

jugé digne de l'impression par la *Société populaire* dont il avait été le président.

Mais, il paraît qu'aucun moyen oratoire ne put ébranler les vieilles croyances de la foule, puisque le maire, dans la réunion du conseil municipal tenue le lendemain, avoue « qu'on ne peut se dissimuler que si l'arrêté du 19 n'a pas été sanctionné par le peuple, ce n'a été qu'à raison d'une multitude de femmes qui, sans s'entendre elles-mêmes, ont dit qu'il fallait les églises ouvertes. » Mais la municipalité serait coupable si, « au dépens de sa vie, elle ne montrait pas la fermeté digne d'un corps constitué ; en conséquence et sans autre forme, il demande que l'arrêté soit exécuté dans tout son contenu et que le *Comité de surveillance* se joigne à la municipalité pour une mesure aussi importante ».

On avait pourtant stipulé dans la séance de l'avant-veille que l'arrêté ne serait exécutoire qu'après avoir reçu la sanction populaire. Mais pourquoi donc le peuple n'est-il pas de l'avis de ses maîtres? on lui fera voir qu'il est bien quantité négligeable.

Et sur le champ, le maire, emporté d'un beau zèle pour « la cause publique », va demander son concours au *Comité de surveillance*, qui se hâte de le lui assurer. Il rapporte la bonne nouvelle à ses collègues, qui, après un instant de repos, rentrent en séance pour confirmer l'arrêté du 19, parce qu'il est, disent-ils, « du devoir de tout bon citoyen d'étouffer les germes de la guerre civile, et aussi du devoir d'un corps constitué de ne rien négliger pour maintenir la tranquillité publique, tandis que la moindre négligence serait un crime envers la loi ». Envers la conscience, la liberté et les traditions les plus sacrées il n'y a plus de crime... Nous devons faire connaître les noms de ceux qui n'ont pas craint de le commettre en prêtant leur concours au promoteur de cette iniquité ; ce sont:

Digitized by Google

Court, officier municipal, Auriac, officier municipal, Dupré, officier municipal, Bergés fils, agent national, Bergés Pierre, greffier.

Le nouveau culte était installé dans cette antique cathédrale bâtie de débris de temples romains. Ces vieilles pierres, après quinze siècles de mystères chrétiens, revoyaient les froides cérémonies de la liturgie païenne. Triste compensation, pour un peuple habitué aux pompes des solennités catholiques, de n'entendre plus que l'explication technique des lois et le chant de quelque hymne patriotique, sous ces grandes voûtes où son âme et ses sens se reposaient si doucement dans les parfums de l'encens, les élans de la prière, les joies du repentir et les tressaillements de la parole sacerdotale, en présence d'un autel où l'on savait la divinité.

Aussi les initiateurs de la nouvelle foi, redoutant l'absence des néophytes, décrétèrent-ils immédiatement que « tout citoyen serait tenu de célébrer les décadis et se rendre au temple de la Raison pour assister aux instructions publiques, à peine d'être regardés comme ennemis de la liberté et traités comme tels ».

Cette décision est suivie d'un autre arrêté qui défend aux citoyens de fréquenter les auberges, le jour de décadi, aux heures consacrées à l'instruction publique ; tout contrevenant sera regardé comme ennemi de la prospérité de l'État. Les aubergistes qui auront donné du vin, à ces heures, paieront une amende de vingt-cinq livres la première fois, et, en cas de récidive, seront regardés comme suspects et traités comme tels.

Le culte désolant de la Raison qui n'avait pu avoir les sympathies du peuple n'eut pas non plus une longue durée ; nous le voyons, après deux mois, remplacé par celui de l'Etre suprême, qui fut solennelle-

Digitized by Google

ment installé le 20 prairial. Tellement avait été lourd et humiliant ce joug de la Raison, que le nouveau culte fut regardé comme un progrès. La première fête fut célébrée avec quelque solennité ; la *Société populaire* se rassembla en corps, à une heure de l'après-midi, et se transporta à la maison commune, d'où elle se rendit avec la municipalité au temple de l'Etre suprême.

Mais on ne change pas la foi et les coutumes religieuses d'un pays du jour au lendemain, comme on modifie une constitution. Le peuple avait l'habitude du repos dominical ; c'était un usage séculaire qu'avaient respecté toutes les générations et qui faisait partie de la vie domestique ; les tyranneaux de Saint-Lizier voulurent détruire ce dernier souvenir des mœurs surannées. Ils observèrent que la population ne se résoudrait pas aisément à chômer les décadis, si on ne prenait pas des mesures pour imposer le travail aux jours désignés autrefois sous le nom de dimanche. Ils arrêtèrent donc que le jour de décadi serait rigoureusement célébré et que, sous peine d'être regardé comme suspect, il était fait défense de travailler en ce jour ; en outre, seraient aussi traités comme suspects, ceux qui ne travailleraient pas les ci-devant jours de dimanche. Le *Comité de surveillance* est invité à tenir attentivement la main à l'exécution de cet arrêté et tous les bons citoyens à dénoncer les contrevenants. [1]

L'arrêté municipal fut porté à la connaissance des intéressés par la voie de l'affichage et la proclamation du crieur public ; toutefois, la municipalité s'aperçut bientôt qu'il était tenu pour non-avenu et qu'il en était devant le dédain populaire pour ses frais de publicité. Mais il fallait que force restât à l'autorité ; et

1. Arrêté du 16 messidor.

Digitized by Google

alors, il fut décidé que, tous les ci-devant dimanches, deux membres de la municipalité se promèneraient, ceints de leur écharpe, dans tout le territoire de la commune pour arrêter ceux qui ne travailleraient pas ; pareille tournée serait faite, les jours de décadi, pour mettre sous les verrous ceux qui ne chômeraient pas les fêtes patriotiques.[1]

On ne travaillera pas, puisqu'ainsi le veut le despotisme municipal, mais l'enceinte du temple continua à rester vide. Alors nouvelle pression des officiers communaux qui, « affectés de l'indifférence des habitants à se rendre aux séances des décadis, déclarent *mauvais citoyens* tous ceux qui, à l'avenir, n'assisteront pas, dans le temple de l'Être suprême, à l'explication des lois et autres instructions publiques ». La *Société populaire*, moins farouche en cette occasion que les municipaux, estime que l'attrait du plaisir est plus puissant que le sentiment de la crainte pour amener des adorateurs à l'Être suprême ; elle invite[2] la municipalité « à réquisitionner six musiciens pour faire danser à la sortie dudit temple ». Ceci est tout à fait dans le rite dont Robespierre voulait embellir sa religion, puisqu'il avait déclaré « que le vrai temple de la divinité était l'univers ; et ses fêtes, la joie d'un grand peuple réuni sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité ».

Quelle déchéance ! A la place de ces nobles et austères figures sacerdotales qui s'appelaient S. Valier, S. Lizier, Auger de Monfaucon, d'Aubusson, de Gramont, Dom Ruade, de Marca, de Verthamont, de Vercel,... six vulgaires ménétriers ![3]

1. Délibération du 1er thermidor.
2. Séance du 26 messidor.
3. L'abbé Sicard a publié, sur les folies religieuses de la Révolution, une intéressante étude pleine d'érudition. Il a condensé en quelques pages toutes les rêveries païennes et tous les essais de religion tentés par les iconoclastes de la Convention et du Directoire. Voir le *Correspondant*, 1894, 10 et 25 octobre.

Digitized by Google

# UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

# AU NÉTHOU[1]

(SUITE)

---

1870

*1er juillet.* — Hubert Vaffier (Louhans), du Club alpin suisse. — *Guides :* P. Barrau, J. Haurillon.

Arrivés au sommet du Néthou à 10 heures 20 du matin, en 7 heures de la Rencluse. — Glacier très mauvais, neige fraîche, molle, temps couvert, variable.

Signé : H. Vaffier (section de Genève).

*6 juillet.* — Paul Drut (?). — Parti de Luchon à 11 heures 30 du soir, arrivé au sommet à 10 heures 45 en compagnie des *guides* Barrau et J. Sanson.

*8 juillet.* — Luis Fernandez y Pasalagua, ingénieur (Mexico), accompagné de Luis Rossard, valet de chambre. — *Guides :* J. Haurillon, P. Barrau, P. Cantaloup. — Partis de la Rencluse à 2 heures 50 du matin, arrivés au pic Néthou à 7 heures 55. — Temps frais, ciel couvert. Toutes les montagnes visibles. Glacier mauvais. Température + 10°.

*16 juillet.* — Comte de Marcé, L. Comtesse de Marcé (Blois), Georges et Rogatien Levesque (Nantes). — *Guides :* Haurillon Charles (de Saint-Mamet), Johanneton, Gay.

Partis de la Rencluse au nombre de dix-sept personnes. Après plusieurs péripéties, quelques chutes semées en route, nous sommes arrivés ici quatre personnes, après avoir frémi d'horreur à l'aspect des crevasses, lutté avec énergie contre le vent et la glace, sans parler des tourbillons.

*20 juillet.* — Marcel Deffès (Bordeaux). — *Guides :* J. Haurillon, Barthélemy Courrège.

Nous sommes partis de la Rencluse à 3 heures et arrivés au pic

1. Voir tome IX, p. 332 — 340.

Digitized by Google

de Néthou à 9 heures. Il fait beaucoup de vent, aussi me tarde-t-il d'avoir descendu les glaciers, qui, entre parenthèses, sont très mauvais ; mes guides me disent que dans huit jours on ne pourra plus y passer ; on sera obligé d'aller à la Maladetta. J'ai une faim atroce, et je ne puis la satisfaire, car je ne pourrais faire couler ce que j'avalerais, vu le manque d'eau, au risque de m'étouffer.

*23 juillet.* — Mme Monté, Arthur Hopkuison (London) et F.-H. Javall Guildford. — *Guides :* Michot, J.-M. Estrujo, J. Estrujo, J.-M. Ribis et Dominico Viguerie.

Ici six lignes illisibles.....

The snow had not fallen for so long that the *crevasses* were very bad and had to make many circuits so that our ascent took a long time. We were very pleased with our guides.

1871

*15 juillet.* — M. Edouard Piette, juge de paix à Craonne (Aisne) ; *guide :* Pierre Barrau ; — M. René Oberthur (Rennes), entomologiste, et Michel Nou, naturaliste et guide de 1re classe à Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales) ; *guide* : Barthèlemy Courrège ; — M. Th. Danjeu (Rennes) ; *guide :* Haurillon.

Partis de la Rencluse à 3 h. 30', arrivés à 9 h. moins 5' au sommet du pic de Néthou.

*28 juillet.* — MM. Gaspar de Errazu et René Eschasseriaux. — *Guides:* P. Barrau, G. Bajun, J.-M. Estrujo, B. Jouaneton, E. Barrère.

*Même date.* — MM. Polonceau et vicomte de Saint-Périer, officier d'artillerie. — *Guides :* Haurillon et Charles.

Partis de la Rencluse à 3 h. 45', arrivés à 8 heures. — Beau soleil, brouillard sur les plaines de France.

*8 août.* — Madame Marcel Dieulafoy et M. Marcel Dieulafoy, ingénieur des ponts et chaussées. — *Guides* : Charles (de Saint-Mamet), P. Redonnet et G. Prince.

*9 août.* — Comte Henry Russell (4e fois). Monté tout seul ici. — **Temps horrible.** J'ai très faim. Monté par le haut du glacier. Il neige, brouillard intense. Oh ! ma précieuse boussole ! Que ferais-je donc sans toi ! quelle solitude !! Personne !

*10 août.* — Jeanne Besset ; R. de la Guesnené, lieutenant au 6me dragons ; Ch. de Saint-Henis. — *Guides :* P. Barrau, Haurillon, B. Jouaneton, J. Lamole.

Partis de la Rencluse le 10 août ; arrêtés par le mauvais temps à l'entrée des glaciers, avons recouché à la Rencluse, et repartis le lendemain matin à 3 h. 15' par un temps magnifique, nous sommes arrivés à 9 h. 15' au haut du Néthou. — Vue splendide sur la France et l'Espagne. — Thermomètre dérangé. — A cette ascen-



Digitized by Google

sion assistait le plus jeune fils de P. Barrau, nommé Pierre et âgé de 13 ans.

*25 août.* — Félix Régnault (Toulouse) et son *guide:* Michot; — Adolphe Tauzin (Marmande); *guide:* Bajun; — Georges Ancely (Toulouse); *guide:* B. Cantaloup; — Arthur Arnal; *guide:* J. Sors-Argarot; — Henri Noualhier (Limoges); *guide:* G. Lafont Prince.

Partis de la Rencluse à 3 h., nous avons assisté au lever du soleil en vue du pic de Néthou. Le temps est splendide, le ciel pur, pas un nuage, pas de vent, le soleil est chaud. — Thermomètre + 37. — (Baromètre dérangé, rapporté à M. Lézat, qui m'en avait chargé.) — Arrivés au Néthou à 7 h. 40'. Nous avons déjeûné au pic. Départ à 9 h. 15. — Rencontré un isard et un aigle.

*28 août.* — Baron de Benoist, capitaine au 2me chasseurs, officier d'ordonnance de M. le général de division Lefort. — *Guide:* Lafont, d'une habileté sans pareille. — M. Bourdil. — *Guide:* V. Courtil.

Partis de la Rencluse à 4 h. moins le quart par un superbe ciel; traces d'isards et de perdrix. Le glacier est facile à traverser. Arrivés au Néthou à 8 h. moins le quart. — Déjeûné avec un appétit féroce. Temps splendide. Le guide Lafont nous donne une délicieuse leçon de géographie. Toutes les montagnes sont visibles et la plaine est à découvert. Le jarret de M. Bourdil laisse un peu à désirer. V. Courtil, son guide, fait des prodiges d'adresse pour l'encourager.

*27 août.* — Marc Picard. — *Guides*: Haurillon, Barrau, Cantaloup.

Nous sommes partis de la Rencluse à 4 h. 15' et sommes arrivés au pic de Néthou à 9 heures, après avoir chassé quelque temps les perdrix blanches, dont une a été tuée par un de nos guides nommé Barrau (qui à ce qui parait ne manque jamais son coup). Nous avons déjeuné au lac Coroné toujours en admiration du superbe panorama que la hauteur de ce lac déroule devant nos yeux. — Nos guides ont été pour nous d'un dévouement entier.

*30 août.* — Vicount Mandeville and Valentin Hill, of Kimbolton Castle. — *Guides:* the two Barrau; ascended from the Rencluse in lefs than 5 hours and had a cloudlefs view.

*2 septembre.* — Camille Labouret, Charles Didiot, Georges Wallerstein. — *Guides:* G. Lafont Prince, Barthélemy Courrège, Tournan. — Partis de la Rencluse à 3 h., arrivés au pic à 8 heures. — Beau temps — Brumeux — Brise N. O.

*16 septembre.* — Stéphen Liégard; arrivé la veille de Luchon à la Rencluse en 4 heures: reparti, par la faute des jours courts, le lendemain à 5 heures du matin, arrivé au sommet du Néthou vers 10 heures: la neige, abondamment tombée les jours précé-

Digitized by Google

dents, retarde singulièrement la marche : le pic en est couvert d'une couche épaisse et le Pas de Mahomet horriblement verglassé offre de sérieuses difficultés. — Madame Liégard, venue jusqu'à une heure et demie du sommet, a été obligée d'interrompre sa course. — A partir du lac Coroné, un brouillard épais voile toute vue : la neige tombe par instants.

Le guide P. Redonnet et Charles, le chasseur d'isards et d'ours, m'ont conduit. Je dois rendre un éclatant hommage à l'habileté et au courage qu'ils ont déployés dans cette tâche que la saison ne rendait pas sans périls.

Si j'ai quitté le val, les prés verts, l'or des seigles
Pour affronter l'horreur de ce superbe mont,
C'est que j'étais bien sûr, au séjour des grands aigles,
De ne trouver ni Banc, ni Trochu, ni Simon.

Stéphen Liégeard,
*ancien député de la Moselle.*

*1er octobre.* — Carlos Caro. — Retardés à cause du mauvais temps et d'un brouillard affreux, nous sommes partis du Petit Portillon, les guides Barrau, Haurillon et moi, à 9 heures. Nous sommes arrivés à 11 heures au pic. J'accomplis un devoir en consignant ici qu'ils se sont admirablement conduits dans leur rude tâche.

*Al Monte Maldito*

Dijole Dios : levanta
Tus ojos hacia mi.
U, con hondo rugir que al orbe espanta,
Solo exclamo : quiero reinar sin ti.
Gigante de la tierra,
Esclavo a qué he de ser ?
Sera de hoy mas eterna nuestra guerra,
Mi ser sera immortal como tu ser.
Y hoy solo lobreguez y nieve densa
Reina en esta mansion,
Y como las montanas, es immensa
A qui la maldicion.

C. Caro.

1872

*4 Juillet.* — Vicomte de Préaule, Robert le Sueur, étudiant en droit (Caen). — *Guides :* Pierre Barrau, J. Sanson. Ils nous ont conduit avec hardiesse, prudence et rapidité.

Trop de neige à la Rencluse pour y coucher, passé la nuit au Plan des Etangs. Il gèle. — Partis le 4 à 4 h. 15, arrivés au sommet du Néthou à 9 h. 30 après n'avoir marché que sur la neige gelée depuis la Rencluse. — Temps splendide. — Vue magnifique sur les plaines de France et d'Espagne. — Froid.

*21 Juillet.* — F. Boubry et Gabrielle Brazier (âgée de 19 ans).

Digitized by Google

Partis de la Rencluse à 2 h. 30 par un temps calme, nous sommes montés facilement jusqu'au sommet, que nous avons atteint à 7 h. 15 par un très beau temps. Aussi avons-nous pu jouir dans toute sa plénitude du magnifique spectacle que l'on vient chercher ici. Nous n'avons eu qu'à nous louer des services de nos guides, qui ont déployé le plus grand zèle pour faire arriver en si peu de temps une jeune femme et un mauvais marcheur. Comme témoignage de notre reconnaissance nous consignons ici leurs noms : Pierre Barrau, P. Redonnet et J. Fouilhouse.

*23 juillet.* — A. Heard. — *Guides :* Michot et L. Barrau. — Parti de la Rencluse : 2 h. 5, arrivé au haut : 8 h. 25.

*Même date* : Charles Ferry, préfet de la Haute-Garonne. — *Guides :* P. Barrau et J.-M. Ribis.

*30 juillet* : — H. du Perrier de Larsan, A. du Perrier de Larsan. Henri Marchand, Fernand de Rancher, A. Lacotte-Minard, Camile Briandet. — *Guides :* J. Haurillon, J. Bajun, Tournan, J.-M. Estrujo, Charles (de Saint-Mamet), F. Coret.

Vu un grand troupeau d'isards sur les glaciers du Néthou. Temps nuageux, succès complet quant à la vue. — Belle dame qui lirez ceci, sachez qu'aujourd'hui sont venus six jeunes gens qui ne demandent qu'à vous offrir leur cœur. — Sans les guides nous aurions roulé dix fois dans les crevasses qui se trouvent dans le glacier, spécialement dans la grande crevasse ouverte au bas du pic. — Nous avons trouvé un os de gigot énorme et les cadavres de plusieurs malheureux oiseaux.

*1 août.* — Charles Rockland Pepper, de Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique). — *Guides* : P. Barrau, J. Estrujo.

Je suis parvenu au sommet à grand'peine à cause de l'épaisseur de la neige, et je crois que sans mes guides, que je recommande spécialement aux touristes, je serais resté en route.

*10 août.* — Emile Barry, lieutenant au 121e d'infanterie, officier d'ordonnance du général Barry; comte de Chabans, capitaine d'artillerie. — *Guides :* J.-M. Estrujo, J.-M. Ribis.

Partis à 4 h. 10 de la Rencluse, nous sommes arrivés au pic du Néthou à 8 h. 20, par le plus beau temps du monde,

Pour aller à cheval sur la terre
et sur l'onde.

Deux guides intrépides nous ont accompagnés.

*13 août.* — MM. Pierre et Paul Durouchoux. Transportés par la magnificence de cette nature sublime, je ne puis que répéter les paroles d'un grand poète : « Qui a étendu ces nuages ? Qui a élevé ces fières montagnes ? Qui a commandé à l'aigle d'y placer son aire ? Gloire à Dieu ! » Pierre Durouchoux.

Partis de la Rencluse à 4 h. du matin, nous sommes arrivés au

Digitized by Google

sommet du Néthou à 9 h. 15, guidés par Pierre Barrau et Coret. — Beau temps, pas un nuage sur les pics, nuages floconneux sur la plaine de France, temps brumeux dans la plaine d'Espagne. — Le thermomètre marque + 37° centigrades au soleil. — Brise assez fraîche. Troupeau d'une quinzaine d'isards sur le glacier des Barrans. — Nous avons été satisfaits de nos deux guides.

*17 août.* — Jules Ferrand (Rouen), Léon Robert (Angoulême), Eugène Hardy (Paris). — *Guides :* Pierre et Firmin Barrau, P. Clarac, dont nous n'avons eu qu'à nous louer. — Partis à 2 h. 20 de la Rencluse, arrivés à 8 h. au Néthou. — Temps magnifique, sans vent et sans nuage.

*18 août.* — L. Delassasseigne, garde général des forêts (Toulouse); L. Devina (Toulouse); G. Gouy (?), Toulouse. — *Guides :* Michot, P. Barrau, qui y était monté la veille.

Partis de la Rencluse vers 3 heures, nous sommes arrivés au sommet du Néthou à 7 h. 30 du matin.

*24 août.* — François de Chantérac. *Guides :* C. Passet (Gavarnie), Marc Crampe (Saint-Sauveur) et Thomas Sierco (Vénasque).

Partis de la Rencluse à 6 heures, au sommet du Néthou à 10 heures. — Tous pour la première fois.

*26 août (lundi).* — Gaston Joliet, docteur en droit (Dijon), Albert Rivière, étudiant en droit (La Rochelle). — *Guides* excellents : Michot, Pierre Barrau et Guillaume Bajun.

Partis de la Rencluse à 2 h. 30 du matin, arrivés au sommet à 7 h. 30. Hier et aujourd'hui temps splendide, pas un nuage. Panorama énorme. — Nous descendrons par Malibierne et coucherons à Vénasque. — Les Carlistes sont aujourd'hui dans la vallée d'Aran. On dit qu'ils se proposent de venir au Néthou. Est-ce vrai ?

Vive la Bourgogne et son bon vin, mais à bas le poison du Gers.

G. JOLIET.

*6 septembre.* — Robert et William Dowre (?). — *Guides :* Michot et J. Haurillon. — Left the Rencluse at 4 h. 45, and arrived in splendid weather and a very good view at 9.15.

1873

*9 juillet (mercredi).* — James Samuelson, de Liverpool (Angleterre). — *Guides :* Michot et P. Redonnet. Sortis à pied de Luchon le 8 juillet.

*14 juillet (lundi).* — Léon Saussine (Paris). — *Guide :* Michot, *Porteur* : B. Jouaneton.

*16 juillet.* — Onze heures du matin. — A. Lequeutre (Paris) : 1re ascension; et Charles Packe (Stretton Halle, Angleterre) : 6e ascension ; le chien Wolf (Stretton), originaire de Bagnères-de-Bigorre. — *Guides* : Pierre Barrau et H. Passet (de Gavarnie).

Digitized by Google

Venant des Posets ont passé par les lacs de Rio-Bueno ; et après avoir fait l'ascension de la cime orientale du Pic Malibierne, ont couché dans la forêt de Malibierne, et sont montés en 4 heures par la gorge d'Eroueil, sortant au lac Coroné. — Temps tout-à-fait beau. Nous comptons descendre à la Rencluse et rentrer à pied à Luchon le soir.

*17 juillet (jeudi).* — Aimé Olivier (Paris), avec les *guides* Michot et Charles (de Saint-Mamet). — Partis de la Rencluse à 3 h. 15, arrivés à 6 h. 45, soit 3 h. 30 pour l'ascension. Temps magnifique.

Nota ajouté par un des guides plus tard : Nous avons mis 5 heures.

*19 juillet.* — T. Richardson, peintre (?), Zarn Yorkshire (Angleterre). — *Guides* : Pierre et M. Barrau.

Left the Rencluse : 3 h. 30, arrived : 7 h. 45.

*21 juillet.* — De l'Espinasse, lieutenant au 3me dragons, et Paul Leduc (Paris) montés au Néthou, m'ont prié de transcrire au crayon ce qu'ils avaient tracé avec des allumettes noircies. — *Guides* : Haurillon, Barthélemy Courrège. — Partis de la Rencluse à 4 h. 10, ils sont arrivés au sommet à 8 h. 30. Beau.

*22 juillet.* — Baron Félix de Castillon Saint-Victor. — *Guides* : Michot et J. Cantaloup. — Je suis parti de la Rencluse à 3 h. 35 du matin et arrivé au sommet du Néthou à 7 h. 25, soit 3 h. 50 pour l'ascension. Enchanté de mes excellents guides.

Le thermomètre détraqué marque 37 pour 20 ou 22 degrés.

*24 juillet.* — Bouchard (Paris). — *Guides* : Jean Estrujo, L. Lamolle, excellents et recommandés. — Partis à 4 h. moins le quart de la Rencluse, arrivés au sommet du Néthou à 8 h. moins le quart. — Temps passable, quelques nuages.

*25 juillet.* — Maurice Vidal, Georges Jouhaneau (Sainte-Foy, Gironde), Buisson-Bory (Le Flex, Dordogne). — *Guidés* par le vieux brave Redonnet Michot, guide exceptionnel.

Partis de Luchon le 24 juillet à 5 h. du matin, ascension de Sauvegarde, vu le trou du Toro, arrivés pour coucher à la Rencluse à 5 h. du soir. — Partis le matin à 4 h., arrivés à 8 h. 15 sur le pic de Néthou. Temps splendide, neige molle. — Partant d'ici pour Crabioules et les lacs d'Oo.

*27 juillet (dimanche).* — Albert Laniel. — *Guides* : J. et P. Redonnet Capdeville. — Partis de la Rencluse à 3 h. 40, arrivés au pic à 7 h. 15. — Temps mauvais, quelques gouttes sur le glacier, pluie sur le pic.

*30 juillet.* — Paul Carré (Paris). — *Guides* : J. Haurillon, Barth. Courrège. — Partis de la Rencluse à 4 heures, arrivés à 8 h. 20. — Temps superbe. Guides excellents. — Haurillon a apporté un crayon qu'il a déposé dans la caisse, et cela servira à tout le

Digitized by Google

monde. *Sic itur ad astra.* Nous avons mesuré le Pas de Mahomet; son étendue est de 18 mètres 50.

*5 août.* — Constantin Théodore Ghyka, de Déléni, district de Botochani : Roumanie-Moldavie. — *Guides* : B. et B. Lafont, guides des sommets patentés, connaissant à fond toutes les Pyrénées des environs de Luchon.

Partis de la Rencluse à 3 h. 30 du matin, arrivés au Pic de Néthou à 8 h. moins le quart. Temps splendide, un peu de brise, pas un nuage. — Grandes crevasses en formation.

*Même date.* — Jules Andrieu et Madame Hélène Andrieu (Béziers). — *Guides* : P. Barrau, F. Barreau et P. Barrau fils, P. Redonnet, Charles (de Saint-Mamet). — Partis de la Rencluse à 3 h. 30 du matin, arrivés au pic à 8 heures. Temps splendide, vue magnifique. Nous n'avons qu'à nous louer des guides.

*7 août.* — P. Verne (Nantes). — *Guides* : P. Redonnet et J. Bernard. — Parti de la Rencluse à 4 h., arrivé au sommet du Néthou à 9 heures. Temps remarquablement beau. Température + 2° centigrades. Toutes les montagnes sont découvertes et forment un spectacle des plus grandioses. Je n'ai qu'à me louer de mes deux guides.

*Même date.* — Paul Carles, négociant, de Villeneuve-sur-Lot. — *Guide :* Firmin Barrau. — M. de Lestrange. — *Guides ?*

Partis de Luchon à pied à 2 h. après-midi, arrivés à 7 h. 30' à la Rencluse. Repartis pour le Néthou à 4 heures du matin, avec M. de Lestrange qui est extrêmement boiteux, et sommes arrivés à 9 h. du matin.

*Même date.* — Henry Bacot. — *Guide* : P. Barrau, dont je suis très content. — Départ de Luchon le 6 août, à 2 heures du soir ; à la Rencluse à 8. h. soir. En suis parti à 4 heures du matin, arrivé au Néthou à 9 heures. Temps splendide.

*Même date.* — Wilhiam Pinto. — *Guide* : Charles Redonnet. Je suis très content d'être arrivé, mais je pense au retour. Mon guide, que je recommande aux étrangers, m'assure que j'arriverai à Luchon sans être fortement endommagé. Espérons-le.

*9 août.* — Charles..... (illisible), — *Guides* : J. Redonnet et Capdeville. — Arrivés avec de la grêle. Inquiet du retour comme mon prédécesseur.

*15 août.* — Léon Raiseau (?). — *Guides :* J.-M. Ribis et P. Redonnet (que je recommande d'une façon particulière). Parti de la Rencluse à 2 h. 15' du matin, accompagné de mes deux braves guides, par un clair de lune splendide, je suis arrivé au lac Coroné à 5 h. 25' et au Néthou à 5 h. 46'.

*20 août.* — Félix de Lézat, Henri de Lézat, Charles du Périer.

Partis de Luchon à 1 h. 30' par un temps affreux, sommes arri-

Digitized by Google

vés à l'Hospice trempés jusqu'aux os. Ne perdant pas courage, nous sommes remontés à cheval et sommes arrivés à la Rencluse à 7 h. 30'. — Après avoir très mal dormi, nous sommes repartis à 3 h. 30' du matin pour commencer notre ascension, et après mille péripéties nous sommes parvenus au sommet du Néhou à 7 h. 40'. Temps splendide et température très froide.

Nous étions accompagnés par les braves *guides* Pierre Barrau, Firmin Barrau et G. Sastrade.

*22 août.* — Alexandro G. de Arriaga, A de Lopategui, André Vallée, Léon Vallée. — *Guides :* P. et F. Barrau, B. Lafont.

Partis de la Rencluse à 3 h. 30', nous sommes arrivés au sommet à 7 h. 30'. Nous avons admirablement vu le lever du soleil au Portillon. Malheureusement les nuées qui couvrent une partie des montagnes nous empêchent de nous rendre compte de la vue entière. — Enchantés de nos guides.

A cette courte note sont joints les portraits au crayon des guides Barrau et Lafont et celui de l'un des ascensionnistes.

*2 septembre.* — Albert Arthus et Georges Arthus (Paris). — *Guides :* Charles (de Saint-Mamet), Dominique Sors, G. Lafont Prince. — Partis de la Rencluse à 5 heures, nous sommes arrivés à 8 h. 10'. — Temps magnifique en haut, brouillard dans les vallées espagnoles.

*Même date.* — De Cagarriga, ingénieur des constructions navales ; Lancrenon, de Miniac, Meyer et de Tavernier, tous les quatre élèves-ingénieurs des Ponts et Chaussées. — *Guides :* G. Bajun, B. Gay, D. Viguerie.

*13 septembre.* — J. Bryce, C. P. Ilbert (Angleterre). — *Guides* : G. Bajun, H. Passet (Gavarnie). — Slept at the Rencluse, returning Luchon.

*19 septembre.* — Mlle d'Argenson. — *Guides* : Pierre Barrau et son fils, Marc Lafont. — Parti de la Rencluse à 4 h. 40', arrivé au pic de Néthou à 9 heures.

*Même date.* — Edward Hibbert, Hyde Cheshire (England), with J. Sanson et G. Bajun ; ascended this peak in 4 hours 40 minutes frond Rencluse, and were rewarded by a view of all the mountains around none of whick were covered by a single cloud.

(*A suivre,*)

Digitized by Google

# LE CHATEAU D'AUSSON

## RÉSIDENCE DES BARONS D'ESPAGNE-MONTESPAN

XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ SIÈCLES

---

Non loin de Montrejeau, vers l'Est, au milieu d'une plaine baignée par la Garonne, quelques maisons, à demi cachées par des bouquets d'arbres se détachent, avec leurs murailles grises et leurs toits rouges, sur une immense nappe de verdure. C'est le village d'Ausson réputé pour la richesse de son terroir et la fertilité de ses prairies. De l'autre côté de la rivière, à partir de Polignan, se prolonge un promontoire très haut, escarpé même en plusieurs endroits, sur lequel s'alignent les habitations du village d'Huos, en face d'Ausson. Lors des grandes crues, ce rempart naturel rejette violemment les eaux sur la basse plaine dont en temps ordinaire elles effleurent à peine les rives sans défense. Ce déluge ne dure guère, mais il cause souvent de sensibles dommages. L'inondation ensable les prairies, noie les chemins et les champs, envahit les clôtures, pénètre même dans les maisons. Pendant quelques heures, le territoire d'Ausson se convertit en



Digitized by Google

marais. Heureusement, le fleuve rentre vite dans son lit. Sous les rayons du soleil, les traces du débordement disparaissent. Comme tous les riverains de la capricieuse Garonne, les habitants supportent ces épreuves périodiques avec résignation. Ils ne cherchent même pas à se mettre hors des atteintes de cette redoutable voisine. Ils oublient aisément ses jours de colère, en considération des bienfaits qu'elle leur prodigue lorsqu'elle arrose et féconde chaque année leurs pâturages de si belle renommée.

Malgré ces chances et ces périls, ce coin de terre plaît aux yeux par je ne sais quel air prospère et paisible. L'aspect de ces prairies, coupées de lignes d'aulnes et de peupliers, sillonnées d'eaux courantes, est plein de fraîcheur et de grâce. Les cultures si variées, qui de loin font ressembler la campagne à un vaste damier, attestent l'infatigable labeur d'une population vouée dès l'enfance aux travaux agricoles. Tout respire cette aisance modeste, mais suffisante et de bon aloi, que donnent la vie des champs et la simplicité des mœurs rurales. Ces remarques et ces impressions ne peuvent-elles pas d'ailleurs s'appliquer à tous les villages de cette riche plaine de Rivière qui sépare Montrejeau de Saint-Gaudens? Morcelée à l'infini, cultivée comme un jardin, la terre ne saurait refuser d'équitables compensations aux milliers de bras qui se courbent sur elle, de l'aube à la fin du jour, pour lui demander jusqu'à la dernière parcelle de ses trésors. Qui ne se souvient des vers si connus :

*O fortunatos nimium sua si bona norint*
*Agricolas. . . . .*

A l'extrémité d'Ausson, du côté de l'Ouest, et près

Digitized by Google

d'un chemin public qui finit au bord de la Garonne distante de cent mètres environ, s'élève l'église de la paroisse, arrivée par des remaniements successifs au type banal qu'on retrouve uniformément dans la plupart des monuments religieux de notre pays, les uns nouvellement bâtis, les autres substitués depuis un siècle aux anciens édifices démolis. Auprès de cette construction modeste, où nulle intéressante particularité n'attire l'attention, quelques pans de murs achèvent de s'écrouler sous l'action dissolvante du temps. Les pierres qui tombent de ces blocs effrités forment des amas de décombres que recouvre un épais réseau de lierre, de ronces et de plantes agrestes. On cherche en vain les indices d'un style spécial ou d'une architecture définie sur ces murailles maçonnées en cailloux ronds évidemment fournis par le lit voisin de la Garonne, et l'on se demande quel a été le passé de ces ruines !

Ces masures indiquent l'emplacement d'une résidence féodale, dont le nom revient fréquemment dans l'histoire des barons d'Espagne-Montespan, qui figurent depuis le XIII^e^ siècle au nombre des plus puissants seigneurs des comtés de Foix et de Comminges. Dans quelques années, ces débris rasés jusqu'au niveau du sol auront subi le sort de tous les monuments des vieux âges à jamais disparus. Comme en ces mille endroits où dorment tant de choses et d'ombres anéanties, nul ne pourra deviner l'existence de cette antique demeure, sous l'herbe qui cachera les derniers restes de ses fondations. Tout au plus, subsistera-t-il une confuse légende, s'affaiblissant et se déformant de siècle en siècle jusqu'à l'heure du suprême oubli !

Digitized by Google

Puisque la nuit complète n'a pas encore fait son œuvre, nous avons tenté de mettre à profit tous les documents qu'il nous a été permis de découvrir sur le château d'Ausson, habité par une forte race de barons et de chevaliers mêlés à tous les grands faits de leur temps. Les d'Espagne-Montespan se montrent constamment les très fidèles serviteurs des rois de France. Ils ont renom de valeureux et sages capitaines. Au Nord et au Midi, leur bannière flotte sur les champs de bataille. En leur pays, ils tiennent grand état. On les répute au loin pour très nobles et très puissants seigneurs. Au premier appel, ils aident en leurs guerres et nécessités les comtes de Foix, leurs parents et leurs suzerains. Zélés défenseurs de la sainte Église, ils sont aumôniers, fondateurs de chapelles et monastères, mais au demeurant jaloux de leurs droits, entichés de leurs privilèges, parfois hautains et rudes au pauvre peuple. Pour les suivre aux expéditions lointaines, leurs vassaux font trêve à leurs rancunes; mais, rentrés dans leurs foyers, ils n'en lutteront pas moins avec acharnement contre ces maîtres absolus qui n'admettent ni plainte ni résistance, qui ne connaissent d'autre moyen judiciaire, ni de plus solide argument que le tranchant de leur épée ou les pointes de leur masse d'armes !

Que l'intérêt d'une telle étude soit jugé restreint, nous n'osons y contredire ; mais nous refusera-t-on de plaider au moins les circonstances atténuantes? L'effort le plus modeste, qui tend à rétablir le moindre fragment de l'histoire locale avec le secours de titres pour la plupart inédits, n'a-t-il point sa valeur et son utilité, de même que la pierre perdue et cachée dans

Digitized by Google

l'épaisseur de la muraille n'en sert pas moins à la construction de l'édifice tout entier ?

Roger de Comminges, quatrième vicomte de Couserans, héritier par sa mère du comté de Paillas, mourut en 1257 [1].

Il avait épousé Grise, dame d'Espagne, fille d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan et baron de Bordères en la vallée de Louron, d'une ancienne maison de chevalerie du comté de Comminges, glorieusement citée dans les guerres d'outre-mer et dans les croisades du saint roi Louis IX [2].

De cette union vint Arnaud de Comminges, vicomte de Couserans, comte de Paillas, qui prit le nom d'Espagne. Il figure au nombre des seigneurs qui, réunis le 8 octobre 1271 dans le grand cloître des frères prêcheurs de Toulouse, reconnurent le roi de France Philippe le Hardi pour leur seigneur immédiat, et prêtèrent serment de fidélité entre les mains de Guillaume de Cohardou, son sénéchal de Carcassonne [3].

Arnaud se fiança, l'an 1253, à Philippe de Foix, fille de Roger, comte de Foix, et de Brunissende de Cardonne. Dix ans après, le 12me jour des kalendes de février 1263, il reconnut avoir reçu de son beau-père

1. Les vicomtes de Couserans avaient pour tige Roger, quatrième fils de Roger II, comte de Comminges, fondateur des abbayes de Bonnefont et des Feuillants, tué auprès de Saint-Gaudens en 1150, au temps de Pierre, évêque de Couserans. Il fut le premier de sa race enseveli dans le cloître de l'abbaye de Bonnefont. (*Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 643.)

2. Marca, *Histoire de Béarn ;* — Olhagaray, etc.

3. Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, éd. Privat.

Digitized by Google

5.200 sols morlaas, pour la dot de Philippe sa femme, par les mains de Guillaume de Uzenac. Cet argent servit à payer les créanciers d'Arnaud, parmi lesquels on remarque Raymond Guilhem de Marquefave, familier des vicomtes de Couserans, Arnaud de Calmels et autres. Cet acte nous apprend que la dispense du mariage a coûté 1,000 sols[1].

Il fut passé en présence de Loup de Foix, Arnaud de Calmels, Petrus Oliverius Sartor, Guillaume de Sancto Eparcio, etc., par devant Pierre Sancii, notaire de Pamiers.

En septembre 1267, Roger, comte de Foix, donne à Grise d'Espagne le château de Quiers, par devant Pierre, notaire à Foix. Elle en fait transmission à son fils Arnaud, qui rend son hommage, et qui promet d'instituer pour cette place un des enfants qu'il aura de Philippe de Foix, sa femme, sœur dudit comte[2].

En octobre 1268, ce dernier fait donation, à son beau-frère Arnaud, de toutes les terres qu'il possède aux lieux de Cuguron, Belloc[3], Bernard, Cazarilh, Sédeilhac et Ausson, en présence de Loup de Foix, seigneur de Rabat[4].

C'est la première fois que nous trouvons inscrit dans un titre le nom de la seigneurie d'Ausson. Elle

1. Manuscrits du Président Doat, vol. 170, Bibliothèque nationale. Dans le P. Anselme, t. II, p. 643, Arnaud promit, au mois de juin 1263, au comte de Foix, de consommer son mariage avec Philippe, fille de ce dernier, et il donna quittance de sa dot, soit 25,000 sols morlaas.

2. Manuscrits de Doat, registre 170, Bibliothèque nationale.

3. Belloc était alors le nom du lieu des Tourreilles près Montrejeau.

4. Toutes les terres cédées par le comte de Foix se trouvaient sur le territoire qui dépend aujourd'hui du canton de Montrejeau.

Digitized by Google

faisait partie des vastes domaines de la maison de Foix compris entre la vallée de la Garonne et la vallée de la Save, en majeure partie landes et forêts, au milieu desquelles se cachaient des hameaux clairsemés dont les habitants vivaient à grand'peine, aussi soucieux de se soustraire à la dent des bêtes fauves que de se dérober à la rigueur des exactions féodales. Cuguron avait un château, déjà ruiné en 1540[1]. Les comtes de Foix y tenaient un capitaine. Les dîmes et rentes de Cuguron devaient être apportées au château d'Ausson[2]. A cause de son étendue dans la plaine de Rivière, de tout temps, et même en remontant jusqu'à l'époque romaine, pays ouvert, fertile et peuplé, la seigneurie d'Ausson joignait à l'agrément du site des droits et des redevances d'une importante valeur[3].

Une pièce de procédure du xv^e^ siècle relate une reconnaissance générale des terres qui dépendaient de la baronnie de Montespan l'an 1340. Nous y lisons ce qui suit :

« XLV. Item dict, que le consulat, lieu et seigneu-
« rie d'Aulson, avec toute juridiction, s'estend et con-
« fronte avecq le fluve de Garonne, terroyr et sei-
« gneurie de Tailhaborc, terroyr et seigneurie de
« Saint-Jehan de Ripvière[4] et riu de l'Avet au mylieu,

1. Dénombrements de 1480 à 1540 (Archives de la commune d'Ausson, et *Ex nostris*, n° 227.)

2. *Idem.*

3. Coutumes, etc. du lieu d'Ausson (Archives de la mairie d'Ausson).

4. Le terroir de Saint-Jehan de Rivière comprenait le hameau de ce nom, remplacé de nos jours par le village de Ponlat.

Digitized by Google

« et avec le chemin nommé la Voye grande, qui vient « dudict Saint-Jehan, et tire au terroyr de Saulx, et « descend droict jusqu'au gué des Vasches estant « audict fluve de Garonne, et joignant au terroyr de « Cammon dessus d'iceluy lieu d'Aulson.

« XLVI. Item dict, que dans les dictes limites et « confrontacions d'Aulson sont les terroyrs de la Cas- « tanhe, de Sainte-Colombe et Cammon dessus, et « plusieurs aultres et divers terroyrs.

« XLVII. Item dict, et mest par faict, que l'an mil « deux cent soixante huit et le quatorzième jour des « kalendes d'octobre, Roger de Foix, vicomte de « Béarn et seigneur de Château Vieil, céda et trans- « porta au dict Arnaud d'Espagne, vicomte de Con- « serans, les susdicts lieulx et places, et chasteaux de « Cuguron, Belloc, Bernard et Aulson, avec toute « juridiction, cens, rentes et revenus d'iceulx. [1] »

De cette reconnaissance on a le droit de conclure qu'Ausson avait un château, bâti dès le XIIIe siècle par les comtes de Foix. D'après certaines traditions qu'il ne faut pas absolument dédaigner, cette manse féodale s'élevait sur le plateau dit de Saint-Roch, à proximité du péage de Sainte-Colombe, au centre du village traversé dans toute sa longueur par l'unique route qui reliait alors Saint-Gaudens à Montréal de Rivière. On la croyait établie sur l'emplacement d'une voie romaine, ce qui demanderait vérification. A partir de Villeneuve-de-Rivière, ce chemin ne s'écartait

1. *Ex nostris*. Pièces de procédure pour la maison d'Espagne-Montespan. Cart. Mont., n° 47.

Digitized by Google

guère des rives de la Garonne, passait au milieu des villages de Bordes, Clarac, Taillebourg, Ausson, montait à travers l'échancrure de la colline de Burgis, descendait au plan de Montrejeau, et finissait par aboutir à la place de la Salle, devant la porte de la ville dite de l'Horloge, par une rampe presque droite appelée maintenant la Vieille côte. La ligne de cette ancienne voie existe encore, réduite aux proportions d'un chemin rural ou même de simple exploitation.

Des fouilles, exécutées à diverses époques sur l'emplacement de Sainte-Colombe et du village primitif, ont fait reparaître quelques vieux murs et les fondations d'une chapelle. Il y a plus de trente ans, dans un champ voisin de l'ancienne route, on découvrit une longue dalle de pierre supportée par deux assises de briques cimentées. Quand on l'eut soulevée, apparut un squelette de grande taille. Les ossements étaient intacts. Les recherches pratiquées dans cette fosse mirent à jour deux pièces de monnaie de bronze à l'effigie de Constantin. On remua les terres autour de cette tombe ; elles contenaient des cendres, des poteries calcinées, des morceaux de fer, ce qui permettait de supposer sur ce point l'existence d'un cimetière antique. Des investigations plus étendues amèneraient peut-être des résultats plus sérieux qui changeraient en certitudes ces simples hypothèses.

Maître des importantes châtellenies données par le comte de Foix, Arnaud d'Espagne trouvait avec raison qu'il habitait à l'extrémité de ses domaines. Il résolut de choisir un point central, à égale distance de la vallée de Louron et du château de Montespan, soit pour faciliter l'administration de ses terres, soit

Digitized by Google

pour fonder une seconde résidence seigneuriale. L'occasion ne se fit pas attendre :

Au commencement du mois de février 1272[1], Philippe le Hardi, visitant le comté de Toulouse, apprenait l'attentat commis par Roger Bernard, comte de Foix, et par le comte d'Armagnac, contre Gérard de Casaubon, au diocèse d'Auch, qui s'était mis sous la protection du roi de France.

Le comte d'Armagnac se hâta de faire sa soumission. Le comte de Foix, se fiant à ses montagnes, osa résister. Le sénéchal Eustache de Beaumarchèz s'empara d'une partie du comté de Foix. Le Roi partit en personne de Toulouse à la tête d'une armée nombreuse, et marcha contre Roger Bernard. Celui-ci sollicita l'assistance du roi Jacques d'Aragon, qu'il appelait son suzerain.

Après un vain essai de transaction à l'abbaye de Boulbonne, la guerre s'engage. Les troupes royales arrivent le 3 juin devant le château de Foix. Trois jours après, le comte renonce à la lutte et s'en remet à la clémence de Philippe le Hardi, qui confisque ses biens et l'envoie prisonnier à Carcassonne[2]. Ce châtiment ne dura guère. Un an après, le comte rentrait

1. Gérard de Casaubon avait tué, dans une rencontre, un fils ou frère du comte d'Armagnac. Celui-ci assembla tous ses parents dont le plus considérable était le comte de Foix.

Gérard eut recours à la protection du Roi et fit mettre les pannonceaux royaux sur ses domaines. Le comte de Foix mit à feu et à sang toutes les possessions de Gérard, à commencer par Casaubon, sa principale châtellenie. De plus, il fit insulter le sénéchal du roi de France et poursuivre les gens de sa maison.

Dom Vaissette, *Annales de Toulouse* de Lafaille, etc.

2. Dom Vaissette, *Annales de Toulouse* de Lafaille, *Hist. de Foix*, etc.

Digitized by Google

en grâce auprès du Roi, et dans la possession de ses Etats.

Au mois de juillet de cette même année[1], Eustache de Beaumarchèz, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, Guillaume de Cohardou, sénéchal de Carcassonne, et Pierre de Villars, sénéchal du comté de Foix, se livrent à une enquête pour délimiter le pays de Foix. Le 28 juillet, Eustache de Beaumarchèz entre en relations avec Arnaud d'Espagne, et reçoit son hommage pour le château de Quiers[2].

De tous côtés alors, en Gascogne et pays Toulousain, les seigneurs désireux d'augmenter l'importance de leurs domaines et le nombre de leurs tenanciers fondaient, en paréage avec le roi de France, des places fortifiées appelées *Bastides*. La création de ces petites

1. Manuscrits de Doat, vol. 170, Bibliothèque nationale.
Le P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la Couronne* : maison d'Espagne-Montespan, tome II.

2. Eustache de Beaumarchèz était d'Auvergne, seigneur de Calvinet, Chambail, Falcimagne près d'Aurillac.
Bailli des montagnes d'Auvergne, il purge cette province des bandes qui la ravageaient, puis il entre au service des rois de France ; il y reste trente ans, faisant preuve d'une activité prodigieuse, grand administrateur, sage politique, et vaillant capitaine.
D'abord sénéchal du Poitou, puis en 1271 du vaste héritage des comtes de Toulouse, il conduit habilement la guerre contre les comtes de Foix et d'Armagnac, et prend une part glorieuse à la guerre de Navarre en 1276. Il fait prisonnier ensuite le comte d'Armagnac, et il occupe le Nébouzan de 1290 à 1292. Il met la main sur le comté de Bigorre pour Philippe le Bel, par l'entremise de Jean de Longpérier, son lieutenant.
Il meurt en 1294.
Il portait un sceau à un chevron avec : Eustache de Beaumarchez chevalier, apposé sur un accord conclu en 1276, quand il était gouverneur de Navarre, avec Garcia Almoravid. (Archives nationales, carton 7,613, n° 10.)
(Anelier, *Guerre de Navarre ;* — Dom Vaissette, *Hist. de Languedoc ;* — Curie-Seimbres, *Essai sur les bastides ;* — *Eustache de Beaumarchèz,* par l'abbé Larroque, dans la *Revue de Gascogne,* tome II, pp. 11, 27, 55.)

Digitized by Google

villes, sur un plan à peu près identique, dans des régions inhabitées, le plus souvent même au milieu de forêts ou de landes désertes, fut une explosion subite de la vie communale. En s'unissant aux seigneurs locaux pour le partage des droits et redevances, la couronne consolidait l'autorité royale dans les provinces nouvellement conquises. Au début, elle voulut soutenir les communes naissantes contre l'oppression féodale. Bientôt elle dut protéger le seigneur paréager lui-même contre ses vassaux turbulents ou révoltés[1] Ce sont des procès sans fin, des litiges sans fondement, un état d'insurrection permanent dans le but d'obtenir des concessions nouvelles. Montréal de Rivière, la bastide d'Arnaud d'Espagne, vivra dans une inimitié continuelle avec les descendants de son fondateur. Nous verrons cette guerre durer trois siècles!

Arnaud d'Espagne mit à profit la présence d'Eustache de Beaumarchèz dans le Comminges et le Nébouzan. Il sut remarquer au milieu de ses fiefs, à peu de distance du confluent de la Neste et de la Garonne, dans une situation admirable, un promontoire en face des Pyrénées dominant une vaste étendue de plaines et de montagnes, escarpé de trois côtés, et présentant des avantages marqués au point de vue de la défense.

Le mardi après la fête de Saint-Michel de l'an 1272, le seigneur Eustache de Beaumarchèz, chevalier, sénéchal pour le Roi de Toulouse et Albigeois, et noble homme messire Arnaud d'Espagne, vicomte de Cou-

1. En 1287, une ordonnance prescrit à Eustache de Beaumarchèz de visiter les nouvelles bastides, pour faire rendre droit aux seigneurs et réformer les usurpations (Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*).

Digitized by Google

serans, se réunissent au château de Montespan, et font rédiger l'acte de fondation d'une bastide neuve au territoire de Rivière, pour appartenir audit sire Roi et au vicomte, conformément aux pactes accordés entr'eux. Cette bastide s'appellera Montréal de Rivière *(Mons regalis Ripariæ)* — au XVII^e^ siècle Montrejeau.

Cet acte scellé du sceau royal, du sceau du vicomte de Couserans et de celui du sénéchal, a pour témoins : Arnaud de Marquefave[1], Bernard de Comminges, Pons de Villemur, chevaliers ; maître Bernard Molinier de Cordes, maître Vital de Maurens, clercs ; Pons de Monts, Guillaume de Clezia, et Guillaume de Brossac, notaire public[2].

Il n'est point fait mention d'un château seigneurial, compris dans l'intérieur de la bastide ou construit en dehors de l'enceinte, se reliant à la ville et complétant le système de défense, comme l'on peut en citer des exemples dans certaines places de Gascogne de la même époque. Les premiers titres du XIV^e^ siècle qui

1. Arnaud de Marquefave, en octobre 1243, promit avec d'autres chevaliers à Roger, comte de Foix, et à l'abbé de Lézat, de ne leur faire aucun dommage, et de renoncer à toute inimitié contre eux. (Doat, registre 170, Bibliothèque nationale.)

Arnaud de Marquefave est témoin, avec d'autres personnages attachés à la maison de Foix, d'un acte du 8 janvier 1250, par lequel les consuls de la ville de Saint-Gaudens donnent plein pouvoir au comte de Foix de confisquer les biens de tous ceux qui commettront des excès, agressions à l'encontre de ladite ville et lui porteront un dommage quelconque. — Les consuls de Saint-Gaudens s'appellent : Marcus de Cabanaco, Sanctius Franquet, Joannes de Turre, Bertrandus de Namiletà, Petrus de Eudom, Bertrandus de Bacharizà. (Doat, reg. n° 170, Bibl. nat.)

2. Eustache de Beaumarchèz fonda les bastides : de Rimont en 1272; de Beaumont de Lomagne en paréage avec l'abbaye de Grand-Selve en 1279; de Fleurance en 1280; de Pavie, Mirande en 1281; de Rejaumont en 1285, avec l'abbé de l'Escaledieu (Mons regalis renversi ; de Beaumarchèz en 1288 ; Grenade en 1290, etc. (V. Doat; — la *Gallia Christiana;* — Curie-Seimbres, Toulouse, 1880, etc.)

Digitized by Google

concernent Montréal de Rivière[1], dénombrements, terriers, reconnaissances, nous montrent néanmoins qu'il existe au milieu de la ville une maison appartenant au baron d'Espagne-Montespan, « en laquelle « on tient en garde les archives, les espées, picques, « arbalestes, cuirasses et aultres armes nécessaires « pour la tuytion et deffence de la dicte ville ». Dans ce logis descendaient les seigneurs d'Espagne, quand ils visitaient leur bonne ville de Montréal, si mieux ils n'aimaient se retirer au couvent des Augustins dont ils étaient les généreux patrons et fondateurs.

Divers actes de la fin du XIIIe siècle[2] nous prouvent

1. L'original de la Charte de Montrejeau était conservé aux archives de la Trésorerie de Toulouse; nous ne l'avons pas trouvé malgré d'actives recherches, mais nous possédons deux copies, l'une extraite des archives de la maison de Bellegarde, la seconde tirée des archives de la préfecture de Tarbes. Nous avons prouvé, dans un travail spécialement consacré à la fondation de Montrejeau, que la véritable date du paréage est 1272, et non 1262, comme le portent par erreur certaines copies fautives.

Le nom de Montréal de Rivière (Mourréjaou d'Arribère, comme le prononçaient les habitants du pays en leur langage gascon) subsista dans les actes publics jusqu'aux premières années du XVIIe siècle. A partir de cette date, Mourréjaou devient en français Montrejeau, et depuis le commencement du siècle on n'a plus ajouté la mention du pays de Rivière.

2. En 1273, transaction entre le vicomte de Couserans et l'abbé de Bonnefont, au sujet de fiefs à Montréal de Rivière. — Actes passés en août 1290, par Guillaume de Brosacio, notaire de Montréal de Rivière (*Trésor généalogique* de Villevielle, n° 37, Bibliothèque nationale).

En 1286, sentence par devant Bernard de Ternà, notaire de Montréal de Rivière, sur procès entre Auger, abbé de Bonnefont, et le vicomte de Couserans Arnaud d'Espagne (*Ex nostris*, Cart. Mont., n° 7).

Avril 1287, les tuteurs de noble Bernard d'Aventinhan vendent, à Arnaud d'Espagne, leurs droits au lieu de Mazères de Neste (*Ex nostris*, Cart. Mont., n° 9).

1290, ventes et concessions de terrains à Montréal de Rivière, par G. de Cunio et Guillaume de Brosacio, notaires. (*Idem.*)

Digitized by Google

le rapide accroissement de la bastide qui domine une si grande étendue de pays. Les voisins s'empressent de profiter des concessions accordées en vertu du paréage. La renommée du site attire les étrangers. En 1292, Montréal était bâti, protégé par une ceinture de murailles garnies de sept tours et de cinq demi-tours rondes. Quatre portes munies de herses, surmontées de donjons ou tours carrées à créneaux et machicoulis, avec meurtrières en forme de croix, donnaient accès dans la ville. Elles étaient protégées par des barbacanes extérieures. La place pouvait soutenir un siège de quelques jours, et mettre deux cents défenseurs bien armés sur ses remparts. Elle devenait ainsi la capitale de la baronnie de Montespan.

La maison des vicomtes de Couserans, continuée par Roger IV de Comminges-Couserans, prit fin en la personne de Marthe Rogère de Comminges, vicomtesse de Couserans, mariée à Odet de Lomagne, seigneur de Fimarcon[1]. Arnaud de Comminges d'Espagne, premier du nom, troisième fils d'Arnaud de Comminges, vicomte de Couserans, et de Philippe de Foix, est le chef de la maison proprement dite d'Espagne-Montespan. Il obtient, l'an 1308, en vertu du testament de son père, par droit héréditaire et pour portion légitime, les villes et lieux de Montespan, Montréal de Rivière, Villeneuve-Lécussan, Ausson,

11 août 1299, transaction entre l'abbé de Bonnefont et Arnaud d'Espagne, par devant Guillaume de Cunio, notaire.

Au nombre des témoins de ces divers actes figure M. Jehan de Barata, 1er chapelain de Montréal (*Trésor généalogique* de Villevielle, volume 37, Bibliothèque nationale).

1. *Histoire des grands officiers de la Couronne* : Vicomtes de Couserans, t. II, p. 644.

Digitized by Google

Belloc, Bernard, Cazarilh, Bordères, Génos, les vallées de Louron et de Larboust[1].

Arnaud 1er d'Espagne, marié à Marquise de Séméac, *alias* de Bénac, servit Philippe le Bel en Flandre aux batailles de Furnes et de Mons en Puelle, 1297-1304. Gaston, comte de Foix, son cousin, lui donna, en 1333, la seigneurie de Villeneuve-de-Rivière, rapprochée de la châtellenie d'Ausson. Bertrand, son frère, vaillant chevalier, fut lieutenant du Roi en Languedoc, et maréchal de l'ost de Jean, comte de Poitiers, fils du roi de France, en 1358[2].

D'après le P. Anselme[3], Arnaud 1er aurait bâti, en 1308, le couvent des Augustins de Montréal. Dans notre notice sur ce monastère, nous avons discuté les diverses dates que l'on peut assigner à cette fondation, et nous persistons à croire qu'il convient de l'attribuer à Roger 1er d'Espagne, dans les dernières années du XIVe siècle[4].

Arnaud II d'Espagne, sénéchal de Périgord en 1338, prit part aux guerres de Flandre sous la bannière de Gaston, comte de Foix[5]. Le 8 septembre 1339, il est compris au nombre des chevaliers, amenés par le comte au service du roi de France Philippe VI de Valois, et qui sont passés en revue à Mont-de-Marsan par Bernard de Bellovedere, sergent d'armes et viguier de Carcassonne[6].

1. Registres de Doat, vol. 170, Bibliothèque nationale.
2. *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 648.
3. *Idem.*
4. Le couvent des Augustins de Montrejeau, *Revue de Comminges*, 2me série, 1890-1893.
5. *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 648.
6. *Trésor généalogique* de Villevielle : Actes concernant Arnaud.

Digitized by Google

Le 5 mai 1349, Arnaud et Bernard Saquet, seigneur de Caumont, sont fondés de procuration d'Agnès, fille du roi de Navarre, pour recevoir une rente que ledit roi lui avait promise en faveur de son mariage avec Gaston, comte de Foix[1].

Arnaud II épousa Marguerite de Labarthe. L'un de ses fils, Guillaume, d'abord évêque de Pamiers, occupa le siège de Comminges jusqu'en 1382. Bernard, son dernier fils, fut le père de ce fameux Arnauton appelé le Bourg d'Espagne, dont Froissart a raconté les grands coups d'épée et les bizarres exploits[2].

Arnaud III, sénéchal de Quercy et de Périgord, puis de Carcassonne, combattit avec l'élite de la noblesse française, le lundi 17 septembre 1356, à Poitiers. Fait prisonnier comme le roi Jean, et conduit en Angleterre, il dut payer 6,000 livres de rançon. En 1369, une nouvelle guerre contre les Anglais lui fit éprouver la même disgrâce; mais, prisonnier pour la seconde fois, et renvoyé sous promesse de rançon, il ne s'acquitta point de sa dette. Le pape Clément VI, ayant excommunié les Anglais, le dispensa de tout scrupule, et surtout de son obligation.

Il avait eu, de Gaillarde de Miramont, Roger Ier d'Espagne, conseiller chambellan du roi Charles V, en 1373. Il assiste à la bataille de Rosebecque, en 1382. Il est cité dans les rôles des barons du Nébouzan, comme un des vaillants et fidèles suivants d'armes de Gaston Phœbus, comte de Foix[3]. Après la

Bertrand, Raymond d'Espagne-Montespan, années 1343-1349-1350-1363, etc, (Bibliothèque nationale).

1. *Trésor généalogique* de Villevielle (Bibliothèque nationale).
2. *Hist. des grands officiers de la couronne,* t. II, p. 648.
3. Seguen los gentilz de Nebozan a qui Mossenhor a costumat



Digitized by Google

mort de son père, créé sénéchal de Carcassonne, il va guerroyer en Castille et revient combattre les Anglais avec 50 lances et 100 pavois[1]. Il rachète du comte de l'Isle, pour 600 écus, l'hommage qu'il devait pour Montespan; il acquiert de Thibaut d'Espagne, seigneur de Saint-Laurent, son cousin, la moitié de la ville de Valentine[2].

Ce fut de son temps, l'an 1387, que parut le *Censier des Bénéfices de Comminges* dressé par Berengarius Guilhot, vicaire général d'Amelius de Lautrec. Nous y voyons qu'Ausson était une annexe de Montréal de Rivière. Les seigneurs d'Espagne avaient dû demander l'érection d'une seule et même paroisse[3].

d'escriver en sas guerras, 1376-1378. *(Rôles de l'armée de Gaston Phœbus)*, par Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées. Bordeaux 1872.)

1. Mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris, l. 5e. — *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 649.

2. *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 649.

3. Archipresbyteratus Ripparlæ. De Monte-Regali :

Bonus homo de Anisano, rector dicti loci; Guilhelmus de Sancto Paulo, presbyter; Petrus de Fronsiaco, consul; Bernardus de Alanda, operarius dicti loci, jurati ad sancta Dei evangelia in turmâ auditi, habito priùs super infra scriptis deliberato inter se consilio, dixerunt :

Quod ecclesiæ de Aussonio et de Mont-Regali sunt ad invicem annexæ, et quod rector earum una cum scolare dictorum locorum recipit primitias bladorum, et decimas et primitias vinorum et carnalagiorum per medium, hoc tantùm salvo quod ecclesia et scolaria taxantur ad XX libras per medium, etc., etc.

Item dixerunt quod dictus rector ultro se habet continuo tenere unum vicarium et alium presbyterum conduditium qui qualibet die communiter habent celebrare tam in Monte-Regali quam in Aussonio duas missas, et habent tenere duos clericos pro servicio dictarum ecclesiarum, et pro se unam matrem et unum salmaterium, etc., etc.

Fait à Montréal de Rivière (in loco de Monte-Regali Ripparlæ), le 22 octobre de l'an 1387. (Ex *Spicilegio Convenarum*).

Le Censier des Bénéfices du diocèse de Comminges a été autographié à quelques exemplaires, par les soins du savant M. Morel, notre regretté collègue.

Digitized by Google

Le 13 novembre 1388, Froissart, le chroniqueur par excellence, uniquement soucieux « de doner esbatement et plaisir » à tous ceux qui liraient ses livres, rencontrait à Pamiers « messire Espaing du Lyon » vaillant home, saige et beau chevalier », grand ami du comte de Foix, et qui se rendait à la cour de ce prince au château d'Orthez en Béarn. Le bon chanoine de Chimay recherchait passionnément les conteurs d'aventures, les témoins de prouesses et de brillants faits d'armes. Messire Espaing avait vu tant de batailles et de chaudes rencontres, il savait de si belles et curieuses histoires sur « tous chasteaux, bourgs, villes, passages, défilés » des pays de Foix et de Gascogne, que Froissart se mit bien vite en sa compagnie. On connaît cette amicale chevauchée, qui dura du 18 au 25 novembre, et dont le vif et consciencieux chroniqueur, qui ne se couchait jamais sans noter les incidents de la journée, a fait le récit dans son troisième livre.

A leur entrée en Comminges, les deux voyageurs aperçoivent « ung très bel chastel Montespaing qui est « à messire Roger d'Espaigne, grand baron et grand « terrien en ce pays-ci et Toulousain, et il est pour « le présent sénéchal de Carcassonne. »

On s'arrête à Saint-Gaudens, et le lendemain, dit Froissart « nous vinmes dîner à Montréal de Rivière, « une bonne ville et forte, laquelle est du roy de « France et de messire Roger d'Espaigne. »

Espaing du Lyon et le chroniqueur traversèrent Ausson avant d'arriver à Montréal. Un « chastel » appartenant à ce grand baron d'Espaigne dont le nom remplissait le pays, aurait attiré leur attention, et

Digitized by Google

Froissart n'aurait eu garde sûrement de l'oublier, de même qu'il avait fait pour le château de Montespan. Ce silence, de la part d'un narrateur toujours en quête de renseignements et de détails sur tous les lieux qu'il traversait, nous autoriserait à croire que la demeure féodale n'existait pas encore, et se réduisait simplement à la vieille tour seigneuriale de Sainte-Colombe.

Froissart est séduit évidemment par la réputation de ces barons d'Espagne-Montespan, aussi bons chevaliers que seigneurs opulents. Il se complaît à les louer, quand il les trouve sur son chemin. Il raconte, non sans admiration, les prouesses du Bourg d'Espagne, cet Arnauton à la taille de géant, à la main de fer, ce batailleur infatigable qu'il voit de près à la cour du comte de Foix. Comme il dépeint ce combat de Marchéras en Bigorre, entre Mauvezin et Tournay, où les Français et les gens de Lourdes se heurtèrent si violemment ! « Le Bourg avec sa hache ne féroit home « qu'il ne portat à terre ». Mais voici des exploits d'un autre genre, et non moins extraordinaires. A la veillée de Noël de l'an 1385, dans la grande salle du château d'Orthez, le comte Gaston Phœbus se plaignait du froid devant une cheminée insuffisamment pourvue. Le Bourg d'Espagne descend dans la cour encombrée de neige[1], où stationnaient des ânes chargés de bois. Il en prend un des plus grands sur ses épaules, remonte précipitamment les escaliers, et fendant la presse des chevaliers, il jette son fardeau vivant dans l'âtre, à la profonde admiration du comte et de tous

1. Froissart, *Chronique*, livre II.

Digitized by Google

les assistants stupéfaits de cette audace, mais non moins réjouis de cette plaisante aventure.

Ce même Arnauton, gouverneur de Saint-Béat, était au nombre des familiers de Gaston Phœbus, lors de cette course dans la montagne qui fut le dernier « esbatement » de l'illustre auteur des *Desduycts de la Chasse,* en la vie de ce monde. Il tenait le bassin d'argent dans lequel le comte de Foix, pris d'un évanouissement subit, se lavait les mains, peu d'instants avant de rendre l'âme, 22 août 1391.

Roger d'Espagne fut présent aux obsèques du comte de Foix; sept chevaliers, pendant la cérémonie, se tenaient debout autour du cercueil. Quatre d'entr'eux portaient les bannières armoyées de Foix-Béarn. A trois autres étaient confiées les armes du glorieux mort. Roger d'Espagne avait reçu mission de garder l'épée[1].

A la fin de l'année 1391, Roger vint de Tours à Toulouse, avec messire Espaing du Lyon, apprendre que l'héritage de Foix et ses dépendances appartenaient au vicomte de Castelbon, conformément aux prescriptions de Gaston Phœbus[2].

Roger avait épousé en premières noces Esclarmonde de ....., puis Claire de Gramont. Il fit son testament le 6 juin 1406. Il commit à Bertrand de Saint-Just la tutelle de Roger, Raymond, Arnaud ses fils. Il légua une rente obituaire de 250 écus petits aux Augustins de Montréal. En 1410, il fut inhumé dans le chœur de leur église qu'il aurait fondée, d'après Larcher, de 1395 à 1406[3].

1. **Froissart**, *Chronique*, l. IV^e^. | 2. *Idem*.
3. **Manuscrits de Larcher** (Arch. dép. des H.-Pyr., Registre E.)

Digitized by Google

Le 26 juin 1411, les exécuteurs testamentaires de feu noble et puissant homme messire Roger d'Espagne, seigneur de Montespan, traitent avec les habitants de Roquépine auxquels ledit seigneur avait légué cinq florins d'or, en présence de Gérard, fils de Jehan de Saint-Jehan, damoiseau, et de Pierre de Vasthonis, notaire[1].

Dans les traditions de notre pays, Roger Ier est resté le personnage capital de sa race. On ne s'inquiète guère de ses ancêtres ou de ses descendants. Sa vaillance éprouvée, son caractère chevaleresque, ses relations avec la cour si brillante des comtes de Foix ses alliés, l'estime en laquelle on le tenait à la cour de France, les fondations pieuses et charitables qu'il avait multipliées, avaient entouré son nom d'un éclat particulier. Ses contemporains, frappés de ces mérites et de ces circonstances, avaient légué leurs impressions à leurs successeurs, et le souvenir de Roger s'est conservé d'âge en âge, résumant dans la personne d'un seul l'histoire d'une maison pendant plusieurs siècles. Bien des gens, peu soucieux il est vrai des annales du passé, connaissent donc vaguement Roger d'Espagne. Ils le confondent avec les autres chevaliers du même nom. Il y a plus d'un siècle, lorsque les archives locales demeuraient inexplorées, même oubliées, les erreurs se copiaient sans contrôle d'un livre à un autre. Nos pères n'avaient ni le loisir ni le moyen de consulter les grands recueils, comme l'*Histoire de la Maison de France et des*

1. Archives de l'abbaye d'Odysse, folio 55; — Manuscrits de Doat, vol. 270, Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

*grands officiers de la Couronne* du P. Anselme, par exemple, et autres ouvrages du même ordre feuilletés seulement par les feudistes ou les faiseurs de généalogies. A Montrejeau même, dans cette bastide créée par le premier Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans, on croyait, on disait, on imprimait au besoin, que Roger d'Espagne était le véritable fondateur. Cette assertion erronée s'étalait impunément dans des mémoires écrits par des hommes instruits, éclairés, avocats, jurisconsultes ; on la voyait énoncée dans des actes administratifs et judiciaires. Elle passait à l'état de tradition ou de légende tellement accréditée qu'on ne l'acceptait pas même sous bénéfice d'inventaire.

Jusqu'à la seconde moitié du xv^e^ siècle aucun titre ne mentionne le château d'Ausson. Les actes de concessions de fiefs, les hommages sont passés au château de Montespan ou dans la vallée de Louron[1]. Les lettres missives viennent des mêmes résidences, surtout de la première. En nous appuyant sur un ensemble de faits qui peuvent équivaloir à des preuves officielles, nous ne sommes pas éloigné de croire que Roger d'Espagne, ayant fondé le couvent de Montréal pour servir de sépulture à sa famille[2], voulut établir

1. Au nombre des hommages rendus à Roger I^er^ d'Espagne dans le Louron, nous citerons celui de Arnaud de Lassus, au lieu d'Adervielle, le 11 juin 1390, extrait des cèdes de Moreilhon, notaire, par François Fouran, notaire d'Estarvielle, le 16 octobre 1823, à la requête de M. le baron de Lassus-Camon, descendant de la famille dudit Arnaud. (*Ex nostris*, F., n° 14.)

2. "Pro se et suis successoribus," comme portait la pierre tombale de Roger d'Espagne dans le chœur de l'église du couvent de Montrejeau. — *Revue de Comminges*: Notice sur le couvent des Augustins de Montrejeau).

Digitized by Google

une nouvelle demeure à proximité de la capitale de ses fiefs, où l'appelaient souvent l'administration de ses biens, les revues de ses gens d'armes et ses démêlés avec des vassaux remuants et querelleurs. Tout en se montrant pleins de déférence pour leurs seigneurs, ceux-ci ne négligeaient aucune occasion de soulever des conflits et de raviver des contestations dont les lenteurs de la procédure éternisaient la durée. Il ne serait pas inexact de dire que les procès avec les gens de Montréal formaient une part d'héritage pour les barons d'Espagne-Montespan.

Par son heureuse situation et par la fertilité de son terroir, Ausson devait mériter les préférences de Roger d'Espagne. Il ne voulut pas agrandir l'ancien château seigneurial, ou pour mieux dire, la vieille tour au centre du village où logeaient les gens d'armes préposés au péage de Sainte-Colombe. Les inondations de la Garonne étaient-elles moins fréquentes à cette époque ou moins préjudiciables? On serait en droit de le croire, puisque Roger n'en ayant cure descendit dans la basse plaine d'Ausson, et construisit le nouveau manoir à une portée d'arbalète de la rivière. Il ne vit que la facilité de l'accès, le voisinage des eaux courantes, un isolement qui permettrait aux châtelains de mener loin du village une existence indépendante, à l'abri des importuns ou des curieux. En cela, ses espérances furent trompées. A leur tour, les habitants quittèrent le plateau de Saint-Roch, pour se grouper autour de la nouvelle résidence du seigneur.

Il serait malaisé de reconstituer aujourd'hui la configuration du château d'Ausson, de ses cours, enclos et dépendances, en s'aidant des deux fragments de

Digitized by Google

murailles encore debout au milieu des ronces, des broussailles et des herbes grimpantes. En 1859, lorsque ces ruines occupaient un plus grand espace, nous avions essayé de relever le plan de l'antique édifice dont elles avaient fait partie. En suivant la ligne indiquée par les traces encore visibles des fondations, nous avions retrouvé certaines mesures, déterminé des points assez précis; par une série d'observations et d'hypothèses raisonnées, nous étions arrivé à des résultats qu'il serait impossible d'obtenir aujourd'hui. Cette étude, dont nous avons conservé tous les éléments, nous avait donné la conviction que le château d'Ausson présentait tous les caractères de la demeure féodale appelée manoir, sauf les modifications inévitables et successives apportées par le temps. Ainsi, les murs actuels semblent appartenir à la fin du XVI^e^ siècle, et non au XV^e^, selon nous époque vraisemblable de la fondation.

Le manoir proprement dit, « habitatio cum certâ « agri portione a manendo dicta Gallis manoir » (Ducange), était une habitation de propriétaire de fief entourée de murs et de fossés, mais sans tours, ni donjon, ni courtine. Elle affectait le plus souvent la forme d'un quadrilatère (voir le Castera de Saint-Médard dans les Landes, le manoir de Camarsac dans la Gironde)[1]. Pour le haut baron possesseur du château féodal, véritable place forte, d'un accès difficile, assis le plus souvent sur une colline escarpée, construction à l'aspect sombre, aux tours sinistres, aux grandes

1. Viollet-le-Leduc, *Dictionnaire de l'architecture française*; — Léo Drouyn, *La Guienne militaire.*

Digitized by Google

salles froides et tristes comme des prisons, le manoir était la maison de plaisance, au grand air, en pleine campagne, sans appareil militaire, mise simplement à l'abri d'une surprise ou d'un coup de main, entourée de jardins, de vergers, faite exprès pour les plaisirs de la chasse et pour tous les délassements champêtres.

Le château ou manoir d'Ausson s'élevait à cent mètres de la Garonne. Un mur d'enceinte d'épaisse maçonnerie encadrait une cour carrée dont trois côtés avaient reçu des constructions. Le bâtiment principal, ou logis du seigneur, présentait à l'Est, au fond de la cour, une façade longue de 35 à 40 mètres, et s'appuyait sur deux ailes en retour. Dans celle de gauche, était la chapelle dédiée à saint Pierre, remplacée aujourd'hui par l'église paroissiale du village, sous le même vocable. On peut assigner aux deux édifices les mêmes proportions. Ici, pas le moindre vestige de l'architecture primitive. Comme nous l'avons déjà dit, c'est l'église banale, sans style et sans valeur. Selon la coutume, la chapelle devait communiquer au premier étage avec les appartements intérieurs du manoir, par une tribune où les châtelains venaient assister aux prières et saints offices.

Dans l'aile de droite faisant face au Nord, un bâtiment parallèle abritait les serviteurs, les hôtes, renfermait le cellier, le fournil, la panneterie, la fruiterie. Le grand corps de logis compris entre les deux ailes contenait, au rez-de-chaussée une vaste salle d'armes, et au premier étage une pièce correspondante de même grandeur. Cette disposition se laisse deviner par les restes d'une large baie ouverte à l'Ouest, dont l'encadrement de pierre taillée n'est pas entièrement détruit.

Digitized by Google

Par ces ouvertures terminées en ogive, on apercevait la ville de Montréal et les montagnes fuyant à l'horizon. A la fin du XVI^e^ siècle, on dut ajouter aux angles du logis seigneurial deux tours carrées avec toits d'ardoises, dans le genre de celles que l'on voit au château voisin de Taillebourg, aussi ancien que le manoir d'Ausson.

Le mur d'enceinte seul fermait le quatrième côté du quadrilatère. Un fossé qui tournait autour du château séparait, en cet endroit, le mur d'un chemin public demeuré toujours à la même place. Il aboutit au gué de la Garonne, en face d'Huos. A hauteur d'appui, ce mince rempart était percé d'archères. Elles protégeaient la maîtresse porte du manoir à laquelle on accédait par un pont-levis jeté sur les douves. Trois de ces meurtrières sont encore à peu près intactes.

Une seconde enceinte entourait un parterre, un verger d'arbres à fruit et des pâturages de gazon vert, peut-être aussi le jeu de mail, qui dans toutes les manses féodales servait au divertissement des fils de la maison et des pages. Ces dépendances touchaient aux rives de la Garonne. Des murs, dont il était facile de retrouver l'indication il y a trente ans, et précédés sans doute de fossés profonds, servaient à la fois de clôture et de défense contre les irruptions de la rivière. A la suite de cette seconde enceinte, une barrière de pieux marquait, comme d'usage, les limites du domaine seigneurial.

De l'autre côté du chemin, dans un champ qui porte encore le nom de *La Grange*, s'alignaient les bâtiments ruraux, les greniers et granges, le pressoir, les étables, les écuries, les hangars couverts de chaume

Digitized by Google

avec les perchoirs pour les oiseaux de vol, faucons et autres, le chenil pour les lévriers et les chiens de grande taille destinés à la poursuite des bêtes fauves.

On se représente aisément la vie que menaient les châtelains d'Ausson dans la première moitié du xv^e^ siècle. Les barons sont presque toujours à batailler dans les guerres lointaines. En outre du service personnel, ils fournissent six hommes d'armes au roi de France[1]. Quand ils ont le heaume levé, l'écu au col, l'épée au côté, ils sont fiers et superbes, sans merci ni pitié; comme leurs pareils, ils courent après les aventures, ils aiment la guerre. L'appât du gain s'ajoute à la satisfaction de donner de grands coups d'épée, de s'illustrer par des prouesses. On se bat à outrance en songeant aux villes prises de vive force, aux châteaux pillés, au butin, surtout aux rançons des prisonniers de riche et noble condition. Les chevaliers étaient payés fort cher. Le rachat des princes et des grands seigneurs constituait une vraie fortune; les autres captifs, il est vrai, mis au partage commun, se vendaient 5 ou 6 sols quand on les réclamait. Si on ne le faisait, il arrivait souvent qu'on les pendait pour leur apprendre à n'avoir ni parents, ni amis, ni argent.

A la première convocation qu'il reçoit du roi de France, le baron d'Espagne-Montespan passe en revue ses vassaux, fait « sa monstre », comme on disait alors, habituellement à Montréal de Rivière; il met en sûreté sa famille, soit dans l'intérieur de la place, soit

1. Un homme d'armes avait 6 hommes et 11 chevaux : un valet, un page, deux archers, deux coutilliers, trois chevaux pour lui, cinq pour ses suivants, et quatre pour les bagages appelés sommiers. — (*Ex nostris*, n° 64 : Dénombrement de 1480.)

Digitized by Google

à l'abri des fortes murailles de Montespan. Il marche joyeusement à l'ennemi, qu'il ne connaît pas le plus souvent, mais contre lequel il déploiera la plus indomptable vaillance, à la fois par obéissance au Roi son seigneur, et par sa passion traditionnelle pour les hasards de la guerre. Ainsi disait Eustache Deschamps, l'huissier d'armes du bon roi Charles V :

« *Aux champs, aux champs. Issez de vô mayson*
« *Vous qui devez avoyr honeur et guerre.*
« *Vescy abvril et la doulce sayson*
« *Que l'on se doibt ordoner pour la guerre*
« *Et que l'on doibt son ennemy requerre*
« *Et la frontière tenir,*
« *Tant qu'il ne puisse en vos marches venir.*
« *Li temps est doulx pour dormir en la playne,*
« *L'erbette vient pour chevaulx soustenir,*
« *Ainsy se doibt gouverner capitayne*[1].

Lorsqu'on signale une bande d'écorcheurs, de routiers ou de ces aventuriers qui, suivant le proverbe, vivent de la guerre comme le frère mineur d'aumônes, le baron convoque les gentilshommes du voisinage, arme ses vassaux, et court à la rencontre des malandrins. Il les disperse, les refoule dans les forêts ou dans les replis déserts des montagnes, et, comme il n'y a pas lieu à rançon, il fait sommairement pendre les prisonniers aux tours de Montespan, ou sous les grands chênes qui bordent la route du péage de Sainte-Colombe[2].

Dans les moments de trêve, le sire de Montespan se livre aux « desduicts de la chasse et de la faucon-

1. *Poésies morales et historiques* d'Eustache Deschamps, Paris, Crapelet 1832.

2. *Ex nostris*, passim, Cart. Mont.

Digitized by Google

nerie » qui lui rappellent encore ses émotions guerrières. Comme il a droit aux corvées et revenus en nature, il tient peu de valets gagés pour la culture de ses terres. Les habitants du village lui doivent, l'un la cuisson du pain, l'autre la coupe du foin, un troisième l'entretien de ses écuries, etc. En revanche, il se donne le luxe d'un personnel nombreux pour ses chiens et ses faucons. Avoir des oiseaux de chasse et des fourrures précieuses est, au moyen âge, la marque distinctive de l'opulence. La seule récolte que le seigneur daigne lever par lui-même est celle du gibier, dont la vie est sacrée pour tout autre que pour lui et ses chiens. Le paysan vit pauvrement sous un toit de chaume, clos d'une haie d'épines pour se défendre des loups errants dans la nuit. Il travaille à la merci de toutes les fantaisies du maître. Celui-ci foule à toute heure le champ du vilain avec ses meutes et ses chevaux. Heureusement pour ce dernier, à Ausson, la forêt immense confine aux terres cultivées. Le châtelain s'enfonce, avec sa suite bruyante, dans ces déserts peuplés de cerfs, de loups et de sangliers, où les chênes et les châtaigniers ont repris le sol qu'en bien des endroits les légions de César avaient peut-être nivelé. Par les claires journées d'hiver, il chevauche au bord de la Garonne, son faucon favori au poing, en quête du canard sauvage, du héron, ou de la grue. Les sires d'Espagne-Montespan avaient de tout temps compté parmi les familiers de la maison de Foix. Roger se glorifiait d'être l'ami, même l'un des compagnons préférés du comte Gaston Phœbus, le beau prince à la chevelure flottante, le maître le plus expert en vénerie du pays de France, qui menait en ses chasses

Digitized by Google

deux cents chevaux et seize cents chiens, et qui se plaisait à dire : « D'autres que moy ont esté meilleurs « chevaliers, plus heureulx auprès des Dames, mays « pour la chasse je n'ay nul maistre. » Ailleurs, il donne cette réconfortante assurance à tous ceux qui suivent son exemple : « Bon veneur aura en ce monde joye, et liesse et desduict, et après Paradis encore ! »[1]

Par temps, Roger d'Espagne va tenir cour plénière dans sa vallée de Louron, au château de Bordères. Escorté des gentilshommes ses hommagers, les Moulor, les Bossost, les d'Avajan, les d'Estansan, les Larboust, etc., il chasse sur les hautes montagnes. Des serviteurs et des tenanciers lui servent d'escorte, bûcherons accoutumés au poids de la hache, pasteurs aux jarrets d'acier, rompus à toutes les fatigues, habiles à manier l'épieu, l'arc et l'arbalète. Ce sont jours de fête pour les hameaux perdus au milieu de ces âpres solitudes. Les cloches des églises sonnent à toutes volées sur le passage du baron, les consuls le saluent jusqu'à terre, et les vassaux contemplent, avec un respect mêlé de crainte, ce puissant chevalier leur seigneur, que les comtes de Foix appellent leur cousin, et qui combat sous la glorieuse bannière des rois de France.

Tandis que Roger d'Espagne est parti dès l'aube, sur son cheval gascon, avec sa bonne cotte à chasser et son cor d'ivoire suspendu au col, suivi de ses fils qu'il forme lui-même à la science de Vénerie, quelle

1. Gaston Phœbus, *Des desduycts de la Chasse.*
Froissart amena quatre chiens d'Angleterre à Gaston Phœbus. L'histoire a conservé leurs noms : Tristan, Hector, Brun, Rolland. (Froissart, *Chronique*, l. IV ; — *Histoire des comtes de Foix*, etc.)

Digitized by Google

est la vie intérieure du manoir? Après avoir dit ses oraisons, ouï dévotement la messe en sa chapelle, la châtelaine, sage et discrète dame, règle sa maison comme un monastère. Le matin, elle distribue la besogne à ses servantes. Puis, avec ses demoiselles et ses chambrières, elle parcourt les jardins et les vergers. Suivant les saisons, elle surveille la cueillette des fruits. Elle s'enquiert du lin filé, des toiles tissées, et si les lavandières s'acquittent diligemment de leur office. Elle visite la boulangerie où l'on pétrit le pain ballé pour les gens, le pain rousset de méteil saupoudré d'anis et de marjolaine, le pain de seigle dont l'usage, dit-on, conserve la fraîcheur et la santé. Puis elle se complaît à regarder les jeunes seigneurs, ses enfants, qui dans le pré tirent à l'arbalète, jouent aux quilles, aux barres, au palet, s'exercent sur des genêts d'Espagne ou des courtauts de Béarn. Elle préside à la confection des élixirs, de l'hydromel, de l'hypocras, des onguents et des baumes souverains pour les blessures que les chevaliers n'oublient jamais d'emporter à la guerre. Elle vérifie les armoires remplies de linge qui, suivant la vieille coutume, doit être parfumé soit avec des pommes choisies, soit avec des bouquets de sauge et de romarin. A deux heures le repas est servi. La compagnie se délasse en la grande salle du premier étage à croisées ogivales, pavée de carreaux de diverses couleurs. Les murs disparaissent sous les tapisseries à personnages héroïques. Des bahuts ferrés, des coffres rouges ornés de peintures alternent avec des bancs recouverts de housses traînantes armoriées, sur lesquels prennent place la dame de Montespan et ses demoiselles. On devise en bro-

Digitized by Google

dant des nappes d'autel, des dalmatiques et autres ouvrages pour le service de la sainte Église. Dans la salle du rez-de-chaussée, des femmes empennent des viretons et des carreaux d'arbalète, préparent des traits, réparent les vêtements. Dans les cours, les archers de garde aiguisent les piques, les dagues, les haches d'armes, polissent les écus et les casques, changent les cordes des arcs, ou le bois des lances. Parfois, un jongleur passe sur son cheval poudreux, récite des contes et des poèmes. Des musiciens et ménétriers de Montréal, avec trompettes, flûtes, luths, sonnettes de rebecs et tambourins, donnent une aubade.

Mais tout à coup la cloche sonne : on lève le pont-levis ; la herse tombe. Les guetteurs de la tour Sainte-Colombe ont cru voir au loin une bande suspecte. Les serviteurs et les gens d'armes du manoir s'arment en hâte. C'est une fausse alerte. Tous s'apaisent et se rassurent. On a reconnu simplement une compagnie en route pour le Béarn sous la bannière amie du comte de Foix.

Quand le baron est revenu de sa longue expédition dans les forêts, on soupe tard. A la veillée, qui dure jusqu'à minuit sous le manteau de la grande cheminée, le chapelain narre de saintes histoires et des légendes de miracles curieux et rares. C'est ainsi qu'on se gouvernait, l'an de grâce 1410, dans le manoir d'Ausson, aussi bien que dans tous autres châteaux des pays de Foix et Comminges.

Bien que la résidence d'Ausson fut bâtie selon nous en 1408, deux ans avant la mort de Roger I[er] d'Espa-



Digitized by Google

gne, nous ne la voyons pas citée dans les actes avant l'année 1460.

Roger II d'Espagne, fils de Roger Ier et de Claire de Gramont, ne quittait guère le château de Montespan. Ses messages sont toujours datés de cette place bien fortifiée, où l'on pouvait vivre sans crainte par ces temps de troubles et de périls sans cesse renaissants.

En l'année 1442 environ, lorsque le roi Charles VII vint à Toulouse, et délivra de prison la comtesse Marguerite de Comminges qui fit donation de ses biens à la couronne[1], il advint qu'un certain bâtard d'Albret, un sans avoir, et suivant les mœurs du temps un homme de proie, chef d'une bande malfaisante et pillarde, avait « desseigné » de s'emparer des dîmes du lieu d'Ausson fraîchement recueillies et engrangées. Mais il ne s'en était pas assez caché. Roger II, prévenu, s'empressa d'envoyer un messager aux consuls et habitants de Montréal, « ses bons amys » malgré les procès sans fin, et leur enjoignit de se porter sur les lieux avec main-forte pour sauvegarder les dîmes. S'ils se croyaient impuissants à les défendre sur-place, ils les mettraient en sûreté dans la ville de Montréal.

Voici le message de Roger d'Espagne : il montre de quelle façon et de quel style usaient les seigneurs de Montespan au xve siècle :

« Mes senhors de cossols de Mont Réal, de bon
« cor me recomandi a vos. Jo soy abvertit com lo
« bastart de Labret deu beni prene mas deumas de
« moun loc d'Ausson. Per so vos pregui et vos mandi,

1. P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 637.

Digitized by Google

« en tant que podetz mens falhi que vos autres vos « hi agatz a trobar a lor secore et si han beson de « retreyta los retregatz à Montréal et en so ne viel- « hatz fer fauta. Pregan Diu vos don sa gracia. De « Montespan, le 11 octobre. Lo senhor de Montespan- « d'Espagne[1]. »

A leur tour, en 1450, les consuls et habitants de Montréal dépêchent à Roger un messager, pour se plaindre de gens armés qui prétendent mettre à exécution des lettres royales de main-forte très préjudiciables aux intérêts du pays. « No se poden esecutar, disent-ils, bonamen sen desola le pays ». Ils implorent l'assistance de leur seigneur.

Roger répond en ces termes :

« Mes senhors de cossols, ensemble totz manantz « et habitantz de Mont Réal, jo me racomandi à vos « autres. Jo he vista una lestra que mavetz escritta, « et disetz qué gens en armes son sur los camps por « esecutar certaines lestres roialles las quales vos « autres avetz bistas, et disetz que ne se poden esecu- « tar bonamen sen desola le pays et menassa des- « truyre la ville de Mont Real, et me pregatz per « l'honor deu Rey et miey et he per lo proffict de la « ville de vos socore.

« A vostre beson proffict honor me troveratz may « synon aquet que je debi estre per vos ajuda « et socore a l'encontra d'aquelis que vos bolhessan « fer mal ny desplasé. Jo montaré à chibal per vos « ana garda de mal de tout mon poder et connesserez « que jo volhi ajuda los habitantz de la villa et fail-

1. *Ex nostris,* Cart. Montréal : Lettre originale de Roger II d'Espagne.

Digitized by Google

« hiri pas a vos socore en vos necessitatz, ainsy qu'unq
« bon senhor deu fer a sos subjects. Pregan Diu vous
« don sa gracia. De Montespa le XXVIII de dessem-
« bre. d'Espagna. »[1]

Roger II d'Espagne mourut à Ausson, en 1458. Par son testament du 21 décembre 1442, il avait demandé à être enterré dans l'église des Augustins de Montréal de Rivière, « in tumbâ erectâ per dominum Rogerium « de Yspaniâ » *(sic)*[2]. Il avait donné à sa femme, Jaquette de Mauléon, cinq cents écus d'or, un cheval gris pommelé, et une pièce de soye rouge[3].

Son fils Mathieu d'Espagne, marié le 1er novembre 1461 à Catherine de Foix Rabat, assista en 1452 au siège de Bayonne. Il mourut le 2 novembre 1475, et fut inhumé, comme ses prédécesseurs, dans l'église du couvent des Augustins de Montréal.[4]

Sous Roger III, son fils aîné, chevalier de Saint-Michel en 1485, les conflits se ravivent entre les gens de Montréal et la maison d'Espagne. Les consuls assignent leur seigneur devant le parlement de Toulouse, au mois de juin 1480.

Celui-ci répond à cette sommation par une incursion sur les territoires contestés[5]. Ses gens les traitent en pays ennemis, menacent et maltraitent les plaideurs, en blessent quelques-uns, s'emparent du bétail trouvé dans les champs, et le ramènent comme de

1. *Ex nostris*, Cart. Montréal, n° 98 : Lettre originale de Roger II d'Espagne.
2. Manuscrits d'Oihenart, Fonds Duchesne, tome 206, Bibliothèque nationale.
3. *Histoire des grands officiers de la Couronne*, tome II, p. 649.
4. *Idem*, page 650.
5. *Ex nostris*, Cart. Montréal, n° 110.

Digitized by Google

bonne prise dans les granges seigneuriales d'Ausson.

Le 2 novembre 1481, le parlement de Toulouse fait inhibition et défense au sire d'Espagne de porter atteinte aux habitants de Montréal dans leurs personnes ou leurs biens [1].

Le baron ne tient nul compte de cette décision. Pierre, l'un de ses bâtards, qu'il a fait seigneur de Saint-Michel et Cazères [2], commet de tels excès, que le parlement rend une ordonnance de prise de corps contre lui, fin novembre 1481 [3].

L'année 1483 marque une date très importante dans l'histoire de Montréal de Rivière. Les habitants rédigent eux-mêmes leurs statuts municipaux et les soumettent à la sanction royale. Louis XII les confirma en l'année 1498. Ces règles d'administration locale, qui ne tiennent pas moins de 228 articles, ne traitent point des rapports des vassaux avec le Roi et les barons d'Espagne, les seigneurs paréagers.

Roger III d'Espagne étant mort, sans enfants légitimes de Jeanne d'Espagne sa cousine germaine, Arnaud d'Espagne, son frère, quatrième du nom, lui succéda [4]. Le 18 janvier 1498, il épousa Madeleine d'Aure, fille de Géraud d'Aure, vicomte de Larboust.

Arnaud poursuivit la lutte à outrance contre les gens de Montréal. Le bâtard d'Espagne, son neveu, continuait rudement son rôle d'exécuteur des hautes œuvres pour le compte de sa famille. Il s'attirait par

1. *Ex nostris*, Cart. Montréal, n° 111.

2. *Idem*, n° 112 ; — *Histoire des grands officiers de la Couronne*, tome II, p. 650.

3. *Ex nostris*, Cart. Montréal, n° 113.

4. *Histoire des grands officiers de la Couronne*, tome II, p. 650.

Digitized by Google

ses violences la haine et les insultes. La lettre suivante d'Arnaud IV aux consuls de Montréal fait allusion à cet état des esprits de la part des habitants.

« Mes senhors de cossos, jo he vista la letra que « per lo present portador me abès tramessa me fas- « sant mencion de alcuna remonstracion que vos « autres me fesez l'autre jor toucant alcuna question « que mon nibot lo bastart ha a lencontra de Ramond « Johan per la dishonor que ledict Ramond Johan a « feyta a mon dict nibot ainsy qué jo né parlat am vos « autres plus amplement, et sabés ce qué jo vos en « disi ny ço que sen pourra en segui, car ledict Ra- « mond Johan se pode be pensa que sy fasse re a len- « contra de mon dict nibot que et era home per se « reventcha car gentilhome es.

« Toucant de mey non volhi fare synon qué so qué « deu estre ambers los touts.

« Pregan Diu mes senhors de cossos que vous don « sa gracia. A Montespa lé XXII octobre. d'Espagna[1]. »

Nous assignons à cette lettre la date de 1504.

Le 9 février 1505, nouvelle ordonnance de prise de corps contre le bâtard de Montespan.

Le 14 avril de la même année, François de Rochechouart, sénéchal de Toulouse et Albigeois, oblige le baron d'Espagne à comparaître en personne, sur la grande place de Montréal, devant maître Jehan de Chavagnac, docteur et juge mage de Toulouse.

Après la mort d'Arnaud, en 1506, même assignation est donnée contre Charles d'Espagne, seigneur

1. *Ex nostris*, Cart. Mont., n° 120: Lettre originale de Roger IV d'Espagne.

Digitized by Google

de Ramefort, oncle et tuteur du jeune Roger, fils aîné d'Arnaud IV et de Madeleine d'Aure.

Le sénéchal rendit un jugement favorable aux sires d'Espagne. Loin de se calmer, la guerre continua sans trêve.

A dater de 1506 jusqu'en 1520, de longues pièces de procédure énumèrent les griefs des deux parties : déprédations, saisies, enlèvements de récoltes et de bestiaux d'après les ordres des seigneurs, rébellions de la part des vassaux, rixes suivies de coups et blessures entre les gens de Montréal et les serviteurs de la maison d'Espagne. La veuve d'un certain Jean de Roëlhon d'Ausson, tué dans une de ces rencontres, ne cesse de crier vengeance et multiplie les requêtes au parlement pour obtenir justice[1].

Ces troubles firent si grand bruit, que Mgr de Lautrec, gouverneur de Guienne, mit en garnison à Montréal, pendant les années 1516, 1517, 1518, quatre hommes d'armes et une compagnie d'archers sous les ordres du capitaine Ramonet de Luppé[2].

Depuis la mort d'Arnaud IV, tous les actes relatés plus haut prouvent que le manoir d'Ausson est devenu la résidence préférée de la famille d'Espagne. C'est là que Madeleine d'Aure donne audience aux consuls de Montréal, qu'elle écoute leurs doléances, qu'elle reçoit les bayles et huissiers porteurs de significations et

1. Inventaire des pièces produites, devant le parlement de Toulouse, par les consuls de Montréal de Rivière appelants du sénéchal, contre dame Madeleine d'Aure et Charles d'Espagne, mère et tuteur de Roger d'Espagne ; — 1513, appointements, requêtes, pour la veuve de Jean de Roëlhon d'Ausson contre les meurtriers de son mari. (*Ex nostris*, Cart. Mont., n° 131).

2. *Idem*, Cart. Mont., n° 132.

Digitized by Google

d'ordonnances, qu'elle veille aux intérêts de son fils mineur dans le lieu même où ils sont le plus ardemment mis en cause. Elle passe à Montespan la froide saison d'hiver. Dès le printemps, elle retourne dans son riant manoir, sauf, en cas de guerre ou de quelque périlleuse aventure, à s'enfermer bien vite en sa vieille forteresse, dont les murailles et les tours défient les attaques les plus audacieuses[1].

En 1522, le parlement de Toulouse veut clore enfin cette série d'hostilités chroniques dont souffrent également seigneurs et vassaux. Il ordonne le bornage du territoire de Montréal; cet arrêt ne recevra son exécution que quinze ans plus tard, en 1537.

Arnaud IV avait laissé un fils qui fut Roger IV, et une fille, Paule, mariée à Pierre, seigneur de Coarraze. Devenue veuve, elle épousa, le 27 novembre 1521, Antoine de Pardaillan de Gondrin. Roger institua sa sœur héritière, au cas où il décéderait sans postérité[2].

1. Doat, registre 170, Bibliothèque nationale; — Cavé, registre de la maison de Bellegarde, *passim*; — *Ex nostris*, liasse des procès de la maison de Montespan, Cart. Mont., n° 145.

2. Voir, dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, la généalogie de cette illustre maison.

Cet Antoine de Pardaillan joua plus tard un rôle très actif, pendant les guerres de Religion. Monluc le tenait en grande estime. Après avoir été blessé au siège de Rabastens, le terrible chef de l'armée royale choisit Pardaillan pour commander à sa place, comme le plus ancien capitaine, le plus digne et de la meilleure maison. Catholique ardent, Pardaillan était d'une rare violence de caractère. Un jour, à une procession du Saint-Sacrement, un Huguenot le salua. Pour remercîment de cette courtoisie, l'ami de Monluc donna d'un bâton ferré dans le ventre du susdit Huguenot, et le renversa brutalement à terre en lui disant: Malheureux! as-tu bien l'audace de rendre à la créature ce que tu dois au Créateur. Il mourut chevalier de l'ordre, en 1572. (*Mémoires de Monluc*; — *Histoire des grands officiers de la Couronne*; — Registres de Cavé, intendant de la maison de Bellegarde.)

Digitized by Google

Roger IV d'Espagne fit ses premières armes à l'âge de 23 ans. Pour répondre à l'appel du roi de France, il passa la revue de sa compagnie de gens d'armes à Montréal de Rivière, fin décembre 1524. Elle était entièrement recrutée sur les terres de la baronnie de Montespan. Les arbalétriers venaient, comme d'usage, de la vallée de Louron[1].

Il quitta le manoir d'Ausson, au commencement de janvier 1525, avec Antoine de Pardaillan de Gondrin. Les deux beaux-frères firent partie de cette « fleur de noblesse » célébrée par la *Chanson de Pavie*[2]. Dans la fatale journée qui porte également ce nom, ils combattirent parmi les plus vaillants. Mais, écrasés sous le nombre, ils durent rendre leur épée aux ennemis, à l'exemple de l'héroïque François Ier.

Malgré l'animosité qu'entretenaient des conflits séculaires, les consuls et les habitants de Montréal, tou-

1. *Ex nostris,* Cart. Mont., n° 158.

2. Rey, *Histoire de la captivité du roi François Ier*. Paris, Techener, 1837. — *La Chanson de Pavie :*

Le roy en la bataille
Sy na point reculé,
Frappant d'estocq et de taille
Sans nully espargné.
Mais affin que ne faille,
Je vous dis vérité,
Troys chevaulx de paraige
Soubs luy furent tués !

La fleur de noblesse
Y montra son effect,
Sy très fort qu'en la presse
Ont esté prins de fect.
Mauldict soyt qui ne cesse
Procurer trahison,
C'est d'envie le sexe
Qui promet ce guerdon !
etc., etc.

Digitized by Google

chés de cette grande infortune, se cotisèrent avec un généreux empressement, et vinrent apporter à titre de prêt, à Madame Madeleine d'Aure, en son château d'Ausson, cent écus d'or, complément de la somme exigée pour la rançon du bon chevalier leur seigneur, retenu captif au delà des monts [1].

Roger IV épousa, en 1526, Catherine de Vèze, fille de Charles de Vèze, seigneur de Grimaud, et d'Antoinette de Clermont [2].

Il est permis de penser que la noble action des habitants de Montréal amena de part et d'autre des idées de rapprochement et de conciliation, puisque, le 26 janvier 1531, Roger IV posa les premières bases d'une transaction avec ses vassaux, par un acte passé par devant Me du Paraige, dit petit-fils d'autre du Paraige, notaire de Montréal [3].

Le 26 du même mois, il accorda les privilèges et libertés du lieu d'Ausson, et fit rédiger les coutumes par Jean Vallade, notaire des châtellenies de Montespan; présents : noble Vézian de Castéran, capitaine de Cuguron ; Guillaume de Camplong, seigneur de Bonrepaire, gouverneur des affaires de la baronnie de Montespan, et autres témoins notables convoqués à cet effet [4].

Voici le titre en latin de ces coutumes conservées dans les archives d'Ausson :

1. Voir la *Rançon de Roger d'Espagne, baron de Montespan*, dans la *Revue de Comminges*, t. V (1890), p. 68 et suivantes.

2. *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 650.

3. *Ex nostris*, Cart. Mont., n° 157.

4. Registres de Cavé, intendant de la maison de Bellegarde; — Archives de la mairie d'Ausson.

Digitized by Google

« Liber terrarius nobilis et potentis viri Rogerii de « Yspaniâ, militis, domini de Monte hispano et loci « de Aussoni, de libertatibus, franchesiis, terris, etc. »

Ces coutumes ne diffèrent pas de celles qui étaient usitées en pays de Gascogne, Foix, Comminges, etc. Nous en donnons un résumé succinct.

« Au péage de Sainte-Colombe, la taxe est exigée « sur toutes marchandises et tous bestiaux, à la « réserve du pain, du vin et du charbon.

« Les habitants d'Ausson jouissent de l'exemption « complète de tous les droits.

« Un char paie un sol.

« Une monture, 5 deniers.

« Un homme ou une femme, avec charge, 2 deniers.

« Bétail, mule ou jument, 1 sol.

« Porc, chèvre, mouton, brebis, agneau, 3 deniers.

« Les défaillants paient quatre livres d'amende au « seigneur.

« Les consuls prêtent serment au seigneur.

« Ils administrent la justice à leurs dépens.

« Les appels de leurs jugements vont devant le « juge du seigneur.

« Ils rendent compte entre les mains du bayle ou « du procureur du seigneur.

« Le seigneur a pour lui le montant des amendes « et le droit de sceau.

« Les consuls nomment pour le seigneur un bayle, « homme de bien, qui prêtera serment entre leurs « mains.

« Sont punis d'amendes tous larrons, et les caba- « retiers qui mettent de l'eau dans leur vin.

« Pour un coup de pied ou de poing, et pour injures,

Digitized by Google

« on paiera 5 sols tolosains d'amende au seigneur.

« Pour un coup de couteau, 15 sols, id.

« S'il y a effusion de sang, 60 sols, id.

« Les joueurs paieront 10 sols, id.

« Les blasphémateurs seront condamnés à la pri-
« son, et à la fourniture d'une certaine quantité
« d'huile pour l'entretien du luminaire de l'église.

« Pour adultère, il sera payé 50 sols tolosains au
« seigneur, sans préjudice des droits des autres offi-
« ciers.

« Si les coupables ne paient point ou ne peuvent
« payer, ils seront promenés ignominieusement par
» toutes les rues du village sans aucun vêtement.

« Si le seigneur vient à être fait prisonnier en
« guerre juste, s'il fait le voyage d'outre-mer, s'il
« marie ses filles et sœurs, les habitants sont tenus
« de se cotiser suivant leurs commodités à la conve-
« nance des consuls.

« Si quelqu'un meurt sans testament et sans héri-
« tiers, ses biens seront confiés pour un an à deux
« hommes probes et solvables. Si nul n'a présenté de
« réclamation avant la fin de cette année, les biens
« appartiennent au seigneur[1]. »

Le 9 mars 1531, Roger IV accorda des Coutumes à Cuguron, par devant Bresche, notaire. Le 25 janvier 1532, dans son château de Bordères en Louron, il reçoit des hommages de possesseurs de fiefs[2], il établit l'assiette de ses terre, il cherche à terminer les

1. Archives de la mairie d'Ausson : Registre des titres anciens.

2. Entr'autres hommages, nous remarquons celui de Gaspard d'Avajan, seigneur de Jézeau ; de Guillaume de Lassus d'Avajan, renonvelé le 29 novembre 1541 ; de Barthélemy de Bossost, etc, etc. (*Ex nostris*, Cart. fam., n° 37.)

Digitized by Google

différends, à rendre exacte et bonne justice. Il se montre généreux et pacifique, et sans rien abandonner de ses droits, il apporte, dans la manière dont il les exerce et les fait valoir, un esprit de sagesse et de modération qui contraste heureusement avec les rigueurs souvent arbitraires devant lesquelles ne reculaient point ses ancêtres.

Le 20 septembre 1534, au château d'Ausson, par devant Antoine Maignan, notaire, les consuls de Montréal de Rivière et Roger IV d'Espagne transigent définitivement sur tous les litiges pendants, et s'en remettent au parlement de Toulouse. Acte fait en présence de Jean d'Aure, vicomte de Buzet, seigneur de Larboust, sénéchal du Nébouzan; Espagnolet de Mauléon, seigneur de Gourdan, écuyer; Arnaud Azum, prêtre de Cuguron; Bertrand de Roëlhon, prêtre d'Ausson; Dominique de Gales de Galan, maître d'école de Montréal [1].

A la suite de cet accord, le parlement chargea Jean Robert, l'un de ses conseillers, de procéder irrévocablement au bornage de toutes les terres disputées depuis deux siècles. Ce magistrat partit de Toulouse le 24 septembre 1537, accompagné de Me Raymond Sabatery, procureur général du Roi, du sieur Garmés, procureur fondé du baron d'Espagne-Montespan, et de Me Jean Recodert, maître clerc. Il vint loger à Montréal, chez Domenge Barbe, consul dudit lieu.

Jean de Montés, huissier royal, se transporta le lendemain au château d'Ausson, pour assigner messire Roger d'Espagne, qualifié dans l'acte de haut et puis-

1. Cavé, Registres de la maison de Bellegarde.

Digitized by Google

sant seigneur des châtellenies d'Ausson, Mazères, La Toureille et Cuguron, ainsi que noble dame Madeleine d'Aure, sa mère.

Au jour fixé, le commissaire du parlement sortit de Montréal par la porte de Saint-Jean, suivi des consuls, notables et d'un grand nombre d'habitants. Après avoir recueilli les dires de chacun, en présence du fondé de pouvoir de la maison de Montespan, il fit planter, dans tous les endroits voulus, des pals fleurdelisés sur lesquels le sieur Boyer, huissier d'armes, apposait les armes royales. Ces opérations durèrent paisiblement, sauf au lieu de Franquevielle où les consuls s'opposèrent à toute délimitation, sous le prétexte qu'on empièterait sur les terres de l'abbaye de Bonnefont, et sur le domaine du roi de Navarre, vicomte de Nébouzan. Comme Jean Robert insistait, les habitants, armés de piques et d'arquebuses, menacèrent si témérairement le délégué du parlement, que ce dernier dut se retirer pour éviter une bataille.

Il fit placer les armes de Montespan[1] sur les portes de Montréal, au-dessous de l'écusson aux trois fleurs de lis de France. Il mit solennellement le Roi et les consuls en possession des parties du territoire qui leur étaient dévolues, faisant inhibition et défense à Roger d'Espagne de troubler ledit seigneur Roi et lesdits consuls, sous peine de cent marcs d'or.

Avant de reprendre le chemin de Toulouse, le commissaire enjoignit au lieutenant de la justice de Rivière d'informer contre les gens de Franquevielle

1. D'argent au lion de gueules armé et lampassé d'azur, à la bordure de sinople chargée de six écussons d'or bordés de gueules (P. Anselme).

Digitized by Google

coupables de rébellion et d'attentats à main armée, sans préjudice des nouveaux bornages à déterminer sur leur territoire. Nous n'avons pas trouvé la sanction de cet ordre sévère dans le recueil des actes que nous venons de citer[1].

Le 11 décembre 1540, Roger IV rendit le dénombrement de ses terres devant la Trésorerie de Toulouse. Il n'est pas sans intérêt d'en donner quelques extraits. Ils présentent des particularités curieuses pour certaines localités de notre pays :

1° Montespan, seigneurie au pied des Pyrénées, avec le droit de prendre un péage et de tenir un bâteau sur la Garonne. Château fort avec tours. Le baron est obligé d'entretenir un capitaine à cause des frontières. Deux moulins.

2° La ville de Montréal de Rivière en paréage avec le Roi, avec rentes, censives, oblies au moyen desquelles on paie les prêtres chargés d'acquitter les fondations pieuses de la maison d'Espagne-Montespan.

Le seigneur possède les murailles, tours et places, et les restes du château où l'on tenait les titres de leur maison, lequel fut brûlé par cas fortuit.

Une place appelée La Salle, en dehors des barbacanes de la ville, où siège le juge de Montréal, et où se rend la justice d'autres seigneurs et autres droits.

La seigneurie d'Ausson, avec château couvert en ardoise, cour, jardin, écurie et dépendances, le tout entouré de murailles, granges au levant du château, basse-cour, plus une tour couverte en ardoise avec

1. Archives municipales de la ville de Montrejeau : Registre des procès avec la maison de Montespan.

Digitized by Google

motte de terre et fossés comblés[1]. Plus, au fond du village le péage de Sainte-Colombe, un moulin, les droits de pâture, le labourage de deux paires de bœufs; le vasselage de noble Arnaud Guilhem de Casteras et du sieur de Missergues, hommagers du baron.

La baronnie de Cuguron, qui dépend de Montespan et qui se compose de bois, landes, pâturages, un petit moulin, une métairie noble avec un vassal sous l'hommage d'une paire de gants. Le baron est obligé d'y tenir un capitaine.

Saint-Laurent et Mazères, avec tous les droits et trois moulins.

Jaunac, indivis avec le seigneur de Mauléon. Le terroir de Boucoulan est tenu par Guirauton de Micheou (de Michel) de Montréal, sous l'hommage d'une paire de gants[2].

Les Tourreilles en toute juridiction.

La seignerie de Cazarilh dépendant de la baronnie des Lanes, avec moulin sur la Save, terres, bois, pâturages, oblies, censives, et la seigneurie de Villeneuve-Lécussan relevant de la même baronnie.

La seigneurie de Villeneuve-de-Rivière, avec droit de péage, droit de forge, fiefs, oblies, deux moulins, et prés à Clarac et Taillebourg.

La seigneurie de la vallée de Louron en toute justice, Bordères avec château, censives, oblies, prés,

1. Les fondations de cette tour existent encore près de la Garonne.

2. La famille de Michel de Montréal, très ancienne, fondue au XVII[e] siècle dans la maison de Rieulle, avait sa maison en face de l'église. (Cadastre de Montrejeau de l'an 1667.)

Digitized by Google

pâturages et plusieurs hommagers : Bertrand d'Aroux, Jean de Montpezat, Guillaume de Bossost de Larboust, Bertrand de Bossost d'Avajan, Bernard d'Estansan, Trescazes, lesquels tiennent certaines montagnes sous le vasselage et hommage dudit baron d'Espagne d'une paire de gants chacun, excepté Trescazes qui fait hommage d'une paire d'éperons dorés.

Le baron nomme un capitaine pour la garde des frontières.

Les droits sur les lieux d'Esbareilhes, Gouaoux, Grailhen, Grésillan d'Aure, Lauson d'Aure, Pouchergues, Génos, etc., avec des montagnes inhabitables *(sic)*, Clarabide, la Pez, montagnes de Pichadère sans profit.

Au lieu de Loudervielle, un gentilhomme nommé Domenge de Moulor, écuyer, tient terre et fait hommage audit d'Espagne. Il est obligé de faire bonne garde en temps de guerre sur les confins de la vallée, du côté de l'Espagne.

Gouaoux de Larboust, San Tritous, Portet, Armenteule, Frechets, Camors, Anéran, etc.

Saint-Plancard, Uglas, Franquevielle, Balesta, les trois quarts de la seigneurie de Cazères, le quatrième au Roi.

La seigneurie de Valentine en paréage avec le Roi, engagée à Germaine d'Espagne, sœur du dénombrant, en paiement de son douaire, avec moulin, fournage, la moitié du pontanage, maison et jardin.

La baronnie d'Encausse avec Cavanac et Regades, engagée à Nicolasd'Encausse, seigneur de Sabbuc.

Les seigneuries de Villeraze, des Espanès, de Vé-



Digitized by Google

nerque, des Mauriers, de Daujas, et la baronnie de Ramefort que tient Onoffre d'Espagne, mestre de camp et capitaine de chevaux légers[1].

Les barons d'Espagne fournissent au Roi quatre hommes d'armes et quatre chevaux légers[2].

Le 23 juin 1540, Roger achète la part de Villeneuve-Lécussan possédée par Raymond d'Antist, seigneur de Marsan, et confirme les Coutumes données à ce lieu, en 1388, par Roger Ier d'Espagne.

Le 15 novembre 1540, il reçoit au château d'Ausson l'hommage de noble Dominique de Moulor de Loudervielle, où se trouve, dit l'acte, le vieux chastel de Moulor, par devant Bertrand du Paraige, notaire de Montréal[3].

Le 29 mai 1541, les délégués de la vallée de Louron, Pierre de Mourrelon et Jean de Milhasson, assistés de Barthélemy de Bossost, capitaine de la vallée, se rendent au château d'Ausson et passent divers

1. Registre d'aveux et dénombrements de la Trésorerie de Toulouse; — Registre de Cavé, intendant de la maison de Bellegarde, 1670.

2. Voir la généalogie des d'Espagne-Ramefort dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 652.

3. On trouve, dans les actes relatifs à cette vieille famille du Louron, tantôt Moulor, tantôt Montlaur.

Cet hommage est rappelé le 3 mai 1645, par devant La Salle, tabellion du Louron, par Guillaume de Moulor.

D'après la chronique du Louron, deux Moulor avaient pris part à la croisade de saint Louis. Ils avaient rapporté du pays d'outremer une croix très précieuse contenant des reliques et qui fut déposée dans l'église de Loudervielle. Tous les ans, le jour de Sainte-Madeleine, cette croix devait être portée processionnellement de l'église à la chapelle du château de Moulor.

Tous ces faits sont relatés dans un mémoire, imprimé l'an 1755, à l'occasion d'un procès entre Félix de Moulor, écuyer, et les consuls de Loudervielle, au sujet de l'enlèvement des deux très anciennes cloches de la chapelle du château. (*Ex nostris*, Vallée de Louron, n° 37.)

Digitized by Google

actes avec Roger IV d'Espagne, par devant du Paraige, notaire de Montréal[1].

Pujol, également notaire à Montréal, passe plusieurs actes au château d'Ausson, de 1545 a 1550[2]. Parmi les témoins souvent cités, nous remarquons les seigneurs de Mauléon et Garcias de Bramevaque.

Roger IV d'Espagne n'eut que deux sœurs, Paule, dame de Pardaillan Gondrin, et Germaine, mariée en premières noces à Hector de Lastic, seigneur d'Ansac, et en second lieu à Louis de Sachemaige, seigneur de Baure, baron de Saisonaille, dont elle eut grandement à se plaindre. Ses doléances, avec les motifs qui les ont provoquées, sont exposées tout au long, et sans la moindre réticence, dans le testament qu'elle fit à Valentine, le 17 septembre 1547, par devant Me Bresche, notaire, en présence de Bertrand de Comminges, seigneur de Rochefort, Gailhard d'Orbessan, seigneur de La Bastide Paumèz, Jean et Arnaud d'Orbessan ses frères, Gailhard de Mauléon, écuyer, seigneur de Gourdan, et Me Jean Peyrade de Valentine. Elle veut être ensevelie dans la sépulture de sa famille, aux Augustins de Montréal de Rivière. Elle leur lègue 300 livres pour messes et œuvres pies. Elle fait des libéralités à ses quatre frères naturels et à ses deux sœurs de même[3]; elle institue l'enfant à naître du

1. Registre de la maison de Bellegarde, par Cavé, intendant; — *Ex nostris*, nos 187 et suivants.

2. *Idem*.

3. De même que dans toutes les maisons féodales, on trouve, chez les d'Espagne-Montespan, la famille légitime et la famille naturelle juxta-posées. Ces chevaliers très croyants, grands aumôniers, toujours prêts à s'armer en faveur de l'Eglise, fondateurs de monastères, exacts à remplir leurs devoirs religieux, n'ont aucun

Digitized by Google

mariage de Michel de Narbonne, vicomte de Fimarcon, et de Marguerite de Pardaillan, et à défaut, son frère le seigneur de Montespan[1].

Roger IV d'Espagne n'eut point d'enfants légitimes, mais une fille naturelle appelée Germaine, que l'on confond parfois avec sa tante, la seigneuresse de Valentine. Par son testament du 26 février 1547, Roger lui laissa la plus grande partie de ses biens et notamment le château d'Ausson. A la même date, Catherine de Vèze légua 600 livres à cette fille de son mari, pour ses bons et agréables services. Germaine, personne de mérite et de grande vertu, reçut des lettres de légitimation du roi Henri II, datées de Saint-Germain juin 1557, elle épousa la même année Jean de Castéras, seigneur de Seignan[2].

Roger mourut le 22 mars 1555 au château d'Aus-

respect de la fidélité conjugale. Ils s'abandonnent à leurs caprices avec une rare insouciance. Loin de tenir à l'ombre les bâtards, on les garde au logis. Ils servent de pages, ils partagent la vie, les jeux, l'éducation même des enfants légitimes. Ils obtiennent quelquefois les préférences du père, qui leur assure dans son testament des parts privilégiées. Loin de les renier ou de leur montrer de l'aversion, les châtelaines se prennent de tendresse pour eux, soit par compassion, soit pour plaire au mari, les aident à faire d'avantageux établissements. Ces fils de second ordre épousent des femmes de bon lignage. Les filles sont recherchées par des gentilshommes bien placés. En dépit de la morale et des canons, tout cela finit le plus aisément du monde. C'est une coutume acceptée qui n'a l'air de choquer personne. Les rois et les plus grands seigeurs avaient toujours donné l'exemple, à ne citer que Louis XIV imposant à la France le spectacle des princes légitimés. Les d'Espagne-Montespan à chaque génération laissèrent de nombreux bâtards qui firent leur chemin dans ce monde.

1. Registre de Cavé, Intendant de la maison de Bellegarde, 1671; — Manuscrits d'Oihenart, Fonds Duchesne, vol. 117 à 112, Bibliothèque nationale.

2. *Histoire des grands officiers de la Couronne*, tome II, p. 651; — Manuscrits d'Oihenart, Fonds Duchesne 117, 112, Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

son. Il fut porté le lendemain, avec le cérémonial d'usage, aux Augustins de Montréal. Il leur avait laissé 300 livres, plus 100 livres en mémoire d'Arnaud IV d'Espagne et de Madeleine d'Aure, ses père et mère [1].

En 1563, Germaine d'Espagne, dame de Seignan, seigneuresse d'Ausson, était morte sans enfants, puisque le 7 septembre un accord intervint entre ses héritiers et Paule d'Espagne, dame de Pardaillan Gondrin, qui reprit possession du château d'Ausson [2].

La maison d'Espagne est éteinte. Désormais les successeurs de Paule ajouteront à leur nom celui de Montespan.

Le manoir d'Ausson eut-il à souffrir pendant les guerres de Religion? Nous ne saurions invoquer aucun titre, ni profiter d'aucun indice. Il se trouvait sur le passage de Montgommery, lorsqu'après avoir occupé Saint-Gaudens, et brûlé Villeneuve-de-Rivière [3], ce terrible envahisseur continua sa marche en hâte vers le Béarn. On sait que, sur sa route, cette armée, qui ne comptait pas moins de 4,000 arquebusiers et de 500 chevaux, se livrait au pillage et ruinait surtout les villes qui fermaient leurs portes. Nous n'avons jamais su quel fut le sort de Montréal? Pour éviter le fer et la flamme, les habitants durent livrer passage aux Huguenots, leur fournir des réquisitions, et se racheter pour ainsi dire par une entière soumission à toutes

1. *Idem*, et Registres de la maison de Bellegarde, 1671.

2. Manuscrits d'Oihenart, Fonds Duchesne, 117 à 112, Bibliothèque nationale; — Registres de la maison de Bellegarde, 1671.

3. Voir l'intéressant article de M. Baudouin : *Montgommery à Saint-Gaudens*, Revue de Comminges (1890), t. V, p. 107 et suiv.

Digitized by Google

leurs brutales exigences. C'est sans doute « ce traité si malheureux » auquel Monluc fait allusion dans sa lettre à M. de Bellegarde, le 7 août 1569. Il lui ordonne d'envoyer à Toulouse les consuls de Saint-Gaudens et de Montréal pour les y faire juger, ou mieux encore, « amenez-les moy, » dit-il, car « je les feray pendre et estrangler incontinent »[1].

Du mariage de Paule d'Espagne et d'Antoine de Pardaillan, vint Hector, marié à Jeanne dame d'Antin, le 8 décembre 1561.

Le 8 mars 1575, il se plaint au sénéchal de Toulouse d'avoir été privé de ses droits seigneuriaux de Montréal.

Le 17 avril, par devant Ramond Cériros, notaire de cette ville, les consuls et notables choisissent Jean Aliquierry, docteur en droit, et Jacques Laforgue, licencié en droit, pour transiger avec le seigneur Hector de Pardaillan de Gondrin d'Antin Montespan, et protester de leur déférence[2].

Le 15 janvier 1579, sur la remontrance de M. de Terrasson, Puysségur, Lafont et Pujol, consuls, touchant l'avertissement de la prochaine venue de M. de Gondrin, décident de « l'aller voir en cérémonie au « château d'Ausson, luy fayre la révérence, et luy « apporter ung présent à la discrétion des consuls[3].

1. Bibliothèque nationale, Fonds Français, n° 3, 242.

2. *Ex nostris,* Cart. Mont., n° 196.

3. Cet acte de déférence fut renouvelé plusieurs fois depuis cette époque. Lorsque les seigneurs venaient en leur manoir d'Ausson, les consuls de Montréal leur apportaient un présent. Cette coutume fut pratiquée pour la dernière fois en juin 1768. Le conseil de Montrejeau, sachant que M. le duc d'Uzès passe à Toulouse, délibère de lui faire un présent d'une valeur de 150 livres, au nom de son

Digitized by Google

Le 22 août 1590, devant Bertrand Bernin, notaire royal, Hector de Pardaillan-Gondrin et Jeanne d'Antin fondent une chapellenie en l'église de Soutiras [1].

Le 27 juin 1602, par devant Manaud Ferré, notaire de Laffite-Vigordane, Antoine de Pardaillan de Gondrin, fils d'Hector et de Jeanne d'Antin, gentilhomme ordinaire du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, etc., épouse, au château de Saint-Elix [2], Paule de Bellegarde, fille de Jean de Bellegarde, chevalier des ordres, capitaine de 50 hommes d'armes, et d'Anne de Villemur de Termes, sœur de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France. Antoine de Pardaillan était veuf de Marie du Mayne d'Escaudillac.

M. de Gondrin-Montespan donne à son fils toutes les terres de Montespan. Paule de Bellegrrde reçoit 36,000 écus de dot.

Témoins: M. Urbain de Noé, seigneur dudit lieu, Henri de Sarrieu, baron de Saint-Paul, Jean-Paul de Noé, seigneur de l'Isle, Philippe de Benque, seigneur de Marin, noble Pierre de Sarrecave, noble d'Antin, seigneur de Labarthe, etc [3].

Jeanne d'Antin testa, au château d'Ausson, le 6 juin 1603. Elle fonda une messe haute à la chapelle des Cinq Plaies des Augustins de Montrejeau, et fut

marquisat de Montespan, prises dans le trésor de la ville, et M. Couzier, avocat, est chargé de le remettre. *(Ex nostris,* Cart. Mont., n° 425 : Extrait de délibérations consulaires.)

1. Manuscrits d'Oihenart, Fonds Duchesne, n° 206, Bibliothèque nationale.

2. Roger de Bellegarde avait acheté la terre de Saint-Elix à M. de Potier, seigneur de la Terrasse, le 16 janvier 1576, pour 50,000 livres. (Registre de la maison de Bellegarde par Cavé, 1671.)

3. Manuscrits d'Oihenart, et Registres de la maison de Bellegarde.

Digitized by Google

inhumée à Bonnefont d'Antin, avec son mari, le 21 septembre 1610[1].

Le 17 mars de cette année, le manoir d'Ausson avait vu le mariage de Louise de Voisins d'Ambres, fille de Louis de Voisins d'Ambres, capitaine de 50 hommes d'armes, et de feue Paule de Pardaillan, avec Antoine de Cardaillac, gentilhomme de la chambre du Roi, en présence d'Hector de Pardaillan-Gondrin et de Jeanne d'Antin, aïeul et aïeule[2]. Parmi les témoins, nous remarquons Bernard de Binos, Alexandre de Laran, Jean de Galois, juge de la baronnie de Montespan.

Au printemps de l'année 1612, Antoine de Pardaillan et Paule de Bellegarde arrivent au château d'Ausson avec une suite nombreuse. Ils y tiennent un grand état de maison ; ils reçoivent les visites empressées de leurs voisins, les hommages des consuls de Montréal et des autres terres de Montespan. On ne se souvient plus des luttes anciennes. Les nouveaux seigneurs sont affables, compatissants, généreux. Pendant cinquante années on a souffert de la guerre civile traînant à sa suite une lamentable série de misères et de ruines. La France meurtrie, épuisée, a déjà réparé le plus vif de ses plaies sous la main tutélaire d'Henri IV. On dirait que la noblesse veut imiter ce grand exemple, se montrer accommodante et plus équitable à son tour. Les huissiers ne viennent plus apporter au manoir d'Ausson leurs significations malséantes, mais les portes

1. Manuscrits d'Oihenart, et Registres de la maison de Bellegarde.

2. *Idem.*

Digitized by Google

en sont ouvertes aux habitants de Montréal à toute heure, soit qu'ils présentent de justes réclamations, soit qu'ils implorent l'assistance des châtelains.

Le 2 juin de cette année 1612, Antoine de Pardaillan et Paule de Bellegarde quittent Ausson avec leur suite, et se rendent à leur château de Bordères en la vallée de Louron. Les gentilshommes du pays et les consuls des paroisses sont convoqués, le 5 juin, dans la grande cour du château. Le seigneur fait à tous le plus courtois accueil et leur dit qu'il vient, comme héritier de feu monseigneur de Pardaillan de Gondrin son père, prendre solennelle possession de ses terres et recevoir l'hommage de ses vassaux.

Les nobles hommes de la vallée et les consuls reconnaissent ledit M. de Gondrin-Montespan pour leur légitime et unique seigneur ; ils renouvellent leur serment de fidélité, demandent et obtiennent la confirmation de leurs privilèges, en présence de Marc Antoine de Campels, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal et gouverneur de la comté de Bigorre, noble Carbon de Beyrau, seigneur de Jézeau, noble Pierre d'Aroux, lieutenant de cavalerie au régiment de Piémont, noble Foix de Carrière et autres, par devant Antoine d'Arro, notaire de Sarrancolin.

Le 15 mars 1617, messire de Pardaillan de Montespan nomma M. de Sarrieu de Bellerm, capitaine des chasses du Louron [1].

Au mois d'août 1613, Louis XIII érigea la baronnie de Montespan et toutes ses dépendances en marquisat, par lettres patentes qui rappellent les services rendus

1. Cavé, Registres de la maison de Bellegarde.

Digitized by Google

à l'État par Antoine de Pardaillan de Gondrin, maréchal de camp, conseiller d'État, etc.

Le marquisat comprenait trois villes : Montréal, Valentine, Cazères.

Les châteaux ou maisons seigneuriales d'Ausson, Auragne, Cuguron, Lécussan, Villeneuve-Lécussan, Cazarilh, Villeneuve-de-Rivière, Saint-Laurent, Mazères, La Tourreille, les vallées de Louron et d'Esbareilles, avec capitaineries dont dépendent 24 villages avec haute, moyenne et basse justice, en beau et fertile pays [1].

A ces possessions, patrimoine de la maison d'Espagne-Montespan, s'ajoutaient le marquisat de Gondrin et la baronnie d'Antin. Ces terres, grevées de lourdes charges, de fondations pieuses et charitables, donnaient annuellement un revenu de 30 à 40,000 livres [2].

Antoine de Montespan, duc de Bellegarde, fils aîné d'Antoine Arnaud et de Paule, ordonna, en 1665, une reconnaissance générale de tous ses domaines.

On y lit à l'article d'Ausson :

« Au lieu d'Ausson, le seigneur possède un château,
« cour et jardin avec les écuries, le tout entouré de
« murailles, et une pièce de terre ou pré confrontant,
« appelé le Camon de Mounségné, confrontant du
« levant, chemin public; midi, l'église et cimetière
« dudit lieu ; couchant et septentrion, chemins publics
« qui vont à Montrejeau ; plus une grange au levant
« du château, basse-cour, jardin entouré de murailles:
« plus une tour couverte d'ardoises au fond du village,

1. Cavé, Registres de la maison de Bellegarde, 1671.
2. *Idem.*

Digitized by Google

« avec motte de terre et fossés comblés; plus le péage « de Sainte-Colombe. »

Les terres nobles comprennent 53 journaux, plus un moulin. Les rentes doivent être portées au château d'Ausson[1].

A la suite de cette reconnaissance fut dressé le cadastre de 1667, par ordre de M. Pellot, intendant de Montauban et de Guienne, confié aux soins de Jean Cistac et Blaise Baretge, arpenteurs, et de Mathieu Dumas, pris d'office par Raymond Dumas, juge mage de Pamiers[2].

En mars 1676, nouvelle reconnaissance du lieu d'Ausson, par Jean Fontan de Saint-Laurent, pour Pierre Cavé, intendant du duc de Bellegarde.

A toutes les époques, les titres que l'on a eu la chance de conserver dans les pays de Comminges et de Nébouzan font mention des ravages causés par les crues de la Garonne. Elles se renouvelaient d'une façon presque périodique tous les vingt ans, comme il arrive de nos jours et comme il arrivera jusqu'à la fin des temps. En 1595, le château d'Ausson et les communs subirent de graves dommages. Les jardins et les vergers furent bouleversés; des murs s'écroulèrent. Les seigneurs de Pardaillan-Gondrin-Montespan ne revinrent habiter leur résidence qu'en 1601. Pendant la première moitié du XVII[e] siècle, on ne constate

1. Cavé, Registres de la maison de Bellegarde.

2. Aveux et dénombrements des terres de Montespan, par devant les Trésoriers généraux de France, par Pierre Cavé, intendant de Monseigneur le duc de Bellegarde (Archives du parlement de Toulouse); — Actes et terriers d'Ausson des 14[e], 15[e], 16[e] siècles : Séverac, Bresche, Tonery, du Paraige, Cériros, notaires. *(Ex nostris,* 460-490.)

Digitized by Google

point de grands dégâts, mais en 1678 l'inondation prit des proportions extraordinaires. La Garonne couvrit toute la plaine ; plusieurs maisons du village furent démolies. Les eaux entrèrent dans l'église jusqu'au-dessus du bénitier[1]. Le château souffrit naturellement de cette irruption, et dut être en partie rebâti, mais d'une façon très sommaire, vu que ses maîtres n'y parurent plus. La grande inondation de 1875, dont nous avons été les témoins attristés, a égalé, sinon dépassé, les malheurs causés par ces véritables trombes qui fondent sur nos campagnes et les transforment en marécages encombrés de gravier, de cailloux et de débris.

Depuis l'année 1620 environ, le château de Montespan était abandonné ; sous le règne d'Henri IV, d'ailleurs, la plupart de ces antiques forteresses avaient été démantelées. Dans la reconnaissance de 1678, nous remarquons la mention suivante à l'article 12 :

« Le seigneur possède noblement, au lieu de Montes-
« pan, *les vieilles masures du château*, sur la croupe
« d'une montagne appelée le Château de Montespan,
« autour duquel est un boys de haute futaye planté de
« chênes et hêtres, y ayant aussy quelques vacants et
« terres herms appelés le Pech et la Hayaü, de la
« contenance de huit arpents plus ou moins.

« Sur le frontispice de l'église paroissiale sont
« taillées en relief les armes de Montespan[2]. »

Le duc de Bellegarde délaissa complètement le manoir d'Ausson qui cessa d'être entretenu. Les jardins,

1. Archives municipales d'Ausson.

2. Registre de Cavé : Reconnaissance générale de Montespan par Monseigneur le duc de Bellegarde, 1678.

Digitized by Google

les vergers disparurent, remplacés par des prairies sans clôtures. Bientôt les ruines s'accumulèrent; il ne resta plus que les granges et les communs, dont quelques murailles subsistaient encore à la fin du XVIIIe siècle.

On ne se souvient pas à Montréal d'aucune visite du duc de Bellegarde. Il se plaisait dans son château de Saint-Elix, et il multipliait dans cette résidence préférée tous les embellissements alors à la mode. Il fit tracer un magnifique parc, et l'on dit même que Le Nôtre vint dessiner le plan des jardins qui rappelaient le style et le goût des parterres de Versailles.

Le duc de Bellegarde mourut, le 2 mars 1687, sans enfants.

Hector Roger, marquis d'Antin, son frère cadet, marié à Marie Christine de Zamet, était mort à Paris, en avril 1669, laissant un fils, Louis-Henri de Pardaillan Gontrin d'Antin-Montespan, héritier de tous les biens et de toutes les seigneuries de sa maison.

Le marquis de Montespan, l'un des seigneurs les plus beaux, les plus galants, les plus spirituels de la cour, avait épousé, le 28 janvier 1663, « entre deux ballets[1] » Mademoiselle de Tonnay Charente, Athénaïs de Rochechouart Mortemart, qui fut la célèbre marquise de Montespan. Lorsque la passion du Roi se déclara en 1667, la marquise supplia son mari de l'emmener dans ses terres, loin de la cour et du péril. M. de Montespan ne l'écouta point, s'en repentit quand il n'était plus temps, fit du scandale, et s'attira la colère du Roi par ses extravagances[2]. Il affectait

1. *Mémoires de Mademoiselle*, tome IV.

2. Madame de Montespan disait en parlant du marquis : « Il est

Digitized by Google

de porter un deuil solennel, et cependant il ne voulait pas être raillé sur la conduite de sa femme. Il ne ménageait pas les dames qui voulaient faire les agréables sur ce chapitre[1]. On lui défendit de reparaître à la cour. Il passa en Espagne, à la suite d'une affaire de révolte en Roussillon, dans laquelle Louvois le fit assez perfidement impliquer[2]. Après sa séparation publique avec sa femme (7 juillet 1674), il habita le château de Bonnefont d'Antin.

La mort du duc de Bellegarde le rendit propriétaire du château de Saint-Elix. Il y passa les dernières années de sa vie dans un exil volontaire, et à la mort de la fille du duc d'Epernon, religieuse carmélite à Paris, qui lui avait cédé ses droits, il prit, en 1701, le titre de duc d'Epernon. « Montespan mourut dans ses terres de Guienne, en décembre 1701 », dit Saint-Simon. Nous avons trouvé que ce fut, en effet, le 1er décembre de cette année, au château de Saint-Elix[3].

Cet homme, digne d'une meilleure destinée, si bien doué, si diversement jugé par ses contemporains, mourut, toujours épris de sa femme, mais si meurtri dans son amour et dans son honneur, qu'il ne voulut jamais accepter une réconciliation plusieurs fois offerte et même sollicitée.

« ici qui fait des contes dans ma cour. Je suis si honteuse de voir « que mon perroquet et lui amusent la canaille ». (*Mémoires de Mademoiselle*, tome IV, p. 151.)

1. *Lettres historiques et galantes de Madame de Noyes*, 1741, tome 1er.

2. *Madame de Montespan et Louis XIV*, par Clément, Paris, 1868.

3. Rolle des confrères qui ont assisté aux obsèques de Mgr d'Epernon, seigneur du présent lieu de Saint-Elix, 1er décembre 1701. (Registres de l'église paroissiale de Saint-Elix.)

Digitized by Google

Après sa disgrâce, la marquise, dit Saint-Simon, visita ses terres d'Antin. La vit-on, même un seul jour, à Montréal ou dans le manoir d'Ausson? Il n'est point resté le moindre souvenir de ce passage. Elle finit en 1713, comme on sait, dans les œuvres, les austérités, la pénitence, les fondations pieuses, en paix avec Dieu, mais avec le regret de n'avoir pu rentrer en grâce auprès du mari qu'elle avait certainement aimé, mais dont elle avait brisé la vie.

Louis Antoine, marquis d'Antin, son fils, avait passé son enfance et sa première jeunesse avec son père, au château de Bonnefont d'Antin. Mais tout le portait à la cour dont il respira l'air avec cette noblesse, cet art, cette souplesse d'esprit, cette grâce qu'il tenait de « la beauté de sa mère et du gascon de son père », dit Saint-Simon. Le 24 août 1687, il épousa Julie Françoise de Crussol d'Uzès. On connaît l'histoire de ce grand seigneur, fait duc d'Antin en 1713, et qui réalisa le type du courtisan le plus habile et le plus accompli. Constamment retenu, par ses charges et par son amour des grandeurs, auprès des majestés royales, il ne s'inquiétait guère de son marquisat de Montespan, n'aimait ses terres que pour l'argent qu'il en retirait, ne se souciait point de les visiter. Les archives locales ne nous apprennent pas qu'il ait jamais honoré de sa présence la ville de Montrejeau, le vieux Montréal de ses ancêtres, ni le manoir d'Ausson en ruines depuis plus de cinquante ans!

Après la mort du dernier duc d'Antin, l'héritage de Montespan passa dans l'illustre maison d'Uzès. En 1756, la ferme des terres d'Ausson donnait 700 livres. Le moulin était affermé mille livres.

Digitized by Google

Le droit de péage de Sainte-Colombe, qui remontait au temps des comtes de Foix, et dont avaient joui pendant cinq siècles les barons d'Espagne-Montespan, appartenant au duc et à la duchesse d'Uzès leurs successeurs, fut supprimé par arrêt du Conseil du Roi, le 13 juillet 1767[1].

Dans le cadastre d'Ausson de 1772, folio 8, on trouve ce qui suit.

« Mgr le duc d'Uzès, seigneur dudit lieu d'Ausson, « tient et possède noblement audit lieu des mesures « où était anciennement le château, pré et champ « avec la chapelle Saint-Pierre ; confronte du levant « église et cimetière et la rue, du midi chemin de « Camon, du couchant chemin, du septentrion ruisseau de la Communauté ; contient 55 journaux « 4 mesures au premier degré, le reste au quatrième. « Monte l'estimation à 840 livres sols cinq[2].

*Etat de section dressé en* 1790 *sur le Livre de la communauté d'Ausson :*

« Ce jourd'hui 26 février 1790, le sieur Sartor « s'est chargé des masures et terre inculte où était la « Grange, le tout estimé 11 livres 13 sols, 4 sols 6 deniers, dont M. le duc d'Uzès a été déchargé[3]. »

*Etat de section dressé en* 1791.

« M. le duc d'Uzès, cy-devant seigneur demeurant « à Uzès, possède masures, prés 55 journaux 2 me-

1. *Ex nostris*, Cart. Mont., n° 457.

2. Archives de la mairie d'Ausson.

3. *Idem*. Ce terrain en pré appartient à M. Bertrand Save dit Haoubés, d'Ausson.

Digitized by Google

« sures 6 pugnères dont 25 journaux et demi de « pré[1]. »

Le 12 fructidor an V, Charles Barres de Montrejeau est chargé, en décharge dudit d'Uzès, de 3 journaux 4 mesures de terre labourable et masures portés dans la section A, partie du numéro 154[2]. La famille Barres a vendu les masures et le pré, en 1868, à M. Cazeneuve, propriétaire actuel.

Ici finit l'histoire du château ou manoir d'Ausson et des seigneurs qui l'ont habité pendant trois siècles, telle que nous avons essayé de l'écrire, d'après tous les documents qu'il nous a été permis de recueillir. Si les archives locales interrogées par nous avaient été moins indigentes, cette modeste étude aurait gagné plus de relief, et peut-être excité plus d'intérêt. Dans tous les cas, il nous reste la conviction de n'avoir épargné ni les soins ni les recherches pour rendre quelques instants de vie à ces ruines abandonnées, dont l'emplacement sera bientôt recouvert par les herbes et la mousse qui verdissent sur les tombeaux !

Baron de Lassus.

1. Archives municipales d'Ausson.
2. *Idem.*



Digitized by Google

# LES HUGUENOTS EN COMMINGES

## D'APRÈS LES PAPIERS DES ÉTATS CONSERVÉS A MURET

---

### INTRODUCTION

Diverses publications ont fait connaître, en ces dernières années, les ravages causés dans nos contrées, au XVI^e^ siècle, par les guerres de Religion. Ainsi — pour ne citer que quelques travaux — MM. Ch. Durier et J. de Carsalade du Pont ont publié, en 1884, *Les Huguenots en Bigorre*. L'année suivante, M. A. Communay a donné *Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre*. Plus récemment encore, M. le chanoine Douais ayant eu la bonne fortune de mettre la main sur une série de textes d'une haute importance (on sait qu'il est assez coutumier du fait), éclairait d'un jour nouveau *Les Guerres de Religion en Languedoc*.

Plusieurs fois, en parcourant ces érudites brochures, nous avons regretté que le Comminges n'eût pas sa part dans d'aussi heureuses recherches. L'histoire de ce comté, pour la seconde moitié du XVI^e^ siècle, restait une des plus ignorées.

Non certes que les fouilleurs du passé aient manqué aux documents ; mais la disparition, la destruction des documents paraissaient, à cause même de ce zèle, plus clairement établies et prouvées.

Les anciennes archives des chefs-lieux de châtellenies sont hélas! singulièrement dépourvues. Par bonheur, les papiers des Etats du Comminges n'ont pas complètement péri. Au point de vue spécial qui nous occupe, ils nous permettent de combler un vide regrettable. Il faut même reconnaître que la partie la plus abondante des Archives des Etats a trait aux guerres de Religion. Ce sera mettre ces documents à l'abri des injures du temps et de la malice des hommes que de les publier en entier[1].

1. Le lecteur ne s'étonnera pas de ne point trouver ici des documents relatifs au sac de Saint-Gaudens et à la triple invasion de Saint-Bertrand. La première de ces villes appartenait au Nébouzan, la seconde au pays de Rivière, il ne faut donc pas chercher dans les archives des États de Comminges des pièces les concernant.

Digitized by Google

*
* *

Il est aisé de l'examen des documents qui suivent, de dégager les caractères essentiels des guerres de Religion en Comminges. Les Huguenots ont souvent troublé le comté. Ils l'ont envahi partiellement quelques fois. Comme en d'autres régions, ils ont rançonné les habitants, ravagé les récoltes, pillé les maisons, détruit les églises ; mais ils l'ont fait comme par surprise, traversant une portion du territoire à la manière d'un ouragan. Ils ne paraissent pas s'être jamais établis dans le pays : leur installation y fut toujours provisoire.

A la différence de ce qui se produit dans le comté de Foix, par exemple, où les Réformés sont en résidence et possèdent villes et châteaux forts, en Comminges ils ne se montrent que par occasion. Ils tombent à l'improviste sur les communautés, les pillent, brûlent ce qu'ils ne peuvent emporter et s'en vont.

C'est de ses turbulents voisins, les Huguenots des comtés de Foix et de l'Isle-en-Jourdain, que le Comminges a eu surtout à souffrir. Placés, de deux côtés, sur ses frontières, ils le menacent incessamment et pénètrent sans peine sur son territoire. Tandis que du Bourg, parfaitement établi à l'Isle-en-Jourdain, se moque des traités, rompt les trêves à plaisir, et enlève, par sa redoutable garnison, toute sécurité aux châtellenies de Muret, de Samatan et de l'Isle-en-Dodon, les Huguenots du comté de Foix sont à deux pas de la châtellenie de Salies, ainsi que des Aides du Comminges situées en Couserans.

Du côté de Foix et dans le Haut-Comminges, les communautés sont presque sans défense. Les hommes capables de former une garnison sérieuse sont groupés aux chefs-lieux de châtellenies. Que doit-on attendre, dans les hameaux dispersés, d'une poignée de villageois inhabiles, entièrement neufs dans un métier si peu en rapport avec leurs travaux ordinaires, placés subitement en face de troupes auxquelles la rapine à main armée est familière, que des succès évidents remplissent d'audace, que l'habitude des plus violents excès rend cruelles, et qui, d'ailleurs, n'attaquent qu'à bon escient ? On sait, dans le pays, comment Montgommery a traité Montrejeau et Saint-Gaudens en 1569, comment Saint-Bertrand, ville d'un accès pourtant difficile, est tombé trois fois aux mains des ennemis. Aussi, la peur devient à peu près générale : on subit une sorte d'affaissement moral en face du danger.

Sans doute, les États multiplient leurs assemblées, mais c'est

Digitized by Google

pour décider le maintien de garnisons coûteuses, pour répartir des impôts toujours croissants, d'autant plus intolérables que le pays est plus appauvri, et que le Roi exige la perception des tailles nécessaires pour l'entretien de ses armées. Devant ces assemblées, les délégués des communautés du Comminges se succèdent, présentant les mêmes requêtes, faisant entendre les mêmes plaintes, exposant les mêmes malheurs, aboutissant aux mêmes conclusions : suppression temporaire de l'impôt vu l'extrême misère. Et les États se voient réduits à l'obligation de concilier les requêtes des communautés à bout de ressources, avec les exigences des Huguenots, maitres de quelque place d'où ils n'entendent déloger qu'au moyen de gros paiements.

Si des soldats conduits par des capitaines dévoués au Roi traversent le pays, loin de ressentir quelque bienfait de leur passage, trop souvent les communautés en reçoivent de mauvais traitements. L'homme de guerre — surtout pendant les guerres dites de Religion — est le même dans les deux camps. « La nécessité de la guerre, avoue Montluc, nous force en despit de nous-mesmes à faire mille maux, et faire non plus d'estat de la vie des hommes que d'ung poulet[1]... » Aussi bien, en échange d'une protection transitoire, les communautés doivent fournir aux troupes des subsides et des vivres, le paysan est obligé d'abandonner la charrue pour escorter les convois de poudre et les pièces d'artillerie... Ces désastreuses conséquences de la sauvegarde militaire effraient les Commingeois, ils se défient de ces milices mercenaires, quelle que soit leur livrée ; car elles leur font payer très cher leur dévouement, et bientôt, dans le comté, les paysans, en un langage peu soucieux des nuances, parlent des soldats catholiques comme de ceux qui ne le sont pas, et peu s'en faut qu'ils ne voient dans les uns et dans les autres le même redoutable fléau...

Reste à déterminer la part d'action et d'influence du pouvoir central et des gouverneurs de province. Cette action, cette influence, se sont-elles fait sentir efficacement en Comminges ? Si l'on s'en rapporte aux seuls documents, il n'y a pas lieu de le penser. — Quant au Parlement, il se préoccupe surtout de la conservation de Muret, place importante, rapprochée de Toulouse. L'ancien château féodal des comtes de Comminges est là, admirablement placé au confluent de la Louge et de la Garonne. Quels avantages ne donnerait pas aux Huguenots la possession de ce poste avancé ? Pour en assurer la conservation, le Parlement expédie à Muret tant de missives que le nombre surprend tout d'abord. Le sénéchal et les capitouls déploient en ceci un pareil

1. Commentaires et lettres de B. de Montluc, t. III, p. 499, édit. de M. de Ruble.

Digitized by Google

zèle. C'est une série d'avertissements, de reproches, adressés aux consuls de Muret. Mais s'il y a, de la part de Toulouse, une si grande surveillance exercée sur la capitale du Comminges, le reste du comté tient une place secondaire en ces préoccupations.

Toutefois, les documents nous révèlent l'action privée, l'initiative personnelle de deux hommes, en Comminges, pendant les troubles. Il importe de les signaler.

L'un d'eux est Sébastien de Cazalas. Il est juge en Comminges, et, en vertu de sa charge, il a le devoir d'assister à toutes les réunions des États, où il représente le pouvoir royal, et on sent qu'il exerce dans l'assemblée une influence considérable. Il a contribué certainement à obtenir, des populations commingeoises, les plus durs sacrifices pour l'entretien des troupes et des garnisons ; il a surtout contribué à maintenir l'unité morale des trois éléments de l'assemblée, poussant tous les membres vers ce double but : fidélité au Roi et attachement invincible à la Religion. Lorsque, aux États réunis à Muret, en 1594, de Cazalas déclarait que : « par « le moïen de l'union et commune intelligence qui a esté de tout « temps entre les trois ordres, ceste pauvre province a esté con- « servée et les ennemis qui s'estoient emparés et saisis d'aulcunes « des villes dud. pays, contrainctz à leur honte et confusion de s'en- « fuir, en ayant esté honteusement chassés, » il constatait un résultat dû, en grande partie, à son influence propre [1]. Henri IV reconnaissant les « bons et agréables services » rendus par Sébastien de Cazalas, en des temps si mauvais, lui accorda, en 1596, le droit de prélever une pension annuelle sur les amendes imposées par les États [2].

L'action de ce juge, en Comminges, a été longue, persévérante. L'intervention de M. de Cornusson, sénéchal de Toulouse, pour avoir été de courte durée, n'a pas été moins décisive. Les Huguenots s'emparent de Saint-Lizier en 1579. Les Etats, assemblés à Muret le 9 septembre, dans le but de procurer la délivrance de la « cité » — car le « bourg » était encore aux mains des catholiques — eurent immédiatement recours au sénéchal de Toulouse, « lequel, « dit la délibération, seroit supplié comme chef de la justice de se « voulloir transporter sur le lieu pour pourvoir à lad. rémission et « pugnition desd. rebelles [3]. » M. de Cornusson ne se fit pas « supplier » longtemps, et délivra, en effet, la cité de Saint-Lizier. Il n'y parvint, à la vérité, qu'après avoir promis un dédommagement pécuniaire aux Huguenots ; mais le Roi n'eut pas moins de

1. Cahier des délibérations des Etats. — Archives de Muret, L. 91.
2. Archives de Muret. Parchemin, L. 93.
3. Archives de Muret, L. 78.

Digitized by Google

reconnaissance pour lui et lui en donna un témoignage authentique, comme le prouve la lettre qu'il lui adressa en cette occasion[1].

Nous avons indiqué, en commençant, le découragement de beaucoup de communautés du Haut-Comminges pendant les guerres de Religion. Ajoutons, qu'en certains endroits, plusieurs communautés, mieux avisées, ont essayé de se protéger elles-mêmes, sans emprunter le secours d'autrui. Au début, leur tactique fut de créer des ligues. En cela, les communautés entraient dans les vues de Montluc. Nous remarquons, en effet, dans la commission adressée par Montluc lui-même, en 1568, à Pierre de Lancrau, évêque de Lombez, qu'il lui suggère d'opérer au plus vite dans son diocèse, et de promouvoir dans tout le comté, le groupement des forces catholiques, par ce qu'il appelle des confréries[2]. Au fond, il s'agissait de ligues, mais de ligues s'inspirant surtout de l'idée chrétienne qu'on devait défendre.

A la ligue devenue impuissante, à la ligue vaincue, succède la transaction : c'est la trêve honorable après les hostilités.

Il s'établit alors de ces ententes dont la bonne foi seule garantit la durée, rompues par le plus fort, sans crainte de représailles sérieuses. Et lorsque cet expédient est usé, et que, malgré des pactes, des accords conclus en de solennelles conférences, les habitants du Haut-Comminges se voient de nouveau dupés et dépouillés, ils ne reculent pas devant cette extrémité : abandonner, jusqu'à nouvel ordre, terres et maisons, et passer en Espagne.

On comprend sans peine que l'émigration devait mettre en mauvais état les affaires du pays.

L'agriculture en souffrit beaucoup en Couserans et en diverses parties du Comminges, où des territoires assez vastes, si on les compare à l'étendue totale du comté, devinrent absolument déserts. Les finances reçurent aussi un contre-coup de cette fuite précipitée, et les charges ne diminuant pas en proportion de la diminution des habitants, les dettes du pays et celles de Muret, siège principal, prirent, au commencement du XVIIe siècle, d'inquiétantes proportions. Les guerres civiles seront apaisées depuis des années en Comminges, que le comté éprouvera encore le malaise profond, le trouble général, que les dissensions religieuses y ont provoqués.

J. LESTRADE.

1. Lettre d'Henri III au Sénéchal de Toulouse. Archives de Muret, L. 78.
2. Commission de Montluc à l'évêque de Lombez. Archives de Muret, L. 40.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## I — A Martres-Tolosanes (ancienne Angonia)

Dans une de ses séances de l'hiver, la Société archéologique du Midi de la France a reçu de nouvelles communications de M. Ferré, de Martres-Tolosanes dont les richesses archéologiques paraissent inépuisables. A chaque instant, pour ainsi dire, de nouveaux vestiges d'antiquités gallo-romaines sont mis au jour.

En ces derniers temps, on découvrait, dans le champ de M. Manent, des substructions, avec des fragments d'architecture et de sculptures qui sont venue accroitre la précieuse collection provenant de cette importante station sur le passage de la voie romaine de Tolosa à Lugdunum Convenarum.

## II — Clément V et la tiare

Peu de gens savent que Clément V, qui fut évêque de Comminges sous le nom de Bertrand de Got avant d'être promu au souverain pontificat, est le premier pape qui a porté la tiare ornée de la triple couronne.

La publication du Bullaire de ce pape célèbre a ramené sur lui l'attention. Nous avions, dans notre notice sur l'abbaye de Bonnefont, parlé de la visite qu'il vint faire à la cathédrale de Comminges[1], réédifiée par ses soins, et de la translation des reliques de saint Bertrand à laquelle il avait voulu solennellement procéder lui-même.

Notre distingué collaborateur M. l'abbé Lestrade nous a promis, pour la *Revue*, l'itinéraire de ce pape lors de son retour dans son ancien diocèse, avec l'historique de ses haltes et des bulles qu'il donna chemin faisant. M. l'abbé de Carsalade du Pont en a relevé quelques-unes dont nous avons publié la rubrique. Nous aurons maintenant l'ensemble des actes pontificaux qui marquèrent le mémorable voyage de Clément V à travers le Comminges.

On trouve, dans l'inventaire du mobilier de ce pape, « une couronne appelée *regnum*, avec trois cercles d'or garnis de pierres précieuses ».

## III — La Langue basque au Japon

S'il faut en croire M. Thomas qui était alors professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, dans un mémoire sur l'origine et la formation du mot *Comminges*, les habitants de la contrée portant ce nom, les anciens Convenae auraient parlé le basque qui ne possède ni le *b* ni le *v*. C'est pourquoi, en l'absence de ces deux labiales, le nom de *Convenicum*, dérivant de *Convenae* aurait été changé en Comenae, Comenge, Comminges[2].

Quoi qu'il en soit de cette opinion que ne partageait pas Julien Sacaze, l'idiome basque, que les philologues placent parmi les langues les plus anciennes et les plus curieuses, est encore parlé dans une région assez voisine de nous, appartenant à notre grand bassin sous-pyrénéen.

Nous avons entendu, en 1857, M. le professeur Joly, dans un cours de physiologie et d'ethnographie à la Faculté des sciences de Toulouse, enseigner que l'idiome basque remontait à la plus haute antiquité. Il n'a aucune analogie, aucune relation avec les langues de l'ancien continent. Son propre nom est *Euscuara*, d'où langue euscarienne.

Les Basques étaient appelés Vascons par les Romains, et il n'est pas difficile de retrouver dans ce vocable le terme lui-même Euscuara ; l'*eu* transformé en *v* : Vascua, Vasco, etc.

D'où venaient-ils ? Rien n'est plus difficile en ethnographie que de déterminer leur origine. Boudart, Broca, Gallantin, d'Abbadie et Renan les font descendre tour à tour des Ibères ou des populations numides de l'Afrique méridionale.

1. *Revue de Comminges*, t. II. — 2. *Revue de Comminges*, t. II, p. 273.

Digitized by Google

Ne serait-ce pas la confirmation de cette dernière opinion ce que nous tenions à consigner dans cette chronique — les dires d'explorateurs et de missionnaires dont il a été question cet hiver dans la presse parisienne, le *Gaulois* notamment — que des missionnaires et des explorateurs ont retrouvé les vestiges du basque dans certaines régions de l'Afrique?

M. Joly assurait qu'aujourd'hui même des idiomes asiatiques avaient une grande analogie avec le basque tel qu'il s'est conservé dans les arrondissements de Bayonne et de Mauléon (Basses-Pyrénées), et de l'autre côté des monts, dans les provinces de Navarre, d'Alava, de Biscaye et de Guipuscoa.

Pour La Bastide, Tichoff, Bidahouet, les Basques proviendraient de la race aryenne-celtique.

Bergmann, le prince Lucien Bonaparte et M. de Charencey leur assignent une origine américo-canadienne, ce que rendraient très vraisemblable des similitudes de dialectes.

Ces données ne sont pas tout à fait indifférentes pour nous, habitants de contrées pyrénéennes comprises plus ou moins dans l'ancienne Vasconie.

### IV — La grotte de Lestelas, à Cazavet (Ariége)

Voici une nouvelle communication qu'a bien voulu nous faire M. l'ingénieur Harlé au cours de ses savantes explorations paléontologiques dans la région. On n'a pas oublié celles que nous lui devons déjà et auxquelles nous avons été heureux de donner place dans la *Revue*.

Cette, fois M. Harlé signale la découverte de machoires et autres restes de marmottes dans la grotte de Lestelas, commune de Cazavet, dans une de nos anciennes régions commingeoises, depuis passées au Couserans : Cazavet est dans le canton de Saint-Lizier.

Sur son territoire se trouve la grotte de Lestelas, à 900 mètres d'altitude. Ce serait, suivant M. Harlé, le gisement de la période quaternaire le plus élevé des Pyrénées.

Avant ses recherches, on n'avait trouvé aucun vestige de marmottes dans cette région pyrénéenne. Depuis le mois de mai dernier, des restes de ces animaux ont été aussi signalés par lui, notamment à Montoussé dans la vallée de Neste, et à Eychel, non loin de Saint-Girons.

A Lestelas, les os recueillis sont deux humerus ayant conservé l'arcade pour le passage de l'artère brachiale.

M. Harlé cherche à s'expliquer pourquoi les traces de ce petit quadrupède rongeur avaient jusqu'ici échappé aux investigations des naturalistes, par cette raison que le plus grand nombre de ceux qui ont exploré les gisements quaternaires recherchaient trop exclusivement les gros ossements et négligeaient ceux des petits animaux.

Quoi qu'il en soit, la marmotte qui a vécu jadis dans les Pyrénées en a depuis longtemps disparu. « C'est par erreur, dit M. Harlé, que certains auteurs prétendent le contraire. Le fait même qu'elle se maintient encore dans les Alpes conduit à supposer que sa disparition des Pyrénées depuis le quaternaire est due à d'autres causes que l'action de l'homme. »

En définitive, l'ancienne faune de notre Comminges montagneux vient ainsi de s'enrichir de quelques curieux spécimens, comme ceux des ossements d'hyènes rayées à Montsaunès, qui firent l'objet d'une communication de M. Harlé à la séance du 21 mai 1894 de la Société géologique de France.

Nous félicitons M. Harlé, en le remerciant de vouloir bien faire profiter notre *Revue* de toutes celles de ses fréquentes découvertes qui intéressent particulièrement notre Comminges, ayant été faites dans son domaine.

ALPHONSE COUGET.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

---

**TABLEAUX SYNTHÉTIQUE & GRAPHIQUE**

DES

# OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE 1894

---

Dans le tableau graphique, la pression barométrique et la hauteur de pluie sont exprimées en millimètres. La température et l'humidité relative, en degrés centigrades. L'intensité du vent est indiquée par un des signes suivants :

- ○ Vent faible.
- ⊙ Vent assez fort.
- ◐ Vent fort.
- ⊖ Vent très fort.
- € Vent violent.

Digitized by Google

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de janvier 1894

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÉTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 732 | 4.3 | -4.0 | 1.5 | 50 | 5 | " | nord-ouest | faible |
| 2 | 729 | 5.5 | -1.3 | 2.0 | 63 | 4 | " | nord-ouest | assez fort |
| 3 | 728 | 2.0 | -3.6 | -0.8 | 71 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 4 | 724 | -2.3 | -9.0 | -3.4 | 62 | 2 | 28 | ouest | faible |
| 5 | 718 | -3.0 | -1.7 | -0.7 | 60 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 6 | 718 | 2.9 | -8.5 | -2.8 | 83 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 7 | 725 | 5.0 | -3.2 | 1.0 | 60 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 8 | 729 | 5.0 | -3.3 | 0.8 | 48 | 5 | " | sud-est | id. |
| 9 | 727 | 6.3 | -1.0 | 2.6 | 70 | 1 | " | nord-est | id. |
| 10 | 731 | 10.1 | 0.0 | 5.0 | 50 | 1 | " | nord-est | id. |
| 11 | 731 | 14.0 | 10.5 | 1.2 | 70 | 3 | " | sud-est | id. |
| 12 | 738 | 11.0 | 3.0 | 7.0 | 85 | 1 | 18 | nord-est | id. |
| 13 | 734 | 11.0 | 0.0 | 5.5 | 58 | 4 | " | sud-est | id. |
| 14 | 729 | 12.3 | 3.0 | 7.6 | 80 | 5 | " | sud-est | id. |
| 15 | 738 | 9.2 | 5.0 | 7.1 | 60 | 1 | 165 | sud-ouest | id. |
| 16 | 737 | 10.1 | -1.0 | 4.5 | 52 | 5 | " | ouest | id. |
| 17 | 735 | 11.3 | -1.1 | 5.0 | 64 | 5 | 18 | ouest | id. |
| 18 | 726 | 14.9 | 2.2 | 8.5 | 69 | 5 | 8 | ouest | assez fort |
| 19 | 737 | 10.5 | 4.9 | 7.7 | 51 | 2 | 43 | nord-ouest | id. |
| 20 | 734 | 10.9 | -2.0 | 4.4 | 43 | 3 | " | nord-ouest | faible |
| 21 | 739 | 12.5 | 4.0 | 4.2 | 50 | 4 | 30 | nord-ouest | id. |
| 22 | 730 | 10.1 | 0.0 | 5.0 | 68 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 23 | 727 | 11.0 | 2.5 | 6.7 | 83 | 5 | 66 | sud-ouest | id. |
| 24 | 736 | 4.8 | 2.3 | 3.5 | 61 | 4 | 19 | nord-ouest | assez fort |
| 25 | 736 | 5.2 | -4.0 | 0.6 | 51 | 0 | " | nord-ouest | faible |
| 26 | 731 | 5.0 | -2.0 | 1.5 | 87 | 5 | 32 | nord-ouest | assez fort |
| 27 | 739 | 5.0 | -1.9 | 1.6 | 42 | 0 | " | sud-ouest | faible |
| 28 | 734 | 10.0 | -1.5 | 4.3 | 35 | 5 | " | nord-ouest | assez fort |
| 29 | 736 | 10.0 | 2.1 | 6.1 | 60 | 5 | 95 | ouest | id. |
| 30 | 727 | 6.0 | -0.2 | 2.8 | 42 | 5 | " | sud-ouest | faible |
| 31 | 723 | 11.2 | 1.0 | 6.1 | 52 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| Totaux | 22.658 | 241.7 | -8.7 | 116.5 | 1880 | 107 | 522 | | |
| Moyennes | 731 | 7.8 | -0.3 | 3.7 | 61 | 3 | 1.7 | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de février 1894**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÉTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 736 | 12.2 | 1.0 | 6.6 | 55 | 5 | 185 | sud-ouest | faible |
| 2 | 742 | 10.0 | 2.1 | 6.1 | 50 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 3 | 744 | 11.0 | 6.1 | 8.5 | 59 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 4 | 745 | 10.1 | 5.0 | 7.5 | 61 | 4 | 20 | nord-est | id. |
| 5 | 744 | 10.0 | 0.0 | 5.0 | 47 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 6 | 744 | 9.3 | 0.2 | 4.8 | 71 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 7 | 743 | 8.9 | -2.0 | 3.4 | 55 | 0 | " | nord-est | id. |
| 8 | 743 | 10.5 | -1.0 | 4.7 | 52 | 1 | " | nord-est | id. |
| 9 | 738 | 11.4 | 5.0 | 8.2 | 60 | 2 | " | nord-est | id. |
| 10 | 738 | 10.0 | 5.8 | 7.9 | 53 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 11 | 736 | 10.5 | 0.2 | 5.3 | 57 | 0 | " | sud-est | id. |
| 12 | 734 | 13.5 | 2.6 | 8.0 | 60 | 2 | " | ouest | id. |
| 13 | 736 | 13.8 | 5.9 | 9.8 | 64 | 3 | " | nord-ouest | assez fort |
| 14 | 735 | 12.0 | 2.1 | 7.1 | 53 | 1 | " | nord-ouest | faible |
| 15 | 732 | 11.6 | -2.0 | 4.8 | 40 | 0 | " | sud-est | id. |
| 16 | 735 | 13.5 | -1.0 | 6.1 | 36 | 0 | " | nord | id. |
| 17 | 731 | 16.9 | 3.6 | 10.2 | 38 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 18 | 730 | 17.8 | 5.2 | 11.5 | 55 | 5 | 36 | nord-ouest | assez fort |
| 19 | 731 | 8.9 | 1.8 | 5.1 | 72 | 5 | 23 | nord-est | id. |
| 20 | 731 | 9.2 | 2.0 | 5.5 | 54 | 3 | " | nord-est | faible |
| 21 | 731 | 10.0 | -3.5 | 3.3 | 45 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 22 | 732 | 9.5 | -1.6 | 4.0 | 43 | 1 | " | nord-ouest | id. |
| 23 | 733 | 12.9 | 4.0 | 8.4 | 33 | 1 | " | nord-ouest | id. |
| 24 | 730 | 14.6 | 0.3 | 7.4 | 35 | 5 | " | ouest | id. |
| 25 | 735 | 14.0 | 4.5 | 9.2 | 45 | 1 | " | ouest | id. |
| 26 | 737 | 13.2 | 5.0 | 9.1 | 55 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 27 | 736 | 15.2 | 6.8 | 11.0 | 55 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 28 | 736 | 15.3 | 5.0 | 10.1 | 82 | 5 | " | ouest | assez fort |
| 29 | | | | | | | | | |
| 30 | | | | | | | | | |
| 31 | | | | | | | | | |
| Totaux | 20.618 | 335.4 | 62.2 | 198.7 | 1483 | 71 | 264 | | |
| Moyennes | 736 | 12 | 2.2 | 7.1 | 53 | 3 | 9 | | |

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de mars 1894

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÉTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 734 | 13.0 | 2.1 | 7.5 | 43 | 0 | " | nord-est | faible |
| 2 | 735 | 17.6 | 2.8 | 10.2 | 43 | 0 | " | nord-est | id. |
| 3 | 735 | 18.1 | 3.6 | 10.8 | 48 | 4 | " | nord | id. |
| 4 | 735 | 18.8 | 6.8 | 12.8 | 54 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 5 | 740 | 13.5 | 4.0 | 8.7 | 50 | 4 | 110 | sud-ouest | id. |
| 6 | 736 | 10.0 | 0.3 | 5.1 | 36 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 7 | 732 | 12.2 | 4.3 | 8.2 | 62 | 3 | " | nord-ouest | assez fort |
| 8 | 728 | 19.9 | 9.0 | 14.4 | 32 | 2 | " | nord-est | faible |
| 9 | 729 | 19.5 | 5.0 | 12.2 | 67 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 10 | 734 | 15.1 | 8.0 | 11.6 | 70 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 11 | 731 | 16.0 | 3.3 | 9.6 | 36 | 3 | " | nord | id. |
| 12 | 732 | 18.5 | 8.0 | 13.2 | 44 | 1 | " | sud-est | id. |
| 13 | 724 | 16.9 | 3.9 | 10.4 | 46 | 2 | " | nord-ouest | assez fort |
| 14 | 729 | 16.8 | 7.0 | 11.9 | 76 | 5 | 221 | sud-ouest | fort |
| 15 | 725 | 6.8 | 2.9 | 4.8 | 86 | 5 | 270 | nord-ouest | id. |
| 16 | 727 | 9.5 | 4.0 | 6.7 | 87 | 5 | 350 | nord-ouest | faible |
| 17 | 729 | 9.0 | 5.0 | 7.0 | 55 | 5 | 275 | nord-ouest | id. |
| 18 | 733 | 7.5 | 2.8 | 5.2 | 51 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 19 | 733 | 7.3 | -1.0 | 3.1 | 40 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 20 | 730 | 7.2 | 3.1 | 5.1 | 45 | 4 | " | nord-ouest | assez fort |
| 21 | 730 | 10.5 | 2.4 | 6.4 | 30 | 4 | " | sud-ouest | faible |
| 22 | 732 | 14.9 | 0.4 | 7.6 | 30 | 1 | " | nord-est | id. |
| 23 | 732 | 14.9 | 0.6 | 7.5 | 36 | 0 | " | nord-est | id. |
| 24 | 733 | 16.5 | 1.9 | 9.2 | 26 | 0 | " | nord-est | id. |
| 25 | 729 | 18.0 | 2.0 | 10.0 | 29 | 0 | " | nord-est | id. |
| 26 | 725 | 18.1 | 2.0 | 10.0 | 30 | 0 | " | nord-est | id. |
| 27 | 729 | 16.3 | 2.5 | 9.4 | 39 | 0 | " | nord-est | id. |
| 28 | 729 | 18.2 | 2.0 | 10.1 | 40 | 0 | " | nord-est | id. |
| 29 | 728 | 20.0 | 1.9 | 11.0 | 37 | 0 | " | nord-est | id. |
| 30 | 722 | 19.0 | 4.8 | 11.9 | 43 | 4 | " | nord-est | assez fort |
| 31 | 723 | 16.9 | 6.5 | 11.7 | 46 | 5 | | nord-est | faible |
| Totaux | 22.643 | 456.9 | 112 | 284.7 | 1226 | 83 | 1226 | | |
| Moyennes | 730 | 14.5 | 3.6 | 9.1 | 39 | 3 | 40 | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de avril 1894**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÉTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 727 | 18.1 | 4.0 | 11.0 | 55 | 3 | " | nord-ouest | faible |
| 2 | 726 | 19.8 | 6.5 | 13.1 | 37 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 3 | 728 | 17.0 | 6.8 | 11.9 | 43 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 4 | 729 | 16.0 | 7.9 | 12.0 | 64 | 5 | 23 | nord | id. |
| 5 | 726 | 14.8 | 8.0 | 11.4 | 61 | 3 | " | nord-est | id. |
| 6 | 727 | 14.1 | 7.0 | 10.5 | 68 | 2 | " | nord-est | id. |
| 7 | 729 | 19.0 | 8.3 | 13.6 | 45 | 2 | 10 | sud-est | id. |
| 8 | 730 | 21.3 | 7.2 | 14.2 | 47 | 4 | 17 | sud-est | id. |
| 9 | 731 | 19.0 | 9.0 | 14.0 | 51 | 3 | " | nord | id. |
| 10 | 730 | 21.0 | 7.2 | 14.1 | 36 | 2 | " | nord | assez fort |
| 11 | 729 | 22.4 | 8.0 | 15.2 | 51 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 12 | 728 | 17.1 | 5.5 | 11.3 | 77 | 5 | 332 | nord-ouest | id. |
| 13 | 728 | 12.2 | 3.3 | 7.9 | 50 | 2 | " | nord-ouest | faible |
| 14 | 728 | 19.0 | 5.3 | 12.1 | 30 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 15 | 727 | 20.8 | 5.9 | 13.3 | 39 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 16 | 726 | 21.0 | 8.0 | 14.5 | 69 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 17 | 732 | 16.9 | 6.3 | 11.6 | 43 | 4 | 38 | nord-est | id. |
| 18 | 732 | 17.0 | 5.6 | 11.3 | 50 | 4 | 56 | sud-ouest | assez fort |
| 19 | 728 | 14.5 | 7.2 | 10.9 | 55 | 4 | 5 | nord-ouest | id. |
| 20 | 727 | 14.3 | 5.8 | 10.0 | 64 | 5 | 10 | ouest | id. |
| 21 | 724 | 9.9 | 6.5 | 8.5 | 85 | 5 | 75 | sud-ouest | id. |
| 22 | 728 | 15.6 | 7.0 | 11.0 | 53 | 1 | 70 | nord-ouest | faible |
| 23 | 728 | 17.3 | 7.4 | 12.3 | 72 | 5 | 105 | sud-ouest | assez fort |
| 24 | 728 | 16.0 | 6.8 | 11.4 | 36 | 4 | 13 | nord-est | faible |
| 25 | 726 | 21.0 | 5.0 | 13.0 | 47 | 1 | 17 | nord-est | id. |
| 26 | 731 | 22.2 | 5.2 | 13.7 | 55 | 3 | " | nord-est | id. |
| 27 | 728 | 21.7 | 8.3 | 15.0 | 83 | 4 | 136 | nord-ouest | assez-fort |
| 28 | 732 | 14.0 | 6.1 | 10.1 | 57 | 5 | 54 | nord-ouest | id. |
| 29 | 731 | 12.2 | 5.8 | 9.0 | 72 | 4 | 93 | nord-ouest | id. |
| 30 | 730 | 13.3 | 7.6 | 10.5 | 76 | 3 | 76 | nord-ouest | id. |
| 31 | | | | | | | | | |
| Totaux | 21.854 | 517.9 | 198.8 | 716 | 1671 | 106 | 1003 | | |
| Moyennes | 728 | 17 | 6.6 | 11.9 | 56 | 3 | 33 | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mai 1894**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 729 | 18.3 | 7.2 | 12.7 | 38 | 4 | " | nord-ouest | faible |
| 2 | 733 | 16.6 | 9.0 | 12.8 | 60 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 3 | 733 | 13.4 | 3.2 | 8.3 | 61 | 5 | 28 | nord-ouest | id. |
| 4 | 732 | 15.5 | 4.0 | 9.7 | 42 | 4 | " | nord-ouest | assez fort |
| 5 | 730 | 17.2 | 9.1 | 13.1 | 48 | 1 | " | nord-est | faible |
| 6 | 728 | 19.3 | 10.0 | 14.6 | 63 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 7 | 732 | 17.5 | 11.2 | 14.3 | 56 | 3 | 161 | nord-ouest | assez fort |
| 8 | 735 | 16.5 | 9.6 | 13.1 | 60 | 5 | 116 | nord | faible |
| 9 | 731 | 22.0 | 9.0 | 15.5 | 33 | 0 | " | nord | id. |
| 10 | 734 | 12.0 | 10.1 | 11.0 | 69 | 5 | 13 | nord-ouest | id. |
| 11 | 735 | 15.0 | 10.1 | 12.5 | 52 | 5 | " | nord-ouest | assez fort |
| 12 | 729 | 16.6 | 13.0 | 14.8 | 68 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 13 | 727 | 16.2 | 7.5 | 11.9 | 40 | 2 | " | nord-ouest | faible |
| 14 | 727 | 21.0 | 4.8 | 12.8 | 33 | 0 | " | sud-est | id. |
| 15 | 728 | 23.1 | 7.1 | 15.1 | 50 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 16 | 735 | 22.0 | 11.9 | 16.9 | 68 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 17 | 731 | 19.5 | 12.3 | 15.8 | 76 | 5 | 82 | nord-ouest | id. |
| 18 | 730 | 15.0 | 11.5 | 13.2 | 67 | 5 | 73 | sud-ouest | id. |
| 19 | 728 | 16.0 | 12.0 | 14.0 | 65 | 5 | 72 | nord-ouest | id. |
| 20 | 724 | 15.5 | 10.2 | 12.8 | 65 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 21 | 721 | 14.0 | 12.1 | 13.1 | 75 | 5 | 155 | sud-ouest | assez fort |
| 22 | 726 | 11.0 | 6.9 | 8.9 | 50 | 5 | 50 | nord-ouest | faible |
| 23 | 730 | 11.0 | 5.8 | 8.4 | 64 | 5 | 30 | nord-ouest | id. |
| 24 | 726 | 15.0 | 7.0 | 11.0 | 55 | 5 | 107 | nord | id. |
| 25 | 726 | 15.1 | 9.9 | 12.5 | 59 | 5 | 20 | sud-ouest | id. |
| 26 | 725 | 17.5 | 7.3 | 12.4 | 83 | 5 | 65 | sud-ouest | assez fort |
| 27 | 727 | 14.5 | 7.9 | 11.2 | 54 | 5 | 20 | nord-ouest | id. |
| 28 | 726 | 16.9 | 3.2 | 10.1 | 40 | 3 | " | nord-est | faible |
| 29 | 728 | 18.2 | 8.4 | 13.3 | 71 | 5 | 7 | nord-est | id. |
| 30 | 728 | 18.0 | 10.7 | 14.3 | 50 | 5 | " | nord-est | id. |
| 31 | 731 | 19.9 | 10.5 | 15.2 | 77 | 5 | 260 | nord | id. |
| Totaux | 22.605 | 519.3 | 272.5 | 396.1 | 1792 | 131 | 125.9 | | |
| Moyennes | 729 | 16.7 | 8.9 | 12.8 | 58 | 4 | 41 | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juin 1894**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÉTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 731 | 24.2 | 6.3 | 15.2 | 30 | 0 | " | nord | faible |
| 2 | 733 | 26.5 | 8.8 | 17.6 | 44 | 0 | " | nord-ouest | assez fort |
| 3 | 731 | 28.7 | 8.9 | 18.8 | 46 | 2 | " | sud-est | faible |
| 4 | 732 | 29.8 | 9.1 | 19.4 | 37 | 2 | " | nord-est | id. |
| 5 | 728 | 24.0 | 13.9 | 18.9 | 54 | 3 | " | nord-est | id. |
| 6 | 725 | 28.5 | 15.5 | 22.0 | 34 | 4 | 142 | sud-ouest | id. |
| 7 | 732 | 17.1 | 10.9 | 13.9 | 62 | 3 | " | sud-ouest | assez fort |
| 8 | 736 | 20.7 | 11.3 | 16.0 | 42 | 1 | " | nord-est | faible |
| 9 | 731 | 20.3 | 11.3 | 15.8 | 45 | 1 | " | sud-ouest | id. |
| 10 | 734 | 23.0 | 12.0 | 17.5 | 72 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 11 | 734 | 18.2 | 9.0 | 13.6 | 55 | 5 | 7 | nord-ouest | assez fort |
| 12 | 735 | 18.1 | 9.0 | 13.5 | 62 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 13 | 735 | 16.2 | 8.0 | 12.1 | 42 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 14 | 737 | 19.9 | 10.1 | 15.0 | 43 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 15 | 737 | 21.0 | 8.1 | 14.5 | 36 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 16 | 737 | 22.5 | 9.5 | 16.0 | 44 | 4 | " | nord-ouest | faible |
| 17 | 735 | 25.0 | 12.6 | 18.8 | 43 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 18 | 735 | 20.1 | 9.0 | 14.6 | 53 | 4 | " | nord-ouest | assez fort |
| 19 | 737 | 21.3 | 14.2 | 17.8 | 70 | 3 | " | nord-ouest | faible |
| 20 | 736 | 23.2 | 11.2 | 17.2 | 40 | 1 | " | nord-est | id. |
| 21 | 737 | 26.0 | 11.0 | 18.5 | 37 | 0 | " | nord-est | id. |
| 22 | 735 | 28.3 | 14.0 | 21.1 | 41 | 0 | " | nord-est | id. |
| 23 | 735 | 28.2 | 17.0 | 22.6 | 58 | 5 | " | nord-est | id. |
| 24 | 735 | 26.5 | 18.0 | 22.2 | 47 | 0 | " | nord-est | id. |
| 25 | 736 | 28.8 | 14.8 | 21.7 | 51 | 0 | " | nord-est | id. |
| 26 | 734 | 32.8 | 16.8 | 24.7 | 44 | 0 | " | nord-est | id. |
| 27 | 729 | 34.0 | 18.1 | 26.1 | 35 | 2 | " | nord-est | id. |
| 28 | 729 | 30.0 | 18.3 | 24.1 | 49 | 3 | " | nord-est | id. |
| 29 | 733 | 31.0 | 16.2 | 23.6 | 60 | 5 | 175 | nord-est | id. |
| 30 | 735 | 26.5 | 16.5 | 21.5 | 71 | 5 | " | nord-est | id. |
| **Totaux** | 22.007 | 739.7 | 369.5 | 554.3 | 1447 | 76 | 324 | | |
| **Moyennes** | 733 | 24.7 | 12.3 | 18.5 | 48 | 2 | 11 | | |

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de juillet 1894

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 736 | 31.0 | 16.7 | 28.8 | " | 3 | " | nord-est | faible |
| 2 | 738 | 25.5 | 14.4 | 20.1 | 54 | 4 | " | nord-est | id. |
| 3 | 738 | 24.2 | 17.5 | 20.9 | 49 | 3 | " | ouest | id. |
| 4 | 735 | 24.0 | 8.9 | 16.4 | 47 | 4 | " | sud-est | id. |
| 5 | 732 | 30.0 | 13.9 | 22.0 | 37 | 2 | " | sud-est | id. |
| 6 | 733 | 33.0 | 18.1 | 25.5 | 29 | 1 | " | nord-est | id. |
| 7 | 736 | 34.9 | 17.6 | 26.3 | 30 | 4 | 10 | nord-est | id. |
| 8 | 737 | 25.1 | 16.5 | 20.8 | 59 | 4 | 17 | sud-est | id. |
| 9 | 739 | 28.0 | 16.3 | 22.1 | 42 | 1 | " | sud-est | id. |
| 10 | 725 | 28.2 | 17.7 | 23.0 | 48 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 11 | 729 | 29.3 | 12.8 | 21.0 | 43 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 12 | 730 | 24.2 | 11.4 | 17.8 | 40 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 13 | 728 | 26.0 | 12.6 | 19.3 | 39 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 14 | 731 | 24.0 | 13.0 | 18.5 | 52 | 4 | 70 | nord-ouest | id. |
| 15 | 736 | 19.0 | 13.9 | 16.4 | 56 | 5 | " | nord-ouest | assez fort |
| 16 | 738 | 24.2 | 15.8 | 20.0 | 40 | 4 | " | nord-ouest | faible |
| 17 | 737 | 25.0 | 16.8 | 20.9 | 45 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 18 | 733 | 26.0 | 17.9 | 21.8 | 43 | 1 | " | nord-ouest | assez fort |
| 19 | 734 | 27.0 | 18.9 | 22.9 | 70 | 4 | " | sud-ouest | faible |
| 20 | 734 | 24.3 | 9.2 | 21.7 | 41 | 0 | " | sud-est | id. |
| 21 | 732 | 29.2 | 12.0 | 20.7 | 36 | 0 | " | sud-est | id. |
| 22 | 729 | 33.2 | 17.0 | 25.1 | 54 | 2 | " | sud-est | id. |
| 23 | 727 | 32.0 | 17.0 | 24.5 | 43 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 24 | 730 | 19.4 | 12.8 | 16.1 | 85 | 5 | 130 | sud-ouest | id. |
| 25 | 734 | 22.0 | 12.9 | 17.4 | 57 | 4 | 121 | sud-est | id. |
| 26 | 734 | 26.5 | 13.8 | 20.1 | 47 | 0 | " | sud-est | id. |
| 27 | 732 | 30 | 15.6 | 22.8 | 38 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 28 | 730 | 30.5 | 17.0 | 23.8 | 42 | 3 | " | nord-ouest | assez fort |
| 29 | 735 | 18.0 | 15.8 | 16.9 | 72 | 5 | " | nord-ouest | faible |
| 30 | 736 | 21.1 | 14.8 | 17.8 | 55 | 2 | " | nord-est | id. |
| 31 | 735 | 21.5 | 14.5 | 18.0 | 45 | 3 | " | nord-est | id. |
| Totaux | 22.733 | 826.2 | 463.1 | 644.4 | 1468 | 90 | 348 | | |
| Moyennes | 733 | 26.7 | 15.0 | 20.8 | 47 | 3 | 11 | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'août 1894**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 732 | 26.5 | 11.1 | 18.8 | 33 | 1 | " | nord-est | faible |
| 2 | 733 | 29.2 | 14.2 | 21.7 | 40 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 3 | 732 | 27.5 | 14.8 | 21.1 | 77 | 5 | 220 | nord-ouest | id. |
| 4 | 733 | 20.5 | 11.2 | 15.8 | 45 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 5 | 736 | 25.8 | 11.8 | 18.8 | 45 | 1 | " | nord-ouest | id. |
| 6 | 735 | 30.0 | 14.1 | 22.1 | 49 | 3 | " | sud-est | id. |
| 7 | 734 | 22.4 | 16.6 | 19.5 | 73 | 5 | " | sud-est | id. |
| 8 | 735 | 21.2 | 14.0 | 17.6 | 50 | 0 | " | sud-est | id. |
| 9 | 735 | 27.0 | 13.8 | 20.4 | 70 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 10 | 736 | 20.0 | 14.8 | 17.4 | 50 | 5 | 12 | nord-ouest | id. |
| 11 | 737 | 18.5 | 13.9 | 16.2 | 54 | 5 | " | nord-ouest | assez fort |
| 12 | 739 | 23.0 | 10.7 | 16.8 | 37 | 0 | " | nord-est | faible |
| 13 | 737 | 24.9 | 10.8 | 17.8 | 35 | 0 | " | nord-est | id. |
| 14 | 735 | 26.0 | 14.5 | 20.2 | 50 | 2 | " | nord-est | id. |
| 15 | 729 | 26.9 | 12.0 | 19.4 | 52 | 1 | " | nord-ouest | id. |
| 16 | 733 | 16.5 | 10.0 | 13.2 | 77 | 5 | 45 | nord-ouest | id. |
| 17 | 735 | 22.0 | 7.5 | 14.8 | 45 | 3 | 52 | nord-ouest | id. |
| 18 | 736 | 23.2 | 10.2 | 16.7 | 35 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 19 | 737 | 27.8 | 12.0 | 19.9 | 45 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 20 | 736 | 21.9 | 10.2 | 15.6 | 43 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 21 | 734 | 24.1 | 12.8 | 18.4 | 42 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 22 | 730 | 28.5 | 11.0 | 19.7 | 40 | 2 | " | nord-est | assez fort |
| 23 | 730 | 30.6 | 19.2 | 24.9 | 52 | 2 | 38 | sud-est | faible |
| 24 | 732 | 30.8 | 17.0 | 23.8 | 53 | 3 | " | sud-est | id. |
| 25 | 730 | 30.8 | 17.7 | 24.2 | 39 | 4 | " | sud-est | id. |
| 26 | 732 | 33.9 | 16.0 | 24.9 | 55 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 27 | 734 | 25.1 | 14.2 | 19.7 | 53 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 28 | 732 | 30.5 | 16.0 | 23.2 | 47 | 1 | " | sud-est | id. |
| 29 | 733 | 32.5 | 17.0 | 24.7 | 31 | 0 | " | sud-est | id. |
| 30 | 734 | 33.8 | 15.5 | 29.6 | 48 | 1 | " | nord-est | id. |
| 31 | 734 | 31.5 | 18.0 | 29.9 | 39 | 0 | 118 | nord-est | id. |
| **Totaux** | 22.750 | 810.0 | 422.6 | 616.0 | 1502 | 78 | 485 | | |
| **Moyennes** | 734 | 26.1 | 13.8 | 20 | 48 | 2 | 15 | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de septembre 1894**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÉTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 734 | 35.0 | 17.8 | 26.4 | 32 | 2 | " | sud-est | faible |
| 2 | 732 | 35.3 | 18.9 | 27.1 | 42 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 3 | 730 | 23.2 | 17.8 | 20.5 | 61 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 4 | 733 | 22.0 | 13.9 | 17.9 | 50 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 5 | 733 | 23.0 | 9.0 | 16.0 | 43 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 6 | 735 | 19.0 | 9.0 | 14.0 | 54 | 0 | " | nord-est | id. |
| 7 | 739 | 25.7 | 5.5 | 15.6 | 31 | 0 | " | nord-est | id. |
| 8 | 736 | 20.8 | 9.7 | 15.2 | 30 | 3 | " | nord-est | id. |
| 9 | 734 | 24.0 | 13.0 | 18.5 | 66 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 10 | 735 | 16.0 | 8.5 | 12.2 | 46 | 5 | 97 | nord-ouest | assez fort |
| 11 | 734 | 19.1 | 6.0 | 12.5 | 41 | 3 | " | nord-est | id. |
| 12 | 732 | 21.0 | 9.1 | 15.0 | 48 | 1 | " | sud-ouest | faible |
| 13 | 733 | 22.5 | 11.3 | 16.9 | 34 | 5 | 30 | sud-ouest | id. |
| 14 | 733 | 21.6 | 10.4 | 15.5 | 78 | 5 | 50 | sud-ouest | assez-fort |
| 15 | 735 | 14.0 | 10.8 | 12.4 | 60 | 5 | 52 | sud-ouest | faible |
| 16 | 734 | 20.0 | 7.9 | 13.9 | 56 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 17 | 733 | 20.5 | 7.0 | 13.7 | 42 | 0 | " | nord-est | id. |
| 18 | 733 | 26.0 | 9.1 | 17.5 | 30 | 3 | " | sud-est | id. |
| 19 | 735 | 26.6 | 11.0 | 18.8 | 28 | 0 | " | sud-est | assez fort |
| 20 | 734 | 28.0 | 10.5 | 19.2 | 33 | 2 | " | sud-est | faible |
| 21 | 733 | 29.0 | 14.8 | 21.9 | 34 | 1 | " | sud-est | id. |
| 22 | 732 | 27.2 | 16.1 | 21.6 | 47 | 3 | 8 | sud-est | id. |
| 23 | 729 | 27.2 | 11.0 | 19.1 | 27 | 0 | " | sud-est | id. |
| 24 | 726 | 28.0 | 17.0 | 22.5 | 50 | 1 | " | sud-ouest | id. |
| 25 | 727 | 26.5 | 12.3 | 19.4 | 26 | 1 | 18 | sud-ouest | id. |
| 26 | 733 | 30.0 | 12.8 | 21.4 | 38 | 3 | " | sud-est | id. |
| 27 | 735 | 24.5 | 13.8 | 19.1 | 42 | 3 | " | sud-est | id. |
| 28 | 735 | 27.3 | 9.9 | 18.6 | 23 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 29 | 736 | 27.8 | 14.0 | 20.9 | 52 | 4 | " | nord-ouest | assez-fort |
| 30 | 738 | 22.5 | 7.5 | 15.0 | 50 | 4 | 64 | nord-ouest | id. |
| 31 | | | | | | | | | |
| Totaux | 22.001 | 733.3 | 345.4 | 540 | 1294 | 80 | 319 | | |
| Moyennes | 733 | 24.4 | 11.5 | 18.7 | 43 | 3 | 10 | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'octobre 1894**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 735.3 | 14.9 | 5.0 | 9.9 | 36 | 5 | " | sud-ouest | assez fort |
| 2 | 734.0 | 13.8 | 7.5 | 11.2 | 73 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 3 | 731.1 | 13.4 | 8.5 | 10.9 | 61 | 3 | " | nord-ouest | faible |
| 4 | 731.3 | 15.0 | 9.0 | 12.0 | 63 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 5 | 729.1 | 14.5 | 4.9 | 9.7 | 53 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 6 | 728.4 | 19.0 | 2.8 | 10.9 | 49 | 0 | " | sud-ouest | id. |
| 7 | 730.1 | 23.0 | 6.2 | 14.6 | 40 | 2 | " | sud-est | id. |
| 8 | 732.0 | 24.5 | 7.5 | 16.0 | 34 | 1 | " | sud-ouest | id. |
| 9 | 734.0 | 26.1 | 12.8 | 19.4 | 40 | 0 | " | sud-est | id. |
| 10 | 736.8 | 25.5 | 9.4 | 17.5 | 36 | 0 | " | sud-est | id. |
| 11 | 735.9 | 26.0 | 9.5 | 17.7 | 39 | 0 | " | nord-est | id. |
| 12 | 733.9 | 25.0 | 9.0 | 17.0 | 39 | 0 | " | nord-est | id. |
| 13 | 733.8 | 26.0 | 9.8 | 17.9 | 37 | 0 | " | nord-est | id. |
| 14 | 731.0 | 24.8 | 9.0 | 16.9 | 41 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 15 | 730.1 | 23.8 | 9.9 | 16.8 | 58 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 16 | 731.0 | 15.0 | 3.8 | 9.4 | 33 | 1 | " | nord-ouest | id. |
| 17 | 727.2 | 13.8 | 5.1 | 9.4 | 47 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 18 | 722.0 | 18.0 | 9.0 | 13.5 | 62 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 19 | 720.5 | 20.0 | 6.5 | 13.2 | 55 | 4 | " | nord-est | id. |
| 20 | 720.3 | 21.9 | 10.0 | 15.9 | 49 | 5 | 72 | sud-est | id. |
| 21 | 731.7 | 20.0 | 4.0 | 12.0 | 46 | 4 | " | sud-est | id. |
| 22 | 732.0 | 23.0 | 4.0 | 13.5 | 36 | 3 | " | sud-est | id. |
| 23 | 733.0 | 24.3 | 9.8 | 17.0 | 45 | 3 | " | sud-est | id. |
| 24 | 727.1 | 22.0 | 8.8 | 15.4 | 78 | 5 | 18 | sud-est | id. |
| 25 | 719.9 | 20.0 | 12.2 | 16.1 | 68 | 4 | 60 | sud-est | id. |
| 26 | 726.8 | 22.5 | 8.0 | 15.2 | 54 | 3 | " | sud-est | id. |
| 27 | 728.8 | 24.8 | 13.0 | 18.9 | 60 | 3 | 150 | sud-est | id. |
| 28 | 731.9 | 19.2 | 7.9 | 13.5 | 53 | 2 | " | sud-est | id. |
| 29 | 734.1 | 18.1 | 7.8 | 12.9 | 50 | 2 | " | nord-est | id. |
| 30 | 733.4 | 18.1 | 6.0 | 12.1 | 43 | 2 | " | nord-est | id. |
| 31 | 734.8 | 20.1 | 4.8 | 12.4 | 44 | 0 | " | nord-est | id. |
| Totaux | 22.641.3 | 636.1 | 241.5 | 438.8 | 1522 | | 31.0 | | |
| Moyennes | 730.4 | 20.5 | 7.8 | 14.2 | 49 | | " | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois novembre 1894**

| DATES | Baromètre réduit à 0° | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 733.5 | 20.0 | 9.0 | 14.5 | 44 | 2 | " | sud-est | faible |
| 2 | 733.0 | 21.0 | 8.0 | 14.5 | 48 | 3 | " | sud-est | id. |
| 3 | 730.9 | 19.5 | 9.0 | 14.2 | 60 | 2 | " | sud-est | id. |
| 4 | 735.8 | 16.0 | 4.0 | 10.0 | 68 | 5 | 8 | nord-ouest | id. |
| 5 | 734.9 | 18.6 | 4.5 | 11.5 | 31 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 6 | 735.5 | 19.0 | 5.2 | 12.1 | 50 | 1 | " | sud-est | id. |
| 7 | 733.5 | 19.2 | 6.0 | 12.6 | 49 | 3 | " | sud-est | id. |
| 8 | 734.0 | 19.0 | 6.1 | 12.5 | 65 | 5 | 163 | sud-ouest | id. |
| 9 | 731.1 | 14.3 | 10.8 | 12.1 | 81 | 5 | 31 | sud-ouest | assez fort |
| 10 | 732.9 | 11.0 | 7.9 | 9.4 | 64 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 11 | 733.5 | 17.1 | 11.6 | 14.3 | 45 | 4 | " | sud-est | faible |
| 12 | 721.5 | 19.0 | 5.0 | 12.0 | 25 | 3 | " | sud-ouest | assez fort |
| 13 | 732.7 | 23.2 | 5.9 | 14.5 | 66 | 5 | 193 | sud-ouest | faible |
| 14 | 726.2 | 11.8 | 1.7 | 6.8 | 59 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 15 | 724.6 | 14.5 | 8.0 | 11.2 | 87 | 5 | " | sud-est | id. |
| 16 | 732.1 | 10.5 | 5.9 | 8.2 | 69 | 5 | 98 | sud-est | id. |
| 17 | 733.4 | 11.6 | 2.5 | 7.1 | 60 | 1 | 10 | sud-est | id. |
| 18 | 733.8 | 14.0 | 2.7 | 8.3 | 74 | 3 | " | sud-est | id. |
| 19 | 738.8 | 13.3 | 3.4 | 8.3 | 66 | 4 | " | sud-est | id. |
| 20 | 738.2 | 15.1 | 5.5 | 10.3 | 58 | 0 | " | sud-est | id. |
| 21 | 740.2 | 15.3 | 2.0 | 8.7 | 62 | 1 | " | sud-est | id. |
| 22 | 736.5 | 14.0 | 4.0 | 9.0 | 86 | 3 | " | sud-est | id. |
| 23 | 733.2 | 17.2 | 1.2 | 9.2 | 71 | 2 | " | nord-est | id. |
| 24 | 731.8 | 12.2 | 4.5 | 8.3 | 50 | 0 | " | nord-est | id. |
| 25 | 730.0 | 13.3 | 1.6 | 7.4 | 52 | 2 | " | nord-est | id. |
| 26 | 730.8 | 12.4 | 4.8 | 7.6 | 77 | 5 | " | nord-est | id. |
| 27 | 732.0 | 7.5 | 1.2 | 4.3 | 88 | 5 | 37 | nord-ouest | id. |
| 28 | 733.9 | 8.8 | 0.0 | 4.4 | 75 | 4 | 39 | sud-ouest | id. |
| 29 | 733.4 | 4.5 | 1.1 | 2.8 | 85 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 30 | 735.3 | 4.5 | 2.0 | 3.2 | 80 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| | | | | | | | | | id. |
| Totaux | 21.982 | 437.4 | 145.1 | 289.3 | 1895 | 97 | 579 | | |
| Moyennes | 730.3 | 14.6 | 4.8 | 9.7 | 63 | 3 | 10 | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de décembre 1894**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÈTRE Humidité relative | État du ciel | Pluie o. neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 733.6 | 5.3 | 2.3 | 3.8 | 80 | 5 | " | nord-est | faible |
| 2 | 730.8 | 5.0 | -3.2 | 0.9 | 90 | 1 | " | sud-est | id. |
| 3 | 726.0 | 8.8 | -2.1 | 3.3 | 40 | 0 | " | sud-est | id. |
| 4 | 725.2 | 12.7 | 1.8 | 7.8 | 40 | 3 | " | sud-est | id. |
| 5 | 727.6 | 11.8 | 0.4 | 6.1 | 67 | 4 | " | sud-est | id. |
| 6 | 731.9 | 12.2 | 1.0 | 6.6 | 76 | 5 | " | sud-est | id. |
| 7 | 730.3 | 8.6 | 3.0 | 5.8 | 71 | 5 | " | sud-est | id. |
| 8 | 732.9 | 10.0 | 3.2 | 6.6 | 58 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 9 | 731.0 | 12.2 | 1.5 | 6.7 | 59 | 1 | 10 | sud-est | id. |
| 10 | 732.8 | 10.5 | -2.1 | 4.3 | 47 | 0 | " | sud-est | id. |
| 11 | 734.0 | 12.8 | -0.5 | 6.3 | 45 | 0 | " | sud-est | id. |
| 12 | 737.9 | 12.9 | 1.5 | 7.2 | 74 | 5 | 5 | nord-ouest | id. |
| 13 | 739.0 | 6.0 | 5.0 | 5.5 | 89 | 5 | 70 | nord-ouest | id. |
| 14 | 739.9 | 12.0 | -0.1 | 6.1 | 60 | 0 | " | sud | id. |
| 15 | 741.0 | 13.0 | 1.2 | 7.1 | 47 | 5 | " | nord-ouest | assez fort |
| 16 | 740.8 | 10.8 | 0.4 | 5.6 | 50 | 3 | 10 | nord-ouest | id. |
| 17 | 739.0 | 12.0 | 3.2 | 7.6 | 60 | 0 | " | ouest | faible |
| 18 | 734.2 | 12.5 | 0.3 | 6.4 | 62 | 3 | " | nord-est | id. |
| 19 | 733.1 | 14.3 | 4.6 | 9.4 | 65 | 5 | 49 | sud-ouest | assez-fort |
| 20 | 732.2 | 7.5 | 3.0 | 5.2 | 67 | 5 | 38 | sud-ouest | id. |
| 21 | 734.0 | 6.0 | 3.0 | 4.5 | 64 | 4 | 223 | sud-ouest | faible |
| 22 | 735.1 | 12.2 | 1.0 | 5.6 | 56 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 23 | 737.2 | 10.3 | 3.1 | 6.7 | 55 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 24 | 739.7 | 9.4 | -1.0 | 4.2 | 88 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 25 | 740.0 | 8.1 | 5.2 | 6.7 | 87 | 5 | 68 | ouest | id. |
| 26 | 743.0 | 8.0 | 1.0 | 4.5 | 88 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 27 | 741.3 | 6.2 | 0.4 | 3.3 | 67 | 5 | " | ouest | assez-fort |
| 28 | 742.9 | 5.7 | 2.6 | 4.1 | 57 | 3 | 25 | nord-ouest | id. |
| 29 | 733.5 | 8.1 | -2.0 | 3.1 | 53 | 4 | 190 | nord-ouest | fort |
| 30 | 722.2 | 5.3 | 3.4 | 4.3 | 85 | 5 | 25 | sud-ouest | id. |
| 31 | 718.8 | 2.1 | -2.0 | 0.0 | 74 | 4 | 135 | sud-ouest | faible |
| Totaux | 22.760 | 284.0 | 119 | 165.3 | 2.015 | 107 | 84.8 | | |
| Moyennes | 734 | 9.1 | 3.9 | 5.3 | 6.5 | 4 | 2.7 | | |

Digitized by Google

# RÉSUME

# DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1894

---

## RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1892-1893-1894

**Baromètre.** — La plus forte pression barométrique, 745, a été constatée le 4 février, par un vent de N. O. La plus faible, 718, a été constatée le 5 janvier, par un vent de S. O.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1892 : 728,2 | 1893 : 730,5 | 1894 : 731,0

**Thermomètre.** — La température la plus élevée, + 35°3, a été observée le 2 septembre; la plus basse, — 9°, a été observée le 4 janvier 1894.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1892 : 12° 9 | 1893 : 13° 1 | 1894 : 12° 6

L'année 1894 a été plus froide que les années 1892 et 1893.

Jours de Gelée. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 17 jours en janvier, 6 jours en février, 1 jours en mars et 8 jours en décembre. Total . . . . 32 jours.

En 1892, le nombre de jours de gelée a été de 54 jours.
En 1893, — — — — 38 —

**Hygrométrie.** — Le degré d'humidité de l'air est déduit des observations du psychromètre.

Le maximum d'humidité, 90, a été constaté, en 1894, le 2 décembre, par vent de S. E.

Le minimum, 23, a été observé le 28 septembre, par vent de N. O.

La moyenne hygrométrique de 1894 a été de 53.

**État du ciel.** — Les 365 jours des années 1892, 1893 et 1894 se composent ainsi qu'il suit :

| | Jours beaux | Nuageux | Couverts |
|---|---|---|---|
| 1892 | 93 | 129 | 144 |
| 1893 | 96 | 91 | 178 |
| 1894 | 91 | 99 | 175 |

Digitized by Google

**Pluie.** — Le pluviomètre a reçu, pendant l'année 1894, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 738m 0. Le nombre de jours de pluie ou neige a été de 98.

Le mois le plus pluvieux a été le mois d'avril, pendant lequel il a plu 17 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois de juin, pendant lequel il n'a plu que 3 jours.

Totaux comparés des trois dernières années :

| | 1892 | 1893 | 1894 |
|---|---|---|---|
| Jours de pluie : | 144 | 108 | 98 |
| Hauteur de pluie : | 833,5 | 512,3 | 738 |

**Vents.** — En 1894, le vent dominant a été le N. O., qui a soufflé 126 jours, puis le S. E. qui a soufflé 74 jours, et le N. E., qui a soufffé 73 jours et enfin le S. O. qui a soufflé 63 jours.

A Saint-Gaudens, le vent du Nord n'a soufflé que 10 jours, le vent d'Ouest 13 jours, et le vent Sud 2 jours seulement.

Digitized by Google

# LES PREMIERS AGES DE LUCHON[1]

SOMMAIRE

Avant-propos. — Période préhistorique. — Période Gallo-Romaine : Avant-propos ; 1. Ilixon ; 2. Annibal à Luchon ; 3. Pompée ; 4. Auguste ; 5. trois Empereurs : Septime Sévère, Valérien et Gallien ; 6. Secundinus et Fabia Festa ; 7. fin de l'Ère gallo-romaine. — Période du Moyen Age : 8. les Sarrazins, Chartes ; 9. premiers Apôtres des Garumnes ; 10. les Templiers.

## Les premiers âges de Luchon

Sous ce titre, nous allons présenter aux lecteurs de la *Revue du Comminges* une histoire monographique de Luchon, en faisant défiler sous leurs yeux les personnages illustres qui ont habité ou visité notre station dans les temps passés. A ceux qui trouveront étrange cette façon d'écrire l'histoire, nous ferons observer que ce sont les grands hommes qui font les grands faits, et que l'événement le plus vulgaire a son prix quand il se rapporte à un héros.

Le territoire de Salone produit d'excellentes laitues : le monde l'ignorerait à jamais si Dioclétien ayant abdiqué l'Empire, n'eût, de ses mains impériales, exercé le jardinage. Que les thermes de Lixon aient fleuri dans l'antiquité, c'est un fait heureux à constater, mais parfaitement indifférent. Seulement, qu'à l'occasion de ces thermes vous me citiez Annibal, le grand Pompée, l'Itinéraire d'Antonin, ou un passage de Strabon, je répéterai la formule sacramentelle : « Continuez, votre discours m'intéresse. »

1. En publiant ce travail qui lui a paru présenter un véritable intérêt, la Direction de la *Revue* fait cependant ses réserves sur certaines des données historiques présentées par l'auteur et qui peuvent fournir matière à controverse.

C'est le cas de rappeler la déclaration faite dans l'avant-propos de nos premières publications ; elle n'est autre que l'article 10 de nos statuts : « Chaque publication est faite au nom et sous la responsabilité de son auteur. »

Quant aux droits de la critique historique, nul ne pouvait songer à les méconnaître et ils demeureront toujours intacts au profit de la vérité dont la recherche persévérante et sincère est le but de notre Société des Etudes. A. C.



Digitized by Google

Chronologiquement, le sujet se divise naturellement en trois périodes d'une longueur inégale, mais dont la plus courte n'est pas la moins intéressante. Ces trois périodes sont : 1° la période préhistorique, 2° la période gallo-romaine, 3° la période du moyen âge.

## PÉRIODE PRÉHISTORIQUE

Nous avons peu de chose à dire sur cette période, qui cependant a la propriété de passionner le monde archéologique. Grâce à quelques savants de la région — et parmi eux il convient de citer principalement le Dr Garrigou, — on est bien convaincu aujourd'hui que Luchon est situé sur le lit d'un ancien lac comblé par des atterrissements. Ce lac couvrait l'emplacement actuel de la ville et s'étendait jusqu'au village de Cier.

« C'est là, dit Lambron, dans son remarquable ouvrage « sur les Pyrénées, que commence le bassin de Luchon « entièrement formé de terrains d'alluvion, cause bien « naturelle de sa merveilleuse fertilité. L'étude archéolo- « gique de la disposition de ce bassin démontre en effet « qu'il forma autrefois un des grands lacs des Pyrénées « et fut mis à sec par la rupture du barrage naturel « placé à l'entrée de la gorge de Cier, rupture due à l'ac- « tion destructive et incessante des eaux, comme celle de « la chaussée du lac de Héas, près de Gavarnie, qui, en « 1788, causa tant de désastres dans les vallées de Gèdre « et de Luz. »

A l'époque si lointaine et imprécise où la vallée de Luchon n'était qu'une vaste nappe d'eau, il est certain que les hauteurs étaient habitées par une race d'hommes primitifs : témoins, les nombreux villages que l'on voit encore suspendus à des hauteurs presque inaccessibles, et où les habitants continuent à séjourner sans autre raison que l'amour du sol où ont vécu leurs aïeux.

Voilà donc un premier point acquis.

Digitized by Google

Un autre point, élucidé depuis peu (1865), c'est que les autochtones de l'époque préhistorique appartenaient à une race extraordinairement vigoureuse : nous en avons la preuve manifeste dans les divers monuments mégalithiques dispersés dans les vallées du canton, et notamment dans les groupes de cromlechs de Baren et de l'Espiaux, signalés et décrits par MM. Fourcade, Gourdon et Sacaze, où l'on trouve des blocs de pierre, groupés dans un ordre symétrique, qui ont jusqu'à 58 mètres cubes. Comment s'y étaient pris ces hommes primitifs, qui ne connaissaient pas l'usage du fer, pour mouvoir ces masses gigantesques ? De quel levier se servaient-ils pour soulever des poids de 100.000 kilos ?

Ces questions, insolubles peut-être, stimulent le zèle des archéologues, que rien ne rebute et qui vont faisant chaque année de nouvelles découvertes.

En 1870, MM. Fourcade et le comte de Chasteigner déterraient dans la grotte de Saint-Mamet des silex taillés, des flèches, une hachette polie et des fragments de poterie noire datant de l'époque néolithique.

En 1865, c'étaient Fourcade et Fadeuilhe qui mettaient à jour, dans le village de Garin, des sépultures à incirations datant de l'époque préhistorique.

En 1873, M. Chaplain-Duparc découvrait, dans la vallée d'Oô, des cromlechs souterrains dont l'un contenait une urne funéraire.

En 1875 et 1876, c'étaient M. Edouard Piette, et encore Gourdon et Sacaze déjà nommés, qui fouillaient la montagne de l'Espiaux et y trouvaient des alignements de pierre absolument remarquables et de la plus haute curiosité.

Ces premiers résultats ont puissamment encouragé les savants, et nul doute que, grâce à la propagande féconde de la Société des études du Comminges, de nouvelles découvertes ne viennent jeter un jour nouveau dans la nuit des temps passés et permettre de rétablir l'histoire de Luchon préhistorique.

Digitized by Google

# PÉRIODE GALLO-ROMAINE

Voilà donc le bilan, hélas! bien court, de la période dite préhistorique. Heureusement, nous allons être un peu plus favorisés avec la période romaine et gallo-romaine, bien que les documents soient encore vagues, isolés et souvent incertains. Il est bien constant que la vallée de Luchon, ce canton reculé des Gaules, a subi la double conquête des anciens maitres du monde : la conquête par les armes et la conquête par les idées et le génie de Rome. On en verrait des preuves plus absolues l'une que l'autre dans la langue du pays, dans les dénominations ethniques, dans les monuments latins exhumés du sol. Comment rattacher l'édifice à l'architecte et le fait à son auteur, si ce n'est par de vagues traditions, par des légendes ou par des textes douteux retournés en cent façons chez les commentateurs? Ce léger fil, est-il possible de le retrouver et de le rendre visible[1]? C'est ce que nous allons essayer de résoudre.

## 1. Ilixon

A tout seigneur tout honneur! Fidèles à l'esprit de ce vieux dicton, nous commencerons par le dieu Ilixon; aussi bien, cette divinité n'est-elle pas autant étrangère au sujet qu'on serait porté à le croire.

Toute histoire commence par la fable; toute nation un peu ancienne a son berceau entouré de mythes légendaires. Avant d'entrer de plein pied dans les événements authentiques, il faut passer par la légende.

1. A cette occasion, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret qui est un vœu : Il n'y a pas à Luchon d'archives sérieuses. Ceux qui désirent écrire sur la station sont réduits à parcourir à grands frais certaines villes du Midi et les bibliothèques publiques. C'est là que sont dispersés les manuscrits ou les ouvrages concernant la ville. Il serait si simple de colliger ces documents et de les mettre à la disposition des amateurs. Les indigènes verraient là les titres de leur antique prospérité, et les historiographes viendraient y puiser abondamment.

Digitized by Google

Ce n'est pas que le dieu Ilixon n'ait existé réellement, ou, pour mieux parler, qu'il n'y ait eu un pays placé sous le patronage d'une déité de ce nom. De l'avis de tous les étymologistes, le mot Luchon n'est qu'un dérivé corrompu de cet autre mot *Ilixon*[1]. On a trouvé au pied de Superbagnères, aux lieux mêmes où s'élèvent les thermes modernes, plusieurs autels votifs qui lui étaient dédiés. Ces monuments, dont nous reproduisons les principales inscriptions à la fin de ce chapitre, sont d'origine gallo-romaine ; ils furent sans doute placés là par la piété des malades reconnaissants. Il est si facile d'établir la filiation, entre la dénomination actuelle de notre station thermale et celle du protecteur que lui avaient donné les Celtes, que tout commentaire en sens inverse serait même de mauvais goût.

Qu'était-ce donc que ce dieu Ilixon?

Est-ce un personnage de l'Olympe celtique, un membre de la divine famille à laquelle appartenait Teutatès?

En arrivant dans le pays, les autochtones de la vallée de la Pique ont-ils choisi, dans leur paradis, un patron quelconque pour lui confier la garde de leurs foyers? Était-ce la déité particulièrement invoquée par leur tribu?

Je n'entends pas résoudre cet insoluble problème ; il a trop peu d'importance et ce serait perdre son temps et rabaisser le travail que de le faire servir à ces infiniment petits. Je veux simplement poser la question.

Une autre hypothèse se présente d'elle-même qui n'est pas dépourvue de vraisemblance et qui, jusqu'à un certain point, s'accorde avec la première. Nos lecteurs en jugeront.

On sait aujourd'hui, de par la critique historique, quelle est l'origine des rois et des dieux. César se disait issu de

1. C'est à tort que certains épigraphistes écrivent indifféremment Lixon et Ilixon. Voici du reste l'opinion de Julien Sacaze dont la compétence est incontestable : « Le mot de Lixon ne figure dans aucune inscription authentique. Celui d'Ilixon doit seul rester dans la liste mythologique des Pyrénées et les linguistes ne doivent plus citer Lixon comme un exemple d'aphérèse. La divinité éponyme de Luchon se nomme Ilixon et non Lixon. *L* est devenu la lettre initiale par la chute de l'*I* comme *Llerda* est devenu *Lerida*.

Digitized by Google

Vénus par ses aïeux, et les flatteurs de Louis XIV lui donnaient pour aïeul Francus, ce qui aurait établi, entre les deux Césars, une espèce de parenté. Que l'un et l'autre aient ajouté foi à ces bizarres généalogies, ce serait faire tort à leur grand bon sens que de le croire.

Le premier roi, Voltaire l'a dit, fut un soldat heureux, et le premier dieu *(bien entendu que je parle ici des dieux mythologiques)* fut un mortel plus ou moins illustre, divinisé par ses semblables après sa mort.

Or, pour en revenir à Ilixon, ne serait-il pas l'introducteur des Celtes dans la vallée de la Pique, un chef de clan habile et heureux, auquel ses sujets, ou plutôt leurs descendants, auraient décerné les honneurs divins? Dans les grandes migrations gauloises, ce serait lui qui aurait donné des foyers à sa tribu et qui l'aurait installée dans ce coin des Gaules, leur patrie définitive.

Nos lecteurs conviendront sans peine qu'on ne pouvait ne pas produire cette version explicative. Je l'ai d'ailleurs discutée avec plusieurs archéologues qui en ont spontanément reconnu le bien fondé.

C'est à ce seul titre que Ilixon, personnage légendaire et cariatide fantastique avant les héros réels, mérite de prendre place parmi les hommes illustres de la station.

Le lieu qu'avaient choisi les indigènes pour rendre leur culte à Ilixon (héros immortalisé après coup ou divinité primitive, n'importe) était admirablement choisi; le sanctuaire occupait la seule place qu'il dût occuper, au pied de Superbagnères, vers l'endroit où les eaux thermales sourdent de terre. C'est là, et là seulement, que les aborigènes établirent le sanctuaire. Là, s'élevait le dolmen, la pierre sacrée où ils venaient faire les sacrifices à leur génie particulier. Des pentes boisées de la montagne, il veillait sans cesse, présidant à l'invisible travail de la terre, conduisant les sources vers leur éternelle issue. Avec leur instinct, les indigènes durent comprendre que là étaient et la fortune de la vallée et le salut des malades, pour un avenir indéterminé.

Digitized by Google

C'est Superbagnères qui fait Luchon ; le dernier n'existerait pas sans le premier : supprimer l'un c'est détruire l'autre.

Supposez, en effet, que le dieu Ilixon, irrité par les méfaits de ses adorateurs, cesse de remplir son office et que les eaux se perdent dans l'intérieur de la terre, vous voyez d'ici tout le désastre. Il ne resterait qu'une vallée, magnifique sans doute, mais n'offrant à l'habitant que des ressources insuffisantes. La beauté des sites ne laisserait aux intéressés qu'une pauvre consolation et qu'un attrait insuffisant aux malades.

Honneur donc à Superbagnères et à Ilixon ! Si d'une main ils prennent le soleil aux Luchonnais, de l'autre ils leur donnent des millions. L'on est un peu plus riche et l'on ne s'en porte guère plus mal. Si Ilixon, fut le premier à découvrir les sources et à peupler le pays, qu'on ne me sache pas mauvais gré de le faire figurer en tête de la liste.

Cela dit, nous n'aurions garde de ne pas indiquer ici (d'après Castillon d'Aspet, auteur d'un ouvrage sur Luchon) une étymologie curieuse du mot Ilixon, qui fera peut-être comprendre pourquoi la vallée de la Pique fut placée sous cette invocation.

Dans l'idiôme celtique, *Li* et *Lis* veut dire *eau*; de *Li* s'est formé *Lixo*, eau chaude.

Si l'on ouvre Ducange *(Gloss. ad verbum Lixo)*, on trouvera même que du radical celtique sont dérivés plusieurs vocables latins, tels que *Lex*, lessive et *Lexivia*, cendres lessivées [1].

Ainsi, outre l'identité qui semble exister entre le terme *lixo*, eau chaude, et celui de *Lixo* divinité tutélaire de Luchon, il faut encore observer une grande analogie entre le sens de l'un et la nature des attributions de l'autre. Que conclure, sinon que Ilixon est une déité

1. Le nom de Lès, ville d'eaux thermales dans le val d'Aran (en latin *Lexis*) parait bien avoir cette provenance.

Digitized by Google

locale et que, sous cette personnification, nos aïeux adoraient les sources de Superbagnères?

Notre travail serait incomplet si nous ne présentions pas à nos lecteurs, comme pièces justificatives, un aperçu des 5 autels votifs consacrés au dieu Ilixon qui existent encore en France.

1° Cippe trouvé dans les ruines des anciens thermes et déposé au musée de Toulouse :

ILIXONI
DEO
SECVNDI
NVS-VER
ECVNDI. f.

Lisez: *Ilixoni Deo Secundinus Verecundi filius.*

« Au Dieu Ilixon, Secundinus, fils (ou esclave) de Verecundinus ».

Cet autel, ayant été mutilé, ne possède plus les sigles V. S. L. M qui, disons-le une fois pour toutes, se retrouvent dans tous les autels votifs.

2° Cippe trouvé dans les ruines des anciens thermes et déposé au musée de Beauvais :

ILIXONI
DEO
FAB. FESTA
V. S. L. M.

Lisez: *Ilixoni Deo Fabia Festa votum solvit liberata morbo.*

« Au dieu Ilixon, Fabia Festa acquitte son vœu, délivrée de son mal. »

3° et 4°. Deux autres cippes, moins complets et moins intéressants que les deux premiers, sont déposés l'un dans la collection d'Agos et l'autre dans la collection Sacaze.

5° Le cinquième et dernier cippe a été vendu à la ville

Digitized by Google

de Luchon, par M. Caze père, et se trouve dans une niche dominant la porte de l'établissement ; il porte l'inscription suivante :

DEO
LIXONI
FLAVIA RUFI
F. PAVLINA
V. S. L. M.

Lisez : *Deo Lixoni Flaviani Rufi Filia Paulina votum solvit liberata morbo.*

« Au Dieu Lixon, Pauline, fille de Flavianus Rufus, acquitte son vœu, délivrée de son mal. »

Au sujet de ce dernier cippe, le docteur Lambras écrit : « Je n'ai pu savoir de M. Caze comment il est venu en sa « possession ; je ne connais donc rien de sa réelle antiquité.

Julien Sacaze est encore plus catégorique et voici son appréciation :

« Quant au cippe trouvé à Baren et placé dans une « petite niche au dessus de la porte principale de l'éta- « blissement, l'inscription qu'il porte n'est pas authenti- « que et l'on connaît le faussaire V. C. »

## 2. Annibal à Luchon

Dans la galerie des visiteurs illustres de Luchon, la figure qui se présente d'abord est celle d'un Africain, et des plus fameux s'il vous plaît. Le premier visiteur en date ne sera pas le moindre sous le rapport de la célébrité. Annibal à Luchon ! Voilà sans doute une étrange chose ! A vingt siècles de distance, un chroniqueur s'avise un beau jour d'écrire un chapitre obscur des destinées de son pays, et le premier nom qui lui tombe sous la main est un nom universellement classique. Quoi qu'en pense la critique, je m'en félicite d'abord, même avant de m'informer si l'histoire viendra confirmer la tradition.

Rappelons en quelques mots, pour ceux de nos lec-

Digitized by Google

teurs qui ont perdu de vue leur histoire, la phase principale de la vie d'Annibal.

« Fils d'Amilcar Barca, Annibal naquit à Carthage, l'an « 247 av. J.-C. Encore enfant, sous les yeux et sur les « ordres de son père, il jura sur les autels une haine « éternelle aux Romains. Il conçut et exécuta le projet, « alors si hardi, de traverser la mer et d'aller du fond de « l'Espagne, à travers les peuples hostiles de l'Ibérie et de « la Gaule, à travers les neiges et les précipices des Pyré- « nées et des Alpes, attaquer Rome dans Rome. Quatre- « vingt mille hommes le suivirent au départ. Vingt mille « seulement mirent avec lui le pied sur le sol de l'Italie. « Avec cette poignée de soldats, il força les alliés à se « détacher de Rome, par les promesses, les menaces ou « l'extermination. Il écrasa les Romains eux-mêmes au « Tessin, à la Trébie, au lac Thrasimène, à Cannes, à « Cannes surtout où Rome perdit cinquante mille hom- « mes et d'où il envoya à Carthage, pour bulletin de la « journée, deux boisseaux de bagues d'or prises sur les « cadavres des chevaliers. On dit que ce jour-là eût été le « dernier des Romains, si le Carthaginois eût marché sur « Rome. C'est une erreur : le génie de Rome était plus « fort que celui de Carthage. »

Arrêtons là notre citation empruntée à B. Barbé, et précisons l'époque où Annibal visita Luchon.

Nous avons dit qu'à la tête de quatre-vingt mille hommes l'illustre Carthaginois traversa l'Espagne du Sud au Nord. Il s'arrêta devant Sagonte, ville alliée des Romains, dont il s'empara malgré la résistance héroïque des habitants, puis il marcha vers les Pyrénées qu'il franchit par le port de Venasque au milieu des neiges et des glaciers. La tradition veut qu'avant d'opérer la traversée du port avec son armée, Annibal ait fait agrandir l'ouverture (encore étroite aujourd'hui) de ce fameux passage qui, comme chacun sait, est une grande excavation en forme de cone renversé, séparant le pic de la Mine du pic de Sauvegarde. Les routes étaient détestables, et la saison fort

Digitized by Google

rigoureuse. Obstacles et précipices se dressaient à chaque pas. L'illustre général triompha de toutes les difficultés, non toutefois sans avoir perdu beaucoup d'hommes, beaucoup de chevaux et une quantité considérable de bagages. Il pénétra enfin dans la vallée de la Pique et vint camper au pied de Superbagnères, dans l'emplacement actuel de notre ville.

Le premier savant qui a osé émettre l'idée du passage d'Annibal par Luchon et le port de Venasque est M. Duruy, ministre de l'instruction publique sous le 2e empire. On dit que, dans les notes qu'il a laissées et qui seront vraisemblablement publiées, cette hypothèse se trouve longuement discutée. Ce sera une bonne fortune pour les archéologues.

D'autres savants, et notamment M. Torribio, professeur espagnol, prétendent avoir trouvé quelques documents précieux dans les bibliothèques de Valence et de Madrid. (Journal la *Dépêche* n° du 30 décembre 1894.)

Nous devons à la vérité d'avouer qu'il ne nous a pas été possible de prendre connaissance de ces documents. Leur publication viendra probablement jeter un jour nouveau sur l'obscurité de la légende.

Disons enfin que quelques épigraphistes pensent pouvoir rattacher, au passage d'Annibal dans nos vallées, le monument funéraire, encastré dans le mur de l'église de Cazarilh, qui porte l'inscription suivante :

HOTARRI. ORCOTARRIS. F
SENARRI. ELONI. FILIAE
BONTAR HOTARRIS. F. EX. TESTAMENTO

Lisez : *Hotarri Orcotarris filio Senarri Eloni filiae Bontar Hotarris filius ex testamento.*

« A Hotarr, fils d'Orcotarr, à Senarr, fille d'Elonus, Bontar, fils d'Hotarr, a élevé ce monument en exécution d'un testament. »

Les noms d'Hotarr, Orcotarr et Bontar ont une physionomie carthaginoise qui a frappé les archéologues, et

Digitized by Google

d'aucuns, ainsi que nous venons de le dire, estiment qu'ils appartenaient peut-être à des soldats d'Annibal restés dans le pays.

## 4. Pompée

*né à Rome 107 ans avant J.-C., mort en 49*

Après un Carthaginois, un Romain !

Après Annibal, Pompée ! Avec Rome il faut s'attendre à de telles rencontres dans l'histoire. Et d'ailleurs ne sommes-nous pas les fils des Gallo-Romains ? Nombre de nations commencèrent où finit l'Empire ; les deux histoires sont entremêlées. Si peu qu'on remonte dans le passé, on retrouve les vestiges du peuple essentiellement dominateur.

Voici à quel enchainement de circonstances nous sommes redevables de trouver Pompée sur nos pas. C'est à deux événements, distincts l'un de l'autre, quoique étroitement liés : la guerre contre Sertorius en Espagne, et la fondation de Lugdunum des Convènes (Saint-Bertrand moderne).

Après avoir enlevé la Narbonnaise aux officiers de Sertorius, Pompée le poursuivit en Espagne et franchit les Pyrénées par le val d'Aran. A son retour de la Péninsule, il se rendit dans notre pays, où son passage est attesté par l'histoire et par la tradition. Le général romain bâtit la ville de Lugdunum destinée à recevoir les Celtibériens, anciens alliés de Sertorius. Du même coup il créa la prospérité de Luchon : établir dans le voisinage d'eaux thermales une cité appelée à devenir importante, n'est-ce pas leur préparer un avenir florissant? D'après nous, c'est à cette date qu'il faut rapporter la première origine authentique des thermes lixoniens. Luchon exista dès lors, non pas peut-être comme ville, mais comme établissement thermal. Le peuple et l'aristocratie des Convènes, surtout dans la capitale, lui fournirent un ample contingent de baigneurs. Dans les siècles qui suivirent, on y vit accourir en grand nombre des légion-

Digitized by Google

naires, des dignitaires de tout ordre, et même des empereurs.

Nous retrouvons les traces du grand Pompée en amont et en aval de Luchon, à Saint-Bertrand et sur le territoire Aranais. Au sujet de ce dernier, voici un détail qui nous a particulièrement frappé.

Au milieu du val d'Aran, à *Mitj-Aran*, on trouve une pierre druidique, débris d'un autel grossier, qui aurait été posé dans cet endroit par le vainqueur de Sertorius. Du terme latin qui sert à désigner un autel (*ara*) serait venue la dénomination de la vallée ; en posant la pierre, le Romain aurait posé l'appellation définitive. On sait le respect qu'affectaient les conquérants du monde pour la religion des peuples vaincus; l'acte attribué à Pompée est en harmonie avec cette tolérance.

De ce fait on peut donc conclure, que le rival de César, ayant traversé le val d'Aran et y ayant séjourné, a dû certainement connaitre et visiter Luchon, ne serait-ce qu'à cause des sites pittoresques de la vallée, et de la fertilité du sol qui devaient être renommés dans toute la région.

Un autre fait, également traditionnel, se rattache à son passage. Le voici, textuellement reproduit d'après un écrivain du pays :

« Un des légionnaires, que Pompée chérissait à cause « de sa bravoure et de son dévouement, était inquiété « depuis quelque temps par une maladie de la peau. Le « soldat ayant vu de l'eau fumer dans une crevasse du « sol, y baigna une main. Frappé par sa température « chaude et par le limon qu'elle renfermait, il fit agrandir « ce trou et s'y plongea tout entier. Peu de jours après, « sa guérison étonnait Pompée, et les eaux de Luchon « étaient découvertes et immortelles. »

Ainsi qu'on a pu le voir, dans le séjour de Pompée parmi les Convènes le fait particulier qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire la date de son apparition sur le sol luchonnais, est difficile à préciser. Les documents qui

Digitized by Google

nous restent ne peuvent dissiper l'obscurité de l'histoire. Ce qui est bien certain, c'est que nul n'a osé protester contre l'authenticité du séjour de Pompée dans la ville des Onésiens et que cette croyance populaire s'est maintenue jusqu'à nos jours.

On se représente volontiers le vainqueur de Sertorius au milieu des *Garumni* de la Pique. Entouré de ses officiers, vieux grognards blanchis sous les armes, jeunes patriciens espoir de Rome, il admire la grande nature au pied de Superbagnères. Il considère avec curiosité les sources qui fument à travers les fentes des rochers. Il recueille, de la bouche même des *Garumni*, ces Luchonnais primitifs, le récit de cures merveilleuses, et avec l'instinct sûr et rapide d'un Romain, il pressent un grand avenir.

Entre ce Romain heureux et brillant, et ce coin de terre, qui sera un jour le rendez-vous privilégié des favoris de la fortune, il existe une certaine affinité ; une fois qu'ils ont été rapprochés, les deux noms demeurent inséparables dans la mémoire et s'évoquent mutuellement par une association naturelle d'idées. Le sort glorieux de Pompée va influer désormais sur celui des thermes lixoniens, et, à travers toutes les vicissitudes des âges suivants, répandre sur la station son heureuse influence.

Pour épuiser tout ce qui touche à notre hôte, nous rapporterons les lignes suivantes empruntées à l'*Histoire des populations Pyrénéennes*.

« A l'extrémité de la vallée du Thou, au pied des mon-
« tagnes de Couledoux et d'Aspet, existe un pont ruiné,
« espèce d'écluse bâtie en brique, d'une antiquité et d'une
« forme remarquables. Les habitants des montagnes l'ap-
« pellent encore le *Pont de Pompée*. »

Cette dernière particularité, rapprochée des autres, montrera combien le fondateur de *Lugdunum* est demeuré populaire dans la mémoire des Convènes, combien l'empreinte de ses pas est gravée profondément dans le sol.

Digitized by Google

## 5. Auguste

*Leçon de Strabon. — Itinéraire d'Antonin*

Bientôt après la guerre d'Espagne, les expéditions de Jules César portèrent le coup de grâce à l'indépendance Gauloise. Le jeune Crassus, un de ses lieutenants, franchit la Garonne et, à la suite d'une grande bataille, reçut la soumission d'une grande partie de l'Aquitaine. Parmi les peuples qui lui prêtèrent serment d'obéissance, se trouvent les *Garumni*, c'est-à-dire les habitants du bassin supérieur de la Garonne, depuis les vallées d'Aran et de Luchon jusqu'en aval de Saint-Bertrand. Dès lors le pays des Celtes, comme on l'a dit avec raison, devint la plus romaine des provinces.

La période la plus brillante des thermes lixoniens, dans les temps anciens, correspond à l'Empire. Si leur avenir était lié, ainsi que nous l'avons établi en thèse générale, à l'avenir de la métropole, les beaux jours de la cité pompéienne furent ceux de la station minérale. Ce ne sont plus des Ibères du voisinage et de simples Convènes qui affluent vers les eaux placées sous la sauvegarde de Lixon, mais encore de grandes familles romaines, de hauts fonctionnaires appartenant à l'aristocratie municipale et l'élite de la société Gauloise. La tradition veut même que plusieurs empereurs aient figuré, en leur temps, sur la liste des visiteurs illustres.

Auguste aurait été parmi les Césars notre hôte de prédilection. Il incorpora le pays à l'Aquitaine et, en conférant aux Celtibériens de Lugdunum le droit de bourgeoisie, il éleva cette dernière au rang de ville latine. On lit dans les auteurs grecs : « Quelque part qu'aille Auguste, « la gloire l'accompagne partout : témoins les eaux des « Pyrénées. »

Ce voyage est confirmé par Suétone. L'auteur des *Vies des douze Césars* ajoute qu'il voulut avoir dans sa garde particulière plusieurs hommes choisis parmi les Convènes.

Digitized by Google

Comme preuve matérielle de ce voyage, n'oublions pas de mentionner le fameux autel votif en marbre de Saint-Béat qui se trouve placé dans la salle des pas perdus de l'établissement thermal. Cet autel porte sur une de ses faces, l'inscription suivante :

NYMPHYS
AVG
SACRVM

« (Autel) consacré aux Nymphes d'Auguste. »

Enfin la raison déterminante qui nous permet de revendiquer l'auguste visiteur, c'est le texte si connu de Strabon :

« Aux pieds des Pyrénées — dit le géographe grec — se « trouvent la ville de *Lugdunum* et les *thermes Onésiens*, « magnifiques et d'eau excellente à boire. »

A l'occasion de ces simples lignes, glossateurs, géographes et historiens ont engagé une guerre de commentaires qui dure encore. Quelle est la nature du mot *Onésiens* ? Où étaient situés ces bains?

Voici notre explication : Il est avéré, d'une part, que les habitants primitifs des plateaux d'Aran et de Luchon furent des *Garumni (Garunni, Garuni)*, et, d'une autre, que cette dénomination ethnique est composée de deux racines celtiques *Gar* et *Unn*, exprimant séparément les principaux cours d'eau de ces vallées, l'*Onne* luchonnaise et le *Gar* aranais. Or, ayant à signaler l'établissement balnéaire le plus important des Convènes, Strabon l'a désigné par le nom du gave voisin, la ville n'existant pas à cette époque. Entre la Pique et l'Onne il a choisi l'*Unn* (Onne) comme étant plus euphonique, comme se rapportant mieux au nom général des populations, et comme étant l'appellation définitive de nos deux rivières à leur confluent.

Poussées à ce point, les inductions atteignent la certitude. Jusqu'à preuve du contraire, à l'adjectif *lixonien*, nous substituerons *onésien* pour qualifier nos sources.

Digitized by Google

Dans l'*Itinéraire des Provinces* attribué à Antonin, sur la voie de Dax à Toulouse *(ab Aquis Tarbellicis Tolosam)*, on voit figurer les eaux des Convènes :

| | | |
|---|---|---|
| *Beneharnum* | M P | XIX |
| *Oppidum novum* | M P | XVIII |
| *Aquas Convenarum* | M P | VIII |
| *Lugdunum* | M P | XVI |
| *Calagorrium* | M P | XXVI |

Différents commentateurs, notamment Vosgien qui écrivait au XVIII^e^ siècle, ont confondu à dessein les eaux des Convènes *(Capvern)* et les thermes Onésiens. Cette opinion n'est pas même vraisemblable et nous n'en parlons que pour mémoire.

ASTRIÉ.

*(A suivre.)*



Digitized by Google

# UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS AU NÉTHOU[1]

(SUITE)

---

1874

*6 juillet (lundi).* — Etienne Aignan, juge suppléant au tribunal civil de la Seine, accompagné du guide Michot et du porteur B. Jouancton. — Parti à 4 h. de la Rencluse, arrivé à 9 h. 15'. — Temps splendide, chaud, vue admirable. — Guides excellents.

*27 juillet.* — Edward Micholls (Manchester.) — *Guides* : C. Passet (Gavarnie), Henri Pons (Luz-Saint-Sauveur).

Ascended from the Rencluse cannot say in vohat time as we had only one watch and that stopped *en route* fine weather. Were satisfied with my guides.

*28 juillet.* — MM. Boulart (Linxa : Landes), Louis Crouzet (Casteix), Félix Crouzet (Mont-de-Marsan), Henri Camiade (Dax), Léon Manchon (Paris) membre du C. A. F. — *Guides* : Michot, P. et F. Barrau, J.-M. Estrujo, B. Gay, tous excellents et très obligeants.

Après une nuit passée gaiment et confortablement à la Rencluse, nous sommes partis à 3 h. 25' du matin et arrivés au sommet du Néthou à 8 h. 15'. — Temps nuageux, éclaircies momentanées. Beaucoup de neige nouvelle, quelques crevasses ouvertes.

*Même date.* — H. Durand (Limoges), membre de la Société Ramond, avec le *guide* H. Passet. — Thermomètre brisé.

*1 August (Saturday).* — Robert Longden, Francis Longden (Paris), George Hutton (Newcastle on Tyne : England) ; arrived at the summit of Néthou at seven o'clock having *left la* Rencluse at 2 a. m. — The above British subjects (and proud of it) were accompanied by 3 décent fellows vohose nanes will be handed down to posterity if the people only take care of this book.

*Guides* : P. Barrau, J.-M. Estrujo, B. Gay. — Vve testify to their

1. Voir tome X, p. 32 — 40.

Digitized by Google

good conduct and humour and will have the good fortune perhaps to be again accompanied by them. Our ascend was delayed considerably by the frost, and were are now preparing to take a little of the chill out of us by opening a bottle of Moët supplied by that worthy fellow Sacaron. — The only living creatures we have met from the Rencluse are 12 isards, 2 partridges and 1 eagle.

7 *août*. — Gaspar de Errazu, Luis de Errazu, Frédéric Tarneaud, Henri Lacotte-Minard, Antonin Lacotte-Minard, G. Filleul-Brohy, Armand Lalande, Armand Marcilhac, et ..... *(nom illisible)*. — *Guides* : Michot, Haurillon, Charles (de Saint-Mamet), Ch. Redonnet, J.-M. Estrujo, Barthelémy Courrège, P. Clarac, B. Gay, B. Jouaneton.

Sont partis de la Rencluse et sont venus en quatre heures 50' au sommet du Néthou.

*Même date*. — Alfred et Charles Gevers (La Haye), G. Gacon (Amsterdam). — *Guides* : H. Passet, G. Bajun, J. Sabathé, A. Capdeville.

*19 août*. — Hector Le Sueur (Caen). — *Guides* : J. A. Haurillon, J. Sanson. — Partis de la Rencluse à 4 heures, arrivés à 7 h. 30'. — Temps magnifique, mais froid. Ascension périlleuse à cause des crevasses. En quittant la corde, un coup de vent a failli nous précipiter dans le lac Coroné, il a seulement enlevé mon chapeau. Récompense honnête à qui me le rapportera.

23 *août*. — Gaston Raindre, attaché Affaires étrangères (Paris), Auguste Jullien (Marseille). — *Guides* : Michot, B. Gay, qui nous ont guidé dans l'ascension avec beaucoup d'intelligence et d'énergie. — Fine weather.

28 *august*. — W. H. Winter Botham, R. Gaskell (tous deux de Londres). — *Guide* : H. Passet. — Left Rencluss 5,15', arrived at top 8,10 = 2 h. 50'. — No view, clouds and mist.

1 *septembre*. — C. Chaigneau (Bordeaux), J. Garcia (Toledo), L. Parin (Rennes). — *Guides :* Michot, B. Lafont, B. Gay.

Partis de Luchon à midi, nous sommes venus coucher à la Rencluse, où nous avons passé une délicieuse soirée et trouvé un repos auquel nous ne nous attendions guère. Partis ce matin à 4 h. 15' par un temps magnifique, nous sommes arrivés au sommet du Néthou, sans incident, à 8 h. 25'. — Panorama splendide.

1875

11 *juin (vendredi)*. — Edouard Harlé, ingénieur des Ponts et Chaussées (Villefranche de Lauragais), membre de la Société Ramond. — *Guide :* Charles Gouchan.

Partis hier à 12 h. 45' de Luchon, arrivés à 6 h. 45 à la Rencluse.

Digitized by Google

Partis de la Rencluse à 4 h. 15', arrivés au sommet à 7 h. 45'. — Beau temps, mais nuages menaçants.

29 *juillet*. — Gaston Bruelle, artiste peintre, et le comte d'Yzarn Freissinet. — *Guides* : B. Lafont et J. Sabathé. — Partis de la Rencluse à 3 h. 15' matin, arrivés au sommet du pic à 8 heures.

14 *août (samedi)*. — M. Tarau, avocat ; Georges Verbrugghe ; Ad. Cantaud, chimiste ; G. Schlemmer, carabin. — *Guides* : P. Barrau, G. Bajun, B. Jouaneton. — Montés au pic Néthou par un temps superbe après deux nuits blanches.

17 *août (mercredi)*. — A. Gay. — *Guides* : Michot et J. Sabathé. — Partis de la Rencluse à 3 h. du matin, arrivés au sommet à 7 heures.

19 *août (jeudi)*. — Paul Séjourné, élève ingénieur des Ponts et Chaussées, avec le *guide* Bajun. — Partis de la Rencluse à minuit 50', arrivés au sommet à 4 h. 30' un peu avant le lever du soleil. Pas un nuage.

20 *août*. — G. Bordeaux et Paul Blavier. — *Guides* : Michot et Gay. — Partis de la Rencluse à 1 h. 30' du matin, arrivés au pic à 5 h. 40. — Lever du soleil superbe ; temps magnifique sur les montagnes, nuages au-dessus de la plaine.

21 *august*. — John Herbert Alcock (Cheshire : England). — *Guides* : G. Bajun et J. Sanson. — 5 h. 25' a. m.

27 *août (vendredi)*. — Julien de C. de Marsilly. — *Guides* : Bernard Lafont et J. Sabathé.

Mauvais temps à Luchon ; j'hésite à partir ; mais je veux voir le Néthou, le temps presse. Je pars cependant de Luchon le 26 août. Arrivé à la Rencluse je suis témoin du plus beau spectacle que j'ai, je crois, jamais vu de la vie, et dont le souvenir restera longtemps dans ma mémoire ; orage épouvantable, vent, grêle, tonnerre, mais surtout des éclairs qui se succèdent sans relâche, et éclairent successivement de toutes les couleurs, la sauvage vallée de la Rencluse. Après l'orage, ciel bleu, magnifique, étincelant d'étoiles. Je pars à 2 heures du matin. Montée facile grâce à deux excellents guides qui n'ont pas besoin d'être recommandés. Vue magnifique. — Baromètre anéroïde = 49 centimètres. J'ai compté le nombre de personnes inscrites sur ce livre, et j'ai trouvé 244.

29 *août*. — Félix Danton. — Arrivé au sommet du Néthou à 11 h. 15 venant du rocher de Grégonio, accompagné des *guides* : J. Sarrettes (Cauterets) et Michot (Luchon). -- Temps froid, brouillard, on ne voit que fort peu de choses.

1er *septembre*. — Edouard Lasserre, Julien Palanque, Victor Lasserre (Jegun : Gers), François Lasserre (Jegun : Gers) âgé de 17 ans. — *Guides* : Michot et G. Bajun. — Partis de la Rencluse à

Digitized by Google

4 h. 30, arrivés à 8 h. 50. — Temps splendide. — Je ne crois pas que la peste sévit souvent dans ces parages.

*Même date.* — Charles David (19 ans 1/2), Alph. David (17 ans), étudiants à Paris, Louis de Juncarat (Saint-Sever.) — *Guides* : Pierre Barrau, J.-M. Ribis, Estrujo, B. Capdeville.

Arrivés au sommet du Néthou à 9 heures précises.

*4 septembre.* — Alfred de Vialar ; Joseph Fortoul, capitaine d'artillerie ; Arnaud Allain-Launay, inspecteur des finances ; Edouard Sauvage, ingénieur des mines ; Gustave Le Lecq Destournelles, ingénieur des ponts et chaussées ; Emile Cottin. — *Guides* : J. Haurillon, J.-M. Ribis, Charles Gouchan. — Partis de la Rencluse à 4 h. 20', arrivés à 8 h. 40'. — Température + 8° centigrades. — Temps beau, quelques nuages aux limites de l'horizon.

*7 septembre.* — John Welsh, solicitor (of Edimburgk) and William Beattle, architect of the same town, both of Scotland have this day accompanied by the *guides* J.-M. Ribis and B. Estrujo both of Luchon, made the ascent of the Pic de Néthou. We slept all night at the Rencluse started this morning at 4.30 a. m. and reached here at 9 o'clock having been delayed by a *glissade* made by M. Welsh on the glacier against his owa will. We have had most excellent weather but the day is slightly hazy for a distant view. We can certify as to the intelligence and actévity of our two guides.

*Sans date.* — Emmanuel d'Affry de la Monnoye, antique, promot. 73, sous-lieutenant d'artillerie, élève à l'école de Fontainebleau, Édouard Boulangé, antique, promot. 65, ingénieur civil des mines, attaché aux houillères de petite ....., Eugène Boulangé, docteur en droit, avocat près la cour d'appel de Nancy, ancien zouave pontifical. — *Guides :* Michot, Bajun, B. Cantaloup.

*8 septembre.* — Alfred Rivière, architecte de la ville de Paris, et ses deux fils Maurice et Joseph. — *Guides* : B Lafont, Tournan, Denard. — Partis de la Rencluse à 4 h. 45, arrivés à 9 h. 30. — Très bons guides, très beau temps, vue splendide.

Dieu seul est grand, lui seul a su faire une œuvre toujours magnifique. *Gloria in excelsis !*

M. Emile Petiel, percepteur (Lardy), s'associe aux sentiments exprimés par M. Rivière avec lequel il a fait l'ascension.

*12 septembre.* — Victor Sabculet, élève ingénieur des ponts et chaussées ; Le Chételier ; Gosseland ; Zurcher ; Alvin ; Delzenne, également élèves ingénieurs des ponts et chaussées. — *Guides :* Haurillon et Charles Gouchan. — Partis de la Rencluse à 5 h. 20, arrivés au pont de Mahomet à 10 heures. — La neige nouvelle nous a empêché d'aller jusqu'au sommet du Néthou.

N. B. — Cette notice d'une ascension inachevée a été transcrite

Digitized by Google

sur le registre d'après une carte de visite de M. V. Saboulet, contenant les indications précédentes.

*26 septembre.* — A.-H. Roughton, St John College, Cambridge (England). — *Guides :* B. Gay, J. Fouillouse, domestiques de B. Cier. — Très content de la promenade.

*28 septembre.* — Le capitaine Robt Rennick, de l'état-major anglais. Délégué du Lord maire de Londres pour le secours des inondés du Midi. — *Guides* : Haurillon, B. Courrége. — Ascension : 3 h. 5 minutes de la Rencluse. Neige bonne, facile à monter.

1876

*7 juillet.* — Comte Henry Russell. Monté par le Nord-Est, par Salenques, avec F. Barrau et C. Cier. — 6 h. 30 du *soir.* Froid !

*28 juillet.* — Ernest Caron, avocat, agréé au tribunal de commerce de la Seine (Paris) et Madame E. Caron ont fait l'ascension du Néthou avec un temps magnifique. Ils trouvent que tous les récits sur le pont de Mahomet sont d'une grande exagération. — Ascension faite en 5 heures. — *Guides :* J. Haurillon, H. Passet (Gavarnie).

Vue superbe. Moins belle cependant que celle que nous avons eue au sommet du grand Vignemale, le 22 juillet dernier.

*11 août.* — Pierre et Charles de Balarn, conduits par P. et F. Barrau. — Belle vue quoique un peu brumeuse.

*14 août.* — Albert Carbonnier (Caen), étudiant, et Sébastien Montariol (Bordeaux), étudiant à Paris. — Nous sommes venus par le Pas de Mahomet, partis de la Rencluse à 5 h. 15, arrivés au Néthou à 9 h. 15. — *Guides :* H. Passet (Gavarnie), P. Clarac (Luchon). — Temps aussi beau qu'on pouvait le désirer vu le mauvais temps que nous avons eu la veille. Bu une bouteille de Champagne frappée. Malheureusement il n'y en avait pas de reste

*16 august.* — Albert Nugert, accompanied by Michot *(guide)*, and R. Serre (porter). — Left Rencluse at 4. 45 and arrived summit of Nethou at 9. 30. — View too magnificent for me to attempt to describe. Most agreable surprise as on our arrival yesterday at port de Vénasque the weather looked so bad we néarly gave it up.

*2 septembre.* — Samuel Chester, Jasper K... *(nom illisible).* — *Guides* : G. Bajun. J.-M. Ribis. — On the above date we ascended this mountain having left the Rencluse at 5 o'clock we arrived on the summit by 9. 10. — The view was magnificent.

*5 septembre.* — Charles A. B. Bignold (Norwick : Angletrrre), accompagné de son cousin D. W. Jenn (Cheltenham : Angleterre), Gustave Alby (Marseille), Émile Crété. — *Guides :* Michot, R. Serre, J. Sabathé, Capdeville. — Partis de la Rencluse à 3 h. 50 par beau temps, arrivés au Néthou à 8 h. 30 min. — Temps très clair.

Digitized by Google

*20 septembre.* — Maurice Gourdon (Nantes), ma 1re ascension. — *Guide :* Firmin Barrau. Dominique Courrège, mon domestique, nous accompagne comme porteur.

Coucher à la Rencluse le 19 septembre. — Partis le lendemain matin de la Rencluse à 6 h. 25 et arrivés à la cime à 9 h. 45. Temps magnifique. Notre vue s'étend à l'infini en France et en Espagne. Séjour au pic : 1 heure. Nous allons maintenant au pic de la Maladetta.

Nota. — Recueilli des plantes fossiles et des empreintes de plantes entre le Plan des Etangs et la Rencluse.

Avec l'ascension du 20 septembre 1876 finissait le registre commencé en 1868. Il comprenait 35 pages.

En 1877, un nouveau registre (45 pages) fut monté par les premiers ascensionnistes de cette année. Terminé en 1886, il fut descendu à Luchon et remplacé par un autre. Plus d'une fois en compulsant ces pages nous aurons malheureusement l'occasion de constater que des mains indélicates (touristes ou guides) en ont arraché des feuillets.

1877

Les pages 1 et 2 manquent.

*24 août,* — Comte Andréa Sola (Club Alpino Italiano, secione de Milano). — *Guides :* P. Barrau, J. Haurillon, Charles Gouchan. — Partis de la Rencluse à 3 h. — Sommet 7 h. 40.

O colli, o gioghi del mio bel paese,
Che è celato dietro l'orizzionte,
Sappiate chè m'accingo a queste impresse,
Sappiate chè ho salito questo monte.

Col solo scopo di guardar l'Oriente
Desideroso di scrutar lontano
Se si potea veder distintamente
Un po di cielo della mia Milano,

Se si potea veder la terriciola
Che al ombra di un brianteo campanile
Ospita la mia cara famigliola,

Se si potea veder colei che aspetta
La pecorella che lascio l'orila.....
Ecco perche salü la Maladetta !

Comte Andrea Sola.

*24 août.* — Madame la marquise de Broise-Fontenay et Mademoiselle Marthe de la Broise-Fontenay. — *Guides :* Pierre Sanson, D. Sors et J. Cantaloup. — Parties de la Rencluse à 3 heures, au sommet à 7 h. 40.

*30 august.* — M. et Mme Harrisson, F. Blair (Manchester : England). — *Guides :* P. Redonnet, J.-M. Sabathé. — Lovely weather. — Partis de la Rencluse à 3 h. 30, arrivés au sommet à 8 h. et quart.

Digitized by Google

*2 septembre.* — MM. Devin, Petitjean et Guyard, de Paris, du C. A. F., ont fait l'ascension du Néthou. — *Guides :* Firmin Barrau, H. et C. Passet.

*Même date.* — Captain Wood Martin, of Woodville C° Slyd (?). — Left the Rencluse at half past four, and arrived on the summit at 9 1/2 counting halts. Ice in good order. — *Guides :* G. Bajun, J.-M. Bernard.

*4 septembre.* — B. O. Clark (England). — *Guide :* Firmin Barrau. — Parti à 4 h. 15, arrivé à 8 heures.

*10 septembre.* — Paul Krug (Reims). — *Guides* : P. Barrau et J.-P. Barrau, son fils. — Parti à 4 h. 30, arrivé à 9 heures.

*13 septembre.* — Maurice Gourdon (Nantes), ma 2me ascension, — et E. Trutat (Toulouse), sa 2me ascension. — *Guides :* Barthélemy Courrège et Firmin Barrau.

Temps brumeux avec fréquentes et larges éclaircies. Le glacier a été facile à traverser. Partis de la Rencluse à 5 heures du matin, arrivés au sommet à 8 h. 45, ayant fait de la photographie en route. Le Pont de Mahomet complètement changé, n'est plus d'un jeu. M. Gourdon et E. Trutat.

1878

*25 juillet.* — Alfred Menudet, mécanicien (Marseille). — *Guides :* Haurillon et J.-R. Hourmagne

Parti de la Rencluse à 5 h. 30 et arrivé au Néthou à 10 h. 45. — Je ne puis que me louer du savoir et de l'aptitude que mes deux guides ont déployé pour arriver à traverser les glaciers qui offrent déjà en ce moment beaucoup de crevasses. Au moment où j'écris la neige tombe en abondance.

*30 juillet.* — Charles Weimann (Mulhouse), agrégé de l'Université, et Louis de Pinsun, s. p. Habas (Landes). — *Guides* : J. Haurillon, Barth. Courrège, J.-M. Ribis.

Nous avons quitté la Rencluse à 4 heures du matin. Nous sommes arrivés au pic de Néthou à 9 heures, après avoir visité le lac Coroné. Le temps est si beau et le ciel si bleu qu'il nous semble impossible de rencontrer un temps plus favorable et un panorama plus étendu. Notre plaisir a été d'autant plus grand (soyons lyriques) qu'un orage épouvantable, mêlé de pluie et de grêle, n'a cessé de nous inquiéter toute la nuit. Si notre excursion a été si agréable, nous reconnaissons le devoir surtout à l'intelligence de nos trois guides.

*31 juillet.* — Juan Prim, Duque de los Castillejos et Peregra y Mu..... *(nom illisible).* — *Guides :* J.-M. Estrujo et J. Haurillon. — Montée 5 heures, temps splendide.

Mi muy querido Ursais declaro que es mi culpa si no ha venido

Digitized by Google

y con nosotros, y como quiero que su nombre conste en este, hago esta confesion.

*14 august.* — W. S. Mainprice and C. E. Mainprice started from la Rencluse at 4. 18 a. m. and reached the summit at 8. 18 a. m. exactly. Weather bad though novo and then the drifting clouds opened and gave splendid peckas down below. — *Guides* : were Barthelémy Courrège and G. Romain and were everything that cloud be desired. They gave us some most amusing songs at la Rencluse after dinner on the 13 th.

*29 août.* — Franz Schrader (c. a. f.) — *Guide* : Barthélemy Courrège. — Luis Mora (de Vénasque) porteur.

Beau temps, mais grand vent. Départ de la cabane de Malibierne à 7 h. 30; arrivés au sommet à 11 heures par le glacier d'Eréoucil (difficile), après neuf jours de marche dans le groupe des Monts Maudits. Je n'ai cessé pendant tout ce temps de me féliciter d'avoir B. Courrège pour guide.

Baromètre brisé, observation impossible.

*29 august.* — John, L. Scallun (?) and M. C. Dimara (of Dublin) and John Harris (of Henbrigh), started this morning from Rencluse at 6 o'clock, arrived at the summit at 11.30. — *Guide* : José Gistain whom we found at the Cabane at the Port de Vénasque. We found him a good guide and civil. He gave us every satisfaction. He calls himself domestique chez le patron du Port de Vénasque.

*4 octobre.* — James Wyndham Spedding, John Pilip Munster. — *Guides* : H. Passet (Gavarnie) et P. Barrau (Luchon). — Montés de la Rencluse par le temps le plus beau. Glacier très-mauvais. Vue magnifique sur les pics et sur toute la plaine. — Thermomètre + 7° Réaumur à l'ombre sous une pierre à midi 50, au soleil + 25° à 1 h. 20.

1879

*12 mars (mercredi).* — Roger de Monts (Gers). — *Guides* : Bertrand Courrège père et Barthélemy Courrège, Paget Victor dit Chapelle (guide à Héas). — Onze heures du matin. — Thermomètre fronde — 6°. — A l'air — 2°. Temp splendide.

*26 juin (jeudi).* — M. et Mme René d'Arboval. — *Guides* : P. Sanson, B. Estrujo.

Arrivés à la Rencluse avec beaucoup de neige, y avons passé nuit magnifique. Partis à 4 h. du matin, montés au Portillon en 1 h. 30. — Depuis cet endroit, l'accumulation des neiges, leur peu de consistance sur le glacier, et un vent violent soufflant contre les voyageurs, ont rendu la marche très pénible. Un froid intense est venu s'y ajouter au moment de gravir les rochers du pic. Beau

Digitized by Google

temps, successions de brouillard et d'éclaircies. La vigueur et le zèle des deux guides nous ont seuls permis de mener à bonne fin cette ascension, fort rude à ce moment et dans les circonstances qui l'ont accompagnée.

*3 juillet (jeudi).* — Gaston Thomas de Visme (Paris) et Marie Charles-François Paumier (Nantes). — *Guides* : Barth. Courrège et B. Gay.

Partis de Luchon le mercredi à 8 h. du matin, arrivés à l'Hospice de France à 10 heures, repartis à midi, arrivés à la Rencluse à 4 h. 45 après avoir eu un temps très épais, les nuages nous environnaient de tous les côtés. Passé nuit assez bonne. — Partis de la Rencluse à 3 h. 30, arrivés par un temps splendide au pic Néthou à 7 heures sans difficultés ; après un bon déjeuner, nous sommes redescendus ayant joui d'une vue splendide. — Nous n'avons qu'à nous féliciter de tous les bons soins que nos guides nous ont procurés. En un mot le pic du. . . . *(le reste manque).*

La page 10 du registre a été arrachée. Ce n'est malheureusement pas la dernière dont nous aurons à constater la suppression.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# De CASTILLON en COUSERANS

## A SENTEIN (ARIÉGE)

---

La partie du Couserans qui constitue actuellement le canton de Castillon est peu connue, peu fréquentée par les touristes. Pourquoi? C'est qu'aujourd'hui on s'en tient encore aux sentiers battus, on ne court admirer, par suite d'une vieille habitude, que les beautés naturelles qui avoisinent les stations thermales, si nombreuses dans les Pyrénées. Et cependant, à côté des magnificences alpestres que le touriste rencontre dans les environs de Luchon, de Cauterets, de Bigorre et de Gavarnie, il trouverait dans le canton de Castillon de quoi piquer vivement sa curiosité et son goût pour la belle nature. Cette partie du Couserans est, en effet, pleine d'attractions : vallées superbes, lacs, splendides cascades, hauts sommets et paysages ravissants : le pittoresque à côté du grandiose.

La ville de Castillon, centre de ce beau pays, est bâtie en amphithéâtre dans une très agréable position, non loin de la rivière du Lez qu'elle domine et au débouché des vallées de Moulis, de la Bellongue, de Biros et de Betmale. Du Calvaire, point culminant de la ville, l'œil se perd à suivre les vertes sinuosités des vallées qui viennent y aboutir. A droite se glisse, entre deux montagnes, la plaine verdoyante qui fuit vers Saint-Girons. A gauche on voit se dessiner, dominée par des montagnes abruptes, la route qui

Digitized by Google

conduit à Sentein par la vallée de Biros. Presqu'en face s'ouvrent, par une large échappée, les vastes espaces de la Bellongue dont les champs, parfaitement cultivés et parsemés de hautins, ressemblent aux cases d'un damier et offrent à l'œil une charmante perspective. Cette magnifique vallée est séparée — du Biros par les montagnes qui courent de l'est à l'ouest, et dont les points extrêmes sont le pic de Larraing (1667m) en face de Castillon et le pic de Nédé (1646m) dominant le col de ce nom, à l'extrémité de la vallée de Biros, — et du Comminges par les montagnes qui constituent l'intéressant massif d'Arbas et qui se dirigent aussi, parallèlement aux premières, de l'est à l'ouest. Mais quand, du haut du Calvaire, le regard plonge sur la plaine qui se développe aux pieds de la ville, on est émerveillé par cette succession ininterrompue de jardins et de prairies tout peuplés d'arbres fruitiers et de peupliers échelonnés le long de la rivière du Lez et qui font du bassin de Castillon, au printemps, un immense verger fleuri et embaumé.

Je viens de parler du Calvaire. C'est sur ce monticule, devenu aujourd'hui une charmante esplanade, que s'élevait jadis le château fort des comtes de Comminges et, plus tard, des vicomtes du Couserans qui venaient y passer une partie de la belle saison. Certains écrivains affirment, mais sans preuves authentiques, que le château avait également appartenu au célèbre Captal de Buch dont la dernière descendante, Mademoiselle Amenaïs de Buch, est morte à Bordeaux en 1857. Aujourd'hui il ne reste plus de cette forteresse que quelques ruines informes et à peine quelques vestiges de souterrains. Mais il subsiste encore la remarquable chapelle Saint-Pierre qui date du xie siècle, et dont l'architecture, mieux encore que les pierres délabrées de ses murs, dénote l'antiquité.

M. de Froidour, réformateur général des forêts,

Digitized by Google

envoyé par Colbert en 1667 pour visiter les Pyrénées, finit sa longue tournée par un voyage au pays de Castillon.

« Ce pays, dit-il dans son rapport, est une des huit « châtellenies dont le comté de Commenge est com- « posé. C'est un petit pays environné et plein de mon- « tagnes fort hautes et presque inaccessibles, compris « entre le Couserans qui le confronte du côté d'orient, « la baronnie d'Aspet du côté de l'occident, les monts « Pyrénées et l'Espagne du côté du midi, et la même « baronnie d'Aspet au septentrion. »

M. de Froidour a fait preuve d'un grand esprit d'observation au cours de son voyage dans les Pyrénées. Toujours en quête de renseignements et de détails sur les us et coutumes, sur la géographie et sur le régime économique des pays qu'il traversait, il a pu transmettre, au grand ministre dont il était le délégué, des descriptions et des récits généralement exacts. Je ferai, toutefois, des réserves en ce qui concerne la châtellenie de Castillon qu'il semble enclaver, à l'époque où il écrit, dans le pays de Comminges. Or, il ressort des données historiques qu'on possède sur le Couserans, que Castillon a de tout temps suivi la fortune ou les vicissitudes politiques de cette petite province.

Il est vrai qu'au x^e^ siècle le Couserans fut incorporé au comté de Comminges, et l'on voit dans divers documents du xii^e^ et du commencement du xiii^e^ siècle qu'il existait dans ce comté dix châtellenies, celles de Castillon et de Saint-Girons comprises, et non huit seulement. Mais sous le règne de Charles VII, par suite d'une entente établie entre les représentants des pays intéressés, réunis à Toulouse au mois de mars 1443, le Couserans fut disjoint du pays de Comminges pour être annexé au comté de Foix, et les châtellenies de Castillon et de Saint-Girons furent, comme les autres

Digitized by Google

parties du Couserans, également rattachées au comté de Foix. A l'époque où écrivait M. de Froidour, c'est-à-dire en 1667, il ne restait plus dans le Comminges que huit châtellenies, savoir: les châtellenies de Muret, Samatan, l'Isle-en-Dodon, Saint-Julien, Aurignac, Salies, Aspet et Fronsac. Comme on le voit, celles de Castillon et de Saint-Girons, qui faisaient partie intégrante du Couserans, n'y étaient plus comprises.

Du reste, lors de la réunion à la couronne de France, sous Henri IV, des comtés de Comminges et de Foix, le Couserans avait recouvré son autonomie provinciale, tout en restant uni au Comminges par un faible lien administratif, celui des finances. Or, le Comminges lui-même, considéré au point de vue administratif ou diocésain, était par plusieurs côtés rattaché à d'autres provinces. C'est ainsi que pour la perception des impôts il dépendait de la généralité d'Auch ; plusieurs de ses paroisses dépendaient spirituellement de six diocèses, entr'autres du diocèse de Saint-Lizier de Couserans, et l'élection de Comminges, instituée en 1603, dont le Couserans faisait partie, et qui connaissait des tailles, des aides et des autres impositions ou subsides ainsi que des affaires contentieuses se rapportant à la ferme des tabacs et des octrois, était elle-même du ressort de la cour des aides et finances de Montpellier et, plus tard, en 1642, de celle de Montauban. Mais cet enchevêtrement réciproque, qui dénotait tout au moins des limites mal définies, ce rattachement mutuel de certains services administratifs n'impliquait nullement un état de subordination politique d'une province à l'autre ; et si le Comminges, malgré ses attaches, a conservé son entière indépendance politique, le Couserans, qui se trouvait dans une position identique, a su aussi conserver la sienne vis-à-vis du Comminges. Cela est si vrai que lors de la con-

Digitized by Google

vocation à Muret, au mois d'avril 1789, des délégués des États généraux du Nébouzan, du Comminges et du Couserans à l'effet d'élire des députés à l'Assemblée législative, les délégués du Couserans, jaloux de leur autonomie politique, refusèrent énergiquement de se rendre à Muret, ne voulant pas que leurs votes fussent confondus avec ceux d'une autre province[1].

Castillon était au moyen âge, et est resté jusqu'en 1789, le siège d'une châtellenie royale. La justice, haute, moyenne et basse, s'y rendait au nom du roi, et le juge royal, investi des pouvoirs judiciaires les plus étendus, pouvait statuer au grand criminel, sauf recours au présidial de Toulouse ou, selon le cas, à la chambre tournelle du Parlement.

M. Baudoin, archiviste en chef des archives départementales de Toulouse, a bien voulu me communiquer quelques pièces originales concernant la châtellenie de Castillon. Je reproduis ici quelques-unes de ces pièces qui donnent d'intéressants détails sur la nature de certains impôts auxquels étaient soumis les habitants des montagnes du Castillonnais.

« Le domaine du roi dans la ville de Castillon, chef « de châtellenie, consiste en la justice haute, moyenne « et basse appartenant en seul au roi, exercée par le « juge de Commenge et, en son absence, par un lieute- « nant résidant audit Castillon, où les habitans des « autres lieux dont la justice appartient au roi vont « plaider.

« Le service du roi avait le droit de vendre ou faire « vendre du vin, pendant tout le mois de mai, au lieu « dudit Castillon, à l'exclusion de tous autres.

1. La plupart de ces renseignements ont été puisés dans l'intéressant ouvrage intitulé : les *États du Nébouzan*, par M. Alphonse Couget, et dans le 1er volume de la *Revue de Comminges*, articles *Comminges et Couserans*, par le même auteur.

Digitized by Google

« Les censives en argent ou en grains sortant du « terroir de Castillon appartiennent en seul au roi « avec tous droits de directe.

« Il y a plusieurs terres sujettes au droit de cham- « part.

« Le domaine du lieu de Moulis, dépendant de la « châtellenie de Castillon, consiste en la moitié de la « justice haute, moyenne et basse, appartenant au roi « en paréage avec un co-seigneur, et les habitans du « lieu vont plaider au siège royal de Castillon.

« Le droit de quête, qui est dû par les habitans « labourants ou non labourants, appartient au roi et « au co-seigneur par indivis.

« Les censives sur tout le terroir appartiennent au « roi et au co-seigneur, et il y a plusieurs terres sujet- « tes au droit de champart qui sont de la mouvance « du roi et du co-seigneur.

« Le domaine de Montfaucon, dépendant de la châ- « tellenie de Salies, consiste en la justice haute, « moyenne et basse appartenant en seul au roi, et les « habitans dudit lieu vont plaider au siège royal de « Castillon.

« Le domaine de la Vallongue (Bellongue) consiste « en la justice haute, moyenne et basse appartenant « en seul au roi sur tous les villages et hameaux qui « sont dans ladite vallée et qui portent chacun leur « nom, composant ladite vallée qui comprend encore « les crêtes des montagnes qui la divisent des autres « vallées ou qui servent de comfort entre la France et « l'Espagne, et les habitans vont plaider au siège royal « de Castillon.

« Dans la vallée il y a une mine d'argent appelée « la Sanguette dont il est fait mention dans les « anciens comptes du domaine, dont il y a part à « Sa Majesté pour la dixième partie sans contribuer

Digitized by Google

« en aucun frais, suivant l'ordonnance de Charles IX,
« de mars 1563.

« Le droit de forestage, partant la faculté de pacage
« du bétail, appartient au roi dans ladite vallée et
« montagnes et les droits d'empuntage sur les bois
« que les habitans ont la faculté d'exploiter, ce qui est
« réglé par le grand maître des eaux et forêts. »

Les vallées de Biros et de Betmale étaient placées sous le même régime que leur voisine, et les herbages et pâturages appartenaient au roi dans toutes les montagnes de la châtellenie de Castillon, à l'exception de quelques privilèges réservés à certaines communes et qui étaient réglés par le grand maître des eaux et forêts.

« Il appartenait encore au roi en seul certain droit
« appelé *Aouellamée* sur tout le bétail à laine, lequel
« droit est levé de 3 ans en 3 ans, suivant les anciens
« comptes du domaine. »

Ainsi, en ce qui concerne la ville de Castillon, la justice y était rendue au nom du roi et, dans certaines localités, elle était rendue tant au nom du roi qu'au nom des seigneurs paréagers. De même pour les fiefs indivis, les impôts étaient simultanément perçus pour le compte des co-seigneurs. Que de difficultés et de querelles cette dualité, conséquence du régime féodal, n'a-t-elle pas dû engendrer entre les populations et leurs seigneurs !

Grâce à sa situation privilégiée, Castillon se trouve au centre d'excursions charmantes. On peut aller visiter le lac de Betmale, situé au milieu d'un vaste cirque entouré de hêtres et renfermant un poisson très estimé, la truite saumonée dont la chair délicate et savoureuse fait les délices des gourmets; le pic de Mont Vallier, la vallée et les hauts sommets du Ribe-



Digitized by Google

rot, les mines de Sentein, et les pantières de Saint-Lary et du Piégeau où se fait tous les ans, au moyen de filets, une chasse très intéressante, pleine d'incidents et d'émotions, aux palombes et aux bisets qu'on prend souvent en nombre considérable.

Au départ de Castillon, le pays se dépouille de sa forme gracieuse pour prendre un aspect sévère. On sent déjà les approches de la haute chaîne. A quelques minutes de la ville, à droite de la route de Bordes, s'ouvre un petit défilé taillé au milieu d'une énorme roche et appelé en langage du pays *ét Traouc* (le trou), qui communique par le pont de Tournac, jeté sur le Lez, avec les collines assez raides du hameau d'Aulignac où l'on peut visiter une vieille chapelle qui est un but de pélerinage et, non loin de là, une belle grotte d'où sort en abondance une eau très fraîche, d'une transparence de cristal.

Nous voici à Bordes-sur-Lez, village situé à 20 minutes de Castillon, au point de jonction de la vallée de Betmale si bien décrite par M. l'abbé Cau-Durban, de la vallée de Biros, et non loin du magnifique et sombre val du Riberot, si peu visité par les touristes en quête d'émotions et pourtant si curieux et si pittoresque.

A deux kilomètres environ de Bordes, laissant à droite le Lez et le chemin de Sentein, on voit s'ouvrir, tout à côté du superbe cône du pic du Midi de Bordes (1800$^{m}$), la vallée du Riberot où l'on trouve en entrant un certain nombre de chalets et de beaux pâturages. Mais le paysage ne tarde pas à changer. Des gorges profondes, impénétrables au soleil, s'offrent de tous côtés aux yeux du voyageur, et il serait dangereux de s'y engager sans un excellent guide. « Tantôt il « faut franchir le torrent sur le tronc vacillant d'un « hêtre, d'autres fois escalader des murailles à pic et

Digitized by Google

« sur lesquelles suinte une eau glacée ; mais on est « largement dédommagé de ses fatigues en tombant « en admiration à la vue de ces sauvages défilés. Tout « au fond, roule, en cascade, le Riberot sur une sorte « d'escalier de granit écroulé; mais, pour y arriver, « on passe auprès de profondes ramures escarpées où « le torrent mugit engouffré dans des cavernes qu'il a « creusées. Au-dessus des hêtres, des sapins magni- « fiques se rejoignent en arcades ; les arbrisseaux « trempent leurs longues racines dans l'eau bouillon- « nante. Le soleil ne pénètre jamais dans cette noire « ravine, le Riberot y perd sa route, invisible et glacé. « Il est impossible de trouver rien d'aussi sauvage « dans les Pyrénées : cascades, lacs, roches éboulées, « arbres séculaires, cirques immenses, rien ne man- « que à cette grandiose nature. Passant tantôt sur la « rive droite, tantôt sur la rive gauche du Riberot, on « arrive à la nuit en face de la grande moraine du « Sarrat de Guillaire[1]. »

Les isards fréquentent ces parages, et aussi, dit-on, les ours qui trouvent une retraite assurée dans les profonds défilés de la vallée; car, si maître Martin aime l'innocent mouton, il aime aussi sa tranquillité.

Le Riberot communique avec l'Espagne par le port de Girette, haut de 2620$^{m}$, et si, du col du même nom, on tourne ses regards du côté de l'Est, on voit s'étager successivement, parsemées d'affreux précipices, les nombreuses cimes qui entourent Betmale du côté de l'Espagne et qui vont mourir au Mont Vallier (2840$^{m}$) dont le dôme majestueux, se profilant sur le ciel, les domine de 2 ou 300 mètres.

Dans une excursion à la vallée de Betmale, M. de Froideur, accompagné d'un gentilhomme du pays, fit l'ascension d'une montagne de la vallée qu'il mit, dit-

1. Paul Baby, *Guide-Route de l'Ariège*, p. 501.

Digitized by Google

il, « trois grandes heures et demie à gravir ». Et là, du haut de cette montagne et bien qu'il eût déjà visité les plus hauts sommets de la chaîne centrale des Pyrénées, il ne put contempler sans un sentiment d'effroi le formidable massif dont je viens de parler et qui couvre toute la partie méridionale du Couserans et, par conséquent, du Castillonnais. « Nous découvrîmes « le Mont Vallier, que j'estime la plus haute des mon- « tagnes, et les autres montagnes qui servent de sépa- « ration aux deux royaumes, comme si nous les tou- « chions du doigt ; mais, en la plupart, il y a des pré- « cipices dont la seule vue fait frémir. Après avoir « bien considéré toutes choses, nous descendîmes la « montagne et fûmes au gîte, à Castillon où le Juge « nous conduisit et me donna un lit chez lui. J'y fus « visité du Lieutenant et des Consuls à l'ordinaire ».

M. de Froidour, qui n'avait probablement pas le pied montagnard comme le comte Russel, Emile Belloc ou Maurice Gourdon, ne crut pas devoir tenter l'escalade de montagnes qu'il jugeait sans doute inabordables. Mais depuis, de hardis pionniers, armés de la triple cuirasse d'airain dont parle le poète, ont, au prix de fatigues sans nombre et de mille dangers, soit dans les Pyrénées soit dans les Alpes, escaladé des pics réputés jusqu'alors inaccessibles. Ils ont ainsi tracé aux touristes modernes la route de ces monts escarpés et rendu à la science d'inappréciables services.

En quittant Bordes-sur-Lez, premier village de Biros, la vallée se rétrécit, les escarpements de la montagne se dressent à pic sur la route qui, elle-même, surplombe le profond ravin au fond duquel on entend murmurer les eaux du Lez ; on dirait que la montagne va s'ébouler sur le voyageur. On chemine ainsi l'espace de 3 ou 4 kilomètres en longeant les pentes méridio-

Digitized by Google

nales du pic de Larraing et du tuc du col de Puech sur les flancs desquels se juchent, comme des nids d'aigle, les villages d'Uchentein, de Balacet et d'Irasein qui forment comme des oasis sur ces pentes dénudées et qui seuls animent le paysage. Par contre, à la sortie de Bordes, peu après l'échancrure qui laisse voir la vallée du Riberot et quelques-unes de ses cimes, la rive droite du Lez est presque entièrement bordée de belles forêts dominées par les pics qui se détachent de la haute chaîne, comme les pics du Pourtillon, du Coucut, de Lagarde, etc. Ces montagnes boisées forment un constraste frappant avec celles de la rive gauche qui présentent généralement l'aspect aride des montagnes volcaniques[1]. Mais au village de Bonac la vallée s'élargit brusquement, et l'on est tout surpris d'entrer dans un joli bassin de verdure formé en partie de magnifiques prairies arrosées par la rivière du Lez, et à l'extrémité duquel on aperçoit la flèche élancée du clocher de Sentein, le bourg le plus important de la vallée de Biros.

Ce verdoyant bassin de Bonac à Sentein me semble avoir une grande analogie avec le plateau non moins verdoyant qui s'étend d'Antignac à Luchon; et si les montagnes qui entourent Sentein n'ont pas la coupe gracieuse, la forme élégante de celles qui encadrent Luchon, elles ont néanmoins, en raison de leur aspect plus sauvage, des attraits *sui generis* que savent bien apprécier les rares touristes qui viennent les visiter.

Sentein est une charmante bourgade, aux rues larges et aérées, qui montrent avec une sorte d'orgueil leur sol propre et macadamisé et mirent avec coquetterie

1. En 1855, lors du tremblement de terre qui se fit sentir dans le Biros, il se forma sur les flancs de la montagne, un peu au-dessous de Balacet, une excavation d'où jaillirent des flammes pendant deux jours, et d'où il se dégagea, pendant près de 15 jours, une épaisse fumée. J'ai été témoin oculaire de ce fait.

Digitized by Google

leurs maisons dans l'eau claire et limpide de frais ruisseaux. Les beaux sites dont elle est entourée et l'exploitation des mines et des eaux, car Sentein est une station balnéaire naissante, concourent à faire de cette localité un séjour très agréable. Mais ce qui donne à Sentein une physionomie toute particulière, un cachet vraiment original, c'est l'enceinte flanquée de trois tours qui entoure son église, et qui ont été construites vers l'an 1350 comme l'église elle-même et la partie romane de son élégant clocher. C'est dans l'intérieur de cette enceinte que se réfugiaient jadis les habitants, pour se mettre à l'abri des incursions des maraudeurs si nombreux à cette époque tourmentée, surtout depuis la désagrégation des grandes compagnies qui désolèrent les provinces méridionales de la France vers la fin du XIV^e^ siècle et que Duguesclin, impuissant à les contenir, avait dû licencier. Il est toutefois regrettable que, lors de la translation du cimetière à l'endroit où il se trouve actuellement, les autorités locales aient cru devoir faire abaisser notablement la hauteur des remparts qui donnaient à l'ensemble des fortifications l'aspect d'une véritable forteresse féodale. Les tours elles-mêmes tombent en ruines et quelques-unes de leurs parties, semblables aux tours penchées de Pise ou de Saragosse, s'écrouleront sous peu si l'on n'y prend garde. J'ignore si elles figurent au nombre des monuments historiques. Dans tous les cas, il serait urgent de solliciter quelques subsides pour servir, je ne dirai pas à la restauration, mais tout au moins à la consolidation de ces tours branlantes qui constituent une des curiosités du pays.

Vers 1505, Sentein fut le théâtre d'un fait d'armes qui sauva le pays d'un vrai désastre. Un corps de troupes espagnoles avait franchi les Pyrénées et fait irruption dans la vallée de Biros dans l'intention

Digitized by Google

de se livrer au pillage. Fortanier Du Pac de Lassalle, commandant les quelques troupes françaises stationnées dans le rayon de la châtellenie de Castillon, accourut à Sentein, livra bataille aux Espagnols, les défit et les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'au port de la Hourquette (2545 m). En récompense de ce service, le roi Louis XII nomma Fortanier Du Pac capitaine de la forteresse de Castillon et archer de la garde du roi. Plus tard, en 1512, on voit ce même Fortanier du Pac figurer parmi les délégués que les provinces du Nébouzan, du Comminges et du Couserans envoyaient auprès du roi pour se plaindre des méfaits commis à Saint-Béat par le sire de la Bastide-Paumès. Louis XII donna pleine satisfaction à ces délégués[1].

Quelle est l'origine de Sentein? Malheureusement il n'a pas encore été découvert, dans les archives du pays, des documents authentiques permettant de préciser l'époque de sa fondation ainsi que de celle de Castillon. Mais, d'après une tradition en cours dans le Biros, Sentein aurait été bâti par les Sarrasins. On sait que les Sarrasins ont envahi les Pyrénées centrales en 720. Au commencement de l'année 732, Ricosinde, un de leurs généraux, vint mettre le siège devant la ville d'Austrie (Saint-Lizier), capitale du Couserans. La ville, pressée par la famine, était sur le point de se rendre. Dans cette extrémité, l'évêque Lizier s'avisa, d'après un document que j'ai eu sous les yeux, d'un stratagème qui avait réussi à Annibal dans une forêt de la Campanie où il s'était laissé cerner. Il réunit le plus de chèvres et d'autres animaux qu'il put trouver dans le pays et, le soir venu, il fit poser

1. Voir, dans la Revue de Comminges, t. Ier, p. 196, l'article de M. le Baron de Lassus : *Le sire de la Bastide Paumès, à Saint-Béat.*

Digitized by Google

une lumière sur la tête de chacun des animaux et gravit, avec l'immense troupeau, la colline du Marsan, monticule situé en face et à l'est de Saint-Lizier. En apercevant cette grande quantité de lumières semblables aux feux d'un vaste camp, les Sarrasins crurent à l'arrivée d'une armée de secours. Ils s'empressèrent de lever le siége et allèrent rejoindre l'armée d'Abdérame qui avait pénétré en France par le col de Ronceveaux et qui marchait, par Bordeaux, à la rencontre de Charles Martel. Le choc des deux grandes armées eut lieu, comme on sait, près de Poitiers. Au plus fort du combat de grandes clameurs s'élevèrent du camp des Sarrazins. Ceux-ci, surpris et effrayés, abandonnèrent en partie la ligne de bataille pour courir au secours du camp. Charles Martel les suivit et en fit un affreux massacre. Abdérame et ses plus vaillants officiers périrent dans la mêlée. C'était Eudes, duc d'Aquitaine qui, défait sous les murs de Bordeaux et après avoir assisté impuissant à la prise et au sac de cette ville, avait pu rejoindre l'armée de Charles Martel, tourné l'armée arabe, et attaqué le camp ennemi dont il avait massacré les gardiens. Par cette habile diversion le duc d'Aquitaine contribua puissamment au gain de la bataille, qui sauva de la conquête la France et peut-être l'Europe entière.

Les débris de l'armée vaincue regagnèrent, en saccageant tout sur leur passage, partie la Septimanie, partie les Pyrénées où, renforcés par les Arabes d'Espagne, ils s'établirent d'une manière permanente, occupèrent un grand nombre de localités, fondèrent des villes, prirent et pillèrent Saint-Lizier en 736, et ne furent définitivement expulsés qu'en 778, sauf quelques retours offensifs qui firent encore beaucoup de mal. C'est donc dans la période comprise entre 720 et 778 que les Sarrasins, si on ajoute foi à la tradition, fondèrent Sentein. Ce qui tendrait à confirmer cette

Digitized by Google

tradition, c'est qu'il est certain que les Sarrazins construisirent un fort entre Sentein et Irasein, sur une petite éminence qu'on appelle encore aujourd'huit *et Tut des Maurous* (pic des Maures). Je me rappelle que, dans mon enfance, un paysan d'Irasein m'affirma qu'il avait trouvé aux abords de l'ancien fort un morceau de sabre *recourbé*. C'était probablement un cimeterre. Quelques fouilles au *Tut des Maurous* feraient peut-être découvrir des vestiges certains de la présence des Sarrasins dans ce pays.

Parlerai-je des courses que le touriste peut faire dans les environs de Sentein? Étant donné la proximité de ce bourg, du vaste pâté de montagnes qui forment à l'extrême frontière la ligne de faite entre la France et l'Espagne, ces excursions sont aussi variées qu'agréables. Il y en a pour toutes les aptitudes. Je me bornerai, dans cet article déjà long, à ne signaler que quelques-unes des courses qu'il est facile d'entreprendre à pied, à cheval et une partie en voiture. D'ailleurs, ceux qui, pour une cause quelconque, maladie ou manque d'un vigoureux jarret, ne peuvent tenter l'ascension des hautes cimes et de ressentir ainsi les fortes émotions qu'on éprouve toujours sur les hauts sommets, doivent borner leur ambition à des excursions moins pénibles, mais ils trouvent une large compensation dans la beauté des sites et dans les gracieux paysages que la nature a prodigués dans cette intéressante région.

Si, partant de Sentein, on suit la route du port de la Hourquette en longeant la rive gauche du Lez, on arrive en 20 minutes au confluent de cette rivière avec le ruisseau de l'Isard qui descend de l'étang d'Araing. A droite, et en suivant la rive gauche du torrent, on s'engage dans le vallon de l'Isard par une route bordée d'arbres de chaque côté, de montagnes

Digitized by Google

couvertes de bois qui encadrent admirablement le paysage. Rien de gracieux et de pittoresque comme ce vallon où tout charme les yeux: les fleurs, les bois et le torrent. En deux heures de marche on atteint un plateau de verdure, situé à la base du pic gazonné de Laura et sur lequel est bâtie la célèbre chapelle de Notre-Dame de l'Isard. Je crois intéressant de donner ici une notice historique sur les causes de la fondation de cette chapelle, qui attire tous les ans, au mois d'août, un grand concours de population.

En l'année 1638, Dom Ruade, évêque de Saint-Lizier, dont on peut voir un beau portrait dans le cloître de l'antique cathédrale, se trouvant en mésintelligence avec son chapitre, résolut, pour se soustraire à ses tracasseries, de choisir dans un coin des Pyrénées une retraite où il pût passer, en toute liberté et dans le calme le plus absolu, une partie de la belle saison. A cet effet, il vint à Sentein et visita les nombreux vallons qui existent dans le périmètre de cette localité. Arrivé au plateau de l'Isard, il fut frappé de la beauté et des charmes de ce site. Il songea que là, du moins, il pourrait librement ouvrir son âme à Dieu et oublier pour quelque temps, dans la méditation, et dans la contemplation d'une belle nature, les soucis dont il était obsédé. Il fit édifier l'oratoire qui existe encore. Il consacra cette chapelle à Notre-Dame de l'Isard, et, le 4 août de chaque année, il y fit célébrer une fête religieuse en l'honneur de la Vierge. Peu à peu, les habitants du pays et des pays circonvoisins s'accoutumèrent à assister à cette fête. Dans la suite, cette affluence ne fit que s'accentuer, et aujourd'hui Notre-Dame de l'Isard, protectrice des bergers et des troupeaux, est devenue un but de pélerinage très fréquenté.

J'ai eu occasion d'assister à une de ces solennités religieuses où les pâtres de la contrée, tout endim-

Digitized by Google

manchés et armés de leur houlette, étaient accourus en grand nombre. A l'offrande, un mouvement se fit parmi eux; ils se pressèrent, se bousculèrent pour aller baiser la croix présentée par le prêtre; on joua des coudes et, ma foi! je crus un instant que les houlettes allaient se mettre de la partie. Tout à coup j'aperçus un pâtre qui regagnait sa place d'un air de triomphe. On m'apprit alors que, parmi les bergers du pays, il existait une croyance en vertu de laquelle celui d'entr'eux qui, à l'offrande, parvenait le premier à baiser la croix, aurait ses troupeaux sains et saufs pendant le reste de l'année. J'eus ainsi l'explication de cette ardente bousculade et de la satisfaction manifestée par l'heureux pâtre qui ne dut, il faut bien le dire, son triomphe qu'à son adresse ou à la vigueur de ses muscles.

Du vallon de l'Isard on peut pénétrer, par le col de Bassibié ouvert entre le pic du Mède et celui du Bouc, dans la vallée d'Araing, couverte de superbes forêts et dominée de tous côtés par des pics élevés, tels que le pic de Crabère (2630 m), la serre d'Araing (2400 m), le pic de Canéjan (2654 m) et beaucoup d'autres. C'est tout un ensemble de sommets très rapprochés les uns des autres, rattachés entr'eux par une infinité de ravins, de défilés et de vallons, qui font de cette région lacustre et montagneuse par excellence, une des contrées les plus attrayantes des Pyrénées.

A une altitude de 1880 mètres, au fond d'un vaste cirque qu'on peut atteindre en trois heures de Sentein, repose le grand lac d'Araing dans lequel viennent se déverser les eaux de deux autres lacs. Les habitants de Sentein ont trouvé un moyen pratique autant qu'ingénieux d'utiliser les eaux de ce lac. A l'époque de l'affouage, on coupe le bois de chauffage, on marque les bûches aux initiales de chaque habitant et on jette

Digitized by Google

le tout dans le lit du torrent, après avoir préalablement, au moyen d'un barrage, arrêté l'écoulement des eaux du lac. On ouvre ensuite les vannes. Les eaux, contenues jusque là, se précipitent en bouillonnant dans le lit du torrent qui, grossi tout-à-coup, s'écoule impétueusement entraînant avec lui les bûches jusqu'à la rivière du Lez. Là, comme les épaves d'un navire naufragé, les bûches flottent, ballottées, et sont entraînées par la rapidité du courant jusqu'au pont de Sentein où les habitants, armés chacun d'une sorte de gaffe, les harponnent au passage et les jettent sur la route où chacun vient ensuite les reconnaître. Cette opération, d'un effet très pittoresque, donne à Sentein une grande animation pendant quelques jours.

Les touristes qui ne veulent pas retourner à Sentein par le même chemin qu'à l'aller peuvent, du vallon de l'Isard, s'engager dans le val de Blazy et aboutir, après une attrayante et peu fatigante promenade au travers des bois, au col de Nédé (1346 m), superbe pelouse située au pied du pic de même nom et d'où l'on a, d'un côté, une fort jolie vue sur le vallon du Sentein, et de l'autre, par une échancrure de la montagne, sur une partie de la Bellongue. Du col de Nédé on peut s'élever facilement, par des pentes gazonnées, parfois un peu raides, jamais dangereuses, jusqu'au vaste plateau sur lequel est assis le pic de la Calebasse (2212 m), peuplé de perdrix blanches et d'isards. C'est ce pic de forme triangulaire, qu'on aperçoit très bien de Saint-Gaudens et même de Saint-Girons. La Calebasse est le mont préféré des habitants de Saint-Lary — le plus joli et le plus considérable village de la Bellongue — qui vont chasser dans ces parages l'isard et le coq de bruyère. Ces chasseurs se plaisent à gravir cet attrayant sommet, trop peu connu, d'où ils peuvent contempler aisément le théâtre si varié et souvent si dangereux de leurs exploits cynégitiques. A la base

Digitized by Google

septentrionale de ce pic se déroulent, en effet, un grand nombre de sommets secondaires, coupés par des ravins aux parois escarpées, comme, par exemple, ceux qui avoisinent le *mail dech Agé* (rocher de l'Ane); région accidentée, très pittoresque, où les noirs précipices alternent parfois avec de riants plateaux de gazon. C'est là que les isards aiment à prendre leur pâture et leurs ébats par bandes de 15 à 20, toujours précédés d'un des leurs qui, sentinelle au flair merveilleux, pousse le cri d'alarme au moindre danger. Ainsi avertis, les isards détalent avec une vertigineuse rapidité, franchissant, par des bonds prodigieux, les plus mauvais pas et faisant ébouler, dans leur fuite désordonnée, des quartiers de roche qui roulent avec fracas jusqu'au fond des abîmes.

Du pic de Calebasse, si facile à escalader, on embrasse un admirable panorama sur le mont Kagyre, le pic d'Arbison, le pic du Midi de Bigorre, les montagnes d'Arbas et de l'Ariège et, autant que le rayon visuel peut percevoir, sur la plaine de Toulouse qui se perd elle-même dans le lointain vaporeux. Mais la visite au pic de Calebasse exige, de Sentein, une journée entière si l'on veut jouir de tous les agréments que procure cette belle course.

En retournant à Sentein, on remarque avec curiosité, sinon avec effroi, tout à côté du col de Nédé, une immense excavation produite par les éboulements successifs de la montagne. On contourne ce précipice, on suit, par un bon sentier, la route d'Autras, village perché à plus de 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, et on rentre à Sentein en côtoyant la belle prairie du Pradau où jaillissent des eaux ferrugineuses et arsénicales et où l'on a construit, il y a quelques années, un petit établissement de bains.

Mais la grande attraction des environs de Sentein

Digitized by Google

est, sans contredit, le chemin aérien des mines du Bentaillou. Nul étranger ne saurait aller dans ce pays sans se donner le plaisir de contempler un spectacle à la fois saisissant et grandiose.

La route qui conduit de Sentein au boccard, établissement où l'on pulvérise et purifie le minerai, suit, entre deux montagnes, les méandres capricieux que trace le Lez au fond de la vallée. Elle traverse le hameau d'Eylie situé au milieu d'un frais bassin de prairies, et aboutit, à neuf kilomètres de Sentein, au boccard lequel est adossé à une immense roche taillée à pic. A quelques mètres de là, sur le versant d'une gorge sauvage, s'élève un beau château, que la compagnie minière y a fait construire et où l'on est reçu avec la plus grande courtoisie. Après le boccard on quitte le cours du Lez; on suit à droite, pendant deux heures environ, par de nombreux zigzags, une belle route carrossable jusqu'au sommet d'un ressaut du haut duquel le Lez, descendu du lac d'Albe, se précipite en cascade, et après avoir contourné la butte Saint-Jean, on atteint les galeries de Bentaillou (1895$^{m}$), creusées dans les flancs du pic de Lart, non loin des pics de Rouche (2730$^{m}$) et de Garbe (2560$^{m}$) qui s'élèvent à la base méridionale du haut pic de Maubermé (2880$^{m}$).

Les mines de plomb argentifère du Bentaillou auraient été découvertes par les Romains, vers l'an 55 avant Jésus-Christ, à l'époque de la guerre de Sertorius en Espagne. Quelques troupes auraient été laissées dans ces parages, probablement pour garder les défilés des Pyrénées. Elles commencèrent à exploiter ces mines, car on a trouvé de nombreuses traces de leurs travaux que la guerre civile ou d'autres événements politiques durent interrompre. Plus de dix-neuf siècles ont passé sur ces galeries primitives dont le souvenir s'était entièrement effacé. Mais, vers

Digitized by Google

1848, un heureux hasard les fit retrouver. Je n'entrerai pas aujourd'hui dans les détails de cette découverte qui a eu de si heureuses conséquences pour Sentein et pour la vallée de Biros. Une société se forma qui commença, ou plutôt qui continua l'exploitation des mines en 1852. Dès le principe on avait établi, près du ressaut où tombe la cascade du Lez, des plans inclinés par lesquels on faisait descendre, glisser le minerai. Mais jugeant sans doute que par ce moyen on perdait beaucoup de temps et de minerai, une autre société construisit le chemin aérien dont le fonctionnement frappe surtout l'attentiou du touriste.

« Deux câbles partent d'un point culminant de la « montagne et viennent se rattacher à une sorte de « grosse tour assise au fond d'un plateau. Deux wagon- « nets glissent le long de ces câbles; l'un descend « chargé de minerai, et par l'action de son poids fait « rapidement monter celui que l'on vient de vider. « C'est un jeu fort curieux à observer. C'est comme « deux aigles qui, dans l'espace immense, suivraient « dans un va et vient une route invariable. Si peu que « l'on se sente du cœur dans la poitrine, qu'on se « juche dans le wagonnet qui remonte, et en quel- « ques minutes d'un vol rapide on se trouve là-haut, « sur la cime du Bentaillou »[1] (1895 m). Mais peu de curieux osent affronter cette course vertigineuse sur une voiture suspendue à plus de 500 pieds au-dessus de l'abîme, et il faudrait vraiment, pour accomplir ce périlleux voyage, être armé du courage de Bradamante et de Marphise qui, montées sur le cheval ailé, le célèbre hippogriffe, fendaient les nues, franchissant monts et vallées et traversant les espaces comme un trait de flèche.

HIPPOLYTE CABANNES.

1. Paul Baby, *Guide-Route de l'Ariège*, p. 549.

Digitized by Google

# LA RÉVOLUTION

## A SAINT-LIZIER (ARIÈGE)

### 1789-1804

---

(FIN)[1]

### X

**Chute de Robespierre. — Mesures d'apaisement et de réparations. Petite comédie municipale — Affaire Fillou. — Embarras financiers de l'hospice et de la commune. — Réduction des Sociétés populaires. — Rétractation du curé Laporte.**

Deux mois après les bruyantes fêtes célébrées aux Tuileries et au Champ de Mars en l'honneur de l'Etre suprême, Robespierre, qui avait été le grand pontife de ces cérémonies, vit se réaliser ces paroles prohhétiques que Bourdon de l'Oise lui avait glissées à l'oreille : « la roche tarpéienne est près du Capitole. » Ce même peuple, qui, le 20 prairial, l'avait acclamé avec un frénétique enthousiasme, cria à tous les échos de la France, le 10 thermidor : « A bas le tyran ! vive la liberté ! » Robespierre avait suivi, sur la place de la Convention, les milliers de victimes qu'il y avait envoyées, et avait payé de sa tête les innombrables forfaits qui pèsent sur son nom. Les *Bulletins de la Convention* apportèrent l'heureuse nouvelle à Saint-Lizier, le 18 thermidor. Le maire réunit l'assemblée municipale et lui fit part « des dangers qu'a encourus la Convention à la suite de la conspiration tramée par le tyran Robespierre et consorts. Il n'est aucun bon

1. Voir tome X, p. 1 — 31.

Digitized by Google

citoyen qui n'ait frémi d'horreur, en apprenant qu'il existait encore dans le sein de la représentation nationale des Catilinas qui, par leurs sourdes menées et leurs complots liberticides, ne tendaient sous le bandeau du patriotisme, qu'à égorger la Convention, qu'à s'emparer de l'autorité, qu'à opprimer les patriotes et à ravir aux Français la liberté pour laquelle ils soupirent si fortement. Il n'est personne qui puisse se dissimuler que, sans les mesures sages de la Convention pour déjouer ces desseins criminels par son activité et son zèle pour la patrie, la France était livrée à un tyran et c'en était fait de la cause publique. Il est du devoir de tout bon citoyen de témoigner à la Convention sa vive reconnaissance et de la féliciter de ses glorieux succès. »

Applaudissant aux vues du maire, la municipalité le charge lui-même de rédiger, dans le plus bref délai, cette adresse à la Convention. Le lendemain le citoyen Vignau donne lecture à ses collègues de l'adresse suivante qui reçoit leur approbation :

« Citoyens Législateurs :

« Nous avons frémi d'indignation en apprenant les complots de ces Catalinas modernes, qui, se couvrant du masque du plus pur patriotisme, ne tendaient qu'à assassiner la liberté. Le tyran Robespierre voulait dominer; vous seuls étiez en état de le traverser; aussi les poignards étaient-ils aiguisés pour vous sacrifier à sa folle et téméraire ambition ; mais votre amour pour la patrie a été votre plus ferme rempart et vous a rendus victorieux. Quelles suites pouvait-il se promettre, tandis que la démocratie populaire subsistait dans la Convention, tandis que le penchant que vous recevez de la nature vous porte, non à faire des esclaves, mais à détruire les tyrans et à vouloir que tous les hommes soient libres. Grâces vous soient rendues,



Digitized by Google

braves Montagnards; votre activité, votre énergie, votre amour pour la liberté ont déjoué cette trame infernale, au moment qu'elle allait éclater, et en dissipant l'orage qui grondait sur nos têtes, vous avez encore une fois sauvé la patrie. Les traitres Robespierre, Couthon, Saint-Just et leurs consorts ont subi leur supplice. Point de miséricorde pour leurs complices quels qu'ils soient; comme eux qu'ils montent à l'échafaud et que leur sang cimente les fondements de la République. Continuez, Citoyens Représentants; le bonheur du peuple est entre vos mains; plus fermes que le Sénat de Rome, vous avez livré à la mort le conspirateur Catilina, qu'il se contenta de chasser de son sein.

Continuez! et les tyrans coalisés, à l'exemple de Cinéas, envoyé à Rome pour y traiter de paix, seront forcés d'avouer que vous n'êtes pas une assemblée d'hommes, mais bien des républicains dignes de régénérer l'univers; demeurez fermes à votre poste; ne quittez les rênes du gouvernement qu'après l'entière destruction des despotes, qu'après que l'univers entier aura reconnu le triomphe de la République française, une et indivisible. »

Avec la satisfaction que donne l'accomplissement d'un devoir, la municipalité toute à la joie, de concert avec la Société populaire, célébra avec pompe, cette année, la fête du 10 août (23 thermidor), « cette glorieuse journée qui rappelle l'époque où la tyrannie reçut un coup mortel et où la République prit naissance. » Toutes les autorités ainsi que tous les bons citoyens furent invités à se rendre au temple de l'Être suprême, afin de renouveler en présence du peuple le serment de fidélité à la nation, de maintien de la liberté, et de guerre aux tyrans et aux conspirateurs.

Le maire, qui ne manquait aucune occasion de faire valoir son talent d'orateur, fut heureux d'y donner

Digitized by Google

libre cours à sa patriotique éloquence. Rien ne fit défaut à l'éclat de la fête, ni refrains nationaux, ni bruyants accords de fanfare; et du temple, la foule se rendit à la salle de la Société populaire pour y terminer la fête par des danses et « autres amusements honnêtes. »

Le Couserans qui avait payé son tribut au règne de Robespierre, de la tête de l'abbé Urbain de Salin[1] et de celle de Tournier[2] ex-seigneur de Saint-Girons, avait bien le droit de prendre part à l'allégresse générale qui salua la chute du tyran. Le premier fruit de cette chute fut un retour de l'opinion publique vers la justice et la clémence. Les portes des prisons s'ouvrirent. « Notre victoire, dit Barrère, vient de marquer une époque où la patrie peut être indulgente sans danger et regarder les fautes inciviques comme effacées par quelque temps de détention. » Plusieurs de nos concitoyens bénéficièrent de ces idées d'apaisement: le citoyen Cabalbi-Montfaucon, détenu à Saint-Lizier, fut remis en liberté par un arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention nationale; le prêtre Comminges, reclus à Foix, obtint de la municipalité de Saint-Lizier une attestation qui dut favoriser son élargissement[3]. Dupré et Baleich, ayant préalablement fait soumission aux lois de la République, déclarent qu'ils reprennent les fonctions de ministres du culte

1. V. abbé Duclos, *Histoire des Ariégeois*, t. IV. p. xxxviii. L'abbé de Salin, dont la famille était originaire de Mongauch, fut massacré aux Carmes, en 1792, aux côtés de Mgr Dulau, archevêque d'Arles.

2. Le 19 thermidor, la citoyenne Gallotin se présenta devant la municipalité pour lui déclarer qu'elle venait d'apprendre, par les nouvelles publiques, que le citoyen Tournier de Toulouse, ex-seigneur de Saint-Girons, avait été condamné à mort pour délits contre-révolutionnaires, et que possédant trois fauteuils et deux chaises ayant appartenu audit Tournier, elle en ferait la remise à la première réquisition. Il nous paraît toutefois douteux que cette sentence de mort ait été exécutée, car Tournier ne figure pas dans les listes des victimes du tribunal révolutionnaire de Toulouse. — Voir le *Tribunal Révolutionnaire de Toulouse*, par Axel Duboul, imprimerie Privat, 1894.

3. Le 2 germinal. — Le conseil reconnait que le citoyen Comminges a toujours vécu retiré chez lui et qu'il n'a jamais montré un esprit perturbateur.

Digitized by Google

catholique dans l'église destinée à cet effet. Le chanoine de Bélissens, qui s'était vu lâchement abandonné par ses collègues de la Société populaire, reçoit maintenant de la municipalité une attestation qui plaide en sa faveur : « On n'a jamais su les motifs de son arrestation.... Le bruit ayant couru que les prêtres arrêtés seraient déportés à la Guyane, Bélissens s'évada le jour où il devait être transféré de la maison de réclusion de Saint-Lizier dans celle de Toulouse; le Conseil est persuadé que la peur fut le seul motif de cette évasion ; il certifie en outre, qu'antérieurement à son arrestation, Bélissens avait obtenu un certificat de civisme et que depuis lors il n'a pas démérité. »

Lingua de Saint-Blanquat, sorti de prison, demande à être rétabli provisoirement en possession de ses biens saisis au nom de la République. Le conseil appelé à donner son avis « pense qu'il est de la justice de l'administration d'accueillir la demande du pétitionnaire. »

Delage, de Méritens, Amélie de Vernon sollicitent des certificats de résidence et de non-émigration que le conseil municipal se hâte complaisamment de leur accorder.

On revisa les pensions, et les titulaires durent fournir le tableau de leurs fonctions pour justifier leurs droits.

Des nobles, qui, en germinal, avaient été exclus des listes de la Société populaire, sont de nouveau inscrits comme citoyens « ne s'étant jamais écartés des principes républicains qui doivent animer les sans-culottes. »

Un retour subit vers les idées de modération et de justice s'était fait dans l'esprit du peuple et des gouvernants ; dans quelques cœurs étroits il était pourtant resté un vieux levain de défiance et de haine. L'ancien vicaire général de Méritens et le promoteur

Digitized by Google

Saurat, en réclusion à Pamiers, sollicitent inutilement un brevet de civisme indispensable à leur élargissement. Comme en juin 1793, on allègue que ces deux ecclésiastiques hostiles à la Constitution républicaine seraient un ferment de désordre dans la commune et que la tranquillité publique exige leur éloignement.

Si l'on rassurait les bons, il fallait aussi empêcher tout retour offensif de la part des perturbateurs. Un article de la loi du 21 germinal ordonne le désarmement des auteurs et fauteurs de la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor. Les officiers municipaux l'exécutent sans délai. Dans des bulletins secrets sont désignés les citoyens à qui il paraît dangereux de laisser leurs armes de gardes nationaux, et ces petits billets anonymes sont adressés à la municipalité qui se hâte de les utiliser. Duclos oncle, boulanger, Duclos neveu, ex-juge de paix, Baptiste Dedieu dit Petitou, Tatareau et Lagrasse, indiqués comme hostiles au nouvel ordre de choses, sont immédiatement désarmés[1].

L'administration du district demande à la municipalité les motifs de ces rapides et sommaires exécutions. Dans un court mémoire, Vignau et ses collègues justifient leur conduite : Duclos neveu a été désarmé pour avoir, pendant qu'il était membre du conseil révolutionnaire, cherché à comprimer l'opinion publique; pour avoir voulu inspirer la terreur, soit dans la Société populaire, soit dans le public par ses propos et ses menaces ; pour avoir effrayé les détenus de la maison de réclusion en les tranférant sans nécessité dans la maison d'arrêt où il allait journellement insulter à leur sort; pour avoir prêché dans le temple de la Raison des horreurs propres à soulever les âmes honnêtes et y avoir manifesté une immoralité infame et révoltante; pour avoir menacé des citoyens qui allaient au

1. Délibération du 9 floréal, an III.

Digitized by Google

Comité demander justice en faveur de certains détenus ; et finalement pour avoir été désigné par l'opinion publique pour un des premiers terroristes du district.

Tatareau et Lagrasse étaient les espions du Comité révolutionnaire et les complices de l'ex-juge de paix Duclos dans toutes ses infamies.

Duclos oncle était en continuelle fréquentation avec son neveu, Lagrasse et Tatareau, et c'est dans sa maison que se tenaient des conciliabules nocturnes et fréquents.

Quant à Baptiste Dedieu, le conseil reconnaît qu'il a été induit en erreur sur son compte et arrête à l'unanimité que les armes lui seront rendues.

Duclos jouait au petit Marat, au Robespierre de village. Mais ce rôle ne lui avait guère porté bonheur. Après la chute de ses modèles politiques, son édifice s'était aussi effondré comme palais de carton. La Société populaire l'avait exclu de son sein, le 4 brumaire ; le 8 germinal, il avait été révoqué de ses fonctions de juge de paix et remplacé par Adéma, de Prat ; le 9 floréal, le dernier coup lui est donné par la municipalité qui le désarme comme énergumène et fauteur exalté du système terroriste. Il ne plie qu'avec mauvaise grâce sous les coups répétés. Il demande, dans une épître comminatoire, les motifs de son désarmement et la municipalité, qui ne sent pas le besoin de se justifier auprès d'un ennemi, lui signifie laconiquement que « c'est pour cause de terrorisme avant le 9 thermidor. »

Ces exécutions sont arrêtées en conseil général de la commune, et le maire, qui ne veut pas seul en assumer la responsabilité et encourir la vindicte des victimes, les fait revêtir de la signature de tous les membres, officiers municipaux, agent national et notables. Homme sage à ses heures, Vignau, qui sait que l'union

Digitized by Google

fait la force, groupe les exécuteurs pour imposer aux mécontents.

Le 15 messidor, il fut pris d'un mouvement de généreuse justice qui lui fut inspiré, nous voulons bien le croire, par un sentiment d'honnêteté. Il réunit de nouveau le conseil général et lui tint ce langage :

« La loi qui sévit contre les terroristes et les buveurs de sang n'a d'autre but que de frapper les vrais coupables et de pardonner à l'erreur et à l'ignorance. En partant de ces principes d'humanité adoptés par la Convention, je pense que le désarmement qui a été opéré dans la commune doit être rétracté, du moins en partie. Les citoyens Jean Lagrasse et Tatareau ont été désarmés comme terroristes, parce qu'ils étaient réputés dans l'opinion publique pour les agents et les espions du Comité révolutionnaire d'avant le 9 thermidor. Ne serait-ce pas une tyrannie de punir un fonctionnaire parce qu'il aura été membre d'une autorité qui aura abusé de ses pouvoirs? Pour cela faudrait-il avoir à lui opposer des actes arbitraires, des persécutions, des abus d'autorité et des faits qui violent les principes de l'humanité et de la justice? C'est ce qu'on ne peut pas prouver auxdits Lagrasse et Tatareau qui, en qualité de membres adjoints dudit Comité, s'y rendaient quand ils y étaient appelés. Ils ont encore été désarmés pour leur fréquentation habituelle avec le citoyen Duclos, homme de loi ; mais peut-on leur en faire un crime? Qu'on se réfère aux circonstances, qu'on se rappelle la faveur dont jouissait le citoyen Duclos dans ce temps où la terreur comprimait tous les cœurs, et on ne sera plus étonné si des individus qui n'ont d'autres lumières que la conduite de ceux qui sont employés aux fonctions publiques sont coupables de suivre les impulsions de ces mêmes fonctionnaires ; ils ont sans doute cru avoir embrassé la véritable cause et, sous ce rapport, on ne peut les

Digitized by Google

considérer que comme des individus séduits ou trompés. En vain leur supposera-t-on de mauvaises intentions ; ce n'est pas à nous de voir ce qui se passe au fond de leur âme. Nous ne devons les juger que par les faits, et, encore un coup, de quel crime sont-ils coupables ?

« Le citoyen Jacques Duclos a été encore désarmé pour avoir tenu chez lui des conciliabules nocturnes ; mais que signifiaient ces conciliabules ? Sait-on ce qui s'y pasait ? En est-il résulté quelque acte vexatoire ? L'ordre social en a-t-il été troublé ? N'est-il pas permis à un citoyen de recevoir chez lui ses parents et ses amis ? Ne serait-ce pas une tyrannie que de lui en faire un crime ? Consultez la loi ; elle vous dit qu'elle n'entend frapper que les auteurs ou fauteurs de la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor. J. Duclos peut-il être considéré comme tel ? Le motif de son désarmement annonce le contraire. De quoi peut-il être coupable lui dont les facultés physiques et morales sont nulles ?

« A ce tableau rapide et succinct de la conduite des citoyens Lagrasse, Tatareau et Duclos oncle, reconnait-on des auteurs de tyrannie ? Et si l'on ne peut pas les considérer comme tels, n'est-il pas de toute justice de les réintégrer ? Si le conseil a été trompé par un excès de zèle n'est-il pas de son honneur d'appliquer les sentiments qu'il professe, en rendant à la société des citoyens qui n'ont été que trompés ? »

Voilà une bouche qui sait à volonté souffler le froid et le chaud ; la même parole qui hier accusait et condamnait, défend et absout aujourd'hui avec la même éloquence. Il ne restait au conseil de Saint-Lizier, comme au Sénat romain, qu'à se déclarer convaincu.

Et le conseil : « pénétré des sentiments d'humanité qui doivent diriger tout bon citoyen, délibérant sur la proposition du maire, considérant que la loi n'en-

Digitized by Google

tend punir que le coupable et pardonner à l'erreur et à l'ignorance, considérant que Lagrasse et Tatareau, quoique réputés pour être les agents et les espions du Comité révolutionnaire, ne se sont rendus coupables d'aucun crime et que s'ils ont fréquenté le citoyen juge Duclos, ce n'est que parce qu'il était en faveur, et qu'étant aux fonctions publiques dans un temps de terreur ils ont cru devoir suivre aveuglément ses impulsions; considérant que Duclos, oncle, étant sans facultés physiques et morales, est par lui-même incapable de nuire à la société et que les motifs invoqués pour son désarmement sont sans valeur : le Conseil rétracte la délibération à la suite de laquelle Lagrasse, Tatareau et Duclos oncle ont été désarmés, et adopte à l'unanimité les propositions faites par le maire. »

Petite comédie ; plût à Dieu que toutes celles qui se sont jouées en ces temps lugubres n'eussent pas eu un dénouement plus tragique.

La vie devenait de plus en plus dure à nos pauvres montagnards. Faute de bras, les terres étaient mal cultivées et l'hiver de 1794-1795 avait été froid dans nos contrées. La moisson avait été modique et les vendanges, retardées jusqu'à la fin octobre, n'avaient donné qu'un vin de quantité et qualité médiocres[1].

L'administration centrale elle-même, voyant diminuer ses approvisionnements par l'augmentation incessante de ses armées, demande deux cents quintaux de blé au district de Saint-Girons. La part de la commune de Saint-Lizier est de vingt-cinq.

Impossible de réquisitionner même cette petite quantité dans les huches et greniers des administrés. Un très petit nombre a à peine la provision nécessaire pour sa subsistance, beaucoup ne mangent plus de

1. Voir le lamentable tableau de la misère de Paris, Taine, III, 531 et suivantes

Digitized by Google

pain n'ayant même pas leur semence[1] ; le pain est fixé à un prix trois fois supérieur à celui de 1790; la marque vaut vingt-cinq sols. Avec une audace inouïe les meuniers trompent la confiance de leurs clients. L'un d'eux, le sieur Fillou, a installé à côté de ses meules une paillasse dans laquelle il glisse subrepticement le fruit de ses petits et nombreux larcins ; il s'obstine à n'avoir point de romaine, afin que l'on ne puisse vérifier le poids de la farine. Il se moque de tous les arrêtés municipaux qu'on lui signifie et insulte ceux qui sont chargés d'en surveiller l'exécution. Le tribunal de police municipale lui saisit la paillasse, le condamne à une amende de cent livres au profit des nécessiteux et à vingt-quatre heures de détention à la maison d'arrêt[2]. Mais on a affaire à un récidiviste obstiné. Quelques mois plus tard, dans une nouvelle visite, la police municipale découvre, non plus une, mais trois paillasses neuves servant à la fraude ; les poids ne sont pas marqués et les balances ne sont pas encore installées. Les paillasses avec leur contenu sont confisquées pour être vendues au profit des pauvres ; une amende de cent livres lui est encore infligée au profit des indigents de la nation ; enfin il sera passible d'une amende de dix livres par jour de retard jusqu'à ce que tout soit établi dans l'ordre exigé par les règlements présents.

On a tout réquisitionné hommes, blé, lin, farines, châtaignes, légumes, armes et munitions, on a épuisé toutes les ressources du peuple, il faut maintenant faire l'aumône à celui qui vous a nourri. Il a besoin de l'aliment le plus essentiel, on lui donne des choses de luxe, du fromage et du savon. Quatre quintaux de savon et deux de fromage seront distribués aux vingt-

1. Délibération du 16 frimaire an III.
2. Jugement du 21 nivôse.

Digitized by Google

deux paroisses du canton et c'est assurément une belle aubaine pour dix mille affamés.

La faim paralyse les forces vitales et favorise le développement des germes malsains. Jamais semblable encombrement à l'hôpital de Saint-Lizier ; plus de soixante lits sont occupés par des malades civils et autant par les volontaires. Le trésorier est sans fonds. On s'adresse à la commission des secours publics. La commission fait la sourde oreille, probablement parce que ses caisses son vides. L'administration de l'hospice va se trouver dans la cruelle nécessité de renvoyer les malades, elle réitère sa demande au nom de l'humanité. Nous étions au début de cette bureaucratie que l'esprit français a trouvé ingénieux d'instituer pour atermoyer les solutions. On demande un état des dépenses. L'hospice emploie mensuellement :

| | | |
|---|---|---|
| En pain . . . . . | 500 | livres |
| En viande . . . . . | 400 | » |
| En huiles. . . . . | 100 | » |
| En bois . . . . . | 100 | » |
| En vin. . . . . | 100 | » |
| En médicaments . . . . . | 150 | » |
| En honoraires de servantes. . . . | 600 | » |
| Total . . . . . | 2050 | livres |

L'État s'était emparé de tous les biens et revenus des hospices avec aussi peu de scrupules que des biens du clergé et des corporations ; il était devenu le créancier de tous ses administrés, mais créancier besogneux qui ne pouvait qu'aboutir à une banqueroute générale. Il n'envoya qu'un secours provisoire de deux mille cinq cents livres, la subsistance d'un mois, et l'administration de l'hospice fut réduite, pour ne pas donner un brutal congé aux malades, de faire au district un emprunt de deux mille livres. La direction de l'hospice appartenait à la municipalité qui, avec un louable dévoûment, s'était toujours préoccupée du sort des malades et des vieillards; mais la situation

Digitized by Google

présente découragea son zèle et elle donna sa démission. Prétextant que les affaire publiques absorbaient tout son temps, et que d'ailleurs ses membres étant révocables, ceux qui les remplaçaient n'avaient souvent aucune aptitude pour ces fonctions, elle nomma une commission spéciale composée de six membres qui auraient pour mission « d'administrer en bons pères de famille » les affaires de l'hôpital. Les citoyens Dupré, Vignau, Court, Seillé, Bordes et Villa furent investis de ce mandat de confiance par leurs collègues.

Un fait, insignifiant en d'autres circonstances, nous montre dans quelle extrême détresse se trouvaient les finances municipales. Le conseil général, le 24 frimaire, n'ayant plus ni sou ni maille, met en vente et « aux enchères publiques qui s'ouvriront le plus tôt possible », l'ormeau du Marcadel, ce vieux témoin des discussions et des réjouissances populaires, qui avait abrité sous ses rameaux séculaires vingt générations d'oisifs et de causeurs. A bout d'expédients, c'est le débiteur honteux, exaspéré qui, pour retarder d'une heure son exécution, vend le dernier joyau de famille.

Une des réformes les mieux justifiées de la réaction thermidorienne, fut assurément la réduction des sociétés populaires qui s'étaient étendues à toutes les communes de France. Elles formaient dans chaque localité un foyer d'inquisition vexatoire, un petit sanhédrin d'intrigants, de détraqués et de besogneux, qui intimidaient les hommes paisibles et honnêtes que la peur faisait entrer dans leurs rangs. Il ne devait plus en exister qu'une par district, et c'était encore trop. La société de Saint-Lizier se dissout, le 5 thermidor an V, et son secrétaire Galotin fit, sur le bureau de la municipalité, remise de ses registres. Elle avait vécu deux

Digitized by Google

ans et quatre mois[1]. Parmi ses membres étaient des nobles, des prêtres, des magistrats, les Dupré, Nicolas, de Hansy, de Roquemaurel, le chanoine de Bellissens, Belesta, Delage, Dargein, Trinqué, Bergés, curé de Saint-Lizier; tout ce que Saint-Lizier comptait de fortunes et d'intelligences s'était refugié dans son sein et rien moins que les convictions politiques les y avait amenés. On trouvait prudent de hurler avec les loups et on entrait dans la tannière; on n'en était pas moins dévoré quand la faim pressait les fauves. De Roquemaurel, Duclos, de Bellissens n'en furent pas moins arrêtés pour être munis d'un diplôme de sans-culottes.

Placée à côté de la municipalité comme une sentinelle vigilante, c'était elle qui lui inspirait les motions les plus violentes. Affiliée à la société des Jacobins de Paris, elle se flatte d'en avoir les principes et les aspirations. C'est elle qui prend l'initiative des adresses à la Convention pour l'exhorter à persévérer dans la voie révolutionnaire; c'est elle qui presse l'ouverture du temple de la Raison, qui demande une répression contre ceux qui ne se rendent pas à la célébration des décadis, qui ouvre une souscription pour l'ornementation du temple de la Raison, qui octroie ou refuse des brevets de civisme. Se donnant pour mission de maintenir le niveau de l'égalité sur toutes les têtes, elle oblige les citoyens Trinqué, maître ès-arts, bachelier et docteur, Dupré, Moulis et Mouroux, hommes de loi, à déposer sur son bureau leurs titres, la priant « de vouloir bien les agréer comme un hommage à la Liberté et à l'Égalité dont ils ont toujours été partisans. » Ces titres devront être brûlés par les

1. Etablie le 24 mars 1793 sous le titre d'Amis de la République, elle avait eu pour membres fondateurs : Vignau, Seille, Borin fils, Dominique Dargein, A. Lafont, Galotin, Cazeaux, Court père, Laurent Berger, Jean Berger, Dalmont, Arist. Bergés, Bertrand Bergés, Etienne Bergés, Dalmont fils. Elle tenait ses réunions dans la maison de l'émigré Besson.

Digitized by Google

titulaires eux-mêmes, à moins qu'ils ne puissent être employés à faire des gargousses. On n'est ni plus stupide ni plus complaisant.

Un homme cependant s'éleva au-dessus de ces sentiments d'égoïsme et de pusillanimité qui avaient tout envahi, c'était le curé Laporte que nous trouvions l'année précédente à la tête d'une des paroisses de Saint-Lizier. Le 7 juillet 1795, il écrit du Trein d'Ustou à la municipalité, avec prière de la rendre publique, une lettre dans laquelle il exprime le plus vif repentir d'avoir accepté des fonctions curiales, alors, dit-il, qu'il n'était qu'un intrus ayant porté la désolation dans l'Église ; il terminait en engageant le peuple à ne reconnaître que ses pasteurs légitimes.

Le conseil ne pouvait approuver un langage aussi indépendant, ce cri d'une conscience honnête ; et « considérant que cette lettre ne contenait que des sentiments propres à mettre la division dans le peuple à raison de ses opinions religieuses et à le mettre quasi en insurrection; considérant que de tels sentiments ne doivent pas être ignorés par les autorités compétentes, afin de prévenir les suites funestes qui pourraient en résulter », ne trouve rien de mieux que d'en envoyer copie au Comité de sûreté générale, aux représentants du peuple Bordes et Capmartin, et au procureur général syndic du département. C'était assurément un langage répréhensible et digne de la sévérité des lois. Rien de plus contraire à l'ordre et de plus révolutionnaire que d'élever la voix quand le silence doit seul plaire aux maîtres.

Digitized by Google

## XI

Suppression du tribunal. — Duclos élu juge de paix, et Vignau maire. — Nouvelles rigueurs édictées par le Directoire. — Fêtes de la Souveraineté du peuple et du 14 Juillet (an VIII). — Graves embarras à l'intérieur. — Le Consulat. — Réorganisation de la Garde nationale.

Nous voilà au début de la IV^e^ année républicaine, année qui, pour Saint-Lizier, marqua une période néfaste. En vertu de la nouvelle Constitution de l'an III, il ne devait plus y avoir qu'un seul tribunal civil par département et la cité couseranaise allait se voir privée de la seule institution qui, depuis la suppression de son évêché, lui laissait encore une ombre de puissance. Avoir repoussé de si nombreux assauts, s'être imposé de ruineux sacrifices pour aboutir à un si éphémère résultat ! Saint-Lizier résistera avec cette tenacité que donne au caractère montagnard le sentiment de la dignité froissée ou de la déception jalouse. Son conseil se réunit d'urgence, le 12 vendémiaire, et considérant « que la ville perd par la nouvelle Constitution le seul avantage qui lui restait et qu'elle sera entièrement anéantie si on ne lui donne aucun établissement public, considérant qu'il serait d'ailleurs dans l'intérêt de la République de laisser le tribunal civil à Saint-Lizier où se trouve un local convenable bien aménagé, arrête qu'il sera fait une adresse à la Convention pour lui demander que le tribunal civil du département soit fixé à Saint-Lizier et, en cas d'impossibilité, qu'il y fixe un tribunal de police correctionnelle ou tout autre établissement public. » Cette fois, Saint-Lizier ne devait connaître que les amertumes de la défaite.

Digitized by Google

La base des pouvoirs publics était l'élection.

L'assemblée primaire, qui était composée de tous les citoyens du canton âgés de plus de vingt ans, nomma juge de paix le citoyen Duclos, qui avait été révoqué, quelques mois auparavant, pour cause de terrorisme. Deux jours après, le 15 brumaire, l'assemblée communale élut maire Vignau, et Laurent Bergés adjoint. La machine municipale se simplifiait; on supprimait les officiers municipaux comme rouages inutiles, et on se contentait d'un agent municipal ou maire, d'un adjoint et d'un secrétaire.

Pour se conformer aux singulières exigences du temps, le nouvel agent municipal dut s'octroyer un diplôme de civisme. Signée de vous-même ou du paraphe complaisant d'un autre, une attestation de vertus patriotiques était à tout instant requise.

Nous reproduisons, à titre de singulier document, ce libellé : « Je soussigné, agent municipal de la commune de Saint-Lizier, certifie et déclare que je n'ai provoqué ni signé aucun acte ni arrêté séditieux et contraire aux lois et que je ne suis point parent ou allié d'émigré aux degrés déterminés par l'article 2 de de la loi du 3 brumaire, au moins à ma connaissance. »

La Convention, « ce phénomène épouvantable », comme l'appelle J. de Maistre, qui avait été à la fois le châtiment des Français et le salut de la France, avait disparu, et avec elle cette fureur de politique, d'inquisition, qui tenait une si large place dans les réunions municipales. Plus de permanence des officiers municipaux à la maison commune, plus de clubs; la vie normale reprend son paisible cours dans la cité comme dans l'État. Il y aura bien, de loin en loin, encore quelque convulsion fébrile, mais on sent un souffle salutaire de paix qui commence à rafraîchir les âmes et à calmer les tempêtes. Aussi les

Digitized by Google

documents municipaux deviennent-ils plus rares. Quatre ou cinq feuillets de nos registres suffisent à la relation des événements de l'année, alors qu'ils ne suffisaient pas à retenir les faits d'un jour.

Le 18 fructidor an V, le Directoire voulut « faire reparaître en France toutes les vertus républicaines », et il replaça le Révolution sur le terrain où Danton l'avait laissée, avec la Convention en moins et la corruption en plus[1]. Les émigrés reçurent l'ordre de quitter le territoire français dans les quinze jours, sous peine de mort; on rapporta la loi qui rappelait les prêtres émigrés et on exigea de nouveau, de la part de ceux qui furent autorisés à demeurer dans leur pays, le serment civique; ces mesures révolutionnaires furent appliquées avec une rigueur tyrannique.

Le deuxième jour complémentaire, se présentèrent par devant l'agent municipal, pour prêter serment en conformité à la loi du 19 fructidor, les prêtres coutumiers des serments patriotiques, qui grâce aux nombreuses concessions qu'ils avaient su faire, avaient été épargnés par la persécution: Guillaume Amans, Jean-François Langlade, Jean Bergès, Michel Soum. La main levée, en présence du représentant de l'autorité révolutionnaire, chacun, à son tour, vint « jurer haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. » Girons Bordes, Dominique-Gaspard Roquemaurel et Jacques Baleix déclarent que, n'exerçant point de fonctions publiques de ministres du culte, ils ne doivent être assujettis à la formalité du serment. Quoique timide et tardif, ce réveil de la conscience sacerdotale avait assurément son prix devant Dieu.

La célébration du dimanche était toujours proscrite.

1. Gabourd, *Histoire de France*, t. XIX, p. 378.



Digitized by Google

Aux fêtes chrétiennes le Directoire avait substitué des pompes toutes païennes. La fête de l'*Agriculture* rappelait le vieux culte de Cérès ; la fête de la *Jeunesse*, celui d'Hébé ; la fête des *Epoux*, celui de l'Hyménée ; la fête de la *Souveraineté du peuple*, une abstraction politique dont personne ne se rendait bien compte, dit l'abbé Rohrbacher, et dont beaucoup avaient peur[1].

Nous avons de la célébration de cette fête à Saint-Lizier une pittoresque description.

C'était le 30 ventôse de l'an VII, l'agent municipal se rendit à la maison commune ainsi que le président de l'administration municipale, le commissaire du Directoire exécutif, le greffier, le juge de paix, les assesseurs, Monroux, juge au tribunal civil, douze citoyens les plus anciens de la commune non célibataires, représentant le peuple à la cérémonie, et quatre jeunes gens porteurs de bannières.

Sur la première bannière, était cette inscription : « La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens. »

Sur la deuxième : « Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité ni remplir aucune fonction publique ».

Sur la troisième : « L'universalité des citoyens français est le souverain. »

Sur la quatrième : « Les citoyens se rappelleront sans cesse que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République. »

Etaient aussi présents les instituteurs publics avec leurs élèves, et la Garde nationale avec son drapeau.

Sur le Champ de Mars, autour de l'arbre de la Liberté, avait été formée une enceinte réservée. Au

1. *Histoire générale de l'Église catholique*, t. XXVII, p. 615

Digitized by Google

pied de l'arbre avait été dressé un autel de la Patrie, entouré de lauriers et surmonté d'un drapeau tricolore. Le livre de la Constitution était placé sur cet autel.

L'agent municipal annonce que l'on va immédiatement se rendre sur le Champ de Mars auprès de l'autel de la Patrie, et le cortège se met en marche précédé d'un détachement de la Garde nationale ; puis successivement prennent place les quatre jeunes gens portant fièrement leur bannière, les douze vieillards munis d'une baguette blanche, les fonctionnaires et magistrats élus par le peuple, les instituteurs publics et leurs élèves, et finalement la Garde nationale.

Le cortège arrive dans l'enceinte sacrée. Les jeunes gens plantent leurs bannières des deux côtés de l'autel, et, devant, se rangent les douze vieillards tenant gravement en leur main droite la baguette blanche. Derrière ce cercle vénérable, les fonctionnaires et magistrats, les instituteurs publics et les élèves. Au dehors de l'enceinte, la Garde nationale et la foule des citoyens que la curiosité et l'attrait de la nouveauté a attirés.

La cérémonie commence par un hymne patriotique chanté par tous les assistants.

Puis les vieillards s'avancent lentement au milieu de l'enceinte, réunissent leurs baguettes et en forment un faisceau qui est lié avec des rubans tricolores. L'un des vieillards monte sur les degrés de l'autel et adresse aux magistrats l'allocution suivante :

« La Souveraineté du peuple est inaliénable ! Comme il ne peut exercer par lui-même tous les droits qu'elle lui donne, il délègue une partie de sa puissance à des représentants et à des magistrats choisis par lui-même ou par les électeurs qu'il a nommés. C'est pour se pénétrer de l'importance de ce choix que le peuple se rassemble aujourd'hui. »

Digitized by Google

Le principal fonctionnaire, le citoyen Vignau, répond :

« Le peuple a su, par son courage, reconquérir ses droits trop longtemps méconnus. Il saura les conserver par l'usage qu'il en fera. Il se souviendra de ce précepte, qu'il a lui-même consacré par sa charte constitutionnelle, que c'est de la sagesse du choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République. »

Il fut ensuite donné lecture solennelle de la proclamation du Directoire exécutif du 17 ventôse et de la lettre du ministre de l'Intérieur du 14 courant, envoyées au commissaire du Directoire près l'administration municipale. Le président de ladite administration et l'agent de la commune prononcèrent successivement un discours de circonstance, la cérémonie fut terminée par des chants patriotiques, « et les airs ont retenti : de vive la République et la Constitution de l'an III. »

Le cortège revint à la maison commune. Les jeunes gens, portant le livre de la Constitution et le faisceau, marchaient devant les magistrats qui précédaient les vieillards, les instituteurs, les élèves, la Garde nationale et la foule.

Le bon sens populaire fit bientôt justice de ces parodies officielles, qui ne reposaient sur aucun fondement sérieux et ne répondaient à aucun de ces sentiments religieux qui font partie de la vie morale des peuples. Mieux valent encore ces cérémonies commémoratives des événements historiques qui ne risquent de froisser que des sympathies politiques. De ce nombre, la fête commémorative de la prise de la Bastille, 14 juillet. Le secrétaire de la municipalité nous a laissé, pour l'an VIII, la relation sommaire de cette solennité civile.

Digitized by Google

Le cortège officiel se forme dans le même ordre que pour la précédente cérémonie. On se rend devant l'autel de la Patrie dressé au pied de l'arbre de la Liberté. On débute par l'hymne obligatoire à la Patrie; puis trois discours « analogues à la fête », du président de l'administration, de l'agent municipal et du commissaire du Directoire exécutif, discours, dit le rédacteur municipal « qui ne respiraient que l'horreur de la servitude, de l'esclavage et l'amour de la liberté. » Clôture de la cérémonie par d'autres chants patriotiques, « et le cortège, après avoir fait une promenade dans les rues de la ville, en observant la décence qui convient à la dignité du peuple, s'est rendu à la salle de la commune, aux cris mille fois répétés de « Vive la République ! » Le reste de la journée a été consacré aux danses.

Le Directoire touchait à la fin de son règne. La France se trouvait dans une situation plus dangereuse qu'en 1792. Il y avait à cette époque, pour résister aux ennemis du dedans et de l'extérieur, une nation jeune, ardente et pleine d'enthousiasme. Maintenant c'était l'anarchie à l'intérieur, le découragement dans les armées, et la nation, comme un homme vieilli avant l'âge, était fatiguée, usée, égoïste et sceptique. On venait de voter l'emprunt progressif de cent millions et la levée en masse; l'ennemi était aux portes. Une chouannerie voleuse et pillarde, composée des débris des anciennes compagnies du Soleil et de conscrits réfractaires, répandait la terreur dans les campagnes. On renouvelait les mesures violentes et l'on parlait même, dans les assemblées politiques, de proclamer la patrie en danger.

L'agent municipal de Saint-Lizier croit, dans ces graves circonstances, devoir adresser une proclamation à ses administrés:

Digitized by Google

« Citoyens,

« Les ennemis de la République menacent dans ce moment vos foyers, vos personnes et vos propriétés. Vous êtes tous intéressés à éviter le pillage, la dévastation et la mort. Empressez-vous de vous ranger sous les drapeaux de la République et volez à la défense commune. Union, Concorde et Énergie, et vos ennemis disparaîtront !

« Chargé de veiller à votre sûreté, je ne dois rien négliger pour remplir vos vœux. Il est donc ordonné à tout citoyen, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60 ans, de se rendre sur la place d'armes lorsque le tocsin sonnera.

« Tout citoyen ayant des fusils de calibre et de chasse est tenu de les déposer par ce jour, à l'administration municipale, qui leur en donnera un reçu.

« Ceux qui enfreindront la présente ordonnance seront considérés comme ennemis de la chose publique, et livrés aux tribunaux comme tels.

« Ce 23 thermidor an VII.

« VIGNAU, agent municipal ».

Mais ce n'était pas seulement la patrie qui était menacée, la société elle-même tombait en poussière. « Non seulement les vertus publiques mais les vertus domestiques paraissaient exilées de la France, depuis que le divorce avait porté un coup mortel à la société en détruisant la famille ». On ne savait plus où l'on allait; on ne voyait pas d'issue au cercle impur dans lequel l'on tournoyait depuis quatre ans; on demandait de l'ordre, du repos, de l'unité à tout prix, une volonté à la place des disputes, un homme à la place des factions. « Il ne faut plus de bavards, disait Sieyès, mais une tête et une épée ». La tête c'était lui...[1], l'épée revenait d'Orient toute brillante de glorieuses légendes, c'était le vainqueur des Pyramides et du Thabor qui la portait. On lui dit de s'en servir pour chasser du pouvoir ces intrigants et ces ignorants jouisseurs qui le déshonoraient, et, le dix-huit brumaire, le Directoire fut supprimé : le pouvoir exécutif

1. Gabourd, *Hist. de France*, t. XIX, p. 430.

Digitized by Google

était confié à trois consuls provisoires, Bonaparte, Siéyès et Roger-Ducos ; on allait au régime du sabre moins ignominieux que celui de la corruption. Appelé au pouvoir par le double sentiment de la gloire et de la nécessité, Bonaparte fit voter la Constitution de l'an VIII qui, sous un titre républicain, lui conférait un pouvoir absolument royal ; mais le peuple français est celui que l'on abuse le plus facilement avec des mots, et il salua avec enthousiasme la nouvelle forme gouvernementale.

Le 5 nivôse, la Constitution fut lue, affichée et publiée à Saint-Lizier, la Garde nationale en armes et le peuple réuni au son du tambour. Nous trouverons un écho de la joie publique dans la célébration de la fête du 25 messidor suivant. Ce jour-là, toute la gent officielle que nous avons l'habitude de voir parader aux cérémonies civiques, maire, adjoint, officiers municipaux, juge avec ses assesseurs, instituteurs avec leurs élèves, gardes nationaux se rendent, dans l'ordre prescrit, au temple de la Raison, qui était encore ouvert. La cérémonie débute par trois coups de canon. Puis, défile la série des discours « analogues à la « fête, tous tendant à l'extinction des haines, à la réu- « nion de tous les cœurs et à l'oubli général de toutes « les divisions. » Les discours finis, la cérémonie se termine par des chants patriotiques. Il est fait ensuite une promenade civique dans toute la ville « en observant toute la décence et la dignité qui conviennent à un peuple libre ». Le cortège enfin rentre dans la maison commune aux cris mille fois répétés de « Vive la République ! vive Bonaparte ! vivent le guerriers français ! Honneur aux braves qui défendent la liberté et qui sont morts pour elle ! »

On n'a pas oublié la terrible humiliation qui fut infligée à la ville couseranaise par la suppression du tribunal dont elle était si jalouse. Son irréconciliable

Digitized by Google

ennemie la poursuivait d'une haine féroce et, voulant la traquer jusqu'au bout, elle surprit de la religion du préfet un arrêté qui ordonnait l'enlèvement des bois qui avaient servi à la construction des sièges des juges, avoués, avocats, huissiers, etc. — La municipalité s'opposa énergiquement à cet acte d'inutile vandalisme, alléguant avec raison que de son exécution ne pouvait résulter aucun avantage appréciable pour le bien public, que les frais d'installation avaient été payés par la commune et qu'elle seule devait être juge de l'opportunité de l'enlèvement de ces travaux d'embellissement qui lui rappelaient une ère de bien passagère grandeur. N'y avait-il pas d'ailleurs quelque pudeur à ne point s'acharner ainsi contre un ennemi vaincu? Le préfet n'avait qu'à s'incliner devant ces nombreux arguments.

Sur la fin de l'année, le 20 fructidor, on dut procéder à l'exécution d'un arrêté préfectoral qui ordonnait la réorganisation de la Garde nationale. Tous les citoyens de seize à soixante ans furent réunis à l'hôtel de ville pour procéder à l'élection des officiers et sous-officiers. Sortirent vainqueurs de l'urne, avec la quasi-unanimité des suffrages, les noms de Gui Nicolas, capitaine, Etienne Bergès, lieutenant, et Louis Court, sous-lieutenant. Le rôle de la milice communale était assez important pour qu'on n'en confiât la direction qu'à des hommes compétents et d'une probité reconnue. Aussi en voyons-nous le commandement successivement confié aux Roquemaurel, Villa et Nicolas, qui s'empressaient d'accepter des fonctions qui flattaient leur amour-propre en leur donnant du galon et du panache.

Digitized by Google

## XII

Rétablissement du Culte. — Mesures répressives contre l'immoralité et la désertion. — Incident macabre. — Rétablissement de l'octroi. — Transaction avec les possesseurs de biens communaux. — Consulat à vie. *Te Deum* à Saint-Lizier. — Mesures réparatrices. — Démolition des remparts. — Déchéance du maire Vignau. — Le senatus-consulte. — Serments de fidélité à l'Empire.

Aussi habile homme d'Etat qu'intrépide général, Bonaparte s'occupa activement à organiser les grands services publics et à pacifier les esprits. Sachant par les leçons de l'histoire auxquelles il était attentif, qu'une croyance et un culte public sont des éléments indispensables à la base des sociétés, il rendit les édifices religieux aux prêtres et prépara cet immortel Concordat qui devait régler les rapports de l'Eglise et de la France. Profitant des dispositions bienveillantes du pouvoir, les prêtres encore émigrés repassèrent la frontière, ceux qui se tenaient cachés reparurent au grand jour, et les paroisses depuis longtemps veuves de leurs légitimes pasteurs les virent revenir avec une vive et respectueuse joie. Ceux qui jusqu'ici avaient refusé de prêter serment se soumirent à un ordre de choses qui rendait hommage aux droits de la conscience. Nous voyons reparaître des hommes que nous avions perdus de vue pendant la terrible tourmente que la France venait de traverser.

Dans les premiers jours de brumaire an IX, Bernard de Belissens, Girons-Charles Bordes, Gaspard de Roquemaurel, Guillaume Amans, Jean Bergès, Jacques Baleix, Jean François Langlade, Simon Saurat, Barthélemy Dauby, de Rozès, prêtres, Thérèse Delort, ex-religieuse, Guillaume Saurat, Etienne Trinqué,

Digitized by Google

Philouze, Jean Darrou, François Dargein, Didier Verbizier Poudelay, Pierre Durau, Tussau prêtres, se présentent devant le maire de Saint-Lizier pour lui déclarer qu'ils ont déjà fait leur soumission et prêté serment à la Constitution devant l'administration municipale du canton. Ne s'étant pas munis d'une attestation, ils sont obligés individuellement de renouveler leur serment devant le maire du lieu, qui doit fournir à l'Etat le tableau des pensionnaires ecclésiastiques qui ont satisfait à l'arrêté des Consuls du 7 nivôse dernier.

Quelques jours après, le 17 frimaire, le préfet de l'Ariège Brun, faisant droit à la supplique de plusieurs habitants et de la municipalité, rend au culte l'église de la Sède et donne « tous les ordres nécessaires pour que la tranquillité publique ne soit pas troublée et que la paix et la décence soient sévèrement maintenues. »

L'ouverture de cette église avait été demandée par des citoyens qui éprouvaient quelques scrupules à recourir au ministère des prêtres assermentés et à aller assister à la célébration des mystères dans un lieu qui avait servi aux cérémonies civiques et profané par des scènes impies. Les prêtres qui avaient pactisé avec l'erreur, les Bergès, Amans, l'ex-chartreux Langlade, s'en contentaient bien ; mais les autres tels que P. Durau, Tussau, Darrou, Dauby demandèrent à aller célébrer sur les autels de l'église « d'en haut » demeurés purs de tout contact sacrilège.

En vertu de l'arrêté préfectoral, il appartenait au maire de prendre les dispositions utiles pour prévenir tout désordre pouvant surgir de ces compétitions. Le 12 nivôse, fut publié l'arrêté suivant dont nous transcrivons seulement quelques considérants :

La mairie de Saint-Lizier qui a vu l'arrêté du préfet de l'Ariège, en date du 16 frimaire, qui accorde l'ouverture de l'église dite « d'en haut » aux citoyens qui l'ont réclamée pour l'exercice de

Digitized by Google

leur culte prétendu différent de celui qu'on exerce dans l'église dite « d'en bas » ;

Considérant qu'il est du devoir de la mairie de prévenir, par les moyens que la loi met en son pouvoir, toute discussion et notamment tout motif de trouble, la différence des opinions ne devant point rompre l'harmonie qui doit régner entre tous les citoyens ;

Considérant que la loi du 7 vendémiaire an IV veut que, toutes les fois qu'on exerce deux cultes dans un même édifice, les heures soient réglées pour chacun des deux cultes, d'où il suit que tel est l'esprit de la loi que, lorsque deux cultes sont exercés dans deux églises différentes, chaque prêtre exerçant le sien reste dans l'église qu'il occupe déjà ;

Considérant que par l'arrêté susdit l'église « d'en haut » a été ouverte en faveur de ceux qui l'ont réclamée pour l'exercice de leur culte ; que les prêtres qui exercent dans l'église « d'en bas » sont depuis longtemps en possession de cette dernière église, et que s'ils cherchaient à faire des fonctions dans l'église « d'en haut » ce serait vouloir le trouble ;

Arrête :

Art. 1. — Les citoyens Langlade, Amans et Bergès, prêtres, continueront d'exercer leur culte dans l'église « d'en bas », à l'exclusion de tout autre prêtre.

Art. 2. — Les citoyens Tussau, Trinqué et Dargein-Dupont exerceront leur culte dans l'église « d'en haut », exclusivement à tout autre prêtre.

Art. 3. — Il est permis aux citoyens Trinqué et Dargein d'aller dire la messe à la chapelle de l'hospice.

Art. 4. — Tous les susnommés seront tenus de se conformer aux dispositions de la loi du 7 vendémiaire an IV.

Art. 5. — Les prêtres et autres citoyens, qui par leurs discours chercheront à troubler la tranquillité publique pour fait d'opinions religieuses, seront considérés comme perturbateurs, et dénoncés comme tels devant qui il appartiendra.

Les droits de chacun ainsi déterminés, les cérémonies religieuses furent célébrées avec éclat dans l'église de Notre-Dame de la Sède, demeurée vide et silencieuse depuis que la voix épiscopale ne se faisait plus entendre sous ses voûtes élégantes. L'ancienne cathédrale revoyait les mêmes officiants revenus anoblis par l'épreuve, mais il manquait cette douce et suave figure de Mgr de Lastic, que la mort avait frappé depuis deux ans sur la terre étrangère. Pour

Digitized by Google

célébrer dignement le mystère du jour, on appela pour la Fête-Dieu, le 18 prairial, « un des jolis prédicateurs à faire foule dans les grandes villes », le Père Doumenc, ancien capucin, que la persécution avait amené dans sa famille à Saint-Girons. Le 15 août, dans la même église, eut l'honneur de la chaire un vaillant prêtre, M. Nartus, originaire de Saint-Valier, qui, lui aussi, était sorti de la tourmente où avaient sombré tant de consciences, entouré du respect et de l'admiration dus aux grands caractères.

Cette petite ville de Saint-Lizier, jadis si paisible et de mœurs si pures, était devenue un foyer de divisions et d'immoralité. Il était temps que la religion revînt, portant la paix dans les esprits et la régularité dans les mœurs.

Il n'était pas de jour où la population de quelque quartier ne fût ameutée par une querelle qui éclatait entre les voisins ; pas de nuit où de mauvais garnements ne se livrassent à des voies de fait sur des promeneurs attardés, qui par leurs chants injurieux ou leurs provocations ne troublassent le repos public.

Le maire fut obligé de renouveler les anciens règlements de police, enjoignant au commandant de la Garde nationale de tenir tous les soirs sous les armes jusqu'au lever du soleil, une patrouille de huit hommes qui arrêteraient sans pitié tous les perturbateurs. Tous les citoyens de seize à soixante ans devaient, à leur tour, faire leur service, et le rapport des événements de la nuit devait, chaque matin à neuf heures, être déposé au bureau de la mairie pour que la répression suivît immédiatement le délit. C'était l'état de siège, qui pouvait prévenir les désordres de la rue, mais qui ne pouvait atteindre d'autres fautes plus graves que l'on avait à déplorer.

Digitized by Google

Nous laissons ici la parole au rapport officiel de la mairie :

« Considérant que l'on a trouvé dans moins de quinze jours, à la porte de l'Hospice, six enfants mis au monde depuis peu, et que la dépravation des mœurs est parvenue à un tel degré qu'il est des filles qui, après avoir prostitué leur honneur portent la barbarie jusqu'à abandonner leurs enfants procréés à la suite de leur libertinage ; qu'il en est même qui les étouffent pour ôter toute preuve de la vie scandaleuse et criminelle qu'elles mènent :

« Considérant que les vœux du gouvernement et sa volonté bien prononcée tendent à faire cesser désormais des abus aussi révoltants ; qu'il est enfin temps que, la paix succédant aux orages d'une Révolution terminée, la vertu et la moralité ne soient plus méconnues, qu'elles prennent la place de toutes ces abominations qui ont affligé la population tout entière, pendant ce temps malheureux où la France, déchirée par les factions, ne présentait qu'un tableau désolant pour l'humanité ;

« Considérant qu'il est du devoir des magistrats, en suivant les vues du gouvernement, de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire régner parmi leurs concitoyens cette vertu et cette morale sur laquelle reposent et la société et le bonheur public ; qu'ils seraient coupables aux yeux de la loi, s'ils ne s'empressaient de faire cesser ces scandales multipliés, soit en surveillant les filles débauchées dont la corruption n'est que trop funeste à la société, soit en les désignant au public comme des êtres qu'on doit mépriser et fuir ;

« Le maire arrête que toute fille présumée enceinte sera ouïe sur le fait de sa grossesse afin de veiller à la conservation du fruit qu'elle porte ; si elle nie son état, elle pourra être visitée par un officier de santé assisté de la sage-femme.

« Tous les ans, il sera dressé une liste des filles prostituées, liste qui sera lue, publiée et affichée pendant trois décades consécutives ; elles seront de suite notées et désignées comme nuisibles à la vertu, à la société et aux mœurs. »

Certes, l'intention du magistrat était louable, mais elle nous paraît d'une efficacité incertaine. Ce n'est pas avec des arrêtés municipaux qu'on amende les mœurs d'une communauté. J'attends une plus salutaire influence du retour aux enseignements de l'Évangile et aux pratiques de l'Église. La parole des confesseurs de la foi Nartus et Doumenc, secondée de l'action divine, obtiendra un tout autre résultat que

Digitized by Google

l'ukase municipal. Du reste, le préfet, jugeant que le maire avait excédé ses droits, annula son arrêté comme émanant d'une autorité incompétente.

Une autre plaie, qui pouvait être désastreuse pour la patrie aux prises avec d'innombrables ennemis, était la lâcheté, la désertion des soldats et la rébellion des conscrits. Le maire somma le commandant de la milice nationale d'envoyer des hommes chez les déserteurs et les réfractaires pour les arrêter. Mais les ordres du maire ne s'exécutant qu'avec une grande mollesse, le préfet ordonna la formation d'une colonne roulante, composée de troupes actives et de trois brigadiers de gendarmerie. Cette colonne devait successivement se rendre dans les quartiers où l'on signalait des réquisitionnaires fuyards et des conscrits pour s'emparer de ces mauvais citoyens et les amener dans leurs corps respectifs. C'était l'extinction de tout noble sentiment. Que de ruines et quelle œuvre formidable de relèvement à entreprendre !

Survint alors un incident qui eût pu avoir, entre magistrats préposés à la garde du repos public, les plus graves conséquences. Un vénérable membre de l'ancien chapitre, J. Baleix, fut trouvé mort dans son lit, le 10 pluviôse an X. Louis Court, ami du défunt qui était étranger au pays, se chargea du soin de ses funérailles et demanda des instructions au maire. Celui-ci, convaincu qu'il appartenait à la police municipale, à l'exclusion de toute autre autorité locale, de pourvoir à l'inhumation d'un étranger, ajourna la cérémonie de quarante-huit heures.

Entre temps, le juge de paix Duclos, dont on n'a pas oublié les frasques, présumant qu'on empiétait sur ses attributions, émit la prétention d'opposer son autorité à celle du maire ; quelques gardes nationaux, heureux d'humilier publiquement Vignau, lui promirent le

Digitized by Google

concours de leurs bayonnettes. Vignau eut vent du complot et prit un arrêté ordonnant l'inhumation du défunt chanoine, le 12 pluviôse, dans le cloître de l'église de la Sède; le commandant de la Garde nationale est requis de fournir main-forte pour l'exécution de cet ordre qui est publié et affiché.

Le jour de la bataille, le 12 de grand matin, le maire somme le chef de la Garde nationale de mettre à sa disposition un piquet de dix hommes avec un officier, lui fait défense d'obtempérer à aucun ordre émanant du juge de paix, et lui déclare que tout citoyen qui se soumettra aux injonctions du juge et désobéira au maire sera traité comme rebelle.

Le commandant avec une célérité toute militaire met sur pied dix hommes qui, sous le commandement de l'officier Bergès, se tiennent sur la place d'armes aux ordres de l'autorité municipale. Le maire, accompagné du commandant, va assister à la levée du corps et se met à la tête du cortège. Arrivé sur la place, l'officier Bergès s'avance avec son détachement et lui barre le passage. Stupéfait de cette attitude, le maire ordonne à l'officier de se retirer sur la place d'armes s'il ne veut point avoir à se repentir de sa désobéissance et de son inqualifiable conduite. Celui-ci lui réplique qu'il est porteur d'une réquisition du juge de paix lui enjoignant de faire porter le corps du défunt à l'église « d'en bas » et que, pour assurer l'exécution de cet ordre, il est disposé à employer la force. Froidement, le maire ordonne aux croque-morts d'avancer et somme Bergès de se retirer avec son piquet. Bergés dégaine son sabre et ordonne à son tour aux gardes nationaux de croiser la bayonnette.

On conseille alors à Bergès d'exhiber l'ordre qu'il tenait du juge : le maire s'empare brusquement de cet ordre séditieux; Bergès le reprend non moins violemment, traitant le magistrat municipal de « perturba-

Digitized by Google

teur de la ville. » Usant alors de la dernière ressource que lui offre son autorité, le maire déclare Bergès « révolté » et défend aux gardes nationaux de lui obéir; puis il requiert Gui Nicolas de prendre le commandement du peloton. Bergès se retire, mais non sans protester contre la violence qui lui est faite et contre le mépris avec lequel on traite la réquisition du juge dont il veut donner lecture avant de quitter le terrain. Puis, de concert avec son frère Laurens, ils se répandent en invectives contre les abus de pouvoir dont ils se disent les victimes. Et le cortège, débarrassé de cet encombrant personnage, poursuit son itinéraire vers l'église de la Sède.

Scène des plus burlesques si la présence d'un cadavre ne l'eût rendue des plus odieuses.

Epilogue: Trois jours après, Lingua de Saint-Blanquat est nommé juge de paix, en remplacement du citoyen Duclos, et l'installation du nouveau titulaire se fait aux « acclamations réitérées de vive la République, vive le citoyen Lingua ! »

L'installateur délégué était le maire Vignau, qui a été tout heureux de consigner ce témoignage de la satisfaction publique dans les registres de la commune.

La situation financière devenait de jour en jour singulièrement difficile. Pour équilibrer le budget de l'an X, on avait déjà proposé le rétablissement des octrois, supprimés en 1791 pour un motif de fausse popularité. Mais, dans sa séance du 11 brumaire an IX, le conseil municipal s'était opposé à cette mesure pourtant si nécesaire; maintenant, qu'il se détermine à recourir aux ressources qu'il espère de l'octroi, il est intéressant de relire les motifs pour lesquels il résista à cet établissement. « Sous l'ancien régime il est vrai, dit la délibération, nous avions certains octrois, mais les habitants jouissaient d'une grande aisance qu'ils

Digitized by Google

devaient à la présence d'un évêque, d'un chapitre et d'un collège; plus tard, ces différents établissements ayant été supprimés, nous trouvâmes, durant quelques années, une légère compensation dans l'érection du tribunal civil qui, à son tour, disparut. Actuellement « il ne reste aux habitants aucune ressource pour se procurer des moyens de subsister; les riches et tout ce qu'il y avait d'aisé ont quitté la commune, de façon que la population a diminué d'un tiers. Il ne reste plus que la classe indigente du peuple qui ne peut supporter le moindre accroissement d'impôt; l'octroi ne pouvant être établi que sur le vin et la viande, ces denrées de première nécessité vont être augmentées et les charges nouvelles vont retomber sur la classe nécessiteuse. D'ailleurs, continue la délibération, le départ des principaux habitants ayant diminué la consommation de plus de la moitié, à raison des dépenses considérables qu'ils faisaient, les octrois ne produiraient pas un revenu suffisant pour couvrir les frais de perception ». Après de si nombreux et de si concluants arguments, l'établissement d'un octroi devait être ajourné et il le fut à l'unanimité.

Mais ce qui en l'an IX fut jugé inutile, onéreux, impossible, parut, un an plus tard, le seul moyen de sauver la situation si précaire de la commune. Sur des considérants, qui sont l'exacte réfutation de l'argumentation précédente, à l'unanimité, l'assemblée communale vote l'établissement de l'octroi. Toute autre taxe indirecte est impossible, dit-elle, dans une commune sans industrie et sans commerce; si modique qu'elle fût, elle pèserait d'ailleurs sur une classe indigente et hors d'état de l'acquitter; les dépenses communales sont réduites aux plus strictes exigences, elles sont indispensables : avant la Révolution, l'octroi suffisait pour les solder, nous devons donc avoir recours au seul moyen qui nous offre des ressources;



Digitized by Google

mais, comme nos administrés sont pauvres, nous devons fixer cet octroi à un prix qui ne puisse causer une trop grande augmentation dans le cours des denrées qu'il affectera. C'est ainsi que pour un char de vin on paiera une taxe de 6 francs; pour un bœuf ou vache, 4 francs; pour un veau, 1 franc; pour un mouton, 0 fr. 50 centimes; pour un cochon, 2 francs.

De crainte que les frais de régie n'absorbent une partie des taxes, l'octroi sera affermé tous les ans et délivré au plus offrant et dernier enchérisseur.

Un règlement fut élaboré et soumis à l'approbation du ministre de l'Intérieur, qui l'approuva; le tarif fut modifié en quelques points. La taxe du bœuf fut portée à 8 francs; le char du vin à 9 francs. La mise aux enchères en eut lieu le 4 germinal an XII, et après un véritable steeple-chasse de surenchères, le sieur Gouazé resta maître du champ de bataille et devint fermier, au prix de 425 francs.

Il y avait une autre question qui avait plusieurs fois attiré l'attention du conseil municipal : la restitution des biens communaux usurpés par plusieurs citoyens peu scrupuleux. Au mois de brumaire, l'an IX, on avait demandé au préfet l'autorisation de poursuivre ces détenteurs. Les lenteurs bureaucratiques dont l'esprit français s'est tant amusé naquirent avec l'administration, et le préfet ne répondit que quinze mois plus tard pour demander le tableau contenant la nature, la situation et l'étendue de ces biens appartenant à la commune avant le 14 août 1789, ainsi que les noms des possesseurs. Les citoyens Tatareau et Brondes furent nommés pour aider le maire à dresser ce tableau. Le 13 thermidor, en exécution d'un arrêté préfectoral, le maire fit signifier à tous les détenteurs qu'ils eussent à produire, dans le délai d'un mois, devant le conseil de préfecture, les titres servant à établir la légitimité

Digitized by Google

de leur possession. Faculté leur sera accordée de conserver la jouissance de ces biens moyennant une redevance en numéraire qui pourra être fixée par experts ou par le conseil municipal. C'était la solution la plus pratique de cette épineuse question. Qui sait si après s'être emparés, sous l'empire de l'anarchie qui régnait dans les théories et les faits, d'une chose qui n'appartenait personnellement à aucun citoyen et généralement à tous, quelques usurpateurs ne se croyaient pas, par quelques années de tranquille possession, devenus de légitimes maîtres? Il était du devoir des protecteurs-nés des intérêts communaux de ne pas les laisser plus longtemps dans une illusion par trop préjudiciable au bien public.

Tandis que la petite cité tournait dans le cercle étroit de ses querelles et de ses intérêts, la grande patrie, séduite par le prestige de la valeur militaire, allait à grands pas vers le despotisme qui est la fin inévitable de toutes les anarchies. Bonaparte, déjà élevé à la dignité de consul, se déclarait prêt « à faire au peuple un nouveau sacrifice », celui d'accepter la pourpre impériale. En attendant qu'il lui offre la couronne, le peuple, par près de quatre milions de suffrages, venait de l'investir du consulat à vie. C'étaient tous les attributs de la royauté avec tous ses droits, sauf le nom. « Enfin, pourra s'écrier le citoyen français las de toutes les tyrannies et turpitudes jacobines, à présent nous serons tranquilles grâce à Dieu et à Bonaparte[1]! » Ce soupir de soulagement, la France entière, qui venait d'ailleurs de voir fermer par la paix d'Amiens le temple de Mars, le poussa avec une indicible satisfaction. On illumina les monuments publics, on pavoisa les maisons particulières, comme si on

1. Anne Plumptre : *A narrative of three years residence in France*, from 1802. 1. 329.

Digitized by Google

devait célébrer une grande victoire ; c'était, en effet, la victoire de la conscience et de la justice sur la tyrannie et la plus basse iniquité. L'archevêque de Toulouse ordonna le chant d'un *Te Deum* dans toutes les églises de son diocèse, « en actions de grâces pour la proclamation du senatus-consulte. »

La municipalité de Saint-Lizier se disposa à donner à cette cérémonie « toute la pompe possible. » Les curés des deux églises furent invités à chanter, dans leur temple respectif, le *Te Deum*, à des heures différentes, afin que les autorités locales, répondant aux intentions du gouvernement, pussent assister aux deux cérémonies. Le citoyen Vignau, prenant la formule des grands jours, signifia, par un arrêté, à la Garde nationale de se mettre sous les armes, et, enseignes déployées, d'escorter la municipalité de la maison commune à l'église d'en-bas, puis à l'église de la Sède. Les préséances même furent minutieusement réglées pour éviter tout conflit. Au premier rang, le maire ayant à sa droite le commandant de la Garde nationale, à sa gauche le juge de paix ; puis l'adjoint avec le suppléant du juge, les conseillers, les instituteurs, le peuple. Le peuple devait assurément être plus nombreux dans ce cortège qu'aux cortèges officiels qui se rendaient jadis au temple de Raison ; les froides conceptions philosophiques ne valent pas pour lui les saines traditions des ancêtres, et dans sa robuste tenacité il y demeure profondément attaché.

La loi de germinal an X imposait aux communes l'obligation de fournir au ministre des cultes un logement et un jardin. Le conseil municipal se réunit extraordinairement, le 13 ventôse an XI, pour délibérer sur ce point. Les deux maisons curiales, qui avant la Révolution appartenaient à la commune, avaient été vendues par la nation. On loua la maison de l'abbé

Digitized by Google

Guichard qui, depuis le départ de son propriétaire, était disponible et qui d'ailleurs, par sa proximité de l'église, semblait la plus convenable pour demeure presbytérale. Quelques jours plus tard, poursuivant son œuvre réparatice, le corps municipal fixa le traitement du vicaire, pour sa part contributive, à quatre cents francs, et augmenta celui du curé de cent francs. Le conseil de fabrique devant être reconstitué, l'abbé Roudeille, nouveau curé de Saint-Lizier, et le maire Vignau désignèrent au choix du préfet « six hommes probes et qui méritaient la confiance du peuple » : Antoine Villa, Sainte-Foste, François Durrieu, Hector Tatareau, P. Louja et J.-P. Samiac, noms que nous n'avions vu compromis dans aucune aventure politique. Et comme il fallait que tous les membres du corps communal reçussent l'effusion du nouvel esprit gouvernemental, la municipalité elle-même fut composée d'éléments nouveaux. Sous la présidence de Vignau, maintenu provisoirement maire, furent installés : Brondes, adjoint; conseillers : A. Villa, J. Roques, F. Belou, H. Tatareau, B. de Bélissens, prêtre, L. de Saint-Blanquat, Dauby, officier de santé, Rey, Galotin, Rousselot, receveur.

A la même époque[1], se rapporte la démolition du rempart qui allait de l'hospice à la maison Louis Dedieu. Ce rempart servait, au levant, de mur de clôture à l'ancien cimetière; il portait atteinte à la salubrité des édifices voisins, l'église et l'hôpital. Une partie de mur s'étant accidentellement écroulée, la municipalité ordonna la démolition des parties restantes et l'enlèvement des ossements du vieux cimetière pour être respectueusement ensevelis dans le nouveau. Mais le prix des matériaux ne pouvait pas suffisam-

1. Délibérations du 9 floréal, 1er prairial an XII, et 10 novembre an XIII.

Digitized by Google

ment indemniser la commune des dépenses qu'occasionnerait la main-d'œuvre, et on jugea qu'il serait avantageux de donner ces matériaux à celui qui voudrait se charger de raser ces remparts jusqu'à fleur de terre, en suivant toutefois la pente naturelle du terrain. Il devait aussi démolir « la tour qui se trouve attenante au premier portail de la basse-cour de l'hospice ». Duclos, homme de loi, sans doute l'ancien juge, accepta ces conditions et procéda sans délai, sous la surveillance de l'architecte Bergès, à l'enlèvement des remparts qui, depuis le moyen âge, protégeaient la ville du côté de l'Orient, contre les surprises du dehors. Déjà, la troisième année de l'ère républicaine, on avait fait arracher comme inutiles et porter à la maison commune les portes de la ville, qui « faisaient embarras pour l'entrée des denrées. »

Au moment de clore cette étude, nous assistons à l'effondrement de la longue carrière municipale de Ferréol Vignau. Homme souple, intrigant, sans probité politique, il avait accepté et servi toutes les formes jacobines de la Révolution avec une égale indifférence : soumis à tous les cultes, avec la même pompe officielle était allé à la lecture des lois, le décadi, au temple de la Raison, et le dimanche au chant du *Te Deum;* après avoir juré haine et mort à la tyrannie, il s'apprêtait sans doute à faire serment de fidélité à l'Empire, quand l'adjoint Brondes fut chargé de la mairie. Une scène publique et déplorable signala, le 29 floréal sans doute, sa déchéance. Le conseiller de préfecture Tussau dut lui signifier sa révocation. Mal accueilli par le destinataire, cet acte administratif souleva une violente querelle dont nous trouvons l'écho dans une plainte déposée par l'ancien maire. Le citoyen Vignau, « homme de loi » dit le procès-verbal, se plaint que Tussau s'est permis « d'attaquer ouvertement dans les

Digitized by Google

rues son honneur et sa réputation, annonçant à haute voix que le crime est héréditaire dans sa famille, que son grand-père avait été assassiné, qu'il prît donc garde à lui, scélérat, fripon. »

Triste couronnement d'une carrière qui eût pu être remplie avec plus d'indépendance et de dévoûment aux vrais principes sociaux. Le futur empereur ne voulut pas de ses services et lui dit bien haut, par son organe officiel, ce que peut-être tout bas on pensait autour de lui.

Le prétendu complot du duc d'Enghien, qui venait de finir si tragiquement dans les fossés de Vincennes, servit de prétexte aux partisans de Bonaparte pour émouvoir l'opinion publique en faveur du premier consul. L'ordre et la prospérité de la France, disaient-ils, ne reposant que sur une tête, il suffit du poignard d'un assassin pour replonger la patrie dans tous les excès qui l'avaient si longtemps désolée. Il ne fallait plus de chef électif, mais un pouvoir héréditaire, seul gage de stabilité. Et l'homme qui pouvait résumer toutes les conditions d'ordre, de fermeté et de garantie pour l'avenir, on l'avait là, sous la main. On devait seulement, par un mouvement spontané de la nation, le déterminer à accepter l'hérédité du pouvoir suprême. On sait qu'il accepta. Le senatus-consulte qui donnait force de loi au vœu du Tribunat fut soumis à l'approbation du pays. L'adhésion empressée de la municipalité et de la ville de Saint-Lizier fut consignée dans une page enthousiaste dont nous ne pouvons priver nos lecteurs :

« Après avoir invité tous les citoyens à venir émettre leur vœu avec toutes les autorités constituées, le Conseil déclare qu'il est vivement affligé de n'avoir pu se réunir plus tôt (réunion du 7 prairial) pour émettre un vœu qui avait déjà été conçu dans l'esprit de chacun des membres depuis des temps bien reculés (!)

Digitized by Google

et donner à cet auguste magistrat les témoignages de reconnaissance qu'il n'a cessé de mériter en sa qualité de général et en sa qualité de premier consul de la République.

« Considérant qu'à lui seul doit être confié le gouvernement d'une aussi grande nation, qui lui est acquis et par ses hauts exploits dans la défense de cette même nation qui ont accumulé sur lui autant de victoires que de jours ou de ni-jours il a commandé les armées ; que sa prudence, sa sagesse et sa modération même dans ses victoires, et le haut édifice qu'il a construit sur les ruines d'une désastreuse Révolution, semblaient et devaient l'appeler à des fonctions bien plus honorables quoique plus pénibles ;

« Considérant que la France ne serait toujours qu'un théâtre perpétuel de calamités, de dissensions et de guerres qui se succédant les unes aux autres ne pourraient qu'entraîner la désolation et la ruine d'un peuple aussi doux que celui de la France ;

« Considérant que la France ne peut mieux jouir de son crédit et de sa tranquillité qu'en érigeant la République en Empire;

« Considérant que le choix ne saurait mieux tomber que sur un homme qui a mérité de tout temps la confiance publique;

« Le conseil arrête à l'unanimité :

« Le maire provisoire dressera sur le champ une adresse au premier consul Bonaparte pour l'inviter à accepter le titre d'Empereur et à fixer l'hérédité dans sa famille. »

On connaît la réponse du premier consul, réponse depuis longtemps méditée :

« J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la Nation. »

Et le 25 prairial an XII, en la maison commune de Saint-Lizier, par devant le citoyen Brondes adjoint, faisant fonctions de maire, vinrent individuellement et à haute et intelligible voix prononcer les paroles sacramentelles :

« Je jure obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur »

J. Bernère, secrétaire de la mairie, A. Villa, conseiller municipal, administrateur de l'hospice; Rousselot, receveur de l'enregistrement; Roques, H. Tatareau, J. Dauby, J.-P. Rey, A. Galotin, Louis Lingua, B. Belisseus, conseillers municipaux; F. Belou, conseiller municipal et administrateur de l'hospice;

Digitized by Google

Et. Bergès, percepteur; Jean Bergès, prêtre, instituteur particulier; Rols, garde forestier; Anglade, officier de santé; J.-B. Dupré, administrateur de l'hospice; J. Bordes, administrateur de l'hospice; J. Dupré, instituteur privé; J. Tourte, maire de Taurignan-Castet; J. Dargein, maire de Taurignan-Vieux; Boudet, maire de Mercenac; J. Marie, maire de Gajan; J. Adéma, maire de Prat; Bourret, maire de Lacave; Coutanceau, maire de Caumont; Rioupouil, maire de Mauvezin; Daugustou, maire de Labastide; Ortet, maire de Montgauch; Fauroux, maire de Cazavet; Barbe, maire de Sentaraille; Dedieu, maire de Montjoie; Masquère, maire de Betchat; J. Faur, maire de Montesquieu.

Les révolutionnaires des hameaux et des villes venaient d'acclamer la forme gouvernementale la plus despotique, et Carnot put douloureusement s'écrier : « La Liberté fut-elle donc toujours montrée à l'homme pour qu'il ne pût en jouir? »

L'abbé Cau-Durban.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## LE JUBILÉ DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES

### Notice historique et Compte rendu

### I

Pour la région, cette année aura été marquée par un grand fait religieux, bien connu sous le nom, plusieurs fois séculaire, de « Jubilé de Saint-Bertrand. » C'est un Grand-Pardon auquel sont attachées les plus larges indulgences [1], avec le pouvoir pour les confesseurs d'absoudre « des cas réservés et censures. »

Il date des premières années du XIVe siècle et fut institué par le pape Clément V, Bertrand de Got ou de Goth [2], ancien évêque de Comminges (1296-1299), avant de devenir archevêque de Bordeaux.

Ce souverain pontife avait conservé pour son ancienne église pyrénéenne, sanctifiée par l'évêque Bertrand de l'Isle (1073-1123) que canonisa le pape Alexandre III, une très grande prédilection.

Résidant à Avignon où demeura transféré le saint-siège durant cette période appelée « captivité de Babylone » (1309-1376), il voulut revoir son ancien diocèse. Désireux de lui donner une grande

1. A partir du XIVe siècle, ces indulgences extraordinaires, accordées par les papes en vertu de leur autorité apostolique, prirent le nom de Jubilé en souvenir de la loi mosaïque, où l'on appelait ainsi les grandes fêtes des Hébreux. On les annonçait avec des trompettes, et comme l'invention de la musique est attribuée à *Jubal* on les dénomma Jubile : d'autres font dériver ce terme de *Johel* ou *Jobel*, bélier (et *jubilandi* à *jubilatione)*, jubilation, allégresse, renvoi ou démission (Lastrade, *Saint-Bertrand* ; et *Dictionnaire encyclopédique)*. Chez les Juifs, le Jubilé était une solennité publique qui se célébrait de cinquante en cinquante ans et lors de laquelle toutes sortes de dettes étaient remises, tous les héritages restitués aux anciens propriétaires et tous les esclaves rendus à la liberté. Le Jubile centenaire qui se célèbre à Rome depuis le pape Boniface VIII fut considéré comme donné à l'instar du Jubilé mosaïque.

2. Il y a des variantes. Ce nom est écrit aussi Gouth dans les ouvrages du baron d'Agos. Mais la véritable orthographe est Goth. La *Chronique de Bazas* hésite entre Villandraut et Uzeste quand elle recherche son berceau : « *Bertrandus* de Gutto, oriendus de pago de Usesta, diecesis Vasatensis, seu ut aliis, de Vehendrando, archiepiscopus burgalensis, inauguratur, et cum in ecclesia collegiali de Usesta sepulchrum sibi elegit satis argumentum est ibidem natum esset. » Une paroisse limitrophe d'Uzeste (Gironde) porte encore le nom de Saint-Martin de Goth.

Digitized by Google

marque de son attachement, il y procéda lui-même à la Translation solennelle des reliques du saint patron Bertrand, de sa sépulture première dans une châsse *(capsam)* digne de ses restes vénérés (1309)[1].

C'était peut-être au moment où, par ordre de Clément V, et de ses libéralités, s'élevait déjà l'élégante nef gothique[2] qui venait en quelque sorte se greffer sur cet imposant avant-corps d'architecture romane — le porche, la puissante tour du clocher, les premières travées — qu'avait élevé Bertrand, patron de l'église et restaurateur de la ville, lorsqu'il rétablissait le siège épiscopal de Comminges dans l'ancienne métropole des Convènes. Celle-ci était restée déserte depuis les temps héroïques de Gondowal et de Gontran (585). On sait que l'antique Lugdunum avait alors été détruit par les Bourguignons[3] et que, selon Grégoire de Tours, « ils n'y avaient laissé que le sol nu, *ut non remaneret mingens ad parietem... nihil ibi præter humum vacuum relinquentes.* »

Afin de perpétuer le souvenir de la cérémonie qui venait de s'accomplir en la cathédrale de Comminges, Clément V, dans une bulle d'une belle latinité où il exalte les mérites éclatants « du bienheureux Bertrand, ce glorieux confesseur de la foi », accorda à son ancienne église des indulgences particulières pour chaque anniversaire de cette Translation (16 janvier), applicables aussi aux fêtes de l'Apparition miraculeuse de saint Bertrand (2 mai), et de sa Nativité (16 octobre), avec d'autres faveurs spirituelles.

Voici le dispositif de cette bulle, en sa traduction, telle qu'elle existait aux archives du chapitre :

« Nous Pontife romain susdit, mettant toute notre confiance en la miséricorde du Tout-Puissant, et revêtu de l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, à tous les vrais pénitents qui feront leur confession et qui visiteront dévotement l'église de Comminges chacune des trois fêtes de saint Bertrand, savoir : la fête de sa Nativité, de son Apparition et de sa Translation, quinze ans

1. On lit à ce sujet dans la *Gallia christiana*, t. I, p. 1100 : « Bertrandus de Gotto, episcopus [Convenarum], instituitur à Bonifacio papa, anno 1295. Ad summum pontificum pervenit, anno 1305. Clemens V dictus ; attamen non immemor prioris suæ sponsæ, anno 1308 eam invisit. Ibique sacrum B. Bertrandi corpus in capsam magni pretii, suis sumptibus fabrefactam, transtulit. »

Ce dut être un solennel spectacle celui d'un souverain pontife, autrefois pasteur de cette église et du diocèse, venant apporter à saint Bertrand son tribut de vénération en opérant la translation de ses reliques, au milieu d'un imposant cortège. On y voyait quatre cardinaux, l'un prêtre et les autres diacres ; les deux archevêques de Rouen et d'Auch ; six évêques de Toulouse, d'Albi, de Magdelonne, d'Aire, de Tarbes et de Comminges. (V. Lastrade, et notre *Notice sur l'abbaye de Bonnefont*, Revue de Comminges, t. II, p. 48.)

2. Adhémar de Saint-Pastou, chanoine et sacristain en 1307, en avait posé la première pierre au nom de Clément V.

3. V. *Revue de Comminges*, t. VIII, p. 68 : Mort de Gondoval à Lugdunum Convenarum (585).

Digitized by Google

d'indulgences et autant de quarantaines, et sept ans et sept quarantaines chacun des jours des octaves desdites fêtes; et chacune des quatre fêtes de la sainte Vierge, savoir : de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité, dix ans et autant de quarantaines, et chacun des jours des octaves desdites fêtes annuellement, trois ans et trois quarantaines pour les pénitences qui auront été enjointes aux susdits pénitents. — Donné en Comminges, le 16 janvier, la quatrième année de notre pontificat[1]. »

Clément V ne borna pas là les faveurs accordées à cette église de Comminges, sa première épouse « *prioris suæ sponsæ* ». On va voir qu'il octroya une indulgence plénière, un Grand-Pardon, aux conditions qu'il prescrivait, à l'occasion de la fête de l'Apparition du Saint, chaque fois que le jour suivant, 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte-Croix, serait un vendredi. Aussi, invariablement à chacune de ces coïncidences, les foules n'ont-elles cessé d'accourir à Saint-Bertrand, si ce n'est une seule fois, pendant la période révolutionnaire : bien que l'archevêque constitutionnel de Toulouse se fût rendu à Saint-Bertrand dont le siège épiscopal avait été supprimé, pour y officier, les fidèles ne l'y suivirent pas.

On s'accorde à reconnaître que depuis l'année jubilaire de 1850 aucune autre n'avait fourni l'inoubliable spectacle d'un concours de fidèles semblable à celui que l'on a vu durant les trois premiers jours du mois de mai dernier.

Voici la vivante narration des fêtes qui ont rendu, avec une intensité extraordinaire, une vie bien fugitive, il est vrai, à l'ancienne ville épiscopale aujourd'hui si abandonnée, si déchue, restée comme ensevelie dans les vestiges de son passé deux fois célèbre, pendant la période romaine et au moyen âge. Elle est précédée d'un historique

1. Cet acte figure au Bullaire officiel de Clément V, édité récemment par les Bénédictins du Mont-Cassin *(Registrum Clementis Papæ V.)* Nous en devons la copie textuelle à l'obligeance de M. l'abbé Lestrade, notre collaborateur, et nous avons été heureux de la remettre à M. le doyen de Saint-Bertrand, M. l'abbé Bedin, un de nos membres libres de la Société des études. Voici le texte latin du dispositif reproduit plus haut :

« ... Nos, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum auctoritate confisi, omnibus vere confitentibus et confessis, qui eamdem ecclesiam Convenarum in Natalis ac Revelationis et Translationis ipsius Sancti festivitatibus, quindecim annos et totidem quadragenas, singulis autem octo diebus festivitates ipsas immediate sequentibus, septem annos et septem quadragenas; in Purificationis vero, Annunciationis, Assumptionis et Nativitatis beatæ Mariæ Virginis festivitatibus, decem annos et totidem quadragenas, et per singulos octo dies festivatis ipsius beatæ Virginis immediate sequentes, venerabiliter visitaverint annuatim, tres annos et tres quadragenas de injunctis eis penitentis misericorditer in Domino relaxamus. — Datum Convenis, XVI predictarum kalendarum februarii, anno quarto. » *(Registrum Clementis papæ V*, anno 1309, p. 102-103.)

Lors de son voyage en Comminges, Clément V séjourna à l'abbaye de Bonnefont. (Voir notre notice dans le t. II, p. 37 de la *Revue*.) Il y donna plusieurs bulles dont M. de Carsalade du Pont nous fournit les rubriques et les numéros du Bullaire, *Revue de Comminge*, t. VII, p. 167.

Digitized by Google

lumineux et est l'œuvre de M. le chanoine Ribet, ancien professeur de théologie et d'éloquence sacrée, dont les importants ouvrages font autorité, et qui n'est pas non plus un inconnu pour les lecteurs de la *Revue de Comminges* où il nous donna, et 1891, un très délicat article sur un charmant poète et musicien commingeois, André Bouéry.

« Dans les trois premiers jours de ce mois, [1] la ville de Saint-Bertrand, siège épiscopal, avant le Concordat, de l'antique évêché de Comminges, présentait un beau spectacle. De tous les points de l'horizon, affluaient vers la vieille cité des multitudes joyeuses. Des paroisses organisées en procession, des grappes humaines pressées sur des véhicules de toutes sortes, des flots de pèlerins débouchaient par toutes les vallées et couvraient les chemins qui conduisent à l'antique et majestueuse cathédrale. Là était le rendez-vous.

« C'est dans l'enceinte sacrée que la scène devenait pittoresque, splendide, saisissante. A côté de gens absorbés, immobiles, debout ou agenouillés sur les dalles, priant, chantant, parlant à haute voix, assiégeant des confessionnaux primitifs, et faisant aux confesseurs et aux pénitents un rempart beaucoup trop étroit, passait et repassait comme un flot ininterrompu, une foule humaine, distraite, incohérente, ingouvernable. Au premier abord, il paraissait impossible, dans cette indéfinissable cohue, de se recueillir, de prier, de s'entendre. Bientôt on parvenait à s'abstraire de ce tumulte comme dans la solitude et à ne rien voir dans cette agitation que Dieu et son âme. Le bruit, assourdissant comme celui qui tombe des cataractes, laissait chacun à sa liberté et seul avec lui-même ; on priait, on se confessait à haute voix, sans crainte d'être entendu d'un autre que du prêtre.

« Ces foules de pèlerins, qu'on estime à plus de cinquante mille, venaient gagner le Grand-Pardon octroyé en l'honneur de l'évêque le plus illustre de Comminges, saint Bertrand, toutes les fois que le 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, tombe un vendredi.

« Une tradition qui concorde pleinement avec l'histoire, attribue l'institution de ce jubilé au Pape Clément V, Bertrand de Goth. Avant d'être élevé au siège de Bordeaux d'où il fut promu au souverain pontificat, il avait occupé celui de Comminges. Devenu pape, il voulut visiter sa première église, et honorer les reliques de saint Bertrand, un de ses plus glorieux prédécesseurs et son patron. A l'occasion de son passage qui eut lieu le 15 janvier 1309,

1. Mai 1895. — Plusieurs organes ont consacré des comptes rendus à ces fêtes jubilaires, notamment : le *Journal de Saint-Gaudens*, la *Semaine Catholique* de Toulouse, *l'Union nationale* de Bordeaux.

L'article que nous reproduisons a été publié par l'*Univers*. — Depuis, on a signalé l'existence d'un autre jubilé local qui se gagnerait dans les mêmes conditions que celui de Saint-Bertrand. Nous n'avons pu encore vérifier cette assertion.

Digitized by Google

il laissa à cette ville le privilège d'un jubilé, grâce toujours précieuse et alors presque inouie.

« Ce jubilé local est un des plus anciens et des plus célèbres. Deux autres ayant le même caractère, peuvent seuls revendiquer une origine antérieure.

« Le premier est celui de Compostelle en Galice, concédé selon la tradition par Alexandre III en 1179. Il a lieu les années où la fête de saint Jacques, 25 juillet, se rencontre le dimanche, et il dure du 1er janvier au 31 décembre.

« Le second est le pardon de Notre-Dame du Puy en Velay. Il revient quand le 25 mars coïncide avec le Vendredi Saint. Les nombreux accidents causés par l'immense affluence le firent prolonger du vendredi saint au mardi de Pâques et plus tard au lundi de Quasimodo. On recule son institution jusqu'au XIIe siècle, bien que les documents qui le montrent en acte ne remontent pas au delà de 1407.

« Le jubilé de Chaumont date de 1475 et est attaché à la coïncidence de la fête de saint Jean-Baptiste, 24 juin, avec le dimanche.

« La ville de Lyon a le privilège d'un double jubilé; l'un en l'église de Saint-Nizier lorsque la fête de ce saint, 2 avril, tombe le jeudi de la semaine de Quasimodo; l'autre, beaucoup plus célèbre, en l'église primatiale, fixé à la rencontre de la fête de saint Jean-Baptiste et de la Fête-Dieu, ce qui n'arrive guère qu'une fois tous les cent ans. Aucun monument certain ne permet de reculer ces concessions apostoliques au delà du XVe siècle.

« Nous ne parlerons pas de la faveur relativement récente, accordée par Pie VI à la confrérie des Pénitents-Noirs de Toulouse et transférée par Pie VII à l'église Saint-Jérôme, aux mêmes conditions que le pardon de Saint-Bertrand. Parmi les églises qui revendiquent le privilège d'un ancien jubilé, celle de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont est la seule qui puisse exhiber la bulle d'institution; encore n'est-ce pas le texte original, mais seulement une copie revêtue de tous les caractères d'authenticité. La tradition seule garantit les pardons de Saint-Jacques de Compostelle, de Saint-Nizier et de Saint-Jean de Lyon, ainsi que celui de Saint-Bertrand-de-Comminges; tradition, ajoutons-le, amplement suffisante et confirmée d'ailleurs par des déclarations et affirmations pontificales ultérieures.

« Il est hors de doute que le chapitre de Comminges a gardé longtemps la bulle d'institution. Elle était déposée sur l'autel à côté des reliques de saint Bertrand, pendant les trois jours du jubilé, et confiée à la vigilance de deux chanoines. Après 1603, on perd la trace de ce document pontifical. De ce qu'il ne figure pas dans le Bullaire, on aurait tort de conclure à sa non existence. Cette argumentation sera permise le jour où on aura établi que toutes les bulles pontificales sont dans ce recueil.

« Au surplus, un document précis s'est conservé, qui témoigne de la concession faite par le pape Clément V à l'église de Saint-Bertrand : c'est la formule d'absolution que les confesseurs devaient employer, au nom de ce pontife, dans l'exercice de leurs pouvoirs

Digitized by Google

jubilaires. En y joignant la spécification orale de la coïncidence liturgique qui réglait le jubilé, cette formule édictée par Clément V lui-même suffirait à établir l'institution canonique.

« Conformément aux traditions, le pardon s'est ouvert cette année, le 1er mai, après les premières vêpres, par une procession que l'affluence du peuple a rendue malaisée; on n'établit pas facilement de courant dans la mer. Mgr Compans [1], dont la parole apostolique est en honneur dans ces régions, a préludé à cette ouverture par un discours chaleureux, d'une magistrale éloquence, sur les splendeurs de la miséricorde divine dans l'église de Dieu. Le second et le troisième jour, l'orateur a repris la parole en plein air devant la foule agglomérée aux avenues de la cathédrale, pour exalter la mémoire, le culte, la protection de saint Bertrand, et acclamer Jésus-Christ, le sauveur des âmes et le glorificateur des saints. L'organe humain, fut-il tonitruant, ne parvient pas à s'imposer à de telles multitudes. Nous ne conseillerions pas à Mgr Compans de recommencer l'épreuve. Son âme et son cœur d'apôtre pourraient y suffire et au delà; mais sa voix, toute puissante et pénétrante qu'elle est, ne saurait impunément réitérer de tels efforts.

« Le grand travail et le bienfait inappréciable de ce jubilé, ce sont les confessions. Les prêtres étaient nombreux, mais les confessionnaux manquaient et ceux dont on disposait sont vraiment par trop rudimentaires. Le nouveau doyen [2], qui a charmé tous ses confrères par la bonne grâce de son hospitalité, n'avait pu renouveler le mobilier tout à fait insuffisant de son église. Au prochain Jubilé qui aura lieu en 1901, son zèle et son intelligence sauront y pourvoir. »

## II

APRÈS la page magistrale et brillante, la sèche énumération d'actes canoniques concernant le Jubilé dont nous revient la tâche ingrate.

Un préambule est cependant nécessaire avant de présenter la série des documents qui se réfèrent directement au Grand-Pardon dont l'église cathédrale de Comminges a reçu, depuis des siècles, le rare et très précieux privilège.

On a vu plus haut que la bulle d'institution n'existe plus. Mais il y a des preuves irrécusables de son existence jusqu'à l'année 1603, et par conséquent de l'authenticité des indulgences accordées, qu'elles fussent ou non qualifiées « jubilé » au temps de Clément V. On a prétendu en effet que le pape Clément VI aurait le premier, en

1. Mgr Compans, prélat de la maison du Pape, ancien vicaire général de Bordeaux, missionnaire apostolique, membre libre de la Société du Comminges.
2. M. l'abbé Bedin.

Digitized by Google

1342, employé ce terme de « jubilé », emprunté au langage de la loi hébraïque, pour exprimer une indulgence plénière, sans réserve. L'étendue de cette faveur ecclésiastique ne dépend pas de la qualification, mais des termes mêmes qui la caractérisent. Le mot de jubilé a pu n'être employé que plus tard officiellement, quoique l'indulgence n'en eût pas moins la plénitude d'un pardon jubilaire ou en forme de jubilé. Là n'est pas la question.

Or, il n'est pas possible de ne pastrouver, dans la formule d'absolution, telle que la donna Clément V, lui-même le caractère d'un Grand-Pardon, d'une rémission plénière connue, au moins depuis la première moitié du XIVe siècle, sous la dénomination de jubilé. Cette formule la voici ; les termes dont elle est conçue ne permettent pas de douter qu'elle ne s'applique à une indulgence plénière accordée en forme de jubilé :

*Absolutio anni Jubilæi ecclesiæ civitatis Convenarum a D. D. papa Clemente V edita.*

*Dominus noster Jesus-Christus, per merita suæ sanctissimæ Passionis, te absolvat, et ego, auctoritate domini nostri Clementis papæ quinti vicem gerens, necnon apostolorum Petri et Pauli, mihi in hac parte concessa, absolvo te ab omni sententia excommunicationis majoris et minoris, et ab omni irregularitate, suspensione et interdicto, restituendo te in unitate sanctæ matris Ecclesiæ, et singulis peccatis tuis sede apostolica specialiter et generaliter reservatis, juxtà tenorem anni Jubilæi, in quantùm claves sanctæ matris Ecclesiæ se extendant, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen* [1].

Depuis le temps de Clément V elle a été remise à tous les prêtres appelés à confesser les pénitents à chaque période jubilaire. Une tradition ininterrompue l'attribue à ce souverain pontife lui-même, qui fut toujours représenté dans un très ancien portrait, autrefois placé dans la salle capitulaire de Saint-Bertrand, aujourd'hui encore à la sacristie, tenant à la main une pancarte où se lit ladite

1. Des termes aussi absolus peuvent-ils laisser un doute sur l'étendue du Pardon de Saint-Bertrand? Il s'agissait bien d'une indulgence plénière, insigne et non partielle. C'était comme à Compostelle, au Puy en Velay, à Lyon du Rhône. L'absolution porte même sur les cas réservés au siège apostolique.

Il est vrai que, suivant un auteur, cette formule serait apocryphe ou aurait été modifiée, par la raison que du temps de Clément V on n'aurait pas écrit « anni Jubilæi ». L'expression de « jubilé » n'aurait, dit-on, été employée pour la première fois que par Clément VI.

C'est ce qu'il faudrait démontrer. Le jubilé local de Compostelle ne datait-il pas de 1169, ainsi qu'on l'a vu plus haut ? quant à cette formule, qui n'a jamais cessé d'être usitée dans l'église de Comminges depuis l'origine du Grand-Pardon, elle prouverait précisément, comme la bulle elle-même longtemps conservée religieusement et plus tard disparue, que Clément V aurait déjà employé ce terme pour caractériser les indulgences concédées en outre de celles, partielles celles-là, se rattachant aux trois fêtes de la Translation, de l'Apparition, et de la Nativité de saint Bertrand.

Digitized by Google

formule [1]. De siècle en siècle elle s'est transmise dans son intégrité originelle.

Quant à la bulle elle-même, l'auteur du *Comminges chrétien*, le mieux placé du monde pour savoir ces choses, affirme « qu'en l'année 1603 elle avait été remise à M. de Gestas, chanoine de Comminges, mais qu'à partir de cette époque elle ne fut pas retrouvée[2]. » Mais le Grand-Pardon de Saint-Bertrand, chaque fois que la fête de la Sainte-Croix coïncidait avec le 3 mai, restait toujours l'événement religieux le plus important du Comminges où il attirait une grande affluence de pelerins.

Des souverains pontifes en confirmèrent l'existence en réitérant la concession collective de toutes les indulgences et privilèges de l'Eglise de Comminges. Le premier fut Jean XXII.

Voici sa bulle datée de 1316 en son dispositif : « Omnes libertates et immunitates a predecessoribus nostris romanis pontificibus sive privilegia, sive indulgentias vobis et ecclesiæ vestræ concessas... vobis et per vos eidem Ecclesiæ auctoritate apostolica confirmamus... Nulli ergo liceat paginam nostræ confirmationis infringere... Datum Avenioni, die... februarii, pontificatus nostri anno primo [3]. »

A son tour, Benoît XII confirma solennellement les indulgences de toute sorte ainsi concédées ou reconnues.

Puis le grand pape de la Renaissance Léon X, en 1515. Il s'exprimait ainsi le 5 février de cette année, la traduction de sa bulle ayant été faite plus tard pour le chapitre cathédral : « Léon, évêque,

1. Pomian, ancien secrétaire général de Comminges, dans son précieux manuscrit *le Comminges chrétien*.

2. Il n'est donc pas étonnant, la bulle s'étant perdue, que les Bénédictins du Mont-Cassin qui viennent de réunir les bulles de Clément V et de les publier par ordre de Léon XIII, n'aient pu la joindre à toutes celles de ce souverain pontife qu'ils ont retrouvées ; il est bien certain aussi que cette bulle n'a jamais pu être confondue avec celle donnée à l'occasion de la translation des reliques et dont le texte a été conservé. »

3. Le texte complet de la bulle nous étant parvenu au dernier moment, grâce aux bons soins de M. l'abbé Lestrade, nous la donnons en note :

*Johannes episcopus servus servorum Dei dilectis filiis archidiacono et capitulo ecclesie Convenarum salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod justum et honestum tam vigor equitatis quam ordo exhigit rationis ut id quod per solliciludinem officii nostri ad debitum perducantur effectum. Expropter, dilecti in Domino, vestri, justis postulationibus grato concurrente assensu, omnes libertates et immunitates a predecessoribus nostris Romanis pontificibus, sive privilegia, sive alias indulgentias vobis et ecclesie vestre concessas ;*

*Nec non libertates et exemptiones secularium exactionum a regibus et principibus et aliis Christi fidelibus rationabile vobis indultas sicut eas juste et pacifice obtinetis, vobis et per nos eidem ecclesie auctoritate apostolica*

*Confirmamus et præsentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei, ausu temerario contra [venire ?] Si quis autem hoc attemptare presumpserit*

*Indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. — Datum Avinion. idus februar. pont. nri anno primo.*



Digitized by Google

serviteur de Dieu, à nos chers fils en Jésus-Christ, archidiacre et chanoines du chapitre de l'église de Comminges, salut et bénédiction apostolique :

« Quand on ne nous demande que des choses justes et raisonnables, l'équité et la raison veulent que nous les accordions. C'est pourquoi, mes chers fils dans le Seigneur, nous avons égard à votre juste requête, et notre cher fils en J.-C., Me Bertrand, archidiacre de l'église, Léon, secrétaire des brefs apostoliques, notre camérier et notre secrétaire favori et ordinaire, ayant une dévotion particulière pour saint Bertrand, autrefois votre évêque et pasteur, et dont les miracles opérés par son intercession sont si connus, et aussi beaucoup pour votre église ;

« C'est pourquoi, de notre autorité pleine et apostolique, nous confirmons, et par ce rescrit nous accordons toutes les libertés et immunités qui ont été accordées à votre église par les pontifes romains nos prédécesseurs, soit par voie de privilèges, d'indulgences et d'indults, toutes les libertés et exemptions des impositions séculières qui ont été accordées à votre église par vos rois, princes et autres fidèles chrétiens... que vous avez jouies et possédées justement ; qu'il ne soit donc permis à qui que ce soit d'enfreindre ce rescrit de notre confirmation, ni d'y contrevenir en aucune manière: que si quelqu'un l'osait entreprendre, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu et des bienheureux apôtres saints Pierre et Paul. — « Donné à Florence, l'an de grâce 1515, le 3e anniversaire de notre pontificat. »

Plus de deux siècles s'étaient écoulés, lorsqu'un chanoine de Saint-Bertrand, l'abbé de Binos, profitant de l'accueil favorable qu'il avait reçu à Rome, sollicita du pape Pie VI la prolongation du jubilé de Saint-Bertrand, « afin qu'il durât sept jours au lieu de deux fois vingt-quatre heures. » Il avait même obtenu une bulle à ce sujet. Elle allait, dit le chanoine dans une lettre du 10 mai 1777 à ses collègues du chapitre, « jusqu'à confirmer l'ancienne. »

Cette bulle devait être publiée aux approches du jubilé de 1793; mais alors on se trouva en pleine période révolutionnaire. [1] « Cette année, dit M. d'Agos cité par M. de Lassus, fut précisément celle qui ramena la ruine et le deuil à Saint-Bertrand et lui enleva ses évêques, son chapitre et toutes ses richesses. »

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'évêque constitutionnel de Toulouse, Hyacinthe Sermet, se rendit bien à Saint-Bertrand ; mais le Jubilé n'eut pas lieu. Les populations fidèles dont on avait dispersé les pasteurs gardaient leur foi et attendaient des jours meilleurs.

1. Cependant, entre l'année 1777 où fut écrite la lettre de l'abbé de Binos et le 3 mai 1793, le jubilé de Comminges dut avoir lieu en 1782. (V. Lastrade, p. 147).

Digitized by Google

Le dernier acte pontifical confirmatif du jubilé fut un indult de Grégoire XVI, adressé le 17 septembre 1839 à l'archevêque de Toulouse, Mgr d'Astros, plus tard cardinal. Il accordait de plus grandes facilités pour gagner le jubilé dont il reconnaissait l'authenticité,[1] « sans rien changer, disait le pape, à la forme et aux dispositions de la concession primitive. »

***

Telle est la série des actes émanés des souverains pontifes.

On va voir celle des mandements épiscopaux concernant le Grand-Pardon qui nous occupe.

Après « la fulmination des bulles de Clément V[2] et de Jean XXII par l'official de Comminges », le 10 octobre 1410, suivant la nomenclature officielle dressée par le secrétaire général de l'évêché en 1788, vient un mandement de l'évêque Urbain de Saint-Gelais[3], du 1er mai 1598 : « Urbanus Sangelarius, Dei gratiâ Convenarum episcopus,... notum facimus tenoremque attestamus quod in ecclesiâ predictâ, proximo venere maii, secunda videlicet ac tertia die ejusdem mensis a primis vesperis secundæ diei, qua die festum celebratur sancti Bertrandi ipsius ecclesiæ patroni, usque ad secundas vesperas Inventionis sanctæ Crucis D. N. J. C. solemniter agitur ob memoriam et honorem Passionis ejusdem qui in arâ Crucis die veneris passus est, erit indultum generale quod a sancto domino Clemente Vo papa (Bertrando ante dicto cum in illâ ecclesiâ... personnaliter interesset et cujus ecclesiæ in majoribus agebat episcopus, atque deindè archiepiscopus burdigalensis fuerat), quoties sanctæ Crucis inventio die veneris occurrerit, cum plenaria peccatorum omnium remissione, concessum extitit atque SSos Dos nostros papas hactenùs confirmatum ;

« Quibus diebus dictam ecclesiam visitantes verè confessi et contriti plenariam peccatorum omnium remissionem et absolutionem cum pluribus aliis indulgentiis... quoties festum Inventionis sanctæ Crucis dominicæ die veneris occurrit, festum et visitationes dictæ ecclesiæ Sancti-Bertrandi Convenarum extitit.

« Datum Convenis, die primo veneris martii, anno Domini MDXCI. »

1. Voir la Notice remarquable, sur le Jubilé de Saint-Bertrand, par Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, plus tard cardinal, rééditée chez Privat (1839 et 1895).

2. Bien que celle du Jubilé n'y soit pas particulièrement mentionnée.

3. Prélat batailleur qui sauva Saint-Bertrand des Huguenots (1586). Ce fut à l'aide du canon qu'il fit venir de Toulouse après arrêt du Parlement prescrivant toutes les mesures de protection pour la ville épiscopale, qu'il la reprit aux Religionnaires au bout d'un long siège. — Il fut très mêlé comme ligueur aux événements de Toulouse où succomba le premier-président Duranti, le 10 février 1589. Sa résidence habituelle était à Alan, dans cette demeure de plaisance des évêques de Comminges qu'il avait beaucoup embellie.

Digitized by Google

On cite un mandement semblable de Mgr de Souvré, successeur immédiat d'Urbain de Saint-Gelais, pour le jubilé de 1617, auquel il joint un formulaire de prières.

Voici un évêque de docte et sainte mémoire, Barthélemy de Donadieu de Griet, qui, procédant à la visite de son église cathédrale, le huitième jour d'octobre 1617, demande au recteur s'il y a des indulgences, etc. A quoi le recteur répond : « Il y a le Grand-Pardon de Sainte-Croix du mois de mai, qui est lorsque la fête de Sainte-Croix se rencontre le vendredi. Ce même prélat fit imprimer trois formules de l'absolution ci-dessus pour être distribuées aux confesseurs de l'an 1634 auquel tomba le jubilé. »

En 1652, on lisait dans un mandement de Mgr de Choiseul [1], à l'occasion du jubilé qui avait lieu cette année-là : « Clément V ayant conservé dans le souverain pontificat les bontés parfaites qu'il avait eues pour le diocèse de Comminges lorsqu'il en fut évêque, et voulant honorer la mémoire de saint Bertrand, l'un de ses prédécesseurs dans le gouvernement de cette église, lequel avait été un des mystiques crucifiés du Seigneur, et dont cette église célèbre encore une fête particulière qu'elle nomme l'Apparition, le 2 mai, veille de la fête de l'Invention de la Sainte-Croix, institua un jubilé universel, à perpétuité, dans notre église cathédrale, lorsque la fête de Sainte-Croix était un vendredi, voulant qu'un chacun des fidèles confessés, contrits et communiés, en visitant cette cathédrale et y priant pour le bien commun de l'Église puissent le gagner depuis les vêpres du 1er mai jusqu'au soir du 3 du même mois qui sont les jours de ces deux fêtes. »

Mgr du Bouchet, successeur de Mgr de Denonville [2], signala toutes les années jubilaires de son épiscopat par des mandements confirmatifs du pardon extraordinaire de Clément V. « Ces lettres pastorales sont des années 1715, 1720, 1726, 1736. Ce prélat, par une ordonnance pour le renouvellement de la confrérie de la Sainte-Vierge et de Saint-Bertrand, détaille fort au long la vie du saint évêque, le voyage de Clément V en Comminges, l'histoire de la Translation que fit ce pape du corps de saint Bertrand, les indulgences particulières qu'il donna à l'église, et le grand jubilé qu'il accorda dans les années où la fête de Sainte-Croix du mois de mai serait un vendredi, leur approbation et confirmation par les souverains pontifes Jean XXII et Léon X, la fulmination de ces bulles par l'official de Comminges, enfin une ordonnance de confirmation de la confrérie [3] : tout cela, dit Pomian, forme un corps de preuves

1. Un des prélats les plus actifs de l'église de Comminges. Il gouvernait ce diocèse lors du voyage de M. de Froidour. (V. *Revue de Comminges*, t. V, p. 64 et 65.) Docteur de Sorbonne, il fut nommé à Comminges en 1644. Ayant refusé l'archevêché de Narbonne, il fut transféré malgré lui à Tournai en 1671, après 27 ans d'épiscopat à Saint-Bertrand.

2. Il établit à Saint-Gaudens le Séminaire du diocèse de Comminges. Nous l'avons dit dans notre *Notice sur un ancien plan de Saint-Gaudens*, t. IX, p. 267.

Digitized by Google

convaincantes de l'existence et de la véracité du jubilé de Saint-Bertrand. »

Les mandements de Mgr de Lastic (1740-1763) sont conformes aux précédents en ce qui concerne le jubilé.

Mgr d'Osmont de Madavy (1764-1785) suivit l'exemple de ses prédécesseurs et fit des mandements relatifs à l'institution du jubilé dont l'époque revint quatre fois pendant son épiscopat.

« Il donna à la première, dit Pomian, une célébrité qu'aucun prélat n'y mit jamais. Deux de ses voisins, les évêques de Rieux et de Lombez réunis, vinrent à Saint-Bertrand pour solenniser l'indulgence. Ces dignes prélats firent tour à tour les instructions d'usage, l'ouverture et la clôture du jubilé. Qu'ils furent heureux ces jours où les premiers pasteurs alimentèrent jusqu'à la dernière de leurs ouailles ! C'étaient Jésus-Christ et les apôtres distribuant le pain de la multiplication. »

Le dernier des évêques de Comminges fut le neveu et le successeur du précédent, Mgr Eustache-Antoine d'Osmont, docteur en Sorbonne, et vicaire-général de l'archevêque de Toulouse quand il fut appelé, à la place de son oncle, sur ce siège épiscopal que la tourmente révolutionnaire devait emporter peu d'années après. C'est lui qui eut pour secrétaire général ce laborieux abbé Pomian, auteur du *Comminges chrétien*, si précieux pour l'histoire de notre ancien diocèse. On lit, dans le manuscrit, au sujet de ce prélat : « Il n'a pas encore eu d'année jubilaire; mais il a eu communication d'une bulle du pape Pie VI, adressée au vénérable chapitre cathédral de Comminges, par laquelle ce souverain pontife confirme le jubilé établi dans son église par Clément V. Cette bulle, qui prolonge le jubilé de sept jours, sera publiée aux approches du jubilé tombant en l'année 1793. »

On a vu comment cette publication n'eut pas lieu.

Il serait surabondant d'énumérer maintenant divers documents émanés du chapitre et se rapportant au Grand-Pardon jubilaire. Ce sont presque tous des comptes relatifs aux fêtes qui marquaient son retour périodique. « Les foules qu'elles attiraient se chiffraient jusqu'à quarante mille personnes. »

Les pièces que nous avons parcourues et qui n'ajouteraient rien d'important à l'histoire du jubilé, ni surtout à son authencicité, sont au nombre de treize, du 8 février 1603, époque de la disparition de l'original de la bulle — dont « la formule absolutoire » est la seule partie textuellement conservée, — à l'année 1780.

Sauf en ce qui touche la mention que nous avons faite de l'indult de Grégoire XVI, il ne pouvait entrer dans notre plan de dé-

3. Le pieux et libéral Jean de Mauléon (1519-1551) avait aussi donné un mandement sur cette confrérie, dont il régla les statuts en 1531. L'ordonnance de Mgr de Lubière du Bouchet ne fit que les renouveler en 1716.

Digitized by Google

passer, au sujet du jubilé de l'église de Comminges, la limite de l'ancien régime qui marqua la fin de cet antique diocèse. Il remontait au temps de saint Saturnin, et vit se succéder, dans sa longue suite d'évêques, plusieurs prélats célèbres. Deux montèrent sur la chaire de saint Pierre : Clément V (Bertrand de Goth, 1295-1299), Innocent VIII (auparavant Jean Ier ou Jean Cibo, qui fut évêque de 1467 à 1484. Il avait d'abord été créé cardinal par Sixte IV). Cinq autres devinrent aussi cardinaux : Bertrand de Chanac ou de Cosnac (1352 à 1372); Amauri ou Amelius de Lautrec (1384-1390) ; Pierre de Foix (1422-1437), son écusson aux pals de Foix est encore reconnaissable au-dessus de la porte Mayou à Saint-Bertrand; Charles Carraf[1], ancien légat auprès d'Henri II, qui lui donna l'évêché de Comminges en 1538 ; il avait été chevalier de Malte et bailli de Naples; enfin Jean de Bertrandi, ou Jean IV Bertrand, fut premier président du Parlement de Paris. Devenu veuf, il entra dans les ordres, fut fait évêque de Comminges en 1551, et un an après archevêque de Sens ; il mourut en 1560, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Deux membres du chapitre de la cathédrale furent aussi élevés à la dignité cardinalice : Arnaud de Pelagrue, archidiacre de Comminges, cardinal-diacre de Sainte-Marie *in Porticu*, créé en 1305 par Clément V, son parent ; et Guillaume Testa, archidiacre de Barousse, cardinal-prêtre de Saint-Cyriaque, *in Terminis*, de la création de Jean XXII en 1316.

Mais la grande illustration de l'église de Comminges, même par sa naissance et son rang, fut saint Bertrand lui-même, de la puissante maison de l'Isle-Jourdain, neveu du roi de France Henri Ier[1], et cousin du comte de Toulouse Raymond-Guillaume Taillefer[2]. Brillant officier d'abord, ayant embrassé très jeune la carrière des armes, il entra dans les ordres où il se fit remarquer déjà par les plus éclatantes vertus et devint chanoine régulier de Saint-Augustin en l'église Saint-Etienne de Toulouse. Ce fut alors que le clergé du diocèse de Comminges, « du consentement unanime du peuple », l'appela au gouvernement de cette église dont le

1. Son père était noble Alton-Raymond de Vla, seigneur d'Ictium-Castrum, dont l'une des filles, Constance, avait épousé le roi Robert le Pieux, fils de Hugues Capet.

Raymond, frère de Bertrand, fit partie de la première croisade à la suite du comte de Toulouse, son suzerain et son parent. C'est lui qui mit alors sur sa bannière la croix d'or qui passa dans l'écu de sa maison et qui fut plus tard remplacée dans le blason du Comminges par les quatre otelles ou amandes.

Ne serait-ce pas lui qui rapporta, de son voyage en Palestine et en Syrie, le crocodile dont la dépouille est depuis des siècles appendue au mur de la cathédrale, à droite du porche? Les Bollandistes attribuent de même à quelque chevalier revenant de Terre-Sainte, la présence de deux autres crocodiles, l'un dans l'église Saint-Wulfrand d'Abbeville, et l'autre dans la chapelle du château d'Oyron, dans les Deux-Sèvres.

2. *Histoire de Languedoc* ; et baron d'Agos, *Vie et Miracles de saint Bertrand.*

Digitized by Google

chef-lieu devait être relevé par lui de ses ruines plusieurs fois séculaires.

Nous espérons qu'avant longtemps nous pourrons consacrer, dans la *Revue*, aux principaux de nos anciens prélats de Comminges, notamment au saint patron de sa ville épiscopale, Bertrand de l'Isle, des notices détaillées. En cela nous suivrons l'exemple de M. le baron de Lassus qui a si bien fait revivre la pure et noble figure du pieux Barthélemy Donadieu de Griet[1], dont le cœur repose dans notre collégiale de Saint-Gaudens, à côté de celui de Mgr Hugues de Labatut, fondateur du couvent de Notre-Dame dans la même ville[2].

***

La *Revue* n'avait jamais eu l'occasion d'entretenir ses lecteurs du Grand-Pardon de Saint-Bertrand. En parler, cette fois, était une véritable actualité qui apporte d'ailleurs sa contribution spéciale à l'histoire elle-même du Comminges.

ALPHONSE COUGET.

1. *Revue de Comminges*, t. VII, p. 229.

2. Nous apprenons avec satisfaction que le vœu exprimé par nous dans la *Revue*, t IX, p. 277, sera bientôt réalisé et que les plaques funéraires des deux prélats seront prochainement replacées au milieu du sanctuaire du maître-autel.

Digitized by Google

## RECTIFICATIONS

Dans la *Chronique* du présent tome X, au paragraphe 3, p. 112, 6e ligne, il faut ajouter à « dans certaines régions de l'Afrique » et au Japon.

*
* *

C'est par erreur que, dans le sommaire de la 2e livraison du tome IX de la Revue, le nom de M. Bernard, de Luchon, ne figure pas à côté de celui de M. de Laurière pour la Notice sur l'église de Saint-Aventin de Larboust, œuvre de ces deux collaborateurs.

## INFORMATIONS

### Congrès de Sorbonne pour 1896

Nous avons reçu du ministère de l'Instruction publique, avec la liste de toutes les Sociétés savantes de France où figure la nôtre, le programme du Congrès à la Sorbonne pour 1896.

Ce programme est divisé en cinq sections : histoire et philologie, archéologie, sciences économiques et sociales, sciences, géographie historique et descriptive.

Une circulaire ministérielle adressée aux présidents des Sociétés savantes accompagne le programme et porte les diverses instructions utiles aux délégués des Sociétés qui prendront part au Congrès.

Cette circulaire, en outre, fait appel aux membres de toutes les Sociétés savantes pour qu'ils veuillent bien participer à la rédaction du programme.

Ils sont invités notamment à préparer des questions qui seront soumises au Comité des travaux historiques et scientifiques en vue du Congrès de 1897.

### Intéressante découverte

On vient de découvrir à la Nérolle, commune de Segonzac (Dordogne), dans une carrière de sable, deux défenses énormes de mastodonte, mesurant chacune 3m 10 de longueur et 0m 60 de circonférence dans la partie la plus grosse.

Ces deux défenses étaient à environ 7 mètres de distance l'une de l'autre, et on a trouvé encore, à égale distance de chacune, des dents énormes.

Digitized by Google

# LES PREMIERS AGES DE LUCHON

(SUITE ET FIN[1])

## 5. Trois Empereurs

*Septime Sévère, Valérien et Gallien*

Serons-nous plus heureux avec ces trois empereurs qui furent, pour notre station, des visiteurs illustres au premier chef et dont il serait vraiment trop douloureux de se détacher?

On est convenu, dans le langage ordinaire de l'histoire, de mettre sous le nom du roi les événements de son règne, parce qu'il en a en partie la responsabilité. C'est ainsi que l'on dira: Louis XIV obtint de nombreux succès sur ses ennemis; il conquit plusieurs provinces et construisit plusieurs monuments. — Ce système, qui peut donner lieu à des coq-à-l'âne très obscurs, est commode malgré ses abus; il a cela de bon qu'il nous permet de mettre historiquement l'embargo sur Sa Majesté Septime Sévère, en ce qui concerne son séjour aux thermes lixoniens.

Lucius Septimius Severus naquit à Leptis, ville d'Afrique, en l'an 149 après J.-C. Il vint très jeune à Rome où il fut fait avocat du fisc, puis sénateur. Malgré la licence de sa jeunesse, on le nomma successivement questeur, tribun, préteur et commandant d'une légion en *Espagne*. En 193, il se fit couronner empereur, s'associa Albinus qui avait déjà pris ce titre, et entra à Rome. Plus tard, il se débarrassa de ce rival qui s'était rendu indépendant dans les Gaules et le vainquit en 197. Septime Sévère mourut de chagrin, en 211, d'avoir vu ses jours menacés par son fils Caracalla. Cet empereur avait de

1. Voir la livraison du 2e trimestre, pages 113-129.



Digitized by Google

grands talents administratifs qu'il flétrit par son extrême sévérité.

Comme on le voit, d'après cette notice, Septime Sévère a séjourné dans les Gaules et en Espagne. Il a donc traversé nos Pyrénées, et il est avéré, du reste, qu'il fit restaurer une ancienne voie romaine allant de la métropole[1] à notre établissement, et reconstruire ce dernier.

En 1830, il y avait encore, sur trois points de cette route, des fragments de bornes milliaires.

Sur la première, à Barcugnas, qui était d'ailleurs mutilée, on lisait ces mots :

ITER RESTITVIT

Lisez : [*Imperator*] *iter*[*um*] *restituit* [*iter*].

« L'empereur de nouveau a rétabli la route. »

Sur la seconde, à Burgalays, et sur la troisième, à Saléchan, on ne déchiffrait que ces trois lettres, les autres ayant été effacées :

IMP

Ces lettres ne sont que le commencement de la phrase : *Imperator iterum restituit iter.*

La tradition, sur laquelle nous n'avons pu recueillir que des données incertaines, attribuait l'installation de ces bornes milliaires à l'empereur Septime Sévère. Il en est de même d'une colonne trouvée à Labroquère et élevée en l'honneur de Philippe, dit l'Arabe, puis de Marcia Otacilia Severa, épouse de l'empereur, et enfin de Philippe leur fils. Comme nous n'avons jamais pu voir ce dernier monument, nous ajournons notre opinion jusqu'à plus ample informé ; mais nous ne craignons pas d'affirmer, avec feu le Dr Lambron, que la voie de Lugdunum aux thermes onésiens devait être d'une grande importance pour mériter des réparations dont on perpétuait ainsi le souvenir.

Nous avons peu de chose à dire sur le compte de l'empereur Valérien et de son fils Gallien.

Publius Licinius Valerianus était presque sexagénaire lorsqu'il fut revêtu de la pourpre, en 253. Il ordonna la huitième persécution contre les chrétiens et fit la guerre à Sapor, roi de Perse. Il fut vaincu et fait prisonnier.

1. Lugdunum Convenarum. — Lugdunum vient des mots *Lucii Dunum*.

Digitized by Google

Sapor le traina à sa suite, chargé de chaines, et quand le Perse montait à cheval, Valérien se courbait pour que le despote asiatique se servit de son dos comme de montoir. Le malheureux mourut après six années de souffrances cruelles. Il eut pour successeur son fils Gallien, qu'il avait associé à l'empire, dès son avènement. Gallien se trouve donc avoir régné du vivant de son père et après sa mort.

Ces deux empereurs ont vraisemblablement séjourné dans le Midi et visité les thermes onésiens. La preuve en est dans une colonne trouvée près du pont de Labroquère, sur la route de Saint-Bertrand à Luchon. Cette colonne porte l'inscription suivante :

Imp CAES. P. Li
ci NIO
Val ERIANO. Aug
et. iMP. CAES
P. I ICINIO
Gal LIENO VALERIA
NO AVG. M. P.

Lisez : *Imperatori Cæsari Publio Licinio Valeriano Augusto et Imperatori Cæsari Publio Licinio Gallieno Valeriano Augusto — Mille passi.*

« A l'empereur César Publius Licinius Valérien Auguste « et à l'empereur César Publius Licinius Gallien Valé- « rien Auguste. — Mille pas. »

Ce monument si suggestif appartient au baron d'Agos et se trouve dans sa collection.

Espérons que de nouvelles découvertes archéologiques permettront d'expliquer plus clairement le rôle joué à Lugdunum Convenarum et aux thermes onésiens par ces deux empereurs qui, s'il faut en croire la tradition, auraient, sinon séjourné dans la station, au moins pourvu à sa prospérité.

## 6. Secundinus et Fabia Festa

Secundinus est le fils de Verecundus, d'une famille distinguée du pays des Convènes. Ses aïeux faisaient partie de ces peuplades vagabondes pour lesquelles le grand

Digitized by Google

Pompée fonda la cité de Lugdunum ; ils appartenaient plus particulièrement à la tribu des Arrevaces, et comme ils étaient chefs de clan parmi les leurs, ils continuèrent d'exercer de hautes fonctions sous la domination étrangère.

Depuis l'époque de sa fondation, la métropole n'a pas cessé de grandir et, par la faveur d'Auguste, s'est élevée au rang de ville latine.

Secundinus a suivi la carrière des armes, tandis que ses frères, d'humeur plus paisible, s'occupent d'administration.

Sous les ordres de Septime Sévère, Secundinus a pris part à la dernière campagne contre les Parthes ; notre Arrevace a déployé autant de bravoure que de talents pendant l'expédition. Malgré son jeune âge (25 ans), il a été promu au grade de tribun légionnaire.

Cependant les fatigues de la guerre, sous un climat insalubre, quelques légères blessures, ont porté atteinte à sa santé, et, sur l'autorisation de ses chefs, il est venu se retremper dans sa famille.

Des indiscrets, soi-disant bien renseignés, prétendent que la maladie n'est qu'un prétexte et que le nouveau tribun, sous couleur de se délasser des travaux guerriers, se dispose à donner sa main à Fabia Festa, l'une des plus riches héritières de l'Aquitaine.

Quoi qu'il en soit, les médecins sont unanimes à lui conseiller les eaux des thermes onésiens, dont l'efficacité est devenue proverbiale dans les Gaules.

Secundinus souscrit aux arrêts de la Faculté avec d'autant plus d'empressement que l'empereur Septime Sévère a fait reconstruire depuis peu ces thermes et tracer (peut-être sur la recommandation de Secundinus), une route carrossable, allant de Lugdunum à la station balnéaire.

On est à l'époque de la villégiature, c'est-à-dire au mois de juin. De toutes parts les riches patriciens prennent leurs quartiers d'été dans les villes d'eaux. Le départ est fixé en principe aux ides de juin et les préparatifs du voyage sont conduits militairement par Secundinus.

Au jour convenu, il franchit les portes de la ville ; son *petorritum*, léger véhicule découvert, l'emporte rapide-

Digitized by Google

ment sur la voie gallo-romaine qui va de Lyon des Convènes à Luchon.

La route est belle, le temps magnifique ; les vallées ont un air de fête, et, sous l'influence du printemps, les montagnes elles-mêmes ont perdu de leur âpreté.

Au trot de ses mules, Secundinus met moins de trois heures à franchir l'espace existant entre la colonne milliaire du pont de Labroquère et la borne de Barcugnas.

Les thermes onésiens sont le rendez-vous du high-lif gallo-romain des Convènes. On y vient non seulement de l'Aquitaine et de la Narbonnaise, mais même de tous les points de la Gaule.

Parmi les baigneurs illustres ont figuré le grand Pompée et deux Césars, Auguste et Septime Sévère.

L'établissement est situé au pied de la montagne de Superbagnères, des flancs de laquelle jaillit le pactole des eaux sulfureuses. Le monument est de la plus haute magnificence, et l'on sent que l'empereur n'a rien épargné pour l'embellir. Les larges piscines sont revêtues de marbre blanc, extrait de la carrière des Romains, et qui, en blancheur et en beauté, le dispute aux marbres de Carrare. Les unes sont affectées au menu peuple, aux esclaves, les autres aux patriciens.

Sur la place qui environne l'établissement, vous apercevriez une multitude d'autels votifs, de nobles statues qui auraient apprivoisé l'ombre farouche de Fabricius.

Dès le lendemain, notre héros, impatient de guérison, entreprend sa cure et, quittant son hôtellerie, se dirige vers les thermes. Sur le passage, il reconnait avec surprise et salue avec affabilité les personnages les plus marquants de Lugdunum : édiles, questeurs, décemvirs. Quelques légionnaires éclopés s'inclinent, non sans déférence, devant le jeune tribun.

Secundinus parcourt les groupes d'un œil attentif, comme s'il cherchait à démêler quelqu'un dans la foule. Tout à coup une joyeuse exclamation monte à ses lèvres, et, à travers les rangs épais des baigneurs, il va rejoindre une respectable matrone, suivie de sa nièce : cette dernière est Fabia Festa, la fiancée de Secundinus.

Décidément les indiscrets avaient raison.

Pénétrons avec lui dans l'intérieur de l'édifice.

« Là, vous eussiez vu une armée d'esclaves, chauffant

Digitized by Google

« l'étuve, le *tepidarium*, ou salle des eaux bouillies; four-
« nissant d'eau froide les piscines du *frigidarium*, ser-
« vant les baigneurs, leur raclant le corps avec des étril-
« les d'ivoire, les épilant, les massant, les frottant, les
« oignant d'huiles aromatiques, et les conduisant ensuite
« à travers de longs corridors, chauds et parfumés[1]. »

La température des sources et les effluves sulfureuses, en faisant éprouver à Secundinus une sorte de bien-être, lui donnent comme l'avant-goût et le pressentiment de sa guérison.

Il se plonge dans les piscines, boit l'eau des sources et précipite en espérance leur effet.

Quinze jours se passent, au bout desquels notre malade constate avec stupéfaction que le traitement, au lieu de cicatriser ses blessures, les a ravivées. Inquiet, il se plaint au médecin.

— Docteur?

— Tribun!

— Je vais de Charybde en Scylla, mes cicatrices se rouvrent.

— Tant mieux! c'est signe que les bains opèrent. Sur cette assurance sacramentelle, le confiant Arrevace renait à l'espoir et poursuit la cure avec un redoublement de zèle. Un mieux se déclare; insensiblement les fâcheux symptômes disparaissent. Après deux mois, il était guéri.

Le premier jour des kalendes d'août, vers l'an 200, si le hasard ou la rêverie avait conduit vos pas sur la route de Luchon à Saint-Bertrand, vous auriez vu le léger *petorritum* de Secundinus brûlant la voie romaine.

Avant le départ, il avait fait ériger au Dieu Ilixon deux autels votifs, portant les inscriptions suivantes :

ILIXONI
DEO
SECVNDINVS
VERECVNDI. F.
V. S. L. M.

ILIXONI
DEO
FAB. FESTA
V. S. L. M.

« Au Dieu Ilixon Secundinus, fils de Verecundus, acquitte son vœu, délivré de son mal. »

1. Paul Lacroix.

Digitized by Google

« Au Dieu Ilixon Fabia Festa acquitte son vœu, délivrée de son mal[1]. »

## 7. Fin de l'Ère Gallo-Romaine

Notre cadre est sinon assez large, du moins assez élastique, pour qu'on y fasse rentrer comme individualités générales, comme personnifications de race et, en quelque sorte, comme visiteurs collectifs, les corps de nation qui, à différentes époques, se montrèrent dans les limites de notre canton.

Cette manière plus étendue de concevoir le sujet se justifie à la rigueur et donne lieu à des développements nécessaires.

C'est ainsi que l'Ibère et que le Celte, l'Hercule phénicien et l'Hercule grec, les Celtibériens et les Romains, les Vandales et les West-Goths ont droit à une mention particulière. Qu'on se rassure d'ailleurs ! tout ce qu'on veut, c'est signaler leur passage, sommairement et pour mémoire ; le manque de détails précis est pour le lecteur une garantie contre nous. Mais il suffit qu'ils aient touché la terre où nous marchons, qu'un détachement de Barbares ait étendu l'invasion jusqu'ici, pour qu'on ne les oublie pas.

Les anciens auteurs n'en usaient pas autrement. Là où manquent les noms de personnes, ils substituent les noms génériques ; ou bien encore, par un procédé qui n'est que la suite du premier, ils placent, à la charge d'un seul homme, les faits et gestes d'une nation tout entière : de là les héros des légendes historiques, l'Hercule phénicien et l'Hercule grec.

Dans l'ordre des temps, l'Ibère fut le premier possesseur des vallées pyrénéennes et, d'après la même conjecture, le premier à faire usage des eaux de Luchon. « Ce sont les Ibères, dit M. Elisée Reclus, qui ont bâti sur pilotis les petites venises des lacs de la Suisse et laissé leurs ossements dans les cavernes des Alpes et des Pyrénées ».

1. Ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, le premier de ces autels se trouve au musée de Toulouse, et le second au musée de Beauvais.

Digitized by Google

Les aborigènes furent les premiers baigneurs.

Tous les hommes primitifs avaient un instinct admirable, une sorte de divination qui leur tenait lieu de science. Ils avaient surtout le génie de l'observation : nul doute qu'ils n'aient reconnu la plupart des vertus des sources, avec autant de certitude que nos modernes. Des troncs d'arbres creux, les anfractuosités du roc, des étangs naturels d'eau sulfureuse, furent les baignoires et les thermes des Ibères.

Refoulés par les migrations des Galls, les autochtones leur cédèrent la place sur plusieurs points ou se confondirent avec eux. C'est alors que les *Garumni*, tribu gauloise, se répandirent dans le bassin de la Pique, pays hérissé de bois et couvert de marécages. Les highlanders de Superbagnères, groupés en familles sur les montagnes, trouvèrent leur subsistance à leurs pieds et sur leur tête, dans la pêche et dans la chasse : de là le goût des modernes Luchonnais pour ce double exercice. C'est une passion traditionnelle et héréditaire.

A Luchon, ils adorèrent le Quairat et le Néthou (Anethon, Netto)[1], ce dernier comme le dieu dominateur des vallées environnantes. Sous le nom significatif de *Ilixon*, ils ne tardent pas à diviniser les propriétés des sources chaudes. Quant aux Celtes du Larboust, dans leur pays ensoleillé, ils honorent *Abellion*[2] (Bel) dieu du soleil, tandis

1. Le pic du Quairat appartient au groupe du versant français et atteint une hauteur de 3104m, tandis que le pic de Néthou, encore plus élevé (3404), fait partie des Monts Maudits dans le versant espagnol.

2. L'église de Saint-Aventin possède deux autels votifs portant les inscriptions suivantes :

ABELIONI DEO
TAVRINVS BONE
CONIS. F. V. S. L. M

ABELLIONI
CISONTEN
CISSON BON
NIS. FIL
V. S. L. M.

On a encore découvert à Garin un troisième autel votif qui se trouve déposé au musée de Toulouse :

ABELIONI
DEO
FORTIS. SVLPICI. F
V. S. L. M

Digitized by Google

qu'à Gaud ils rendent un culte au pic du Gar *(Deo Garri)*[1] dont la silhouette sourcilleuse frappe les regards et étonne l'imagination.

Il est à croire que l'Hercule phénicien visita nos Gaulois. Ce demi-dieu symbolise, comme on sait, les expéditions et les aventures des trafiquants de Tyr et de Sidon. D'après le récit de Diodore de Sicile, on peut affirmer son apparition dans nos montagnes, plusieurs siècles avant l'ère moderne :

« Partout où ils pénétrèrent, observe Diodore de Sicile, ils trouvèrent les Celtes établis. » Ils leur apprirent l'usage du fer, et leur enseignèrent à exploiter l'or des mines. Dès-lors, aux troncs d'arbres, aux auges primordiales, succèdent des réservoirs de bois et de pierre, creusés, à l'usage des malades, par la main de l'homme.

Pour les Grecs comme pour les Phéniciens, il y a des preuves manifestes de leur séjour parmi les vieux *Garumni* : ce sont des médailles, des monnaies et des vocables usuels frappés au coin de cette double origine.

L'usage des bains faisait partie des habitudes quotidiennes parmi les Grecs; mais c'est aux Romains que, dans la suite, il appartient de généraliser, dans la Gaule, l'usage des ablutions journalières et, par conséquent, de mettre en vogue les eaux de Luchon.

Plus tard, on voit les Celtibériens franchir les monts et chercher un asile, contre les armes romaines, dans ce qui est aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Gaudens. Leur dernière indépendance devait succomber avec celle de leur patrie adoptive; car Rome qui s'était mise, de propos délibéré, dans la nécessité de vaincre les autres

1. Le cippe trouvé à Gaud, et déposé au musée de Toulouse, porte cette inscription :

| | |
|---|---|
| D.. | Lisez : *Deo Garri Geminus servus* |
| GARRI | *votum solvit liberatus mo bo* |
| GEMIN | *et pro suâ conservatione.* |
| VS SER | « Au Dieu Gar, Geminus esclave |
| VT S. L. M. | « acquitte son vœu, délivré de son mal |
| ET PRO. S. | « et pour sa conservation ». |
| CONSER | |

D'autres épigraphistes lisent comme suit : *Deo Garri Geminus servus votum solvit libenter merito et pro suis conservis.*

« Au Dieu Gar, Geminus esclave acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance, « pour lui et pour ses compagnons d'esclavage ».

Digitized by Google

peuples ou de périr, ne leur avait pas laissé d'autre alternative.

Avec l'ère gallo-romaine nous atteignons les plus beaux jours des thermes lixoniens. La fureur des bains est générale. « Alors comme aujourd'hui, dit P. Lacroix, les eaux minérales sont des lieux de rendez-vous consacrés à la santé et plus encore aux plaisirs. »

Les invasions teutoniques portèrent le coup de mort aux établissements balnéaires. Oisifs et malades, les uns ne songèrent plus à venir, les autres ne le purent pas.

Au commencement du cinquième siècle eut lieu la grande invasion qui sillonna toute la Gaule (Burgondes, Alains, Suèves, Vandales). Ces derniers expriment, dans leur éphémère existence, ce que la conquête germanique eut de destructeur, et même, en quelques-unes de ses tribus, d'impuissant à fonder d'une manière durable. La ruine de Valcabrère, c'est-à-dire la ville basse de Saint-Bertrand, et peut-être (du moins comme conséquence) la ruine des thermes onésiens, forment le bilan de leur passage parmi les Convènes. Repoussés d'abord dans les montagnes, ils finirent par s'écouler en Espagne à travers les gorges pyrénéennes.

Sous prétexte de repousser les envahisseurs, au nom et au profit de l'Empire, les West-Goths s'installent, pour leur propre compte, dans le midi de la France. Du royaume de Toulouse firent partie les *Garumnes*.

Si l'on se rappelle les habitudes efféminées des Goths, imbus des mœurs romaines, le faste de la cour de Toulouse, on peut inférer, non sans vraisemblance, que les thermes de Luchon eurent un retour de prospérité sous la domination wisigothe et qu'ils comptèrent, parmi leurs hôtes, les leudes toulousains et les successeurs de Wallia.

Ici finit, avec l'Empire romain, l'ère antique de nos visiteurs illustres. Ce que nous avons glané dans ce long espace se réduit à peu de chose; les plus grands noms se sont fondus en quelque sorte entre nos mains.

Nous allons entrer dans le moyen âge, âge encore obscur mais dans lequel nous rencontrerons des personnages plus authentiques.

Digitized by Google

# PÉRIODE DU MOYEN AGE

## 8. Les Sarrazins
## Chartes et privilèges des comtes de Comminges

Avec la chute de l'Empire et l'invasion des Barbares commença le moyen âge.

On a vu les Goths établis dans le midi de la France jusqu'à Luchon. Ils ne tardèrent pas à succomber sous les armes victorieuses des Francs. Les nouveaux maitres de la Gaule n'étendirent qu'à la longue leur domination sur la région dont faisaient partie les Garumni, et, s'ils partageaient le mépris superbe des autres Barbares pour la propreté raffinée des Romains de la décadence, on doit reconnaitre que les thermes onésiens devaient chômer de visiteurs.

Quand l'évêque de Lugdunum reçut du roi franc, avec le titre de comte, le gouvernement civil de l'ancien pays des Convènes (ce district de la Novempopulanie), il ne restait apparemment, au pied de Superbagnères, que les débris des anciens thermes bâtis par Septime Sévère.

De générale qu'elle était, la réputation des bains onésiens redevint locale et les limites de leur renommée se resserrèrent de plus en plus autour d'eux.

Au VI[e] siècle, les Gascons espagnols, repoussés par les Visigoths et les Suèves, se répandirent sur le versant septentrional de la chaine. Quelques-uns de ces émigrants prirent la fuite par le col de la Glère et les passages du val d'Aran et de Larboust.

Mais, de toutes les immigrations, une de celles qui ont le plus marqué dans le canton de Luchon est incontestablement celle des Maures ou Sarrazins. Pendant un siècle, les Arabes ont occupé ce coin de terre.

« Quand les Musulmans, dit Isidore de Badajoz, effec-« tuèrent en l'an 732 leur grande invasion, Abdérame se « fraya un chemin par les défilés des monts Vaccéens », c'est-à-dire par le Béarn, la Bigorre et le Comminges.

Aujourd'hui encore le souvenir des Maures s'est conservé dans la mémoire des populations; leur nom est

Digitized by Google

employé comme sobriquet injurieux dans le langage populaire de Luchon. On dit proverbialement : *Si cela continue, nous allons revoir les Sarrazins et les Maures.*

Plusieurs noms propres, tels que Argarot, Azémar, Jourdan, Azérian, qui se rapportent à des familles habitant actuellement la ville, ont évidemment une physionomie arabe, et on peut, avec raison, les attribuer à l'immigration sarrazine. Vus à travers nos légendes locales, les farouches conquérants nous apparaissent comme sous une auréole de feu. Le Larboust est la terre par excellence de ces légendes, reproduites dans les bas-reliefs des églises ou transmises en des récits merveilleux.

C'est ainsi que plus de dix peuples se succédèrent sur notre sol. A l'exception de quelques-uns, qu'est-ce qui a survécu du plus grand nombre? Qu'est-ce qu'a retenu d'eux la tradition? La mémoire la plus durable est gravée, non pas dans l'esprit des générations et des hommes, mais dans la vallée et la montagne, dans la vieille église romane ou dans les archives poudreuses.

Les lecteurs qui nous ont suivi dans le cours de notre travail ont pu se demander, comme nous, quelle fut l'importance des eaux de Luchon dans les habitudes journalières des nations ci-dessus et des Sarrazins en particulier?

La chronique ne répond pas à la question, et les documents (ceux au moins à notre disposition) ne fournissent rien à cet égard ; mais il est permis de suppléer au silence de l'histoire par de prudentes inductions.

Dans le *Coran*, disent les historiens, Mahomet renouvela les préceptes de la *Bible*, concernant les ablutions fréquentes. Il ne faisait en cela que se conformer à la coutume asiatique, érigeant en prescriptions dogmatiques les usages répandus. — Si, de la donnée historique, on rapproche le fait suivant, savoir que les guerres incessantes des Chrétiens et des Musulmans sur notre frontière étaient une grande officine de malades et de blessés, on en conclura que les sources sulfureuses, si efficaces dans le traitement des blessures, furent mises à profit sous la domination des Arabes et qu'elles guérirent plus d'un illustre mécréant dont nous regrettons d'ignorer le nom.

En échappant aux mains des Maures, les trois vallées

Digitized by Google

qui composent notre circonscription cantonale semblent passer au pouvoir des rois d'Aragon, en la personne de Don Sanche d'Abarca (x^e^ siècle).

« Les vallées d'Aure, dit Dom Brugelle, Aran, Aragonet « (appelée par corruption Aragnouet), Barousse et autres « adjacentes, faisaient partie de l'Aragon. »

Sous les héritiers de Don Sanche, elles échurent tour à tour, soit aux comtes de Comminges, soit aux comtes de Bigorre, soit à l'Aragon lui-même, pour retourner en définitive au Comminges.

Il ne serait peut-être pas hors de propos de caractériser ici trois dynasties, trois races de suzerains, si remarquables à certains égards, et montrer ce qu'étaient les Centule bigourdans, les Ramir aragonais et les Bernard commingeois.

Dans les temps féodaux, les trois pays de Luchon, d'Oueil et de Larboust furent le théâtre de sanglants combats, soit que les comtes poursuivissent les Sarrazins ou que, venant à se disputer la possession des vallées, ils tournassent leurs armes l'un contre l'autre. Les châteaux démantelés, dont on trouve quelques ruines, ont subi bien des assauts. Si les murs des vieux donjons qui sont demeurés debout avaient une voix, que d'exploits, quels beaux faits de guerre et d'amour, quelles sombres tragédies ils auraient à nous raconter! On trouverait encore facilement dans les vallées quelques légendes émouvantes dont les burgraves des manoirs larboustois sont les héros. Comme suzerains, les différents maitres de notre canton y reçurent les hommages et les redevances de leurs sujets.

Tout appartient au seigneur, disent les vieilles coutumes; ils ont juridiction sur eau, vents et prairies.

Le château de Castel-Blancat servait de pied à terre aux comtes de Comminges lorsqu'ils visitaient leurs vassaux.

« Dans ces résidences, dit l'historien Castillon, ils s'en vironnaient d'une certaine cour, ils surveillaient plus facilement l'exécution des lois féodales. »

Nous possédons plusieurs actes et diplômes accordés à différentes communes par plusieurs seigneurs de cette famille. Les voici dans l'ordre chronologique:

Digitized by Google

1. Compromis des communautés de Mayrègne, Maylin et Saint-Paul, avec Bernard VII, 1292.
2. Charte de Benqué-Dessus et Benqué-Dessous, octroyée par Bernard VIII.
3. Privilèges des Vallées de Luchon accordés par Bernard IX, 1315.
4. Charte de Sacourvielle. Même date.
5. Concessions en faveur des habitants d'Antignac et de Salles par Bernard, 1325.

Les cinq documents cités se rapportent, comme on voit, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle.

Je m'imagine que l'usage des eaux thermales n'était pas tombé en désuétude; que ces dernières n'avaient rien perdu de leurs admirables vertus; que les comtes, bien que possédant plusieurs autres sources dans l'étendue de leurs domaines, ne dédaignaient pas de recourir aux nymphes luchonnaises, et que ces dernières durent les guérir, en guise de redevance.

Dans la haute montagne giboyeuse, c'était la chasse aux grands fauves pyrénéens.

Donnée sous le sceau de Bernard IX, en 1315, la charte de Sacourvielle a cela d'intéressant qu'elle nous fixe sur la faune du temps. Il y est dit :

« Les habitants dudit lieu ont la faculté de chasser aux « bêtes rousses et noires, comme sangliers, cerfs, ours, « dans les forêts, montagnes et vacants qui sont dans « leur consulat. »

Le temps heureux, où, sans dépasser les limites de sa petite ville, le chasseur pouvait se flatter de mettre au bout de ses flèches un semblable gibier!

Que sont devenus les animaux qui abondaient dans les bois? L'isard se perd, le sanglier est un mythe, l'ours tourne à la légende. Plus d'émotions, plus de rencontres formidables et inattendues, plus de lutte entre la bête blessée et l'assaillant. Les armes à feu ont détruit les hôtes des bois : avec le fusil le combat est inégal pour les bêtes fauves; elles ne peuvent plus lutter, ni de force, ni de rapidité, ni d'adresse : la balle atteint et devance les plus légères, perce les plus dures, abat les plus puissantes.

La flèche était plus courageuse. Il n'y a plus lieu de dire aujourd'hui que « la chasse est l'image des combats. » Le vieux proverbe radote.

Digitized by Google

Lorsque je vois les bestiaires des cabanes d'Ustou mener en laisse de jeunes ours avec une chaine bouclée aux narines, et faire exécuter des exercices forains aux misanthropes des montagnes, je ne puis m'empêcher de douloureuses réflexions sur ces derniers spécimens d'une race condamnée à disparaitre dans les Pyrénées.

D'après une seconde disposition de la même charte de Sacourvielle, « lesdits habitants ont la faculté de prohi- « ber la chasse et la pêche, dans le district de leur juridic- « tion, à toutes sortes de personnes. »

Cette clause en dit long à ceux qui connaissent le vandalisme des braconniers luchonnais et l'intolérance des propriétaires.

Nous savons encore, par le passage suivant emprunté à un autre acte, que le comte de Comminges se réservait « ez parts qui lui compètent, à sçavoir : la hure du sanglier et la jambe gauche du cerf, sur tous ceux qui seraient occis à Bagnères et autres lieux. »

Les lieux célèbres dans les annales de la famille comtale sont très nombreux.

En amont du pont de Mousquères, sur le plateau de la Saunère, vous auriez pu voir, si elle n'eût disparu dans les travaux de la route, une pierre presque aussi fameuse en son genre que le dolmen de Mitj-Aran. Là s'asseyait le bailli de Fronsac, lorsqu'il venait, au nom de son maitre, rendre la justice aux habitants des trois vallées.

Ce siège patriarcal était placé sous un arbre, coutumes antiques renouvelées des anciens peuples chez lesquels les actes de la vie publique s'accomplissaient en plein air, près d'un arbre et sous son abri.

Pour ceux qui connaissent l'humeur processive des justiciables, le rôle du Salomon commingeois n'était pas une sinécure. Le canton de Luchon, et plus spécialement la vallée de Larboust, sont une petite Normandie.

On a parlé du château de Castel-Blancat, qui n'était pas un fief, mais une propriété particulière que le seigneur n'avait pas inféodée.

Dans le haut Larboust, le village de Castillon (en patois *Castet*, château, et *Castilloun*, petit château), est ainsi nommé, dit M. Castillon d'Aspet, du château-fort que Bernard VI fit bâtir et dans lequel il se retira lors de la guerre contre les Aragonais.

Digitized by Google

La vallée d'Astau est dominée par une tour construite par les comtes de Comminges.

Le fort d'Aubespin ou d'Albespin, dont il ne reste plus trace, fut élevé, par ordre de Centule II, comte de Bigorre, lorsque Landit et Bernard IV lui eurent enlevé le Larboust qui faisait partie de la seigneurie d'Aure.

Le château de Daubernum, situé près de Garin, a également disparu. Selon l'historien Marca, il commandait le pays à une très grande distance.

Enfin le port de Venasque, élargi d'abord par Annibal, fut élargi de nouveau par les soins des comtes de Comminges; les travaux qu'ils y firent exécuter déterminèrent les trafiquants à abandonner la passerie du port de Coum ou port de la Glère.

## 9. Premiers Apôtres des Garumnes

*Saturnin, Exupère. — Les Bénédictins. — Les chevaliers de Saint-Jean. — L'épiscopat du Comminges. — L'évêque saint Bertrand.*

Ce serait laisser une lacune dans notre œuvre que de passer sous silence les apôtres des Garumni.

L'établissement du christianisme chez les Convènes se rapporte à l'an 250, époque à laquelle Saturnin, évêque de Toulouse, aurait évangélisé le midi de la France.

La religion du Christ fit pendant un siècle des progrès continus mais insensibles. Fidèles aux dieux de leurs pères, les Celtes continuèrent leurs adorations aux invisibles génies de leurs montagnes, Gar, Abellion, Iscittus, Ilixon, jusque dans le IV^e^ siècle. C'est alors que définitivement ils embrassèrent la foi nouvelle, grâce aux prédications d'Exupère. Ce dernier, évangélisateur des Garumnes et des Convènes, était né dans le petit village d'Arreau et descendait de l'antique tribu des Arrevaces.

Entre les ordres religieux, un des premiers qui s'établirent dans le canton de Luchon fut l'ordre des Bénédictins. Une colonie de ces moines paraît se fixer dans le Larboust au X^e^ siècle. D'après Castillon, c'est par les soins du chapitre de Comminges et par le zèle des Bénédictins que furent construites les églises des deux vallées, diminutifs charmants des grands monuments de l'art roman et gothique. Les architectes furent sans

Digitized by Google

doute des religieux, artistes inconnus, ignorés d'eux-mêmes et accomplissant simplement de belles choses.

Par une coïncidence remarquable, l'Ordre, après avoir couvert le Larboust d'une parure d'églises, nous a laissé sur son histoire les documents les plus précieux, en sorte que, jusqu'à un certains point, ce pays lui est redevable de ses monuments et de son histoire.

Comme il est fort malaisé de citer des noms propres, nous aurons recours ici au système déjà connu et mis à profit, d'après lequel, à défaut d'individus, on met en scène, comme personnalités collectives, tous ceux qui, au même titre et avec la même mission, séjournèrent dans nos régions.

Par l'intérêt historique et dramatique inséparable de leurs personnes, les Templiers feront l'objet d'un article à part ; nous parlerons d'abord des *Frères hospitaliers de Saint-Jean*, qui rentrent également dans notre sujet.

Ce sont les frères de Saint-Jean et les Templiers qui ont construit la plupart des anciens hospices pyrénéens. On voit un seigneur de Comminges accorder des concessions à deux communes des environs de Luchon, en stipulant des garanties contre les chevaliers, — « à condi-« tion, dit le texte même, que lesdites terres et passeries « de Salles et d'Antignac ne pourront être données en « surfief, ni à aucune église, ni aux chevaliers de Saint-« Jean, ni aux seigneurs indirects. »

Depuis l'institution de l'épiscopat convénien, en la personne de Suavis, nos trois vallées durent relever de Lugdunum, quant au spirituel.

Par les devoirs de leur office, les prélats de la métropole furent les visiteurs obligés de nos aïeux, à moins d'admettre que la visite pastorale fut inconnue à cette époque. Si l'on en juge par ce qu'on voit aujourd'hui, cette partie de leur ministère ne fut pas la plus désobligeante ; ils durent montrer une singulière prédilection pour une ville que les administrateurs de tout genre se réjouissent de posséder dans leur juridiction : aux agréments du séjour, elle joignait, pour plaire à leurs seigneuries, des eaux salutaires.

Il est vrai que, jusqu'au x[e] siècle, Luchon n'exista que dans les futurs contingents ; elle était en puissance seule-



Digitized by Google

ment; les thermes formaient son embryon. Les prélats postérieurs à cette date furent les seuls à profiter de la station. Et puis, outre que la liste de nos métropolitains n'a pas été faite, depuis Suavis jusqu'à Abraham sous Charlemagne, nous manquons même de documents véritablement intéressants pour les époques subséquentes. Aussi les évêques de Comminges ne figureront que pour mémoire, parmi nos visiteurs illustres, jusqu'à l'épiscopat de saint Bertrand.

Saint Bertrand est l'un des hommes éminents qui, pour avoir foulé le sol de Luchon de leurs pieds illustres, en ont fait une terre historique. L'imagination populaire idéalise la vie du saint. Comme certains hommes fameux, il a eu le privilège de la légende; c'est ainsi qu'avec une baguette d'osier il tua un crocodile, dans un pays où cet animal oncques n'exista, et que sa mule, d'un coup de pied, fit voler un roc en éclats. Que si tout cela passait les limites de votre crédulité, on vous montrerait le corps du miracle, consistant en une peau de crocodile appendue, comme un bas-relief fantastique, aux murs de la cathédrale de Saint-Bertrand.

Et puis, souvenez-vous que nous sommes au XII^e^ siècle, au temps des trouvères et des troubadours; les faits et gestes consignés ès cycles mérovingiens et carlovingiens laissent bien loin le légendaire du saint.

Après la canonisation du célèbre évêque, Lyon de Comminges prit le nom de Saint-Bertrand.

Si le saint fit plus d'honneur à la cité en lui donnant son nom, que la cité n'en fit au saint en le prenant, la chose n'est pas douteuse. La ville de Pompée, la métropole des Convènes n'était que l'ombre d'elle-même.

Durant son fécond épiscopat, le grand prélat entreprit à maintes reprises le voyage de Luchon où son nom est resté extraordinairement populaire. Les prénoms de Bertrand et de Bertrande sont portés encore aujourd'hui par une notable partie de la population. Mais, de toutes ces tournées, celle qui est restée plus spécialement dans le souvenir de ses ouailles luchonnaises est celle qui se rapporte à saint Aventin. Le corps d'Aventin, martyrisé au IX^e^ siècle par les Maures, ayant été découvert par miracle, après plus de deux cents ans, le saint évêque s'empressa de se transporter sur les lieux. Il assista à la

Digitized by Google

translation des restes et consacra l'oratoire destiné à les recevoir.

## 10. Les Templiers

Le voyageur qui, dans le cours de ses pérégrinations aux environs de Luchon, visite Garin, ne se douterait pas, à la vue de l'antique chapelle située près de ce village, quels en furent les architectes! Ce n'est pas qu'on ne remarque dans les lignes de sa simple architecture je ne sais quelle grâce et quelle harmonie.

Les artistes du moyen âge savaient imprimer un caractère inimitable aux édifices les plus modestes; dans l'arcade qu'ils ont arrondie sur une voûte, dans l'ogive qu'ils ont dessinée, on retrouve le cachet de l'art, secret perdu et que nos contemporains n'ont pas retrouvé. Mais à moins que l'écusson sculpté sur la pierre ne révèle au voyageur les architectes inconnus, ces monuments, sans histoire et sans prétention, n'ont pas d'intérêt jusqu'à ce que l'évocation des temps antérieurs ou, comme à Garin, le fantôme des Templiers, éveille la curiosité et anime les pierres même.

Après avoir pris de front l'Islamisme dans les contrées de l'Orient, les Templiers l'attaquèrent sur les frontières de la Chrétienté; c'est vers la fin du XIII^e^ siècle principalement qu'ils se multiplièrent par toute l'Europe.

Nous les trouvons établis dans la Bigorre et dans le Comminges, où une commanderie avait son siège au lieu appelé actuellement *Montsaunés*. Les vallées même de Luchon et du Larboust furent enserrées dans le vaste réseau des commanderies! N'étaient-elles pas limitrophes de l'Espagne, et la péninsule ne fut-elle pas longtemps un foyer perpétuel d'invasions musulmanes? Ou, si les Maures n'étaient plus en état de nuire à la France, ne fallait-il pas relever les ruines qu'ils avaient faites dans les Pyrénées, bâtir des églises, élever des hospices? Chevaliers et moines en même temps, ils unissaient, pour combattre les infidèles, deux sentiments énergiques : la religion et l'esprit guerrier. Les mêmes mains qui portaient le glaive tenaient encore la truelle.

Si nous recherchons sur notre territoire quels sont les

Digitized by Google

édifices qu'ils ont construits, nous en trouverons un certain nombre.

En regard du château de Guran, sur la montagne opposée, en suivant l'ancienne route, vous arriverez aux ruines d'une petite chapelle des Templiers, bâtie au-dessous du village de Burgalays. C'est par là que passait l'ancienne voie gallo-romaine, allant des thermes onésiens à Lyon des Convènes : les ruines de deux âges et de deux civilisations, l'une près de l'autre !

Sur le chemin de l'hospice de Vénasque, au bord des pelouses de Joucou, gît un amas de pierres à côté de murs s'élevant à peine à fleur de terre. Ce sont les vestiges d'un château et d'un oratoire dont l'origine remonte à l'ordre du Temple[1].

D'après une légende recueillie par M. l'abbé Ferrère, on raconte que, durant un hiver rigoureux, la neige ayant chassé les loups des montagnes, ces animaux se répandirent dans les vallées et bloquèrent les moines dans leur demeure. La faim avec ses angoisses se faisait déjà sentir parmi les assiégés, lorsque l'un d'eux, mu par une inspiration du ciel, sortit au devant des loups en élevant une croix, et les mit en fuite.

Nous avons parlé déjà de l'oratoire de Garin, situé au milieu d'un cimetière, sur une éminence, près du village de même nom. Il est celui des trois qui se trouve en meilleur état de conservation. Anciennement était enchâssée dans le mur une pierre portant l'écusson des Templiers et révélant l'origine de l'édifice ; elle a été enlevée, dit M. Lambron, et remplacée par des pierres sèches.

Ceci ne vous fait-il pas songer, malgré vous, à l'histoire de l'*Ecu changé en feuilles sèches* que vous avez lue dans un roman célèbre ?

Cette pierre historique, dérobée au vieux monument de Garin, est un de ces délits audacieux imputables à de certains savants. Ces prétendus conservateurs d'antiquités, qui protestent avec chaleur contre la bande noire, sont eux-mêmes les pires démolisseurs : véritables vandales dignes de ceux qui détruisirent Valcabrère, vanda-

1. Ces pierres et ces vieux murs ont servi à construire un châlet appartenant à M. Lafont-Lassales et édifié sur l'emplacement de l'ancienne chapelle préceptorale. En creusant les fondations, on a découvert un boulet en fonte, deux fers de lance, une hache en silex et une dizaine de squelettes d'hommes-géants.

Digitized by Google

les civilisés il est vrai, car c'est au nom de la science qu'ils dévalisent les monuments, tandis que les Teutons de l'invasion étaient plus sincères : ils pillaient pour piller, et ils s'en faisaient gloire.

Dépouillée de l'écu des Templiers, la chapelle de Garin n'a plus de sens historique et ne dit rien au touriste.

Le blason de l'Ordre a dû enrichir quelque musée, ou embellir le cabinet d'un antiquaire. N'était-il pas mieux dans la vieille muraille, comme une signature d'architecte, que dans le capharnaüm étiqueté où nul n'y prend garde ?

On sait quelle fut la fin tragique des moines guerriers. On leur imputait avec raison les plus grandes fautes ; mais le crime secret et fatal qui pesa du plus grand poids dans la sentence des juges, ce fut leur puissance, ce furent leurs richesses.

Le pape étant venu à mourir, Philippe le Bel, roi de France, promit à Bertrand de Goth de l'élever sur le trône pontifical, à condition que le nouveau chef de l'Eglise l'aiderait à détruire l'Ordre.

Singulière coïncidence : Bertrand de Goth avait été évêque de Comminges, et les Templiers de ce diocèse virent, dans la suite, abolir leur corporation, par un homme qui avait été leur chef comme évêque, avant de l'être plus souverainement comme pape !

Vers la fin du mois de septembre 1307, on fit tenir à tous les baillis et gouverneurs provinciaux des lettres closes, revêtues du sceau particulier du roi, avec commandement, sous peine de mort, de ne rompre le cachet que dans la nuit du 12 au 13 octobre. Le secret fut étonnamment observé. A l'heure prescrite, les baillis ouvrirent les lettres : c'était l'ordre de se saisir immédiatement, dans leurs districts respectifs, de la personne des Templiers, en sorte que le même jour, et pour ainsi dire au même instant, les moines furent arrêtés dans toute l'étendue du royaume.

On évalue à vingt-un le nombre total de ceux que l'on prit, en exécution du mandat royal, dans le Comminges, le Languedoc et la Bigorre.

Les onze Templiers de la Bigorre, conduits à Auch, dit un écrivain déjà cité, furent exécutés avec leur dernier commandeur, Bernard de Montagut.

Digitized by Google

Le procès du Temple, qui se prolongea pendant sept ans devant le tribunal du roi de France, dure encore devant l'histoire.

Qu'on nous passe ces digressions. Le sentiment de la nature, même en des lieux où elle est si belle, n'est pas tellement exclusif qu'on n'aime à y joindre les réminiscences du passé.

Un château démantelé, une ancienne église, un pont en ruines, une légende, une anecdote, tout ce qui fait vivre l'homme en d'autres temps et avec d'autres idées, donne au paysage un attrait, un charme de plus.

Le souvenir du Temple revêt les murs de Jouéou, de Burgalays et de Garin d'une sorte de poésie sévère ; il nous transporte dans un âge mystérieux, au milieu de personnages non moins énigmatiques. Puis, à l'aspect des belles montagnes environnantes, il vous prend une rêverie lorsqu'on pense à tous les hommes qui sont passés au sein de cette nature magnifique et indifférente !

Il ne reste aujourd'hui de l'Ordre d'Hugues de Payens, dans le district de Luchon, qu'une chapelle, les fondations de deux autres, une légende et une expression proverbiale qui s'applique aux buveurs émérites.

La corporation est tombée, les oratoires ont à peine survécu jusqu'à ce que leurs débris eux-mêmes tombent en poussière, laissant à l'histoire, qui ne périt pas, le soin de nous rappeler les Templiers.

ASTRIÉ.

Digitized by Google

# LES HUGUENOTS EN COMMINGES

D'APRÈS

## les Papiers des États conservés à Muret

(*Suite* [1])

---

### I

VERS 1555

### REQUÊTE DU SINDIC DU COMTÉ DE COMMINGES AU PARLEMENT DE TOULOUSE

Cette requête adressée au Parlement de Toulouse, sans date, mais que nous estimons remonter à l'année 1555 environ, nous montre que vers cette époque le comté commença à éprouver les premières attaques des Huguenots. Il n'y avait pas de Religionnaires dans l'intérieur du pays : ceux qui résidaient à Mauvaisin et à Montfort firent invasion dans le Comminges qui n'était guère, on va le voir, en état de se défendre [2].

A Nosseigneurs de Parlement,

Supplie humblement le scindic du pays et comté de Comenge que pour raison des trobles et séditions advenus [par suite] de l'introduction de la nouvelle religion, l'expérience a démonstré tout le monde estre esmeu, et combien dans le comté de Comenge, grâces à Dieu, ne soit adveneue esmotion ne sédition pour raison de ce, néanmoings despuis peu de jours en ça, aucuns superbes, arrogans..... [auroient] eslu leurs azyles es lieux de Mauvesin, Montfort et aultres joignans et aboutissans

1. Voir la livraison du 1er trimestre 1895, pages 106-110.

2. De 1545 à 1555 les comptes, approuvés par les États, font mention de rares passages de troupes en Comminges. On ne voit pas trace de garnisons permanentes.

Le roi fait d'incessantes levées d'argent afin d'entretenir les armées qu'il organise « pour la tuytion du royaulme. » (*Archives de Muret*, L. 47, *passim*.)

Digitized by Google

aud. pays de Comenge, usans de menasses, non seulement de invasion es villes dud. Comenge, mais piller et saccager tout ce qu'ilz trouvent dans les villes et à la campagne, prenant colère et audace sur ce que aud. pays et comté de Comenge n'y auroict gendarmerie à pied ne à cheval assemblée, sy que entre les scindicz de la noblesse y auroict quelque contention soubz prétexte de laquelle ne soict raisonnable, moings tollérable [que] ledict pays fut surprins.

Ce considéré et que les invasions susdictes sont notoires et patentes comme sont bien les menaces de ceulx de la nouvelle religion, lesquelz taschent de jour en jour eulx renforcer, vous playse ayant esgard à la scituation du pays, dangier et inconvénient qui en pourroit résulter..... etc., permettre aux habitants du comté de choisir quelques personnes expérimentées pour aviser à la sureté des villes et villages du Comminges.

(Archives de Muret, liasse 40.)

---

## II

1562. — 28 octobre

### Commission de B. de Monluc a Mathieu de Gramont

M. de Gramont est nommé commissaire des vivres pour l'entretien des troupes qui doivent aller en Armagnac et en Comminges.

Blaize de Monluc, seigneur dud. lieu, chevalier de l'ordre du Roy et cappitaine de cinquante lances de Sa Majesté, [à] Mathieu de Gramont, salut.

Comme pour la tuition et deffence des pays de l'Isle en Jourdain, la Serre....., de la comté d'Armaignac, Samathan et l'Isle en Dodon en la comté de Commenge et autres lieux circonvoysins auxd. comptés, soict besoing envoyer forces pour fayre obéyr aulx éditcz et ordon-

Digitized by Google

nances du Roy et pour ce faire y tenir forces et à ceste occasion de lever et envoyer une partye de la compaignie du Roy de Navarre tant hommes d'armes que archiers, Nous à plain confians de vos sens, fidélité et prompte diligence, vous avons commis et depputé et par ces présentes commectons et depputons commissaire pour l'assiette des lougis et vivres qui pour ce faire leur seront nécessaires en payant de gré à gré, avec modération de taux, à ce appellant les magistratz, consulz et juratz desd. lieux, pour le service de Sa Majesté, bien, reppos et soulaigement desd. subjectz, et de ce faire, en vertu du pouvoir à nous donné, vous mandons plain pouvoir, auctorité et comission et mandement spécial, mandons et commandons à tous justiciers, officiers et subiectz dud. sieur, vous obéyssent sur peine de rebellion.

Donné à Agen, soubz nostre seing et cachet, le vingt huictiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante-deux, de Monluc, ainsin signé. Et au dessoubz : par le commandement de mon dict seigneur : Lauzit.

Collationné à son propre original : Grifollet.

Coppie de commission de Monseigneur de Montluc.

(Simple copie. — Archives de Muret, liasse 40.)

---

## III

1567. — FÉV.-JUILLET

### Requête du Pays de Comminges a Blaise de Monluc

Les châtellenies du comté de Comminges rançonnées par Tilladet de Saint-Orens, lors de la querelle des gentilshommes huguenots de Fontraille, de Solan et de Roquemaurel, demandent remboursement des sommes avancées par elles en faveur des villes de Saint-Girons et de Saint-Lizier, et l'élargissement de quelques prisonniers. — Ordonnance de Monluc à ce sujet.

La présente requête sera suffisamment éclaircie par l'extrait suivant d'une lettre de Monluc au roi Charles IX : « Sire, j'ay

Digitized by Google

arresté d'advertir votre Majesté des insolences que fait le jeune Fontraille frère du séneschal d'Armaignac, au hault Comenge, à vos subjects et aux gens d'esglise, pour ce que je pensoys toujours qu'il se réduyt..... Il n'a aucune religion, car autant de pilleries fait-il sur les ungs que sur les autres s'ils ont de quoy. Il n'y a bénéfice qui ne soit voulé ny marchant qui ne soit rançonné..... Et depuis six mois il s'est ralyé avec le sieur de Solan, qui est son beau-frère et celluy qui s'est jeté dans Pamyer après le massacre..... Ledict Solan est bien de la Religion nouvelle, et il est intervenu une querelle entre eulx deux, les Roquemaurelz, qui sont aussi de la nouvelle religion..... Ils se sont retirés à une ville, nommée Sainct Giron, que la moytié est au visconte de Fymarcon, oncle dudict Fontraille; et Rocquemaurel et ses gens ont esté contraincts se jeter dans une autre ville qui est à vostre Majesté, et se font la guerre guerréable ; et tout aux despens de vos subjects, qui faut que, dès qu'ilz ont leur mandement, leur apportent argent et vivres à volunté. » *(Commentaires* et *Lettres de B. de Monluc.* — Edition de M. de Ruble, t. V, p. 77. 14 février 1567.)

Monluc eut ordre de pacifier cette querelle dont le Comminges a souffert : « ... Nous vivons en paix par toute ceste Guyenne, sans ceste querelle particulière, qui est au hault Commenge, où le Roi m'envoye. » *(Ibid.* p. 86. — Lettre aux Capitouls de Toulouse.)

A Monseigneur de Monluc, chevalier de l'ordre du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes et lieutenant général pour Sa Majesté en Guyenne.

Très humblement vous remonstrent les consulz des villes de Muret, Samathan, Aurignac, l'Isle-en-Dodon et aultres du pays de Comenge, que par mandement du Roy, pour raison des différants qu'estoient entre les Seigneurs du Solan et Roquemaurel, vous auriez faict conduire certaines compaignies es lieux de Sainct Girons et Sainct Lizier, par le seigneur de Sainct Orens, colonel de la légion de Guienne, lequel soy-disant commissaire par vous depputé auroict procédé à la cottisation de certains vivres et munitions pour estre portés esd. lieux de S$^{t}$ Girons et Sainct Lizier, scavoir, la chastelenie d'Aurignac cent cestiers de bled, cinquante motons, quinze pipes de vins, et le semblable sur les chastelenies de Muret, Samathan, l'Isle-en-Dodon et aultres, et à ce payer auroict despéché constraincte à la peyne de cinq

Digitized by Google

cens livres, et de prison, et en vertu d'icelle constraincte auroyent esté emprisonnés ung grand nombre de personnes dud. Comenge, et saisir plusieurs biens, le tout à la poursuite des sindicz des villes de Sainct Girons et Sainct Lizier, à quoy satisfaire ce pouvre peuple ne pourroict, estans très expressément prohibé et deffendu à tous les subiectz du Roy de ne imposer un seul tournoys sur peyne de leurs vyes et de deniers communs et patrimoniaulz. Il n'ont rien, joinct que ceux de Sainct Girons ne contribuent pour aides sy n'est aux deniers des tailhes, en Comenge, lequel aussi de sa part n'est tenu, pour ce faict, les secorir, mesme attendeu que de leur part y a de la faulte, n'ayant faicte la justice qu'ils debvoient voyant les insolances et maulvais faictz qu'en leur pays se comètent et toutes foys aulcungs dud. Comenge, volontairement ou à force, ont ilz pati et souffert, à raison dud. différant, beaucoup plus grand despence et folle, que ceulz dud. Sainct Girons, et a iceulz secoureus et aydés, en sorte qu'ils n'ont tant souffert de leurs biens comme ilz demandent.

Ce considéré, et que vous estes amateur du peuple et observateur des Edictz et Ordonnances du Roy et néanmoings informé de la pouvreté dud. pays, et que si lesd. villes de Sainct Girons et Sainct Lizier ont faict quelques frais et despence, desquelz demandent remborcement, ce a esté voluntairement, dont le peuvent répéter, vous plaise exempter et descharger led. pays de Comenge desd. frays, despence et cotisations, à tout le moingz où il y auroict lieu de remborcement au profict desd. habitans de Sainct Girons et Sainct Lizier, qu'ilz auront leur recours sur les biens desd. de Solan et Roquemaurel, affin que le pouvre peuple impuissant ne souffre et porte la peyne, faisant inhibition et deffence ausd. habitans de Sainct Girons et Sainct Lizier de ne, pour raison de ce, vexer lesd. habitans du pays de Comenge à peyne de quatre mil livres, et ceux qui sont prisonniers, eslargis;

Digitized by Google

et la récréance desd. biens prins, octroyée purement et simplement.

Et ferez bien.

Pour les supplants :
PONTIC, scindic.

Veue la présente requeste, et estans deuement advertis et acertenés que la grande et excessive despence y mentionnée n'a esté faicte et moins cottizée par nostre consentement, ordonnons que tant lesd. supplians que consulz et trésorier de Sainct Girons et Sainct Lizier comparoistront en leurs personnes par devant Nous, à certain et compétent jour, auquel apourteront tous les Estatz et comissions par eulz obtenus de Nous et du cappitaine Tilhadet, fraiz et despence par eulz faictz, depuis nostre venue ausd. lieuz de Sainct Girons et Sainct Lizier, jusques au partement dud. cappitaine Tilhadet[1], pour eulz ouys et lesd. supplians, leur estre sur ce, pourveu comme de raison, et cependant est enjoinct tant ausd. Consulz et Trésorier dud. Sainct Girons et Sainct Lizier et tous autres qui tiendront aucuns prisonniers pour raison de ce dessus, de incontinent les eslargir ou faire eslargir, ensemble leur délivrer tous et chascun leurs biens qu'ilz pourroient avoyr saisis en vertu desd. missives, à peine de dix mille livres, et à mesme peyne leur est inhibé et deffendu de passer outre, ne rien tenter en vertu desd. commissions. Si, donnons en mandement au premier sergent sur ce requis, mettre ces présentes à exécution, et faire tous exploictz nécessaires.

Faict à Cassaigne, le XI de juillet mil V^c^ LX. VII.

DE MONLUC.

Par commandement de mond. s^r^
LAUZIT.

(Pièce originale. Signature autographe. — Archives de Muret, liasse, 40).

1. Dans la lettre du 14 fév. Monluc demandait qu'on envoyât Tilladet de Saint Orens avec quatre cents hommes et il motivait ainsi son désir : « ... car ne fault faire leves de gens de ce pays de delà [du Haut-Comminges], parce qu'ilz sont presque tous parens d'une part ou d'autre. » (*Ibid.* t. V, p. 82.)

Digitized by Google

## IV

1567. — 7 JUILLET

### LETTRE DES CONSULS D'AURIGNAC AU SINDIC DU TIERS-ÉTAT DE COMMINGES

Les consuls d'Aurignac effrayés par les insolences des Huguenots et notamment par l'audace de ceux de Saint-Girons (voy. la pièce précédente), demandent des renseignements sur l'état des choses, à Pontic, sindic du Tiers État.

Mons[r] le Scindic. Nous sommes marrys de tant que n'avons ouy de nouvelles de vous, des affaires du faict de ceulx de Sainct Gyrons, que vous avons envoyé par deux foys, et ne nous en avez rendu aulcune responce de rien que ayés faict, par ainsin vous prions que nous advertissiés en tout, comme est vostre charge et comment il nous fault gouverner, car ne ausons aller, ny traficquer par les villes aux foires et marchés, pour craintre d'estre prins et arrestés noz biens et personnes, ainsin que journellement les de Sainct Gyrons en preignent, et emprisonnent ceux qu'ilz peuvent trouver, que sera ung grand intérestz et domaige sy ne y donnez ordre et bonne diligence comme scindic du pays, à ceste cause nous advertirés par escript.

Et sur ce, nous recommandans à vostre bonne grâce, nous prions Dieu, Mons[r] le scindic, que en sancté vous donne longue et heureuse vye.

D'Aurignac ce VII[me] julhet 1567, par ceux qui sont vos bons amys :

Les Consulz d'Aurignac.

Mons[r], Mons[r] Pontic, scindic du Tiers Estat du pays et comté de Comenge, à Samathan.

(Archives de Muret, liasse 40.)

Digitized by Google

## V

1567. — Du 6 octobre au 21 novembre

### Maintien de la garnison de Muret par le Parlement et par le Gouverneur de Toulouse

Pendant l'année 1567, la garnison de Muret, composée de soldats étrangers à la ville et de quelques-uns de ses habitants, était commandée par le muretain Jean Mascaron, capitaine, sous la responsabilité de Pierre de Bellegarde, « gouverneur en la ville de Tholose, Comenge, Astarac et Bigorre en l'absence de M. de Monluc. » Les États estimaient que le maintien de cette garnison était de la plus haute importance. Un des sindics vint à Toulouse, représenter au premier Président du Parlement que Muret « capitalle de la comté de Commenge, faubourg et clef de ceste cité de Tholose » devant être continuellement protégée, il fallait au plus tôt obliger Jacques Bason, trésorier du pays, à payer à la garnison 2.000 livres qui lui étaient dues[1]. Le 6 octobre, au nom du Parlement, du Tornoer ordonnait aux villages composant la châtellenie de Muret d'expédier à la garnison les vivres nécessaires[2]. Enfin, le 10 du même mois, Pierre de Bellegarde pressait le payement des hommes d'armes et en avertissait les sindics du comté.

Cependant, Arnaud Mauhé, sindic des villages, et Dominique Pontic, sindic du Tiers Etat, croient savoir que Jean Mascaron, gouverneur du château de Muret et capitaine de la garnison, n'est

1. Arch. de Muret, L. 54. — Il parait que l'on n'était pas partout aussi empressé qu'à Muret à satisfaire les compagnies. Mais alors celles-ci, recevant l'ordre de quitter la place, ne se retiraient pas avant d'avoir touché leur solde en entier, et, dans l'intervalle, elles se montraient irritées, presque ennemies. Voici ce que nous lisons, à ce propos, dans une curieuse lettre adressée au sindic du Tiers Etat de Comminges par un gentilhomme commingeois assez mécontent. Après avoir félicité le pays qui va payer 2000 liv. à la garnison de Muret, il raconte quels traitements ont à subir deux mauvaises payeuses : il s'agit des villes de Saint-Bertrand et de Saint-Gaudens : « Au reste, Mons' le scindic, il est très nécessaire que veue la présente vous alliez jusques à la ville de Sainct Bertrand protester contre l'evesque de Comenge et son clergé, de la folle que les troys compaignies qui sont lancées, font sur le pays, à faulte de bailler les deux mil livres par eulx offertes pour la solde d'une compaignie, car, vous asseure, je suis délibéré les mettre toutes troys dans leur diocèse jusques à ce qu'ilz auront satisfaict, et de mesme vous en fault faire au clerge de Sainct Gaudens, car à occasion de eulx, les compaignies retardent de aller faire service au Roy.... De Balesta, ce IV[e] octobre [1567]. Vostre bon amy : Roquefort. » (*Ibid.*, L. 40.) Les de Roquefort avaient entrée aux Etats de Comminges.

2. « La Cour, pour la nécessité qui se présente, mande aux consulz de Muret et aultres lieux dépendants de la chastellenye de lad. ville, qu'ilz, incontinent et sans délay, portent vivres nécessaires en icelle pour l'entretènement de la gendarmerie séant en lad. ville, soubz la charge du sieur de Bellegarde, chevalier de l'ordre du Roy.

« Faict à Tholoze, en Parlement, le VI[e] d'octobre 1567, du Tornoer. »

Digitized by Google

pas exact à maintenir la garde : ils font dresser aussitôt un acte de protestation contre lui[1]. Là dessus, Odet de Benque, député par Bellegarde, vient à Muret. Le 21 novembre il visite la garnison. Il constate que la compagnie de « noble Jean Mascaron, sieur de Vilatte et de La Masquère » composée de 200 h. est « en bon équipaige », que presque tous les soldats sont arquebusiers « aptes à faire service au Roy », et en exécution d'un arrêt du Parlement, il leur fait distribuer 1600 liv. tournois[2].

Minute de la Lettre envoyée aux trois scindicz de Comenge par le sieur de Bellegarde, pour l'entretien de la compagnie du capitaine Mascaron.

Messieurs. Les urgentes et pressées affaires que le Roy a en son royaulme, comme verrés par la coppie de la lettre envoyée à Monsieur de Monluc,... me contraignent pour le debvoir de ma charge et gouvernement que j'ay en ce pays, vous escripre la présente pour l'entretènement de la compagnie que j'ay commise en ceste ville de Muret, à vous prier qu'il vous plaise signer le mandement que ce porteur vous baillera, n'ayant trouvé plus expédiant moyen, ny moings onéreux que de prendre sur tout le pays, par les mains du trésorier, la somme de 2000 l. qui sera pour la solde d'ung mois, à la charge que led. trésorier, aux prochains Estatz, sera content du principal et intérest, qui sera l'endroict, Messieurs, où je me recommande bien de bon cœur à voz bonnes grâces.

De Muret ce x^e^ octobre 1567.

Vostre bon amy.

A Messieurs, Messieurs de Saman, archidiacre de Lombés, scindic de l'Église, de Benca [de Benque], scindic de la Noblesse, et Pontic, scindic du Tiers Estat des Estatz de Comenge.

(Archives de Muret, liasse 56)

1. Arch. de Muret, L. 54.
2. Arch. de Muret, L. 56. — *Ibid.*, L. 54.

Digitized by Google

## VI

1567. — D'OCTOBRE A DÉCEMBRE

### REQUÊTE DES ÉTATS A P. DE BELLEGARDE AU SUJET DE LA GARNISON ÉTABLIE A SAMATAN

Après la pacification de la querelle des Roquemaurel et Solan, des garnisons furent laissées à Saint-Girons et à Saint-Lizier[1]. Vers la fin de la même année, M. de Gramont en établissait une à Samatan, sous les ordres du baron de Larboust. Elle ne séjourna en cette ville que huit jours au mois d'octobre, et douze jours au mois de novembre. Elle se composait de 28 h. d'armes, 24 archers et leurs chefs[2]. Monluc ayant ensuite expédié cette poignée de soldats à Auch et à Gimont, ils déclarèrent, à leur retour, ne vouloir quitter Samatan que s'ils étaient payés par les Etats de Comminges comme s'ils eussent tenu garnison sans interruption. Les capitaines Mons et de Beaurepaire vinrent même à l'assemblée des Etats, réunis à Muret en décembre 1567, pour réclamer insolemment et avec menaces. La pièce suivante rappelle ces faits et montre les États députant à Toulouse, vers M. de Bellegarde gouverneur en l'absence de Monluc, Mathurin de Sabonnières, abbé d'Eaunes, et M. de Gensac, pour obtenir protection et se faire rendre justice.

Monsieur,

A la teneue de ces Estatz du pays de Comenge s'est présentée une difficulté d'entre la compagnie du sieur de Gramont, estant en garnison en la ville de Samathan, ausquelz combien eust esté mandé par Mons[r] de Monluc de vuyder lad. ville de Samathan et aller en garnison en la ville de Lauzerte et Castelnau... ilz ne auroient à ce voulu obéyr qu'ilz ne fussent payez entièrement jusques à présent, combien leur eust esté remonstré qu'ilz ont esté, par vostre mandement, envoyez pour le service du Roy vers Aux et Gymont, où ilz ont vescu

1. « Le sindic [du Tiers Etat de Comminges] a remonstré les différens des sieurs de Rocquemaurel et Solan. — Deux particuliers ayant sollicité de supplier le sieur de Monluc la garnison estre vuydée, Monsieur de Borderia [juge en Comminges] dict qu'elle n'auroict esté ordonnée que sur le bien des parties. — Ledict Cabally [sindic] dict que les compaignies ont esté lougées es villes de Sainct Lézé et Sainct Gyrous pour espargner les villaiges, que à ce, soit eu esgard. » (*Arch. de Muret*, L. 54.) Cahier des délibérations des Etats.

2. Déclaration du baron de Larboust sur son séjour à Samatan. (*Arch. de Muret*, L. 56.)

Digitized by Google

aux despens du peuple, au moyen de quoy n'estre raisonnable qu'ilz fussent payés durant led. temps sur lad. garnison, et pour oster toute combustion, pour ce qu'ilz ont présenté une lettre dud. sieur de Monluc postérieure, par laquelle estoit mandé ausd. habitans de contenter lad. compaignie, avec grandes menaces, comme il vous plaira voir par lad. lettre, pour oster toute confusion on leur a présenté de les payer pour les jours qu'ilz ont demeuré absens dud. Samathan à raison de vingt-deux solz six deniers pour homme, chascun jour, à quoy reviennent les gaiges du payement de la solde de chascun homme d'armes; mais la friandise qu'ilz ont trouvée d'estre payés à ung taux que le lieutenant de leur compaignie et les consulz ont faict revenant pour jour à troys livres, troys solz, six derniers, faict qu'ilz ne veulent pas se contenter. A cause de ce, le pays a députté Mons^r^ l'abbé d'Eaulnes et Mons^r^ de Genssac pour aller devers vostre seigneurie pour leur pourvoir là dessus par vostre moyen, ou par lettre aud. s^r^ de Monluc.

De Muret, ce 18 décembre 1567.

Vos très obéissants serviteurs, les gens des Estatz du pays et comté de Commenge[1].

L'original de ceste lettre a esté envoyé à Mons^r^ de Bellegarde par Messieurs des Estatz de l'assemblée, le XVIII décembre 1567.

(Archives de Muret, liasse 56.)

1. Voici le billét par lequel Monluc fit connaitre sa décision : « Messieurs les Consulz de Samatan. Après que j'ay eu entendu les fraiz que vous avez faictz pour la compaignie du sieur de Gramont, j'ay advisé de pourvoir à ce et ay ordonné que vous leur bailleriés pour gendarme trente soubz par jour, et à l'équipolent pour les archiers, pour quatre jours seullement, et pour ce vous ay volu escrire cette lettre affin que satisfassiez à ce désir. Priant Dieu vous avoir, Messieurs de Consulz, en saincte et digne garde.

« Agen, le 4^me^ de janvier 1568.

« Vostre bon amy. — B. DE MONLUC. »

(Pièce originale. Signature autographe. — Archives de Muret, liasse 61.)



Digitized by Google

## VII

1568. — 4 AVRIL

### TABLEAU
### DES INDEMNITÉS DUES AUX VILLES ET VILLAGES DU COMMINGES DRESSÉ PAR ORDRE DE MONLUC.

Les Etats entrèrent d'eux-mêmes en conciliation avec les consuls de Saint-Girons, relativement aux sommes que les châtellenies du Comminges réclamaient à cette ville. D'après l'accord passé chez G. Verniolle, notaire à Muret, en décembre 1567, le comté concédait 600 livres tournois à la communauté de Saint-Girons. — Quant aux indemnités dues à diverses châtellenies du Comminges, B. de Monluc désigna J. de Borderia, juge en Comminges, pour les déterminer. De Borderia s'adjoignit trois commissaires. Le « Rôle » dressé par ces députés indique le nom de deux capitaines qui, avec Tilladet de Saint-Orens, vinrent dans le Haut-Comminges, pacifier la querelle des Fontraille, Solan et Roquemaurel : ce sont les capitaines Alexandre et Ampela.

Rolle de la Taxe, vérification et modération faicte des vivres, fournitures et despence, par les villes et villaiges du comté de Comenge, par mandement du seigneur de Monluc, chevalier de l'ordre du Roy, son lieutenant et gouverneur général au pays de Guyenne, passant, allant et séjournant led. sieur avec ses compaignies tant à pied que à cheval, au Hault Pays dud. Comenge, contre les Rebelles de la Majesté du Roy, faicte par nous soubzsignés, commis et depputés par Monsieur le juge dud. comté, commissaire par led. sieur à ce depputé, comme s'ensuict :

I. — Premièrement a esté taxé aux consulz, manans et habitans de S[t] Lizier pour la despence de bouche faicte et fournie aud. sieur et sa suyte, tant à pied que à cheval, et autres fournitures contenues et spécifiées en leur rolle, la somme de neuf cens cinquante cinq livres, pour ce . . . . . 955 l.

II. — Aux consulz, manans et habitans de Belbèze pour

Digitized by Google

cinq cestiers de bled, dix cestiers avoyne, dix quintalz de foin, quatre moutons, ung veau, portés pour munition aud. S[t] Lizier, la somme de quarante huict livres, pour ce . . . . . 48 l.

III. — Aux consulz et habitans de Caumont pour avoir porté aud. S[t] Lizier deux quintalz et demy foin de munition, trente solz, pour ce . . . . . 1 l. 10 s.

IV. — Aux consulz de Taurinhan pour troys cestiers ung cartier de bled, troys cestiers avoyne, huict quintalz et demi dix-sept livres foin, portés aud. S[t] Lizier, la somme de dix sept livres onze sols, pour ce 17 l. 11 s.

V. — Aux consulz de Contrari pour huict cestiers bled, huict cestiers avoyne, six quintalz foin, quatre moutons, quatre cheveaulz, ung veau, portés aud. S[t] Lizier pour lad. munition, quarante deux livres quatre solz, pour ce . . . . . 42 l. 4 s.

VI. — Aux consulz de Montesquieu pour dix cestiers bled, vingt cestiers avoyne, dix quintalz foin, quatre moutons, huict cheveaulz, ung veau, portés aud. S[t] Lizier, septante neuf livres, pour ce . . . . . 79 l.

VII. — Aux consulz de La Fitère pour huict cestiers avoyne, troys quintalz trois carterons foin, deux moutons, portés aud. S[t] Lizier, dix neuf livres six solz, pour ce . . . . . 19 l. 6 s.

VIII. — Aux consulz d'Aurignac pour la despence faicte aud. s[r] de Monluc avec son train en passant, et aultres choses contenues en leur rolle, troys vingtz dix livres, pour ce . . . . . 70 l.

IX. — Aux consulz de Salyes et leur chastellenie pour vingt ung cestier troys cartiers de bled, vingt deux cestiers ung cartier avoyne, deux vaches, vingt quatre quintalz et demy foin et vingt sept moutons portés et conduicz en la ville de S[t] Gyrons, de munition pour lesd. compagnies, deux cens vingt-troys livres, ung sol, siz deniers, pour ce . . . . . 223 l. 1 s. 6 d.

X. — Plus ausd. consulz de Salyes pour la despence

Digitized by Google

faicte par lesd. compagnies en passant, cent vingt livres, pour ce . . . . . 120 l.

XI. — Aux consulz de Sainct Julien et sa chastellenie pour vingt cestiers bled, une vache, deux pipes vin, douze moutons portés à S[t] Gyrons pour lad. munition, cent dix huict livres dix solz, pour ce . . . . . 118 l. 10 s.

XII. — Plus ausd. consulz de S[t] Julien pour le passaige desd. compaignies, quinze livres, pour ce . . . . . 15 l.

XIII. — Aux consulz de Goussens pour six cestiers bled, deux pipes vin, portés à S[t] Gyrons, trente huict livres quatorze solz tournois, pour ce . . . . . 38 l. 14 s. t.

XIV. — Aux consulz du Plan pour le souper du capitaine Alexandre, dix livres, pour ce . . . . . 10 l.

XV. — Aux consulz de Martres pour avoir contribué ausd. compagnies avec ceulz de Palameni, trente cinq livres, pour ce . . . . . 35 l.

XVI. — Aux consulz de l'Isle-en-Dodon pour la despence desd. compagnies, cinquante livres, pour ce. 50 l.

XVII. — Aux consulz de Samathan pour la despence de la compagnie du capitaine Alexandre, cinquante livres, pour ce . . . . . 50 l.

XVIII. — Aux consulz de Fronsac pour cinquante cestiers bled, vingt-cinq cestiers avoyne, cinquante moutons, six bœufs, six pipes de vin, portés par eulx et leur chastellenie aud. S[t] Gyrons, pour ladite munition, quatre cens cinquante deux livres, douze solz tournois, pour ce, . . . . . 452 l. 12 s. t.

XIX. — Aux consulz d'Aspet pour quarante huit cestiers de bled, trente cinq cestiers avoyne, quatre quintalz foin, trente ung moutons, troys vaches, douze pipes vin, portés aud. S[t] Gyrons pour lad. munition, quatre cens quarante deux livres tournois, pour ce . . . . . 442 l. t.

XX. — Aux consulz de Salyes pour le passage du capitaine Ampela, vingt livres, pour ce. . . . . 20 l.

XXI. — Aux consulz d'Escanacraba pour le contenu en leur rolle, cinq livres, pour ce. . . . . 5 l.

XXII. — Aux consulz de Muret pour la despence faicte

Digitized by Google

aud. s[r] de Monluc et sa suyte faisant la monstre aud. Muret, deux cens livres, pour ce. . . . . 200 l.

XXIII. — Aux consulz de Castilhon et leur chastellenie pour cinquante cestiers bled, vingt quatre cestiers et demy avoyne, quarante cinq quintalz troys carterons de foin, cinquante cinq moutons, ung bœuf, quatre vaches portés aud. S[t] Gyrons, pour lad. munition, quatre cens cinq livres quatre solz, pour ce . . . . . 405 l. 4 s.

XXIV. — Aux consulz de S[t] Gyrons, viscomté de Couserans, et Lescure, la somme de six cens livres tournois accordés par les gens des troys Estatz dud. comté de Comenge leur estre baillés pour la demande de fournitures par eulz faictes ausd. compagnies, suyvant l'accord et instrument retenu par M[e] Gailhard Verniolle, notaire de Muret, au moys de décembre mil cinq cens soixante sept, pour ce. . . . . 600 l.

Lesd. parties vérifiées, arrestées et calculées par nous Anthoyne Cambornac, licencié, Bernard Cabalby et Dominique S[t] Pierre, comme dessus est spécifflié, montent en somme universelle quatre mil dix sept livres, douze solz, six deniers tournois. — En foy de quoy avons signé le présent rolle et arresté par devant led. s[r] Juge, le quatriesme avril mil cinq cens soixante huict.

B. CAMBORNAC, comis. — De S[t] PIERRE.

B. CABALBI, comis et deputté. — De BORDERIA, juge et commissaire susdict.

Extraict de son original par moy greffier des gens des Troys Estatz dud. pays et comté de Comenge, cy soubz signé : GALABERT.

(Archives de Muret, liasse 40.)

Ce n'est pas seulement de la querelle des Fontraille, Solan et Roquemaurel que le Comminges eut à souffrir en 1567. En vertu d'ordonnances du Parlement de Toulouse et de commissions de Monluc, on fit sur divers points, en dehors du comté, des levées de troupes destinées à secourir les places menacées et à renforcer les armées royales. Le Comminges sillonné par ces hommes de guerre contribua à leur entretien.

Digitized by Google

Pour établir avec exactitude le compte général des frais occasionnés alors, en cette seule portion du territoire, par les soulèvements des Huguenots, il faudrait connaître la dépense exigée par l'entretien des garnisons aux chefs-lieux des châtellenies, les frais que rendit nécessaire l'expédition à Saint-Girons et à Saint-Lizier, enfin, les dépenses causées par le passage des troupes étrangères. Les « Rôles » officiels présentés aux Etats réunis à Muret en avril et en décembre nous font prendre du Comminges, en 1567, l'idée d'un pays occupé militairement. Les hommes conduits par les capitaines Tilladet de Saint-Orens, Parron, Malvoisin, Alexandre passent à l'Isle-en-Dodon et à Puymaurin [1]. Le capitaine Labastide séjournant à Seysses somme les consuls de Saint-Thomas (châtellenie de Samatan) de lui fournir des vivres [2]. Vous rencontrez des troupes à Noalhan, Pompiac, Lautignac dans la châtellenie de Samatan ; à La Fitère, au Plan, à Montberaud dans la châtellenie de Saint-Julien. On signale à Sabonnères (châtellenie de Samatan) le passage de 200 h. assemblés à Rieumes et à Bérat par le sieur d'Andouffielle, sur ordre du Parlement. 200 h. passent à Frouzins (châtell. de Muret) ayant à leur tête le capitaine La Borjasse, 200 à Aurignac, etc [3]. Bardachin conduisant deux compagnies d'arquebusiers traverse Lilhac et l'Isle-en-Dodon. Monluc a ordonné à ce capitaine de lever dans les comtés de Comminges et d'Astarac « le nombre de 600 arquebuziers à pied.... et iceulx tiendrés prets pour le service du Roy là où par nous sera mandé, dit-il dans sa commission, et pour courir sus à ceulz de ladite religion nouvelle que trouverés estre assemblés en armes ».

Inutile d'insister sur les frais qu'entraîna pour le comté le passage de ces nombreuses milices [4].

*(A suivre.)* J. LASTRADE.

1. Archives de Muret, L. 40 et 55.

2. « Conseulz de Sainct Thomas. Veue la présente venez parler à moy pour scavoir come « vous me logerez ma compagnie. Cependant ferés provision de vivres.

« Me recommande à vous. De Seysses, le bien vostre bon amy à vous fère plaisir : LABASTIDE. » 1567. *(Arch. de Muret,* L. 55.) Le capitaine Labastide menait 300 h.

3. Voyez, même L. 55, l'indication de la présence des troupes à Aurignac, Escanecrabe, Martres, Mondavezan, Saint-Ignan, Castillon, Montpezat (châtell. d'Aurignac) ; à Fronsac, (châtell. de ce nom) ; à Roques (châtell. de Muret) ; à Labarthe-Inard (châtell. d'Aspet ; à Mauvesin (châtell. de l'Isle-en-Dodon), etc. — Les 300 h. du capitaine Bajordan à Saint-Julien. — Passage de troupes à Garravet et à Lombez (châtell. de Samatan) ; à Castelgaillhard (châtell. de l'Isle-en-Dodon) ; à Saint-Marcet (châtell. d'Aurignac), etc. (L. 54 et L. 56.)

4. Aux États tenus à Muret du 16 au 22 décembre 1567, M. de Borderia, juge en Comminges, exhorta les députés à supporter généreusement les charges de l'entretien des garnisons. Après que le procureur du Roi eut donné lecture des lettres et commissions en vertu desquelles on devait procéder au département des sommes exigées « pour le payement des compaignies des gens de guerre... pour la garde des villes et lieux, et reparations et fortifications d'icelles », de Borderia lit « remonstrance de la servitude et deuobeïssance au Roy, prenant l'exemple des bestes irraisonnables, à plus forte raison la personne raisonnable voyant la bonne affection du prince, ayant le zèle de l'Esglise troublee par les séditieux et perturbateurs du reppos public, quy n'ont peu, ny deu, avoir prins les armes sans sa licence, ayant esté cause de infinis maulx, meurtres, querelles, oppressions, raptz, estranglemens. » *(Arch. de Muret,* L. 54.) Cahier des délibérations des États.

Digitized by Google

# UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

# AU NÉTHOU[1]

(SUITE)

---

1879

*31 juillet.* — Daniel Héron (Paris), et Charles Hurissel (Paris). — *Guides* : D. Sors et Charles Gouchan.

Partis de Luchon le 30, nous traversons le port de Vénasque encore plein de neige. Pendant la descente sur le Plan des Étangs, un orage éclate sur le Néthou et un autre sur les Posets. A la Rencluse nous avons une nuit magnifique et un beau clair de lune sur les montagnes. — Nous partons de la Rencluse à 2 h. 10', et arrivons au Portillon d'en bas à 3 h. 30' environ. Là, nous perdons une bonne demi heure à tailler des pas dans la neige qui est complètement gelée et qui couvre un espace où il n'y en a pas habituellement. Après cela nous trouvons le glacier très facile jusqu'au lac Coroné, où nous arrivons à 5 h. 45. De là nous avons encore quelques passages difficiles en montant le Dôme du Néthou et nous sommes obligés de tailler quelques marches. — Pas de Mahomet facile. — En haut du Néthou, à 6 h. 20, temps splendide. A l'horizon un peu de brume. Pas un nuage sur les montagnes. Il a gelé assez fort cette nuit, car la neige est complètement gelée partout, ainsi que quelques petites flaques d'eau dans les creux de rocher au haut du Néthou. Hier, pendant l'orage, il est tombé ici de la grêle, et nous trouvons le glacier criblé de grêlons. A 4 heures, à la sortie du Portillon, il gelait assez fort et nous avions presque l'onglée. En haut du Néthou, à 7 heures, température très agréable, à peine quelques souffles du vent du Sud. — Sur les glaciers de la Fourcanade nous apercevons deux isards.

*2 août.* — G. Courtier (Paris), Th. Conilleau, négt. (Le Mans), Blier (Franleu : Somme). — *Guides* : Barth. Courrège, dont nous n'avons eu qu'à nous féliciter sous tous les rapports. — Partis de Luchon le 1er août à pied ; couchés à la Rencluse après avoir fait l'ascension de Sauvegarde. Partis de la Rencluse à 2 h. 30, arrivés au sommet à 7 heures.

1. Voir tome X, p. 130 — 138.

Digitized by Google

*15 août.* — MM. Léon Clugnet, bibliothécaire des Facultés (Lyon) et Jean Collet, professeur à la Faculté des sciences (Grenoble), tous deux membres de la Société des Touristes du Dauphiné (S. T. D.), étant partis de la Rencluse à 4 h. 5 du matin, sont arrivés au sommet du Néthou à 7 h. 50. — Ils étaient accompagnés par le guide F. Barrau, dont ils n'eurent qu'à se louer à tous égards. — Temps superbe ! Vue comparable aux plus belles des Alpes, sans en excepter celle dont on jouit au Mont Blanc !

Ascension facile ; la corde a été inutile. Il est incroyable que cette ascension soit si rarement tentée. La raison en est évidente. La haute société mondaine et le high-life amolli ou ramolli qui a envahi le Bas-Luchon a chassé l'alpiniste sérieux d'un centre d'excursions aussi admirablement situé.

*19 août.* — MM. Doyen (Reims), C. Poullain (Reims), Charles Alluaud (Limoges), J. Smith (Brighton). — *Guides :* Barth. Courrège, Haurillon Odo, G. Cantaloup.

Partis de Luchon à midi 15, le 18 août, par un temps splendide, après plusieurs jours de nuages et de pluie. — Arrivés à l'Hospice à 2 heures, à cheval. Départ à 2 h. 30. — Port de Vénasque franchi à 4 h. 15, arrivés à la Rencluse à 6 h. 15. — Départ mardi matin à 4 heures. L'obscurité se dissipe à 5 h. 30. — *(Le reste de la note manque).*

La page 13 a été déchirée par des mains indélicates.

*21 août.* — L. Duranton, H. Lhomonn. — *Guides :* Charles Gouchan, J. Estoup. — Partis de la Rencluse à 4 heures, arrivés au sommet à 7 h. 35.

*Même date.* — Arthur et Walter Bird (London). — *Guides* : B. Gay et P. Cantaloup. — Partis de la Rencluse et sommes arrivés au sommet à 7 h. 35, dans 3 h. 20 minutes.

*22 août.* — Jean Bazillac (Mirande) et Henri Brulle (Libourne), tous deux du C. A. F., sect. du S. O. — *Guides* : C. Passet (Gavarnie) et P. Bordenave (Cauterets.). — Partis du village de Vénasque à 5 h. 20, arrivés à 1 heure. — Orage et grêle.

*24 août.* — José Narino, du C. A. F., (Ile de Cuba), 2e ascension. — *Guide* : J. Haurillon. — Partis de la Rencluse à 4 heures ; au pic à 8 heures. Temps passable. — Accompagné de son frère Antonio Narino (1re ascension).

*27 août.* — Amédée Bonnet (Lyon) du C. A. F. et Pierre Prémillieux (Lyon) (du C. A. F). — *Guide :* F. Barrau. — Partis de Luchon le 26 au matin avec pluie et brouillard. Coucher à l'Hospice de Vénasque. Départ à 4 h. 45. Rencluse, 6 h. 20. Départ de la Rencluse à 7 heures ; arrivée au sommet à 10 h. 45. Beau temps : très découvert du côté de la France. Fort vent du Sud. Les nuages

Digitized by Google

couvrent le côté espagnol et montent rapidement. Glacier couvert de neige, peu de crevasses visibles.

*28 août.* — Emile Coulombel et André Beauvais-Devaux. — *Guides* : P. Barrau et F. Corette, dont ils sont contents.

Partis le 27 de Luchon à midi, arrivés au port de Vénasque à 5 heures. Visite du Trou du Toro, et rentrés à la Rencluse à 7 heures. — Partis de la Rencluse à 3 heures du matin, arrivés au Néthou à 8 h. 15. — Beau temps. Glaciers faciles, sauf le haut où ils sont trop congelés.

*1er septembre.* — José Narino (Ile de Cuba) avec J. Haurillon et P. Cantaloup, sont arrivés ici par la grâce de Dieu, après avoir effectué la 1re ascension du pic par l'arête (N. O. S. E.) qui va rejoindre l'arête de glace. Après avoir gravi la muraille verticale plein sud. Ils ont manqué y périr, à cause des rochers qui cèdent à la main. Deux pyramides sont construites sur l'arête.

Hier 31 août, 1re ascension du pic au S. S. E. le plus élevé de la crête : une pyramide y est construite. Dieu préserve d'autres voyageurs d'essayer ce terrible passage. — Nous sommes partis de la gorge S. S. O, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Coroné. — Le Pas de Mahomet n'a été franchi par nous qu'à la descente seulement.

N. B. — Je signale à l'opprobre de tous les voyageurs la conduite *infâme* de ceux qui arrachent des pages au registre. — Le 24 août, les pages 10 et 13 y étaient, et elles manquent aujourd'hui !

Signé J. Narino.

Approuvé : A. Batigne.

*4 septembre.* — Alfred Batigne (Mascarons). « O vous qui montez ici, perdez toute espérance de voir plus beau sur ce massif ». Dante.

Je l'ai donc foulé de mon pied ce sommet immense et magnifique. — *Guides*.....

*Même date.* — Amédée de Trémont, sous-lieutenant de cavalerie, et Jules de Trémont.

Partis ce matin à 2 h. 05, de la Rencluse, arrivés à 6 h. 20 au sommet, sous la tutelle de Barth. Courrège, P. Barrau et G. Sastrade. Marche facile, beau clair de lune, le temps s'est couvert un peu vers 5 heures. Nous avons fait un festin royal sur la plus haute cime pyrénéenne; mais nous maudissons Sébastien, l'espagnol de la Rencluse, qui a subtilisé une partie de notre eau-de-vie. — Mon père et moi avec Courrège et Bajun avons couché au clair de lune. Deux de nos chevaux, à la Rencluse, sont repartis pour Luchon ! *O fatum, sic voluit.* — Avec nous la première chienne des Pyrénées, *Bergère,* appartenant à Courrège, a franchi toute seule le Pas de Mahomet. Elle a bon appétit la bonne Bergère.

Digitized by Google

*24 septembre.* — Albert Tissandier. — *Guides* : Haurillon et Ch. Redonnet.

Nuit superbe à la Rencluse. Départ pour le pic à 4 h. 30 du matin, arrivée au Néthou à 8 h. 30. Temps splendide, on peut voir tout le panorama des pics. — Les glaciers sont couverts de neige, rendant ainsi la marche facile. Le Pas de Mahomet est légèrement couvert de neige et de petites plaques de glace. Neige sur le sommet du pic. Nous trouvons le livre en cherchant sous la neige nouvelle.

*23 décembre.* — Maurice Gourdon (de Nantes), maintenant à Luchon). — *Guide :* Barth. Courrège, et B. Gerdessus, mon domestique.

Impossible de trouver le registre enfoui sous la neige et la glace. — C'est donc d'après mon carnet de notes que je puis donner les indications sur cette première ascension hivernale du Néthou.

Le 22 décembre, départ de Luchon par un temps superbe et coucher à la Rencluse. — Du Plan des Etangs à notre gite, neige abondante et molle où l'on enfonce jusqu'à la ceinture. — Bonne nuit avec un bon feu dans la cabane. Au dehors, il y a 5 degrés 1/2 de froid. — A 6 h. 45 du matin, le 23 décembre, départ de la Rencluse par beau temps. Jusqu'au Portillon (où nous arrivons à 8 h. 30) neige molle où l'on enfonce souvent jusqu'à mi-corps, très dure montée. — Depuis le Portillon jusqu'au lac Coroné (10 h. 30) et au Pas de Mahomet : glacier excellent, c'est une vraie promenade pendant laquelle la corde a été absolument inutile. — Pas de Mahomet, couvert de glace et de neige, fut difficile et dangereux. Il fallut 30 minutes pour le traverser. A 11 h. 15, au sommet du Néthou, par un beau froid de 7 degrés, sans vent, sans nuages, soleil étincelant. Vue idéale. -- Après 15 minutes de séjour, nous repartions du sommet (11 h. 30) et à 2 heures étions de retour à la Rencluse, où nous couchions une seconde nuit.

Le 24 décembre, toujours favorisés par le temps, retour à Luchon par le port de la Picade.

1880

*5 janvier.* — C^te^ R. de Monts (Gers). — *Guides :* Barthélemy Courrège et son père B. Courrège. — Après avoir fait une ascension au Néthou le 12 mars 1879, j'y suis revenu aujourd'hui. — Nous descendons à Vénasque par Malibierne. — En mars 1879, la neige arrivait à Luchon, le port de Vénasque était très mauvais. Cet hiver 1879-80, le sentier des ports a été bon jusqu'à présent.

*12 juillet.* — Eugène Pac... *(illisible)*, voyageur (Paris). — *Guides*: D. Sors et Bernard. — Parti de Luchon le 11 à 11 heures du

Digitized by Google

matin, arrivé à la Rencluse à 5 heures. Partis de la Rencluse à 3 h. 30 du matin, arrivés au pic à 7 heures, par un très grand brouillard.

*24 de julio.* — Gregorio Mᵉ de la Revilla (Santander), y las *guias* Haurillon y Charles Gouchan. — Salimos de la Renclusa a las tres (3 h.) y 20ᵐ de la madrugada y llegamos al pico de Néthou a las 7 h. menos cuarto de la manana.

*29 juillet.* — Prince de Joinville, prince Auguste de Saxe-Cobourg. — *Guides :* Barthélemy Courrège, H. Passet, D. Latapie. — De Malibierne à la Rencluse.

*7 août.* — Charles Alluaud (pour la 2ᵉ fois) de Limoges, Eugène Alluaud 14 ans (Limoges). — *Guides :* Barth. Courrège, et G. Bajun. — Départ de la Rencluse à 4 h, 20 et arrivée au sommet à 7 h. 55.

Température { Côté de France + 12° centigrades. / Côté d'Espagne — 2 id.

Différence étonnante à 4 mètres de distance.

*10 august.* — W. Garfish (Boston : England) from Vénasque avec C. Passet et F. Barrau from lac d'Oo by port d'Oo having ascended the pic Posets on the 8 august.

*11 août.* — Félix Lévêque et Albert Deville. — *Guides :* G. Bajun et P. Redonnet. — Partis de la Rencluse après une nuit splendide à 4 heures, arrivés à 7 h. 45. — Temps superbe.

*14 août.* — Frank Hyland and Herbert Faster left Port de Vénasque 4 h. 30 a. m., and arrived here 11 a. m. — *Guide* : D. Sors.

*22 août.* — Emil Oblasser. — *Guides :* Barrau et J. Ladrix. — Partis de la Rencluse après une belle nuit à 3 h. moins le quart, arrivés à 8 h. 30 après avoir déjeuné au lac Coroné. Le côté du couchant gelé. Le plus beau brouillard qu'on puisse imaginer !

*26 août.* — Adolphe Jacquesson (17 ans), Albert Jacquesson (16 ans), Ernest Jacquesson (20 ans) du C. A. F., élèves du lycée Fontanes. — *Guides* : B. Laffont, J. Dusastre, J. Menaly. — Partis de la Rencluse à 7 heures, arrivés à 11 heures.

*28 août.* — Alfred Odier, propriétaire ; Jacques Bidermann, ingénieur des mines ; Georges Odier ; Philippe Odier ; Henri Guex, ces 3 deniers, élèves du lycée Fontanes (Paris). — *Guides* : Pierre et Paul Barrau, J. Ladrix. — Partis de la Rencluse à 3 h. 15 avec brouillard, arrivés au sommet à 7 h. 50 avec beau temps.

*Sans date.* — Albert Caron, du C. A F., sect. de Paris. — *Guides :* Firmin Barrau, duquel je n'ai eu qu'à me louer, et un porteur. — Partis de Luchon à 6 heures du soir, arrivés à l'Hospice à 7 h. 15, et après une marche nocturne nous sommes arrivés au port à minuit. Retenus par le brouillard, nous n'en sommes repartis qu'à 6 h. 30 du matin, et nous sommes arrivés pour déjeuner au Néthou à 11 heures du matin, et nous comptons bien boire le champagne

Digitized by Google

ce soir à Luchon. Cette ascension a été faite après les ascensions du Piméné, du Mont Perdu, qui ont eu lieu à la suite du banquet de Lez.

2 *septembre.* — A. Carbonnier (C. A. F. et S. T. D.), A. Henriot N. T. F.). — *Guide:* H. Passet; porteur: José Buisa. — Ascension faite après le Mont-Perdu, le Cotiella et les Posets.

3 *septembre.* — Alexandre Durrnd, 23 ans, et Blanche Bardi, femme Durand, 19 ans. — *Guides:* G. Bajun, 56 ans, P. Sors, 29 ans, et J. Sors Argarot, 26 ans. — Partis de la Rencluse à 4 h. 30, arrivés au sommet à 9 h. 30. Nous avons tous traversé le Pas de Mahomet.

7 *septembre.* — Le 6 septembre 1880, après un concert donné à la Rencluse par MM. Tournan, P. et F. Barrau, G. Bajun, L. Barolus (?) et B. Lafont, guides de Madame Michaud, Mademoiselle Berrier, M. Michaud, M. Berrier, — Madame Michaud a ouvert le bal avec Tournan qu'elle a embrassé pour terminer la polka. — Partis le 7 à 4 heures de la Rencluse, nous sommes arrivés au sommet du pic à 10 heures.

12 *septembre.* — A. W. Carrington. — *Guide:* B. Courrège. — Left the Rencluse at 5. 30, arrived here at 9 o'clock.

24 *septemdre.* — Maurice Miran de Permantier (Carcassonne). — *Guides:* Barth, Courrège, G. Bajun, B. Lafont et J. Ménay. — Départ à 4 h. 15, arrivée au sommet: 9 h. 45.

1881

21 *july.* — James C. Getting (Londres) from the Hospice de Vénasque. *Guides:* ?

*Même date.* — Millot, notaire (Cambrai), Condemine (Paris). — *Guides:* J. B. Sabathé, V. Couity (?). Nous sommes partis de la Rencluse à 2 h. du matin, et sommes arrivés au Néthou à 7 heures. Nous n'avons eu qu'à nous louer de la prudence et de l'amabilité de nos guides que nous recommandons à tous les voyageurs présents et à venir.

22 *july.* — B. Lancaster Rose of Cromvvell Rovv, (London) et..... (*mots illisibles*) et Paul Anglade (Paris) sont montés au Néthou le 22 juillet, accompagnés des *guides* Barrau et Haurillon. — Partis de l'Hospice de Vénasque à 5 h. 30, nous sommes arrivés à 1 h. 30 au sommet du Néthou.

29 *juillet.* — Raffl (Paris), Albert Repussard (Angers), Delprat (Paris). — *Guides:* Haurillon, Bajun et J. Bernard. — Partis de la Rencluse à 4 heures, arrivés après de nombreuses stations nécessitées par un malade, à 9 h, 40 au sommet du pic. Temps splendide. Vu un isard.

3 *août.* — Albert Pere, principal clerc de notaire de M. Massion,

Digitized by Google

notaire à Paris, est monté au Néthou, accompagné de J. Haurillon (de Luchon) et de J. Barrère (de Cauterets), dont il est heureux d'avoir à se féliciter sous tous rapports. — Partis de Luchon à 3 heures, couchés à la Rencluse où ils sont arrivés à 7 h. 30. — Partis de la Rencluse à 3 h. 45, arrivés au sommet à 7 h. 50 avec un temps splendide.

*Supplie* les futurs touristes de respecter religieusement le livre, dont il constate à regret que plusieurs feuillets ont été détachés.

*4 août.* — MM. Armand et Gaston de Vismes (Paris), membres du Club alpin, sont montés ce jour au pic de Néthou accompagnés de M. Armand Bigot, président de chambre à la Cour d'Angers, qui déjà y était monté une première fois en 1859, et de son fils René Bigot, âgé de 18 ans, étudiant en droit. — *Guides* : B. Gay, J. Estoup, B. Cier. — M. Gaston de Vismes était déjà monté une première fois au pic de Néthou avec B. Gay, en 1879. — Partis de la Rencluse à 4 h. 15, nous étions au sommet à 9 heures. — Pas de nuages, mais brouillard de chaleur.

*9 août.* — M^me^ Mony et M. le D^r^ Adolphe Mony, membres du Club alpin, sont montés au pic de Néthou, accompagnés des *guides* P. Barrau, G. Bajun, F. Barrau et P. Barrau fils. — M. Mony était déjà monté au pic une première fois le 21 août 1859, avec G. Bajun. — M. et M^me^ Mony sont heureux de rendre hommage, sur le premier pic de la chaîne, au dévouement, à l'habileté et à l'obligeante bonne humeur des excellents guides de Luchon.

Temps beau, assez grand vent.

*13 août.* — Ed. de Frendenreich (Berne : Suisse). — *Guides* : J. Haurillon et Barth. Courrège. — Partis de Luchon le 12 à pied, couchés à la Rencluse, montés en 4 h. 55. Temps superbe et chaud. — Allons du Néthou au pic de la Maladetta.

*Même date.* — Lieut.-colonel and miss S^t^ John, conducted by J. Sors et M. Barrau ; saw 9 chamois below as we reached the Pas de Mahomet. — Twenty fine years ago wohen a Captain in the 94 regiment lieut.-colonel S^t^ John was here before.

*17 août.* — MM. Le Mazoyer, Guilhem Pomorèdes, Ludovic Fromentin et Jules Couvreur, venant tous de Paris. — *Guides* : G. Bajun, Barth. Courrège, B. Courrège père, Cantaloup. — Partis de la Rencluse à 3 heures du matin, à 8 heures au sommet. — Malgré le froid, les susnommés sont parvenus à allumer leurs cigares à l'aide d'une loupe. — Therm. + 9°. — Vent violent, temps clair.

*24 août.* — Baron de Montigny avec son fils J. de Montigny, né à Saint-Léger de Rorte (Eure), le 26 mai 1865, venant d'avoir la coqueluche et d'être reçu, il y cinq jours, bachelier par la Faculté des Lettres de Paris.

Digitized by Google

Partis de la Rencluse le 24 août, à 4 h. 30, avec les *guides* P. Sanson et V. Courty. — Arrivés au haut du Néthou à 8 h. 45. — Vu 4 isards avant de passer le Portillon. Vu des pas d'ours se dirigeant du glacier de la Maladetta vers les Salenques. Beau temps. Quelques brouillards au-dessous de nous du côté de France.

*Sans date.* — Gustave Bergès, avocat stagiaire à... *(nom effacé)*, et Charles, B. Cotton (Edimbourg : Ecosse). — *Guides :* Barth. Courrège, puis B. Courrège son père,

Partis de la Rencluse à 5 h. 20 avec ces guides, arrivés au Néthou avec grand brouillard à 8 h. 30.

*7 septembre.* — A. Helps (London). — *Guides* : Barth. Courrège et Haurillon Odo. — Arrived at 9 : left the Cabane at Rencluse at 5. 30.

*16 septembre.* — Baron Amédée Thouron. — *Guides* : G. Bajun et B. Lafont. — Partis de la Rencluse à 3 heures par une nuit superbe, arrivés à 7 h. 30 par temps magnifique.

1882

*28 juin.* — Robert Mach (?) de Paris. — *Guides* : C. Passet (Gavarnie) et D. Pont (Cauterets). — Partis de Vénasque, le 27 à 6 heures soir ; cabane du val de Malibierne à 8 h. 30. — Partis de cette cabane le 28 juin à 3 h. 15 du matin, arrivés à 10 h. 15.

*14 juillet.* — J. de Latour (Montfaucon). — *Guide* : Pierre Barrau. — Partis de la Rencluse à 3 heures du matin. Temps superbe, neige molle. Arrivés au sommet du Néthou à 8 h. 30.

*19 juillet.* — F. W. de Treschow-Fritzau, chambellan du roi de Suède et Norvège, et Philip Dars (Ditgo : Norvège). — *Guides* : Bajun, Cier et P. Lançon. — Partis de la Rencluse à 3 h. 30 du matin, arrivés au sommet du Néthou à 9 h. 10. — Temps superbe. Neige molle.

*26 juillet.* — M. Georges Aubin, né le 6 juin 1849, procureur de la République à Saint-Jean d'Angély ; M. Paul Proust, substitut à Bressuire ; M. Alexandre Tillaut, architecte à Bressuire ; M. Henry Le Masme (Nantes) ; M. Etienne Bureau Le Masme (Nantes) né le 15 février 1845 ; M^me^ Etienne Bureau Le Masme, née le 21 juillet 1856 (Nantes), qui a dû à son énergie, sa vaillance et sa bonne constitution de faire cette remarquable ascension ; M. Ed. Papillon, entrepreneur de menuiserie (Paris). — *Guides* : F. Barrau, G. Bajun, J. Fouillouse, P. Sanson, J. Ladrix.

Beau temps, soleil, nuages sur la France, temps découvert du côté espagnol. — Partis de la Rencluse à 4 h. 50, arrivés au pic à 9 h. 15.

*27 juillet.* — Jean Bazillac (Mirande) C. A. F., sect. du S. O., Henri Brulle (Libourne) C. A. F., sect. du S. O. — *Guide* : H. Pas-

Digitized by Google

set. — Montés au Néthou pour la 2me fois. — Arrivés au sommet à 9 h. 25 venant du pic des Tempêtes en suivant la crête jusqu'à la grande brèche, puis le glacier sud, et la cheminée du même côté. — Ayant couché à l'abri *Hippopotame* du Cte Russell.

*Même date.* — Georges Brunel, maire à Castelmayran) (Tarn-et-Garonne), Zoile Gabriel, son domestique (Castelmayran). — *Guides* : P. Barrau père et fils. — Sont partis de la Rencluse à 3 h. 30, arrivés au sommet à 8 h. 30 par un temps magnifique. Restés au pic jusqu'à 9 h. 30 par un temps très doux. Beaucoup de brouillard du côté de France, temps découvert en Espagne. Crevasses nombreuses dans le glacier; rencontré trois traces fraiches d'isards. — Repartis à 9 h. 30 par beau temps.

*2 août.*— L. Andrieux, propriétaire (Limoux), Jules Salvani, banquier (Limoux), Jacques Jorenz (Strasbourg), comte de Marescot. — *Guide :* G. Bajun. — Partis de la Rencluse à 2 heures du matin par un clair de lune splendide. Arrivés au Néthou à 7 h. 15. Temps superbe en France et en Espagne. Panorama d'un grandiose dont on ne peut se faire une idée.

*Même date.* — A. C. Fairbairn (Londres). — *Guide* : B. Gay. — George Peile Jolson made the ascent on 2 august. — *Guide* : Pierre Mont Blanc (?). — Partis de la Rencluse 3 heures par un clair de lune catapulteux, rencontré beaucoup de crottins d'isards qui ont été apportés par des guides à chaque ascension; quant à des traces fraiches, jamais. Pour nous remettre nous allons tâcher de déjeûner le mieux possible et faire un prompt retour.

*7 août.* — Baron A. Thouron, montant pour la 2me fois (Saint-Firmin : Haute-Vienne), Charles Dupont (Jarnac). — *Guides* : G. Bajun et B. Lafont. — Partis de la Rencluse par une nuit superbe. Arrivés au sommet à 7 h. 35. Panorama magnifique et temps très clair.

*8 août.* — Charles de Saint-André, étudiant en droit à la Faculté catholique libre (Toulouse), et son domestique Jean Amouroux. — *Guides* : G. Bajun et un domestique de Sors. — 7 h. 10 du matin. Partis de Toulouse, ils étaient arrivés à cheval en trois jours à Bagnères-de-Luchon.

*Même date.* — Armand Bossion, avocat près la cour d'appel de Paris. — *Guide* : J.-M. Ribis.

*12 août.* — Spont, lycéen de Paris, et Marcel Thévenin, maître de conférences à l'École des hautes études (Sorbonne) Paris. — *Guides* : P. et F. Barrau. — De la Rencluse : 2 heures du matin, ici même à 9 heures. — Glacier mauvais, crevasses. Beau.

*Même date.* — F. E. L. Swan (C. A. F.), avec le guide Pierre Pujo (Gavarnie) et le porteur F. Mora (Vénasque). — Partis de la

Digitized by Google

cabane de Malibierne à 3 h. 45, arrivés à 9 h. 35. — Beau temps, mais beaucoup de vent. Avant-hier au Pic Posets.

18 *Août.* — E. et R. de Labusquette et J. A. Banedage (?). — *Guides* : P. et F. Barrau, P. Barrau fils. — Partis de la Rencluse à 3 heures, arrivés ici à 6 heures. — Glacier très mauvais par suite de nombreuses crevasses fraîchement ouvertes. — Temps magnifique, quelques nuages du côté de France. Tué au Portillon de la Maladetta un beau coq de perdrix blanche.

19 *Août.* — Paul Devot (C. A. F. — S. A. C. — C. A. S. — S. T. D. ). — *Guides* : H. Passet et G. Bajun. — Partis de la Rencluse à 3 h. 10, au sommet à 9 h. 10. — Temps superbe, pas un nuage. Horizon et panorama immenses : les Pyrénées du Pic de Carlitte à la Sierra du Méru Oco ; les plaines de France et d'Espagne à perte de vue.

Baromètre = 506 ; température + 10° centigrades.

*30 août.* — Louis Chardiny (Lyon). — *Guides* : G. Bajun et P. Sanson (dont je n'ai eu qu'à me louer à tous égards). — Partis de la Rencluse à 2 h. 15 par un clair de lune splendide. — Glacier très mauvais : nombreuses crevasses nouvelles qui nous forcent à de fréquents détours. — Arrivés au sommet à 7 heures du matin. Temps splendide et chaud, quelques nuages du côté de la France.

1 *septembre.* — A Degrange-Touzin (Bordeaux), du C. A. F., sec. du S. O. — *Guide* : H. Passet. — Partis de la Rencluse à 3 h. 15, arrivés au sommet à 9 heures. Temps assez doux, peu de vent, à peine quelques petits nuages très légers sur la plaine, mais très loin ; quelques nuages aussi très élevés dans le sud-est panorama splendide. — Baromètre = 508.

*3 septembre.* — Charles Puchard (?) — *Guides* : G. Bajun et P. Cantaloup. — Départ de la Rencluse à 2 heures, arrivée à 7 heures. — Mountains very clear.

*Même date.* — Robert Warschauer, James Horsfall, Wilhelm Lieberoth, tous de Berlin. — *Guide* : F. Barrau. — *Porteurs* : J. Denard et J. Mora. — Partis de la Rencluse à 2 h. 30, déjeuner au Portillon, neige très dure, un temps superbe, vue parfaitement claire. — Arrivés à 8 h. 15 au sommet.

7 *septembre.* — Manuel Torrabadella, abogado, (Barcelona) y Rafael Torent de 16 anos tambien de Barcelona. — *Guias* : P. Sanson y D. Redonnet. — Salidos de la Rencluse à las 3 1/2, llegado a la cima a las 7. 45: Tiempo magnifico.

*8 septembre.* — Léon Guillain. — *Guides* : Bertrand Gay et P. Terce (?). — Partis à 4 h. 20, arrivés à 8 h. 20. — Temps superbe. — Le voyageur et les guides contents les uns des autres.

Digitized by Google

1883

27 *juin*. — M. Homer (?) avec H. Passet. — Impossible de trouver le registre par trop de neige. — *(Note écrite par H. Passet, le 20 août de la même année).*

26 *juillet*. — Victor Saussier (Troyes) et Gabriel Grisier (Paris). — *Guides*: P. Pujo (Gavarnie) et Mariano Torrente (Vénasque). — Partis de l'Hospice de Vénasque à 4 heures, arrivés à 9 h. 30. — Temps passable, froid.

28 *juillet*. — C. Thuron, ingénieur, T. C. P., E. Lambrecht, lieutenant d'artillerie, et G. Saint-Pierre, maréchal-des-logis au 3e dragons. — *Guides*: P. Barraû, G. Bajun et B. Salegard. — Partis de la Rencluse à 3 h. 15, arrivés au sommet à 9 heures. Brouillard moyen. Saint-Pierre déclare n'y pas voir le bout de son nez. Vent assez fort; température d'environ — 2°. A 9 heures 15 éclaircie sur Vénasque. Si le brouillard continue, Saint-Pierre prétend qu'il restera au Néthou plutôt que de descendre le Pas de Mahomet. — 9 h. 30, pas d'éclaircie, nous partons.

*3 août*. — Etienne Fould, propriétaire, né à Paris, et Aug. Flotté, son homme d'affaires (Alençon). — *Guides*: P. et F. Barrau. — Partis de la Rencluse à 3 h. 30, arrivés au sommet à 10 heures. Temps couvert du côté de Luchon, mais très beau du côté de l'Espagne.

*5 aout*. — P. Passement, D. Valette, X. de Liégard, P. Perassen, E. Lepidi, officiers d'artillerie. — *Guides*: M. et J. Barrau, Charles Gouchan. — Partis de Luchon à pied à 1 heure le 4 août, arrivés à la Rencluse à 7 h. 15. — Partis de la Rencluse le lendemain matin à 4 h,, arrivés à 8 h. 35 au sommet du pic. — Temps magnifique.

10 *aout*. — Adolphe Déglise, M. Chapu, membre de l'Institut, Madame Chapu et notre petite fille âgée de 10 ans. — *Guides:* H. Lons (Saint-Sauveur), P. Pujo (Gavarnie), B. Gay (Luchon). Nous avons fait l'ascension par un beau temps. Ascension heureusement accomplie grâce au dévouement des guides.

*20 août*. — Denys de Champeau, du C. A. F. — *Guide*: H. Passet (Gavarnie). — Parti le 10 août des Eaux-Bonnes. Le 11 j'étais au Balaitous, le 13 au Vignemale, le 14 au Mont-Perdu, le 16 à la Munia, le 18 au Posets, le 19 au pic Sauvegarde, et le 20, à onze heures, au sommet de la plus haute montagne des Pyrénées. — Temps splendide pour toute ma tournée; impossible de faire un plus splendide voyage.

*Même date*. — F. E. L. S. Swan, C. A. F. — *Guides:* Mariano Torrente (Vénasque) et H. Passet (Gavarnie). — Partis de l'Hospice de Vénasque à 5 h. 30, arrivés à 11 heures au sommet du Néthou



Digitized by Google

(ma 2e ascension). — Le 14 j'étais au Mont-Perdu, le 16 au pic Lousceras, le 18 au grand Batchimaille, le 19 à Sauvegarde.

24 *août*. — Saunders Cumming de R... (*mot illisible*) et V. T. Chambellain (?), de Londres. — *Guides* : G. Bajun et P. Cantaloup. — Left Rencluse 1 h. 50 and arrived at summit 6 h. 35 a. m. — Sky clear haze on hills.

*8 septembre*. — Antoine Benoist, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, Adolphe Benoist, substitut du procureur de la République à Montluçon (C. A. F., sect. Lyon). — *Guides* : Bertrand Courrège, 67 ans, né en 1816, le doyen des guides de Luchon, Raphaël et Jean Angusto (de Luchon). — Partis de Luchon le 4, à 4 h. soir. — Du sommet des Posets le 6, à 1 heure soir, après avoir passé le port d'Oo et grimpé le pic des Hermittans. Venus par la ville de Vénasque et les Bains (très recommandés. — Passé hier soir quelques minutes à l'Hospice de Vénasque, mais assez longtemps pour y être écorchés à vif. — Subi l'hospitalité peu écossaise de Sébastiano à la Rencluse. — Partis de la Rencluse à 5 heures, arrivés au sommet 9 h. 20. — Temps admirable, pas de vent. — Barom. = 502. Coloration intense, mer de nuages sur les plaines. — Nos trois guides n'ont pas été seulement irréprochables, mais par dessus tout les plus sympathiques compagnons que l'on puisse trouver pour une excursion de plusieurs jours.

10 *septembre*. — Antonio Escofet y Nette et et Arthur W. Taylor. — *Guides* ; P Sanson et L. Sanson son neveu. — Partis de la Rencluse à 4 h. 45, arrivés au sommet du pic à 8 h. 40 par un temps magnifique. — Nous ne pouvons faire trop d'éloges de nos guides. Ils ont fait preuve d'une parfaite connaissance du chemin que nous suivions.

Faim dévorante en arrivant au pic ; expédié pour l'éternité un tendre dindon et bu deux bouteilles de vin. Après quoi nous nous sommes mis tranquillement à admirer la nature. Temps splendide, beau partout. — Quand on se trouve sur ces hauteurs, ayant sous les pieds des forêts de montagnes, des plaines à perte de vue, on se sent grand par rapport au monde d'en bas, et petit par rapport au monde infini d'en haut.

[Les pages 38, 39, 40 et 41, ont été déchirées par des touristes ou des guides indélicats, malheureusement inconnus. — Elles étaient consacrées aux ascensions des années 1884, 1885 et partie de 1886. Leur regrettable suppression nous empêche de consigner dans notre travail les noms des excursionnistes et des guides, qui, pendant ces deux années et demie, ont atteint le sommet du Néthou. — Nous avions espéré trouver sur les carnets des guides des indications nous permettant de combler cette lacune. Mais là encore nous avons été complètement trompé dans notre attente. Par indifférence ou tout autre motif, ils négligent de faire inscrire les ascensions sur leurs livrets, ou n'en ont pas. Nous n'y avons relevé que 6 ou 7 courses au Néthou. Nous allons les indiquer à leur lieu et place. Il en sera de même pour les notices des trois seules escalades de 1885 qui aient échappé aux mains des Vandales alpinistes.] (*A suivre.*)

Digitized by Google

# ANNIBAL à LUCHON?

La dernière livraison de la *Revue de Comminges* contient un article, d'ailleurs très intéressant, où M. Astrié trace les principales phases de l'histoire de Luchon à travers les âges. Dans cet article, l'auteur n'hésite pas à soutenir l'opinion qu'Annibal aurait franchi les Pyrénées par le port de Vénasque et aurait campé, avec son armée, au pied de Superbagnères, pour, de là, traverser le sud de la Gaule et envahir l'Italie.

Fidèle au principe qu'elle a adopté lors de sa création, la Société des études du Comminges, tout en laissant à l'auteur la responsabilité personnelle de ses assertions, ne peut que formuler à ce sujet des réserves formelles.

Sans doute, si le passage du port de Vénasque ou de la Glère par les Carthaginois était basé sur des documents certains, cet événement constituerait, à coup sûr, pour notre contrée, un souvenir historique des plus intéressants. Mais on sait qu'avant de pénétrer en Gaule, Annibal avait dû faire le siège de Sagonte, ville alliée des Romains et située à 30 kilomètres environ de la Valence moderne. Ce siège avait duré deux ans et beaucoup éprouvé les Carthaginois qui avaient subi de grosses pertes. L'armée victorieuse était harassée et presque démoralisée. C'est au point qu'Annibal, pour ne pas compromettre sa marche vers les Pyrénées, dut faire appel à la bonne volonté de ses soldats dont dix mille, complètement découragés, quittèrent le gros de l'armée et regagnèrent leurs premiers cantonnements. Comment Annibal, à la tête d'une armée déjà si éprouvée et réduite à 80 mille hommes, aurait-il commis l'imprudence d'abandonner une route qui s'ouvrait naturellement devant lui, à peu de distance de la mer, pour faire un crochet d'au moins 100 lieues, et cela pour tenter le passage des Pyrénées par un des points les plus difficiles et les plus dangereux avec la certitude de s'exposer inutilement à de nouvelles et peut-être à d'irréparables pertes? Il est vrai que les obstacles matériels n'arrêtent jamais des hommes déterminés et surtout un homme de génie comme Annibal. Mais, malgré son extrême jeunesse, ce grand homme était trop avisé pour lâcher facilement la proie pour l'ombre. D'ailleurs, il avait entamé des pourparlers avec certains chefs Gaulois qui se disposaient à lui disputer le passage et avait réussi, à force de présents, à obtenir leur neutralité. Pouvait-il, dès lors, tout en abandonnant une route relativement courte, négliger les résultats obtenus, pour se lancer au devant d'aventures propres à compromettre le sort de de son expédition? Nous ne le pensons pas. Selon nous, il y avait là une impossibilité, sinon matérielle tout au moins morale. Et c'est pourquoi la production de pièces authentiques nous paraît indispensable pour nous aider à élucider ce point si important, et encore si incertain, de notre histoire locale.

Hippolyte CABANNES.

Digitized by Google

# MANDEMENT

DE MGR GABRIEL-OLIVIER DE LUBIÈRE DU BOUCHET

Évêque de Comminges

POUR LES HABITANTS DE LA VALLÉE D'ARAN (ESPAGNE)

ANNÉE 1724

---

## AVERTISSEMENT

En 1642, Mgr Hugues II de Labatut, alors évêque de Comminges, engagea les habitants de la vallée d'Aran à se soumettre docilement aux instructions épiscopales contre lesquelles ils étaient très prévenus; il leur envoya à cet effet un saint et zélé missionnaire qui, s'exposant à de grandes privations et à de grands dangers, y travailla quelque temps avec l'ardeur et l'amour d'un véritable apôtre; l'évêque espérait par ce moyen, préparer les voies de la visite épiscopale qu'il se proposait d'y faire sous peu de temps; on sait comment le zélé missionnaire y fut reçu [1].

Sur ces entrefaites, Mgr de Labatut rendit son âme à Dieu [2], et, pour comble de malheur, le fléau de la guerre fondit sur ladite vallée.

Mgr de Choiseul du Plessis Praslin succéda à Mgr de Labatut, et à peine arrivé dans son diocèse — 9 août 1646 — entreprit la visite projetée par son prédécesseur dans cette pauvre vallée; il s'adressa tant aux prêtres qu'aux laïques, les encouragea avec

1. Voir "Une Mission dans la vallée d'Aran en 1642". — *Revue de Comminges*, t. VIII, année 1893.

2. Son cœur fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Gaudens, où se voit encore la plaque funèbre. — Voir *Revue de Comminges*, t. IX, p. 277.

Digitized by Google

calme et fermeté, et leur donna les fameux règlements et ordonnances, datés de Vieille du 25 septembre 1646.

Depuis cette époque, 78 ans s'écoulèrent, Dieu sait dans quelles conditions ! L'irritabilité était à son comble parmi les habitants de cette vallée, devenus le jouet continuel des compétitions de parti.

En 1724, le désordre moral régnait jusque dans le sanctuaire. Mgr Gabriel Olivier de Lubière du Bouchet, alors évêque de ce diocèse, y apporta remède en publiant un mandement spécial pour les habitants de la vallée d'Aran, à la suite duquel furent renouvelés les règlements et ordonnances de Mgr de Choiseul, du 25 septembre 1646.

Le mandement de Mgr du Bouchet (1724) existe en partie, dans les archives de l'église de Bosost (Espagne), où nous l'avons découvert et copié textuellement dans les premiers jours de septembre 1886, en compagnie de notre savant ami M. Jules de Laurière ; depuis cette époque nous n'avons point négligé de faire des recherches pour retrouver ce qui manquait de ce précieux document, et c'est grâce à l'aimable complaisance d'un ami commingeois qui nous a permis une incursion dans ses vieilles archives, que nous avons le plaisir d'offrir aujourd'hui à nos lecteurs le mandement de 1724, *in extenso*. N'omettons pas de dire que, dans ces recherches la fortune nous a souri à ce point que, la pièce récemment découverte ne contient tout juste que ce qui fait défaut au document de Bosost.

Au cours de ces patientes investigations nous avons trouvé des notes biographiques très intéressantes sur Mgr de Choiseul du Plessis Praslin, ainsi que sur Mgr Gabriel Olivier de Lubière du Bouchet, évêques de Comminges et auteurs des mandement et ordonnances que nous publions aujourd'hui. Nous croyons

Digitized by Google

qu'il ne sera pas sans intérêt de faire connaître ces deux belles figures d'évêques qui dirigèrent nos aïeux avec autant de zèle que de persévérance.

Luchon, le 2 février 1894. B. BERNARD.

---

## Mgr Gilbert de Choiseul du Plessis Praslin

Évêque de Comminges (1644-1671)

Mgr Gilbert de Choiseul du Plessis Praslin était fils de Frédéric, comte du Plessis, vicomte d'Oste et d'Oigny, baron de Chammay ; et de Madeleine-Barthélemy, fille de Guillaume, seigneur de Beauverger, et de Marie Hennequin.

Docteur en Sorbonne, il fut nommé évêque le 23 mai 1644, et sacré à Paris le 8 avril 1646, dans l'église des Pères Minimes, par Dominique de Vic, archevêque d'Auch, assisté de François Mallieu, évêque de Troyes, et Gilles Bontaul, évêque d'Aire, en présence du cardinal François Barberini et d'une bonne partie du clergé de France alors rassemblé à Paris. A l'occasion de son sacre, le nouveau prélat se démit des abbayes de Bullencuria, de Cantumarula, de Bassofonte dont il était pourvu, ne gardant que celle de Saint-Martin de Tours où il attira les chanoines réguliers de la congrégation de France.

Mgr Hugues de Labatut, évêque de Comminges, accablé par la maladie, avait pensé à le demander pour son successeur: la mort ne lui en ayant pas laissé le temps, c'est à l'influence de la Reine, mère de Louis XIV, qu'il dut sa nomination.

Arrivé en Comminges le 9 août 1646, il s'occupa immédiatement de visiter son diocèse, et commença par la vallée d'Aran (Espagne)[1].

1. Larcher s'exprime ainsi : « Il commença ses visites par des lieux affreux où l'on vait jamais vu d'évêque...

Digitized by Google

Malgré les ravages que la peste fesait en ce temps dans le pays de Comminges, le pieux pontife allait de jour et de nuit, au péril de sa vie, administrer les sacrements et porter des remèdes et des aliments aux pestiférés : son exemple fit rougir de honte nombre de prêtres que le danger avait dispersés et qui revinrent à leur poste pour secourir leurs paroissiens.

Cet évêque fonda le séminaire de Saint-Gaudens et rebâtit presque en entier le château épiscopal d'Alan ; on a de lui un mandement remarquable sur le Jubilé de Saint-Bertrand, publié en 1652.

Le 30 août 1661, assisté de Jean, évêque de Saint-Papoul, il fit la translation des reliques de saint Gaudens qu'il déposa dans un superbe buste d'argent ; les deux prélats célébrèrent en chaire les vertus et les mérites du saint martyr.

Sa charité le portait à s'occuper de la réconciliation des familles, et en particulier des différends qui pouvaient exister entre gentilshommes : son entremise évita souvent des rencontres fâcheuses.

Il était en grande relation avec Nicolas de Pavillon, évêque d'Alet, et avec Armand le Bouthilier de Rancé : ce dernier ayant songé à se faire ermite en Comminges, l'évêque l'en détourna et lui conseilla de se réformer dans son abbaye de la Trappe.

Il prépara la paix de Clément IX, sur les disputes théologiques, et les propositions de Jansénius, et écrivit à ce sujet au roi Louis XIV une lettre qui atteste la science, la sagesse et les talents de son auteur.

Mgr Choiseul du Plessis Praslin, en faveur duquel aurait voulu se démettre l'archevêque de Narbonne, avait opposé à ces offres brillantes un refus absolu. Il fut cependant, malgré sa résistance, transféré en 1671 à l'évêché de Tournai : c'était le vœu du Roi. Mais n'ayant pu s'accommoder aux coutumes flamandes, il ne tarda pas à résigner ce nouveau siège, pour se

Digitized by Google

retirer à Paris, où il mourut en 1689, âgé de 76 ans, et justement considéré par les contemporains comme l'un des plus savants, des plus illustres et des plus pieux évêques de son temps.

---

### Mgr Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet

Évêque de Comminges (1710-1740)

Mgr Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet, natif de Saint-Pourceain, en Auvergne, était chantre de l'église de Rhodez, lorsque, le 29 mars 1710, il fut sacré évêque par Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, assisté des évêques de Cahors et de Nimes; il prêta serment le 4 avril de cette même année, fut nommé évêque de Comminges le 22 juillet 1710 et s'y rendit en juillet 1711: il fit sa première ordination au mois de septembre 1711, dans l'église des religieuses de Notre-Dame à Saint-Gaudens.

Le 17 février 1712, il donna un mandement pour la publication de l'édit de Henry II, contre les filles et veuves qui cachaient leur grossesse.

Par mandement du 2 novembre 1712, il établit des règlements pour l'ouverture et la conduite du séminaire du diocèse, auquel il avait mis la dernière main.

Le 12 juin 1713, il donna un mandemement pour la publication de la paix.

En 1714, il publia un mandement au sujet de la Constitution *Unigenitus* du pape Clément XI.

En 1716, il donna un mandement ordonnant une quête pour le rachat des captifs et la réparation de l'église du Saint-Sépulcre.

En 1719, il publia un mandement sur le renvoi des fêtes, réservant à soi les crimes de parjure, de ceux qui empêchent la liberté des affermes, et touchant ceux qui quêtaient sans mandement.

Digitized by Google

En 1720, il publia un avertissement pour le Jubilé de Saint-Bertrand et une formule de l'absolution que les confesseurs devaient donner ;

Par un mandement du 9 juin de cette même année il permit une quête pour les Quinze-Vingts.

En 1721, il ordonna une quête pour les incendiés de Rennes et pour les pestiférés de Provence, et une autre pour le Jubilé.

En 1723, les habitants de Bagnères-de-Luchon ayant été pillés et incendiés par les Miquelets qui y étaient descendus, il ordonna une quête pour eux.

En 1724, il ordonna une autre quête pour les Quinze-Vingts ; cette même année il adressa un mandement aux habitants de la vallée d'Aran (Espagne) avec renouvellement des règlements et ordonnances de Monseigneur de Choiseul du Plessin Praslin, du 25 septembre 1646. Les Aranais refusèrent de se soumettre à ce mandement; Mgr du Bouchet fit appel au métropolitain d'Auch, qui le confirma; appel en cour de Rome qui le renvoya à l'évêque de Lombez; celui-ci prononça en faveur de l'évêque de Comminges qui fit autoriser son mandement par le Conseil souverain du roi d'Espagne dont l'arrêt fut exécuté par les Aranais, sans plus de résistance.

Au mois de juillet 1726, il ordonna des prières pour le Roi, à l'occasion du gouvernement de ses états, qu'il avait entrepris de faire par lui-même.

Au mois de juin 1727, il ordonna des prières pour la Reine pendant sa grossesse, et l'année suivante il ordonna des prières à l'occasion de la naissance du Dauphin.

Mgr du Bouchet a entrepris plusieurs affaires et n'a rien négligé pour les mener à bonne fin : le Directeur du monastère des Dames religieuses de Fabas ayant voulu se produire plus qu'il ne lui convenait, il en porta plainte à l'abbé de Morimond, et

Digitized by Google

n'ayant pas eu satisfaction, il fit informer contre ce Religieux et poursuivit l'affaire jusqu'au Conseil; l'arrêt qui intervint a été inséré dans les Mémoires du clergé de France.

Mgr du Bouchet était bon ami, mais cruel ennemi, facile à prévenir, politique, faisant la cour à ceux qui pouvaient le servir, tenant le haut rang avec les ecclésiastiques de son diocèse, décidant tout et réglant tout par lui-même.

Au mois de septembre 1737, étant aux États de Montpellier, il tomba malade, on le crut atteint d'une attaque d'apoplexie; revenu médiocrement à la santé, il ne fit plus de fonctions épiscopales, mais continua de gouverner son diocèse.

En 1739, il donna sa démission entre les mains du Roi — néanmoins sous réserve de cinq mille livres — et eut pour successeur Mgr de Lastic.

Mgr du Bouchet, pressentant sa fin dernière, régla ses honneurs funèbres, fit inventaire de ses effets, et mourut au château d'Alan le 19 septembre 1740.

Son cœur fut inhumé dans l'église cathédrale de Saint-Bertrand, auprès du maître-autel; ses entrailles restèrent à la chapelle du château, et son corps fut porté à l'hospice des Frères de la Charité, dit de Notre-Dame de Lorette, qu'il avait fondé tout près d'Alan.

B. BERNARD.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

# HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

## ÈRE ANCIENNE

## II

## Les Édifices

Nous reprenons dans ce numéro, pour être continuée sans interruption, la suite momentanément suspendue des savantes Recherches archéologiques de M. l'abbé Courel dans la haute Vallée de la Save.

Tout ce qui a trait à l'*Ère préhistorique*, ainsi qu'aux camps retranchés de l'*Ère ancienne*, a déjà paru. L'auteur aborde aujourd'hui la description et l'étude des édifices par lui découverts et qui appartiennent à cette dernière époque.

## I

## Avezac et sa Chapelle de N.-D.

### I. — ÈRE PAYENNE

Avezac — section de la commune de Charlas — n'est séparé de son chef-lieu que par la Save qui coule lentement, ici, à travers de belles prairies et d'épais ramiers. Après Montmaurin, qui défie toute comparaison par l'importance et le nombre de ses ruines archéologiques, Avezac est incontestablement l'un des sites de notre pays les plus riches en monuments de l'époque romaine ou gallo-romaine.

S'il fallait en croire la tradition, une cité considérable aurait autrefois occupé tous les champs compris entre Avezac et la fontaine de Ouerris au pied des rochers de Lespugue. Les nombreux fragments de tuiles à rebords, de plaques de marbre, de mosaïques et d'hypocaustes exhumés par la charrue dans ce quartier nous permettent, en tout cas, d'affirmer, qu'à défaut d'une ville, là du moins s'élevèrent jadis de superbes villas, richement décorées, et des thermes dont les vestiges encore subsistants il y a peu d'années attestaient l'importance.

Digitized by Google

L'antiquité avait accumulé au lieu d'Avezac de vrais trésors artistiques. Il suffit encore aujourd'hui, pour s'en convaincre, d'étudier avec attention les restes de son sanctuaire et les précieux monuments dont il a été dépouillé à diverses époques.

L'origine de la chapelle de N.-D. d'Avezac ne doit guère différer de celle de sa voisine de Montmaurin. Ici comme là, Gaulois d'abord, Romains ensuite firent fumer l'encens devant de fausses divinités. Nul doute à cet égard ne peut subsister en présence des monuments dédiés aux dieux Manes, des stèles, des inscriptions antiques, des débris de statues (d'idoles sans doute) et des autels païens que renfermait son enceinte et dont on ne saurait trop regretter la dispersion dans l'intérêt de l'histoire de la localité, du canton et du pays. Arrachés à l'édifice dont ils faisaient l'ornement et la gloire, ces objets aujourd'hui relégués dans la poussière des cabinets, sont presque à tout jamais perdus pour la science.

MM. Chambert et Julien Sacaze se sont approprié la plupart de ces précieuses reliques. Seules, quelques rares épaves, encastrées dans les murailles, sont restées pour nous rappeler la fragilité des choses terrestres.

Ce qui, de nos jours, frappe d'abord le regard de l'archéologue, à l'entrée du presbytère, ce sont quatre colonnes carrées, en marbre rouge, d'une hauteur de près de 1 mètre sur 0m 16. Mises à jour, il y a une vingtaine d'années, pendant qu'on démolissait le pavé de l'ancien sanctuaire, elles étaient accompagnées d'une grande dalle, également en marbre : une petite cavité, pratiquée au centre de leur base, indique qu'elles étaient assujetties à un piédestal composé, vraisemblablement, de plusieurs degrés ou marchepieds.

Lors de ma première visite à Avezac, il y avait, dans le porche de l'église, plusieurs stèles remarquables. Il n'en reste aujourd'hui que la moins belle, encastrée dans le mur du jardin du presbytère. Elle représente deux personnages de distinction, s'il faut en juger par les draperies dont ils sont revêtus et les ornements ou bijoux de leur chevelure. Presque semblable à l'une des stèles de Sarrecave, elle fut érigée, selon toute apparence, pour perpétuer le souvenir de deux époux morts à la fleur de l'âge. Beaucoup des inscriptions qu'on lisait autrefois à Avezac n'existent plus aujourd'hui ; ce qui diminue mes regrets, c'est que presque toutes étaient incomplètes, tronquées. Comme à Montmaurin, la hache et le marteau du barbare avaient, ici, exercé leurs ravages. L'une d'elles avait tellement souffert qu'elle ne portait plus que ces lettres VVLSI.... On lisait sur un autre tronçon... GALI FIL V.S.L.M.

Une autre inscription, la mieux conservée, rappelait que Marcel-

Digitized by Google

linus (?), fils de Somberabon, avait, de son propre gré, érigé ce monument, selon le vœu qu'il avait fait .....LLINVS SOMBERABON. F. V.S.L.M.

Il y a lieu de renouveler, ici, la réflexion, déjà faite ailleurs, sur la fusion des Romains vainqueurs avec les Gaulois vaincus. Le père Somberabon conserve son nom gaulois; quant au fils, qui a subi l'influence et l'ascendant de Rome, il porte un nom romain: ....LLINVS F.

Anticipant sur l'ère chrétienne de notre chapelle, rappelons encore deux inscriptions ainsi conçues: 1637. S. DE RIVOR. PIETEM ADHIBT. VISCERA PIETATIS. — 1640. G. DE LOGIS.

Le mur de clôture du presbytère est tapissé de débris de sculptures anciennes qui, certainement, ont fait partie d'un très riche édifice; mais ce qui nous en reste est insuffisant pour permettre de se prononcer sur l'ensemble. Parmi les débris exhumés il en est plusieurs qui demandent une mention spéciale.

Signalons, d'abord, un buste décapité, en marbre blanc. Les draperies dont il est revêtu devaient lui donner beaucoup de grâce et de majesté [1]. Je crois que ce pouvait être les restes de l'idole vénérée dans ce temple par les payens, ou peut-être encore le couvercle de l'un des sarcophages chrétiens exhumés dans le cimetière voisin.

2° Un autre monument, d'un très grand intérêt, c'est un magnifique pourceau, en marbre, peut-être un sanglier, trouvé sous le pavé du sanctuaire pendant qu'on travaillait à sa restauration. Il a malheureusement disparu avec beaucoup d'autres sculptures non moins précieuses, devenues la propriété de M. Chambert. Que penser de la présence, ici, de ce beau marbre? Etait-ce une idole antique que les premiers chrétiens auraient fait disparaître, tandis qu'ils en mutilaient tant d'autres et qu'ils renversaient les autels des fausses divinités pour leur substituer les autels de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge et des Saints? Ce monument remarquable pourrait bien être un des lares porcins, *Lares grundiles*, si connus des Romains et si vénérés, à Rome, depuis que Romulus leur avait élevé des autels en souvenir d'une truie qui avait donné le jour à trente petits de son espèce.

Ce marbre était peut-être un hommage des Romains vainqueurs à la religion des vaincus; car, comme nous l'avons déjà insinué ailleurs, Rome affectait partout et toujours, par politique, le plus grand respect pour les lois, les usages et la religion des peuples vaincus. On ne trouve guère d'exceptions qu'à l'égard des druides pour les sacrifices humains.

1. Voir à la planche A.

Digitized by Google

D'ailleurs tout le monde sait que nos pères les Gaulois sont venus des forêts du Nord et du plateau central de l'Asie. Or, en Orient comme au Septentrion, le porc et le sanglier ont été regardés comme le symbole d'une puissante divinité et souvent ils en recevaient les hommages. Au rapport de Tacite, dont personne ne contestera l'autorité, les Estyens de Germanie portaient sur eux, comme un préservatif efficace, l'image du sanglier. ..: « Insigne superstitionis, formas aprorum gestant[1] », tandis que d'autres peuples du Nord immolaient au soleil le pourceau sacré.

3° Sur l'un des cippes trouvés sous l'autel avec tant d'autres vestiges du paganisme, on lisait seulement ce nom propre au nominatif: APOLLONIVS. L'histoire nous fait connaître plusieurs personnages de ce nom. Je pense que celui qui nous occupe était le fameux philosophe pythagoricien, Apollonius de Tyane. On sait, en effet, que ses impostures lui méritèrent des autels, chez les payens, et qu'on alla même, comme Voltaire plus tard, jusqu'à le mettre en parallèle avec N. S. Jésus-Christ, son contemporain. Ce cippe et son inscription étaient peut-être aux pieds du buste drapé dont nous avons parlé et attiraient les regards du visiteur sur la statue du philosophe divinisé.

4° Jupiter, le maître des dieux, a certainement été honoré, à Avezac, d'un culte tout particulier. Parmi les monuments qui le prouvent surabondamment, il faut signaler un autel en marbre blanc, (cippus V. planche n° 1) le plus beau que j'aie rencontré dans notre pays, avec ceux de Castelbiague et de l'Isle-en-Dodon. Il mesure 0 m 90 cent. en hauteur sur 0 m 60 d'épaisseur. Sa coupe indique clairement qu'il était adossé à une muraille: car les ornements qui décorent la face et les latéraux font complètement défaut au côté postérieur. La face principale porte l'inscription suivante: I.O.M., à Jupiter le plus grand et le meilleur des dieux. Une patère *(prœforium)* et une amphore très-élégante décorent les latéraux. C'étaient deux des instruments dont on se servait pour les sacrifices. La partie supérieure se termine en hémicycle dont le centre présente une cavité de 0 m 10 cent. sur un diamètre égal. Des rainures peu profondes y prennent naissance et se dirigent symétriquement de chaque côté. Quelques-uns veulent voir, dans cette cavité, un récipient pour les eaux lustrales, en usage chez les payens ; c'était le sentiment de J. Sacaze, mais je ne puis le partager. Je ne suis point de l'avis d'un plus grand nombre sur la destination de ce beau monument. Selon eux on immolait à Jupiter, sur cet autel, les victimes ordinaires des sacrifices ; quant aux rainures qui y sont pratiquées, elles servaient à l'écoulement

1. Mœurs des Germains, cap. 45.

Digitized by Google

du sang. C'est une grave erreur qu'il est facile de réfuter. En effet, tous les autels destinés aux sacrifices sanglants sont invariablement munis d'une cavité supérieure qui correspond à une ouverture inférieure par laquelle s'échappait le sang des victimes. C'était l'*Ara* proprement dit, ou l'*Ara sanguinolent* [1]. A côté de l'autel était disposée une table, généralement en marbre, sur laquelle on enfarinait les membres de la victime avec un mélange d'encens, d'huile et d'aromates, avant de les jeter sur le feu sacré. Il est probable que la dalle et les quatre colonnes de marbre dont nous avons parlé plus haut composaient cette table, inséparable de l'autel des sacrifices sanglants.

Un second autel, beaucoup plus commun chez les anciens, c'était l'autel *thuricrema* ainsi appelé parce qu'on y brûlait de l'encens en l'honneur de quelque divinité :

Vidit thuricremis quum dona imponeret aris (2)

On le trouvait non seulement dans les temples, à l'entrée des portiques et devant les idoles auxquelles on obligeait souvent les chrétiens de brûler de l'encens, mais dans les bois sacrés, près de l'*impluvium* des maisons et des palais, et souvent au milieu même des campagnes où l'on sacrifiait au dieu Terme. Dans ce dernier cas, l'autel était une pierre quelconque, solidement fixée dans le sol avec sa cavité au sommet; par temps c'était même un tronc d'arbre :

Termine ! sive lapis, sive es defossus in agro
Stipes. (3)

J'ai trouvé à Montmaurin de nombreux autels de ce genre, ce qui prouve leur usage universel. L'autel d'Avezac qui nous occupe était, certainement, un autel thuricrema. Selon toute apparence, il était placé devant une idole de Jupiter. La cavité supérieure aurait reçu le feu sacré, l'encens, le vin et les aromates [4], et les rainures qui y prennent naissance auraient servi à l'écoulement du trop plein.

Avezac possédait un autre autel thuricrema fort remarquable, lorsque je visitai sa chapelle pour la première fois. C'était un petit chapiteau corinthien (v. n° 3), délicatement sculpté, assis sur une colonnette en marbre; on l'y chercherait aujourd'hui vainement, il est devenu la proie de quelque avide amateur.

5° Je ne saurais passer sous silence une autre sculpture antique

1. Voir à la planche B.
2. Virgile, *Enéide*, lib. IV. v. 453.
3. Ovide, *Fastes*, II, v. 641.
4. Vidit thuricremis etc.....

Digitized by Google

digne, je crois, du plus grand intérêt. Elle se rattacherait à la généalogie de Jupiter adoré, certainement, à Avezac, dès avant l'ère chrétienne.

C'est un superbe Capricorne, finement sculpté sur un bloc de marbre blanc et très bien conservé (v. n° 2). On sait ce que la mythologie nous enseigne sur le Capricorne. Voici la version la plus commune :

Jupiter étant né de Saturne et d'Ops fut livré, pour être nourri, à Amalthée, fille de Mélissus, roi de Crète, ou mieux à la chèvre Amalthée. Devenue mère du Capricorne, elle lui prodigua tous les soins de l'amour maternel. Plus tard, une révolte à jamais mémorable ayant éclaté contre le fils de Saturne, le Capricorne prit fait et cause pour le maître des dieux, son frère de lait, et contre les Titans révoltés. Jupiter allait avoir le dessous et subir le déshonneur de la défaite lorsque le Capricorne, accourant à son secours, fit changer le sort des armes. Muni d'un énorme coquillage trouvé, par hasard, sur les bords de la mer, il met en fuite les rebelles et décide la victoire en faveur de Jupiter. Un tel bienfait ne pouvait demeurer sans récompense. Reconnaissant, le maître des dieux se hâta de placer le Capricorne dans l'Olympe, pour l'associer à sa félicité et à sa gloire.

Notre Capricorne n'est-il pas, dans le temple d'Avezac *consacré à Jupiter :* I· O· M·, un souvenir de cette fable mythologique ? Pour moi cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Longue de 0m 70 sur une hauteur de 0m 50, cette pièce formait la moitié d'un fronton, avec encadrement à plusieurs moulures. Une sculpture analogue a dû se trouver dans l'autre partie du fronton, au côté gauche. Toutes nos recherches pour la découvrir ont été inutiles. C'est très regrettable pour la science et l'histoire d'Avezac. Espérons que d'autres seront plus heureux. Cette découverte nous permettrait de rétablir le monument tel qu'il était, à peu près, à son origine. Mais consolons-nous de l'insuccès par les résultats déjà obtenus.

L'aigle, emblème de Jupiter, qui occupe à Pompéi et ailleurs le centre du fronton dans les monuments de ce genre, est remplacé, ici, par une *moulure formant hémicycle* (A) et représentant, sans aucun doute, le coquillage, instrument de la victoire du Capricorne sur les Titans.

Il résulte donc de tout ce que nous venons de dire qu'il y avait, à Avezac, avant l'ère chrétienne, un temple payen, et pour le moins des villas importantes. Il me reste à parler d'Avezac et de sa chapelle sous l'ère chrétienne.

L'abbé Couret.

*(à suivre).*

Digitized by Google

# EXCURSION EN BAROUSSE

## COMPTE RENDU DE LA COURSE

FAITE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

LE 20 JUILLET 1895

Un spirituel chroniqueur commingeois nous a envoyé, sur notre dernière Excursion faite en la précieuse compagnie de plusieurs membres de la Société académique de Tarbes, une relation pleine d'entrain et « d'humour. »

Bien qu'elle s'écarte du classique, et que le « plaisant » l'emporte sur « le sévère » ou le grave dans ce compte rendu instantané et piquant, on a pensé que, tel qu'il est, il apporterait, avec une saveur particulière, un élément de variété dans le ton habituel de nos publications.

Une fois, comme on dit, n'est pas coutume. Et puis ceux-là surtout qui assistaient à la course ne retrouveront-ils pas, pris sur le vif, les incidents de cette agréable journée où, il faut bien l'avouer, le côté scientifique n'est pas resté au premier plan.

Crime avoué n'est-il pas à moitié pardonné ?

Au surplus, cette chronique sera pour les lecteurs de nos travaux dans la *Revue*, un délassement et une détente.

A. C.

Le samedi, 20 juillet 1895, je descendais du train de Toulouse vers trois heures du matin, et l'on eût pu me voir sur la terrasse des Marronniers à Saint-Gaudens attendant, comme à un rendez-vous, le lever de l'Aurore ; elle apparut sans voiles, sans nuages diaprés, fraîche et rose, signe de beau temps. Sur cette agréable vision, j'allai me reposer un instant, et à six heures et demie, ayant peur d'être en retard, j'arrivais à la Croix du Barry.

Personne.

Le soleil faisait l'importun à travers les grands arbres du Jardin public et déjà la rue goudronnée s'échauffait. Des paysans passaient en jardinière, de pieuses dames se rendaient à l'église, une marchande des quatre saisons traînait sa baladeuse, le garçon des bains lavait et frictionnait les murs. Ni les uns ni les autres n'avaient tournure d'excursionnistes, encore moins d'archéologues convènes.

Je fis un tour de ville, pensant, irrespectueusement sans doute, que la capitale du Nébouzan n'était pas tellement vaste qu'on ne dût rencontrer un Commingeois, si par hasard il s'en trouvait hors du logis.



Digitized by Google

. . . . . Peu à peu la placette s'était garnie. Égayés par les élégantes toilettes de plusieurs gracieuses excursionnistes, des victorias, des landaus, des calèches à deux, trois et quatre chevaux s'alignaient sur la route de Valentine. C'étaient des véhicules de louage et des voitures de maître attelés de chevaux du pays, légèrement musclés mais nerveux et convenablement en forme. Il fallait choisir. Un monsieur à barbe grise, qui s'agitait obligeamment pour demander aux uns et aux autres s'ils déjeuneraient à la table commune à Siradan, m'adressa aux commissaires ; et ceux-ci fort galamment me gardèrent avec eux dans la première voiture.

Cependant on ne partait pas. Dès qu'une nouvelle voiture se montrait, on rendait visite aux arrivants. Les compliments succédaient aux poignées de main, on se réjouissait à la pensée de l'agréable excursion qui s'annonçait brillante et gaie, de tous côtés perlaient de joyeux éclats de rire, mais on ne partait pas. M. le président Couget, le général Deaddé, M. Abadie, M. Picot, toutes les autorités — tous les gros légumes aurait-on dit en style convène — étaient réunis et semblaient délibérer.

. . . . . .

Enfin le signal est donné, et nous voilà traversant Valentine et Labarthe pour gagner Barbazan, à travers des lieux fertiles en vestiges antiques signalés dans l'itinéraire distribué d'avance. Comme nous n'avons pas découvert ce pays connu de temps immémorial, adoré des poètes, fouillé par tous les géologues, où les mastodontes retrouvés par M. Chaton au-dessus des tuileries de Valentine précédèrent les Garumni et les Convènes, vous ne vous attendez pas à ce que je vous serve, après les autres, les légendes géologiques qui font de cette ravissante plaine de Rivière un ancien lac. Les eaux de Labarthe se trouvaient-elles dans la banlieue de Lugdunum Convenarum ? Est-il vrai qu'on s'y rendait de la cité par une voie romaine bordée de villas ombreuses où les fleurs les plus rares s'étageaient en délicieuses corbeilles sur les terrasses de marbres blanc et rouge agréablement combinés ? Les belles madames, après avoir sacrifié au veau d'or qu'on adorait dans le temple superbe construit au col de Cier en façade sur la vallée de Loure, au-dessus du lac sacré de Barbazan, venaient-elles, aussitôt le bain pris aux eaux de Labarthe, luncher dans les boutiques disposées autour des Thermes et savourer le miel de Narbonne arrosé de vin de Syracuse ?

Autant de questions sur lesquelles le savant M. Cabannes doit être plus fixé que votre serviteur, et vous aimerez sans doute mieux que, délaissant l'antiquité, je vous présente les jeunes gens

Digitized by Google

qui faisaient, avec une grâce toute gallo-romaine, les honneurs de l'excursion en qualité de commissaires.

*
* *

L'un deux a le masque convène. Il est élancé et souple, sa physionomie est grave et réfléchie, et cependant il s'est montré fort enjoué et du meilleur entrain durant l'entière journée. En le voyant sous sa robe d'avocat ou dans sa tenue de cycliste qui découvre le mollet et le torse, on juge qu'il eût été aux troisième et quatrième siècles, soit qu'il eût discuté au forum les intérets de ses clients, soit qu'il se fût exercé aux jeux du cirque, un des plus séduisants citoyens de la capitale des Convènes. C'est Charles Thévenin.

L'autre, M. Bize, est un élégant poète, blond, et sans mièvreries, vibrant à toutes les impressions, d'artistique allure. Il admire la nature, chante la femme, a des indignations littéraires, quelques originalités, c'est un poète. Se plait-il aux élégies ? a-t-il des notes mélancoliques ? de Ronsard à Tailhade quels sont ses dieux ? quel est son état d'âme ? sa pensée aiguisée par la culture intellectuelle se dégage-t-elle aisément de la gaine des sens ? Je l'ignore, car, le 20 juillet 1895 n'était point pour nous une journée d'observations psychiques approfondies, mais un jour de grande liesse. Le poète rit et fort agréablement, c'est tout ce que je puis en dire.

Le troisième commissaire, le lieutenant Maratuech, représentait les Celtes du Quercy. De taille moyenne, bien râblé, il donne tout d'abord l'impression, avec sa figure carrée et ses cheveux châtain-clair, d'un mathématicien sévère. Puis quand il cause, il se révèle instruit et lettré, de gaies manières, légèrement pince-sans-rire, compagnon aimable.

Quant au quatrième, le plus jeune, M. Labic, il se donnait le plus de mal, se prodiguait galamment auprès des dames, stimulait les cochers, surveillait la broche et le service, ne négligeait aucun détail. Le président Couget avait eu la main heureuse en lui attribuant une fonction qu'il remplissait à la satisfaction générale.

Avec de si agréables compères, on ne pouvait guère s'apercevoir que l'on traversait Valentine, Labarthe, Ardiège et Barbazan. Cependant comme les gens étaient sur les portes, nous remarquâmes de jolis minois. Peut-on remarquer autre chose en compagnie d'un lieutenant et de trois jeunes avocats dont un poète ? Et il n'était point question d'archéologie et de voies romaines lorsque le cocher de tête arrêta ses chevaux devant l'allée qui de la route de Luscan conduit aux bains de Barbazan.

Nous offrîmes nos bras aux dames et tout en devisant des ver-

Digitized by Google

tus curatives des eaux de Barbazan, nous descendîmes à la buvette où se trouvait entr'autres nouveaux venus, se déployant de l'un à l'autre avec force formules louangeuses, M. Montoussé Dulion qu'accompagnait l'exquise châtelaine de Barbazan. Le nombre des buveurs d'eau relativement considérable pour ce début de saison, l'agrément du lieu, le plaisir de retrouver des physionomies connues, une promenade autour de l'établissement nous firent regretter d'être obligés de repartir bientôt après. Si du moins une avenue nous eût permis de gagner Loures à travers ce parc naturel fait des prairies ombragées de chênes et de peupliers qui bordent la Garonne de si séduisante façon, nos regrets eussent été vite apaisés par le charme attrayant de cette nouvelle route.

Nous étions remontés en voiture et causions encore de l'absolue nécessité d'un boulevard reliant directement Loures à Barbazan, quand nous traversâmes le village de Luscan et le pont à péage. Un moment après, nous brûlions Bertren et Bagiry, et nous contentant de frôler le village de Saléchan, gais et contents, nous faisions une entrée bruyante dans l'établissement de Siradan.

***

Au milieu de la cour d'honneur, sous les grands platanes, souriant et la main tendue, s'avançait le docteur Bordères, commingeois de pure race, ainsi que l'atteste son nez, fils de celui d'Henri IV. Le docteur est un fourrier de premier ordre et de suite il montra aux commissaires que rien n'avait été négligé pour offrir à la Société, sur le territoire des Quatre-Vallées, un déjeuner dont tout le Nébouzan eût voulu être.

La table était dressée sous les magnifiques charmilles qui contournent le parc coquet de Siradan et lui font une couronne de verdoyantes allées que les rayons du soleil, pour si ardents qu'ils puissent être, ne parviennent jamais à pénétrer. Elle était parée de roses, comme aux temps heureux de Lugdunum. Dans les cuisines, des gigots en enfilade tournaient devant des flambées bien ordonnées, dégageant un parfum succulent de haulte graisse, tandis que des truites vivantes frétillaient dans un seau, vraisemblablement à la pensée qu'elles seraient, dans quelques minutes, appréciées à leur valeur par des palais convènes.

Ce spectacle nous fit du bien. Le poète Bize en fut lui-même ému et nous dîmes en chœur : « Il nous faut des apéritifs, n'en fût-il plus au monde.»

Le maître d'hôtel accourut. C'était Jean Fons, une ancienne connaissance du café Albrighi, aujourd'hui directeur du restau-

Digitized by Google

rant de la Paix à Toulouse. Nous nous congratulâmes et il nous versa des apéritifs de choix que nous noyâmes d'eau fraiche, ainsi qu'avaient l'habitude de le faire les Gallo-Romains nos ancêtres. C'est en ce moment qu'arrivèrent pour en prendre leur part nos bicyclistes du Nébouzan.

On n'attendait plus que la Société académique des Hautes-Pyrénées qui venait de Luchon partager nos agapes. Mais comme les truites frites se plaignaient d'attendre, on se mit à table sans ces messieurs.

A l'un des bouts de la table ronde, Mlle B. de C., reine de céans par l'éclat de sa jeunesse et de sa grâce, était entourée de deux cavaliers servants, Joseph Labic et Gaston Bouillon qui se prodiguaient pour lui plaire.

Ils n'en oubliaient pas néanmoins leurs voisines, l'élégante Mme C. et Mlle M., toute brillante d'entrain, et furent pour nous tous d'une amabilité extrême. On riait, on plaisantait, on échangeait quelques propos badins. Bouillon avait porté de la glace, il n'avait pas oublié le champagne et les faisait circuler de si spirituelle façon que tous les convives en furent émoustillés. L'entrain devint général et la fête commingeoise fut dans tout son éclat.

Vers le milieu du repas, la Société académique des Hautes-Pyrénées fit son entrée.

Ils sont très-bien ces Bigourdans [1].

Tous décorés de rouge ou de violet, de tenue correcte, charmants diseurs. Ayant avec eux deux dames, un prêtre et un offi-

1. Dans un compte-rendu que publiait, le 8 août dernier, le journal tarbais *les Pyrénées*, nos aimables et distingués confrères de la Société académique des Hautes-Pyrénées ont été si gracieux pour les Commingeois, qu'ils nous reprocheraient peut-être de n avoir rien conservé ici de ce qu'ils ont bien voulu écrire sur l'excursion dernière.

En voici un extrait :

« Retenons de Siradan la somptueuse charmille où la table est dressée, l'admirable fraîcheur d'un parc superbe, coupé d'allées ombreuses et s'ouvrant sur un escalier monumental, qui, tout moderne qu'il est, éveille le souvenir des splendeurs oubliées. Retenons surtout l'accueil plein d'exquise courtoisie de nos confrères de Saint-Gaudens, dont le vice-président, le secrétaire général et le trésorier, MM. Couget, Abadie et Picot, nous reçoivent si gracieusement que les deux Sociétés n'en font bientôt qu'une.

« Au dessert, grande bataille de toasts entre les présidents : le « Tarbais » remercie les Commingeois de la Haute-Garonne d'être venus dans les Hautes-Pyrénées ; le « Commingeois » remercie les Bigourdans d'être venus en Comminges. Et dans ce tournoi académique, tout remonte à flot, et les comtes d'autrefois et les conventionnels d'hier, et le bon roi Henri et Bertrand Barrère. Si bien que, pour trancher cet héroïque débat, l'un des assistants se lève pour boire au « département de Gascogne », ce qui fait que tout le monde est chez soi... »

De son côté M. Charles Du Pouey, l'érudit président de la Société académique, recevant, le 11 août à Tarbes, la Société archéologique du Gers, revenait dans son discours sur la réunion des Tarbais et des Commingeois. Voici quelques lignes charmantes de son allocution :

« Il y a peu de jours, les deux Sociétés du Comminges et des Hautes-Pyrénées, se rencontraient à Siradan dans la vallée de Barousse. Réunies dans un charmant

Digitized by Google

cier, ils nous en imposèrent un instant; mais la gaité n'en fut pas absolument enchaînée et les causeries vives et spirituelles reprirent de plus belle.

Du reste un incident fort plaisant marqua leur arrivée.

Ils étaient présentés par M. de Cardaillac, l'érudit conférencier de la veille à Saint-Gaudens, et le président Couget se levant leur souhaita la bienvenue de la plus galante manière, au nom de la Société qui était heureuse de recevoir leur visite en Comminges.

M. du Pouey, président des Bigourdans, répondit en s'excusant de n'avoir pas lui-même pris les devants, car nous étions en Bigorre à Siradan, sur le territoire des Quatre-Vallées, et il revendiqua l'honneur de nous offrir l'hospitalité.

M. Couget n'est jamais en reste de réparties, et chacun des deux présidents voulant être chez soi afin de faire des politesses à l'autre, il y eut échange de compliments et de revendications dont tous les assistants bientôt prirent leur part. Gaston-Phœbus fut évoqué, peut-être aussi la reine Marguerite. Un des convives parla des Centules, un autre cita la charte de Bramevaque, il fut également question des consuls, des syndics des vallées, des évêques de Saint-Bertrand, du grand et du petit Languedoc, de la Gascogne et du Béarn. Le verre en main, on en fût venu aux fortes rasades; les gosiers étaient secs, le vin allait couler, quand le chant d'*Aqueros mountagnos*, aussi bigourdan que commingeois, bissé en chœur, rétablit la concorde et nous permit d'attaquer le gigot.

L'incident avait aiguisé l'appétit et la conversation ne fût plus devenue générale, si M. Cabannes n'avait envisagé le point de savoir si Pompée traversant les Pyrénées avait connu les eaux de Siradan. Pauvre Pompée! l'avons-nous assez réveillé de son sommeil de deux mille ans pendant une demi-heure! Les oreilles lui en sifflent encore, et si les centurions sont passés partout où nous les avons fait circuler dans la vallée d'Aran ou dans celle de Luchon, à travers les ports et sur les pics, ils avaient le pied joliment montagnard.

On était encore sous le charme de l'érudition de M. Cabannes et il nous promenait dans le Couserans et le Castillonnais, par les prés de la Ballongue et de Biros, quand le café fut annoncé. Le poète Bize prit son luth et, glorifiant la montagne, nous éleva sans fatigue jusqu'aux plus hauts sommets. Nous nagions dans l'Azur, entraînés dans le Rêve, oublieux de l'excellent dîner que nous

déjeûner, elles faisaient pacte d'alliance et d'amitié sous la plus verte des charmilles, salle à manger élyséenne qui n'avait d'archéologique que sa ressemblance lointaine mais frappante avec l'idée qu'on se fait des antiques Paradis de la Perse ou de la Chaldée, où, sans trop d'illusion ni d'efforts, nous pouvions nous croire attablés... »

Digitized by Google

venions de faire; mais le fin moka, dont Pline et Strabon négligèrent d'apprendre à nos ancêtres les Convènes les qualités et la provenance, fut versé dans les tasses. Les cigares s'allumèrent comme par enchantement avec la permission des dames, et il ne resta plus qu'à se faire photographier. Tout le monde se rendit pour cela sur la pelouse; on dénicha dans les bosquets, sous les charmilles, tous ceux qui ayant porté leur poulet froid et leur pâté avaient fait bande à part, et l'opération commença. Une, deux, ça y est. Vous pouvez vous disperser, nous dit M. Bordères — qui ne m'en voudra pas si je froisse sa modestie en disant que ses clichés sont de petites merveilles photographiques.

*
* *

Les cyclistes sautèrent sur leurs instruments, nous reprimes nos landaus, et les Bigourdans grimpèrent dans leur guimbarde.

Avez-vous vu sur les théâtres la diligence du Courrier de Lyon? Telle était la patache[1] des Bigourdans, attelée de trois chevaux solides, avec places d'intérieur et d'impériale et peinte sur fond jaune. Ils y étaient serrés à quinze, mais n'en paraissaient pas plus mécontents. L'idée de voyager ainsi, par le col d'Aspin, Luchon, Loures et la vallée de la Neste était aussi originale que pratique. Ils riaient et s'y trouvaient à l'aise, et pour monter comme ils le firent de Mauléon à Ourde, ils avaient choisi leur attelage, en bon connaisseurs de purs sangs qu'ils sont tous.

Nous les suivîmes à Ferrère et arrivâmes après eux aux châlets Saint-Nérée où se trouvait enfin de l'eau suintant sur le roc et de la fraicheur sous les ombrages. Mais mademoiselle Agathe n'y était pas; sa petite flotte avait dû être brisée par les crues du printemps, son oratoire était fermé. L'eau salutaire et bienfaisante coulait toujours en aussi grande abondance; et, jetant de grands fagots sous la cuve, un montagnard vêtu de bure s'industriait à la chauffer. Il n'y avait ni peintures à fresque, ni mosaïques, ni parquets cirés, ni salles d'inhalation, de douches et de massage, dans ce réduit bâti en planches où cinq vieilles baignoires de zinc contenaient l'eau qui, sans secours du médecin, fait marcher les paralytiques et calme les rhumatisants. Pauvre mademoiselle Agathe! Dans le vallon solitaire où l'herbe envahit les allées d'antan, elle

1. On ne saurait voir rien de désobligeant dans ce badinage, nos aimables confrères de Tarbes ayant eux-mêmes, dans leur compte-rendu, plaisanté sur leur équipage d'occasion. Ils qualifient leur véhicule de « bizarre »; ils s'amusent de ce « coche qui ressemble vaguement à une cuve d'arrosage tant il est haut en haut, et bas, en bas »... « cette patache jaune fut surnommée Paquita à l'unanimité. »... « Tout en élévation, elle effrayait les timides et même les autres; mais les plus hardis se risquèrent par l'échelle d'ascension et les hésitants suivirent. »

Digitized by Google

ne verra pas les journalistes, les banquiers et les rois conduire les comédiennes dont les joues fardées ont tant besoin d'un teint de lys et de roses. Les fées ne l'ont pas voulu, mademoiselle !

Les Bigourdans se firent photographier seuls et nous repartimes. La chaleur s'était calmée et nous échangions nos impressions à la descente des chalets vers Ferrère, admirant les scintillements des chûtes d'eaux, la verdure des frondaisons et le pittoresque aspect du torrent dans ce paysage de haute montagne. Tout à coup un cri attire notre attention, un cycliste faisait le saut dans le vide.

On accourt, la guimbarde des Bigourdans s'arrête, quelques-uns descendent. Sur le bord du chemin, M. Courouleau, la figure en sang, s'épongeait, et chacun de se montrer à quinze mètres au-dessous, dans le torrent, un homme qui se dégageait à quatre pattes, se trainait, se lavait, paraissant fort empêtré. C'était M. Vincens.

Déjà nous enjambions la murette pour dégringoler et lui porter secours quand son jeune fils, remontant en empoignant les herbes, nous cria que ce n'était rien.

Il fut vite convenu de continuer la route comme si rien ne s'était passé, afin de ne pas épouvanter M^me^ Vincent qui se trouvait dans la dernière voiture.....

Cependant nous traversions de nouveau Ferrère et nous nous demandâmes si nous ne goûtions pas une tranche de jambon d'un des douze sangliers que les habitants de Ferrère tuèrent l'hiver dernier au temps des neiges, et qu'ils ont salés et fumés. Il était tard, nous continuâmes sans stopper, jetant un coup d'œil distrait sur le magnifique portique de Saoule, ne nous arrêtant qu'à Mauléon, où les voitures pressées les unes contre les autres ne permettaient plus d'avancer, interdisant l'accès du pont.

***

Nous y retrouvions tous les excursionnistes éparpillés du donjon au café. Le photographe était arrivé et l'on cherchait un bon endroit pour poser son instrument aussi fin de siècle, aussi encombrant que la bicyclette. Il fut dressé dans la cour antique de M. Plamajou, entre la tour carrée et le donjon, et chacun se mit en place. Nous étions massés entre un tas de branches et des ruines, les enfants par çi, les jeunes filles par là, et les plus graves personnes dans les postures les plus drôlatiques. Ce doit être un instantané des plus gais dont les Bigourdans ne furent pas. Méthodiques et pressés, ils étaient repartis au grand trot pour Saint-Bertrand et Saint-Just.

Moins archéologues sans doute, plus fantaisistes, nous avions

Digitized by Google

oublié que nous étions liés par un programme, nous reposant où nous nous trouvions le mieux, négligeant des sites qui dans toute autre circonstance nous eussent semblé merveilleux, oublieux de la légende et de l'histoire, n'ayant plus goût qu'aux incidents de la route.

Bramevaque parut trop haut perché et du chemin nous le vîmes si mal que pas un ne fut tenté de grimper à travers les ronces qui ont poussé sur le mirifique château enchanté de la comtesse Marguerite. Nous nous laissions porter, au soleil couchant, le long de l'Ourse qui coulait maintenant sans ondulations, glissant sur les cailloux proprets, tandis qu'au delà de la rive, bordés de peupliers et de saules s'étendaient des prés si verts, si frais, qu'on s'en voulait de ne point aller voluptueusement se coucher à l'ombre des pommiers dont ils étaient parsemés.

***

Après avoir salué la Vierge de Créchets et traversé avec de grands claquements de fouet le village de Sarp, nous nous séparâmes. Les vrais archéologues, que tenait surtout au cœur le souvenir du Comminges des temps passés, revinrent directement à Saint-Gaudens, en se montrant respectueusement Valcabrère, le berceau des Convènes. Ils regardaient curieusement si, à travers les premières ombres de la nuit, ils ne voyaient pas les spectres fantastiques de nos ancêtres dévalant des montagnes avec les émissaires de Pompée, arrêtant leurs chevaux et leurs chars sur le plateau fortuné de Saint-Just et, d'un air conquérant disant aux Romains stupéfaits de leur assurance : « Nous bâtirons dans cette vallée la plus grande cité des Pyrénées. »

Il y a deux mille ans à peine. De lourdes forteresses, de puissants remparts, des temples, des palais dont s'enorgueillissaient nos pères, et plus tard des châteaux-forts, des églises, d'immenses couvents où des légions de moines écrivirent l'histoire, furent édifiés, de Tibiran à Barbazan, sur de profondes assises. Que reste-t-il de ces travaux cyclopéens qui devaient durer comme le monde ? Rien, et le laboureur retourne sa charrue sur l'emplacement des bibliothèques, sans faire surgir le secret des temps passés. Tout n'est que légende, histoire vague, avec, chaque deux ou trois siècles, un fait saillant qui, apparaissant à une très grande distance de celui qui le précède et de celui qui le suit, nous empêche de nous perdre tout à fait dans la forêt de l'Oubli.

Des dieux dont personne ne se doutait, des déesses qui ne furent sans doute pas adorées, sont créés par l'épigraphie, science qui donne trop de solutions. La nuit en est-elle moins obscure ?

Digitized by Google

se disaient, en prenant leur bougeoir, les vrais archéologues du Comminges.

Pendant qu'ils se glissaient dans leurs draps de lit pour y goûter un repos bien gagné à la recherche de la science, les autres étaient venus par Izaourt dîner à Loures, s'étaient risqués au Casino afin de comparer la musique des Grecs, retrouvée si heureusement par Offenbach, avec les chants liturgiques et les mélopées convènes. On n'y chanta ni les unes ni les autres, mais des airs nouveaux qui ne sont nullement désagréables après boire.

Puis la blonde Reine des Nuits étant montée sur son trône d'étoiles glissa sur le bleu parvis, en irradiant de ses blanches lueurs les ombres amoncelées. Elle invitait les Commingeois à profiter de ses derniers rayons pour rentrer au logis.

Ce qu'ils firent tard, ne se trouvant pas pressés, et le lendemain étant dimanche.

ERNEST FERRAS.

La veille de l'excursion nous avions eu le vif plaisir d'entendre, dans une conférence fort intéressante, notre confrère M. Xavier de Cardaillac, avocat et membre de la Société académique de Tarbes, nous parler agréablement d'archéologie à propos des antiquités de Saint-Bertrand — l'ancien Lugdunum — et de Valcabrère, autrefois la ville basse du chef-lieu de la Civitas Convenarum, une des plus importantes de la Novempopulanie en Aquitaine.

La diction élégante et animée du conférencier, les rapprochements heureux auxquels il s'est livré au cours de l'entretien, ont triomphé de l'aridité du sujet lui-même en ce qu'il avait nécessairement de technique. Aussi a-t-on écouté avec intérêt jusqu'au bout ses développements sur l'architecture des XII^e^ et XIV^e^ siècles, ainsi que sur l'art de la Renaissance dont les admirables boiseries de Saint-Bertrand sont, sans contredit, un des plus beaux spécimens.

Inspecteur pour la Société française d'archéologie, originaire lui-même de notre ancien comté où ses ancêtres possédaient plusieurs seigneuries, M. de Cardaillac parle des monuments de notre pays en vrai connaisseur et avec l'autorité que lui donnent déjà des travaux remarqués. Citons notamment sa Monographie du cloître de Saint-Sever du Rustan — où il étudie surtout, d'après les sculptures de cette curieuse abbaye, l'habillement et l'armement en Bigorre au XV^e^ siècle, — et son Histoire de la cité de Bigorre, publiée en 1890 en la collaboration de M. Norbert Rosapelly. — Notre Revue avait signalé ce dernier travail.

M. de Cardaillac sera toujours le bien-venu quand il voudra nous apporter, avec sa sympathique bonne grâce, le concours de son incontestable savoir. A. C.

Digitized by Google

M. J. Bize, avocat à Saint-Gaudens, a bien voulu nous dire, au banquet de l'excursion, une ode dont l'inspiration lyrique a été remarquée au dernier concours des Jeux-Floraux. Elle a été « distinguée » et a obtenu les honneurs de l'impression dans le recueil de 1895.

Nous ne saurions manquer de publier dans le nôtre cette composition d'un jeune compatriote qui a donné plus d'une preuve de ses facultés poétiques. Chez lui « la vigueur des images et les aspirations n'ont rien de banal », a dit le très distingué secrétaire perpétuel de l'Académie d'Isaure, en exprimant le vœu de pouvoir lire l'an prochain de nouveaux vers du poète commingeois qui a montré cette fois combien la majesté de nos horizons pyrénéens parlait à son âme. A. C.

## *LE ROI DES MONTS*

*Altiùs.*

*Je te salue, ô Pic, debout vers le ciel rose,*
*Vêtu de clair azur, le front voilé de blanc,*
*Drapé dans le brouillard qui rampe sur ton flanc,*
*Et l'immobilité d'une extatique pose.*

*Grave, parmi les monts à tes pieds prosternés,*
*Comme un prêtre géant à la robe d'hermine,*
*Dans le dernier rayon du jour qui t'illumine*
*Tu lèves tes longs bras vers les cieux étonnés...*

*La frayeur et la mort hantent tes cimes blanches...*
*Nul arbre et nul oiseau, point de chants, point de nids...*
*Tes seules fleurs sont les dentelles des granits,*
*Et tes seules chansons la voix des avalanches...*

Digitized by Google

*Personne n'a foulé ta neige vierge encor...*
*Personne n'a gravi tes sommets grandioses*
*Que les soleils levants sèment de reflets roses,*
*Que les soleils couchants vêtent de pourpre et d'or.*

*C'est en vain que le vent te soufflette à la face*
*Et laboure ta crête avec des hurlements...*
*En vain que les soleils, sous leurs rayonnements,*
*Cherchent à réchauffer ton lourd manteau de glace...*

*En vain qu'aux soirs d'été, parfois, un astre ami*
*Se penche pour baiser ta cime ensommeillée,*
*Comme un enfant pieux qui, pendant la veillée,*
*Baise les cheveux blancs d'un aïeul endormi !*

*C'est en vain !... impassible et portant haut la tête,*
*Semblant clamer au ciel une immense oraison,*
*O Pic, ta majesté se dresse à l'horizon,*
*Baignant dans l'azur clair les neiges de son faîte.*

*Oh ! vivre comme toi, grave et silencieux,*
*Enfermé dans l'orgueil d'un rêve solitaire,*
*Et passer, dédaigneux des rumeurs de la terre,*
*Le cœur et les regards toujours levés aux cieux.*

Jacques Bize.

Digitized by Google

# RECTIFICATIONS

Relatives à l'article intitulé : « Le Jubilé de Saint-Bertrand de Comminges. »
*Revue*, 1895, p. 202 et suivantes.

Nous remercions M. l'abbé Lestrade, notre érudit collaborateur, qui nous avait fourni des textes, d'avoir bien voulu relever dans cet article quelques erreurs dont la plupart sont le fait du typographe :

I. — Page 202, note 2me. Lire Villaudraut et non Villaudrant. On sait que la désignation du lieu d'origine de Clément V a causé de nombreuses controverses. A la suite de trois mémoires publiés d'abord dans le t. XVIII des *Actes de la Société archéologique de Bordeaux* par MM. Brun, Berchon et Brutrails, édités ensuite séparément (1894), on lit une note destinée à mettre un terme au débat. Clément V écrit à Édouard Ier, roi d'Angleterre, et il est amené à indiquer l'endroit ou il est né. Voici ses propres expressions :

« Pour augmenter votre joie, nous vous faisons connaitre que, malgré la faiblesse qui nous a accablé ces temps passés, nous commençons à reprendre des forces et à croire à la guérison, avec l'assistance du Très-Haut. Et pour y parvenir, nous nous étions fait transportor vers le climat de notre première enfance *et à Villaudraut, lieu de notre naissance*, où déjà nous nous sentons mieux. — Ad primitivum nos transtulimus aerem et locum nativitatis notre, Vignandraldum, ubi jam meliorationis sentimus juvamenta. » (1306[1]).

II. — Page 203, note 1. Lire ad summum pontifi*cium*, et non pontifi*cum*.

III. — Page 204, note 1. Lire Regestrum Clementis, etc., et non Reg*i*strum.

IV. — Page 209, note 3. *a)* Remarquer, au préalable, qu'un passage de la bulle de Jean XXII, est évidemment altéré, savoir : « ut *id* quod per sollicitudinem officii nostri..... (?) ad debitum *perducantur* effectum.

*b.)* *Ex*propter est mis pour *ea*propter.

*c.)* On doit lire : « vestris justis postulationibus. »

Ce document est compris dans le fonds des Archives du Chapitre de Saint-Bertrand. (Haute-Garonne, Arch. départementales.)

J. L.

1. Voyez : Rymer, « Fœdera », Conventiones..... Édit. de la Haye, 1745, etc. Cité dans le volume intitulé *Uzeste et Clément V*, — Bordeaux, impr. Cadoret, 1894. Nous espérons pouvoir revenir bientôt sur cette publication qui intéresse un des plus illustres évêques du Comminges.

Digitized by Google

Il faut ajouter à ces corrections :

Page 212. — Le copiste du manuscrit de Pomian qui nous a fourni la citation n'a-t-il pas voulu dire à la dixième ligne : *Trois cents* au lieu de *trois* formules ?

Page 214. -- Il y a lieu de modifier la note 1, au bas et la page, et de lire : Son père, etc., était gendre de Guillaume Taillefer dont l'une des filles, Constance, épousa Robert le Pieux, fils de Hugues-Capet.

*
* *

Lorsqu'on a vu, dans cette notice sur le Jubilé, qu'une des fêtes établies en l'honneur du saint évêque Bertrand de l'Isle rappelait sa Nativité, il ne faut pas oublier que cela ne signifie pas sa naissance terrestre, mais le jour de sa mort qui fut le 16 octobre. Par une admirable fiction l'Église considère que la véritable naissance des bienheureux est celle de leur entrée dans la cité céleste. Tel est le sens du mot *natalis* dans les bulles.

Il n'y a d'exception qu'en ce qui concerne le Sauveur, la Vierge sa mère, et saint Jean-Baptiste son précurseur, dont la naissance terrestre est particulièrement fêtée. A. C.

---

# INFORMATIONS

Reprenant une ancienne tradition, nous avons profité de notre réunion générale pour signaler les distinctions obtenues cette année par quelques-uns des nôtres.

Ainsi, un diplôme spécial a été décerné par le bureau à M. Décap, directeur de l'école primaire de Muret, pour ses persévérantes recherches devant servir à l'histoire du Comminges, il a patiemment recueilli des documents et rédigé de nombreuses notes, en même temps qu'il consacrait avec soin une monographie à la commune de Labastide-Paumès qui fut jadis le siège d'une seigneurie importante, et dont des restes considérables de l'ancien château sont encore debout.

*
* *

De son côté, un de nos collaborateurs les plus érudits, M. Paul de Casteran, notre collègue aussi à la Société archéologique du Midi de la France, a reçu de celle-ci une médaille d'or pour les matériaux patiemment recueillis dans les archives de Toulouse sur les chevaliers de Saint-Jean et sur les commanderies de Malte dans la région.

Nous savons qu'en chercheur habile, il vient de faire une ample moisson de documents au profit de notre Société qui est heureuse aujourd'hui de rendre hommage à son zèle en le remerciant de sa fidèle collaboration. A. C.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Les Guerres du 18me siècle** *sur les frontières du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées*, par le baron de Lassus, ancien député (3me édition). Paris, Champion; Toulouse, Privat; St-Gaudens, Abadie. — 1 vol. in-8° de 318 pages. Prix : 5 francs.

Les lecteurs de notre *Revue* ont eu la primeur de l'important ouvrage auquel M. Léonce Couture a consacré au commencement de cette année, dans la *Revue de Gascogne*, le remarquable compte rendu que nous allons reproduire.

Disons seulement que le désir exprimé par le savant conférencier de l'Institut catholique de Toulouse a déjà reçu pleine satisfaction. L'auteur, en effet, vient de donner une 3e édition des *Guerres du 18me siècle sur les frontières du Comminges*, accompagnée de nouvelles notes, d'une table analytique et d'une carte du théâtre de la guerre, extraite de la grande carte des Pyrénées espagnoles et françaises dressée au 18e siècle par Roussel, ingé-du Roi.

Voici l'article de M. Léonce Couture :

« De nos jours, les touristes de Luchon, qui vont au port de Vènasque ou de la Picade admirer les sauvages beautés de la Maladetta, sont loin de se douter que sur ces mêmes pentes escarpées, où ils ne s'imaginent pas être montés sans fatigue, il y a deux siècles, des bataillons de 600 hommes ont campé jour et nuit, harassés par les marches et les contre-marches, toujours sur le qui-vive, le plus souvent nu-pieds et les uniformes en lambeaux, supportant le froid et la faim, attendant résignés pendant des journées entières le morceau de pain qui n'arrivait pas (p. 25.) » C'est avec cet amour intense des hommes et des choses de son pays que M. le baron de Lassus a voulu retrouver et raconter les épisodes des grandes guerres du dernier siècle qui s'y sont déroulées. Il en valait certes la peine, le sujet est intéressant et plus neuf qu'on n'imaginerait peut-être avant d'y avoir regardé de près.

Le premier de ses deux récits concerne, en effet, la guerre de la succession d'Espagne, « la plus vaste — on l'a dit avec raison — qu'on ait vue depuis les Croisades. » Mais par là même il est assez difficile de la suivre à la fois sur tous les points, et il y a de vrais avantages, même pour l'histoire générale, à porter son attention sur telle ou telle région limitée, pour y voir de plus près les réalités, le détail vrai et vivant de la lutte. Or, si au début de la guerre de succession, de 1701 à 1706, le pays de Comminges n'eut guère qu'à fournir son contingent, à organiser des milices, à former deux établissements militaires (Saint-Gaudens et Montrejeau), les campagnes de 1709 à 1712 touchent bien directement la région. Il faut lire, dans le lumineux et chaud récit du nouvel historien, l'échec du comte d'Estaing devant Vénasque, la prise d'Arreus par le marquis d'Arpajon, l'horrible ruine de Luchon et des villages voisins, les rapides alternatives de la guerre au port de Vénasque et dans le val d'Aran, les ravages portés par les Miquelets dans la vallée d'Ustou et aux environs; et parmi ce train de guerre, de tristes et curieux épisodes de brigands, de faux monnayeurs, etc. Presque tout cela, je l'ai déjà insinué, aussi neuf qu'intéressant. Il y a sans doute, sur la guerre que termina le traité d'Utrecht, autant de récits plus ou moins détaillés que de grandes histoires générales ou nationales; mais sur la partie pro-

Digitized by Google

prement pyrénéenne, on y trouve seulement quelques indications décousues et sans précision. Ici l'élément local prend toute sa valeur; nous suivons les mouvements de troupes et les affaires de levées et de contributions, les incendies et les ruines, comme les mesures de réparation et d'ordre, de quartier en quartier, de village en village. Les indications générales utiles à la clarté sont ou résumées nettement dans le texte, ou fournies dans des notes placées au bas des pages ; mais c'est bien la guerre en Comminges et en Couserans qui remplit les pages elles-mêmes. Et cette histoire est prise toute chaude, qu'on me passe le mot, dans les écritures du temps, toutes inédites ou à peu près. Les archives nationales et surtout celles du ministère de la guerre ont fourni à M. de Lassus les correspondances mêmes des officiers qui ont guerroyé dans nos montagnes. Il a parfois trouvé l'écho, ou plutôt le cri même des souffrances populaires dans les archives locales de son cher pays, dont il connaît si bien tous les dépôts; mais il constate que les renseignements de cet ordre ont été rares, par suite de la perte presque universelle des papiers du temps. Il a eu plus de secours dans sa propre collection : comme il nous l'apprend lui-même, « un de ses ascendants, subdélégué de l'intendance de Montauban de 1698 à 1720, recevait dans sa maison de Montrejeau M. Le Gendre (intendant d'Auch et de Béarn), quand ce dernier visitait cette partie de son gouvernement. » De là une correspondance relative à la guerre d'Espagne, qui est passée par héritage aux mains de M. de Lassus.

Le second récit de ce beau volume, sur « la guerre de la quadruple alliance sous la régence du duc d'Orléans (1719-1720) », n'offre ni moins d'étendue ni moins d'intérêt, ni moins de nouveauté. Je n'en indique pas même d'un mot les divers incidents ; on y rencontre des mouvements analogues et souvent la mention des mêmes localités : condition ordinaire des guerres qui se succèdent dans la même région. Toutefois il y a ici beaucoup de faits caractéristiques vraiment originaux, en particulier le passage de Portillon exécuté par les troupes françaises avec des efforts prodigieux et un succès digne de leur courage. Il y a aussi des figures nouvelles, très dignes d'attention et d'étude. Je signalerai seulement le maréchal de camp Antoine de Pardaillan-Gondrin, marquis de Bonas, dont le nom (sans parler de remarquables morceaux de correspondance) revient à tout instant dans le récit. Voici un fragment de la première page que lui consacre l'historien :

« ..... Habile au maniement du cheval et de l'épée, très alerte et très vigoureux aux attaques, joignant à l'audace le coup d'œil et la décision, il possédait le don du commandement et il savait inspirer confiance aux soldats..... A sa vaillance devant l'ennemi, le marquis ajoutait des façons très nobles, un caractère droit et loyal, un esprit d'une rare souplesse et fertile en ressources, le tact et le discernement nécessaires pour manier les hommes et pour surmonter les difficultés, toutes choses qui sentaient le gentilhomme de vieille race et le gascon de la bonne marque. Parlant à merveille la langue espagnole, connaissant à fond les populations des vallées frontières, très estimé dans le comté de Comminges où il comptait des parents et des amis, Bonas avait toutes les qualités requises pour vaincre des adversaires, soit par l'adresse des négociations, soit par la force des armes. »

J'ai voulu donner un échantillon du faire de l'écrivain, quitte à augmenter les regrets de la plupart de mes lecteurs qui ne pourront aborder le volume que je leur présente : ce volume n'a été tiré qu'à 50 exemplaires, numérotés à la presse! C'est une fantaisie assez ordinaire aux bibliophiles, et M. de Lassus est de la confrérie, il y tient même un fort beau rang. Mais il ne devrait pas en user pour des publications comme celle-ci, sous peine de priver les travailleurs ses compatriotes à la fois d'une « contribution historique » indispensable et d'un excellent modèle.

Léonce Couture

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

# HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

## ÈRE ANCIENNE

*(Suite)*[1]

## Avezac et sa Chapelle de N.-D.

### II. — ÈRE CHRÉTIENNE

Que la chapelle de N.-D. d'Avezac ait succédé à un temple payen, dédié à Jupiter, ce n'est point là une pure hypothèse, mais, à nos yeux, une vérité à l'abri de toute controverse. La légende du pays, ses monuments anciens, une source d'eau vive que l'on voit sourdre, à quelques pas de la chapelle et sur les bords de la Save qui baigne ces lieux: tout cela prouve, surabondamment, après les explications, déjà données ailleurs, sur les usages et les mœurs des Romains, que nous ne sommes pas dans l'erreur. Ce que nous dirons, plus tard, sur Notre-Dame de la Hillère, à Montmaurin, achèvera de convaincre nos lecteurs.

Rien de certain, à notre connaissance, sur N.-D. d'Avezac, depuis l'établissement du christianisme dans notre pays jusqu'au XVI[e] siècle, et c'est à peine si j'ai rencontré son nom dans quelques vieux parchemins de cette époque; mais dès le commencement du XVII[e] siècle la chapelle d'Avezac jouissait d'une grande renommée dans la contrée. Les paroisses du voisinage et d'autres fort éloignées s'y rendaient, chaque année, en procession, comme de nos jours on se rend à N.-D. de Polignan, pendant le mois de mai, pour y vénérer sa Vierge noire.

Les moribonds imploraient N.-D. d'Avezac avec une pleine confiance et recouraient à elle pour calmer les terreurs inséparables de la mort. En parcourant leurs testaments, nous voyons qu'ils l'honoraient de libéralités plus ou moins considérables pour l'épo-

1. Voir t. X, p. 275—280.



Digitized by Google

que. C'est ainsi que, dans un manuscrit du XVI^e^ siècle, j'ai pu lire à Montmaurin, qu'un nommé Ollé, malade et en danger de mort, recommandait son âme à Dieu et à la Sainte-Vierge et léguait « une somme de cinquante livres aux religieux de N.-D. d'Avezac « pour autant de messes à célébrer dans leur chapelle, et non ail- « leurs. »

Quels étaient ces religieux ? La tradition nous apprend qu'ils appartenaient à l'abbaye de Nisors, située à trois kilomètres, au nord d'Avezac. Propriétaire d'une grande partie des terres du voisinage, elle jeta un grand éclat dans notre pays. Or, les religieux de Nisors n'étaient eux-mêmes qu'une colonie de la célèbre abbaye de Bonnefont, de l'ordre de Cîteaux que saint Bernard avait réformé en France (1091-1153).

La fondation de Bonnefont remontant à l'année 1137, et celle de Nisors l'ayant suivie de près, on peut conclure de là que les Bernardins de Nisors commencèrent à desservir le sanctuaire d'Avezac dès leur établissement sur les bords de la Gesse.

Pour des raisons que j'ignore, mais sans doute à cause des progrès de la philosophie du XVIII^e^ siècle qui comptait déjà de nombreux partisans dans notre région, ils avaient déserté leur chapelle depuis quelques années, lorsque l'orage de 1789 éclata sur la France. Peut-être pourrions-nous attribuer leur rentrée à Nisors au relâchement qui s'était introduit dans quelques maisons de leur ordre, et notamment à Bonnefont, malgré les supplications, les prières et les larmes de son saint abbé. Des vieillards qui l'avaient connu nous racontaient, il y a trente ans, que ne pouvant retenir ses religieux dans la solitude du cloître et les voyant avides de bien-être et de plaisirs qu'ils allaient chercher jusqu'à Saint-Gaudens, « il leur prédit, un jour, avec force larmes, ce qui « allait bientôt arriver : *la désertion, la ruine, d'abord, de leur « abbaye, sa démolition ensuite*[1] ».

Quoi qu'il en soit des religieux d'Avezac, un fait reste certain pour nous qui avons scrupuleusement cherché la vérité dans la tradition et les dépositions des vieillards, c'est qu'ils étaient très populaires.

L'histoire locale les montre d'un dévouement sans bornes pour l'instruction et l'éducation de l'enfance. Plusieurs de leurs élèves d'Avezac parvinrent à d'enviables situations, grâces aux soins qu'ils en avaient reçus ; quelques autres arrivèrent au sacerdoce, mais tous ne persévérèrent pas dans la bonne voie où ils s'étaient

1. Ce qui restait de la célèbre abbaye (le portail et la façade de son église) fut démoli, il y a 25 ou 30 ans et acheté par M. Lasvigne de Touille, dont l'église s'enrichit de ces épaves, lors de sa restauration.

Digitized by Google

engagés. Trois d'entre eux étaient déjà dans l'âge viril lorsque, semblable à la foudre, la Révolution éclata sur la France. Ils faiblirent devant l'épreuve. Pour éviter la prison et l'exil, sinon l'échafaud, ils donnèrent le scandale du serment à la constitution civile du clergé. Elle trouva, hélas! dans notre pays, comme partout ailleurs, beaucoup d'adhérents, et grâces aux violences et aux ruses, elle en aurait trouvé un plus grand nombre si Dieu n'avait jeté un regard de miséricorde sur l'Église de France. MM. X... et X..., eurent le courage d'avouer leurs torts et de les réparer, après le Concordat; l'un alla mourir pénitent dans la cure d'A..., et l'autre à M.... qu'ils édifièrent jusqu'à leur mort. Quant au troisième qui avait eu le malheur de s'engager comme Luther, comme Loison, dans les liens du mariage, nous aimons à espérer que Dieu eut pitié de sa pauvre âme aux derniers jours de sa vie. Il lui ménagea la souffrance comme un moyen d'expiation. Atteint de cécité pendant les longues années de sa vieillesse centenaire, il put se livrer à de salutaires réflexions et réparer, comme David, par la pénitence, les scandales dont il avait contristé l'Église de Jésus-Christ.

Le témoignage rendu au zèle des religieux d'Avezac, pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse, tout historien de bonne foi doit le rendre à tous les ordres religieux et au clergé de cette époque. De nos jours il n'est pas rare d'entendre le contraire; moins rare encore d'accuser d'ignorance la France d'avant 1789. On va même, souvent, jusqu'à attribuer à la Révolution nos lumières et nos progrès contemporains. Ce sont là des erreurs que je veux dissiper longuement, ailleurs, dans l'intérêt de la justice et de la vérité. En attendant, voici deux imposants témoignages en faveur de la thèse que nous soutenons. Ne pouvant suspecter de partialité leurs auteurs, chacun sera forcé d'en reconnaître la grande valeur.

M. Villemain enseigne qu'avant 1789 tout dans les traditions et les mœurs favorisait l'instruction classique, et M. Taine soutient qu'avant la Révolution l'enseignement, en France, donnait « le maximum de rendement avec le minimum de frais ». Voici un autre témoignage plus concluant encore :

« Si jamais vous allez aux Archives nationales, à Paris, demandez les documents côtés f° 17, enquête de l'an IX. On vous apportera deux liasses énormes de pièces remontant à l'année 1801. C'est le résultat d'une enquête qui fut faite alors par les Préfets, sur l'ordre de Chaptal, ministre de l'intérieur, pour savoir le nombre des établissements d'instruction publique avant la Révolution, leurs ressources, leurs revenus, le nombre des maitres et des élèves.

Digitized by Google

« Vous trouveriez que dans les 205 arrondissements dont parlent « nos documents, il y avait — en 1789 — 434 séminaires et collè- « ges, soit *plus de deux par arrondissement.* »

« Nos journaux radicaux répudient-ils les chiffres fournis au « ministère par les préfets de l'an IX ?

« Et notez que bien des pièces se sont perdues, que les deux tiers « de la France, à peine, sont représentés dans ce qui nous reste « de l'enquête officielle; en sorte que l'on peut évaluer à 700, au « minimum, le nombre de collèges qui couvraient autrefois le sol « de la patrie. »

Comme la plupart des autres églises de la contrée, N.-D. d'Avezac eut ses scènes de désordre, de folie et de terreur pendant la tourmente révolutionnaire de 1793. Son clocher fut démoli et, transportés à Houéganac, hameau voisin de Charlas, ses matériaux servirent à des constructions qui rappellent encore cette époque néfaste. La chapelle devait avoir le même sort; elle fut sauvée par le sang-froid et la présence d'esprit de M. Rimailho, alors maire de la localité. Un jour qu'il labourait son champ, voisin de la chapelle, il voit arriver quelques sans-culottes, envoyés par le comité de Mont-Unité (Saint-Gaudens) avec la mission d'incendier le sanctuaire. — Tout est prêt, leur dit-il, les bûchers sont déjà adossés au porche et aux murs de l'église; ils n'attendent que la torche pour exécuter leur œuvre. — Satisfaits de cette réponse et confiants en M. Rimailho, les émissaires continuèrent leur route vers l'abbaye de Nisors, et N.-D. d'Avezac fut sauvée. C'est le récit d'un vieillard qui vient de mourir.

M. Du Mège a émis, sur le sanctuaire d'Avezac, un sentiment que j'ai de la peine à partager. Il déclarait, un jour, au curé de la paroisse, qu'il était de beaucoup antérieur au reste de la chapelle. Je crois ce sanctuaire du XIV^e^ siècle et certainement le reste du monument est au moins de cette époque. Voici la raison que j'en donne : ceux qui ont assisté à un commencement de restauration, entrepris vers 1870, se souviennent d'avoir vu, comme moi, dans les parois de la nef, des fragments considérables de plusieurs fresques. On avait eu le tort de les faire disparaître, je ne sais à quelle époque, sous une couche de platre, comme nous l'avons vu, à N.-D. de Polignan pour certaines peintures presque semblables. Une seule des fresques d'Avezac était assez bien conservée. Elle était en face la porte d'entrée, et représentait le Christ en croix, avec les personnages légendaires : la Sainte-Vierge, saint Jean et Marie-Madeleine. Deux religieux, de Saint-Jean de Jérusalem, en armes, un de chaque côté de la scène, attiraient le regard et fixaient l'attention du pèlerin. L'ancienneté de ces peintures, dont M. Du Mège ne pouvait supposer l'existence, démontre

Digitized by Google

son erreur et la vraisemblance de notre hypothèse. D'autres peintures de la même époque décoraient le porche, assez considérable, qui se trouvait devant la porte. On y avait déposé de nombreux fragments de marbre et sculptures antiques, ainsi que les autels payens dont nous avons déjà parlé. A l'exception d'un petit nombre, tous ces monuments ont disparu sans qu'on ait aucune chance de les retrouver. Ce porche aujourd'hui détruit était nécessaire lorsque la foi plus vive attirait, ici, des foules considérables et que les paroisses voisines s'y rendaient en procession plusieurs fois chaque année. Un plafond couvrait la nef, sans chapelles ni bas côtés. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait eu une porte de communication entre la chapelle et la maison adjacente des religieux qui la desservaient. Cette maison, que nous avons vue tombant en ruines, et dont il ne reste plus de traces, se trouvait à l'ouest de la chapelle, là où s'élève actuellement le nouveau clocher. Elle servit plus tard de presbytère aux desservants.

Le cimetière, attenant à la partie nord de la chapelle, était autrefois beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui; on en a exhumé plusieurs sarcophages en marbre de Saint-Béat, dont quelques-uns sont encore là pour proclamer l'ancienne renommée de ces lieux. On dit qu'il suffit de creuser un peu la terre aux alentours de la chapelle pour découvrir, au milieu d'antiques substructions, beaucoup de monuments de ce genre. Cela n'étonnera personne lorsqu'on saura que la chapelle et le cimetière d'Avezac étaient la nécropole de l'abbaye de Nisors, et peut-être aussi de plusieurs des familles militaires de la contrée. Un jour, en effet, en creusant la terre, on exhuma un beau sarcophage en marbre blanc; le couvercle ayant été levé, on y trouva, parmi de nombreux ossements, une cotte d'arme, un casque, une épée, etc. Ce sarcophage était flanqué de deux autres plus petits: celui de droite renfermait le corps d'une femme, et celui de gauche le corps d'un enfant. C'étaient là, évidemment, les restes mortels d'une famille illustre.

Nous ne terminerons pas ce travail sur N.-D. d'Avezac sans consacrer quelques lignes à son chœur et à son sanctuaire. Le chœur, qui n'a subi dans la restauration que quelques modifications peu importantes, n'est que la prolongation de la nef dont il est séparé par une marche en pierre et par une balustrade. Puis vient le sanctuaire qu'on a respecté et qu'on voit dans son état primitif, si j'en excepte deux fenêtres pratiquées à droite et à gauche, pour en diminuer l'obscurité, et qui peut-être y répandent maintenant trop de jour. Il est en retrait de plusieurs mètres sur la nef et le chœur, comme dans beaucoup d'autres églises de l'époque. Quant à la

Digitized by Google

place laissée libre, de chaque côté, à la naissance du sanctuaire, elle était occupée par deux autels qui n'offraient rien de remarquable. Comme le temple payen dont sans doute il occupe la place, le sanctuaire de la chapelle est très-petit; c'est à peine s'il mesure un espace de 5 m. × 5. Avant la restauration, il produisait l'effet d'une grande niche à laquelle donnaient accès quatre ou cinq marches; c'est dire combien il était élevé au-dessus de la nef et du chœur. Il n'en reste plus que deux aujourd'hui. Les nervures, de sa voûte ogivale, leur disposition, et surtout la pureté de son arcade attirent l'attention du visiteur et du pèlerin. Jusqu'en ces derniers temps, une grille en fer battu et à riches dessins séparait le chœur du sanctuaire et mettait à l'abri d'un coup de main les reliques et les richesses que possédait ce dernier. Elle était à peu près semblable à celle que possède l'église de Saint-Aventin, près de Luchon, et dans un état de conservation parfaite. Disons cependant, pour être exact, que, pendant l'orage de 1830, quelques vandales de la localité ou d'ailleurs firent main basse sur quelques-unes des fleurs de lis qui formaient son couronnement, à une hauteur de près de quatre mètres. Elles en étaient le plus bel ornement et donnaient à l'ensemble un coup d'œuil ravissant. Cette œuvre d'art fut enlevée, je ne sais à quelle époque, et vendue à vil prix.

Je suis peu partisan de l'intervention de l'administration civile dans les affaires religieuses. Il faut cependant reconnaître qu'elle a quelquefois du bon. Félicitons-nous, par exemple, des mesures, qu'elle a cru devoir prendre, et qu'elle recommandait naguère, pour la conservation de nos antiques monuments.

L'ornementation du sanctuaire d'Avezac se compose d'un autel en bois, d'un antique rétable, doré en grande partie, d'une belle statue de l'Immaculée-Conception qui en occupe le centre, ayant la statue de S. Pierre à sa droite et celle de S. Paul à sa gauche.

Sept ou huit prêtres ont desservi la cure d'Avezac depuis la Révolution de 1793. Le premier était d'Avezac même et, selon toute apparence, un élève de ses anciens religieux. Il prêta le serment, qu'il rétracta plus tard, à la constitution civile du clergé.

M. Tajan lui succéda et fit place lui-même à M. A..., né dans la vallée d'Aure; interdit, à raison de ses scandales, il se retira et mourut à Saint-Martory, digne de Vigilance, son compatriote selon certains auteurs.

Après lui, le service de N.-D. d'Avezac aurait été fait, pendant quelque temps, par M. Lasbax, curé de Charlas et l'un de nos prédécesseurs à Cardeilhac. Persécuté par la Révolution, il dut se réfugier en Espagne d'où il revint en France après le Concordat.

Digitized by Google

Un prêtre d'une sainte originalité occupa la cure d'Avezac de 1828 à 1860 environ. C'était M. Rougery, dont on raconte mille histoires plus amusantes les unes que les autres et dont quelques-unes suffiraient pour immortaliser son nom. Quelques allusions au gouvernement de Juillet le firent passer devant les tribunaux. Je ne sais pourquoi il fut obligé d'aller se défendre à Bordeaux. Il le fit si bien qu'il fut acquitté et que le président du tribunal lui adressa de chaleureuses félicitations. M. Darbon qui lui succéda ne fit que passer et laissa sa place à M. Castérés. C'est lui qui commença la restauration de N.-D d'Avezac, et c'est M. Gros, son successeur, qui devait continuer et couronner cette œuvre. La voûte ogivale que je voudrais un peu plus élancée, à peine terminée, il jette les fondations des chapelles et du clocher qui s'élève déjà à la hauteur de plusieurs mètres. Un moment interrompus par la restauration de l'église de Saint-Pé-del-Bosc, desservie par le curé d'Avezac, les travaux ne sauraient tarder à être repris et menés à bonne fin. L'intelligence et le zèle du pasteur suppléeront à l'insuffisance des ressources, et bientôt Avezac aura une église digne de son passé glorieux et de sa Madone si aimée et si vénérée.

N. B. — Au moment où parait cette notice, M. Gros a quitté la cure d'Avezac pour celle de Saint-Laurent, au doyenné de l'Isle-en-Dodon. Son successeur, M. Pradère, ne saurait oublier que noblesse oblige. La paroisse d'Avezac et la contrée comptent sur son zèle intelligent pour la continuation et l'achèvement de l'œuvre si bien commencée. Prêtres et fidèles le féliciteront d'avoir heureusement rétabli, dans notre cher Nébouzan, l'un des plus anciens pélerinages du Midi de la France.

L'abbé Couret.

Digitized by Google

# SIMPLE NOTE

## SUR QUELQUES PROCÉDÉS DE CULTURE MARAICHÈRE

RÉDIGÉE VERS 1640

## POUR LE TERROIR DE SAINT-GAUDENS

Tout récemment, au cours de la visite d'une bibliothèque amie, à Agen, le hasard, un hasard heureux et salué à l'égal d'une bonne fortune, amena dans nos mains un assez gros volume in-4° de près de 900 pages, presque entièrement dérelié, dépourvu de titre extérieur, et qui, à raison de cet état défectueux, piquait la curiosité, ne fut-ce que pour interroger le titre. C'était l'ouvrage célèbre d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel, surnommé le Père de l'Agriculture, le célèbre agronome du Vivarais sous le règne d'Henri IV, et intitulé : « Le Théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs, etc... pour Pierre et Jacques Chouet s. l. 1629[1]. » Étranger à ces sortes d'études, nous fermions déjà le livre, quand notre attention fut sollicitée par une addition de pages manuscrites, insérées à la fin du volume, et dont la première commençait ainsi :

« Description du temps auquel il fault semer et planter « toutes sortes de graines dans les jardins en le terroir et « climat de la ville de Saint-Gaudens. »

Pour un enfant de cette dernière ville, il n'en fallait pas davantage; l'intérêt était éveillé sur ce travail, et il ne s'agissait plus que d'en rechercher l'auteur. Mais la recherche est demeurée vaine et tout ce qu'il est permis de conjecturer, en parcourant les autres feuillets qui traitent d'Astronomie (d'Astrologie, comme l'on disait alors), c'est qu'il doit être l'œuvre de quelque érudit du 17e siècle, originaire sans doute du pays de Nébouzan ou qui lui était vivement attaché. L'écriture très nette, de même que l'orthographe, sont bien celles de l'époque supposée, et

1. Olivier de Serres, *Théâtre d'Agriculture* (1600), in-fol., plusieurs fois réimprimé jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, et même encore en 1804-1805, en 2 vol.

Digitized by Google

ce qui enlève toute hésitation à cet égard, c'est la série, qui vient à la suite, des prédictions climatériques aussi bien qu'historiques au sujet des années 1645 et suivantes jusqu'en 1673.

Laissant de côté tout ce qui est sans lien direct avec la question d'intérêt local, nous nous bornerons à transcrire ces procédés pratiques d'ensemencement, qui se sont peut-être perpétués jusqu'à nos jours, et dont, à défaut, les indications pourraient encore maintenant être appliquées avec fruit. Des érudits sauraient dire si ces préceptes s'accordent avec les maximes des anciens agronomes, les Hésiode, Caton l'Ancien, Varron, Virgile, Columelle, Palladius, Ch. Estienne, Heresbach, Herrera, Gallo, Tarello, Olivier de Serres, encore Rapin, Vanière, Liger, Duhamel, et, dans les temps modernes, Joigneaux, le Bon Jardinier et les Almanachs si répandus de nos jours [1]. Pour notre part, en un pareil sujet, nous exprimons le regret d'une incompétence véritable, qui nous interdit l'appréciation et le contrôle de méthodes, fondées sur la tradition et l'expérience de ces diverses cultures. Nous n'hésitons pas à reproduire, quand même, ces documents, dans la pensée que d'autres pourront suppléer les connaissances qui nous manquent et tirer ainsi profit de ces enseignements.

Établies en général sur l'observation des phases de la lune, selon la diversité des mois, ces données nous amènent à redire, mais sans l'autorité qui les accompagne, les vers du poëte :

> Ipsa dies alios alio dedit ordine luna
> Felices operum. Quintam fuge... [2].

Et encore cette interrogation inquiète :

> Quid tempestates autumni et sidera dicam [3] ?

1. Hésiode, *Les Travaux et les Jours*. — Caton l'Ancien ou le Censeur, traité *De Re rusticâ*. — Varron, *De re rusticâ*, en 3 liv. — Virgile, *Georgiques*. — Columelle, *De Re rusticâ*, en 12 liv. — Palladius, *De Re rusticâ*, en 14 liv. — Estienne (Ch.), *Prædium rusticum*, refondu dans son *Traité de l'Agriculture et Maison rustique*.

Heresbach, *Rei rustica*, libri quatuor. — Herrera (Gabr. Alf.), *Libro de Agricultura*. — Gallo, *Vinti giornate dell' Agricoltura*. — Tarello (Camille), *Recordo d'Agricoltura*. — Olivier de Serres, v. précédente note 1. — Rapin (le P. René), *De Hortis*. — Vanière (le P. Jacques), *Prædium rusticum*. — Liger (Louis), *Nouvelle Maison rustique*. — Duhamel Dumonceau, *Des éléments d'Agriculture*. — Joigneaux (P), *Le livre de la Ferme et des Maisons de campagne*.

2. Virgile, *Georg*, l. I, v. 276-77. | 3. Virgile, *Georg.*, liv. I. v. 311.

Digitized by Google

Enfin, la transcription fournie se continue, d'abord par une série de remarques sur la lune, remarques d'une étrangeté parfois naïve, en tout cas assez originales, et, à ce titre, dignes de quelque intérêt, surtout si l'on peut penser qu'elles sont le résultat d'observations climatériques notées, il y a 200 ans, à l'intention de notre pays ; ensuite, par la description des anciennes mesures agraires propres à la ville de Saint-Gaudens. Cette double addition nous sera pardonnée, comme formant, sous la plume de notre auteur anonyme, un complément assez assorti au travail qui précède.

## I. — DESCRIPTION DU TEMPS

*auquel il fault semer et planter toute sorte de graines dans les jardins en le terroir et climat de la ville de Saint-Gaudens.*

### 1° Choux Capus et Verds[1]

Premièrement, toute sorte de choux en febvrier et en mars, en quelle lune que ce soit, pourveu que le temps soit beau et la terre bien cultivée et apprestée. Le jour du mardy gras est fort propre. Toutesfois pour le temps d'eslection il seroit à souhaiter de semer les choux capus après la plénitude de la lune, et les choux verds à la nouvelle lune. Les graines des choux capus venant de Barcelone et d'Espaigne sont extrémement bonnes.

Il fault sur tout remarquer de ne semer jamay la graine des choux lors que le vant d'autan souffle, car ils se convertissent en rabes, ni au moys d'apvril et de may, par ce que si l'on les sème en ces moys une petite bestiolle sy fourre, que le vulgaire appelle le Marchant, qui est comme une petite pulce sautillant sur les choux[2], lesquels comancent à naistre et les picotte et les ronge jusques à la racine, les faisant sécher tellement que si l'on ne fait pas la dite semance es mois de febvrier et de mars il fault attendre jusques à

1. Choux capus, dénommés généralement choux cabus ou pommés. V. Olivier de Serres, édit. précitée de 1629, p. 471 in fine et suiv. — L'orthographe *Capus* paraît préférable, comme plus conforme à l'étymologie : *caput*, tête ; choux à tête ou pommés.

2. V. Olivier de Serres, l. cit., p. 473 in med.

Cette désignation, qui s'est perpétuée encore de nos jours, du moins chez les jardiniers et maraîchers de la région, sous le vocable approchant de *Marchandon*, s'applique à un insecte presque imperceptible qu'en langage scientifique on appelle l'Altisse (*Altica oleracea*, Geoff.) « dit puce de terre, en raison de la faculté qu'il a de sauter. C'est un petit coléoptère, de forme ovale, de 0,004 de longueur au plus et voisin des chrysomèles. Il est surtout remarquable par sa belle couleur bleue métallique et le renflement de ses cuisses postérieures... » Cette description est empruntée au *Bon Jardinier*, année 1862, p. 270. — Mais quelle est l'origine de ce nom de *Marchand* ou *Marchandon* ? c'est ce qu'il ne nous a pas été donné de découvrir.

Digitized by Google

la veilhe de St Jehan quon en retorne semer, lesquels choux sont bons pour tout lhyver et comancement du primptamps.

Il fault aussi remarquer quen semant la graine de choux en febvrier et mars et auparavant que les arbres comancent à fleurir, les petits oyseaux font un grand ravage à la semance qui comance à naistre, la mangeant à proportion quelle sort de terre et jusques à ce que les deux premières feulhes comancent à verdoyer, car dès quelles sont vertes les oyseaux ny touchent plus.

Pour prévenir et empescher le ravage desdits oyseaux, il n'y a aultre remède que la couvrir avec des rets ou filets de pescheurs et dy planter à l'entour des ayles de courbeau, de milan ou desprevier et quelques fantosmes de foin ou de paille pour les espouvanter, de quoy il ne fault se point mettre en peyne, quand on sème les dites graines de choux à la veilhe de la St Jehan, car pour lors les oyseaux trouvent à se repaistre par tout. Toutes fois, pour ce qui est de la graine des choux capus, il ne fault jamais attandre la veilhe de la St Jehan, car il les fault semer aux susdits moys de febvrier et de mars pour estre replantés sur la fin du moys de may et comancement de juin.

Pour empescher que les choux comuns ne grainent, pour les culhir et manger tout lhyver et comancement du printemps, il ne fault semer la graine quaux veilhes de St Jehan et de St Barthélemy.

Pour faire devenir beaux les choux capus, quand ils sont un peu grands, il les fault, si tost nés, environner de fougère verte et la renouveller à proportion quelle aura séchée.

### 2° Laittues Capusses[1]

Laittues capusses fault semer huict jours devant et huict jours après la feste de St Michel de septembre et les replanter en quelque beau jour de décembre ou de janvier pour en manger le Caresme et après Pasques. En les replantant, il leur fault roigner avec le bout de longle la cime et le sonmet de la racine pour mieux pomer.

On en sème aussi fort profictablement en febvrier pour les replanter sur la fin d'apvril et comancement de may et ce à lentour des carreaux de melons. Car comme les limaçons comancent à sortir pour aller manger les feulhes vertes et nouvelles des melons, ils sattachent et se repaisssent plus tost sur les feulhes des dites laittues et, par ce moyen, ou préserve les melons.

### 3° Melons, Courges et Concombres

Melons, courges et concombres fault semer au moys d'apvril ou comancement de may, et particulièrement lorsqune petite

1. V. Olivier de Serres, l. cit, p. 455 in fine. — Elles sont désignées sous le nom de Cabusses.

Digitized by Google

montaigne quon appelle Montaut, qui est au pied de Garonne, entre Miramont et Valentine, comance à verdoyer[1].

### 4° Oignons et Pourreaux

Oignons et Pourreaux[2] fault semer depuis le vingt cinquiesme jour du moys de janvier jusques au treize de febvrier sans regarder aulcun point de lune, mais que le temps soit beau et la terre bien apprestée et fumée, pour les replanter depuis la my may jusques au quinze de juin.

### 5° Raforts

Raforts[3] fault semer sur les deux derniers jours de la lune du moys dapvril et tous les aultres moys de suitte jusques au moys doctobre en mesme point de lune, car en semen en novembre, décembre, janvier, febvrier et mars, ils ne valent rien.

### 6° Pastenades, Blettes et Raves

Pastenades[4] et Blettes raves[5], aux moys de may et de juin sur la fin de la lune.

### 7° Roquette, Cerfeuil, Nasitort et Persil

Roquette, Cerfeuil[6], Nasitort[7] et Persil[8] en octobre et en mars, la lune estant nouvelle.

### 8° Corne-de-Cerf, Basiliq, Pimpinelles, Fenouil, Anis

Corne-de-Cerf[9], Basiliq[10], Pimpinelles[11], Fenouil[12], Anis[13], en mars et apvril, la lune estant nouvelle.

### 9° Chicorées et Endives

Chicorées et Endives[14] fault semer immédiatement après la la St Jehan, jusques au comancement de julhet, car de les semer avant la St Jehan elles ne profiteroint de rien parce quelles monteroint tout en tige. Il les fault replanter si tost que l'on veut pour en manger en octobre, novembre et décembre blanchies.

Pour les fère blanchir il ne fault que les lier avec un jonc et y

1. La colline de Montaut, située en face de Saint-Gaudens, sur la ligne des premiers contreforts des Pyrénées, entre Miramont et Valentine, au dela de la Garonne, a conservé ce nom, de nos jours. Elle est la propriété de la famille Casse, banquier, à Saint-Gaudens. V. sur les Melons, Courges et Concombres, Olivier de Serres, l. cit , p. 477-78 et suiv.

2. Olivier de Serres, l. cit., p. 464-65-66.

3. Olivier de Serres, p. 466, indiqué sous le nom de Raifort.

4. Par ce mot, l'on entend des Carottes blanches. V. Olivier de Serres, l. cit , p. 469.

5. C'est certainement Bettes-raves que notre auteur veut dire. Par là, l'on entendait une espèce ou variété de Pastenades. Olivier de Serres, l. cit., p. 470.

6 Id. p. 475. | 7. Id. p. 475. | 8. Id. p. 474. | 9. Id. p. 475. | 10. Id. pp. 475 et 505

11. C'est sans doute Pimprenelle, qui se divise en deux variétés : la grande et la petite. Olivier de Serres, l. cit., p. 474 in fine, et 475.

12. Id. p. 505. | 13. Id. p. 506. | 14. Id. p. 475.

Digitized by Google

mettre un tuille-canal dessus ou de la pailhe de milhet, car elles blanchiront dans dix ou doulze jours quand le temps est beau, mais despuis que les froidures arrivent il y fault plus de temps.

### 10° Raves et Naveaux

Raves[1] et Naveaux[2] depuis le sitzième jour du moys d'aoust jusques à la fin du d. moys. On en sème aussi au moys de juin et au temps qu'on sème les milhetz, may fort peu et encore fault que ce soit parmy les milhetz.

### 11° Espinars

Espinars[3] despuis le neuf d'aoust jusques au ving tquatriesme dud. moys et durant tout le moys de septambre.

### 12° Milhetz

Milhetz[4]. Le vray point de semer les Milhetz comuns est huict jours devant et huict jours après la feste de St Jehan Baptiste, lorsque la terre est bien eschaufée, et anciennement les paisans pour cognoistre la vraye saison de la semer mettoint leur hault de chausse sur les talons et placoint leur c.. sur la terre et sils trouvaient quelle exhalat de la chaléur ils comancoient de semer leurs Milhetz ; que sils la trouvoint froide et sans exhalaison de chaleur, ils retardoient leurs semances.

Pour le Milhet mourisquou[5], il veult estre semé plus tost que l'aultre et toujours à la lune vieilhe avant la St Jehan, car si on le sème en lune nouvelle il ne faict que fleurir tousiours et fort peu grenner et meurir.

## II. — COUPE DES PRETS

Pour les prets[6], il fault remarquer quon nen doibt jamay couper lherbe à la lune nouvelle, par ce que si lon la coupe en lune nouvelle, lherbe, pour si seiche quelle soit, ne faict que fumer, mais il fault attendre la plénitude de la lune.

## III. — COUPE DES ARBRES

On doibt aussi remarquer le point de la lune aux coupes des arbres, qui, pour estre forts et de durée veulent estre coupés à la lune vielhe, excepté Lormeau et Lavellanier[7] qui veulent estre coupés en lune nouvelle[8].

1. V. Olivier de Serres, p. 467-68. | 2. Id. p. 468. | 3. Id. p. 456.

4. Olivier de Serres, p. 96-104-108.

5. C'est le Millet More ou des Maures, dit encore Millet-Sarrazin, Blé-Sarrazin, ou Sarrazin plus simplement, ou Millet d'Espagne, ce qui revient toujours à la même étymologie, s'accordant à rapporter l'importation de cette plante aux Maures d'Espagne. V. Aussi Olivier de Serres, l. cit., p. 96 et passim.

6. Id. p. 237.

7. Il s'agit évidemment de l'Avelinier, une des variétés du Noisetier.

8. Olivier de Serres, l. cit., p. 712.

Digitized by Google

Pour les vants, il fault aussi observer de ne couper aulcune sorte de boys, lorsque lautan souffle et particulièrement les osiers, car sil fait aultan lorsquon les tailhe ils se carient et ne valent presque rien.

## IV. — REMARQUES SUR LA LUNE

*Qualis quarta talis tota, nisi varietur sexta*[1], car si le quatriesme jour après la nouvelle lune il faict beau temps, il continuera tout le long de ceste lunaison, si le sixiesme jour il n'y a changement.

Si le vant de Midy souffle le troisième jour après la nouvelle lune, au quatriesme ou peu après, pluye.

Si la lune monstre ses cornes plus grosses que de coustume et quelque peu obscures et, pour ainsy parler, rebouchées[2] comme la navette dun tisserant, signe de grande abondance d'eau.

Si la lune premièrement veüe a la corne den hault noirastre a son decroissement, donnera de pluyes. Si celle du bas quand sera au premier quartier et noircissant sur le milieu. quand sera à la plénitude ou environ, cercle de diverses couleurs comme larc en ciel environnant la lune, signe de pluyes et vents.

Si la lune de janvier entre en croissant dans le signe d'Aquarius[3], marque que l'année sera bonne, fertile et abondante. Si en décroissant, signe de travaux.

Si la lune de febvrier entre en croissant dans le signe des Poissons, cella marque que toutes choses abaisseront de prix ceste année. Si en décroissant, signe de pluye en abondance.

Si la lune de mars entre en croissant dans le signe d'Aries, signifie quaux parties septentrionales y aura tremblemens de terre. Si en décroissant, bonne année et proffictable.

Si la lune d'apvril entre en croissant dans le signe de Taurus, signifie de grands contantemens et allégresses. Si en décroissant, tout le contraire.

Si la lune de may entre en croissant dans le signe de Gemini, marque plusieurs esmotions et de grands changemens en la région de ce signe. Si en décroissant, grandes pluyes.

1. C'est là un vieux dicton, généralement en faveur, et mis en une vogue particulière par le maréchal Bugeaud, au cours de ses campagnes d'Afrique.

Peut-être pourrait-on le fixer dans le distique suivant, qui n'aura que le seul mérite d'un procédé mnémotechnique :

*Sexta nisi forsan mutetur luna revertens,*
*Qualis quarta fuit, cæt'ra talis erit.*

2. Du mot de basse-latinité *rebuccare*, rebrousser, recourber, retourner en arrière (V. Borel, *Dictionn. du Vieux Français*, t. II, p. 130, édit. Favre, de Niort, 1882. — Id. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionn. histor.*, même édit. Favre, t. IX, p. 65.

3. Aquarius, un des 12 signes du Zodiaque, comme les signes qui suivent. Ils sont reproduits dans ces deux hexamètres devenus classiques :

*Sunt Aries, Gemini, Taurus, Cancer, Leo, Virgo,*
*Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.*

Digitized by Google

Si la lune de juin entre en croissant dans le signe du Cancer, signifie révoltes des peubles et changement en royaulme d'Affrique. Si en décroissant, pluyes en abondance.

Si la lune de julhet entre en croissant dans le signe de Leo, signifie fort bonne année de touts grains et fruicts. Si en décroissant, force travaux, dangiers et maladies.

Si la lune d'aoust entre en croissant dans le signe de Virgo, signifie grands vants, tramblemens de terre, gresles, foudres et tempestes. Si en décroissant, signifie fort bonne année et beaucoup de santé.

Si la lune de septambre entre en croissant dans le signe de Libra, signifie abondance de toute sorte de grains. Si en décroissant, signifie tempestes et révoltes.

Si la lune d'octobre entre en croissant dans le signe de Scorpion, signifie envies, contentions et querelles entre gens de scavoir et de lettres. Si en décroissant, bonne année et abondante en toute sorte de grains.

Si la lune de novembre entre en croissant dans le signe de Sagittarius, signifie pluyes en abondance. Si en décroissant, famine et peste.

Si la lune de decembre entre en croissant dans le signe de Capricornus, signifie grands vants et tempestes sur mer. Si en décroissant, bonne année et contantement pour les laboureurs.

Notez que aux terres et provinces ou chascun de ces doulze signes domine les susdits effects sont ensuivent..... [1]

## V. — CONTENANCE

### *du Journal de Saint-Gaudens et celle de l'Arpent Royal*

Le journal de Saint-Gaudens est composé de six mesures, la mesure de 64 perches et la perche de 19 pams [2].

La perche de 14 pams étant quarrée comme il le fault pour que les 64 fassent la mesure donne 196 pams quarrés. La mesure par cet ordre contiendra 12544 pams quarrés et le journal en contiendra 75264.

Si vous extraisés la racine quarrée de 75264 pams quarrés que contient le journal vous aurés pour produit 274 pams qui forment le cotté dans un journal quarré.

L'arpent royal de 100 perches de 22 pieds chaquune contient 48400 pieds quarrés ; la perche en contient 484.

A extraire la racine quarrée de 48400 pieds qui composent l'ar-

1. Ici nous franchissons deux feuillets qui, à raison de leur généralité, paraissent s'éloigner par trop du sujet de cette note.

2. V. Achille Domergue, *Métrologie de la Haute-Garonne*, p. 96 et 100. Aujourd'hui, cette ancienne dénomination, toujours usitée dans le canton de Saint-Gaudens, correspond, dans le système métrique, à 37 ares 9356.

Digitized by Google

pent, vous aurés pour produit 220 pieds qui forment le cotté dun arpent quarré.

A compter le pam à 8 pouces, la perche de 14 pams fait 9 pieds 1/3; étant quarrée, elle donne 87 pieds quarrés.

Le journal de Saint-Gaudens composé de 384 perches donne par cet ordre 33408 pieds quarrés, ce qui fait environ les 2/3 darpent royal.

L'arpent royal contient 1 journal, 2 mesures, 44 perches de Saint-Gaudens.

La pièce qui a 45 canes d'un cotté et 30 canes de l'autre, contient — mesure de Saint-Gaudens — 1 journal, 56 perches, 160/190 de perche, ce qui revient à 3/4 d'arpent royal (quelque chose de plus).

Faut-il s'étonner de ces soins minutieusement conseillés par notre annotateur horticole et de ses particulières préoccupations pour le succès des jardins potagers de notre ville? En dehors de la conjecture, plus haut signalée, d'origine ou d'affection, il ne faut pas perdre de vue que Saint-Gaudens a brillé d'un ancien et légitime renom dans la pratique de cette industrie maraichère, dont l'excellence est attestée, de nos jours encore, par l'exportation de ses produits dans les principales villes des Pyrénées centrales et jusque dans l'ancienne capitale de Béarn.

Léon Cieutat.

Digitized by Google

# UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

# AU NÉTHOU[1]

(SUITE ET FIN.)

---

1884

Néant. — Les pages du registre ont été déchirées.

1885

*24 juin.* — M. M..... *(Noms inconnus).* — *Guides :* Barth. Courrège et Redonnet. — Impossible de passer le pas de Mahomet rempli de neige. — *(Note mise plus tard par les deux guides).*

*27 juin.* — M. Deverne. *Guides* : P. Redonnet et B. Gay. — Impossible de trouver le livre. — *(Note mise plus tard par P. Redonnet).*

*22 juillet.* — Dr Beausoleil (Bordeaux) et J. Boye, juge à Lesparre. — *Guides* : G. Bajun et Barth. Courrège. — Partis de Luchon le 21 juillet à 8 h. du matin et arrivés en voiture à l'Hospice. Nous l'avons quitté à midi et sommes arrivés à la Rencluse à 6 h. du soir. Partis ce matin de la Rencluse à 4 h., nous avons atteint le sommet du Néthou à 8 h. 30'. — Nous pouvons citer nos guides comme les premiers guides de Luchon.

*2 août.* — M. Charles Packe. — *Guide* : Barth. Courrège.

*13 août.* — Charles Champetier de Ribes et Pierre Delapalme. — *Guide* : Haurillon. — Ils sont heureux de rendre hommage à son habileté et à sa bonne humeur.

*14 septembre.* — M. et Mme E. Miault jeune (Bordeaux). — *Guides* : Barth. Courrège et G. Bajun. — Partis de la Rencluse le lundi matin à 5 heures, nous sommes arrivés au pic, par le Pas de Mahomet, à 11 h. 45'. — Séjourné au pic 15 minutes. Nous allons redescendre par le glacier de Coroné, les moraines et la vallée de Malibierne pour aller coucher aux Bains de Vénasque.

1886

*Juillet.* — Paul Labbé (?), ancien maitre des Requêtes au conseil d'Etat (Paris). — *Guides :* Barth. Courrège et..... — Partis de la

1. Voir tome X, p. 255 — 266.



Digitized by Google

Rencluse à minuit 45' par un clair de lune magnifique, arrivés au sommet à 5 h. 45'; repartis à 6 h. 45', arrivés à la Rencluse à 2 h. 15' et à Luchon à 5 h. 30'. — Je ne puis trop exprimer ma satisfaction pour l'habileté, la complaisance de Courrège, ainsi que d'autres qualités qui en font un excellent guide et très agréable compagnon.

29 *juillet.* — Paul Limonier (du Vésinet) et H. Boyer, maître de forges à Bologne (Haute-Marne). — *Guides*: Barth. Courrège et G. Bajun.

Nous sommes arrivés de Luchon à la Rencluse à 5 h. 30'. — Après un très bon repas préparé par Courrège, qui s'est montré aussi bon cuisinier qu'habile guide, nous nous sommes couchés à l'abri du rocher de la Rencluse. — Le 29, nous avons quitté notre gîte à 3 h. 30'; à 5 h., nous franchissions le Portillon et à 6 h. 45' nous escaladions le Pas de Mahomet pour déposer nos cartes de visite au sommet du Néthou. Notre ascension s'est faite dans d'excellentes conditions de température et de sécurité, grâce aux soins attentifs de nos excellents guides. Nous nous faisons un devoir de leur rendre justice et de les recommander à tous les touristes.

*10 août.* — Louis Watelin, artiste-peintre, et Mme Watelin (Paris). — *Guides*: B. Gay, P. et J. Redonnet, B. Capdeville.

*11 août.* — M..... *(nom illisible)* — (du C. A. F., sect. de Paris) et A. Gras (?). — *Guides*: Haurillon et J.-M. Bouillon, dont nous avons été très satisfaits. — Partis de la Rencluse à 4 h. par le brouillard, quelques éclaircies en montant. Neige très bonne. Arrivés au sommet à 9 h. 50'. — Pas de vue, brouillard intense. — La pente du Dôme assez difficile à passer, les crevasses se découvrent.

*14 août.* — Paul Rey (Marseillan). — *Guide*: B. Gay, dont on doit faire tous les éloges. — Parti de Luchon le 13 août à 1 h. du soir, arrivé à la Rencluse à 6 h. 30'. Parti le 14 de la Rencluse à 2 h. 25' du matin, arrivé au sommet à 6 h. 27'. — Brouillard épais.

*Même date.* — Georges Grassart (Paris). — *Guide*: B. Cantaloup, excellent guide. — Partis de la Rencluse à 2 h. 30', arrivés au sommet à 6 h. 25.

*Même date.* — M. Vincent, agent-voyer à Saint-Gaudens, M. Campardon, contrôleur des contributions directes..... *(autres noms illisibles).* — *Guides*: Barth. Courrège et Barrau — très chics.

Partis de Luchon le 13 août, arrivés au Port de Vénasque à 3 h. soir, excursion au pic Sauvegarde, retour du pic à 5 h., arrivés à la Rencluse à 7 heures. — Le 14, à 2 h. du matin, ascension du pic Néthou où nous arrivons à 6 h. 30. — Temps affreux. Brouillard intense ! que le diable l'emporte !!

Digitized by Google

*18 août.* — M. et Mme Lourde-Rocheblave (de Bordeaux) et M. Boislonnas (?). — *Guide :* Barth. Courrège.

Hier, fait une tentative infructueuse ; arrêtés dans le glacier par un temps affreux et une forte neige. — Aujourd'hui, parti *seul* avec le guide B. Courrège, de la Rencluse à 5 h. 10' et arrivé au sommet à 8 heures (soit 2 h. 50 minutes).

Signé : LOURDE-ROCHEBLAVE
V. P. du C. A. F. (sect. du S. O.)

*20 août.* — Started alone from Luchon with two *guides :* L. Dufour et A. Sors the 20 th. Aug., and arrived on the top in the midst of dense fogat 9.5'. a. m.

St Em. Bally, Blairlodge, Polmont station (Scotland).

*Même date.* — Madame Villamur, Monsieur Villamur, ingénieur civil, et leurs enfants : Mesdemoiselles Marguerite Villamur (15 ans), Hélène Villamur (12 ans) et Roger Villamur ; Mademoiselle Marguerite Dardenne et son frère Alexandre (15 ans) ; Monsieur Charles Grandou, membre de la Soc. d'hist. nat. de Toulouse ; M. Louis Ebelot, avocat (Toulouse), Mme Henri Ebelot et ses deux filles Marguerite et Marie Ebelot. — *Guides :* J. Haurillon et Charles Gouchan.

Les susnommés sont arrivés le 20 août au pic Néthou.

*22 août.* — Mademoiselle Louise Albert Sylvo, Mademoiselle Gabrielle Albert Sylvo, M. Henri Ramondet et Mademoiselle Maria Cordeau (tous de Toulouse). — *Guides :* J. Haurillon et Ch. Gouchan. — Les susnommés sont arrivés le dimanche 22 août au sommet du Néthou.

*27 août.* — M. et Mme L. Rempnoulx du Vignaud (Champagne-Mouton). — *Guides :* J. Haurillon et Ch. Gouchan. — Partis de la Rencluse à 6 h. 30', sont arrivés au pic Néthou à midi 30', retardés par la grande quantité de neige tombée les deux jours précédents. — Le départ de la Rencluse n'avait pu s'effectuer plus tôt, le guide qui accompagnait les provisions, ayant été pris par la nuit la veille au soir, s'était égaré dans le vallon. Soleil resplendissant. Quelques vapeurs du côté de France. Temps clair du côté de l'Espagne.

M. R. du Vignaud a remis dans la boîte du pic de Néthou un registre relié, qui lui avait été remis à cet effet, et a rapporté celui-ci à Luchon en échange. — Les premières pages de ce registre ont été numérotées 1 à 15. La première commence par cette mention : Ce cahier a été apporté le 27 août 1886 par M. et Mme R. du Vignaud et M. Boutan, ingénieur des Ponts et Chaussées.

Réflexion de circonstance : Plus l'homme s'élève, plus il éprouve le sentiment de sa propre faiblesse.

Digitized by Google

*28 août.* — Joan A. Tusquet Marcet, menbre de l'associacion Catalanista d'Excursions cientificas (Barcelone) y Raphael Ferier Gandia ab los guyas Gay y J. Fouillouse. Pujada : cinco horas.

*29 août.* — Eugène Duval, substitut au tribunal de la Seine. — *Guide :* B. Courrège. — Partis de la Rencluse à 4 h. du matin, arrivés au sommet à 8 heures. — Beau temps.

*14 septembre* (mardi). — Bon Viot de Noirfontaine. — Je suis parti de la Rencluse à 5 heures par le brouillard avec les *guides* J. Haurillon et P. Cantaloup. Peu à peu le soleil perce les nuages, qui malheureusement se maintiennent dans la vallée. — A 9 heures nous arrivons au sommet. Magnifique ciel au-dessus de nos têtes, mer de nuages à nos pieds. Néanmoins enchantés de l'ascension et engageons tout le monde de venir lire ceci. — Enchanté de mes deux guides.

*21 septembre.* — Arrivés hier soir à la Rencluse par un temps détestable : orage et pluie toute la nuit. Ce matin à 8 heures nous profitons d'une éclaircie qui bientôt se change en beau temps. Arrivés au lac Coroné nous sommes pris par le brouillard. Ascension pénible au milieu de 40 centimètres de neige fraiche. Arrivons gelés au sommet à 11 h. 45 après 3 h. 45 de marche. Environnés de brouillards épais, mais satisfaits de l'excursion, intéressante par elle-même, surtout sous la conduite d'un aussi excellent guide que Courrège.

B. Bazin et Blondel, élève ingénieur des ponts.

1887

10 *juillet.* — Henri Schyler, Abel Dupuy (Bordeaux). Partis de la Rencluse à 2 h. 15 du matin, arrivés au sommet à 6 h. 30. — *Guides :* J. Ribis et P. Cantaloup. — Superbe ascension.

12 *juillet.* — Les membres du C. A. F. section de Bordeaux et de Toulouse, dont les noms suivent, ont fait l'ascension au pic du Néthou avec B. Courrège *guide chef* et les porteurs D. Courrège, Ménat, Cantaloup, Ribis.

Ch. Troquard, notaire à Blaye, Adrien Jeantet (Blaye), M... (nom illisible), receveur des finances (Blaye), Alfred Batignes (Toulouse), Paul et Frédéric Jung (Bordeaux), Charles Lécrivain (Toulouse), Bachy, ingénieur des ponts et chaussées (Auch), Delure (Nérac), ingénieur des ponts et chaussées (Toulouse), Séjourné, ingénieur des ponts et chaussées (déjà monté en août 1875), comte de Narp, Blaquière et Allègre.

Partis de la Rencluse à 4 h. moins 20, arrivés au sommet à 9 h. 10. — Nuages le matin jusqu'au Portillon, puis temps splendide. Vent d'Espagne, neige excellente, glacier plus crevassé que

Digitized by Google

d'ordinaire à cette époque. Nous redescendons sur la ville de Vénasque par la vallée de Malibierne.

*13 juillet.* — R. Arthur et Alfred Young, étudiants (Écosse); sans guide, mais ayant les traces de la précédente caravane.

*25 juillet.* — Jules Dautheville, pasteur (Montauban). — *Guides* : Barrau père et fils. — Montée : 5 h. 30 minutes.

*28 juillet.* — Paul Miray. — Parti de la Rencluse à 3 h. 15, arrivé au sommet à 8 h. 30. — Brouillard, éclaircies momentanées. — *Guides :* P. Barrau et Huguet.

C'est sur ces hauts sommets que la nature donne une idée de son immensité.

*1er août.* — Georges de la Sablière. — *Guide :* Charles (de Saint-Mamet). — Montée : 3 h. 30.

*Même date.* — Vicomte de Ponton d'Amécourt, lieutenant au 94me rég. d'inf., officier d'ordonnance du général commandant la 24me brigade. — *Guides :* B. Courrège et J. Redonnet.

*Même date.* — Louis Haffner (Toulouse). — *Guide :* A. Barrau.

*Même date.* — Capitaine Perrot, lieutenant Maumené, du 10e dragons; de Bousquet, de Rességuier, 20me de ligne. — *Guides :* P. Redonnet et B. Gay.

*2 août.* — Gaston du Lac. — *Guides :* B. Lafont et Rivat.

O Néthou, lorsque de loin j'apercevrai ta cime sourcilleuse et que les années auront augmenté l'épaisseur de ton blanc manteau; lorsque les soucis auront tracé des rides sur mon front et que la jeunesse ne sera plus là pour les effacer, rappelle-moi, ô colosse exilé de mon beau pays de France, rappelle-moi cet instant de bonheur.

Du haut du ciel je pense à ceux que j'aime; ils sont bien loin là-bas. — Vois-tu, mortel, ces hautes montagnes, vois-tu ces vastes plaines qui s'étendent à tes pieds; c'est là que le génie humain gouverne la nature et dompte les éléments; mais ne te laisse pas aller à des pensées d'orgueil. Cette pierre qui te sert d'appui sera là dans des milliers de siècles, et toi, où seras-tu demain? Courbe la tête devant Celui qui ne meurt pas.

*10 septembre.* — MM. Renouard et marquis de Beauchamp. — Nous avons fait l'ascension du pic de Néthou avec B. Courrège, dont l'éloge n'est plus à faire et le dévouement n'est plus à rappeler.

*Même date.* — E. Parisse, ingénieur des arts et manufactures, L. Saubadie, instituteur à Cazarilh-Laspènes. — *Guide :* G. Bajun. — Therm. = + 6 à l'ombre et + 10 au soleil. — Belle ascension.

*16 septembre.* — M. Henri Harlé, élève à l'École centrale. — *Guide :* H. Passet. — Partis le 13 septembre d'Héas, nous avons

Digitized by Google

fait l'ascension de la Munia et couché à Bielsa; le 14, de Bielsa aux granges de Viados au pied des Posets par la Cruz de la Guardia. Le 15, ascension des Posets et descente par Paoule et Turmo et Litayrolles, coucher à l'Hospice de Vénasque. Le 16, partis à 5 heures de l'Hospice de Vénasque, arrivés au sommet du Néthou à 10 h. 20. Très beau temps et belle vue. Nous espérons rentrer coucher à Luchon à pied ce soir par le port de Vénasque.

*17 septembre.* — B. Dansac. — *Guides :* B. Lafont et J. Riva. — Partis à 5 h. de la Rencluse, arrivés au sommet du Néthou à 9 h. 05: temps superbe et vue magnifique. — Guides très dévoués.

*19 septembre.* — G. Gondinet et L. Mangini, ing[r] de la marine. — *Guides :* B. Courrège et B. Cier. — Partis à 5 h. de la Rencluse, arrivés à 8 h. 20.

*20 septembre.* — D[r] Carl Schmidt, géologue, de Brugg (Suisse). — *Guide*: P. Cabellud (Vénasque).

*21 septembre.* — Léon Despréaux, officier au 8[me] cuirassiers, et Gandi (?). — *Guides*: B. Lafont et Riva. — Très belle ascension, beaucoup de vent, tourbillons sur les glaciers. — Vive l'Espagne. Viva la Francia.

1888

*26 juillet.* — MM. A et Fr. Guilloux. — *Guides :* B. Courrège et J. Ladrix. — On est volé à la Rencluse. Neige très molle.

*28 juillet.* — Comte A. de St-Saud, membre de C. A. F. et de l'Association catalane d'Excursion (La Roche Chalais), est monté en compagnie des *guides* P. Pujo (Gavarnie) et J. Angusto (Luchon). Il est 6 h. du matin; si la neige n'eût pas été si dure, nous serions arrivés pour le lever du soleil, comme nous en avions eu l'intention. — Depuis 10 ans que je fais de la triangulation dans les Pyrénées espagnoles, le Néthou (ou pic d'Anéto) m'avait servi de repère et je n'y étais encore jamais monté.

*5 août.* — Eugène Alluaud, 23 ans (Limoges) avec les *guides* Raphael Angusto et Jean Angusto, son fils.

Nous avons quitté Luchon à minuit 30 par un temps superbe. Arrivés à l'Hospice nous quittons la voiture pour nous mettre en route à pied. Nous arrivons au Port de Vénasque au lever du soleil. A 6 h. 15 nous sommes à la Rencluse où nous prenons une heure de repos. A 11 h. 10 nous atteignons le sommet du Néthou. Un brouillard intense nous enveloppe depuis le Portillon et nous avons peu de chance de le perdre à la descente. Nous quittons le sommet à midi pour rentrer à Luchon. L'ascension aura donc été faite en un jour aller et retour de Luchon.

> Néthou ! Le voyageur qui pourrait sur ta tête
> S'arrêter, et poser le pied sur sa conquête,

Digitized by Google

Sentirait dans son cœur un noble battement
Et dans son corps lassé comme un tressaillement.
Géant ! il est heureux l'aigle qui, de son aile
Effleurant la blancheur de ta neige éternelle,
Et dans son vol puissant bravant l'immensité,
Contemple le soleil que son aile a dompté.

Par un ami : Bruno Aussilloux.

7 *agosto.* — Hemos salido de Llosas (Malibierne) à la 4 de la manana, y hemos llegado a este pico de Aneto à la 8 ; habiendo salido ayer por la borde de Bénasque invertiendo por tanto desde Bénasque à este punto 8 horas.

José Mª Albar Anglada, José Benos Albar, Vicente Turmo, Manuel Sahun. *Guia* : Mariano Torrente. — Todos de Benasque.

*9 août.* — Antoine Posselt-Gonch, secrétaire de gouvernement, Clup alpin : D. O. A. V., sect. de Insbruch (Autriche) avec les *guides* J. Ribis et B. Salles. Superbe ascension.

*10 août.* — Docteur Ch. Blaise (Paris), membre du C. A. F. — Monté au Néthou avec le guide B. Courrège.

12 *august.* — A.-G. Renshaw (?) : England. *Guide :* A. Cabellud (de Vénasque).

21 *août.* — M. Cros, professeur de sciences physiques au lycée de Montpellier. — *Guide :* B. Courrège. Parti de la Rencluse à 3 h. 35. — Arrivée à 7 h. 20 du matin, température + 3°. — Brouillard au sommet du pic.

25 *août.* — James Nérot, C. A. F., a fait l'ascension du Néthou en 3 h. 45. Parti de la Rencluse à 7 h. 15 et arrivé au sommet à 11 heures. — Temps brumeux surtout du côté de la France. — *Guide :* H. Passet.

*29 août.* — Madame Adeline Ollé, M. le docteur Ollé, M. Goupil et M. E. Azémar, guidés par B. Courrège, sont partis hier à pied de l'Hospice de France à 7 h. du matin, sont arrivés à 11 heures au Trou du Toro et à 2 h. à la Rencluse. Ils en sont repartis à 3 h. 30 du matin et ont atteint le sommet du Néthou à 8 h. 15. — Clair de lune splendide, temps merveilleux. — *Guide :* B. Courrège.

*30 août.* — W. Forst (Bordeaux), membre du C. A. F, et H. Forst (Bordeaux). — *Guides :* P. Cantaloup et Haurillon. — Partis de la Rencluse à 4 heures du matin, arrivés au Néthou à 7 h. 45.

10 *septembre.* — M. Antoine Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, et Madame A. Benoist. — *Guide :* B. Courrège.

Partis de Luchon hier matin à 6 h. 30 pour le port de Vénasque et le Trou du Toro, arrivés à la Rencluse à 5 heures. — Partis ce matin à 6 h. 30 par temps médiocre, qui ne fait que se gâter à mesure que nous montons. Arrivés au sommet à 11 h. 45. Pas de Mahomet difficile à cause de la neige fraiche.

14 *septembre.* — Philip Hetcher, Atherton, new Manchester

Digitized by Google

(England) and A.-J. Hickson. Rainhill, Liverpool (England). — *Guides* : B. Gay et A. Barrau. — 3 h. 55 minutes de montée depuis la Rencluse. Jolie vue. Nuages.

*23 septembre.* — Hope Mac Brayne (?) en 3 h. 20 minutes avec B. Courrège comme guide.

1889

*31 juillet.* — A. Gourraud (Les Brouzils : Vendée). — *Guides* : Raphael Angusto et Jean Angusto. — 9 h. du matin. Très beau temps.

*2 août.* — Ed. William Pergand (?), England. — *Guides :* Gay et J. Redonnet.

*3 août.* — François Lary, président de la Société des excursionnistes de Béarn, etc. (Pau) et Maurice Vanvincq, de la Société des études de Béarn, etc. (Pau). — *Guide* : B. Courrège.

Partis de Luchon le 2 août à 2 h. soir, arrivés à 7 h. à pied à la Rencluse. — Partis à 3 h. 30 du matin, au sommet à 7 heures du matin. — Temps splendide.

*8 août.* — Paul Labrouche et G. Bartoli ont fait l'ascension du Néthou. Ils trouvent le sommet libre de neige. Temps très pur, grand vent du N.-E. — Pour réparer leurs forces, ils font cuire sur le sommet un délicieux bifteck. — *Guides* : Raphaël et Jean Angusto, bons pieds, bons yeux.

*17 août.* — Capt. A. A. R. Winsers (?). — *Guides* : J. Ribis et J.-M. Ribis. — Partis de la Rencluse à 2 h. 30 et arrivés au pic à 6 h. 30.

*25 août.* — Départ de la Rencluse à 4 h. 20, arrivée au sommet à 8 h. 30. Marche pénible, à cause de la grande quantité de neige tombée dans la nuit du 23 au 24.

On y enfonce parfois jusqu'au genou. Temps splendide ; quelques nuages du côté du Vignemale. — *Guides* : Barth. Courrège et P. Cantaloup. — Nous allons aux Posets demain matin, couchant ce soir aux cabanes d'Eristé après avoir déjeûné à Vénasque. Nous rentrerons à Luchon demain soir par le Portillon d'Oo.

Ascensionniste intermittent mais convaincu, récidiviste du 14 septembre 1886. Roger Viot baron de Noirfontaine, administrateur du journal le *Soleil* (Paris).

P. S. — Nous descendons d'ici à Vénasque par le lac Coroné et Malibierne. Sommes enchantés de nos guides.

Alfred et Marcel Spont, C. A. F. (Paris).

*31 août.* — P. Pelletier, lieutenant au 12e d'artillerie (Alger). — *Guide :* B. Courrège. — Parti de la Rencluse à 5 h., arrivé au Néthou à 8 h. 30. — Temps splendide.

« O Néthou, ce n'est pas tout de monter il faut descendre. »

Digitized by Google

*10 septembre.* — L. Roux, aspirant de 1re classe, et Anna Roux. — Très bons *guides :* Bajun, Bernard, J.-M. Ribis. — Arrivés au sommet à 9 h. matin.

*Même date.* — Louis Falisse et Cécile Falisse (née Humbert). — Grâce aux bons soins des guides Raphaël et Jean Angusto, nous sommes arrivés au sommet du Néthou. — Nous venons à pied des Eaux-Bonnes d'où nous sommes partis il y a 12 jours. — Temps superbe. Vu de nombreux isards sur le glacier. — Néthou, au revoir!

*11 septembre.* — L. Normand, avocat à la Cour d'appel (Paris). — O Néthou ! quelque beau et immense que soit l'horizon que tu déroules à mes regards, mes yeux et mon cœur ne s'attachent qu'à un petit point, car là est mon univers. — Guides inconnus.

*Même date.* — R. Despommier et Vicomte J. de Nantois (?); H. Moreau (?), M. Honoré. — *Guides :* P. Sanson, M. Barrau, J. Sanson, J. Fouillouse. — Partis de la Rencluse à 2 h., arrivés au sommet à 6 h. 10. — Enfoncée la tour Eiffel ! Ascension parfaite avec des guides parfaits. — Quel froid de canard!

*14 septembre.* — Angel Machado de ..... (nom illisible). — *Guides :* J.-M. Ribis et P. Cantaloup.

1890

*9 juillet.* — 7 h. 15 du matin. — Temps magnifique. Vent fort O.-N.-O. — Température à l'ombre et au nord = 1 degré. — Ascension faite avec B. Courrège comme *guide* chef et C. Sanson.

Baron Bertrand de Lassus.

2 *août.* — Henry de Levesvre et Charles du Verne (déjà monté en juillet 1885). — *Guides :* B. Gay et J. Redonnet. — Ascension faite en 4 h. 45. — Temps un peu nuageux. Tout à coup bourrasque de neige.

7 *août.* — Mme Marie Desforges et M. Desforges, officier au 4me bataillon de chasseurs à pied, se sont mis en route par un temps superbe, à 2 h. du matin, en compagnie des *guides* B. Courrège et J. Marie dont ils n'ont eu qu'à se louer, surtout de Courrège qui s'est dévoué de tout cœur au service de Madame.

9 *août.* — A. de Peyredoulle du C. A. F. (section du S.-O.) venant de Tuquerouye par Vénasque avec le *guide* P. Pujo. — Vue un peu bornée au S.-O. — Vent assez fort S.-S.-O. — Beau temps, bien qu'il ait plu et tonné presque toute la nuit à la Rencluse.

22 *août.* — Joseph Russell (?) : Philadelphia (Etats-Unis). — *Guides :* P. Cantaloup et J. Ribis.

(Mots illisibles).

23 *août.* — Jacques Hébrard (C. A. F.), Paul Legier Desgranges, Louis Cahen, Camille Sarraute, Emile Azémar, Maurice Labro-

Digitized by Google

quère. *Guides* : B. Courrège et J.-M. Tercc. — Partis de la Rencluse à 4 h. 30', arrivés au Néthou à 10 heures.

*31 août.* — Madame Ganzin (C. A. F., section des Alpes Maritimes), MM. Blaignan, Benoist, F. Durrbach (C. A. F., sect. des Pyr. Orientales). — *Guides :* B. Courrège, P. Cantaloup. — Mauvais temps jusqu'au Portillon. La vue s'éclaircit en montant. Très belle du côté espagnol, mêlée du côté français.

*3 septembre.* — P. Fagot (Villefranche de Lauragais). — Parti de la cabane de Cabellud au port de Vénasque à 2 h. 30', arrivé à la Rencluse à 4 h. — Départ de la Rencluse à 5 h. 30, atteint le sommet à 10 h. avec 45 minutes d'arrêt en route. — Temps splendide, vue superbe. — *Guide :* B. Vivès. — A la Rencluse nous avons rencontré M. Maurice de Déchy avec lequel nous avons effectué l'ascension.

*Même date.* — Maurice de Déchy, membre d'honneur du C. A. F. avec les *guides* B. Courrège et P. Cantaloup et le jeune B. Courrège âgé de 14 ans, a monté le pic Néthou avec un temps superbe, favorable à ses travaux photographiques.

*5 septembre.* — Francis W. Mark. — *Guide* : H. Passet. — Arrivé à 10 h. de la Rencluse par bourrasque, brouillard et froid.

*10 septembre.* — Robert Delafontaine, ingénieur (C. A. F.), Pierre Delafontaine, René Saussine, Bernard de Vésin, tous trois sous-lieutenants d'artillerie à Fontainebleau. — *Guides* : B. Lafont, J. Ribis et J.-M. Ribis.

1891

21 *juillet.* — M. Gab. Caron, membre du C. A. F., Raymond Teulet, archiviste aux Archives nationales, Ad. Grangez du Rouet, capitaine instructeur 20e art. à Poitiers, Robert Ardant (Limoges). — *Guides* : B. Lafont, P. Sanson, J. Fouillouse, J. Riva. — Partis de la Rencluse à 2 h. 45', arrivés au pic à 7 h. 20. — Vent moyen N. O. — Temps très beau, température et pression normales.

15 *août.* — Pierre Templier, du C. A F., 19 ans, Georges Baugnies, 19 ans. — *Guides* : P. Sanson, J. Fouillouse. -- Partis de la Rencluse à 3 h. 45' matin, arrivés au Néthou à 7 h. 5' matin. — Trajet en 3 h. 20 minutes. Beau temps, soleil splendide, neige bonne, nombreuses crevasses assez dangereuses.

16 *août.* — Société des excursionnistes du Béarn. — Course officielle de fin d'année. — MM. François Lary (C. A. F.) professeur au Lycée de Pau ; H. Ritter (C. A. F.) ; G. Dubourg, de la S. E. B. ; Jouanne, ingénieur électricien ; P. Gardères, négociant. — *Guides* : B. Courrège, P. Cantaloup et J. Courrège fils. Départ de la Rencluse à 5 h. 15. Traversée du glacier rendue difficile et dangereuse par le nombre plus grand que d'habitude des crevasses.

Digitized by Google

Passage d'un pont de neige entre deux crevasses. Arrivés au sommet à 11 heures. — Temps passable, quelques nuages, soleil, — 120 pulsations à la minute.

22 *aug*t. — C. M. Stuart, St Dunstans Collège, London. — *Guides*: J. Angusto et B. Vivés.

*Même date.* — Partis de l'Hospice le 21 pour le port de Vénasque, nous en repartions à 3 h. pour la Rencluse où nous arrivions à 5 h. après avoir visité le Trou du Toro. — Quitté la Rencluse ce matin à 4 h. 45' et arrivés au Néthou à 8 h. 30'. — *Guide*: B. Courrège. E. et L. Masse (Paris).

23 *août.* — André Benoist (12 ans), Raphael Benoist (C. A. F., de Lyon), Adolphe Benoist (C. A. F., de Toulouse), Paul Hivonnait (C. A. F., Toulouse). — *Guides*: B. Courrège et P. Cantaloup, par une tourmente de neige.

25 *août.* — Madame G. Tilloy-Maletta (Bordeaux), Mlle Wilhelmine H. Gaden et M. H. Gaden (Bordeaux), Lorenz Preller (Bordeaux), Maurice et André Méandre-Lapouyade (Bordeaux), Ed. Cadier (Pau). — *Guides*: H. Lons (Luz), V. Chapelle (Héas), Et. Theil (Gèdre).

Partis le 14 août des Eaux-Bonnes pour Cauterets par les cols de Torte, de Saucède, (le Cabaliros) et pour Barèges par le col de Riou et Luz: — Lac d'Orédon, Pic de Néouvielle, Héas, Pic Long, Pic de la Munia, Bielsa et la vallée du Cinca, Plan et le col de Sahun, Vénasque, la Rencluse et le Néthou. — Rentrés coucher à Luchon. Douze jours de montagnes et vallées sans arrêts.

1 *septembre.* — Max de Joigny et Maurice de Lamothe (Bordeaux). — *Guides*: J. Fouillouse et B. Hourmagne. — Partis de la Rencluse à 4 h. matin (nuit noire). lever du soleil au Portillon, arrivée au Néthou à 7 h. 45', soit 3 h. 45'. Temps superbe. — Il n'y a plus de Pyrénées!

7 *septembre.* — Hermine Lomon et Charles Lomon. — *Guide*: Ch. Gouchan. — Rencluse: 5 h. — Néthou: 10 h. 30. — Temps assez beau.

« Signe, au bas du feuillet frêle
Ton nom fait pour durer peu.
Sur ces monts, page éternelle,
Quelqu'un t'a devancé : Dieu !
Ch. Lomon.

7 *septembre.* — Georges Marquis, avoué (Paris). — *Guides*: B. Courrège et J. Angusto. — Partis de la Rencluse à 5 h., arrivés au pic à 10 h. 30'.

*19 septembre.* — Emile Cottinet, rimeur parisien (C. A. F.), a la joie de déjeuner au sommet du Néthou par une journée magnifique, ce dont il remercie particulièrement ses excellents guides J. Angusto et P. Sors.

Digitized by Google

*28 juin 1892.* — Cinquantenaire de la première ascension du Néthou. — Première de l'année. — On m'affirme en effet qu'en juin 1842 on escalada le plus majestueux glacier des Monts Maudits.

C'est sous la conduite du dévoué guide B. Courrège, que B. Lafont, P. Redonnet, J. Courrège trainèrent au haut du pic Mme Georges Corneau et son mari (de Charleville), MM. Geoffroy (de Cognac), Guttmann (de Paris) et le jeune Jean-Marie Courrège âgé de 8 ans. — Le temps frais nous a permis d'arriver au sommet du pic avec la plus grande facilité. Les Touristes. — Néthou, le 28 juin 92.

*8 juillet.* — Deuxième ascension de l'année 92, faite par MM. Luchereau, ingénieur du Righi français de l'Antécade, et Buisson, inspecteur adjoint des forêts à Luchon, sous la conduite de B. Courrège.

Arrivés au sommet du pic à 7 heures du matin (départ de la Rencluse à 2 h.) Ascension pénible en raison de la neige molle. Brouillard sur la plaine française au-dessous de 1500 mètres. Très belle vue sur l'Espagne.

*29 juillet.* — Je suis monté au Néthou, guidé par L. Sanson et J. Fouillouse. Nous partimes de la Rencluse à 2 h. 45 et arrivâmes au sommet à 7 heures. — Très bonne ascension, très beau temps. Nous avons été suivis de la Rencluse jusqu'ici par un bull-dogg appartenant à mon guide L. Sanson. Je croyais l'ascension vraiment plus pénible ; à mon avis le trajet de la Rencluse au Portillon est le plus difficile. Mes deux guides ont été très utiles. Vue superbe et imposante. Ed. Malescrigne de Lafaye, docteur à St-Martin (Haute-Vienne).

*5 août.* — Quatrième ascension de l'année 1892, faite par MM. Marcel de la Lande (Angers), L. d'Eschellerins (Châteauroux). — *Guides :* L. Sanson et J. Fouillouse. — Partis de la Rencluse à 2 h. 45 et arrivés au sommet à 6 h. 45. — Ascension facile, temps brumeux, aucune vue.

*13 août.* — Partis de la Rencluse à 2 h. 1/2 du matin, arrivés à 7 h. 45. — Temps superbe. Ascension dure. Nous avons été admirablement guidés par Jean Angusto et J. Fouillouse.

Comte B. de Bouillé, lieutenant au 4me hussards.

Comte B. de Durfort et Prince Louis de Croy (C. A. F.).

*16 août.* Nous tenons à remercier nos excellents guides non seulement de l'aide qu'ils nous ont donnée pour arriver au sommet du Néthou, mais de l'entrain et de la complaisance dont ils ont fait preuve pendant une ascension que l'état des crevasses a prolongée de longs détours. — Ces *guides* sont B. Courrège, J. Ladrix, P.

Digitized by Google

Lafont. — Charlotte Grandpierre, A. Grandpierre, de Mussey (Bar-le-Duc), B. Boissonnas (73 ans), J. Boissonnas, E. Boissonnas (Paris), Desau.

23 *août*. — Les soussignés Joseph Hagonneau Beaufel, Jacques Taton de Tavernay, rentiers (Paris), partis de la Rencluse à 2 h. 1/2 du matin, sont arrivés au sommet du Néthou à 7 h. 45, très bien disposés grâce à la patience et à l'habileté de leurs guides J. Fouillouse et B. Lafont (de Luchon) ; mais les brouillards ont couvert plusieurs fois les glaciers de 5 à 7 heures. Au sommet, beau ciel, peu de vent, température douce, vue splendide de tous côtés sauf du côté de Cerdagne.

J. H. Beaufel (30 ans) ; Taton de Tavernay (22 ans).

31 *août*. — Accompagnés des *guides* à pied Jean Angusto et J. Fouillouse, dont la renommée n'est plus à faire, nous L. Prat (Luchon), étudiant en médecine, et Félix Brzumienski, élève au Lycée de Toulouse, nous avons effectué l'ascension du Néthou par un brouillard intense, mais dans d'excellentes conditions d'ailleurs.

Résumé des Ascensions au Néthou de 1842 a 1892

| | |
|---|---|
| Ascensions | 553 |
| Touristes | 1137 |
| Dont : Français | 905 |
| Etrangers | 326 |
| Femmes | 79 |
| Guides | 1129 |

En résumé, 2266 personnes ont atteint le sommet du pic du Néthou depuis 50 ans.

Maurice Gourdon,

Vice-Président de la Société Ramond,
Membre du Club Alpin français, etc.

Digitized by Google

# MANDEMENT

## DE MGR GABRIEL-OLIVIER DE LUBIÈRE DU BOUCHET

## Évêque de Comenge

## POUR LES HABITANTS DE LA VALLÉE D'ARAN (ESPAGNE)

### ANNÉE 1724

---

Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet, par la miséricorde de Dieu, Evêque de Comenge ; à tous les archiprêtres, curés, prêtres, ecclésiastiques et à tous les habitans de la vallée d'Aran, salut.

Attentif que nous sommes, mes chers frères, aux obligations que nous impose notre ministère, de veiller et de prendre garde à nous-mêmes et à toutes les parties du troupeau sur lequel le Saint-Esprit nous a établis Evêque pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang, nous devons vous dire que c'est avec douleur, que nous avons envisagé les obstacles qui ont retardé jusques ici la visite que nous avions résolu de faire dans votre vallée.

Les guerres, qui se sont succédées les unes aux autres, et qui ont été suivies de la contagion fatale, dont vous avez été garantis par l'attention du Roi pour votre conservation, en établissant des gardes sur la frontière pour empêcher le communication de la France avec l'Espagne.

Ces motifs cessant, mes chers frères, l'exécution aurait suivi de bien près nos projets de visite ; mais l'esprit de ténèbres, toujours opposé à la gloire de Dieu et aux moyens de salut que sa miséricorde prépare aux hom-

Grabieou-Oulibiè de Lubière du Bouchet, per la misericordie de Dieou, Abesqué de Coumengé ; à touts ets arciprèstes, ritous, capéras ê autes gens de gleize, ê à touts ets habitants d'ere baleye d'Aran, salut.

Attentifs que nous êm, mous chers frais, à res obligatious, que noste ministeri nous imposé, de beila ê prené garde à nous madechis, ê à toutes eres partides d'et troupèt, sus èt quaou êt Sent-Esprit mous a establits Abesqué per gouberna ere Gleize de Dieou, qu'èt a aqueside per soun propi sang, nous bous deouém dise, qu'ey estat dab ue gran doulou, qu'auem bists ets empachamens, qu'an retardat de qui à ci ere bisite qu'auiem résoulut de hè en boste baleye.

Eres guerres qu'es soun sèguides eres ues apres eres autres, à res quales a succédat ue peste malhurouse, doun bous autres êts estadis préserbats per attentiou dét Rey per bous counserba, en mette de gardes sus ere frontière en ta empacha ere communicatiou d'ere France dab ere Espagne.

En aqueres rasous cessa, mous chers frais, eres résolutious qu'auiem hèt de hè re bisite serien estades leou seguides de'r executiou ; mais et esprit d'oscuritat, toustem opposat à re glorie de Dieou ê à res occasious

Digitized by Google

mes, y a formé de nouveaux obstacles.

Ne s'est-il pas élevé parmi vous des gens, qui, pour séduire les simples, se sont avisés de publier, contre la vérité, que par les privilèges de la vallée nous n'avions aucune juridiction sur les prêtres ? il y en a même parmi eux, qui ont eu la témérité de l'exposer dans des requêtes, comme s'ils avoient pu oublier le serment solennel de respect et d'obéissance qu'ils ont fait entre les mains de leur Evêque, le jour de leur ordination pour le sacerdoce, quand, à genoux devant lui, leurs mains mises entre les siennes, il leur a dit : *Promittis mihi et successoribus meis reverentiam*, n'ont-ils pas répondu : *Promitto ?*

Quelle preuve plus authentique peut-il y avoir de leur dépendance de sa juridiction ?

C'est aussi pour dissiper ces illusions, que nous n'avons pas cessé depuis longtemps, comme vous devez vous en souvenir, d'avertir chacun de vous de ses devoirs, quand les occasions se sont présentées de rendre des ordonnances à cet effet.

Mais, comme les armes que nous devons employer pour établir la juridiction qu'il a plu au Seigneur de nous donner sur le troupeau que la divine Providence a confié à nos soins ne sont point charnelles ni matérielles, mais puissantes en Dieu, pour détruire les raisonnements humains et tout ce qui s'élève avec plus de hauteur contre la science de Dieu, ayant en notre main le pouvoir de punir tous les désobéissants, lorsque ceux de vous, qui ne se seront pas laissé séduire, auront satisfait à tout ce que l'obéissance demande d'eux[1];

Nous n'avons pas cru, mes chers frères, devoir entreprendre la visite de la vallée d'Aran,

que Dieou prépasé ats hommes de hè lou salut, y a format de naouêts empachamens.

Nou s'és pas eleouat éntré vous autres dé géns, que per séduisé és simplés, se sont avisats de publica fausseméns, que selou és pribiletgés d'ere Baleié, nous n'auiem cap de juridiction sus és capéras ? En y a agut encare éntré ets, qu'an agut ere temeritât de acmetté en dé requèstes; comme se auien pouscut desbrembas et jurament solemnel dé respect è obediensé qu'ets an hêt entre res mas de lou Abesqué et dié que soun estats ourdounats caperas quan agulliats deuant ét, lous mas mesés entré res sues, èt leur a dit : *Promittis mihi et successoribus meis reverentiam et obedientiam*, nou an pas eris respounut : *Promitto ?*

Quine probe més autentique y pot auć de lou dépendence de sa juridictiou ?

Tabén, per dissipa aqueres illusious, nou auem pas cessat despuch lougtems, coumme douéts boun brémba, d'aouerti cadeun de bous autres de sous déoués, quan eres occasious se son présentades de réndé per aquét effêt d'Ourdounances.

Mais coum'éres armes que deuem metté en usatgé per establi ere juridictiou qu'a playut à N. Seignou de mous dà sur eres ouelles que la Probidence dibine a hisat à nostis soins nou soun pas d'armes charnèles ni matériéles, mais puissantes en nostre Seignou per destruisé éts rasounomens déts homés, è tout ço qué s'élève dab insoulence contre ere science de Dieou, coume auem en noste man ét poudé de puni touts êts desobeissens, quan aquéts de bous autres que nous seran léchats séduisé, auran satisfêt à tout ço qué deuen a ço qu'era obedience demande d'ets[1];

Nou auem pas crédut, mous chers frais, que déguessém entrépréné ere bisite d'ere baleie

1 Arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum consilia destruentes, et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi, et in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, quum impleta fuerit vestra obedientia — 2. Cor. 10.

Digitized by Google

que ces idées d'indépendance de notre juridiction ne fussent dissipées; que ceux qui s'en estoient flatez, par des vuës que nous ne voulons pas détailler ici, n'en ayent été desabusez.

Si notre visite opère quelque bien parmi vous, mes chers frères, vous devez rendre grâces au Seigneur du zèle vraiment chrétien qui a porté M. le comte de Montemar, commandant général en Catalogne, de solliciter Sa Majesté Catholique le Roi d'Espagne, votre souverain, de nommer telle personne qu'elle trouveroit à propos pour examiner, conjointement avec nous, vos privilèges, qui nous avoient été jusqu'ici inconnus et dont plusieurs d'entre vous s'autorisoient pour éluder notre juridiction. La lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire là-dessus nous a été remise de la part de M. de Mesparrota, commandant dans la vallée, lequel a été chargé par M. le comte de Montemar de l'exécution des ordres de Sa Majesté Catholique, en conséquence desquels il a bien voulu nous écrire une lettre où nous reconnoissons, avec toute la satisfaction possible, les sentimens de piété et de religion qui l'animent, aussi bien que la vivacité de son zèle pour la gloire de Dieu, l'édification publique, la règle et le bon ordre de tous les habitans de la vallée d'Aran.

Ces motifs, mes chers frères, nous ayant à l'instant déterminé d'aller faire la visite dans votre vallée, nous avons cru que pour seconder les pieuses intentions de votre Monarque nous devions renouveler les Ordonnances de Monseigneur de Choiseul de Praslin, notre prédécesseur, du 25 septembre 1646, dont la mémoire doit être en bénédiction parmi vous, comme elle l'est dans toute l'étendue de notre diocèse, et y en ajouter d'autres que nous avons jugées nécessaires pour votre sanctification et l'édification publique, pour être exécutées par tous les habitans de la vallée sous les peines qui y sont énoncées.

d'Aran qu'aquéres imaginatious d'indépendénce de noste jurisdictiou nouss houssén dissipades, qu'aqu'ets que s'en eren flatats, per de bistes qué nou boulem pas explica aci, nou'n houssen désabusats.

Se noste besité opere quauquê ben entre bous autres, mous chers frais, deouets rendé graciés à N. Seignou d'et zele beritablotment chrestian que a portat M. ét comte de Montemar coumandant général en Catalogne, de sollicita sa Majestat catholique, bosté souverén, de nouma tale persoune qu'ere troubarie à propos per examina dab nous bostes pribiletgés que mous érem estats encouneguts déqui'aci, ê d'oun force de bousaouts s'autorisaben per ésvita noste juridictiou. Ere lettre que mous a hêt l'aunou de mous escriué sus aquet sutget, que mous es estade remèse d'era part de M. de Mesparrota, coumandant ene baleie; qu'es estat encargat per M. ét conté de Montemar d'ere executiou d'ets ordes dè sa Majestat catholique, en consequence desquaus ét a boulut mous escriué ue lettre, oun nous récounechém, dab toute ere satisfactiou poussible, és sentimens de pietat ê de religiou que l'animen au ta plan qu'ere vivacitat de son zele p'ere glorie de Diou, ê r'édificatiou publique, ere regle é et bon ordé de touts ets habitans d'ere baleie d'Aran.

Aqueres rasous, mous chers frais, en mous aué déterminats incountinent d'ana hè ere bisite de boste baleie, auem crésut qu'enta secunda eres intentious de boste Rey, deuiêm renoubela eres Ourdounances de Mounseignou de Choiseuil de Praslin noste prédécessou, d'et 25 de setémé 1646, ere resoubenence det quau deou este en bénedictiou entre bousautres, coume es en tout noste abescat, ê de metté ny d'autres qu'auem jutgeat nécessaries per bosté sanctificatiou ê r'édificatiou d'et public, per esté obserbades per touts ets habitans d'ere baleie, sus eres penes que y son especifiades.

Digitized by Google

C'est, mes chers frères, pour en assurer l'effet, et vous solliciter plus pressamment de vous conformer en toutes choses à ce qui est porté dans ces Ordonnances, que nous empruntons les mêmes paroles dont saint Paul s'est servi en écrivant aux Thessaloniciens.

Que si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par ces Statuts, notez-le, et n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en aye de la confusion et de la honte ; ne le considérez pas néanmoins comme un ennemi ; mais avertissez-le comme votre frère [1].

Demeurez donc fermes, mes chers frères, et conservez les traditions que vous avez apprises de nos prédécesseurs et de nous soit par nos paroles, nos lettres et nos statuts [2].

..... Ne pouvant, mes chers frères, assez contribuer à votre édification, pour y coopérer avec plus d'efficacité, nous employons les mêmes paroles de saint Paul aux Thessaloniciens. Au reste, nous vous supplions, mes frères, et vous conjurons par le Seigneur Jésus, qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher dans la voye de Dieu pour lui plaire, vous y marchiez en effet de telle sorte que vous vous y avanciez de plus en plus [3]. Je vous recommande donc à Dieu et à la parole de sa grâce ; puisque c'est lui qui peut achever l'édifice que nous avons commencé, et vous donner part à son héritage avec tous ses saints [4].

A ces causes, nous ordonnons que tous les articles des règlemens et Ordonnances, que nous avons faits et ci-après imprimez,

Per en assegura l'effét ê sollicita-bous, mous chers frais, dab mès de prêsse de conforma-bous èn toutes causes à ço qu'es marquat en aquestes Ourdenances, emprountaram eres madêches paraules, doun S. Pau es serbic quan escriuié a's Thessaloniciens.

Què si quaucun n'oubesis pas à ço qu'ourdounam per aqueris Estatuts, marquats-lé, è non ageats cab dé combèrce dab ét, enta qu'ét en agé counfusiou è bergougne ; nou au counsidérèts pourtant pas coume un enemic, abertits-lé coume bosté frai [1].

Demourats dounc fermes, mous chers frais, è counservats eres traditious ou enseignaméns què auéts aprésés de nostés prédécessous è de nous, ô per nostes lettres è estatuts [2].

Coume on nou pot, mous chers frais, prou countribua à boste édificatiou, enta coopera y dab més de force, mous serbiram d'eres madeches paraules de S. Pau, quan escriuie a's poblés de Tessalonique. Bous suplicam, mous frais, ê bous pregam per le Seignou Jesus, que puich que auets aprés de nous quin deuéts camina en camin de Dieou, enta plas'eu, qué bous y auancéts [3] toustem mès, jou bous arrecoummandi dounc à Dieou è a're paraule de sa gracie ; puich que aquo és ét qué deou acaba ét bastiment qu'auém coumençat, è da-bous part en soun eiretatgé dab touts sous sants [4].

Per equo ourdounam que touts éts articles des Reglaméns è Ourdounances, que auem hèt, è que soun imprimats aci après,

1. Quod si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, et ne commisceamini cum illo, ut confundatur ; et nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem. II. Thess. 3.

2. Itaque, fratres, state et tenete traditiones, quas didicistis sive per sermonem sive per epistolam nostram. Ibid. cap. 2.

3. De cætero ergo, fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis a nobis quomodo oporteat vos ambulare et placere Deo, sic et ambuletis ut abundetis magis. I. Thess. cap. 4.

4. Et nunc commendo vos Deo et verbo gratiæ ipsius qui potens est ædificare, et dare hæreditatem in sanctificatis omnibus.



Digitized by Google

aussi bien que les Règlemens et Ordonnances de Monseigneur de Choiseuil, Evêque de Comenge, du 25 septembre 1646, seront exécutez selon leur forme et teneur.

Donné à Bielle en Aran, le vingt-sixième du mois d'août mille sept cents vingt-quatre.

auta bén que étz Reglaméns, è'res Ourdounances de Mounseignou de Choiseuil. Abesque de Coumengé, det 25 de setemé 1646, sien obserbades en tout ço qué countenguen.

Dat en Bielle en Aran, ét vint è siés d'et més d'aoust mil sèt céns vingt è quate.

Ordonnant sous peine de suspense, à tous curés et vicaires de lad. vallée, de publier au prône de la messe de parroisse notre présent Mandement et Ordonnances, le premier dimanche après qu'ils les auront reçus.

† G. O. Evêque de Comenge.

1. Tous les prêtres ou ecclésiastiques *in sacris*, de la vallée, seront tenus, sous peine de suspense, de porter l'habit long, dit soutane, dans le lieu de leur résidence. Il leur est défendu, sous la même peine, d'offrir le très saint sacrifice de la Messe, s'ils ne sont pas revêtus d'une soutane

1. Touts és Caperas ò autés que soun en es ourdés sacrats, seran oubligats dé porta ere raube longue ò soutane, en loc de lour demoure, à pene de suspense. Lou és deffendut sus ere madèche pène de Missa, se nou soun pas bestits d'ue soutane.

2. La fréquentation du cabaret dans toute l'étendue de la parroisse, et même de l'annexe, s'il y en a, leur est défenduë sous la même peine. Et pour ôter tout prétexte, désormais, aux prêtres de la vallée de fréquenter le cabaret et d'y boire, comme il pourrait arriver que le lieu de leur habitation serait à portée des parroisses voisines, où ils croiraient pouvoir aller boire dans le cabaret sans encourir la suspense, nous défendons, sous la même peine de suspense, à tous prêtres, de boire dans les cabarets, s'ils ne sont pas à une lieuë de distance de leur habitation.

2. Ere entrade d'eres Tauernes ente beue èn tout ét terradou d'ere Parrochie è d'ere Annexe, s'en y a, lour es defendude sus ere madeche péne de suspense. E enta que d'aci enlà es Caperas nou ajen cap d'excuse enta entra enes Tauernes enta beuéy, coume es pouirié hé qu'ét loc oun demouren serié près d'ue aute Parroquie, la oun eris es pensarien poudé ana beoué ena Tauerne sensé cai en suspense, deffendem sus ere madeche péne de suspense, à touts es Caperas de beué enes Tauernes, se nou es troben a ue letgue louing de lours maisous.

3. Nous leur défendons, sous la même peine, de boire du lait, du vin, de l'eau-de-vie ou autres liqueurs dans l'église, ou de manger ni boire dans les cimetières.

3. Lour deffendém, sus ere madeche pène, de beué leit, bin, aüe'ardent ò autes liquous ene Gleize, ò de mingea né beué en és Cementeris.

4. Nous ordonnons que tous les prêtres, dans chaque parroisse, seront revêtus chacun d'un surplis et bonnet carré, pour assister aux grandes Messes, soit parroissiale, soit de fondation,

4. Ourdenam qué touts és Caperas en cade Parroquie, seran arreuestits cad' un d'un surpelis ò bonét carrat, enta assista a res Misses granes ò Parroquiales, ò de Foundatiou, enta Enterra-

Digitized by Google

pour sépultures, neuvaines ou annuels pour les morts.

5. Informéz, bientôt après notre arrivée dans le diocèse, de l'abus introduit dans la vallée, que tant les prêtres que les laïques de chaque parroisse, exigeaient de chaque prêtre nouvellement ordonné, à raison de la première messe, trois ou quatre repas, qui leur étaient très onéreux pour la quantité de viande et de vin qui s'y employoit, qu'ils leur refusent les ornemens pour célébrer le très saint sacrifice de la Messe, et les émolumens de la parroisse affectéz pour chaque prêtre, s'ils refusoient de donner ces repas, qui avoient été expressément défendus et prohibez par Messeigneurs les Evêques de Comenge nos prédécesseurs, et spécialement par Monseigneur de Choiseuil de Praslin, en ce que ces repas, exigez contre toute sorte de raisons, ressentent la simonie, et déshonorent, pour ainsi dire, le très saint sacrifice de la Messe [1]: pour nous opposer à un tel abus, nous aurions rendu diverses Ordonnances, qui portoient défenses aux Prêtres, sous peine de suspense encouruë par le seul fait, et aux seculiers, sous peine d'excommunication, d'exiger, sous quelque prétexte que ce puisse être, que les Prêtres donnent de tels repas, à raison de leur première Messe, leur défendant, sous la même peine, de leur refuser les ornemens pour célébrer le très saint sacrifice de la Messe, et les rétributions de l'Eglise, qui leur appartiennent, comme Prêtre de la communauté. Et attendu que de telles ordonnances sont conformes à la discipline de l'Eglise, en les renouvellant, voulons que notre présente Ordonnance soit publiée dans toutes les parroisses de la vallée d'Aran, afin que personne ne l'ignore, et que tant les Prêtres que les seculiers s'y conforment.

6. La vie et les mœurs des

mens, Nauies et cap d'an.

5. Infourmats, dabort après que hourem arribats èn Abesquat, d'et abus entrouduit ene Baleie, qué es Caperas è es Laïcs de cade Parroquie exigeauen de cade Caperan nauêt, per rasoun de sa misse naouère, très ô quaté arrepèches, qué lour èren de gran despénse, a cause d'ere gran quantitat de biande è de bin que s'y emplegaue; qu'om lour arrefusaue ets ornamens enta disé ere sante Misse, è éts arrébènguts d'ere Parroquie affectats à cade Caperan, s'eris arrefusauen dé da aquéts arrepèchés, qu'eren estats espressaméns defenduts è prouhibats pes Seignous Abésqués dé Coumenge nostés deuanciés, è en particulié per Mouseignou de Choiseuil de Praslin, perço qu'aquets arrepèchés, demanats countre toute rasou, sentien ere simounie, è desaunourauen, per ensi parla, et S. sacrifice d'ére Misse; enta ouppousa mous à un tau abus, aurien dat diferéntes Ourdounances, qué pourtaouen deffénse a's Caperas, sus pène de suspénse encourrégude p'ere action soule, è as Laïcs sus pène d'escoumingué, de demana sus quine rasoun qu'es housse, qu'és Caperas dèssen de taus arrepèchés, à rasoun de lour Misse naouère: en lour defendé sus ere madéche péne, de arrefusa-les éts ournamens enta celebra ét très sant sacrifice d'ere Misse, è éts arrébenguts d'ere Gleize, que lour apartènguén coume Caperas d'ere Coumunautat. E perço qu'aqueres Ourdounances soun conformes a're disciplinc d'ere Gleize, en arrenoubela-les, boulém qué noste présente Ourdounance sié publicade én toutes éres Parroquies d'ere Baleie d'Aran, enta què degus nou l'agé per encounegude, è què ès Capéras, ô ès Laïcs s'y couformén.

6. Coume ere bite, è're faiçoun

1. Trid., ff.

Digitized by Google

Curés et des Prêtres, devant être le modèle que doivent imiter les peuples confiez à leur conduite [1], ils doivent aussi être, selon saint Jérôme [2], composez, modestes dans tout leur entretien ; il faut que la sainteté de leurs mœurs et la pureté de leur vie éclate dans leurs habits, leur marche, leur air, leur parler, leur maintien. Nous sommes obligé de défendre, à tous les Prêtres et autres Ecclésiastiques de la vallée d'Aran, les danses, tant publiques que particulières, de joüer dans les places et jeux publics, aux quilles, aux cartes et aux dez.

de biéaué des Rittous ê des Caperas deou êsté èt patroun què deuén imita és pobles hisats a lour goubèrn, eris deuén taben êsté, seloun sant Jerome, composats, modèstés en toutes lours coumbersatious ; quau qu'ere santetat è're puretat dé lour bite brillé en lours bestimens, lour camina, lour aire, lour parla, è'ne faiçon d'és tengué. Em oubligats de défendé à touts es Caperas, ô Clercs d'ere baleie d'Aran, eres danses publiques ô particulieres, dé jouga en'es places ê a dé jogs publics, a'res quilles, cartes, etc.

7. Nous leur défendons le port des armes, telles que sont fusil, pistolet de selle ou de poche, épée, poignard. Nous leur défendons de même la chasse du sanglier et autres bêtes fauves, sous peine de suspense pour six mois ; renouvellant à cet effet toutes les Ordonnances de Monseigneur de Choiseuil, du 25 septembre 1646, que nous faisons imprimer avec celle-ci.

7. Lour defendém de pourta armes, coume soun fusil, pistolét de sére, de cinte ô de poche, espade, dague, etc. Lour defendém tabén ere casse d'et sangla è autes bêsties faroutges, à péne de suspense per siès mèses ; èn arrenoubela per aquero toutes eres ourdounances de Monseignou de Choiseuil, det 25 setème 1646, que hém emprima dab aqueste.

8. Et comme dans les festins des nôces et mariages, les séculiers tiennent souvent des discours trop libres, les Ecclésiastiques de la vallée d'Aran, même parens des Mariez, doivent s'abstenir d'y assister, s'ils ne sont pas moralement assurez que leur présence empêchera ces discours scandaleux et les ivrogneries qui en sont les suites presque nécessaires. Nous leur défendons de même d'assister aux repas que l'on donne dans la vallée après la sépulture des morts : Renouvellant l'ordonnance que nous avons rendue à cet effet, qui porte qu'il sera donné vingt sols à chaque Prêtre appelé, tant pour l'assistance aux services faits pour les funérailles ou sépultures des morts, que pour le repas que les parents du défunt donnent ensuite.

8. E coume en es héstés de noces ô maridatgés, eres géns d'et moun tenguén souén discourses desaunèstés, eres gens de Gleize d'era Baleie d'Aran, encare que sien parèns d'ets Espousis, deouen esbita de troubasy, se nou soun pas mouralemens certèns que lour presence empachara es discours scandalouses ê ets embriagamens què én soun eres suites prèsque nécessaries. Lour défendem atau madech d'assista a'ts arrepêchés qu'om da ene Baleie après ets Enterramens : arrenoubelam ere Ourdounance qu'auém hète sus aquet punt, què porte qu'on dara vint targes à cadaun d'ès Caperas coumbidats, sié per aué assistat at Enterrament ê at servicé, ô pèt arrèpèch qu'es parents d'et mort dauen après.

1. Concil.

2. S. Jérôme.

Digitized by Google

9. Nul Prêtre ni Clerc de la dite Vallée, ne pourra, hors le cas de nécessité, être parrain au baptême sans une expresse permission par écrit de notre part. Nous leur défendons aussi de porter les petits enfants en public entre leurs bras, en prenant soin d'eux, pendant que leurs mères ou nourrices sont absentes pour le travail, etc.

9. Cap de Caperan ò Clerc d'ere dite Baleie, nou pouira, hore d'et cas de necessitat, éste Pairin de Bateimé, sensé ue licensie exprèsse ê escrieute de noste part. Lour defendem taben de pourta publiquament ets mainatgés ene brasse, quan les guerden, ê qu'eres Mais ò Nouirisses soun enta trebailla, etc.

10. Nul Prêtre ni Clerc de la dite Vallée ne servira d'avocat ou conseil, et ne pourra être Sindic des Communautez, pour en poursuivre les procès; leur permettant cependant de défendre les intérêts des veuves, des pupilles et des pauvres, dont les Curez doivent être regardez comme les pères, à raison de leur ministère.

10. Cap de Caperan ò Clerc d'ere dite Baleie nou servira d'Auoucat ò Couseillé, é nou pouira este sindic d'eres Coummunautats, enta soustengu'en ès Processes; lour permettem pourtant de defende éts intéresses d'eres Beuses, des Pupils ê des praubés desquaus ets Ritous, per lour ministéri deuèn éste regardats coume es Pais.

11. Comme toute sorte d'œuvre servile déshonore et avilit le Prêtre qui s'y employe, nous défendons à tous Prêtres et autres, constituez dans les ordres sacrez de la vallée d'Aran, de labourer la terre, même de leur propre fonds; d'aller travailler à couper du bois, fût-ce pour leur propre usage; de conduire des bêtes de charge; de mener paître ou boire toute sorte de bestiaux; de les conduire eux-mêmes aux foires ou marchez; d'aller même aux foires pour y acheter des bestiaux, pour les revendre ensuite; de faire des bas à l'éguille en se promenant hors de leurs maisons; et enfin de s'employer en public à quelque œuvre servile que ce puisse être, à peine de suspense pendant l'espace de trois mois.

11. Coume toute sorte d'obre serbile desaunore ê arrend mesprèsable êt Caperan què s'y occupé, defendèm à touts ès Caperas é êts autes coustituats èn ès Ourdés Sacrats ene Baleie d'Aran, de laura, encare que sien lours camps, d'ana trabailla a hê leigne, encare què housse enta ét madéch, de counduisé bèsties cargades, d'amia péché ò beué ès bestias, d'amia-les a hèires ò marquats, d'ana èris madechés a'res héires enta croumpa bestial enta arrebenè-lés aprés, de hê bachès d'aguille en passeges dehore d'ere maison; ê enfin dè s'occupa en public de quine obre serbile qu'es sie, a pène de suspénse pendém et tems dè très mésés.

12. Etant bien informez que plusieurs Prêtres de la vallée d'Aran, contre les règles établies par les Canons, et la discipline constante de l'Eglise, sortent de la vallée, sans permission par écrit de notre part, pour aller courir en Espagne, où ils deshonorent le sacerdoce en y demandant l'aumône publiquement; nous défendons désormais, sous peine de suspense, à

12. Coume êm plan enfourmats que force Caperas d'èrc Baleie d'Aran, countre eres regles establides p'es canous, ê're discipline countinuêle d'ere Gleize, sorten d'ere Baleie, sensé cap de licencie escrieute de noste part, enta ana courré èn Espagne, oun eris desaunoren ét caractère, en demanda-y publicament er'aumoine; defendem dar'enla, sus péne de suspénse,

Digitized by Google

tous les Prêtres de la vallée d'Aran, d'en sortir pour s'en éloigner de plus de deux lieuës, à moins que ce ne fût pour venir vers nous ou nos Vicaires Généraux, sans en avoir obtenu de nous la permission, que nous leur donnerons par écrit si nous trouvons justes et raisonnables les motifs qu'ils nous exposeront: leur ordonnant de plus d'apporter un certificat autentique de leur bonne conduite, vie et mœurs, pendant leur absence. Etant de retour, ils ne pourront célébrer le saint sacrifice de la Messe dans leur église paroissiale, sans avoir préalablement présenté le certificat ci-dessus à notre Vicegerent de l'Officialité dans ladite vallée, lequel ayant mis: Vû par nous le présent certificat, etc., le signera, *gratis;* après quoi il sera présenté au Curé: Défendant à tous les curés de la vallée de permettre auxdits Prêtres de dire la Messe dans leur église, avant qu'ils ayent rempli cette formalité, que nous exigeons pour le bon ordre, et pour nous rendre certain de la bonne conduite des dits Prêtres pendant leur absence de ladite vallée.

13. Nous ordonnons, à peine de suspense, à tous les Curez chargez de l'instruction de leurs Parroissiens, de faire, par eux ou par leurs vicaires, l'explication de l'Evangile au Prône de la Messe Parroissiale, les jours de Dimanche, à l'alternative, en faisant un Dimanche l'explication de l'Evangile, et l'autre Dimanche le Catéchisme. Et comme le don de la parole n'est pas donné à tous, nous ordonnons que les Curez qui ne seront pas en état de faire ladite explication de leur fonds se pourvoyent incessament d'un livre d'Homélies, imprimé avec approbation, pour lire en la langue du païs l'explication de l'Evangile au Peuple, en expliquant ce qui paroitra trop difficile et au-dessus de leur portée. Ils exhorteront, de plus, les peuples de s'abstenir les jours des Diman-

a touts es Caperas d'ere Baleie d'Aran, d'en sorti enta esloïgna's'en dé mès dè dues lètgues, a mens que nou houssé enta bengué-mous trouba, ô a nostes Bécaris Généraux, sensé auc'n obtengut de nous ere permissiou per escriout, que lous daram se troubam justes ê rasounables eres necessitats qu'ets mous expliquaran: lour ourdounam at dela d'apourta un certificat auténtique dè lour boune counduite, bite ê actious, pendent qué seran éstats abséns. Quan seran tournats, nou pouiran celebra èt s. Sacrifice d'ère Misse dèns lour Gleise Parroquial sensé auć mésleu présentat aquet certificat a nosté Bicegerént d'er Officialitat ene dite Baleie, louquau èn auè mès: Bist per nous èt present certificat, etc. au signara *gratis;* après sera presentat at Ritou: desfendém a touts es Ritous d'ere Baleie de permeté a's dits Caperas de digué Misse en lour Gleize auant qu'éts ajen accoumplit aquere fourmalitat, qu'exigeam pe't boun ordé, é'nta arredemous segurs d'ere boune counduite d'aquets Caperas, pendent que soun estads hore d'ere Baleie.

13. Ourdounam, a pène de suspènse, a touts es Ritous oubligats a instruisé lours Parroquians, dè hê per ets madeches ô per lours Bécaris, ere explicatiou d'et Eouangeli at Prône d'ere Misse parroquial ès diès de Dimengé, un diè part auté, en hê un Dimengé ere explicatiou d'et Eouangeli, ê't autè Dimengé ere Doutrine. E coume èt doun d'ere paraule nous ei pas dat à touts, ourdounam qu'ets Ritous que nou seran pas én estat de hê aquere esplicatiou d'ets madeches, ès croumpén incessamens un Libè de Homeliés, imprimades dab approubatiou, enta legè en lengue d'et païs ere esplicatiou d'et Eouangeli at Poble, ên esplica ço qué parèchéra trop dificile ê at dessus de lour pourtade. Ets exhourtaran es Pobles d'es priua és dies de Hêste d'eres Tauernes

Digitized by Google

ches et Fêtes, du cabaret et des danses, soit publiques ou particulières, ces jours devant être sanctifiez par la prière. Ils exhorteront aussi de supprimer les repas qu'on donne, après la sépulture des morts, à ceux qui ont assisté à la dite sépulture; chacun pouvant se retirer chez soi pour manger; les scandales de l'ivresse étant toujours les suites de ces sortes de repas.

14. Quant à ce qui regarde l'administration des Sacremens, la célébration du très saint sacrifice de la Messe Parroissiale; le droit de Patronat, les Confréries, le devoir des Prêtres et des Ecclésiastiques, la manière de tenir les ornements dans les sacristies, les Fabriques, les Blasphèmes, l'observation des Fêtes, l'Administration de la justice, nous ordonnons que tout ce qui est porté dans les Ordonnances de Monseigneur Gilbert de Choiseüil, Evêque de Comenge, du 25 septembre 1646, insérées tout au long ci-après, et que nous confirmons pour servir de règle dans la vallée d'Aran, soit exécuté selon sa forme et teneur, et sous les mêmes peines y énoncées.

15. Ne pouvant pas douter que l'instruction des Préceptes et de la Morale de l'Evangile, que l'on fait par la prédication, ne soit très négligée dans cette Vallée, puisqu'aucun Prédicateur ni Missionnaire ne s'est présenté à nous pour y remplir ce saint ministère, nous avons lieu de croire que n'y ayant aucune rétribution affectée pour la subsistance de ces ouvriers Evangéliques, il étoit nécessaire d'y pourvoir, et de procurer à tous les habitans de la vallée la nourriture spirituelle, qui peut seule les fortifier et les instruire des moyens de se garantir de la mort éternelle. Monseigneur de Choiseüil, convaincu de la nécessité de faire instruire les habitans de la Vallée d'Aran et de coopérer à leur salut par la

è d'eres danses publiques è particulières, puich qu'aquets diés deuén êste santificats p'era pregarie. Les exhourtaran taben de suprima ets arrèpèchés qu'on da après ets Enterramens, a's qui an assistat at Enterrament: puich que cad'un ès pot arretira a sa maisou enta mingea; ê qu'ets scandales d'ets èmbriagaméns soun toustèns eres suites d'aquets arrepêchés.

14. Perço que coucerné ere administratioun des Sacreméns, era celebratioun d'et tres S. Sacrifice d'ere Misse Parroquial, ét drét dè Patrounat, eres Coufreries, ét dèué des Caperas è gens de Gleize, ere maniere dè téngué ets Ournamèns enes sacristies, eres Fabriques, es Blasphêmes, er' observatioun d'eres Hèstes, er'administratioun d'ere justicie, Ourdounam que tout ço que eï pourtat enes Ourdounances de Mouseignou Gilibêrt dè Choiseuil, Abesqué de Coumengé, d'et 25 setémé 1646, emprimades aci après tout de long, è qués counfirmam enta serbi de règle ene Baleie d'Aran, sien obserbades selon lour forme ê ço que countenguèn, ê sur eres madèches pènes que y soun marquades.

15. Coumo nou poudém pas douta, que er'instructiou d'es Precèptes è d'ere Mourale d'et Eouangeli, qu'om hê p'ere predicatiou, nou siè fort netgligeade en aquere Baleie, puich-que cap de Predicaire ne Missiounari nou s'es presentat à nous, enta arrempli-y aquet sant ministeri, auém loc de crésé qu'en nou y aué cap de retributiou affectade p'ere subsistènce d'aquets oubriés d'et Eouangeli, ere necessari de y preuesi, ê de percura a touts ets Habitants d'ere Baleie ere neuriture espirituèle, que soule pot les fortifica, ê instruisé-lès des moiens d'es preserba d'ere mort eternèle. Mouseignou de Choiseuil, persuadat d'ere necessitat dé hê instruisé ets Habitants d'ere Baleié d'Aran, è de coopera a lour salut pere

Digitized by Google

voye de la prédication, ordonna, de concert avec les anciens de la Vallée, qu'il seroit pris chaque année du produit des Fabriques une certaine somme qui seroit employée pour faire subsister les Prédicateurs et Missionnaires qu'il envoyeroit dans la Vallée. L'inexécution de ce règlement étant autant préjudiciable à votre salut, mes chers frères, qui est l'unique objet de notre attention, de nos désirs et de notre vigilance pastorale, nous renouvellons à cet effet le Règlement fait par feu Monseigneur de Choiseüil, ordonnant qu'il sera pris chaque année du produit des Fabriques une certaine somme pour la subsistance des Prédicateurs et des Missionnaires que nous envoyerons chaque année dans la Vallée pour votre instruction ; et que la somme à laquelle chaque Fabrique sera tenuë de contribuer, sera par nous réglée, conjointement avec vos sindics, suivant la connaissance que nous en aurons prise par notre visite dans chaque Eglise.

16. Les revenus des Fabriques de la Vallée d'Aran consistant en dimes qui n'ont été données que pour la décoration des Eglises, ne peuvent être employées qu'à cette sainte destination : tout autre emploi en étant illicite, coopère à la damnation de tous ceux qui y donnent leur consentement, et qui, par une conséquence nécessaire et juste, seront tenus à la restitution des sommes prises sur les Fabriques, pour être employées à tout autre usage que la décoration des Eglises, et à la subsistance des pauvres dans une nécessité urgente, du consentement du seigneur Evêque, qui doit être le juge.

C'est donc pour prévenir les abus qui pourroient arriver dans l'administration des revenus des Fabriques des Eglises de ladite vallée, que nous ordonnons que les Marguillers ou autres, chargez de faire la levée des dits revenus, soit en grains, soit en argent, seront tenus de

boie d'ere prédicatiou, ourdounêc, dè couccert dab ets anciens d'ere Baleie, qué serie prés quad'annade det arrebengut d'ere Fabrique certène soume, que serie emplegade enta hé subsista ès Predicadous è's Missionnaris qu'et embiarie ene Baleie. Coume dè nou aué obserbat aquet reglament ès ue cause tant prejudiciable a bosté salut, mous chers frais, qu'ès ère soule biste de noste attentiou, de noste desis è de noste bigilence Pastourale, arrenoubelam per aquero èt retglamént hèt per Mouseignou de Choiseuil, en ourdouna que sera prés quad'an d'et produit d'eres Fabriques ue certène soume p'ere subsistence d'es Predicadous è Missionaris que embiaram quad' annade ene Baleie per bosto instructiou ; è qu'ere soume que quade fabrique sera oubligade de y countribua, sera retglade per nous, coujunctamèns dab bostes sindics, selon ere counéchénce, qu'en auram augut par noste bisite en quade gleize.

16. Ets arrebenguts d'eres Fabriques d'ere Baleie d'Aran, puich que counsistèn en deumes, que nou soun estades dades qu'enta're decouratiou d'eres Gleyzes, nou podén êste emplegats qu'à daquére sante destinatiou : tout autre èmploi es defèndut, és coopere a're damnatiou éternèle de touts aquets que y dan lour counsentiment, è que per ue suite necessarie é juste soun tenguts a're restitution d'eres soumes présés sus eres Fabriques, per èsté emplegades a tout auté usatgè, qu'enta orna eres Gleizes, enta hé subsista ès Praubés èn ue necessitat préssante, d'et consentiment de Mouseignou l'Abesqué, qu'en deu este et jutgé. Enta prebengué donc èt abus que pouirie arriba èn administracion d'ets arrebenguts d'eres Fabriques d'ere Gleize d'ere Baleié, Ourdounam qu'es Marguliès, autemens dits Oubrès, ò autes qu'es soun encargats de hè ere leuade d'ets

Digitized by Google

faire un Etat où sera marqué, jour par jour, le grain ou l'argent qu'ils auront ramassez, et d'où ils l'auront pris : lequel grain ils seront tenus de remettre chaque jour dans les greniers ou arches de la Fabrique, et l'argent dans les coffres à elle appartenants : lesquels greniers et coffres seront pourvus chacun de deux serrures, dont les clefs seront tenues, l'une par le sieur Curé, et l'autre par les Marguilliers en charge. Il ne pourra être pris, ni du grain, ni de l'argent desdits greniers et coffres, qu'en conséquence d'une délibération de tous ceux qui de droit sont administrateurs des biens des Fabriques. Et à cet effet il sera fait un registre de deux ou trois cents feuilles de papier, relié et couvert d'un parchemin, où l'on écrira chaque année la délibération pour la création des Marguillers et autres administrateurs des Fabriques, aussi bien que les délibérations qui seront prises sur tout ce qui concerne les Fabriques, la recepte et la dépense jour par jour. Le dit registre sera remis dans le coffre où est déposé l'argent de la Fabrique. Les assemblées concernant la Fabrique se tiendront les jours de Dimanches et Fêtes, après Vêpres, au fond de chaque Eglise, et près de la porte. Messieurs les curez de chaque parroisse présideront ces assemblées, qui doivent être tenües avec une grande modestie, puisqu'elles se font en la présence du très Saint Sacrement. On ne doit aussi choisir pour administrateurs des Fabriques, que des personnes d'une probité reconnue, d'une vie édifiante, et zelez pour la conservation du bien de l'Eglise.

17. Pour ce qui concerne l'assemblée des congrégations chaque mois dans ladite vallée, pour y traiter des matières des conférences que nous faisons

arrebenguts d'eres Fabriques, ô èn gran, ô en argént, seran tenguts de hê un Rolle, la oun sera marquat dié per dié èt gran ô èt argent qu'auran arramassat, ê doun sera proubengut : ê seran tenguts dè meté quada dié èt gran en'és grês, ó ènes arques d'ere Fabrique, é ét argént èn croffé que sera d'ere Fabrique : aquets grês ê croffès ès barraran d'ab dues clauadures, ê'res claus seran tengudes, ere ue p'èt Ritou é'r'aute pes Marguliés ô Oubrês que seran en cargue. Om nou pouira prengué, nè gran né argènt des susdits grês ô croffés, qué èn counséquènce d'ue déliberatiou de toutes eres persounes que de drét deuen administra éts arrébénguts d'eres Fabriques. Per aquero sera hêt un libé de dus ô très cèns hueilles de papè blanc, reliat é cubêrt de pargam ; om escriuera én aquet libè quad'annade ere deliberation per la nomination d'ets Oubrès, ê autés administratous d'eres Fabriques, coume taben eres deliberatious que seran hêtes sus tout ço qué councerne eres Fabriques, ere recepte, ê're despense ô emploi die per die. Aquet libé sera tengut èn croffé oun se teng èt argént d'ere Fabrique. Eres assemblades qu'es haran p'ere Fabrique, ès tengueran ès diès de Dimengè ê Hêste, après Brèspes, at houns d'ere Gleize, é près d'ere porte. Mes$^{rs}$ es Ritous de quade Parroquie seran ès Présidéns d'aqueres Assemblades, que deuén êste tengudes dab ue gran moudestie puich qu'eres se hên èn presence d'èt Très sant sacrament. Om nou deu tabén causi per administratous d'eres Fabriques, qué de persounes d'ue proubitat counegude dè touts, d'ue bite que edifique, ê estaquades ô affectiounades enta counserba ét bèn d'ere Gleize.

17. Per ço qué councerne ere assemblade d'eres Coungragations quade mès ene Baleie, enta tratta-y eres matières d'eres Counférences que hêm distribua

Digitized by Google

distribuer chaque année dans notre diocèse, nous ordonnons qu'on suivra exactement tout ce qui est porté dans les dites ordonnances de Monseigneur de Choiseuil, au dernier article, qui a pour titre *Congrégations;* ordonnant seulement de plus, qu'avant de sortir, tous les prêtres feront en commun, à haute voix, une prière pour le Roi, en disant le psaume *Exaudiat*, avec le v. *Domine salvum fac regem nostrum Ludovicum;* et le R. *Et exaudi nos in die, quâ invocaverimus te.* Et ensuite le Président dira l'oraison pour le Roi, dont la conservation doit intéresser très vivement tous ses sujets.

quad'an en nosté Abesquat, ourdounam qu'om seguira exactemens tout ço qu'es enes Ourdounances de Mouseignou de Choiseuil, at d'arrè Articlé, que a per titré, *Congregatious.* Ourdounam souléméns at surplus qu'auant de sourti, toutes ès Caperas haran touts a masse, é a boux haute, ue pregarie p'et Rey en disen et pscaume *Exaudiat,* dap ét v. *Domine salvum fac regem nostrum Ludovicum,* è ét R. *Et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.* E après ét Presidént d'ere Coungragatiou disera er'Oresoun p'et REY, dequau ere counserbatioun deu interessa bibeméns touts sous sutjèts.

---

**Cas réservez**

à *Monseigneur l'Evêque ou à son Vicaire Général, dont aucun confesseur ne peut absoudre sans permission expresse dud. Seigneur.*

1. Tous sacrilèges, enchantements, Devination, Magie, Noüeurs d'aiguillette pour empêcher l'usage du mariage, les recours aux prétendus sorciers, aux Devins, pour opérer des maléfices, ou pour découvrir des choses secrètes, et guérir des hommes et des bêtes.

2. Toute simonie occulte, tant à l'égard de ceux qui la commettent que de ceux qui la conseillent et qui en sont les entremetteurs; si elle est publique, elle est réservée au Pape.

3. Battre son Père et sa Mère; et frapper, même légèrement, un Prêtre ou Clerc vivant cléricalement.

4. L'Homicide volontaire; le Duel, tant à l'égard de ceux qui le commettent, que de ceux qui le conseillent, qui en sont les porteurs de parole, ou qui y

**Cas Arrezerbats**

à *Mouseignou l'Abesqué ô soun Becari General, desquals degun Couhessou nou pot absolbé sensé ue permissiou exprèsse deu dit Seignou.*

1. Touts Sacrilètges, Encantamens, Debinatiou, Magie, Ligatures enta empacha l'usatge d'et maridatgé, et recours a's pretenduts Sourciès, a's Debins, enta opera maleficis, descroubi causes secrètes, ô guari malauties de persounes ô de besties.

2. Toute Simounie occulte, sie à l'égard d'es qui la coumetén, ô des qui're counseillen, ê qu'en soun ès mediaturs; s'es publique, es arreserbade at Sant Pai.

3. Battement de Pai ê de Mai; ê batté, encare que sie leugeremens, un Caperan ô Tounsurat que bieu clericaleméns.

4. Et Homicidé boulountari; et Duel, sie à l'égard d'és qui au coumetén, qué dés qui au counseillén, qu'en soun és Pourturs de paraule, ô que y assisten. Ere

Digitized by Google

assistent. La suffocation des Enfants, ou les mettre coucher avec soi dans le lit avant l'an et jour. Les Empoisonnements sont réservez à Monseigneur l'Evêque qui s'est réservé à lui seul la permission d'en absoudre.

5. Le parjure ou Faux Témoignage fait devant un juge, que Monseigneur l'Evêque se réserve à lui seul.

6. La fausseté commise dans les actes publics, qui oblige à restitution.

7. Le Concubinage public; l'inceste jusqu'au second degré de consanguinité, et au premier d'affinité; comme aussi l'inceste commis entre des personnes conjointes d'affinité spirituelle.

8. Le Rapt, la Sodomie, la Bestialité; procurer la suffocation de l'enfant dans le sein de sa Mère; ceux qui le conseillent, donnent des drogues et les moyens de la procurer.

9. L'incendie ou Brûlement fait volontairement et par malice.

10. Absoudre Sacramentalement un Pénitent de quelque péché mortel auquel on ait été complice, hors de l'article de la mort.

souffoucatiou dés mainatgés, ô mete-lés en lhét avant ét an ê die. Ets Empoisounaméns soun arréserbats à Mouseignou l'Abesqué, que s'en arréserbé a ét soul ét poudé d'absolbén.

5. Et Perjure ô Faux Témoignatgé hét deuant un jutgé, que Mouseignou l'Abesqué s'arreserbe à ét soul.

6. Ere Faussetat coumese en ès Actés publics, que oublige à restitutiou.

7. Et Concubinagé public ; L'inceste denquie at second degré de consanguinitat inclusivamèns, o en prumè d'affinitat ; coume tabén l'inceste coumes entre persounes conjoentes d'affinitat espirituèle.

8. Et Rapt, ere Soudoumie, ere Bestialitat; procura ere suffocatiou d'et Mainatgé en benté d'ere Mai; ès qui au couseillen, dan drogues è moiens enta procura aquere suffocatiou.

9. Et incendie ou Brulament hét bolontarieméns ô per malicie.

10. Absolbé sacramentalemen un Penitent d'un peccat doun om ès estat complici, hore d'et article d'ere mort.

Digitized by Google

## OURDENANSOS

### HETES PAR MOUSEIGNOU DE COMENGE

Enta la Baléye d'Aran, qu'es en soun diocése, encare sie dépendente de la principautat de Catalougne, en counsequence de la bisite generale qu'et a hète en la dite Baléye, et deu Synode qu'et y a tengut.

### *Quant à r'Instructioun dé ra Hé*

Que toutis ets Arritous, per ets madechis, ou per loumens per un de lours Caperas, enseignaran en lours parroquies lous principes de la Hé è ets Mystéris de noste Religioun, à touts lours parroquiants; è per aquero lous haran amassa at toc dé ra Campane, à l'houre queus semblara la mes coumode; è enta que touts Parroquiants sian souignouses d'aprene aqueste Doctrine tant necessarie au salut de lour Armo, nous lour coumandam de s'y rende assidus, è de nou y manqua per lou plus tres dies de reng, à pene d'excumenge; è per les y oubliga plus estretamens, nous defendem à toutis ets Arritous, è à touts ets autes Caperas que an poude d'administra ets sacramens, d'admette degun au Maridatge, à ra Penitencie, ou à serby de Payrin ou Mayrié au Baptisme, si non sap explicitamens, segoum la pourtade de soun esprit, quaque cause de l'Unitat de Dieu è de la Trinitat de las persounes Deüines, deu Mystery de l'Encarnacioun deu Hil de Diou, per mous rescata è mous merita lou Paradis; de la reale Presencie deu cos de Jésus-Christ au Tres-sant Sacrament de l'Auta, è de las causes necessaries de la part deu Penitent, per arcebe dignament lou sacrament de Penitencie; é encaro si nou ere aquets Articles d'üe hé diüine, aquere bo dize parçoque ét Sant-Esprit lous a rebelats, è Jesus-Christ enseignats à ra Gléyse: è boulem que ets Arritous ou Becaris ac enseignen somariamens au Poble, à la fin deu Prosne de la Misso Parroquiau, sense que james y manquen, perdessus la Doctrine que nous lour auën coumandat de hè. E'perço qu'üe dé ras causes mes impourtantes au salut dets Fidéles ey la frequente predicatioun dé ra paraule de Diou, è qu'en toute la Baléye d'Aran nou y a degun Presicadou establit, ny founds destinat per l'entretengue, nous auën ourdenat, dab l'abis è counsentiment deus Couseillés è principaus Habitants de la dite Baléye, que d'aqueste houre en là la dixième partide de touts lous fruts annuels, appartenens à'ra Fabrique de cade Gléyse de la dite Baléye, sera leüade per n'entretengue un Présicadou que nous y embiaram toutis ets ans, per

Digitized by Google

catechiza è enseigna ets Pobles, durant l'Aüént è lou Quareme, è encare en d'autes temps, en toutis es Locs de la dite Balèye, segoun l'ordre que nous ly baillaram. Nous défendem à toutis ets Arritous de la dite Baléye de permette que degun presique, Caperan ou Mounge, en lours Gléyses, sense noste Approubacioun, laquau ets beiran per escrieut; ni de hé'ra quiste à persoune en eres Parrochies, sense noste Permissioun expresse, signade de noste man, à pene d'üe loungue suspencioun, sen usan automens.

## *De l'Administratioun dets Sacramens*

Nous defendem à noste Oufficiau dens la dite Baléye de bailla dor'enla degüe Approubatioun aus Caperas, per administra ét sacrament de Penitentie; é déclaram qu'et nou a pas aquet poudé, en bertut deu titre qu'et a de l'officialitat. Nous ly defendem tabé de bailla poude d'absolbe deus cas à nous reserbats per lous caus, è per l'Approubacioun deus Becaris, nous boulem qu'om se retire à nous, ou à aquet à qu'in daram et poude.

Nous defendem de tengue enes Custodies de granos Hostios cousagrados, sus pretexte de las pourta à las Poucessious quan y a un extréme dangé de tempesto é de péire, ou de las pourta en Poucessioun, è las expousa sus ets Autas en las Héstes solemnéles de l'an; ço que nous defendem tres-expressament de hé sense noste permissioun; exceptat lou die dé ra Heste deu Sant-Sacrament, é lou Ditjaux Sant, aus quaus temps nous boulem qu'un Ecclesiastique, habillat d'un suberpelis, demore toustem ajouüillat deüant l'Auta de qui à la neit, qu'om enfermara ét Sant-Sacrament dens et Tabernacle, per esuita lous desordres è irreuerencios que se coumeten en aqueres aucasious. Nous nou boulem pas tapoc qu'aus Locs ausquaus y a Custodie d'argent, om y boute degüe sorte de tele per y embeloupa eres Hosties sacrades, lasquaus deüen éste renoubelades de quinze en quinze dies, per esbita l'indécenso é courrupcioun.

Nous defendem tabe de recebe à qu'aucun des Sacremens ets Concubins, Usurés, Blesphemadous é autes Peccadous publics, si apres este recebuts à la penitencie è à l'Eucharistie, ets perseueren aus madiches bicis; é per trabailla mes utilement per a tau sorte de Gens, nous boulem que l'Absoulucioun sacramentale sie differade à toutis aqueris qui apres aüe recebut dus ou tres cops er'Absoluciou de quauque gran pecat accoustumat, y toumbon auta souën è dab autant de facilitat que deüant, perçoque nou y an pourtat ét souën que cau per se courrija, de qui à que apres s'este goüardats deu pecat quauque tems, segoun sa qualitat, ou per lou mens pratiquat ets remèdis, qu'ets soun estats

Digitized by Google

baillats countre lour bici, è obtengut de Diou quauque plus grane forse per y resista, ets ajen hèts fruts dignes de penitencie, é dat marques ebidentes de lour counuersioun.

Nous ourdenam qu'en toutes eras Gleyses om hora de Couhessiounaus, è qu'ets seran boutats en locs descuberts, é nou pas ats cantous deus locs escus de la Glèyse : è que ets Laiques, é principalamens eras Hemnes, nou seran punt couhessats en la Sagrestanie : que ets Caperas approubats auran soüen de bouta aus Couhessiounaus üe taulo deus cas reserbats, tant au Sant Sietge qu'à nous.

*D'ère Misse*

Nous ourdenam qu'en toutes las Gléyses en lasquaus y a un nombre de Capéras, on dise tabe Misse maitiau sur lou punt deu die, aumens toutis es Dimenges è Hestes soulèmnes, per la coumouditat deu Poble, è qu'eras autes sian dites dab un enterualle convenable.

Nous defendem tres-expressamens l'us ou mei léu l'abus qu'es estat introuduit en la dite Baléye, de countregne ets Caperas nauëts de hé èt die de lour prumère Misse un hestin à touts ets Capéras de lour Mesau, è a tout et Poble de lour loc, è de hesteja puch apres de qui à nau cops toutis es Caperas deu Loc, si bolen éste participans d'eras déumes é emoulumens de lour Gléyse; é per ensuita d'ar'anla un tau abus, que ressent la simounie, deshonore lou sant sacrificy d'éra Misse, è roüine bet soüen ets Caperas naüets, que nou an déqué per hé aqueste exessive despense, nous bolem que d'ar'anla touts ets que haran bolentarioment da taus hestins, é de lour boun grat, é touts lous qui présumaran de lous y coustregne per la priuacioun de las pourcious que lour competen au ben de la Gléyse, ou automens, sian punits : ets Ecclesiastiques de couate ans de suspensioun de lours ourdes, è lous Laiques pribats de l'entrade de la Gléyse per autant de temps. Nous defendem per madech moyen, ets bioulous è danses qu'ets hen en aqueres aucasious, tant enas Maisous, qu'en las plasés publiques, è dab plus grane rasoun, en as Gléyses.

Nous defendem encare très expressamens a touts ets Caperas que diran lour prumère Misse, de jura, coum'on a accoustumat de hé enadite Baléye, deüant'ra Porte de la Gléyse, d'obserba las coustumes entroduites en aquet pays; è perçoque entre aqueres coustumes ny a forse que soun abusibes countre lou dret è countre la faiçou de bien bieuë, nous declaram qu'ets juramens qu'om a hèts de las obserba nou an pougut lia ni oubligua aquets que lous an hets.

E'perçoque noste Percuray Fiscau mous a arrepresentat que

Digitized by Google

per üo maudite coustume, despuch loung-tems introduite dens ere Baléye, om dits Misses de Morts lous Dimenges è Hestes coumandades. nous défendem à tous Caperas de las dise d'ar'anla sinoun qu'et Cos y sie present; en tau cas ets poden celebra la Sante Misse et die de l'enterrament, quinquesie, exeptat et die de Pasquos è de Diuendres Sant, aus quaus ei défendut de hé de Sepultures. Que si arribe quauque Obit, ou aute Misse toumbade en Dimenge ou en die de Heste, nous ourdenam de la celebra quauque die deüant, mes que nou sie Heste, lou plus coumode qu'ets Caperas abisaran.

## *Deu Dret deu Patrounat*

Nous exhourtam de tout noste poude toutis ets Habitants de la dite Baléye qu'an dret de nouma ats Benificis, de mous presenta per lour régime ets mes capables Caperas qu'ets poüiran trouba, tant per lour faiçon de ben bieüe, que per lour Doctrine, é de nou counsidera en lour électioun qu'èra glorie de Diou, é et ben d'èra sue Gleyse.

Nous defendem ats Patrous d'eras Arritouries ou d'autes Beneficis, de prene arren d'aquet que sera noumat, per quino counsideratiou que sie, ni de l'oubliga per aquo de hé quauque hestin, de poou que s'y trobe quauque sorte de simounie; sense counsidera la bieille coustume, que nou pot este qu'abus entroduit per l'ignourence deu Poble, per louquau desracina, à pene d'este punit d'üe longue suspencioun.

## *De las Couhrairies*

Nous auëm recounegut, au cous de noste bisite d'Aran, tant d'abus en quauques Couhrairies de Caperas, coumunomens aperades Mesaus, à cause de quauques arrepeches frequents qu'ey soun hets, lousquaus proubenguen de ço que sus pretexte d'ana celebra quauques Misses de foundatioun, ets Arritous, au préjudici deu decret de la Residence, soun retirats bet souën de lours Parrochies, é force Caperas oubligats per pauc de cause de sourti de Caselou en fort maubes tems, nou pas sense grand'indecense, è merque d'uë abaricie lourde, soun aperats à quauques hestins qu'om lour hé, que nou s'acaben quasi jamès sense bet cop de paraules è actious endignes. Per remedia a tant de desordes, nous ourdenam que d'ar'anla toutes Couhrairies seran entierement aboulides è supprimades; qu'ets Caperas nou s'essemblaran plus, per quin presteste que sie, noun pas encare que housse per celebra quauques Misses foundades en lour fabou. E neaumens,

Digitized by Google

per nou priua ets Fondatous de las dites Misses deu frut de lour deboucioun, ni ets Caperas de las coumunautats é Frairies de las arrendes que lous soun leguades, nous boulem que ets Eiretés d'aquets qu'an hèt d'aqueres Foundacious, sien tenguts d'en paga las arrendes segon lasdites Foundacious; è au loc deus arrepeches qu'èran oubligats de hé ausdits Capéras deu Mésau de lour bailla per quate arrèpeches quarante targes, lousquaus, dab las arrendes legades per lous Benfactous, seran distribuades egalamens entre lous dits Caperas, lousquaus, per quade siex targes qu'ets auran en lour pourcioun, seran oubligats d'en dise üe Misse bache à l'intencioun deus dits Foundadous; è per leüa eres arrendes, nous boulem qu'eus sie permetut de s'assembla üe soule bets l'an, per hè un Sendic que las amassé ê distribue à un cad'un.

Nous ourdenam tabe que toutes eres Couhrairies deus Laïques, encare qu'en eres y age degus Eclesiastiques, sian supprimades, si lours statuts nou soun estat approubats deu Sant Sietge ou de nostes predecessous; ê quan be serian estats approubats, nou boulem pas quets y pousquen ajusta arren, ni introduise degüe coustume de la quau ets Arreglemens nou hen mencioun; ê principalomens nous défendém à touts ets Couhraires de hè degun hestin aus Caperas, ou entr'ets madechis, ét die de lour hesto ou en aute die, puch que nou poden èste qu'endecens ê countraris à la discipline chrestiane.

Nous defendém tabe de publica degues indulgenties sense noste Approbatioun.

Nous defendèm encare à touts ets Couhraires de bailla à usure lou fonds qu'ets an appartenut à lours Couhrairies, per quin pretexte que sie, noun pas qu'an serié per he dise misses; mes nous boulem qu'aquet fonds pousque este emplegat, ou en arrendes constituades, ou en fonds de terre, ou ben en gasailles que nou pousquen este soubçounades d'usure; ê generaloment nous defendem toute sorte d'usure à toute persoune, de quin estat que sie, à pene d'escumenge.

Nous defendem encare qu'aras Bastiailles, Nosses, Misses de Morts, om nou hasse punt de banquets aus Caperas deus locs, puich qu'après aoüe het lour ouffici, ets poden ana minja à case lou; mes au loc d'ataous repas, nous exhourtam ets habitans de'ra Baléye de lour douna quauque cause per forme d'houneste recounechense ou d'aumoine. Nous nou entenem pas neaumens préjudicia à ras bounos coustumes de'ra Gleyse, de neuri dab frugalitat ets Caperas ê autes Ecclesiastiques que seran aperats dehore lour billatge, per quauqu'Enterament ou Aunous funèbres, ount ets seran tousten dab lour surpelis; mes qu'aquero se pousque sense prejudici d'eres Perrochies, ê que toutis ets Caperas nou

Digitized by Google

quiten en madech tems ere Parrochie, principalemens si cau hè quauque Ouffici d'oubligatioun, ou suigna quauque malaut en las dites Parrochies.

## *De so qu'es Clercs deüen huge*

Nous defendem à touts ets Ecclesiastiques de la dite Baleye, desquaus las armes nou deüen êste que'res lermes et l'Ouracioun, de pourta degües armes offensiües ni defensiües, si nou que per juste cause ets n'aian obtengude de nous, per escriout, ra licencie, de laquau nous ne boulém pas qu'ets usen en publie, hors lou cas d'üe urgente necessitat.

Nous lour defendem la casse des sanglas et de las besties fauves, à pene de suspensioun per siés meses : la frequentatioun d'eres taüernes, ras danses, et joc de cartes et autres, principalomeni en Locs ê Plases publiques ; de sorte que si, au mesprets de noste presente defense, ets soun counbencuts de quaqu'un d'aquestis crimes, ou de s'este embriagats, so qu'ets hèn assés soüen, coum'om mous a rapourtat, nous boulem que nostre Officiau lous punisque de suspensioun per lou temps qu'et abisara, segoun la grabitat deu pecat.

Nous lour defendem tabe toute sorte de coumerce, ê pratique de heires è marcats.

## *De la Sacrastanie ê Ornamens de la Gleyse*

Nous ourdenam qu'om age sacrastanies per toutes eres Gleyses de la Balèye, qu'om hara basti aus despéns dé la Fabrique, assès granes enta qu'ets Caperas s'y pousquan coumodomens besti, ê qu'om aje mouyen d'ey tengue lous Mobles ê Ornamens necessaris dens d'armaris qu'om hara per lous tengue ; ê enta que lou serbici Deüin y sie rendut dap la decense que cau, nous boulem qu'om ajo Capes Missaus de toutes eres coulous que soun en usatgé en la Glèyse : blanc, arrougé, biulet, bert è néré, per s'en serbi segoun la dibersitat deus officis, ê com'om troubara marquat dens et Directori qu'ey het touts ets ans per aqueste Diocèse, louquau nous auram soüen de bous embia.

Nous coumandam ats Ecclesiastiques de tengue ben eres Caperes, d'aüe soüen que sian barrades, per empacha que'ras besties nou y entren, ni auto cause que la pousque profana ; ê enta temoigna et zele qu'ets an per toutes eres Gleyzes, nou pati qu'om y hasse degüe actioun indecente, ni degun entreteng escandalous.

Nous coumandam tabe à touts ets Arritous ê Becaris d'este preüesits de tout ço que regarde lour Offici ; coumo d'un Ritüel



Digitized by Google

necessari per he et Prosne, eres Poucessious ê l'Administratioun deus Sacramens; un Libe Curiau, auquau ets bouten tous ets Batiats, Couhermats, ets qui moren ou countracten Maridatge. Nous lour coumandam encare, à pene d'escumenge, de renoubela touts ets ans ets Sants Olis; per aco nous coumandam aus Archiprestes, sur madeche pene, deus ana serca à Sant-Bertran, per lous distribua aus autes Caperas de la Baleye, emmediatemens apres et Ditjaus Sant.

## *De las Fabriques*

Coum nous aüem troubat, dab grane counsoulatioun au cours de noste Besite, que las Gleyzes aüien üe partide de'ras Deümes per lours Fabriques, tabe nous aüem berificat, dab un gran desplase, lou mauves us qu'om ne hè d'üe partide, emplegan à diuerses dies de l'an en hestins ê coulatious. Per amou d'aquo, ente remedia en aquet desourde, ê per empacha la damnatioun d'aquets qu'entretenguen aquestes machantes coustumes, nous defendém à toutis, tant Ecclesiastiques que Lays, à pene d'escumenge, de nou hè d'ar'anla degun hestin, arrepeich ne coulatioun aus despens de las dites Fabriques, per quin pretexte que sie; ê per tira entieremens ets abuses que coumeten aquets que n'an ere administratioun,

Nou boulem que'ras Arques en'asquaus om bouté ets gras de'ras Glèyses, sian barrades dab tres claus differentes, que seran tengudes pet Arritou, pets Cossous ê pets Bailles, enta que dar'anla om nou les emplegue qu'en causes counégudes necessaries, de l'abis, deliberatioun ê cousentiment de touts; ê d'aquero lousdits Bailles haran Rolle, que countengue 'ra recepte ê'ra despense, per ne rénde counde deüant ets susdits à'ra fin de l'an.

È perço qu'om s'ey plangut en betcop de Locs de l'usurpatioun de'ras Deümes, que se glisse poc ê poc en'adite Balèye, laquau arribe perço que quan üe pece de terre cambie de mestre per esturment de croumpe ou autemens, è passe a'u poude d'un Estrangè, 'ra Deüme des fruts es apercebude det Arritou et Gleyze deu naüet poussessou, so qu'ey enjusticie manifeste, ê capable de rouina 'ras Gleyzes ê Caperas d'un Loc, per he riches ets autes; per amou d'aquo, per remedia adaquet abus, nous ourdounam que d'ar'anla toute 'ra Deüme d'üe Parrochie demeuré au prouhiet dets Caperas ê Fabriques de'ra madeche parrochie, de qui que sie ét founs de'ras terres; ê tout aquero sense prejudicé de'ras rasous particulieres qu'om poüirie aüe au countrari, pet sujet de lasquaus om se preüesira deüant nous, ou noste Auficiau au sietge de Sant-Bertran.

Digitized by Google

## *Countre ets Blasfemadous*

Coum nous n'aüem troubat de crimes mes scandalous ni més familiès dens la Baléye, qu'ets blasfemes ê juramens deu Nom de Diou, tabé nous aüem resoulut de hè tout ço que sera en noste poude per n'arriga aquet bici. Per aquero nous ourdenam qu'ets Arritous è Becaris dab es Cossous deu Loc, s'enfourmaran souignousament d'aquets que blasfemaran è juraran et Nom de Diou, è les puniran, peu prumé ê sègount cop, de l'esmende qu'ets jutgaran à prepaus ; ê encas qu'ets countinuaran en aquet detestable bici, ets proucedaran countre eris, de noste autoritat, per enfourmacioun que countengue era depousicioun de tres ou quate Testimounis, laquau ets mous remeteran, per assigna aquets impies è scelerats deuant nous, ê ourdena countre ets üe penitencie publique, tale que nous troubaram la mes propie per les remète en camin de salut ; ê comandam que tout et poble y tengue ra man, ê defère ausdits Arritous et Cossous aquets Blasfemadous à la prumère coumouditat, sus pene d'este ets madechis declarats enemics de'ra glorie de Diou, ê endignes de sas gracies. E'enta que noste presente Ourdenance sie plus efficace, ê que persoune nou'n pretende cause d'ignourencie, nous coumandam à touts ets Arritous ê Becaris de'ra dite Baléye, de la publica touts es Dimenges au Prône de'ra Misse.

## *Countre ets que nou colen eres Hestes*

Nous ourdenam qu'ets Cossous tenguen ere man qu'ets Dimenges ê Hestes sien obserbades ; ê au cas que cauqu'un y manquara, qu'ets punisquen ets que auran manquat, d'üe esmende pecuniere, que sie apliquade à ra luminarie de ra Gleyze ; qu'ets defenden ats Ostes de nou bailla, durant ets deüins Auficis, degus biüres ats Parrouchians ; mes soulamens ats passans, sus madeche pene.

## *De l'Administracioun d'ere Justicie*

Nous defendem à l'Aufíciau de'ra Baléye de laxa degun escumenge per un deute que nou baile au mens dets escuts de tres frans la pesse, ne sense 'ras tres admounicious canouniques hêtes mes lèu. Nous li defendém tabe de s'attribua, ny ats Aufíciés de la court, degües esmendes qu'et aura ourdenades countre ets Prebenguts deüant et ; ê boulem qu'aqueres esmendes nou pousquen èste apliquades qu'en obres de pietat ; qu'et se goüere tabe de nou fabourisa eres usures ubertes ê manifèstes ; mes plus lèu

Digitized by Google

qu'et las declare injustes, ê ets que las an coumetudes, dignes de punitioun exemplarie.

*Per las Congregacious*

E per hé qu'ere bertut ê pietat se trobe ena counbersacioun de touts nostes Ecclésiastics, ê qu'ere science nou manque pas ene bouque dèts Caperas, ê qu'atau, en serbi toutis de boun exemple ê edificacioun, ets sien la boun'audou de Jésus-Christ, après aüe counegut et gran frut spiritiau qu'arribe ats Caperas de noste Diocèse que soun assidus à ras Coungregacious qu'ey soun establides, nous boulem qu'au loc des Mesaus ê Couhrairies, que nous aüem cassades, sien establides ene dite Baléye eres Coungregacious, dab ere madeche Règle ê Règlamens qu'ets trouben au reste de noste Diocèse, ê en cade üe per y presida, un Becari fouren, ê apres ét un Percuray Fiscau ê un Secretari, que seran noumats de nous ; ê encare ets Locs ensquaus seran tengudes, ere oure ê'ra matière que sera tractade : è per aquero nous ourdenam qu'et segount Delus de cade mes ere prumere se tenguera at Loc de Lés ; ere segounde et Dimars après, at loc de Benos ; ere tresième et Dimércles, à Bilac ; ere quatrième et Ditjaus de're madeche semmane, à Bieille ; ere cinquième et Diüendres après, à Arties ; ere darrere et Dissapde, à Salardun : ats quaus Locs touts es Caperas, Diacres ê Sousdiacres d'eres parroquies besiès, se renderan, apres dinna. E après esté assemblats à mieg die o embiron, è après aüe inboucat ere gracie det San-Esperit, ê dit *Veni Creator,* ê er' Ouracioun, ets tractaran, dües ô tres oures au plus, ere matiere que nous lour auram baillade. Et Bicari fourén enterrougara ara'ts us, ara'ts autes ; ès saubara mieg oure sur la fin, per parla dets moyéns de s'occupa à ra Pregarie, de'ras Arrubriques det Berbiari ê det Missau, de'ras Ceremounies de're Misse ; enesquaus nous boulem que toutis ets Eclesiastics s'exercen, las aprenguen ê obserben, sus pene de suspencioun, que lour sera per nous ourdenade, si en l'examen que nous ne haran de tems en tems, et s'en trobe cauqu'un que nou las sapie suffisament ; ê per les rende mes curiouses de las aprene, nous boulem, qu'un d'entre ets las hasse toutis es cops qu'ets s'assemblaran, é digue tout haut 'ras Ouracious qu'om deu sabe per co, enta que quad'un sie plan estruit per celebra aqueste auguste sacrifice sense degüe indecenso.

E per madeche cause, nous ourdenam que degun Caperan naüet nou pouyra dise sa prumere Misse, que prumeremens nou sie plan estruit enes Ceremonies ê Ouracious ; qu'et nou s'y sie force cops exerçat en la presencie de toute ere Coungregatioun, ê qu'ere nou l'age troubat suffisamens capable per aqueste sutjet.

Digitized by Google

Nous boulem tabe qu'ets que bouleran prene eres Ourdes, porten Attestatorie d'ere lou Coungregatioun, que countengue et testimoniatge de lour boune bite, de l'assiduitat à lasdites assemblades, é det exercici de l'Ourde qu'auran deja pres.

Nous coumandam ats secretaris establits enes Coungregatious, de dressa berbaus de cad'assemblade ; d'embia les mous touts es mesés, ount ets boutaran eres questious qu'om aoura het, eres arrespounses ; è surtout ets mous marquaran ets absents, è les denounciaran pére prumere et segounde bets à noste Auficiau de'ra Baleye, que les punira de lour negligense, atau coum'ét abisara ; è s'ets continuen de s'absenta, nous les suspenderam de l'exercici de lous Ourdes, pet temps que nous jutjaram à perpos.

Ets Percurays fourens auran cure de prene garde à'ra decencie dets abits dets Caperas de lour Coungregatioun, de s'infourma de lour bite è faiçous de hè, enta, s'en y a degun d'ets que bisque scandalousemens, que frequente eres taoüernes, que manque de hè ere Doutrine Chrestiane, que jogue, que danse, que porte eres armes defendudes, qu'entretengue, deguens ou dehore case süe, quauque hemne de machante bite, ets les deferen a'ra Coungregatioun, laquaou l'y baillara sous abertissemens é courreccious dequi a tres cops ; é apres nous en abertira, s'et nou se courrige, é entaque nous y pourtem l'arremedy que nous jutjaram mes coumbenable.

Finalemens nous ourdenam que quan cauque Caperan, Diacre ou Sousdiacre sera mort, quade Caperan disera üe Misse per et, ets Diacres è Sousdiacres ét aufici des morts ; é enta que degun nou manque de rende aqueste acte de caritat, nous boulem qu'ets dits Percurays abertisquen déra mort d'ets Caperas noste Auficiau de'ra Baleye, qu'en abertira toutes eres Coungratious ; lou quau Auficiau, é soun Loctenent, nous establissem President de tout, é Directou de toutes eres dites Coungregatious ; é lour coumandam de cy este assidus ; é de las bisita toutes de tems en tems per y hô tengue é obserba de punt en punt nostes Arreglamens ; é sustout eres Pregaries que qualera hè à l'entrade é gesside de l'Assemblade, que nous auem boulut hè emprima au pè de nostes presentes Ourdenances, enta que toutis sien mes fidels é diligens per las obserba. Toutes aquestes Ourdenances soun estades hêtes enedite Baleye, a'ra fin de note besite, et bint-cinquième de seteme mile siés cens quarante-siés.

† GILBERT, Ev// de Comenge.

*PRÉGARIES*

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

Ainsi qu'il l'avait fait pressentir en note, à la page 293 du présent volume, M. l'abbé Lestrade revient sur la publication qu'il avait seulement mentionnée au sujet de Bertrand de Goth, l'ancien évêque de Comminges, devenu Souverain-Pontife en 1305, sous le nom de Clément V.

Ce travail, enrichi de notes et d'indications d'ouvrages soigneusement compulsés, présente un très grand intérêt. On aurait certes mauvaise grâce à contester qu'il se rattache à l'histoire même du Comminges, ayant pour sujet la personne d'un ancien prélat de ce diocèse qui porta la tiare et fut mêlé à des événements importants dans les premières années du XIVe siècle.

Un article est aussi consacré à une nouvelle Vie de l'évêque Bertrand, le saint patron du même diocèse, que nous nous proposions nous-même de signaler.

Enfin, notre zélé collaborateur présente un aperçu critique sur un récent ouvrage traitant du Protestantisme en Béarn. Là encore nous restons dans notre domaine, car on n'ignore pas que le Nébouzan fit partie du Béarn. A. C.

---

I. — **UZESTE ET CLÉMENT V**, Notices historiques, archéologiques, iconographiques, etc., par l'abbé Brun, curé d'Uzeste, membre de la Société archéologique de Bordeaux ; Berchon et Brutails, membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, et de la Société archéologique de Bordeaux. — Bordeaux, imprimerie Ve Cadorcet, 17, rue Montméjan, 1894. 1 vol. 160 p., 4 phototypies et 4 lithographies. Prix : 5 francs.

« Uzeste et Clément V ». Tel est le titre général d'une attrayante brochure qui comprend trois Mémoires consacrés au premier pape d'Avignon. Toutefois, le but poursuivi par les auteurs de ces travaux historiques et archéologiques ne consiste pas exclusivement à placer dans leur vrai jour le caractère et la conduite de Clément V : MM. Brun, Berchon et Brutails tâchent d'attirer l'attention des Commissions officielles, des Sociétés savantes et des hommes de goût, sur la remarquable église d'Uzeste, hélas ! très dégradée. Comme l'ancienne cathédrale du diocèse de Comminges, l'église d'Uzeste est due en grande partie aux largesses de Clément V. Il l'érigea en collégiale et dota son chapitre, ainsi qu'il le fit d'ailleurs, avec une égale munificence, pour l'église voisine[1], celle

1. Parmi les prieurés unis aux deux menses capitulaires nouvellement fondées, nous remarquons le prieuré de La Vernose et de Lacasse estimé 7.000 florins. — C'est par erreur que certains auteurs écrivent « Vernose et Lacose ». (Voy. *Regestum Clementis papae quinti*, n° 9999, et *Uzeste et Clément V*, p. 19.) Au XVIe siècle et peut-être antérieurement, le Chapitre de Saint-Etienne, à Toulouse, et celui d'Uzeste percevaient une moitié des fruits décimaux de la paroisse Saint-André du Lherm (diocèse de Toulouse), le curé du Lherm prenait l'autre moitié. — (Arch. de la Haute-Garonne, fonds de l'Archevêché. — Pouillé de 1538.)

Digitized by Google

de Villandraut[1]. Clément V aima constamment ces deux églises sœurs. S'il se rattachait au territoire de Villandraut par sa naissance, il donna à la collégiale d'Uzeste un témoignage authentique de son affection en y choisissant le lieu de sa sépulture.

C'est en nous plaçant surtout au point de vue commingeois que nous avons parcouru le volume des trois érudits girondins. Assurément les lecteurs de la *Revue* ne blâmeront pas cette disposition d'esprit. Clément V nous touche de près comme évêque et comme pape. On sait de quelle noble manière, après son élévation sur la chaire de saint Pierre, il manifesta l'intérêt qu'il portait à son premier siège épiscopal.

Revenons d'abord, avec nos auteurs, sur la fameuse question du lieu d'origine de Clément V. Uzeste et Villandraut avaient leurs partisans respectifs. Dieu sait les flots d'encre que la discussion a fait couler, de quelle ingéniosité on a fait preuve dans la recherche des arguments probables et jamais probants. La brochure que nous étudions ici était même imprimée et les auteurs n'avaient pu, à leur regret, conclure avec plus de certitude que leurs devanciers. Par bonheur, le docteur Berchon a remarqué dans le recueil de Rymer quelques lignes de Clément V au roi d'Angleterre. Ces lignes renferment trois mots qui nous fixent mieux que de longues dissertations. Clément V appelle expressément Villandraut le lieu de sa naissance : *locum nativitatis nostre*[2].

S'il faut placer le berceau de Clément V à Villandraut, c'est à Uzeste que l'on voit son sépulcre. Le pape avait désigné la collégiale de cette ville comme devant recevoir sa dépouille mortelle. Après un pontificat de neuf années[3], justement appelé par l'abbé Brun « une des périodes les plus terribles et les plus difficiles de la papauté » (p. 29), Clément V mourut à Roquemaure, au diocèse de Nîmes, le vendredi 20 avril 1314, âgé d'environ 50 ans. Son corps porté à Carpentras, où se trouvaient les cardinaux, arriva à Uzeste le 27 août. En 1359 on put l'ensevelir dans « un magnifique tombeau dont les ruines misérables font aujourd'hui pitié. Et pendant deux cents ans Clément V reposa en paix, sous la garde des chanoines » (p. 30).

Les Huguenots dévastèrent l'église d'Uzeste en 1577, « mais leur rage s'acharna surtout contre le tombeau papal qu'ils martelèrent ignominieusement après avoir pillé les richesses qu'il contenait et jeté au feu les ossements du pontife. Ce sont les Huguenots qui ont réduit le tombeau pontifical à l'état misérable dans lequel on le voit encore aujourd'hui.... » (p. 30-31). Or, si les Huguenots ont brûlé

1. « Il y a à signaler ici une disposition originale prise par Clément V en érigeant en collégiales ces deux églises. Le Ciron, qui coule entre ces deux paroisses, était la limite frontière entre le diocèse de Bazas dont relevait Uzeste et l'archidiocèse de Bordeaux auquel appartenait Villandraut. Le pape ordonne que désormais c'est l'archevêque de Bordeaux qui aura juridiction sur la collégiale d'Uzeste, et l'évêque de Bazas, juridiction sur celle de Villandraut Dans la pensée de Clément V, cette disposition tendait à conserver la discipline dans les deux Chapitres en créant entre eux une louable émulation ». *Op. cit.* p. 18.

2. Voir le texte complet, dans la *Revue de Comminges*, année 1895, 3e trim., p. 293. — Par rapport aux armes de la famille de Goth, d'or à trois *fasces* de gueules, cfr *op. cit.*, p. 9, 51 et 108.

3. Exactement 8 ans, 10 mois, 15 jours. Baluze, 3me *Vie de Clément V*, t. I. p. 55.

Digitized by Google

les restes de Clément V, peut-on croire et soutenir que quelques fragments de son corps aient échappé à cette profanation ? M. Brun l'affirme. Selon lui, il n'est raconté nulle part que pendant la Révolution on ait de nouveau violé la sépulture du pape [1]. En 1805 le tombeau fut déplacé. Quarante ans après on y constatait la présence de plusieurs ossements, et le 14 avril 1893, M. Brun, le maire M. Martin-Naudon et des témoins faisaient une constatation semblable. On est donc autorisé à penser qu'une minime partie de la dépouille de l'un des plus illustres bienfaiteurs du Comminges, échappée au feu auquel la rage des Huguenots la destinait, est encore conservée de nos jours [2].

Nous sommes heureux de déclarer ici au courageux curé d'Uzeste et à MM. Berchon et Brutails, que mû par des raisons personnelles et décisives, le Comminges tout entier fait des vœux pour que la Commission des Monuments historiques ainsi que des particuliers fortunés, protecteurs éclairés des arts et amis dévoués de nos gloires nationales, consentent à faire les sacrifices pécuniaires que mérite la restauration de l'église d'Uzeste et du glorieux tombeau dont cette ancienne collégiale est la dépositaire.

Singulière destinée de Clément V ! Avec quel acharnement n'a-t-il pas été discuté comme pontife ?.. La critique ne l'a pas non plus épargné comme homme privé. Et tout cela sur les dires hypothétiques de Villani. La suppression des Templiers, la mort cruelle, en vérité, des plus notables membres de cet ordre, avaient créé à Clément V de trop nombreux ennemis pour que l'on ne mît pas aisément en cours, sur son compte, les fables les plus ridicules [3]. Actuellement la lumière se fait. La bibliographie clémentine s'enrichit chaque année [4]. Elle a reçu, il y a peu de temps, un appoint considérable, grâce à la publication des *Regesta* qui font mieux connaître l'administration pontificale de Clément V. Or, nous voyons, après discussion désintéressée des documents, des auteurs

1. Les Révolutionnaires brûlèrent à Uzeste les archives capitulaires et une chape de Clément V. « Cette chape était en grande vénération dans le pays. Tous les ans, au 8 septembre, jour de la fête patronale d'Uzeste, on la montrait aux foules venues en pèlerinage aux pieds de la Madone miraculeuse. Aucune description ne nous a été laissée de ce magnifique objet d'art et d'orfèvrerie. » Suit la description de l'une des chapes conservées à Saint-Bertrand pour donner une idée « probable » de celle d'Uzeste : « La chape de Clément V à Uzeste devait sans doute ressembler beaucoup à celle qui a été ainsi décrite » (p. 27). Nous avouons ne pas goûter ces sortes de conclusions où le « sans doute » intervient pour élucider des questions douteuses.

2. « Ces ossements se réduisent à deux fémurs, un tibia, la mâchoire inférieure et quelques débris assez difficiles à classer ». (p. 38.)

3. Voir *op. cit.*, les notes des pages 55 à 62. — A retenir, en particulier, le singulier récit de la descente aux enfers d'un chapelain pontifical. D'après Villani, ce nouvel Enée « avait vu » construire pour Clément V une demeure infernale ; déjà un des neveux du pape, décédé récemment, se trouvait dans un semblable palais : maison de feu, lit de feu. Voilà un spécimen de ce que Villani a osé insérer dans ses *Historie fiorentine*. — Conf., Dante, *Divine Comedie*, chant XIX, terz. 28, 29 ; Clément V et Nicolas III sont mis en enfer, par le poète, en compagnie de S. Célestin V : c'étaient trois papes français.

4. Relevé au courant de la plume : *Clément V, Philippe le Bel et les Templiers*, Revue des Questions Historiques, t. XL, p. 5, 1874 ; — *La Papauté hors de l'Italie : Clément V*, par E. Renan, Revue des Deux Mondes, 1880. « Nous tenons à constater... que Renan, sauf quelques réserves qu'a déjà faites avec beaucoup d'érudition M. le marquis de Castelnau d'Essenault, doit compter au nombre des apologistes de Clément V. » Abbé Brun, *op. cit.*, p. 9 ; — *Le Tombeau du pape Clément V à Uzeste*, par MM. J. de Laurière et Muntz Paris, 1888, Société des Antiquaires de France, t. XLVIII, 3e série, t. VIII, p. 275 ; — *Nouvelles études sur Clément V*, par M. l'abbé Lacoste, etc.

Digitized by Google

très divers se rencontrer vis-à-vis de Clément V dans un même sentiment de sympathie [1].

Il y a lieu d'espérer que, stimulé par ces études, un esprit distingué nous donnera enfin une biographie impartiale de premier pape d'Avignon.

---

II. — **LA VIE DE SAINT BERTRAND**, évêque de Comminges : son siècle, son culte, par l'abbé P.-B. Bouche, curé d'Huos. — Toulouse, imprimerie catholique Saint-Cyprien.

L'année 1895 aura été marquée, pour la ville de Saint-Bertrand, par deux faits heureux et notables : la célébration du Jubilé et la publication d'une Vie nouvelle du grand évêque de Comminges... Encore une œuvre éclose dans un modeste presbytère de campagne, à la fois solide par les documents où elle s'appuie et savoureuse à la piété. Après avoir rempli les journées du prêtre qui l'a écrite, elle vient à son heure instruire les nombreux clients de notre saint évêque et les exciter à son culte.

Le titre de la biographie paraît d'abord un peu vaste et débordant : on y veut considérer, avant tout, saint Bertrand, mais on veut aussi embrasser « son siècle », 1040-1123, d'après les dates fournies par l'auteur. Or, ce tableau du XI^e^ siècle tient en quatre ou cinq pages in-12 : c'est à peine une petite ouverture à travers laquelle il faut contempler un bien vaste territoire au risque de ne pas tout voir. Et voilà précisément l'inconvénient de ces vues générales à propos de biographies assez restreintes : si on les étend outre mesure, le sujet principal disparaît ; si on les resserre, elles risquent d'être par trop incomplètes. Notre auteur a voulu souder son sujet à l'histoire générale de l'Église. S'il parle de « l'action réparatrice de la Papauté », c'est un peu pour relever son héros en montrant qu'il « coopère à cette action ». Thèse difficile vu la rareté des matériaux. Comment la soutenir, « historiquement » parlant et selon les exigences modernes de ce mot ? « Quelques signatures relevées au bas de certains actes nous en fournissent la preuve », avoue ingénuement l'auteur (p. 124) qui sent sa pauvreté. Et de ces actes, deux exceptés (années 1100 et 1119, p. 125), il ne peut pas tirer de fortes conclusions.

1. Ce n'est pas sans surprise que nous avons lu, dans le dernier fascicule de cette Revue, l'assertion absolue d'un fait très contesté aujourd'hui, comme dépourvu des preuves rigoureuses qu'exigerait sa gravité, savoir, le serment par lequel Bertrand de Goth se serait engagé vis-à-vis de Philippe le Bel à détruire les Templiers, avant même toute procédure. La tiare, a-t-on dit mille fois, était à ce prix. « Le pape [Benoît XI] étant venu à mourir, Philippe le Bel, roi de France, promit à Bertrand de Goth de l'élever sur le trône pontifical, à condition que le nouveau chef de l'Eglise l'aiderait à détruire l'ordre [des Templiers] » (p. 237). Il n'est pas permis, en ce moment, d'exposer en ces termes un fait si important. Villani allègue que le futur pape fit une promesse à Philippe le Bel, celle de lui accorder une grâce que le roi se réservait de faire connaître et d'exiger plus tard. Du dire, vrai ou faux de Villani on a conclu qu'il ne pouvait être question dans l'esprit du roi que de l'abolition des Templiers. La publication du Journal des Visites pastorales de l'archevêque de Bordeaux et de l'Itinéraire de Philippe le Bel rend au moins discutable la possibilité matérielle de l'entrevue à Saint-Jean-d'Angély, lieu où l'on prétend que le roi obtint de Bertrand de Goth la promesse dont celui-ci ignorait la portée. Et encore cette entrevue fût-elle prouvée, resterait à établir la véracité de Villani et à démêler l'intention de Philippe.

Digitized by Google

Nous ne suivrons pas l'historien dans chacun des chapitres de sa narration qui, au fond, reste identique à celle de M. le baron d'Agos[1]. C'est un développement personnel, très étudié, de la principale source hagiographique de saint Bertrand : la vie composée par Vital, sur l'ordre de Guillaume d'Andoufielle, archevêque d'Auch, et du pape Alexandre III. On y examine successivement chaque miracle et on rétablit dans son cadre chacun des actes de notre saint. La revue est faite en conscience. Rien ne manque à la galerie, pas même (soit dit sans irrévérence) l'énigmatique crocodile de la cathédrale commingeoise! Nous remercions l'auteur de nous avoir épargné « le caillou » de saint Bertrand, avec lequel certains guides lapident consciencieusement la critique historique et la science géologique, au grand ébahissement des touristes de bonne volonté[2]. Un des morceaux attrayants du volume est la relation de la translation d'une relique de saint Bertrand à l'Isle-en-Jourdain en 1733. M. Bouche en donne un exact résumé[3].

En somme, ce livre est un bon livre et un manuel commode : une façon de « compendium » des renseignements les plus minutieux, patiemment recueillis, tous relatifs à notre saint[4]. Il y a intérêt à le lire, édification à le méditer : il touche à la piété et à l'histoire et met celle-ci au service de celle-là, tout en lui laissant sa place et en respectant ses droits. M. le curé d'Huos aura le suffrage des érudits et celui des chrétiens dont la foi est simple et naïve : des deux suffrages, le second ne sera pas le moins précieux pour lui.

---

### III. — LE PROTESTANTISME EN BÉARN ET AU PAYS BASQUE, ou Observations critiques sur l'Histoire de l'Église réformée d'Osse, de M. le pasteur A. Cadier, par M. l'abbé V. Dubarat, aumônier du lycée de Pau. — Pau, impr. Vignancour, 1895.

A la fin de cet article bibliographique, nous demandons la permission, à nos lecteurs, de leur signaler un récent ouvrage sur le protestantisme en Béarn et au pays Basque. Sans doute, ce sera sortir un peu de « notre » territoire ; mais que l'on se rassure : à la *Revue* ce n'est pas comme au collège, on n'abuse pas des sorties.

Les manœuvres de Jeanne d'Albret pour implanter le huguenotisme en ses Etats ont trouvé en M. Cadier un apologiste résolu, ferré à glace pour aller bon train sur cette voie de scabreuse réhabilitation. Il nous la baille belle M. Cadier ! Sa « bonne Jehanne » n'est pas celle que les contemporains ont subie. Si

1. *Saint-Bertrand, évêque de Comminges*, sa vie, ses miracles, son culte, par Louis de Fiancette, baron d'Agos. — Voy. aussi : *Vie de Saint Bertrand*, évêque de Comminges, son panégyrique, etc., ouvrage réimprimé pendant l'épiscopat de Mgr d'Astros, archev. de Toulouse, par les soins de M. l'abbé Ferrand, curé de Saint-Bertrand. — Le premier de ces vol. a été imprimé à Saint-Gaudens, chez Abadie, le second à Bagneres, par Dossun.

2. Voir *Revue de Comminges*, 1886, p. 139-140.

3. Voir le texte *in extenso* dû à J. Lastrade, bénéficier de la cathédrale de Saint-Bertrand et curé de Labroquère, dans la *Vie* publiée par M. Ferrand, p. 99-129. — C'est par erreur du typographe que le chanoine de Saint-Etienne, vicaire-général, venu à l'Isle à cette occasion, pour présider la cérémonie, est appelé de BETON : son nom est de BETOU. De même un des orateurs, en cette circonstance, fut M. Guillaume BÉTIRAC, curé de Saint-Germier, à Muret, appelé mal à propos BITIRAC.

4. N'y aurait-il pas moyen de trouver un érudit, dévoué à saint Bertrand, qui voulût bien nous donner une note, aussi complète que possible, sur la bibliographie et sur l'iconographie du saint évêque de Comminges ?

Digitized by Google

M. Cadier, pasteur de l'Eglise réformée d'Osse par la grâce de Jeanne d'Albret, se fût trouvé dans la dure nécessité de vivre sous le régime « tolérant » de son héroïne, il eût assurément chanté sur un autre ton.

C'est M. Dubarat qui s'est chargé de mettre une sourdine à ces notes si vibrantes. Il suit pas à pas le prétendu historien de la prétendue réforme, et donne en entier des textes qui se trouvaient affaiblis ou dénaturés en d'incomplètes citations, noyés en des commentaires plus intéressés qu'intéressants. Cela tient 476 pages. L'auteur a pris de la marge afin de laisser à son exposition toute l'ampleur qu'elle exigeait. Il nous montre, ou plutôt il produit des documents qui montrent le Protestantisme favorisé, imposé par les mesures iniques, par la tyrannie de Jeanne, le culte catholique proscrit, les églises pillées, « désaffectées » ou détruites, les prêtres et les religieux massacrés : tout un enchaînement de mesures remplies d'exquise « tolérance ! » Après avoir lu ce dossier, où le réquisitoire se mêle aux dépositions des témoins, on estime que Jeanne fut le mauvais génie de son peuple. L'essai maladroit de réhabilitation dont elle vient d'être victime a mis entre les mains de M. Dubarat sa bonne plume de critique, de polémiste et d'historien. On assure que sa riposte a fait grand bruit dans le Landerneau où prêche M. Cadier; le contraire nous eût surpris.

Pour nous qui envisageons la question sous son aspect historique, — la doctrine étant hors cause — sans tant nous échauffer, nous remercions M. Dubarat de sa large contribution à l'histoire des dissensions religieuses en des contrées voisines des nôtres, et nous mettons son ouvrage à côté de ceux de MM. Communay[1], Durier et Carsalade du Pont[2], c'est-à-dire à côté des meilleurs.

J. LESTRADE.

---

## IV. — A PROPOS DE DEUX PANÉGYRIQUES, par M. l'abbé Henri Fourcade, curé de Saint-Élix

### 1°. — Sanctus Gaudentius, ou Gaudens

La ville qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Gaudens fut d'abord une petite agglomération, dans le pays des *Onobrisates*, de Pline — et par corruption, *Onobusates* — petit peuple compris dans l'Aquitaine primitive et la Novempopulanie. Il était voisin des *Garumni* et englobé dans la circonscription des *Convenæ*[3].

Selon Du Mège, ce lieu devint un « oppidum » dans le voisinage de la grande voie allant de Tolosa à Lugdunum Convenarum. Il s'appela Mas « le Mas », de *mansus* — demeure, agglomération — dans la basse latinité. Plus tard, ce fut le Mas-Saint-Pierre, lorsque saint Saturnin, un des premiers apôtres de la Gaule méridionale,

1. *Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre.*

2. *Les Huguenots en Bigorre.*

3. Voir : *Géographie historique de l'Aquitaine autonome ; — Les Convenæ et les Consorani ; — Géographie historique du Sud-Ouest de la Gaule*, par notre savant collègue M. Bladé, correspondant de l'Institut ; — *Géographie de la Gaule romaine*, de M. Ernest Desjardins ; — *Géographie de la Gaule au* VI^e *siècle*, de M. Longnon, etc...

Digitized by Google

ayant évangélisé la contrée, y eût érigé un oratoire sous le vocable « du Prince des Apôtres ».

Mais, vers 475, un jeune chrétien, GAUDENS, fut martyrisé aux abords de la bourgade, lors d'une incursion des Wisigoths dans le pays des Convènes. Celle-ci prit désormais le nom de l'héroïque victime sous le patronage de laquelle l'admiration et la foi des habitants s'empressèrent de la placer.

Cette année, au jour de la fête qui se célèbre depuis des siècles, un brillant panégyrique a été entendu[1]. On le doit à M. l'abbé Henri Fourcade, dont le talent oratoire, vraiment distingué, est fort goûté dans notre région et ailleurs. Il est notre collègue à la Société des études, et publiait, en 1892, dans ce recueil, une remarquable description « des fresques et décorations » ornant sa charmante église de Saint-Élix du Fousseret et dont il nous faisait si bien apprécier « la finesse et la grâce ».

Du discours prononcé par lui, ce que nous voulons particulièrement retenir, c'est le côté historique, mis très heureusement en lumière dans les pages consacrées au martyr ; cette partie rentre surtout dans notre domaine.

L'événement dont le panégyriste a célébré la mémoire quatorze fois séculaire s'accomplit sous la domination wisigothe. De Toulouse, son siège principal, elle s'étendait sur tout le pays jusqu'en Provence.

Ces Wisigoths avaient embrassé l'Arianisme, « la première des grandes hérésies, la plus impie, la plus terrible, la plus pernicieuse — dit l'auteur — qui eût jamais éclaté au sein du Christianisme », et dont le fondateur fut un prêtre apostat, Arius. Celui-ci réduisait le Christianisme à une simple philosophie, « la plus haute, la plus riche, la plus transcendante des philosophies sans doute, mais, au demeurant, une chose humaine ». Le panégyriste caractérise en excellents termes les conséquences de la pernicieuse doctrine : « la négation d'Arius, doctrine sans cœur, excluait l'amour des œuvres divines et lui fermait l'accès des œuvres humaines ; par là elle portait atteinte, non seulement à l'ordre sacré de la Foi, mais encore à l'ordre social catholique tout entier et à tout ce qui s'y est produit de grand et de beau sous l'influence bénie de l'Église ».

Devenus maîtres du pays, les Wisigoths ariens n'imposèrent pas, dès le premier moment, leur croyance aux peuples garonniens : « Il y avait un demi-siècle déjà que les sectateurs d'Arius se trouvaient en face du Christianisme dans nos contrées sans qu'ils se fussent décidés à l'attaquer de front[2]. » Ils attendirent pour cela que, « politiquement, ils n'eussent plus rien à craindre des derniers débris de la puissance romaine ». Celle-ci, en effet, tendait à disparaître. Ébranlée par des invasions successives, elle devait tomber définitivement sous les coups des Goths et des Francs.

Il faut lire dans Sidoine Apollinaire le saisissant récit de la persécution qui, en ce temps-là, se déchaîna notamment sur le pays des Convènes, à l'instigation d'Euric ou Evaric, successeur — à la suite de Wallia, premier chef des Goths à Tolosa — de Théodoric et

1. Brochure, à l'imprimerie catholique Saint-Cyprien de Toulouse, 1895.
2. Voir Ozanam, *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 35, sur l'Arianisme.

Digitized by Google

de Thorismond (419 453). Ce prince, plein d'emportement et de haine, était « plutôt le chef d'une secte que celui d'un grand peuple ». Le témoin désolé de cette période néfaste poursuit : « Personne n'a plus soin des diocèses, ni de leurs paroisses ; les églises sont dans un si déplorable état que les toits sont tombés à terre et que, n'ayant plus de portes, les haies, les ronces et les épines qui y sont nées d'elles-mêmes en ferment l'entrée. On y voit des troupeaux qui, non seulement font une étable de leurs vestibules, mais pénètrent jusques au sanctuaire et vont brouter l'herbe croissant autour des autels ». [1]

C'est au milieu des résistances que rencontrèrent les envahisseurs ariens au sein de nos populations gallo-romaines, que le jeune pâtre Gaudens, cet autre Machabée, ayant lui aussi une mère intrépide, succomba sous le glaive persécuteur plutôt que d'apostasier sa foi. Laissons parler le panégyriste : « Après une nuit qui fut, à n'en pas douter, comme ces veillées rayonnantes et séraphiques des Catacombes sous l'ère sanglante des persécutions, au premier jour, la mère arriva sur ce coteau, vénérable depuis cette heure [2] comme un sanctuaire, tenant son fils par la main, et l'exhortant à ne plus regarder que le ciel... *Filium suum adduxit secum* ».

Les sicaires du gouverneur Malet consommèrent le sacrifice.

Dans ces pages où se retrouvent toutes les qualités qui le distinguent, M. Fourcade touche à un point d'histoire controversé dont voici le rapide exposé que nous ne prétendons pas faire suivre d'une solution décisive. Il s'agit de l'époque précise où le Christianisme fut introduit dans notre Gaule pyrénéenne. « Ce fut, dit l'auteur, au retour d'une de ses courses évangéliques dans les provinces ibériques et dans nos chères montagnes des Convenæ, que Saturnin, le premier apôtre du pays, annonça la religion du Christ à la petite tribu des *Onobusates*, et groupa nos pères autour de la première église chrétienne qu'il éleva au milieu d'eux sous le vocable de saint Pierre». Mais à quel moment précis eurent lieu les prédications de l'illustre martyr toulousain ?

Des auteurs récents placent saint Sernin, dont ils font le disciple et le contemporain de saint Pierre, à la fin du premier siècle de notre ère [3]. Leur opinion est venue confirmer celle émise par l'abbé d'Arbelot dans une savante dissertation sur l'apostolat de saint Martial. Suivant cet auteur, des documents positifs établiraient que saint Martial de Limoges, saint Trophime d'Arles, et plusieurs autres évêques des premiers temps de l'Église, en la compagnie desquels Grégoire de Tours fait figurer saint Saturnin, évangélisèrent les Gaules dès le premier siècle. De son côté, M. Natalis de Wailly, dans ses *Éléments de Paléographie*, fait mourir saint Saturnin au commencement du deuxième siècle. Cela serait conforme aux indications fournies par une table alphabétique dressée dans le grand travail intitulé l'*Art de vérifier les dates*.

1. Sidoine Apollinaire.

2. Au tome VIII, p. 163, la *Revue de Comminges* a retracé l'inauguration de l'élégante chapelle romane due aux libéralités de Mgr Compans et qui remplace, sur le penchant du coteau, la vieille chapelle reconstruite jadis sur un oratoire primitif dédié à saint Gaudens.

3. Voir *la Monographie* de M. l'abbé Latou, et *le Dictionnaire des Dictionnaires* de P. Guérin.

Digitized by Google

Grégoire de Tours se contredit lui-même lorsqu'il affirme que Saturnin reçut les ordres sacrés sous Decius ou Dèce. Or, celui-ci fut proclamé vers 251, et bien qu'il eût mérité les surnoms de *Trajanus* et d'*Optimus*, il ordonna contre les Chrétiens de terribles persécutions. Le célèbre auteur de l'*Historia Francorum* avait dit, pourtant, du premier évêque de Toulouse : *Saturninus verò martyr, ut fertur*, ab apostolorum discipulis *ordinatus, in urbem Tolosatium directus est*. Sans l'appuyer, il est vrai, d'aucune autorité plausible, Julien Sacaze émit aussi l'opinion qu'il fallait reporter jusque vers le milieu du IIIe siècle l'apostolat de saint Saturnin. Il faisait mourir celui-ci, non plus sous l'empereur Decius, mais sous les deux collègues Dèce et Gratien qui remplissaient alors à Tolosa la charge consulaire. Dans sa dernière édition, et sans plus de précision, l'*Histoire de Languedoc*[1] s'exprime ainsi, sans citer aucun document à l'appui : « On tient que S. Saturnin, premier évêque de Toulouse, fut martyrisé du temps de l'empereur Dèce. Il était venu dans les Gaules vers l'an 245 et l'on croit qu'il avait été envoyé par le pape saint Fabien. Il bâtit à Toulouse la première église qui y avait été élevée. La tradition rapporte qu'il fut d'abord enterré dans l'endroit où, au commencement du IVe siècle, saint Hilaire, troisième évêque de Toulouse, fit construire une petite chapelle qui devint plus tard l'église du Taur... »

Nous inclinerions à penser, sans rien affirmer, que l'Evangile fut apporté plus tôt aux Convènes, à l'époque même où l'église d'Arles était fondée par saint Trophime, c'est-à-dire dès la fin du premier siècle, car rien ne dit qu'il ne faut pas prendre à la lettre la parole des évêques à saint Léon : ***Missum a beatissimo Petro apostolo sanctum Trophinum***. Tel est aussi le sentiment du P. Longeval, dans la dissertation préliminaire de son *Histoire de l'Église gallicane*.

### 2°. — Sanctus Gerontius, ou Girons

Il s'agit encore d'un panégyrique du même auteur [2]. Il fut prononcé dans l'église de Saint-Girons, au mois de janvier 1895, où ce sujet, paraît-il, n'avait jamais été traité. Cette innovation sera due aux recherches personnelles et au talent de M. l'abbé Fourcade. L'histoire était à peu près muette sur le patron de cette ville ariégeoise qui fit partie de la cité des Convènes *(civitas Convenarum)* avant d'appartenir au Couserans, et qui était encore comprise dans le ressort de l'élection de Comminges en 1789. Une simple tradition attribuait sa dénomination actuelle à un saint apôtre, d'origine vandale, Gerontius, qui vint prêcher l'Evangile dans ses murs, au Ve siècle. Mais, comme pour l'époque de saint Saturnin, les données historiques sont diverses en ce qui concerne saint Gerontius ou Girons. D'une part, ainsi que le rappelle M. Fourcade lui-même, les *Acta Sanctorum*, au chapitre 2 du livre IV, rapprochés du *Bréviaire de Tulle*, semblent rattacher la venue de saint Gerontius dans le lieu qui a pris son nom, au temps de saint Clair dont il aurait été le compagnon au premier siècle. Un manuscrit authen-

1. Edition Privat, t. IV, p. 348.
2. Broch. in-8°, St-Gaudens, imprimerie Abadie.

Digitized by Google

tique des Bénédictins de Saint-Sever reporterait cette date vers le milieu du IVe siècle. M. Fourcade penche pour le début du Ve.

Quoi qu'il en soit, douze diocèses ont honoré ce saint, et l'ont regardé comme le contemporain de ces invasions de Vandales et d'Alains qui « ravagèrent une première fois toute la partie de la Gaule qui s'étend de la basse région pyrénéenne jusqu'à Tolosa ». Ce fut alors qu'au pays des Convènes Dieu suscita saint Exupère d'Arreau « qui vint en aide à la détresse universelle dans les villages et les chaumières ». Son grand ascendant fit de lui l'apôtre des Vandales eux-mêmes dont beaucoup embrassaient le Christianisme. Si la plupart étaient ariens, un certain nombre devinrent fidèlement orthodoxes. La légende de plusieurs Bréviaires diocésains [1] en représente sept acceptant la mission de prêcher la vraie doctrine, au premier rang desquels brille Gerontius. « C'était un beau jeune homme, remarquable par la finesse de ses traits et la distinction de toute sa personne, très connu par sa droiture, renommé par sa bonté, et de mœurs admirablement chastes : *cute nitidus, aspectu rutilus, honestate præclarus, bonitate conspicuus, castitate adornatus* ». Telle est la physionomie attachante qu'en retracent les Bréviaires soigneusement consultés par le distingué panégyriste. Celui de Tulle [2] représente les sept apôtres s'embarquant à Joppé (Joppén ?) pour Jérusalem. Chassés, *ex civitate exturbati*, ils se dirigent, vers Rome où ils parviennent après une longue et laborieuse navigation. Là « le pape confère à Sévère, l'un des compagnons de Gerontius, la dignité épiscopale, et envoie la petite colonie en Gaule, comme messagère de l'Evangile ».

Et voilà ce groupe de vaillants apôtres revenant en Gaule pour y remplir une mission semblable à celle de ses héroïques prédécesseurs : Saturnin à Toulouse, Martial à Limoges, Paul à Narbonne.

C'est ainsi que « la pieuse caravane vint planter sa tente dans les champs hospitaliers et riants de la rive droite du Salat ». Là, s'éleva bientôt un oratoire marquant la place de la future cité saint-gironnaise, appelée d'abord Bourg-sous-Vic — c'est-à-dire plus exactement Bourg-en-dessous, par opposition à Bourg d'Austrie, plus tard Saint-Lizier, et alors chef-lieu de la *civitas Consoranorum*.

Un des actes les plus anciens où la ville qui se forma ainsi est dénommée Saint-Girons, serait celui où, au XIIIe siècle (1257-1258), sur la cité et sur le pays circonvoisin, affirmèrent leurs droits de suzeraineté : Esquirol, comte de Bigorre : Roger IV, comte de Foix ; Arnaud d'Espagne ; Roger, comte de Comminges ; Gaston, comte de Béarn.

De la vallée du Salat, Gerontius et ses compagnons allèrent jusque dans cette partie de l'Aquitaine occupée par les Bigorrais. Il y succomba dans sa lutte contre les Vandales. Les divers Bréviaires où il est question de ce saint rapportent que « blessé mortellement dans un combat par une flèche attachée à ses flancs, il survécut durant trente jours, ne cessant de prêcher jusqu'à son dernier souffle la doctrine du Christ, et par son sang et par sa voix mourante : *Geruntius lethali vulnere est affectus, trigenta dies superví-*

1. Ex diversis Breviariis.
2. Ex Breviario Tulense.

Digitized by Google

*rens, ità. pro fide Christi defendenda, martyrium, quinto Idus X^bris consummavit* ».

Il avait fondé là une des premières églises dédiées à saint Saturnin. Une partie de ses reliques, dont l'église de Saint-Girons possède des fragments, furent emportées à Lectoure d'Aquitaine [1], où on les conserva religieusement.

Plus tard, on les recueillit dans l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux; un procès-verbal, dressé en 1858 par les ordres du cardinal Donnet, y constata leur présence [2].

---

V. — **MONOGRAPHIES** : 1° Notes et Documents sur Montégut et le baron de Montégut-Barrau, député de la noblesse du Comminges aux États-Généraux de 1789. Broch. de 124 pages. Muret, impr. Massol. — 2° Notes historiques sur Labastide-Paumès en Comminges (châtellenie de l'Isle-en-Dodon). Broch. de 40 pages. Muret, impr. Massol.

Sous ces titres, M. Décap, directeur de l'école municipale de Muret, dont la précédente chronique de la *Revue* signalait le zèle laborieux pour les recherches sur le pays de Comminges, vient de publier un double travail qui apporte sa précieuse contribution à l'histoire de notre ancien comté.

La première étude, très méthodique, contient d'abord la description de la commune actuelle, et des données étymologiques, ***Mons Acutus*** — Mont aigu — parfaitement en harmonie avec la topographie : le village est sur la hauteur, ce qui confirme, pour sa part, l'origine féodale du lieu. Dans un paragraphe sont groupés des noms de lieux analogues.

Le Montégut dont il s'agit était, à l'origine, Montégut-Bourjac, ou de Bourjac *(locus de Monte acuto Borjacci)*. Quelles étaient exactement les limites de ce district féodal ? Nous-même les avons maintes fois cherchées. M. Cabié a essayé de les reconstituer dans la *Revue de Gascogne*, en 1889. M. Décap désigne quelques-unes des localités qui en faisaient partie et qui appartiennent aujourd'hui aux cantons de Fousseret, Rieumes, l'Isle-en-Dodon et Aurignac. Mais il n'y a pas concordance entre la circonscription territoriale proprement dite et celle de l'archiprêtré du même nom telle que le donne le *Censier* des Bénéfices du diocèse de Comminges dressé au XIV^e^ siècle, 1387, *(archipresbyteratus de Borjaco)*, sans désignation expresse du chef-lieu lui-même.

L'auteur traite ensuite « de la Seigneurie locale ». Il donne la Charte de Coutumes de 1480. Nous reviendrons plus tard sur ce document en le rapprochant de quelques autres chartes commingeoises, à l'occasion notamment de la coutume de Fontenilles, dans la châtellenie de Muret. M. Décap nous en promet la prochaine communication.

Puis vient la généalogie des sires de Barrau à partir de Bertrand de Barrau (1340), originaire du Bazadois, jusqu'à Pierre-Elisabeth-

1. Ex breviario Sarlatensi.

2. Cette notice était écrite lorsque l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux décernait une médaille d'or à M. l'abbé Meyraux, curé de Cazères-sur-l'Adour, pour son étude sur saint Girons, patron de la Chalosse (Calossia), cet ancien pays de la Basse-Guienne dont Saint-Sever fut la capitale.

Digitized by Google

Denis de Barrau, le dernier seigneur de Montégut, qui fut élu, en 1789, à l'assemblée spécialement tenue à Muret, député de la noblesse du pays aux Etats-Généraux de Versailles. Nous avons raconté cette élection en publiant, en 1880, le compte rendu de cette assemblée avec « le catalogue » de ses membres ».

Trois autres chapitres sont consacrés à « la Communauté », à « la Paroisse », à l'« Enseignement ».

Ce petit livre est documenté de plusieurs pièces justificatives; puis la bibliographie y est indiquée et suivie d'une table alphabétique détaillée.

Le second travail, consacré au lieu de Labastide-Paumès, est moins étendu. Il concerne une commune située aux confins de l'arrondissement de Saint-Gaudens, dans le canton de l'Isle-en-Dodon. C'est encore une monographie de cette localité — ancienne bastide, ainsi que son nom l'indique — où subsistent des constructions importantes de l'antique demeure seigneuriale dont la *Revue* se propose de donner une description. Ce qui en reste marque plusieurs époques et constitue une des choses les plus intéressantes de l'ancien Comminges monumental.

Là se succédèrent les seigneurs d'Orbessan (1180-1636), Madeleine de Durfort, veuve du prince Gaspard de Courtenay, et le sire de Pauilhac (1606-1701).

Un sire de Labastide-Paumès, capitaine d'une compagnie dans le Comminges, fut, en 1512, le héros d'une expédition contre les Aranais contrebandiers. M. le baron de Lassus nous l'a racontée tout au long[1], d'après les documents.

Le dernier propriétaire du château de Labastide fut M. de Cambon, premier président du Parlement de Toulouse lorsqu'éclata la Révolution. Proscrit pendant la Terreur, il s'expatria, et Mme de Cambon paya héroïquement de sa tête le refus de révéler la retraite de son mari.

L'opuscule contient surtout les Coutumes locales, consignées dans un accord entre le seigneur et les habitants, passé le 4 juillet 1610 devant Me Laborie, notaire royal de Lussan des Religieuses. C'est en cela surtout qu'il est précieux.

ALPHONSE COUGET.

---

## CHRONIQUE

Un de nos collaborateurs, M. l'abbé Marsan, notre collègue aussi à la Société archéologique du Midi de la France, a bien voulu nous communiquer, d'après la *Gallia christiana* et le *Glanage* du paléographe Larcher, un document constatant la consécration « du monastère des Dominicains de Saint-Gaudens, au lieu dit de la Planquette ».

Dans notre notice sur « un ancien plan de Saint-Gaudens », publiée au tome IX de la *Revue de Comminges*, nous avons parlé de ce couvent des Frères-Prêcheurs, établi d'abord au Barri-Bigordan,

1. *Revue de Comminges*, t. I, p. 196.

Digitized by Google

transféré en 1294 dans un quartier jusqu'alors « mal famé », appelé de la Planquette. Les bâtiments de l'ancienne école des Frères, servant aujourd'hui à l'école municipale, sont, avec l'ancienne prison, les restes de l'ancien couvent, qui fut d'une grande importance comme nous l'avons dit dans la notice à laquelle il vient d'être fait allusion.

On verra que la consécration eut lieu en 1294 et la neuvième année de la vacance du siège épiscopal de Comminges, et fut faite, par Arnaud de Mascaron, chanoine de Saint-Étienne de Toulouse[1], étant élu évêque par le chapitre de Saint-Bertrand.

Au paragraphe XXXIII de leur Catalogue des évêques de Comminges, les historiens de Languedoc nous disent aussi qu'Arnaud IV de Mascaron avait été choisi par le chapitre. Mais cette élection ne fut pas confirmée par le Saint-Siège qui donna l'évêché à Bertrand de Goth en 1295.

Voilà pourquoi, d'après le document reproduit ci-dessous, le prélat consécrateur fut l'évêque de Tarbes, Raymond de Caudaraza. Le regretté M. Morel s'est donc trompé lorsqu'il a attribué « à Arnaud de Mascaron, évêque consécrateur », l'écusson sculpté sur une des portes intérieures de l'ancien couvent. On ne peut compter celui-ci au nombre des évêques de Comminges.

Voici le texte que nous tenions à conserver dans notre recueil :

CONSÉCRATION de la PLANQUETTE (Monastère des Dominicains de Saint-Gaudens)

*In crastino Purificationis Beatæ Mariæ fuit emptus locus de la Planqueta ubi nunc est conventus, quiquidem locus erat priùs* despectus et magnæ diffamationis, *et nunc, cooperante Domino, factus est locus ædificationis.*

*Anno Domini MCCLXXXXIV, sede Convenarum vacante anno nono, electo Dno Arnaldo Mascaronis, canonico Sancti-Stephani de Tolosa, die lunæ ante festum sanctæ Potentianæ virginis, scilicet XVI Calendas junii, venerabilis vir Dnus Raimundus de Caudaraza, episcopus Tarbiensis, consecravit cœmeterium in loco de la Planqueta.*

(*Gallia christ.*, t. I; — *Glanage* de Larcher, t. VIII, n° 1.)

Quant à la relation de la consécration elle-même, contenant aussi l'intéressant historique de la fondation du Couvent, il existait en tête du précieux livre des Obits des Frères-Prêcheurs, disparu malheureusement depuis plusieurs années.

***

Notre collègue, M. Félix Régnault, l'intrépide et persévérant explorateur de la grotte de Gargas, où il conduisit notre Société lors de sa première excursion en 1885 et dont il nous parla dans la *Revue* de cette dernière année, vient de faire de nouvelles découvertes dans ces profonds dédales souterrains.

En recommençant ses recherches paléontologiques, au mois de juin dernier, il a trouvé, sous les stalagmites, une sépulture primitive, avec les débris d'un grand vase renfermant des ossements humains à moitié calcinés. A. C.

1. Comme l'avait été Bertrand de l'Isle lui-même.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES DU 10e VOLUME

ANNÉE 1895

---

*Livraison du 1er trimestre*


Pages

Liste des membres de la Société des études de Comminges.

I. — L'abbé Cau-Durban : la Révolution à Saint-Lizier (Ariège), 1789-1804 (suite).. ..... 1

II. — Maurice Gourdon : un demi-siècle d'Ascensions, au Néthou (suite)..... 32

III. — Baron de Lassus : le château d'Ausson, résidence des barons d'Espagne-Montespan (XVe, XVIe, XVIIe siècles)..... 41

IV. — Lestrade : les Huguenots en Comminges, d'après les papiers des États conservés à Muret..... 106

V. — Alphonse Couget : Chronique : 1. A Martres-Tolosanes; — 2. Clément V et la tiare; — 3. La langue basque au Japon; — 4. La grotte de Lestalas, à Cazavet ..... 111

Informations. — Nécrologie.


*Livraison du 2e trimestre*


I. — Astrié : les premiers Ages de Luchon : I. Période préhistorique. — II. Période gallo-romaine..... 113

II. — Maurice Gourdon : un demi-siècle d'Ascensions au au Néthou (suite)..... 130

III. — Hippolyte Cabannes : de Castillon en Couserans à Sentein (Ariège)..... 139

IV. — L'abbé Cau-Durban : la Révolution à Saint-Lizier (Ariège), 1789-1804 (fin)..... 160

V. — Alphonse Couget : le Jubilé de Saint-Bertrand-de-Comminges : Notice historique et Compte rendu. 202

Rectifications et Informations..... 216


*Livraison du 3e trimestre*


I. — Astrié : Les premiers Ages de Luchon : II. Période gallo-romaine ; III. Période du Moyen-Age (fin). 217

II. — J. Lestrade : Les Huguenots en Comminges, d'après les papiers des États conservés à Muret (suite).. 239


Digitized by Google

III. — Maurice Gourdon : un demi-siècle d'Ascensions au Néthou (suite) ..... 255
IV. — Hippolyte Cabannes : Annibal à Luchon? ..... 267
V. — B. Bernard : Mandement de Mgr de Lubière du Bouchet, évêque de Comminges, pour les habitants de la Vallée d'Aran ..... 268
VI. — L'abbé Couret : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save : Ère ancienne : Avezac. 274
VII. — Ernest Ferras : Excursion en Barousse. Compte rendu de la course faite par la Société des études le 20 juillet 1895 ..... 281
VIII. — A. Couget : La Conférence du 19 juillet. — Informations ..... 290
IX. — Jacques Bize : Le Roi des Monts (poésie) ..... 291
X. — Rectification à l'article intitulé : « Jubilé de Saint-Bertrand », paru dans la précédente livraison ... 293
XI. — Léonce Couture : Bibliographie ..... 295

*Livraison du 4e trimestre*

I. — L'abbé Couret : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save : Ère ancienne : Avezac (suite) ..... 297
II. — Léon Cieutat : Simple note sur quelques procédés de culture maraîchère, rédigée vers 1640, pour le terroir de Saint-Gaudens ..... 304
III. — Maurice Gourdon : un demi-siècle d'Ascensions au Néthou (suite et fin) ..... 313
IV. — B. Bernard : Mandement de Mgr de Lubière du Bouchet, évêque de Comminges, pour les habitants de la Vallée d'Aran (suite et fin) ..... 326
V. — J. Lestrade : Bibliographie : 1. Uzeste et Clément V; — 2. La Vie de S. Bertrand ; — 3. Le Protestantisme en Béarn et au pays Basque ..... 350
VI. — A. Couget : Bibliographie : 1. Panégyriques de S. Gaudens et de S. Girons ; — 2. Monographies de Montégut et de Labastide-Paumès ..... 355
VII. — Chronique. — Informations ..... ..... 361

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01231 7106

Digitized by Google

Digitized by Google